HAL
archives-ouvertes.fr

Une production engagée : sociologie des labels, chartes et systèmes participatifs de l'économie solidaire

Diane Rodet

To cite this version:

Diane Rodet. Une production engagée : sociologie des labels, chartes et systèmes participatifs de l'économie solidaire. Sociologie. Conservatoire national des arts et metiers - CNAM, 2013. Français. <NNT : 2013CNAM0888>. <tel-00953303>

HAL Id: tel-00953303

https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00953303

Submitted on 28 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

le cnam

ÉCOLE DOCTORALE Abbé Grégoire

Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique

THÈSE présentée par :

Diane Rodet

Soutenue le : **12 novembre 2013**

Pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**

Discipline : Sociologie

Une production engagée.

Sociologie des labels, chartes et systèmes participatifs de l'économie solidaire.

THÈSE dirigée par :

Antoine BEVORT	Professeur des universités, CNAM

RAPPORTEURS :

Sophie DUBUISSON-QUELLIER	Directrice de recherche CNRS, CSO
Dominique MÉDA	Professeure des universités, Université de Paris-Dauphine

JURY :

Florence JANY-CATRICE	Professeure des universités, Université de Lille 1
Ronan LE VELLY	Maître de conférences en sociologie, Montpellier SupAgro

À Monique Malblanc et René-Camille Brochet,
pionniers sur ce chemin.

Remerciements

Mes remerciements vont à tous ceux qui ont contribué, chacun à leur manière, à rendre ce travail possible. Je tiens avant tout à dire toute la gratitude que j'éprouve à l'égard de mes « enquêtés », dont la disponibilité et l'enthousiasme ont fait de cette thèse de sociologie une succession de rencontres enrichissantes ; j'espère avoir à nouveau l'occasion de vous croiser pour d'autres échanges intellectuels et humains. Je tiens également à remercier vivement les membres du jury, Sophie Dubuisson-Quellier, Florence Jany-Catrice, Ronan Le Velly et Dominique Méda, d'avoir accepté de lire et de discuter ce travail.

On dit que le parcours de thèse a changé, qu'il consiste aujourd'hui, pour celles et ceux qui ont la chance de fréquenter régulièrement un laboratoire, en une authentique socialisation professionnelle. Si je ne suis pas sûre de savoir ce qu'était la thèse « avant », je sais avoir eu la chance de « grandir » entourée d'enseignants-chercheurs stimulants et bienveillants. C'est donc pour l'accompagnement dans cette première véritable expérience professionnelle que je souhaite aujourd'hui remercier tous ceux qui ont été à mes côtés ces dernières années. On ne saurait trop rappeler à quel point un environnement de travail au sein duquel on se sent bien est précieux.

Ces remerciements intellectuels et humains vont en premier lieu à Antoine Bevort, directeur de thèse infatigable, reprenant le moindre de mes textes dans un délai de deux jours maximum, le dimanche soir si nécessaire… C'est grâce à lui que j'ai eu à mon arrivée au 55 rue de Turbigo un bureau et la possibilité de postuler à une allocation de recherche. C'est grâce aussi à son désir de faire des doctorants des pairs que j'ai bénéficié dans son bureau d'une écoute authentique et n'ai jamais craint d'avouer mes doutes. Si parfois ces derniers se faisaient trop présents, c'est enfin grâce à sa confiance, ses remontrances bienveillantes et son insistance quant à l'importance d'une vie équilibrée, que j'ai trouvé l'envie d'avancer. Pour tout cela, un immense merci.

Le tableau de mon arrivée au laboratoire ne serait pas complet si j'omettais les deux personnages décisifs qui m'y ont introduite. Merci à Arnaud Trenta et à Christophe Trombert de m'avoir emmenée un jour de janvier 2008 l'un, participer au PICRI, l'autre, dans le bureau de mon futur directeur. Je vous dois l'ensemble de mon séjour dans les murs du CNAM et bien plus.

J’ai ensuite eu la chance de découvrir à quel point une ambiance studieuse peut s’avérer aux antipodes de l’austérité des bibliothèques, en travaillant en face de Léa Lima pendant quatre ans. Merci d’avoir autant ri, répondu à mes questions d’apprentie sociologue et relu mes écrits (souvent le tout en même temps).

Il y avait par ailleurs dans le couloir de notre bureau deux figures féminines indispensables aux soirées tardives pendant lesquelles a été rédigée une grande partie des lignes qui vont suivre. Merci à Isabelle Berrebi-Hoffmann et Marie-Christine Bureau d’avoir si souvent fini les journées de travail à mes côtés (et de m’avoir si rarement enfermée le soir en partant). Merci de vos relectures et discussions vivifiantes.

Je sais gré de même à Julie Couronné d’avoir su créer, la dernière année, le subtil équilibre entre concentration et bavardage que nécessitait l’achèvement de ce travail, dans un cadre non moins agréable que le précédent.

Je dois beaucoup, de façon générale, à l’ensemble des chercheurs du LISE entre 2008 et 2013 que je ne pourrais tous citer ici. Des remerciements particuliers s’adressent à ceux qui, membres de ce laboratoire ou d’un autre (et en plus de ceux déjà mentionnés) ont lu et discuté mon travail, ou m’ont offert l’occasion de le présenter : Fabienne Berton, Blandine Destremau, Marie-Anne Dujarier, Laurent Fraisse, Corinne Gaudart, Olivier Giraud, Florence Jany-Catrice, Mokhtar Kaddouri, Michel Lallement, Pierre Lénel, François Sarfati.

Je remercie également le dynamique collectif des doctorants et post-doctorants qui a contribué à ma réflexion et à mon bien-être chaque jour. Merci tout particulièrement à Guillaume Lecoeur, Marie Loison et Abdia Touahria-Gaillard pour nos déjeuners revigorants chez un restaurateur désormais bien connu. Merci à Magali Zimmer de m’avoir permis de bénéficier de son expérience à la revue *Economie et solidarité*. Merci à Daniel Hotard pour midi trente exactement et à Charles-Eric Adam pour ses grandes capacités d’animation d’un collectif.

Je tiens à redire ensuite toute ma gratitude envers celles qui se sont attelées à la relecture aussi urgente que fondamentale des derniers jours : Nada et Sarah Abdelnour, Maëlezig Bigi, Marie-Christine Bureau, Gwenaëlle Perrier et Nadège Vézinat.

Merci aux espaces qui m’ont permis de garder les yeux grands ouverts sur le monde : l’AMAPop de Montreuil, les Ateliers de dessin du 11e, l’école de jazz Arpej. Je remercie chaleureusement mes amies les plus proches, dont le soutien et l’affection me sont essentiels et qui se reconnaîtront, bien évidemment.

Merci à mes parents, à Marie-Françoise, Martin, Emmanuelle et Benjamin d’avoir su chacun à leur façon, me donner l’équilibre nécessaire à la réalisation de ce travail. Merci enfin à Szymon, pour sa présence et sa joie de vivre au quotidien.

Résumé

Cette thèse s'intéresse aux certifications avec label ou logo, chartes et systèmes participatifs de l'économie solidaire, désignés comme « dispositifs de qualité ». Elle se propose de contribuer à l'analyse sociologique des dispositifs qui rendent possibles les échanges, que ces derniers soient marchands ou non. Le cas étudié porte sur un secteur ayant connu une multiplication et une diversification importante de ces dispositifs depuis les années 1990. La recherche privilégie une approche par les acteurs individuels et collectifs qui sont à l'origine de ces dispositifs ou les mettent en œuvre (et non par les consommateurs). Elle se fonde pour cela sur des entretiens semi-directifs auprès des membres de douze réseaux d'économie solidaire (commerce équitable, agriculture biologique, AMAP, SEL, tourisme…), des observations de l'élaboration et de la mise en œuvre des dispositifs de qualité, l'analyse de documents (notamment à l'aide du logiciel Alceste) et la passation d'un questionnaire.

La thèse vise à montrer que les dispositifs de qualité de l'économie solidaire ne sont pas principalement destinés à l'orientation des consommateurs mais sont élaborés et mis en œuvre par des acteurs individuels et collectifs pour promouvoir à travers des échanges économiques et sociaux, un ensemble de valeurs se voulant alternatives à celles de l'économie classique. La multiplication de ces dispositifs et les alertes quant à une possible confusion des consommateurs se trouvent ainsi éclairées d'un jour nouveau.

La genèse et le fonctionnement des dispositifs étudiés sont tout d'abord analysés, soulignant à la fois le rôle de ces démarches quant à la construction d'une identité collective et les enjeux qui les accompagnent en termes de démocratie. Une attention spécifique est ensuite portée aux représentations qui fondent ces dispositifs, concernant en particulier les fondements de la confiance et les conceptions de la qualité. Un dernier temps traite enfin des usages économiques, identitaires et contestataires des certifications, chartes et systèmes participatifs par des collectifs envisagés comme mouvements sociaux. L'hétérogénéité entre les profils et les attentes des producteurs les plus « engagés » d'une part, et des autres adhérents d'autre part, met en évidence les difficultés auxquelles l'instauration d'un dispositif est confrontée.

Mots clés : économie solidaire, qualité, dispositifs de jugement, prescripteurs, confiance, identité, mouvements sociaux, sociologie économique.

Résumé en anglais

This thesis focuses on solidarity economy's certification labels, charters and participatory systems, as "quality devices". It contributes to the sociological analysis of these devices, in a sector in which they are increasing in number and have become more diverse since the 1990's. This investigation relies on interviews in twelve networks (fair-trade, community-supported agriculture, LETS…), observations, document analysis and the administration of a questionnaire.

The history of these measures accounts for the role they play in the construction of a collective identity. The way they operate raises democratic issues. Their underlying representations of confidence and quality reveal the positioning of these networks on standard production and in relation to each other. Their uses as economic and identity-shaping tools need to be viewed as part of a protest strategy adopted by the networks' most active members. Differences in expectations among network members give rise to difficulty in implementing quality measures. They are not only intended to help buyers but also created by committed producers in order to promote values they consider as "alternative" in regards to classical economy.

Keywords: solidarity economy, quality, judgement devices, prescribers, confidence, identity, social movements, economic sociology.

Sommaire

Remerciements **3**
Résumé **6**
Résumé en anglais **7**
Sommaire **8**
Liste des annexes **10**
Liste des tableaux **10**
Liste des encadrés **11**

Introduction ***13***
La confusion des consommateurs **16**
Le cas de l'économie solidaire **18**
Des labels et logos aux « dispositifs de qualité » **22**
Du problème social à l'objet sociologique **27**

Partie 1 Comment étudier les « labels » ? ***31***

Ch. 1: Des dispositifs signalant aux consommateurs la qualité ? ***33***
I- Des dispositifs pour évacuer un problème d'information sur la qualité… **34**
II- …ou résoudre différents types d'incertitude sur la qualité **41**
III- Des dispositifs organisant l'ensemble des échanges **54**
IV- Des dispositifs socialement construits **65**
Conclusion **76**
Ch. 2 Des dispositifs élaborés et utilisés par des producteurs ***79***
I- Trois perspectives de recherche et une incertitude… quant à l'incertitude **79**
II- Terrain d'enquête **82**
III- Méthodologie **93**
IV- Conditions de réalisation et limites de l'enquête **102**

Partie 2 : Genèse et fonctionnement des dispositifs de qualité de l'économie solidaire ***117***

Introduction ***119***
Ch. 3 Co-construction d'un dispositif et d'une identité collective ***121***
I- Co-construction du dispositif, du mouvement et du bien et/ou service concerné **122**
II- Une élaboration en réponse à des questions identitaires portée par une pluralité de mécanismes **149**
Conclusion **166**
Ch. 4 Fonctionnement des dispositifs de qualité de l'économie solidaire au regard de l'économie des singularités ***169***
I- Les biens et services de l'économie solidaire comme singularités **171**

II- Un dispositif relativement instable : les chartes « seules » **175**
III- Un dispositif de jugement classique : la certification par tiers **181**
IV- Les systèmes participatifs : permettre aux « citoyens » de juger **193**
Conclusion **216**

Partie 3 Représentations sous-jacentes aux dispositifs ***219***

Introduction ***221***
Ch. 5 Quand la notion de confiance recouvre des conceptions du monde opposées ***223***
I- De quelle confiance parlons-nous ? **224**
II- Deux représentations différentes du monde au fondement de la confiance **246**
III- Quelle confiance pour quels échanges ? **263**
Conclusion **274**
Ch. 6 L'économie solidaire et ses qualités ***279***
I- Trois conventions de qualité et modes de coordination « classiques ». **281**
II- Des conventions plus spécifiques de l'économie solidaire ? **291**
III- Ce que les conventions de qualité révèlent de la diversité de l'économie solidaire **307**
Conclusion **326**

Partie 4 Usages des dispositifs de qualité par des producteurs engagés ***329***

Introduction ***331***
Ch. 7 Usages économiques et identitaires, usages contestataires : des dispositifs au service de mouvements sociaux ***335***
I- Des usages économiques et identitaires **336**
II- Contribuer à la construction identitaire d'un mouvement social ? **353**
Conclusion **385**
Ch. 8 Les producteurs engagés et les autres : des dispositifs au croisement d'attentes divergentes ***389***
I- Les entrepreneurs de cause : des individus marquant fortement les dispositifs collectifs **392**
II- Les membres actifs plus largement : concilier engagement et vie professionnelle **413**
III- Décalages entre les membres actifs et les autres adhérents : des dispositifs marqués par une diversité d'attentes **431**
Conclusion **451**

Conclusion générale ***453***
Des dispositifs pour rassembler, exprimer et se positionner, agir et mobiliser **455**
Sociologie économique, sociologie politique de l'économie **462**
Quelques éléments de réflexion quant à la pertinence des « labels » **464**

Bibliographie **470**

Liste des annexes

Tableaux de données issues du questionnaire 490
Glossaire 495
Récapitulatif des enquêtés rencontrés en entretien 500
Liste des observations 504
Questionnaire 507

Liste des tableaux

Tableau 1 : Dispositifs de qualité retenus et réseaux d'appartenance 91
Tableau 2: Dates clés de structuration des collectifs et d'élaboration des dispositifs 147
Tableau 3 : Les réseaux selon leur type de dispositif 175
Tableau 4 : Détail des types de dispositifs de qualité utilisés par réseau. 178
Tableau 5 : Formes de confiance mobilisées et facteurs explicatifs supposés 230
Tableau 6 : Idéaux-types des labels en fonction du rôle attribué au consommateur 248
Tableau 7 : Formes de confiance prépondérantes et représentations du monde 261
Tableau 8 : Convention de qualité liée à l'opinion informée et convention civique, au regard de la typologie dressée par F. Eymard-Duvernay (2004, p. 86) 295
Tableau 9 : Cités et grandeurs associées 306
Tableau 10 : Réseaux d'économie solidaire et mode de fonctionnement du dispositif de qualité selon les classes de discours et conventions principalement mobilisées 311
Tableau 11 : D'après vous, le(s) dispositif(s) proposé(s) par votre réseau sert/servent à... (plusieurs réponses possibles) 351
Tableau 12 : Usages déclarés, selon l'appartenance à un réseau utilisant la CPT ou non 352
Tableau 13 Individus élaborant et/ou mettant en œuvre les dispositifs de qualité 392

Liste des encadrés

Encadré 1 : Les labels français _____ *24*

Encadré 2 : Organismes nationaux et internationaux de normalisation _____ *38*

Encadré 3 : Les cités de l'économie des grandeurs _____ *48*

Encadré 4 : « C'est quoi une AMAP ? » _____ *154*

Encadré 5 : Les coûts de la certification _____ *190*

Encadré 6 : Observation participante du système participatif de Minga : le « Système d'Analyse des Filières » (SAF) _____ *206*

Encadré 7 : Observation du Système participatif de l'ATES, les « Evaluations Internes croisées » (EIC) _____ *209*

Encadré 8 : L'utilisation du logiciel Alceste _____ *284*

Encadré 9 : Observation chez Max Havelaar. « Bruncher » parmi les bananes gonflables. _____ *337*

Encadré 10 : Un « cahier des charges » aux allures de tract de manifestation _____ *377*

Encadré 11 : Les bénévoles de Max Havelaar _____ *415*

Encadré 12 : La reconversion de Victor _____ *420*

Encadré 13 : Katixa, une « ultra-militante » _____ *429*

Introduction

La valse des logos bio.[1]

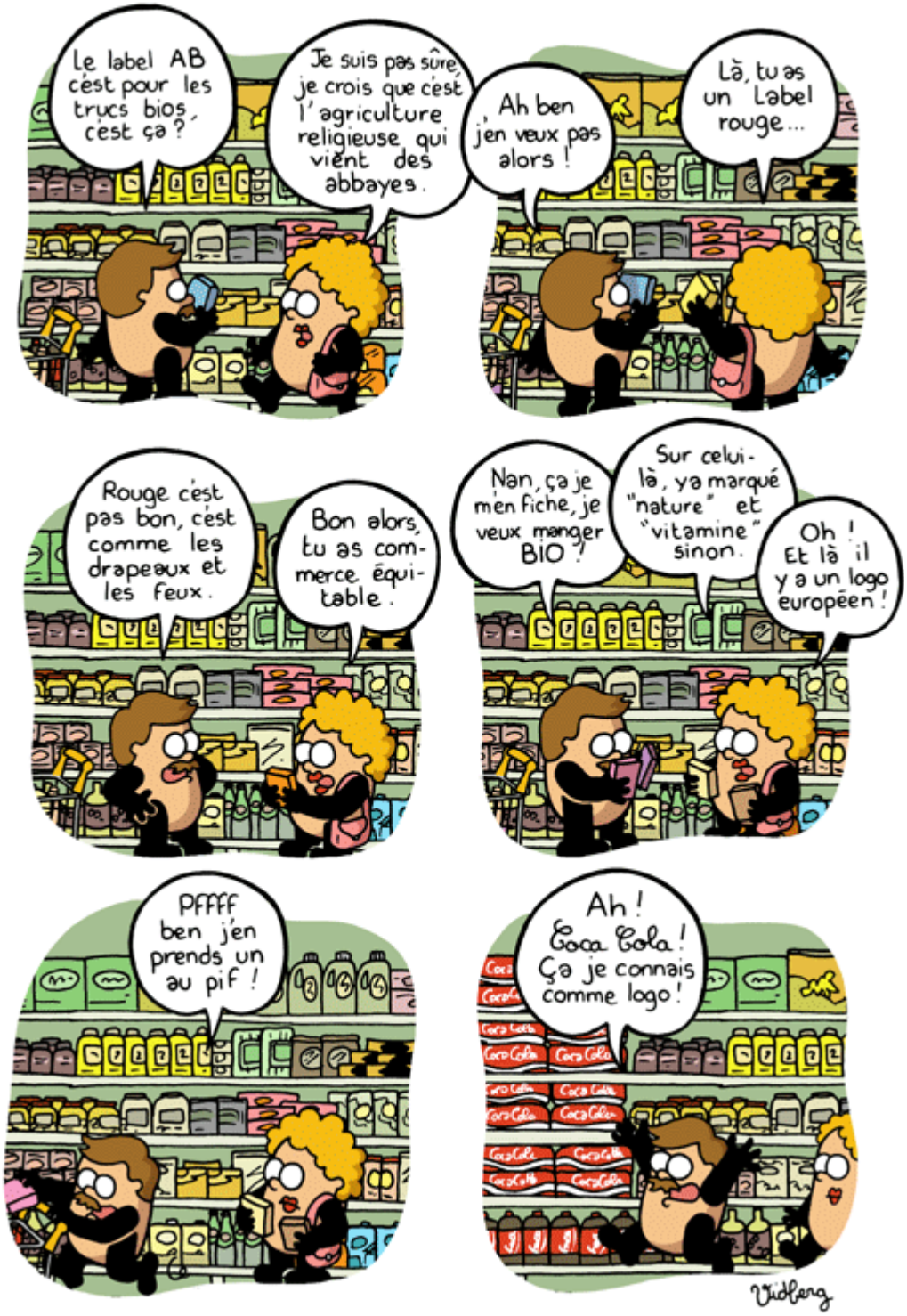

Illustration 1 : La valse des Logos bio, par Martin Vidberg, Blog Le Monde, « L'actu en patates ». 3 Mars 2009.

[1] Merci beaucoup à Martin Vidberg de m'avoir autorisée à reproduire son dessin.

Au début de l'année 2009, paraissait sur un blog du journal *Le Monde* le dessin d'actualité ci-contre ayant de quoi laisser perplexes les adeptes de la consommation engagée. Devant les rayons d'un supermarché, deux personnages partent à la recherche d'un produit « bio ». Comment reconnaître un tel aliment ? « Faut-il se fier au logo AB », s'interroge l'un. « Non, c'est pour l'agriculture religieuse qui vient des abbayes », répond l'autre. Perdu entre les labels « rouge », « équitable » et « européen », le premier finit par décider de choisir un produit au hasard… avant de se précipiter avec joie vers un logo bien connu : celui d'une grande marque de soda états-unien.

La multiplication des labels, logos et mentions sur les produits de grande consommation semble en effet semer une certaine confusion auprès des consommateurs. C'est ce que révèlent différentes enquêtes menées par le CREDOC[2] ces dix dernières années. Si les consommateurs français ont en 2001 une assez bonne perception des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), (le Label rouge est cité spontanément par 43 % des répondants et le label AB par 18%), les associations consuméristes demandent à ce que la « valeur ajoutée » ainsi offerte soit mieux communiquée. Elles déplorent de plus le trop grand nombre de ces logos, « qui engendre une confusion chez la plupart des consommateurs » (enquête citée par Sylvander *et al.*, 2007, p. 19). Ce constat est à nouveau formulé sept ans plus tard à l'occasion de l'enquête Consommation réalisée par le même organisme et dont le compte-rendu s'intitule : « Les signes officiels de qualité en perte de reconnaissance » (Tavoularis, 2008). Selon le CREDOC, « la multiplicité des signes de qualité a engendré une confusion de plus en plus grande chez le consommateur (…). Les pouvoirs publics font face à trois problèmes majeurs : la perception de la qualité (le consommateur ne perçoit pas le « plus qualité » d'un produit certifié conforme qui respecte un cahier des charges strict qui lui est invisible) ; la méconnaissance de l'existence de certains signes (…) ; le contenu (par exemple, le Label Rouge). Les consommateurs se fient à des signes, à des symboles, porteurs d'information claire et censée être objective sans forcément connaître la réalité propre de leur contenu. Le consommateur se doit de « croire », de se persuader que le produit possède la qualité qui lui est attribuée » (Tavoularis, Recours et Hébel, 2007).

Des démarches se multiplient pour tenter de clarifier ce à quoi renverrait chaque label ou logo. Le site d'achats éthiques « écosapiens » propose un dépliant sur le sujet, sous le titre

[2] Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

éloquent « Les bons labels et les truands »[3]. Ce document présente les grandes lignes de trente-quatre « signes distinctifs susceptibles de figurer sur un produit ou un document : pictogrammes, marques, certifications, et les véritables labels au sens juridique », dans les domaines de l'agriculture biologique, du commerce équitable, de la finance solidaire et de l'environnement. La Plateforme du commerce équitable (collectif d'organisations visant à promouvoir cette démarche) édite de même périodiquement un « Guide des labels du commerce équitable »[4], pour faire face à la « multiplication des systèmes de garantie éthique ou équitable [qui] ne favorise pas toujours la lisibilité des différentes démarches »[5]. En Belgique, le site du réseau « écoconso » pour la promotion de comportements de consommation respectueux de l'environnement et de la santé, édite un document à l'avant-propos suivant :

> « En tant que consommateurs responsables, vous vous interrogez sur les caractéristiques environnementales des produits. Et vous voilà confrontés à une multitude de slogans et d'images. Que signifient-ils? Sont-ils fiables? Comment peuvent-ils vous aider à faire des choix? Quelles sont les garanties? Les contrôles? La présente brochure tente de répondre à toutes ces questions. Elle n'a cependant pas l'ambition de dresser un tableau exhaustif des logos existants sur le marché belge, elle en présente les principaux. »[6].

Inutile de multiplier les exemples qui soulignent ce constat : l'augmentation du nombre et de la diversité des labels, logos ou mentions sème le trouble chez les acheteurs.

La confusion des consommateurs

Cette situation pose question dans la mesure où, comme leur nom l'indique, ces « signes d'identification » semblent pensés avant tout comme des outils transmettant une information (renvoyant à une origine ou à une certaine qualité). Ces renseignements peuvent être envisagés comme nécessaires au bon déroulement des échanges en général ou comme guidant des achats incorporant une dimension politique. Le « buycott » relève de cette dernière catégorie d'achats, consistant à opter pour certains produits plutôt que d'autres, pour des raisons économiques, sociales ou environnementales (Dubuisson-Quellier, 2009a). Grâce

[3] http://www.eco-sapiens.com/pdf/labels-eco-consommation-pliable.pdf
[4] http://www.commercequitable.org/images/pdf/garanties/guide_labels_ce_2011.pdf (septembre 2012)
[5] Id. P.6
[6] http://www.ecoconso.be/IMG/pdf/labels_logos_pictos.pdf (septembre 2012)

au dispositif de qualité, l'acheteur disposerait donc d'indications supplémentaires pour faire un choix, que celui-ci renvoie à un acte de consommation individuelle ou à un geste politique (Micheletti, 2003).

Cette vision s'inscrit dans le modèle proposé par l'économie standard, selon laquelle les « labels » ont pour tâche de pallier une asymétrie d'information (Coestier et Marette, 2004 ; Ballet et Carimentrand, 2006a ; Jahn *et al.*, 2005). Elle s'accompagne d'un certain nombre de présupposés et implications logiques. Elle présume tout d'abord que les biens et services concernés ont une définition et une qualité préexistant au dispositif qui va leur être associé, mais mal (ou in-) connue du consommateur. Elle implique ensuite l'existence d'un mécanisme effectif de garantie de la véracité de l'information transmise, reposant sur un « contrôle » ou une « vérification » et assurant la confiance des consommateurs (Coestier et Marette, 2004). Ces derniers peuvent ainsi s'appuyer sur ces dispositifs pour faire leurs choix. Enfin, une harmonisation des dispositifs existant dans un même domaine (agriculture biologique ou commerce équitable par exemple) semble possible à moyen ou long terme : un dispositif « standard » devrait finir par émerger à partir des différents systèmes ayant éventuellement émergé en parallèle (Lelong et Mallard, 2000).

Or, un certain nombre d'éléments empiriques mettent en cause cette approche. Comme on vient de le rappeler, des associations de consommateurs, ainsi que des sites internet dédiés à éclairer la consommation déplorent non seulement que les labels et les logos n'aident pas les acheteurs à s'orienter mais également que leur multiplication soit source de confusion. Par ailleurs, le fait que la qualité des biens et services soit définie et stabilisée avant l'élaboration du label ou logo, semble sujet à caution : le nouveau label européen d'agriculture biologique attribué depuis 2010 accompagne par exemple un changement de législation ayant un impact sur les propriétés des aliments concernés[7]. Le « contrôle » auquel serait automatiquement associé le label ou le logo ne va pas non plus de soi pour les acteurs confrontés à la question de la certification et donne lieu à de nombreux débats (Est-il véritablement nécessaire de « contrôler » ? A qui confier cette tâche ? Selon quelles modalités ?). Des innovations telles que les « systèmes participatifs de garantie » qui se développent aussi bien au sein de l'agriculture biologique non officielle que du commerce équitable ou des Associations pour le

[7] http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=62 (septembre 2012) Des associations comme la FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique) mais aussi la nouvelle association Bio Cohérence (créatrice d'une certification privée), dénoncent le passage du seuil de tolérance à la présence fortuite d'OGM par contamination de 0,1% (ancien label national AB appliquant par principe de subsidiarité des règles plus strictes que celles de l'échelon européen) à 0,9% (nouveau label européen, fin du principe de subsidiarité).

Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) sont directement issues de ces interrogations ; elles seront présentées plus en détail par la suite. On ne peut enfin que s'étonner des difficultés rencontrées par les tentatives d'unification des labels, logos et mentions pour simplifier l'information communiquée. Deux exemples en témoignent : le premier est celui de l'agriculture biologique, pour laquelle la mise en place du label officiel en 1985 n'a pas fait disparaître les mentions et les logos privés, se multipliant encore aujourd'hui. Le second est celui du commerce équitable, pour lequel une commission avait été mise en place de 2002 à 2005 (dite « commission AFNOR ») en vue de l'élaboration d'un label officiel unique, sans parvenir à ses fins. Si les labels et les logos sont destinés à orienter les consommateurs en leur procurant une information supplémentaire sur les biens ou services, comment expliquer que cet objectif paraisse si mal atteint ?

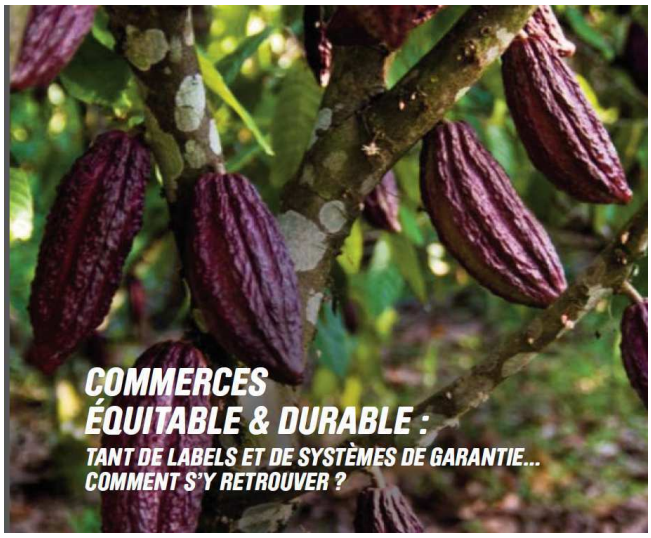

Illustration 2 : Publicité pour l'Agence belge de développement (site de la PFCE, 2010)

Le cas de l'économie solidaire

La diffusion des signes de qualité s'inscrit dans un vaste mouvement de normalisation prenant de l'ampleur depuis les années 1990 (Benghozi *et al.*, 1996b). Au sein de l'industrie, cette tendance correspond à une croissance des labels et des appellations pour les produits, au développement de normes techniques et de standards pour la production et

plus récemment à l'élaboration des normes « ISO 9000 »[8] pour les modes de gestion (Benghozi *et al.*, 1996a). Une série de facteurs est invoquée pour expliquer cette dynamique. L'accentuation de la division technique du travail, tout d'abord, serait à l'origine de la substitution d'une obligation de moyens (justifiés par l'usage de normes) à une obligation de résultats. La tendance croissante à l'externalisation des activités favoriserait la mobilisation de normes de gestion et de procédures de certification. Des modifications du rôle de l'État (et des acteurs publics plus généralement) induiraient de même la recherche de nouvelles formes de coordination, favorisant un contrôle et une centralisation moindres. Un effet de mode est enfin évoqué pour expliquer que les attentes des entreprises se tournent de façon croissante vers de telles procédures de coordination (Benghozi *et al.*, 1996b).

La multiplication des labels et des logos sur les produits est particulièrement visible dans le secteur de l'économie solidaire depuis les années 1990. Dans le domaine du commerce équitable en France, le logo Max Havelaar (FLO[9]), apparu en 1993, est rejoint en 2004 par la « garantie FTO[10] » portant sur les organisations du commerce équitable (et non les produits), puis en 2005 par le système de garantie et d'amélioration participatif de Minga[11], et en 2006 par un logo « ESR »[12]. La filière « intégrée »[13] de commerce équitable Artisans du monde possède en outre sa propre procédure de garantie, articulant plusieurs des systèmes cités (FLO, FTO…). S'ajoutent aux côtés de ces dispositifs sur les rayons des boutiques ou supermarchés français, les différents logos suisses (« Fair for Life », 2006, « Fairwild », 2006) et allemands (« Main dans la main », 1998), pour n'en citer que quelques uns.[14] L'agriculture biologique connaît la même inflation des dispositifs de qualité : attribuée depuis le début des années 1970, la mention « Nature et Progrès » côtoie également le label officiel national AB (1985)[15], le nouveau label européen (2010) ainsi que les logos « Bio Cohérence » (2010) et « Demeter » (associant depuis 1932 agriculture biologique et « biodynamie »). Constatées dans deux domaines relativement bien connus du grand public (commerce

[8] Les organisations de normalisation telles qu'ISO ou AFNOR sont présentées dans le chapitre 1, encadré 1. Un glossaire placé en annexe reprend les définitions de ces différents sigles.

[9] Fairtrade Labelling Oranizations, association internationale regroupant les associations nationales de différents pays telles que Max Havelaar pour la France.

[10] Garantie Fair Trade Organisation, portée par le WFTO (organisation internationale de commerce équitable) ou la PFCE (Plateforme du commerce équitable) en France.

[11] Devenu « Système d'analyse des filières » en 2012.

[12] « Equitable, Solidaire, Responsable », devenu « Ecocert Equitable » depuis 2010.

[13] C'est-à-dire distribuant en boutiques spécialisées dans le commerce équitable uniquement.

[14] Guide PFCE des labels du commerce équitable : http://www.commercequitable.org/images/pdf/garanties/guide_labels_ce_2011.pdf, octobre 2012.

[15] Les années entre parenthèses correspondent à l'apparition du dispositif.

équitable et agriculture biologique) ces évolutions récentes se retrouvent à des degrés divers dans d'autres activités du même secteur : les régies de quartier (« label régies de quartier» et « démarche de progrès »), les AMAP (« systèmes de garantie participatifs »), ou encore l'insertion par l'activité économique (label « Qualirei », puis « AFAQ-AFNOR »). Au vu de cette multiplication, l'économie solidaire s'avère être un terrain d'enquête intéressant pour l'étude des signes d'identification de la qualité et de l'origine. Le processus de normalisation de ses activités n'a en effet pas encore été étudié de façon aussi systématique qu'il a pu l'être dans l'industrie (Benghozi *et al.*, 1996a) ou dans les entreprises du secteur privé lucratif plus généralement (Lelong et Mallard, 2000a).

L'économie solidaire, souvent assimilée à l'économie sociale, constitue néanmoins d'un domaine d'activités assez mal délimité, relevant de diverses définitions. L'économie sociale se caractérise par les statuts juridiques de ses organisations : associations, coopératives, mutuelles et dans une certaine mesure, fondations (Defourny, 2006). La définition de l'économie solidaire qui sera retenue ici, renvoie à un deuxième sens. Proposée en France au cours des années 1980, cette acception désigne originellement les expériences de solidarité menées auprès de populations en situation d'exclusion : régies de quartier, associations intermédiaires, acteurs de l'insertion par l'activité économique. Cette conception est élargie au cours des années 1990 à un ensemble hétérogène de pratiques économiques ayant pour but de chercher à renforcer le lien social, spécialement dans le secteur des services à la personne (Draperi, 2009). Développée en France par Bernard Eme et Jean-Louis Laville (Eme et Laville, 2006) cette approche souligne également l' « hybridation des ressources » de ce secteur, issues à la fois du marché, de la redistribution (ressources publiques) et de la « réciprocité » (dons), d'après la distinction établie par K. Polanyi (1957). Cette définition a pour caractéristique, contrairement à la première, de s'appuyer sur les objectifs poursuivis par la production et les ressources mobilisées plutôt que sur des statuts. Les dispositifs étudiés ici seront ainsi ceux de ces organisations poursuivant des objectifs autres que le profit (sans toujours exclure celui-ci pour autant), concernant en particulier le renforcement des liens sociaux, la réduction de certaines inégalités économiques et l'environnement, quels que soient leur statut (entreprises, associations…) et l'origine des ressources mobilisées.

L'économie solidaire ainsi définie présente la particularité d'être envisagée par certains auteurs à la fois comme un champ théorique et comme un objet. L'ouvrage *La nouvelle sociologie économique* de B. Lévesque, G. L. Bourque *et al.* (2001), y consacre un chapitre entier, au même titre que l'institutionnalisme ou la *New Economic Sociology*.

Comme sous-champ théorique de la sociologie économique, cette approche étudie l'articulation entre le social et l'économique, dans la lignée de K. Polanyi (1957, 1983), les modalités d'hybridation de ressources (issues du marché, de la redistribution ou des dons), ou renvoie encore à une sociologie de l'association se concentrant sur la place de la société civile et du don (Gardin, 2006 ; Laville, 2004, 2010 ; Laville et Sainsaulieu, 1997).

Mais l'économie solidaire est également appréhendée par d'autres auteurs comme objet d'étude. C'est le cas lorsque des initiatives comme le commerce équitable, l'agriculture biologique, ou encore les AMAP, sont analysées au prisme d'une sociologie économique renvoyant entre autres aux programmes de recherches régulationniste, conventionnaliste ou encore à la *New Economic Sociology* états-unienne (Le Velly, 2006 ; Dubuisson-Quellier, 2009 ; Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004 ; Sylvander, 1997). C'est du côté de ce second ensemble de travaux que se situe cette thèse, considérant l'économie solidaire avant tout comme terrain au sein duquel sont élaborés des dispositifs de qualité en nombre croissant depuis les années 1990. Les caractéristiques propres de l'économie solidaire seront prises en considération comme contexte particulier dans lequel sont développés les objets étudiés : celui d'une sphère à l'intersection d'un mouvement social, d'un secteur économique (Dubuisson-Quellier, 2009c ; Pleyers, 2011), et d'un projet sociopolitique (Chopart *et al.*, 2006), réunissant des activités marchandes, non marchandes et non monétaires, à forte dimension de service.

Le choix de se limiter ici à l'économie « solidaire » (et non « sociale et solidaire »), telle que définie précédemment (par des conditions et objectifs de production plutôt que par un statut juridique) provient directement de l'objet étudié : les labels et les logos relèvent en effet plus souvent de domaines attribués à l'économie solidaire qu'à l'économie sociale au sens strict (associations, coopératives, mutuelles, fondations), bien que ces deux ensembles se recoupent (Laville et Cattani, 2006). L'agriculture biologique ou le commerce équitable, déjà cités comme illustration plus tôt, rassemblent des structures aux statuts divers : associations ou coopératives mais également entreprises privées lucratives. Il n'est donc pas pertinent de délimiter un objet de recherche faisant référence à des statuts d'entreprises particuliers, comme l'emploi des termes « économie sociale » peut le laisser entendre (Defourny, 2006).

L'économie solidaire renvoie en outre à une réalité qu'il sera également possible de questionner. Si le *Dictionnaire de l'autre économie* (Laville et Cattani, 2006) y consacre deux articles (Eme et Laville, 2006 ; Singer, 2006) c'est en grande partie pour montrer le caractère labile de cette sphère en évolution perpétuelle depuis sa naissance ou « renaissance » (Singer,

2006) dans les années 1980. Pour P. Singer « les acceptions [de l'économie solidaire] varient, mais tournent toutes autour de l'idée de solidarité par opposition à l'individualisme compétitif qui caractérise le comportement économique dominant les sociétés capitalistes » (Singer, 2006, p. 290). Pour B. Eme et J.-L. Laville (2006), la diversité des activités regroupées sous les termes d'économie solidaire soulève la question de ce qui leur est commun. Ces deux auteurs y répondent par la référence, d'une part, à une dimension économique renvoyant à l'articulation de ressources plurielles (issues de la « réciprocité » en particulier mais également de l'État et du marché) et d'autre part, à un projet politique visant l'intégration sociale des individus. Ces deux articles conduisent ainsi au même constat de l'existence d'un ensemble d'activités non véritablement délimité mais partageant des pratiques et des objectifs communs. La recherche des frontières de l'économie « sociale et solidaire » est en outre un sujet de réflexion d'une grande actualité : elle a en effet fait l'objet du 23e colloque de l'ADDES[16] de novembre 2010 et constituait le thème des 33e journées de l'AÉS[17] de septembre 2013.

En dépit de son manque d'exhaustivité, la dénomination même d'économie solidaire permet de tracer une première délimitation dans le vaste ensemble des labels ou logos qu'il serait possible d'étudier. Celle-ci constituera donc le point de départ du terrain d'enquête de ce travail. Le chapitre consacré à la méthode suivie (chapitre 2) exposera plus en détail l'échantillon des dispositifs retenus. Un point de précision s'impose à présent quant à la désignation de l'objet analysé ; il ne semble en effet pas pertinent de parler de « labels et logos » comme le suggère le langage commun.

Des labels et logos aux « dispositifs de qualité »

Le « label » désigne une « étiquette ou marque spéciale créée par un syndicat professionnel ou un organisme parapublic et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, la qualité et les conditions de fabrication en conformité avec des normes

[16] Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale
[17] Association d'Economie Sociale

préétablies (On dit aussi label de qualité.) »[18]. Le label est ainsi conçu comme un signal attestant de la conformité du bien, du service ou de l'organisation considérée, à une norme.

La norme peut quant à elle être définie, à partir des définitions mêmes de l'ISO et de l'AFNOR[19], comme « un document déterminant les spécifications techniques de biens, de services ou de processus qui ont vocation à être accessibles au public, résultent d'un choix collectif entre les parties intéressées à sa création, et servent de base pour la solution des problèmes répétitifs » (Lelong et Mallard, 2000, p 11). Ces problèmes sont liés à deux grandes fonctions de coordination : la coordination de la production et la coordination au niveau de l'échange. Les normes peuvent ainsi revêtir plusieurs sortes de fonctions : concernant des questions de définition, d'interchangeabilité ou encore de compatibilité. La norme est envisagée comme permettant la coordination entre des savoirs, des produits et des intérêts spécifiques.

La multiplication de ce que le langage courant désigne comme des « labels » sur les produits de consommation constituait le point de départ de cette réflexion. Or, l'utilisation du terme « label » est en réalité réservée en France aux « signes officiels de reconnaissance la qualité et de l'origine »[20], tels que les « Appellations d'origine contrôlée » ou le « Label rouge » (encadré 1). Ces derniers appartiennent au Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

[18] Dictionnaire Larousse, 2012

[19] International Standard Organisation et Agence Française de Normalisation. Respectivement organisme officiel international et français de normalisation (le deuxième étant membre du premier) (voir glossaire).

[20] http://alimentation.gouv.fr/label-qualite-origine, septembre 2012.

Encadré 1 : Les labels français

Les signes officiels français de reconnaissance de la qualité et de l'origine comprennent :

-les signes garants de l'origine (appellation d'origine contrôlée (AOC), appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP)),

-le signe garant d'une qualité supérieure (label rouge),

-le signe garant d'une reconnaissance traditionnelle (spécialité traditionnelle garantie) et enfin -le signe garant du respect de l'environnement (agriculture biologique (AB)).

Source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, http://alimentation.gouv.fr/label-qualite-origine, octobre 2012.

Parmi ce que le langage courant identifie comme « labels » de l'économie solidaire, seul le label de l'agriculture biologique[21], « AB », peut en toute rigueur être désigné comme tel. Ne bénéficiant d'aucune reconnaissance officielle en France, un logo privé de commerce équitable, tel que celui de « Max Havelaar » ne devrait donc pas être appelé « label »[22] . Le terme de label sera réservé par la suite au label d'agriculture biologique officiel, « AB ». Il convient donc de trouver un autre terme pour désigner l'objet de cette recherche.

Abréviation usuelle du mot logotype, le logo est la « représentation graphique d'une marque commerciale, du sigle d'un organisme, d'un produit »[23]. Ce terme comporte le défaut inverse de celui du précédent : sa trop grande amplitude. La désignation de « signes de reconnaissance de la qualité et de l'origine » (calquée sur l'appellation officielle du label mentionnée plus haut) ne convient pas non plus, dans la mesure où elle fait précisément référence à un usage attendu des labels et des logos (rendre visible une information) et restreint d'emblée le champ d'investigation.

[21] Ce domaine d'activité est explicitement cité comme relevant de l'économie solidaire par B. Eme et J.-L. Laville (2006).

[22] Ce que l'association conteste, du fait de sa reconnaissance comme tel en Allemagne par exemple. Cet aspect sera précisé plus loin (chapitre 4).

[23] Dictionnaire Larousse en ligne, 2012.

S'ils ne sont pas officiellement des « labels » en France (parce que non reconnus par un ministère), une partie des logos apposés sur les produits de l'économie solidaire relèvent néanmoins du même mécanisme de la certification par tiers. En d'autres termes, leur attribution correspond à l'attestation par un organisme indépendant de la conformité d'un bien, d'un service ou d'une organisation à une norme ou un cahier des charges. Il serait donc possible de s'arrêter là et d'analyser la multiplication, au sein de l'économie solidaire, des différentes certifications par tiers donnant lieu à l'attribution d'un logo (AB, Max Havelaar, Certification AFAQ-AFNOR des entreprises d'insertion…).

Il existe pourtant au sein de ce même secteur, plusieurs autres logos ne dépendant pas du même mécanisme d'attribution. Dans le domaine de l'agriculture biologique, l'association Nature et Progrès appose sur ses produits depuis les années 1970 une mention à l'aide d'un mécanisme dit « *système participatif de garantie* ». D'autres initiatives d'économie solidaire, tels que les systèmes d'échanges locaux[24], font encore le choix de n'employer ni certification par tiers, ni système participatif de garantie, mais mettent en avant une charte comme unique gage de leurs bonnes pratiques. Il a ainsi semblé intéressant d'intégrer dans la réflexion les différents cas de figure rencontrés au sein de ce secteur, concernant la qualité des biens, services et organisations. Comment les rassembler sous un seul et même terme ?

Différentes désignations issues du champ académique existent d'ores et déjà. Les labels et les logos de qualité peuvent renvoyer aux « institutions marchandes » entendues comme « repères (marques, labels, certifications, prix, mentions, etc.), qui ont été créés et négociés par [des acteurs confrontés à une grande incertitude dans les échanges] ou d'autres acteurs économiques, et qui sont à leur disposition sur les scènes marchandes pour guider leurs interactions » (François et Dubuisson-Quellier, 2011, pp. 15-16). Relativement large, cette désignation est en même temps trop restrictive, dans la mesure où elle exclut l'étude d'échanges non marchands pourtant caractéristiques de l'économie solidaire. Elle renvoie en outre à la question de savoir à partir de quand un nom (celui d'un label ou d'un logo en l'occurrence) fait office d'institution. Pour P. François (2011) ce n'est le cas que pour autant que les acteurs s'en servent comme repères efficaces pour l'action. Les dispositifs étudiés étant encore à des stades très différents de leur développement (certains à peine en émergence, d'autres déjà « institués »), il a semblé préférable d'écarter le terme d'institution au profit d'un terme englobant l'ensemble des dispositifs étudiés. Ces derniers peuvent également être

[24] Toutes ces démarches seront présentées au chapitre 2.

désignés comme dispositifs de jugement ou de confiance (Karpik, 2009), prescripteurs (Hatchuel, 1995), dispositifs prescriptifs ou dispositifs institutionnels qui organisent les rapports marchands (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004), dispositifs matériels de calcul (Callon et et Muniesia, 2003), dispositifs de captation (Cochoy, 2004), de cognition distribuée (Callon et al, 2000), d'équipement des consommateurs, de cadrage des échanges (Dubuisson-Quellier et Neuville, 2003)… Cette liste non exhaustive met en lumière deux éléments intéressants. Le premier est l'accord d'un grand nombre d'auteurs sur l'emploi du terme « dispositif » (ou « dispositif matériel », voire « sociotechnique » pour souligner le fait qu'un objet n'agit jamais seul…). Le second est la prédominance d'une référence à un usage particulier dans la désignation des dispositifs concernés. Dans le but de laisser ouvertes toutes les pistes de réflexion possibles quant aux usages de ces objets, les dénominations qui viennent d'être listées sont écartées, au profit de celle de « *dispositifs de qualité* ». Ce terme désigne ainsi tout instrument et/ou démarche mis en place par un organisme en référence à sa qualité ou celle de ses biens ou services, quelle qu'en soit la finalité précise (la définir, l'évaluer, la garantir, la signaler…). La notion de qualité est entendue au sens le plus large de la « manière d'être, bonne ou mauvaise, de quelque chose »[25,] ou encore de « ce qui fait qu'une chose est plus ou moins recommandable »[26]. Pour l'ISO, « la qualité est l'ensemble des caractéristiques d'un produit, d'un processus ou d'un service qui lui confère son aptitude à satisfaire des besoins implicites ou explicites. ». La qualité est ainsi envisagée ici selon deux dimensions indissociables, descriptive et normative : elle fait référence aux caractéristiques mises en avant pour définir un produit et renvoie à un jugement porté sur ce dernier.

S'il est repris des désignations académiques citées (dispositif de jugement, de cadrage etc.) le terme de dispositif est enfin entendu sans en oublier l'origine dans les travaux de M. Foucault à partir du milieu des années 1970. La notion renvoie ainsi au « réseau » qu'il est possible de tracer entre divers éléments d' « un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit » (Foucault, 1994 [1977], p. 299). Deux caractéristiques méritent d'en être rappelées : un dispositif se met d'abord en place pour remplir « une fonction stratégique dominante », souvent pour

---

[25] *Le petit Larousse illustré*, 2007.

[26] Petit Robert 1993, cité par COESTIER, Bénédicte, MARETTE, Stéphane, (2004), *Économie de la qualité*, Coll. Repères, La Découverte, Paris.

« répondre à une urgence » (Ibidem.). Il survit ensuite à l'intentionnalité et aux visions qui ont présidé à sa mise en place : le dispositif se maintient au-delà de l'objectif stratégique initial, et se trouve remobilisé pour gérer les effets qu'il a lui-même produits (Beuscart et Peerbaye, 2006 ; Agamben, 2007).

Du problème social à l'objet sociologique

Envisagés couramment comme destinés à orienter les consommateurs, les dispositifs de qualité apposés sur les biens et services ne semblent pas entièrement atteindre cet objectif. Ce constat interroge d'autant plus qu'il existe une demande croissante de ce type de démarches en matière environnementale, économique et sociale. De nombreuses tentatives de création de labels (ou injonction à le faire) en témoignent au cours des années 2000 : label d' « utilité sociale » conseillé par le rapport Lipietz de 2001, commission AFNOR pour un label de commerce équitable de 2002 à 2005, rapport Vercamer de 2010 pour la création de deux labels d'économie sociale[27].

Une partie des recherches sur les dispositifs de qualité se concentrent sur les usages potentiels de ces objets par les acheteurs, en termes d'orientation et d'action politique par le marché, ou encore sur les usages qu'en font les producteurs *en direction* des acheteurs (chapitre 1). Cette thèse se propose de privilégier une approche par les acteurs individuels et collectifs qui sont à l'origine de ces dispositifs ou les adoptent, sans en présupposer un usage particulier. Suivant l'idée selon laquelle il n'est pas suffisant pour comprendre un objet social de se limiter à l'analyse de ses usages (Durkheim, 1895 ; François, 2011), ce travail prêtera une attention particulière à la genèse des dispositifs de qualité et aux valeurs qui les sous-tendent. Il se situe ainsi dans la lignée des recherches portant sur la création des normes, des standards et plus généralement des dispositifs présents lors des échanges économiques.

Comment des acteurs individuels et collectifs décident-ils d'élaborer de tels objets et procédures ? Quelles intentions initiales et représentations ont guidé leur démarche ? Quels sont les usages de ces dispositifs par ceux qui en sont à l'origine et par les producteurs qui les adoptent ? Ces dispositifs sont-ils toujours dirigés vers l'extérieur des collectifs

[27] Rapport parlementaire du député du Nord Francis Vercamer, sur l'économie sociale et solidaire, remis le 28 avril 2010. Ce rapport avance 50 propositions pour le secteur, dont la création de deux labels (un d' "entrepreneur social" et un de "déclaration d'utilité sociale")

(consommateurs, partenaires commerciaux) ? L'appartenance à l'économie solidaire représente-t-elle une éventuelle spécificité ?

Cette thèse vise à déterminer comment s'effectue la genèse des dispositifs de qualité présents lors des échanges marchands et non marchands de l'économie solidaire, quelles sont les valeurs qui les sous-tendent, quels sont les usages de ces dispositifs par les acteurs individuels et collectifs qui en sont à l'origine.

Cette recherche permet d'éclairer ainsi le paradoxe de la confusion créée par la multiplication des dispositifs de qualité à l'aide d'une connaissance plus approfondie de ces derniers. Elle souhaite apporter de façon plus générale, des éléments de réflexion sur les dispositifs de qualité déjà existants, pour clarifier les débats concernant l'opportunité et les modalités de la multiplication de ces instruments. Cette thèse a aussi bien pour objectif de poursuivre la réflexion sociologique sur les institutions présentes lors des échanges économiques que de participer à un approfondissement des connaissances sur l'économie solidaire. La particularité du choix de ce terrain n'empêchera pas bien entendu, de s'interroger sur la portée plus générale des résultats qui seront mis au jour quant aux dispositifs de qualité d'autres secteurs.

L'hypothèse qui sera testée est que les dispositifs de qualité de l'économie solidaire ne sont pas uniquement destinés à l'orientation des acheteurs mais sont des outils élaborés et mis en place par des acteurs individuels et collectifs, pour promouvoir à travers des échanges marchands ou non et la constitution d'un mouvement, un ensemble de valeurs (des conventions de qualité, une identité partagée) se voulant alternatives à celles de l'économie « classique ».

Cette proposition va à l'encontre de la théorie économique standard et s'écarte en grande partie des théories de sciences sociales se concentrant sur les usages de ces dispositifs en termes de résolution d'une forme incertitude. Elle prolonge en revanche la réflexion déjà engagée sur la genèse de ces objets et les rapports de force qui les sous-tendent. Ce positionnement théorique en sociologie économique ainsi que la présentation de la méthodologie adoptée constituent le premier des quatre temps de cette thèse (chapitres 1 et 2). Les dispositifs de qualité de l'économie solidaire sont abordés du point de vue de leur construction sociale et de leurs usages par les personnes qui les élaborent (et non par les consommateurs). Cette perspective s'appuie sur l'étude d'un échantillon d'initiatives reflétant la diversité du secteur abordé, à l'aide de l'analyse des documents produits par leurs réseaux,

d'observations, d'entretiens auprès de personnes élaborant et mettant en œuvre les dispositifs de qualité et de la passation d'un questionnaire.

Le deuxième temps de cette thèse est consacré à la genèse des dispositifs de qualité au sein de leurs réseaux respectifs et à la présentation de leur mode de fonctionnement. Les élaborations concomitantes de ces démarches et des réseaux qui les produisent montrent de quelle façon ces dispositifs répondent à un enjeu d'identité collective. L'attention portée à la construction sociale des dispositifs de qualité met également au jour l'élaboration conjointe des biens, services et projets qu'ils concernent. Elle indique enfin les mécanismes par lesquels opère cette construction (personnages centraux, intervention des pouvoirs publics, formation) (chapitre 3). Les modes de fonctionnement particuliers adoptés par les réseaux d'économie solidaire pour leur dispositif de qualité sont ensuite présentés. Traduisant le positionnement relatif des réseaux, ces types de dispositifs (certification par tiers, système participatif, charte « seule ») sont mis en rapport avec le fait de revendiquer ou non la singularité des produits (chapitre 4).

Les valeurs qui sous-tendent ces dispositifs et divisent l'économie solidaire sont abordées dans un troisième temps. Les modes de fonctionnement adoptés renvoient à des représentations distinctes de la confiance, mais également des consommateurs ou du marché (chapitre 5). Ces différentes procédures sont également associées à une pluralité de conventions de qualité, mises en évidence par le logiciel d'analyse textuelle Alceste. Parmi celles-ci trois conventions plus spécifiques de l'économie solidaire ressortent en particulier : une convention de qualité « civique», une convention « liée à l'opinion informée » et une convention de l' « inclusion horizontale » (chapitre 6).

Le quatrième et dernier temps de cette thèse montre dans quelle mesure les dispositifs étudiés peuvent être envisagés comme des modes d'action du répertoire de mouvements sociaux. L'analyse distingue des usages économiques et des usages en termes de construction d'identité collective attribués aux dispositifs de qualité par les acteurs qui les élaborent. Ces dispositifs s'inscrivent dans une visée contestataire et sont utilisés pour la réaffirmation de l'identité collective des mouvements analysés et la promotion de valeurs se voulant alternatives à celles de l'économie standard (chapitre 7). Cette dimension de mouvement social n'est cependant pas portée par l'ensemble des membres des réseaux d'économie solidaire. Les dispositifs de qualité sont conçus et promus par des « entrepreneurs

de cause »[28] ou de « production engagée » aux profils et motivations souvent différents de ceux des autres membres. Ces derniers apparaissent moins désireux de construire un collectif ou d'expliciter un projet de changement social. Les dispositifs de qualité résultent de la diversité des attentes qu'ils suscitent (chapitre 8).

[28] Selon le terme employé en sciences politique pour désigner des personnes se mobilisant pour qu'un phénomène social soit considéré comme un problème public, d'après le terme « entrepreneur de morale » proposé par H. Becker (1963).

Partie 1 Comment étudier les « labels » ?

Ch. 1: Des dispositifs signalant aux consommateurs la qualité ?

Le développement de l'économie solidaire s'accompagne de la multiplication de dispositifs de qualité (labels, logos, chartes…). Étudiés par l'économie hétérodoxe, les labels sont envisagés comme remédiant aux asymétries d'information sur la qualité des produits. Plusieurs implications en découlent. La possibilité d'une incertitude radicale sur la qualité est éliminée, ce qui préserve la coordination par les prix. Les labels ont pour fonction de transmettre une information. Les acteurs du marché sont rationnels, se caractérisent par un même ordre de préférences (la qualité des biens est universelle), et connaissent celles-ci. Enfin, la qualité des biens est considérée comme préexistante et intrinsèque : elle ne dépend que des biens eux mêmes, et non du contexte dans lequel ils sont plongés. La question de l'élaboration des labels n'est en outre pas abordée.

Cette perspective repose sur des hypothèses dont la réalisation concrète semble loin d'être toujours vérifiée. Un certain nombre de courants de sciences sociales se penchent depuis une vingtaine d'années sur les insuffisances de cette approche économique dominante des dispositifs de qualité. L'objet de ce chapitre est de présenter une synthèse de ces différents travaux, afin d'indiquer ce qu'il nous semble pertinent de retenir ou non pour l'étude des dispositifs de l'économie solidaire. On présentera plus particulièrement, lorsqu'elles existent, des études de cas relevant de ce secteur.

Les trois premières parties présentent des recherches sur les usages des dispositifs étudiés. Ces derniers sont tout d'abord envisagés par l'économie comme venant résoudre un problème d'information sur la qualité (I). Puis, la prise en compte par la sociologie de différents types d'incertitude permet d'élargir les usages de ces dispositifs à des choix en termes de valeurs (II). Leur rôle dans l'organisation de l'ensemble des échanges (qualification des produits, attachement des consommateurs…) est ensuite souligné (III). La quatrième et dernière partie de ce chapitre opère un changement de regard pour s'intéresser non plus aux usages mais à la construction sociale de ces dispositifs, mettant ainsi en lumière les enjeux politiques qui sous-tendent leur élaboration (IV).

I- Des dispositifs pour évacuer un problème d'information sur la qualité…

L'analyse des labels et des logos en économie est marquée par la question de la prise en compte de l'incertitude sur la qualité des biens ou services échangés. Si la théorie standard n'envisage pas la notion de qualité des produits et accuse les labels et logos de fausser le jeu du marché, la théorie de l'information appréhende en revanche ces dispositifs comme solutions aux problèmes posés par la qualité.

A- La prise en compte de la qualité en économie

1) Une notion difficilement intégrée à l'économie standard

La notion de qualité peut être définie comme « manière d'être, bonne ou mauvaise, de quelque chose »[29], ou encore « ce qui fait qu'une chose est plus ou moins recommandable »[30]. Pour l'ISO[31], « la qualité est l'ensemble des caractéristiques d'un produit, d'un processus ou d'un service qui lui confère son aptitude à satisfaire des besoins implicites ou explicites ». Elle renvoie à l'existence de classifications des biens et services, dépendant du jugement des agents. Or, dans le modèle traditionnel de la concurrence pure et parfaite, les biens sont soit identiques, soit de nature entièrement différente. La possibilité que des biens soient de nature similaire tout en possédant des caractéristiques différentes (la couleur par exemple) qui puissent influencer le choix des consommateurs, n'est pas envisagée (Coestier et Marette, 2004).

Intégrant l'existence de biens différenciés, E. O. Chamberlin (1933) complète la théorie économique néo-classique sans pour autant revenir sur l'universalité de la théorie des prix. Chacun de ces biens est considéré comme un bien homogène associé à un marché

---

[29] *Le petit Larousse illustré*, 2007.

[30] Petit Robert 1993, cité par COESTIER, Bénédicte, MARETTE, Stéphane, (2004), *Économie de la qualité*, Coll. Repères, La Découverte, Paris.

[31] International Standard Organization

particulier. Les différences de qualités ont ainsi pour effet d'atténuer la concurrence par les prix.

Ce n'est qu'avec les travaux de K. J. Lancaster (1966) que les caractéristiques des produits sont véritablement prises en considération. Les biens et services sont envisagés comme des « paniers de caractéristiques » : ce n'est pas d'eux en tant que tels que les consommateurs tirent satisfaction, mais de leurs caractéristiques. Celles-ci sont immuables, indépendantes et combinables entre elles. Les économistes s'intéressant aux produits différenciés, à la suite de cet auteur, distinguent plusieurs sortes de caractéristiques. Celles-ci sont dites différenciées verticalement, lorsqu'il existe un accord des consommateurs quant à leur classement mutuel. A prix identique, tous les acheteurs choisissent le bien présentant la même caractéristique. La hiérarchie des prix reflète la hiérarchie des qualités. La différence de prix entre deux qualités couvre la différence de coûts de production. Le domaine du transport aérien illustre cette situation : certains consommateurs se tournent vers des vols « low cost », à bas prix mais aux services réduits, tandis que d'autres privilégient les vols traditionnels, au coût plus élevé mais proposant de meilleurs services.

Des caractéristiques sont dites différenciées horizontalement, quand pour un même prix il n'existe pas d'accord des consommateurs sur le bien à choisir (c'est le cas par exemple pour deux voitures ne se différenciant que par la couleur). Une demande existe pour tous les produits différenciés horizontalement. Les économistes considèrent souvent que la qualité correspond à une différenciation verticale, bien qu'il soit en pratique difficile de distinguer différenciation verticale et horizontale (Coestier et Marette, 2004).

Selon ces approches, le prix concentre l'ensemble de l'information nécessaire sur le produit. Les classifications (telles que la classification des emplois par exemple), normes et standards, interfèrent dans le mécanisme des prix : les produits qui n'obéissent pas aux normes sont rejetés, la baisse des prix ne suffit pas à en assurer l'allocation. Ces dispositifs sont donc accusés de fausser le jeu du marché et l'allocation optimale des ressources (Eymard-Duvernay, 1989).

2) La qualité pose problème en situation d'information imparfaite

Les approches précédentes raisonnent dans le cadre d'une situation d'information gratuite et immédiatement disponible pour tous. Au moment de leur choix, les consommateurs sont pourtant rarement en mesure de connaître et identifier toutes les propriétés d'un produit.

L'accès à l'information est un enjeu clé de la qualité. Il est possible de distinguer trois types de caractéristiques selon qu'elles sont facilement identifiables ou non (Nelson, 1970 ; Darby et Karni, 1973) : celles qui sont observables avant l'achat sont dites « de recherche », celles qui ne sont observables qu'après l'achat sont dites « d'expérience », enfin, celles qui ne sont vérifiables ni avant ni après l'achat sont dites « de confiance » (ou de « croyance », ou « Potemkine »). L'absence d'information attribue de fait à de nombreuses d'entre elles une dimension de confiance.

En situation d'incertitude sur la qualité des biens et services, on observe une réduction de l'offre de qualité supérieure (Akerlof, 1970) : les consommateurs ne sont pas prêts à payer des prix élevés pour des produits dont la qualité est incertaine et se rabattent donc sur des produits moins chers, de qualité moindre. Les produits de qualité supérieure sont éliminés du marché.

Le prix est donc un mauvais indicateur de la qualité en situation d'information imparfaite. Les consommateurs peuvent effectuer des démarches pour obtenir de l'information sur la qualité des biens et services. Les entreprises peuvent de même chercher à signaler la qualité, par l'intermédiaire de la publicité (celle-ci agit comme un signal, le consommateur en déduisant que les dépenses investies dans la publicité sont soutenues par un fort profit dû à la qualité), l'offre de dédommagements en cas de défaillances sur la qualité ou encore à l'aide d'une marque dont la réputation renforce la fidélité des consommateurs (Coestier et Marette, 2004).

B- Les labels comme dispositifs volontaires de régulation de la qualité.

1) La régulation de la qualité

En situation d'information imparfaite, les problèmes répétitifs d'incertitude sur la qualité peuvent être résolus par des formes de régulation, visant une meilleure identification des produits. Les économistes de l'information justifient ainsi l'existence de normes et de dispositifs concernant la qualité. Deux types de problèmes de coordination doivent en particulier être palliés : concernant la production (le dispositif livre aux producteurs des informations utiles à la conception de nouveaux produits) et l'échange (par le signalement des produits dotés de certaines caractéristiques) (Lelong et Mallard, 2000).

L'autorégulation (régulation privée) peut s'avérer moins coûteuse que la régulation publique. Le groupe de producteurs concerné est censé non seulement disposer d'une meilleure information sur son propre fonctionnement que la puissance publique, mais également d'un pouvoir de contrôle et de sanction ainsi que d'une plus grande capacité à faire évoluer les règles de son secteur. L'autorégulation met en jeu non pas la réputation du seul producteur mais celle d'un groupe dans son ensemble. L'adhésion aux règles peut être obligatoire, comme dans le cas des professions réglementées, ou volontaire, comme dans le cas des certifications ou labels. L'adhésion volontaire présente l'avantage d'éviter le contrôle des entreprises n'appliquant pas les règles. L'existence de comportements opportunistes s'avère être la principale limite de l'autorégulation pour l'économie. La marque collective, le label ou le logo, sont à l'origine d'une rente car ils opèrent une différenciation des produits par la qualité. Cette rente est susceptible d'intéresser des offreurs ne respectant cependant pas toujours les réglementations qui y sont liées (Coestier et Marette, 2004).

Les labels ou les logos correspondent à des démarches volontaires. Ils signalent la certification du bien ou service auquel ils sont attachés ; c'est-à-dire le contrôle ou l'audit de celui-ci par un organisme indépendant, dans le but de vérifier le respect d'une norme (Grenard, 1993). Ils peuvent être définis comme les signes « garantissant qu'un produit ou service possède une ou plusieurs caractéristiques valorisées par un certain nombre de consommateurs, conférant ainsi une certaine supériorité au produit ou service » (Coestier et Marette, 2004, p 58).

Ces signaux peuvent être privés, comme c'est le cas pour le logo de commerce équitable Max Havelaar, ou avalisées par les pouvoirs publics, comme dans le cas du label

d'agriculture biologique français AB ou de la norme NF. Les certifications sont des marques collectives : les caractéristiques mises en avant ne sont pas spécifiques à une seule firme. Les entreprises en bénéficiant doivent respecter les règles régissant leur utilisation, et se soumettent pour cela aux contrôles généralement instaurés par le propriétaire de la certification. Les premiers labels ont émergé en France dans le domaine agricole, pour attester de l'origine d'un produit, avec les « appellations d'origine contrôlée » (issues de la loi de 1935), ou d'une qualité supérieure avec le « label rouge ». La tendance est aujourd'hui plutôt au développement de labels éthiques et environnementaux, tels que le label FSC (Forest Stewardship Council) sur le bois (Cashore, 2003).

Encadré 2 : Organismes nationaux et internationaux de normalisation

En France, la normalisation et la certification sont orchestrées par le **Groupe AFNOR**. Celui-ci est issu de la fusion en 2004 de l'AFNOR (Association Française de Normalisation, créée en 1926) et de l'AFAQ (Agence Française d'Assurance de la Qualité, créée en 1988). Le groupe se divise en quatre sociétés correspondant à autant de domaines de compétences.

AFNOR Normalisation est responsable des 25 bureaux de normalisation élaborant les normes françaises. Elle est membre des organismes internationaux ISO et CEN (voir ci-dessous).

AFNOR Certification est l'organisme de certification français. Cette société propose notamment les marques NF (label officiel de qualité français) pour les produits agricoles, industriels et les services, et AFAQ concernant le respect des normes ISO 9000 en matière de systèmes de management.

AFNOR Compétences dispense des formations en management qualité, sécurité et environnement.

AFNOR Éditions propose de la documentation en matière de normalisation.

En France, le **COFRAC** (Comité Français d'Accréditation) a pour mission d'attester des capacités d'analyse et d'inspection des organismes de certification dans leur domaine de compétence.

Sur le plan international, la fédération des organismes nationaux de normalisation, l'**ISO** (International Standard Organisation), établit depuis 1947 les normes communes pour le monde entier. La CEI (Commission Électrotechnique Internationale) et l'UIT (Union Internationale des Télécommunications), interviennent dans leurs champs de compétences spécifiques.

Au niveau européen les organismes de référence sont le **CEN** (Comité Européen de

Normalisation, créé en 1961), le CENELEC (Comité Européen de Normalisation pour l'Électrotechnique) et l'ETSI (Institut Européen des Normes de Télécommunications)[32]

2) Les labels de l'économie solidaire sous l'angle de l'économie

Pour l'économie hétérodoxe, les labels ou les logos ont pour fonction de remédier à la défaillance de marché que constitue l'asymétrie d'information sur la qualité. La possibilité d'une incertitude « radicale », c'est-à-dire non probabilisable (Knight, 1921) et qui ne puisse être résolue par un ajout d'information, n'est pas envisagée. La prise en compte de la qualité s'effectue sans remise en cause du cadre général de coordination par les prix : les produits sont constitués de caractéristiques intrinsèques et universellement reconnues, que des logos viennent indiquer si besoin, de façon à ce que les mécanismes de prix puissent opérer.

Des dispositifs de qualité de l'économie solidaire ont été étudiés selon cette perspective. C'est le cas en particulier de ceux du commerce équitable analysés par J. Ballet et A. Carimentrand (2006a, 2006b). Rappelant qu'il existe deux principales formes de distribution des produits issus du commerce équitable, ces auteurs relient chacune à un mode de transmission de l'information. La vente en magasin spécialisé est associée une transmission d'information par les vendeurs directement. La vente en moyenne et grande surface est rattachée à une transmission d'information reposant principalement sur les « signes de qualités » que sont les labels et les logos. Ces derniers sont considérés comme des « raccourcis informationnels » épargnant au consommateur de maîtriser l'ensemble des processus de définition, vérification et signalement (Gasmi et Grolleau, 2002). Les écolabels ont également été étudiés selon cette approche. Rétablissant la symétrie d'information entre vendeur et acheteur, ces dispositifs sont vus comme permettant de répondre à la demande de biens de qualité supérieure (Bougherara et Piguet, 2008 ; Bougherara, Grolleau et Thiébaut, 2003).

[32] http://www.afnor.org

3) Insuffisance des labels pour les biens de confiance

En dépit du consensus des économistes concernant la fonction informationnelle des labels et logos de qualité, un cas demeure problématique : celui des biens de confiance (biens dont la qualité n'est pas vérifiable par le consommateur, même après achat). Pour ce type de biens, la plupart des mécanismes cités semblent inopérants ; les consommateurs ne peuvent que très difficilement connaître la qualité des produits (Coestier et Marrette, 2004, Bougherara et Piguet, 2008). Le contenu nutritionnel d'un produit constitue par exemple une caractéristique de confiance : le consommateur ne peut pas la vérifier par lui-même (ou très difficilement…) et fait confiance a l'emballage. D. Bougherara et V. Piguet précisent ainsi que le rétablissement de la symétrie d'information n'est pas une solution suffisante pour résoudre les problèmes posés par ces biens. En dépit de la présence d'un label, les coûts d'information sur la qualité subis par les acheteurs potentiels peuvent rester élevés. Les auteurs montrent que le montant des investissements consentis par les consommateurs pour s'informer sur la qualité est fonction des caractéristiques individuelles de ces derniers (coût d'opportunité du temps passé à aborder un label détaillé, capital culturel) et de la nature des achats (fréquents ou ponctuels). Il sera par conséquent plus efficace de réserver les labels détaillés à des produits dont les achats sont peu fréquents (une voiture) pour diminuer le coût de traitement de l'information.

Le cas des biens de confiance invite à nuancer la possibilité d'évacuer tout type d'incertitude sur la qualité à l'aide d'un dispositif tel qu'un label. Certains biens et services de l'économie solidaire semblent présenter des caractéristiques de confiance. L'achat d'un produit ayant un logo équitable est associé pour le consommateur à la recherche, entre autres caractéristiques, d'un produit dont le producteur de matière première a été rémunéré à un prix supérieur à celui du marché. Cette caractéristique n'étant vérifiable ni avant ni après l'achat, l'acheteur fait confiance au logo. L'incertitude est reportée sur la fiabilité du dispositif. La prise en compte des caractéristiques de confiance n'épuise cependant pas encore la spécificité des biens et services de l'économie solidaire. En effet, les caractéristiques de recherche, d'expérience ou de confiance, bien que différentes, relèvent toutes du risque probabilisable. Même dans le cas des caractéristiques de confiance, l'information, bien que très difficile à obtenir, existe. L'incertitude associée à ces caractéristiques pourrait être levée par l'ajout d'information (Karpik, 2008). Des incertitudes d'une autre nature ont été mises au jour par les sciences sociales.

II- …ou résoudre différents types d'incertitude sur la qualité

Le cadre de réflexion qui vient d'être présenté repose sur trois hypothèses nécessaires pour que l'incertitude sur la qualité soit évacuée par les labels et les logos. La qualité est intrinsèque au produit (elle est indépendante du contexte) et pré-existe au dispositif (hypothèse 1). Les consommateurs se caractérisent par un même ordre de préférences (hypothèse 2), et connaissent celui-ci (hypothèse 3). Rarement vérifiées sur les marchés concrets, ces hypothèses ont été remises en cause par différents courants de sociologie et d'économie hétérodoxe (Le Velly, 2012). Ce faisant, la possibilité d'incertitudes sur la qualité, fréquentes et de différentes natures, est introduite dans les échanges. Des « prescripteurs » sont nécessaires pour guider les acheteurs. Deux formes d'incertitudes sont plus particulièrement analysées : sur la qualité d'une part, sur les conventions de qualité, d'autre part.

A- Le recours aux prescripteurs comme solution à de fréquentes et diverses incertitudes

1) Incertitude de fait, de technique, de jugement

Pour A. Hatchuel (1995), le marché des économistes, sur lequel règne la concurrence pure et parfaite, est un cas limite. Ces hypothèses sous-jacentes étant rarement confirmées, les acteurs marchands sont confrontés à des crises cognitives de diverses natures. Cet auteur complète ainsi le registre d'incertitudes identifié par les économistes. Dans le cas du marché imparfait des voitures d'occasion présenté par G. A. Akerlof (1970), l'incertitude prise en compte est une incertitude « simple » : la qualité des voitures d'occasion est connue des vendeurs mais pas des acheteurs. Un ajout d'information sur la chose ou la prestation suffit pour rétablir la symétrie d'information entre les deux parties. La qualification de l'état décrit est un savoir détenu par l'acheteur. Tout le monde partage la même définition de la qualité (Stanziani, 2003). L'information nécessaire pourrait être celle du nombre de kilomètres déjà

parcourus par le véhicule. L'acheteur sait en déduire la qualité de la voiture vendue. A. Hatchuel désigne cette situation comme incertitude de « fait ».

Deux autres situations viennent s'y ajouter. L'une, plus complexe à résoudre, se présente lorsque l'incertitude porte sur des notions initialement inconnues de l'acheteur. Celui-ci nécessite que l'espace même des questions qu'il est en mesure de se poser soit élargi. L'ignorance peut concerner les usages de la chose ou de la prestation, ou encore des notions techniques. Elle peut être résolue par l'intervention de figures expertes telles que celle d'un architecte, d'un ingénieur ou d'un médecin. Il s'agit d'une incertitude de « technique ». L'incertitude de « jugement », enfin, porte sur l'appréciation que peut avoir l'acheteur de la chose ou de son usage.

2) Pouvoir et limites du prescripteur

Chaque acteur du marché poursuivant son intérêt, l'acheteur ne peut s'en remettre au vendeur pour résoudre ces différentes crises de l'échange. Leur résolution nécessite l'intervention d'un « prescripteur ». Son apport peut porter sur la chose ou prestation acquise (prescription de fait), son mode de jouissance ou d'usage (prescription de technique) ou encore sur l'appréciation qui est portée sur celle-ci (prescription de jugement). Ces trois sortes de prescription sont en pratique souvent liées : le guide qui étoile les restaurants ne donne pas seulement des informations mais émet également un jugement sur celles-ci.

Le prescripteur tel que décrit par A. Hatchuel occupe une place centrale dans les échanges. En neutralisant l'incertitude, il permet aux acteurs des échanges de s'orienter. Il contribue de plus à structurer leur représentation du monde en participant à la formation de la valeur des biens et services (Hatchuel, 1995). Il joue enfin un rôle dans la formation des marchés : la concurrence, le monopole ou l'oligopole peuvent être modifiés. Les prescripteurs ont en effet la capacité de rendre substituables des biens qui n'étaient pas perçus comme tels, de restreindre l'espace des choix envisagés, ou de participer à l'invention d'un nouveau marché.

Les relations entre les acteurs des échanges et le prescripteur sont cependant relativement instables. En fournissant un savoir à l'acheteur, ce dispositif crée sa propre obsolescence. Sa pérennité implique donc un subtil équilibre entre transmission de connaissances et préservation de son utilité… Plusieurs prescripteurs peuvent en outre se trouver en concurrence. L'acheteur peut ainsi contester l'un d'entre eux au profit d'un autre.

Enfin, la relation entretenue avec l'offreur est délicate : si le prescripteur a besoin du vendeur pour obtenir des informations, ce dernier a également intérêt à convaincre de la qualité de ses prestations. Le soupçon de dépendance envers l'offreur constitue une des failles fréquentes du prescripteur.

L'approche d'A. Hatchuel remet ainsi en cause les trois hypothèses sur lesquelles reposait la perspective portée par les économistes de l'information sur les labels et les logos. La qualité n'est plus considérée comme intrinsèque au bien et pré-existante au dispositif (hypothèse 1) : le prescripteur contribue à la formation de la qualité, en proposant des usages, des techniques ou un jugement. La qualité n'est pas universelle (hypothèse 2) : la diversité des prescripteurs correspond à celle des ordres de préférences. Enfin, les consommateurs ne savent pas toujours apprécier seuls les biens et services (hypothèse 3) : c'est la raison d'être de la prescription de jugement.

B- Des dispositifs de jugement pour résoudre l'incertitude radicale sur la qualité

L'incertitude sur le jugement et les dispositifs qui y répondent ont fait l'objet de développements spécifiques, donnant lieu au courant de recherche de l'« économie des singularités ».

1) Les biens singuliers

Ayant le premier posé les bases de cette théorie tout d'abord sous le nom d' « économie de la qualité », L. Karpik affirme que la prise en compte de la qualité ne peut pas se régler uniquement dans le cadre de la coordination par les prix. E. O. Chamberlin puis K. J. Lancaster tentent d'intégrer la qualité dans la théorie des prix sans y parvenir véritablement (Karpik, 1989). En envisageant chaque bien différencié comme un bien homogène associé à un marché particulier, le premier néglige aussi bien les produits multidimensionnels, que les produits marqués par l'incertitude sur la qualité qui empêche la détermination des prix. Le second ambitionne de remédier à ces lacunes en présentant le bien comme panier de caractéristiques. Trois critiques sont formulées à son encontre : cette théorie ne s'applique pas à des biens dont les qualités sont interdépendantes (cas du vin par exemple), les choix des caractéristiques retenues n'est en rien évident, et enfin, rien ne justifie que la

valeur d'une caractéristique soit la même chez tous les individus (remise en cause de l'universalité de l'ordre des préférences) (Karpik, 2002). Des situations d'incertitude radicale sur la qualité persistent. Des outils sont donc nécessaires pour permettre les échanges dans de tels contextes.

Ces situations particulières d'incertitude sont liées à l'existence d'un certain type de biens socialement construits comme des « singularités ». Le marché qui leur correspond s'ajoute, d'après L. Karpik (2007), au marché des biens homogènes et au marché des biens différenciés. La qualité des singularités ne provient en effet pas d'un ensemble de caractéristiques fini et observable mais d'un jugement global. Le consommateur recherche une « bonne » interprétation d'un morceau, un « bon » médecin, ou encore un « beau » tableau. Il peut également par le biais des singularités chercher à résoudre « des problèmes cruciaux tenant à la santé, à l'éducation, à la défense des droits et plus généralement au bien-être ou au mal-être » (Gadrey, 2008, p. 381). La recherche du « bon » produit indique que la concurrence par la qualité prime sur la concurrence par les prix.

Trois caractéristiques permettent de déterminer si des biens et des services peuvent être envisagés comme singularités : la multidimensionnalité structurée, l'incommensurabilité et la qualité radicalement incertaine de ces biens et services. La multidimensionnalité structurée correspond au fait que les caractéristiques d'un bien ou d'un service ne peuvent pas être distinguées les unes des autres, comme dans le cas des biens différenciés (Lancaster, 1966). Celles-ci sont interdépendantes et rendent le bien ou le service indivisible. On peut opposer l'achat d'un logement (bien différencié), pour lequel le consommateur distingue des caractéristiques comme la surface ou le nombre de pièces, à celui d'un grand vin (singularité) dont les composantes ne sont pas séparément identifiables, du fait de leur interdépendance (Karpik, 2009). La deuxième caractéristique des singularités est l'incommensurabilité : l'impossibilité de classer un bien par rapport à un autre dans l'absolu. Dans le domaine artistique, il est par exemple impossible d'établir une hiérarchie collective entre Vermeer et Rembrandt (Karpik, 2009). La hiérarchie individuelle est en revanche possible, du fait des multiples classements associés à des points de vue particuliers. La dernière propriété des singularités est de présenter une incertitude radicale sur la qualité, c'est-à-dire ne pouvant être levée par la seule information. L'échange de bien ou service est transformé en échange de « promesses » ; le dispositif de jugement promet une certaine qualité. C'est le cas par exemple lors de l'achat d'un disque présentant un « label qualité ».

Comme on l'a vu, les biens singuliers ne sont pas des biens différenciés au sens de K. J. Lancaster. Ils se distinguent également des biens de confiance (Neslon, 1970 ; Darbi et Karni, 1973) : bien que le consommateur ne puisse pas vérifier la qualité de ceux-ci, cette information existe et est détenue par le vendeur. Dans le cas des singularités en revanche, seul un jugement permet de lever l'incertitude (Karpik, 2008).

2) Les dispositifs de jugement

L'échange de ces biens dépend donc moins du prix né de la confrontation d'une offre et d'une demande que de l'existence de dispositifs de jugement (Karpik, 1989, 1996, 2002, 2007, 2008, 2009). Proposant une multiplicité de formes de connaissance des produits, ils peuvent être classés en deux grands ensembles -dispositifs personnels et impersonnels- et cinq catégories. Les dispositifs personnels rassemblent les réseaux cognitifs (les proches, les connaissances), marchands (vendeurs et acheteurs) et corporatifs (professionnels d'un marché). Parmi les dispositifs impersonnels se trouvent les « cicérones » (critiques, guides), les classements (prix littéraires ou de cinéma, box-office), les confluences (chargées de faciliter l'ajustement final des produits et des clients tels que des espaces architecturaux ou des codifications de pratiques de ventes) et enfin, les appellations au sens large : labels, certifications, logos, marques (Karpik, 2009).

Leur objectif commun n'est pas de proposer une information au sens de l'économie (objective et concernant des caractéristiques intrinsèques au produit) mais une connaissance orientée des biens et services. Le dispositif de jugement restitue le monde tel qu'il est vu par les professionnels du marché qui en sont à l'origine. Il n'assure pas la transparence entre une offre et une demande pré-existantes mais participe à la construction d'une relation particulière entre les produits et les individus (Karpik, 2009).

Les consommateurs sont censés faire confiance aux dispositifs de jugements. La crédibilité de la connaissance apportée est décisive pour leur bon fonctionnement. Ce crédit est l'enjeu principal de la concurrence entre dispositifs. La confiance peut être définie comme une « relation de délégation ancrée dans le symbolique » (Karpik, 2009, p. 174.) ; ce qui renvoie à quatre points. Elle ne peut se fonder sur le seul savoir mais repose également sur la croyance. Celle-ci a le pouvoir de transformer une représentation en réalité. Elle varie entre solidité (consommateur attaché au dispositif) et fragilité (croyance facilement remplacée par une autre). Enfin, la confiance obéit à une logique symbolique qui explique que ses effets

soient souvent marqués par l'excès et l'inattendu. Les relations entre les différents dispositifs se traduisent par une lutte pour faire prévaloir un jugement sur celui des autres.

L. Karpik distingue différents régimes de coordination construits à partir des dispositifs de jugement. Chacun correspond à une « forme pure » de marché des singularités, c'est-à-dire une expression particulière de la primauté de la qualité sur les prix. Chaque régime, seul ou associé à d'autres, explique la réalité de ces marchés. La régulation par le jugement vient s'ajouter aux deux modes de régulation de la vie économique traditionnellement mis en avant que sont le marché-prix et l'organisation (la hiérarchie). Il combine en effet des décisions décentralisées et des institutions, remettant en cause la dichotomie précédente (Karpik, 2009).

Sur ces marchés-jugement, les interactions entre dispositifs et individus façonnent la qualification finale des singularités (Karpik, 2002). La qualité n'est plus envisagée comme consubstantielle au bien ou au service mais comme le résultat d'un processus.

Les labels et logos peuvent dans cette perspective être envisagés comme des dispositifs de jugement impersonnels, substantiels (ils ne visent pas à hiérarchiser mais à produire des connaissances spécifiques sur les produits). De même que les appellations d'origine contrôlée ou certaines marques, ils associent des noms à des constructions délibérées de la singularité (Karpik, 1996).

Parmi les différents régimes de coordination décrits par L. Karpik, ces dispositifs se rapprochent soit du « régime de l'authenticité », soit du « régime méga » selon la taille du marché auquel ils s'adressent. Il ne s'agit pas selon cette approche, de signaux réduisant l'asymétrie d'information (et dévoilant une qualité pré-existante et universelle) mais de dispositifs proposant un regard sur le produit. Ils contribuent à la construction de la qualité des singularités auxquelles ils s'appliquent.

A. Hatchuel avait introduit la possibilité que les dispositifs ne transmettent pas uniquement de l'information factuelle mais également des choix en termes de valeurs (prescription de jugement). L'économie des singularités conforte cette idée en affirmant que les dispositifs de jugements concurrents proposent chacun un point de vue sur un bien ou service. Plusieurs visions de ce qu'est la qualité d'une chose ou prestation co-existent. C'est la voie approfondie par l'école des conventions.

C- Résoudre l’incertitude quant à la convention de qualité

Contestant l’existence d’un unique ordre de préférences chez les acteurs du marché, l’économie des conventions postule la pluralité des jugements sur la qualité. Il en résulte une possible incertitude sur la façon d’évaluer les biens et des services. Les dispositifs de qualité apparaissent comme des solutions possibles à ces situations.

1) Pluralité des biens communs et des conventions de qualité

L’économie des conventions affirme l'existence d'une pluralité des conceptions de la qualité des produits. Ce courant cherche ainsi à remédier à l'absence de prise en compte de la multiplicité des valeurs par la théorie économique standard. Celle-ci ne traite en effet que des problèmes d'incertitude simple (de fait) et d'asymétrie d'information, mais pas de ceux que pose la coexistence de différentes conceptions de la valeur des choses (Eymard-Duvernay, 2002).

Les sociétés modernes sont traversées par une pluralité de conceptions du « bien commun ». Chacune renvoie à une convention de qualité, c’est-à-dire un ensemble de valeurs, de règles et de représentations conduisant à un mode de définition de la qualité (un système d’équivalences). Situant l’échange dans un espace au sein duquel le calcul est possible, la référence à un bien commun permet la coordination entre individus.

L’économie des grandeurs prolonge l’économie des conventions en modélisant les formes de bien commun à l’aide de six idéaux-types appelés « cités » (Boltanski et Thévenot, 1991). Chacune d’entre elles est forgée à partir d'un principe d'équivalence (ou de « grandeur ») qui permet de qualifier les biens ou services. Les autres qualifications sont alors exclues (ce qui est grand dans une cité ne l’est pas nécessairement dans une autre).

L’existence de différents ordres de préférences conduit à une discussion sur les valeurs et à la possibilité d’arbitrage entre elles. Pour l’économie standard, l’individu n’évolue qu’au sein d’un seul univers de bien commun, caractérisé par un unique classement de préférences, à partir duquel se livrer au calcul. Pour l’économie des conventions en revanche, chaque univers de bien a sa propre cohérence interne et les principes d’équivalence sont incommensurables. Il n'existe par exemple pas de classement des films ou des œuvres d'arts

dans l'absolu, en revanche différents classements existent, reposant chacun sur un principe d'équivalence (Eymard-Duvernay, 2009).

Encadré 3 : Les cités de l'économie des grandeurs

Rappelons brièvement les principales caractéristiques des cités de l'économie des grandeurs :

-La cité « inspirée » se fonde sur le principe d'équivalence qu'est l'inspiration. La grandeur y est liée à la passion et la capacité de création.

-La cité « domestique » se fonde sur le principe d'équivalence qu'est la position hiérarchique dans une chaîne de dépendance personnelle. La grandeur y est liée à l'autorité, la bienveillance.

-La cité « de l'opinion » se fonde sur le principe d'équivalence qu'est l'opinion des autres. La grandeur y est liée à la notoriété.

-La cité « civique » se fonde sur le principe d'équivalence qu'est la représentation d'un collectif. La grandeur est liée à la capacité à représenter la volonté ou l'intérêt général de ce collectif.

-La cité « industrielle » se fonde sur le principe d'équivalence de l'efficacité. La grandeur y est liée à la compétence professionnelle.

-La cité « marchande » se fonde sur le principe d'équivalence de la concurrence et de la compétition. La grandeur y est liée à capacité à s'enrichir.

-La cité « connexionniste » se fonde sur le principe d'équivalence qu'est l'activité et l'extension du réseau. La grandeur y est liée à la flexibilité et l'adaptabilité.

(Boltanski et Thévenot, 1991 ; Nachi, 2006)

Contrairement à l'économie standard, qui postule l'existence de choses qualifiées de biens en nombre limité avant même toute référence à la société (hypothèse de nomenclature), l'économie des conventions affirme la présence d'une étape permettant à la « chose » de la nature de devenir un « bien » : sa qualification (Eymard-Duvernay, 2009). Il s'agit d'un *processus* collectif conduisant à la construction de repères (une convention de qualité) pour évaluer le produit. On parle donc de *qualification* plutôt que de qualité. Selon ce courant, l'échange marchand ne peut avoir lieu que si cet accord préalable a été conclu. La qualification fait partie des conditions sociales rendant le marché possible. L'évaluation du produit par la subjectivité des individus précède sa valorisation lors de l'échange (par le prix) (Eymard-Duvernay, 2009). La qualification de la chose comme bien implique la mobilisation d'un ordre de grandeur, relevant d'une forme de bien commun. Ce qui est grand d'après cette échelle peut n'être absolument pas valorisé selon une autre.

2) La pluralité des modèles de production

A chaque définition de la qualité peut être rattaché un « modèle » de production, caractérisé à partir des cités de l'Economie des Grandeurs (Caves et Porter 1977, Eymard-Duvernay, 1989). Les travaux d'O. Favereau *et al.* (2002) et M.-T. Letablier et P. Boisard (1989) révèlent par exemple l'existence dans les entreprises étudiées de conventions de qualité industrielle (conformité à un standard), marchande (le prix est l'étalon de la qualité) et domestique (s'appuyant sur le savoir traditionnel et l'interconnaissance). Les conventions occupent également une place importante au sein de la typologie des « mondes de production » de R. Salais et M. Storper (1993). Ces idéaux-types rassemblent les éléments qui composent l'univers économique de la production : produit, technologie utilisée, rôle de l'Etat, type d'incertitude ou risque relatif à la production, nature de la demande, institutions et conventions qui entourent la production. Quatre mondes de productions théoriques sont proposés : industriel, marchand, interpersonnel et immatériel (Bricq, 1995).

La coexistence de divers modes d'évaluation de la qualité est source de tensions. C'est le cas en particulier quand des entreprises mobilisant des conventions de qualité différentes doivent se coordonner au sein d'une même branche. Par rapport aux prix du marché (logique marchande), les prix des produits de marques (logique domestique) sont perçus comme trop élevés. En revanche, la baisse du prix permise par l'industrialisation (logique industrielle) peut avoir des effets pervers sur le marché si elle y est interprétée comme signe d'une baisse de qualité (logique marchande) (Eymard-Duvernay, 1989).

La concomitance de ces logiques conduit à la nécessité de compromis. Une illustration en est fournie par une recherche sur une entreprise de fabrication de camembert, suivant initialement un modèle de production domestique (Boisard et Letablier, 1989). Celui-ci valorise une forme de qualité attachée à la conservation et à la reproduction de connaissances et de savoir-faire traditionnels (moulage à la louche), ancrés localement et détenus par le patron. Ce mode de fabrication est garanti par un label AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) assurant à la clientèle « avertie » et prête à payer le prix d'un « véritable » camembert. L'entreprise est confrontée à des concurrentes suivant un modèle de production industriel, grâce auquel la standardisation des produits et la normalisation de la matière première permettent une fabrication continue et automatisable. La concurrence par les prix y est déterminante. Soucieuse de préserver le caractère traditionnel de ses produits, l'entreprise

étudiée doit envisager un compromis entre tradition et innovation. La solution trouvée passe par l'introduction d'un robot mouleur, dispositif hybride, renvoyant aux mondes domestiques (présence de mouleur, de louches, de bassines…), et industriel (il s'agit d'un système robotisé, avec chariot mobile…).

3) L'incertitude sur le principe de qualité

Pour l'économie des conventions, l'ensemble des choses et prestations répond à la nécessité d'une qualification avant valorisation sur le marché. Cette situation ne se limite pas, comme pour l'économie des singularités, à une catégorie de biens en particulier (socialement construits comme singularités). L'incertitude ne se rapporte pas au bien ou au service mais à la forme de jugement sur laquelle s'appuyer : il y a « singularité » tant que la convention à mobiliser n'est pas identifiée (Eymard-Duvernay, 2009). O. Godard (1993) désigne ces situations complexes, dans lesquelles l'incertitude règne quant au principe de qualité à retenir, d' « univers controversés », par opposition aux « univers stabilisés ». Dans ces contextes, la controverse sociale s'ajoute à la controverse scientifique. Retraçant l'histoire de la consommation de vin, de viande de beurre et de lait depuis le XVIIIe siècle, l'historien A. Stanziani (2005) illustre bien la coexistence de plusieurs conventions de qualité pour un même produit. Sur les marchés respectifs de la viande et du lait, la définition sanitaire, majoritaire, est en tension avec une définition commerciale de la qualité. L'exemple du camembert au lait cru montre également l'opposition entre une très bonne appréciation par les consommateurs et producteurs selon une convention de qualité gustative, et une bien moins bonne évaluation sur une échelle de qualité sanitaire (François, 2008).

L'incertitude sur la convention de qualité à retenir se distingue de l'incertitude sur la qualité d'un bien au sein d'une convention de qualité donnée. Cette dernière peut être levée par un recueil d'informations supplémentaires. Il s'agit d'une incertitude « de fait » telle que définie par A. Hatchuel. A l'inverse, l'incertitude sur le principe de qualité à retenir ne peut être levée que par la mobilisation d'un point de vue politique pour sélectionner parmi les équivalences celle considérée par chacun comme légitime (Eymard-Duvernay, 2009). Il s'agit au sens d'A. Hatchuel d'une incertitude « de jugement ».

4) Dispositifs et conventions de qualité

La possibilité d'une incertitude sur la convention à retenir pour juger d'un bien ou d'un service ouvre la voie à de nouvelles interprétations des dispositifs de qualité. La mobilisation de signes de qualité peut indiquer le déplacement de la coordination marchande (où règne le seul mécanisme des prix) vers une autre logique (Eymard-Duvernay, 1989). L'utilisation d'un standard de qualité constitue par exemple un élément de la logique industrielle. La référence à une marque rattachant le produit à son origine –on peut penser à un « AOC »- renvoie en revanche à la logique domestique (rapprochement des êtres par contiguïté, à partir d'une souche originelle (Thévenot, 1988, cité par Eymard-Duvernay 1989)). La mobilisation d'un dispositif peut néanmoins n'avoir parfois aucun effet réel sur la coordination par le marché : c'est le cas lorsque la marque ne correspond qu'à un nom commun soutenu par des dépenses de publicité.

A ces différents dispositifs (standard, dispositif indiquant l'origine…) sont donc associés des logiques de coordination et des modes d'évaluation de la qualité distincts. B. Sylvander (1997) analyse par exemple le rôle joué par la certification biologique obligatoire, associée au label AB, dans le passage d'une convention de qualité à une autre. Retraçant l'histoire de ce secteur, l'auteur identifie un premier temps (1920-1980) au cours duquel la coordination des acteurs est assurée par une convention de qualité domestique. Les acteurs de l'agriculture biologique (producteurs, transformateurs, consommateurs…) sont reliés par une forte connaissance interpersonnelle, ont des valeurs proches et effectuent leurs échanges en direct, ce qui les protègent de la fraude. Ce fonctionnement est ensuite déstabilisé par la progression de la demande de produits « bio » et l'arrivée d'un nouveau type de consommateurs, plus attentifs aux prix et n'appartenant pas aux réseaux originels (1980-1993). La convention domestique ne fonctionne plus. En outre, la pression de la demande incite à une multiplication des fraudes. Cette désorganisation du marché incite les pouvoirs publics et les organisations professionnelles à normaliser les pratiques. S'éloignant d'une conception doctrinale, le cahier des charges défini se réfère presque exclusivement aux techniques de fertilisation et de traitement. La certification devient obligatoire pour pouvoir continuer à faire figurer la mention « issu de l'agriculture biologique » (dernière période identifiée, à partir de 1993). La certification favorise la progression d'une convention industrielle : les acteurs ne se réfèrent plus à l'appartenance à un réseau ni à leurs liens interpersonnels pour juger de la conformité d'un produit. Ils se tournent vers « l'épreuve

industrielle » qui obéit à des critères instrumentés techniquement (contrôle par un organisme certificateur indépendant). Le rôle de la normalisation dans le passage d'une convention domestique à une convention industrielle a de même été identifié dans le domaine des normes de gestion avec l'adoption des normes de type ISO 9000 (Segrestin, 1996). L'adoption de celles-ci, associées à une certification servant de signal, permet la coordination entre donneur d'ordre et sous-traitant.

Les certifications et signes de qualité qui y sont apposés peuvent encore être envisagés comme renvoyant à des « mondes de production » spécifiques (Cazals et Belis Bergouignan, 2009). C'est ce que montre une recherche sur les démarches environnementales volontaires (DEV) dans la viticulture et l'arboriculture fruitière (Ibidem). Les auteurs suggèrent de compléter la typologie des mondes de production de R. Salais et M. Storper (1993) par des « mondes de production protecteurs de l'environnement ». Les DEV sont définies comme « l'ensemble des engagements libres des entreprises comprenant à la fois, des dispositifs contraignants visant à échéance donnée un objectif précis de performance environnementale au-delà des exigences légales, et des dispositifs plus informels affichant simplement des voies d'amélioration de ces performances » (Belis-Bergouignan et Cazals, 2009, p. 38). Deux démarches types sont identifiées : l'agriculture biologique, interdisant toute utilisation de produits chimiques de synthèse et l'agriculture raisonnée, limitant leur usage. La mobilisation de l'une ou de l'autre résulte de la combinaison de différentes motivations et de la construction de conventions par les acteurs considérés. Pour ces auteurs, le choix d'une convention d'environnement repose sur un type de « nature légitime », mais n'exclut pas la mobilisation d'une pluralité de justifications des choix environnementaux des producteurs. La notion de « mondes de production » traduit cette diversité : il s'agit d'espaces de coordination entre des producteurs et des demandeurs qui s'entendent sur la qualité d'un produit donné. Quatre mondes protecteurs de l'environnement sont dégagés, ayant chacun un rapport spécifique aux dispositifs de qualité. Le monde protecteur « radical » se caractérise par une démarche environnementale radicale, des échanges reposant sur la confiance, la réputation et le partage de valeurs entre producteurs et demandeurs. Le territoire sur lequel se déroulent ces échanges occupe une place prépondérante pour la qualité de la relation. Les structures correspondant à ce modèle sont de petites entreprises biologiques depuis leurs débuts ou encore des circuits courts de distribution. Ce monde de production peut se passer de dispositif.

Une nouvelle dynamique y est néanmoins recherchée par la mise en place des AMAP[33] et l'expérimentation des « Systèmes participatifs de garantie »[34]. Le deuxième monde protecteur de l'environnement est désigné comme « technico-marchand ». Les contraintes environnementales s'articulent avec une conception productive de l'agriculture. Les signes de qualité et des marques privées participent à la concurrence en même temps que les prix. L'évaluation de la qualité se fait de façon externe à partir de standards vérifiés par un organisme de certification indépendant. Le monde protecteur « impersonnel » est décrit en troisième lieu comme en rupture avec le modèle agricole productif dominant tout en répondant à une demande de produits verts « génériques ». Les consommateurs sont sensibles aux prix et fréquentent les grandes et moyennes surfaces. Le label, correspondant à une qualité vérifiée par un organisme certificateur et une réglementation publique, est l'élément central de cette démarche. Le monde protecteur « industriel », en dernier lieu, correspond à la démarche de l'agriculture raisonnée. Les changements y sont marginaux par rapport au modèle productiviste dominant. Le développement des dispositifs de qualité de l'agriculture biologique semble ainsi intimement lié à des modèles de production fondés sur des conventions de qualité distinctes bien que proches. A chacune (définissant une qualité liée au territoire et à la réputation, ou standardisée, ou encore réglementée) correspondent des modes d'activité et d'évaluation différents (relation stabilisée entre offreur et demandeur, ou bien signe de qualité contrôlé par un organisme indépendant).

Provenant de l'économie, l'interprétation des dispositifs de qualité en terme de transmission informationnelle visant à résoudre une incertitude de fait, est progressivement enrichie par d'autres approches en sciences sociales. Celles-ci intègrent la possibilité de différentes sortes d'incertitudes, concernant en particulier les conventions de qualité. Face à de telles crises cognitives, les acteurs de l'échange ont la possibilité de recourir à des prescripteurs, parmi lesquels figurent les dispositifs de qualité.

Les perspectives qui viennent d'être présentées partagent ainsi l'idée que ces dispositifs interviennent dans des circonstances s'écartant du fonctionnement « normal » du marché. Or, pour un ensemble de travaux relevant de la sociologie économique, ce regard mérite d'être inversé. La situation dans laquelle les échanges fonctionnent sans l'intervention d'un dispositif correspond au cas particulier ; celles qui en nécessitent sont les plus

---

33 Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

34 Voir chapitre 4 pour le détail du fonctionnement des dispositifs d'économie solidaire étudiés

fréquentes. Les marchés sont construits par des institutions, dont les dispositifs de qualité font partie. D'autres usages de ces instruments sont ainsi dégagés.

III- Des dispositifs organisant l'ensemble des échanges

Les travaux sur lesquels nous allons nous appuyer à présent partagent de nombreux points d'accord avec les précédents : refus de considérer la qualité des produits comme intrinsèque au bien, prise en compte d'une pluralité d'ordres de préférences et de la difficulté qu'ont les consommateurs à connaître celles-ci. Leur principal déplacement réside dans le rejet d'une division des marchés entre des situations « normales » et d'autres, où les dispositifs deviennent nécessaires pour équiper les consommateurs et rendre l'échange possible. Les marchés concrets sont envisagés comme toujours socialement « encastrés », aussi bien par des réseaux sociaux, que par des règles formelles, des significations culturelles ou encore des dispositifs matériels (Le Velly, 2012). Ces objets sont donc analysés cette fois non pas comme remédiant à une situation problématique mais comme participant au fonctionnement normal de l'ensemble des échanges. La réflexion conduisant à une représentation indifférenciée des marchés sera présentée dans un premier temps, avant de décrire la place occupée dans ce cadre par les dispositifs qui nous intéressent. Un dernier temps sera consacré plus particulièrement à ceux de la consommation engagée.

A- En finir avec les incertitudes[35] et la division des marchés

L'économie des singularités et l'économie des conventions affirment toutes deux une division des marchés. La première distingue les situations d'incertitude radicale sur la qualité des produits (les singularités, échangées sur les marchés-jugement) de celles d'absence d'incertitude (marchés-prix). L'économie des conventions quant à elle considère les cas où il y a incertitude sur le *principe* de qualité et ceux où il y a accord sur le *principe* de qualité. Un ensemble de recherches sur le fonctionnement des marchés s'intéresse à l'inverse à

[35] Titre emprunté à celui de l'article de M. Callon (2002)

l’ensemble des marchés concrets, de manière indissociée. Ce retournement est en particulier affiché par l’économie des qualités, proposant d' « en finir avec les incertitudes » (Callon, 2002, p. 255), par l’étude du processus de qualification commun à l'ensemble des produits.

M. Callon indique qu’il existe deux traditions de pensée concernant l'incertitude. L'économie des singularités et l'économie des conventions se rattachent aux travaux d'Akerlof (1970) et Stiglitz (1987). Ces recherches partent d'un modèle dans lequel prime la concurrence. La présence d’incertitudes (sur la qualité ou sur les conventions) entrave le fonctionnement correct des marchés. Une autre tradition, remontant à l'ouvrage sur la concurrence monopolistique d’E. O. Chamberlin (1933) part d'un modèle où règnent des monopoles. Toute transaction implique l'individualisation préalable du bien, qui se retrouve en situation de monopole sur un marché. Dans ce modèle, le monopole est antérieur à la concurrence. Il n'y a pas lieu d'opposer marchés avec et sans incertitude, dans la mesure où tous sont construits à partir de produits différenciés. C’est à cette tradition que se rattache l’économie des qualités. Ces marchés attachent un vendeur à un client ou à une classe de clients individualisés. Il convient donc selon M. Callon, d'étudier non pas les jugements ou les préférences des consommateurs mais leurs attachements (Callon, 2002).

Ce courant de recherche ne sépare pas non plus coordination par les prix et coordination par les jugements. Valeur et prix sont indissociables : la valeur du bien est celle de la force de son attachement au « monde socio-technique » de son acquéreur (Callon, 2002). Il n'y a formation d'un prix que parce qu'il y a attachement.

Les dispositifs de qualité participent à ce processus à travers les dimensions que sont d’une part, la qualification et le calcul, et d’autre part, la captation.

B- Des dispositifs multidimensionnels

L’étude des dispositifs socio-techniques est devenue un enjeu central de compréhension de la construction sociale des marchés (Cochoy, 2002a, 2002b, 2006 ; Cochoy et Dubuisson-Quellier, 2000 ; Dubuisson-Quellier et Neuville, 2003 ; François, 2008 ; Le Velly, 2012). Soulignant la difficulté de délimiter avec précision les frontières des échanges marchands, ces recherches se sont parfois étendues aux dispositifs équipant les échanges dans leur ensemble (Dubuisson-Quellier et Neuville, 2003, Le Velly, 2012). Ces dispositifs

participent à construire les échanges à travers trois dimensions souvent conjointes : la qualification, le calcul et la captation (Le Velly, 2012).

1) La qualification-requalification et le calcul

Les dispositifs matériels organisant les échanges se caractérisent par leurs dimensions de qualification et de calcul. La première renvoie à la capacité conférée aux consommateurs de qualifier et juger les marchandises. Le calcul (Callon et Muniesia, 2003) correspond au fait que les dispositifs comptables, de mesure ou encore de détermination des prix, opèrent des choix entre plusieurs modes de calcul possibles. Ils créent ainsi la réalité économique plus qu'ils ne la reflètent (Le Velly, 2012).

La capacité des dispositifs à contribuer à la qualification des biens est soulignée par différents travaux. Dans la lignée de l'économie des conventions, certains mettent au jour la capacité des certifications ou des appellations (AOC, AOP…) à charrier des conceptions concurrentes de la qualité. C'est ce que souligne en particulier une recherche sur un collectif de mytiliculteurs confrontés à la normalisation de leurs produits pour raisons sanitaires par une directive européenne (Dubuisson-Quellier, 2003). Fournissant un nouveau cadre pour les acteurs du marché, la législation européenne ne prend en compte qu'une définition sanitaire de la qualité. Un ensemble de professionnels souhaitent à l'inverse mettre en avant la spécificité du mode et du lieu de production, ou encore le goût du produit. Une appellation traditionnelle est protégée sous forme de marque collective pour différencier les produits. Une définition alternative de la qualité est ainsi proposée.

La qualification du bien et l'échange sont interdépendants. Alors que pour l'économie des conventions l'évaluation du bien précède sa valorisation lors de l'échange, pour l'économie des qualités ces deux processus sont imbriqués et présents tout au long du processus de qualification. F. Vatin (2009) propose de les regrouper sous le terme de *valuation.*

L'accent mis sur le processus de qualification-requalification des biens amène à distinguer biens et produits. La notion de bien renvoie à un certain degré de stabilisation des caractéristiques, tandis que celle de produit envisage celui ci d'un point de vue dynamique, tout au long des étapes de sa fabrication, de sa circulation et de sa consommation. De manière similaire, le terme de « qualités » est préféré à celui de « caractéristiques », de façon à mettre en valeur les métamorphoses de ces dernières lors du processus de qualification. Si l'économie standard envisage les caractéristiques des biens comme intrinsèques, l'économie des qualités

affirme leur double nature intrinsèque (le résultat du travail de qualification dépend du bien lui même) et extrinsèque (le travail de qualification est influencé par le dispositif employé et les agents). De même, l'accord sur les qualités est difficile à réaliser : leur liste peut être controversée ainsi que la valeur à donner à chacune d'entre elles (Callon, 2000).

La recherche de T. Escala sur l'agneau fermier label rouge illustre les implications de cette approche quant à l'étude d'un dispositif de qualité (Escala, 2006, 2009). L'analyse des actes d'évaluation et de qualification de ce produit met en évidence l'ensemble de la « chaîne de valeur » aboutissant à un prix. L'auteur distingue deux principes d'évaluation des carcasses : le premier, tourné vers l'amont, attribue une valeur qui se répercute sur les revenus des éleveurs, le second, tourné vers l'aval, repose sur une singularisation des carcasses en fonction des attentes des consommateurs finaux. L'observation dément la représentation d'un prix de marché résultant de la confrontation d'une offre et d'une demande, au profit de l'agrégation d'une pluralité d'évaluations par de multiples acteurs, tout au long de la mise en marché. Le travail de qualification du produit par les différents opérateurs tout au long de la chaîne est désigné comme « qualification distribuée ». Le label n'intervient pas au terme d'un processus pour révéler une information pré-existante. La perspective d'apposition de ce dispositif influe au contraire sur le processus d'évaluation-valorisation du produit. Elle contribue à rendre conformes non seulement le produit (l'agneau fermier) mais également le producteur (adhésion à une organisation de producteurs, mode de production…).

2) La captation et l'attachement-détachement

La captation constitue la troisième dimension des dispositifs organisant les échanges (Cochoy, 2004). Il s'agit du fait d'attirer (et si possible de garder) un public qu'on ne contrôle pas, en jouant sur ses dispositions. (Cochoy, 2006). Les réseaux sociaux dans lesquels est pris le consommateur et au sein desquels les goûts sont élaborés et discutés, constitue l'un des mécanismes mobilisés pour capter et attacher les consommateurs. Le même effet peut être atteint par les dispositifs sociotechniques qui situent les produits relativement les uns par rapport aux autres (un emplacement dans un magasin, un emballage particulier, mais également un signe de qualité) (F. Cochoy, 2002a, 2002b).

Pour l'économie des qualités en particulier, tous les marchés s'organisent autour de deux dynamiques que sont la singularisation des biens et l'attachement des consommateurs à ces derniers. La compétition des entreprises porte sur l'attachement-détachement des

acheteurs : l'objectif de chacune est de s'attacher le consommateur en le détachant des réseaux construits par les concurrents. Il s'agit pour cela de le conduire à requalifier le produit.

Deux attitudes peuvent être distinguées. Le consommateur attaché est pris dans ses routines; ses évaluations sont stabilisées. Le consommateur engagé dans des procédures de requalification hésite quant au produit à choisir. Le basculement de l'acheteur routinisé au calculateur est provoqué par les tentatives de déstabilisation des professionnels de l'offre. Le consommateur parait amené de plus en plus souvent à s'interroger sur ses préférences et d'une certaine manière, à travers cette question, sur son identité sociale. L'économie des qualités semble étroitement liée à la montée en puissance de cette activité réflexive. Les «activités de service » correspondent de façon croissante d'après M. Callon, à des formes d'organisation des marchés dans lesquelles la qualification des produits constitue la préoccupation principale (Callon, 2000).

Permettant de distinguer un produit de ceux qui n'en possèdent pas, les labels et logos de qualité sont envisagés dans cette perspective comme des dispositifs contribuant à la captation (ou à l'attachement-détachement) des acheteurs et à la concurrence entre produits (Cochoy, 2004 ; Le Velly, 2012 ; Karpik, 2003). Le fait d'agir activement pour capturer des clients (comme le fait un guide touristique par exemple, ou un label AOC) constitue l'une de leurs trois fonctions selon L. Karpik (2003), aux côtés de la transmission d'information et de la recherche de la confiance des consommateurs. La mobilisation de dispositifs d'équipement des consommateurs substitue à l'incertitude face au choix des produits, celle face au choix du dispositif auquel se fier.

Si certains dispositifs orientent le consommateur vers un type de produit particulier (tels les labels « équitable » ou « biologique »), d'autres adoptent à l'inverse une vision surplombante comparant les produits selon différentes utilisations possibles. C'est le cas des revues consuméristes en particulier (Mallard, 2000). Celles-ci ont pour effet de dissocier le moment de la formation du choix de celui de l'achat. Elles désengagent le consommateur des produits achetés habituellement en lui proposant une comparaison entre plusieurs items.

3) La construction des acteurs de l'échange

Les dispositifs socio-techniques contribuent enfin à la construction des acteurs de l'échange : consommateurs, vendeurs ou encore producteurs**.** Dans le cas de la restauration collective, une recherche a permis de montrer comment le prestataire de service parvient à

équiper les personnes venant se restaurer de façon à leur permettre d'influer sur l'offre. La réalisation d'enquêtes auprès des personnes fréquentant le lieu, ainsi que leur représentation au sein d'une commission de restaurant, sont identifiées comme dispositifs favorisant l'émergence de consommateurs (Dubuisson-Quellier, 2009b).

Un travail symétrique a été mené pour dévoiler le processus d'objectivation du producteur, à partir de l'analyse d'une filière de production d'agneaux fermiers label rouge (Escala, 2006). Pour obtenir ce signe de qualité, le producteur doit appartenir à une organisation professionnelle, signer un cahier des charges qui l'engage à respecter des contraintes de race, d'alimentation et d'hébergement, et accepter de recevoir des contrôles. Un important travail de formalisation lui est demandé pour assurer la traçabilité. L'éleveur engage l'intégralité de l'élevage dans ce mode de production. L'adoption d'un label rouge participe ainsi à la création d'une « figure du producteur », qui constitue un attribut du produit.

L'interprétation des dispositifs cadrant les échanges en termes de transmission informationnelle factuelle (concernant une qualité pré-existante) cède donc la place à une vision privilégiant leur capacité à construire l'ensemble des échanges économiques et sociaux. Celle-ci passe par les dimensions de ces outils que sont la qualification, le calcul, la captation ainsi que la construction des acteurs de l'échange.

C- Les dispositifs de la consommation engagée

Par leur contribution à la construction sociale des marchés et des échanges au sens large, les dispositifs sociotechniques ont une influence à la fois sur la qualification du produit et sur la perception qu'en ont les consommateurs. L'utilisation de tels outils dans le but de promouvoir des modes de production particuliers au détriment d'autres jugés critiquables s'inscrit dans l'ensemble des pratiques dites de « consommation engagée » (Dubuisson-Quellier, 2009). Celles-ci renvoient à l'idée que les consommateurs peuvent poursuivre un engagement politique en refusant certains produits (boycott), en en privilégiant d'autres (« buycott ») ou en modifiant certaines pratiques de consommation (tri des emballages par exemple) (Le Velly, 2011). Ces actions peuvent également être désignées sous les termes de « consumérisme politique ». Les dispositifs de qualité de l'économie solidaire relèvent de

l'étude des instruments de la consommation engagée. Les travaux menés dans ce domaine nous intéressent donc particulièrement.

Dans les cas vus précédemment, l'objectif visé par la mobilisation des dispositifs (même s'il comporte parfois une recherche de modification de la définition de la qualité en vigueur) ne dépasse pas le cadre de l'échange. Les travaux qui vont être à présent exposés révèlent à l'inverse, des objectifs dépassant le cadre des échanges. La poursuite d'objectifs politiques par la mobilisation de mécanismes marchands n'est pas un phénomène récent, comme on le verra tout d'abord, avant de montrer qu'elle évolue en fonction des enjeux poursuivis. On s'interrogera enfin sur l'efficacité potentielle de ces usages.

1) Des usages anciens

La politisation du marché n'est pas nouvelle. Les exemples de pratiques de consommation encourageant l'engagement citoyen remontent au XVIIIe siècle. F. Trentmann (2008) cite parmi eux le boycott du sucre produit par les esclaves, par des consommateurs d'Europe et des Etats-Unis entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle. A la fin du XIXe siècle, le boycott des tramways « Jim Crow » s'organise également dans plusieurs villes du sud des Etats-Unis pour protester contre la ségrégation (Glickman, 2004). L'usage à des fins politiques de dispositifs tels que les labels ou les logos intervient à la même époque.

Après la guerre de Sécession aux Etats-Unis, les organisations syndicales mettent en place un label pour promouvoir les produits fabriqués par des ouvriers syndiqués. Les consommateurs sont ainsi invités à exprimer leur solidarité avec ces travailleurs revendiquant de meilleures conditions de travail (des journées de travail moins longues en particulier) et de meilleurs salaires. Les consommateurs sont envisagés comme les « employeurs » des ouvriers fabriquant les produits achetés (Glickman, 2004). Développé tout d'abord dans l'industrie du cigare, le label se répand ensuite chez les fabricants de boîtes métalliques et les chapeliers jusqu'à gagner une grande diversité de professions. En 1908, soixante-huit des cent dix-sept syndicats nationaux adhérant à l'American Federation of Labor utilisent le label syndical. Au début du XXe siècle en France, plusieurs secteurs dont celui du livre ont également adopté ce label (Le Crom, 2011). Apposé sur les journaux et les ouvrages, le label signifie que les employeurs paient le tarif syndical, emploient des ouvriers syndiqués et respectent les lois sur l'hygiène et la sécurité.

Les ligues d'acheteurs qui se développent dans la foulée reprennent ces différents modes d'action, dont les labels. La première, « Consumers'League », s'organise en Angleterre entre 1887 et 1890 (Chessel, 2004). Celle de New York naît en 1891 avant que d'autres ne se développent dans différentes villes des Etats-Unis, puis en Europe. La « National Consumers'League » (NCL) est fondée aux Etats-Unis en 1899[36]. Ces associations proposent d'autres moyens d'action politique que ceux proposés par les partis ou les syndicats. Un de leurs objectifs est de rendre visibles les conditions dans lesquelles sont fabriqués les produits de consommation. Ces ligues rédigent pour cela des « listes blanches » de magasins jugés « corrects », de façon à contourner l'interdiction d'appel au boycott. A l'arrivée de Florence Kelley à la tête de la NCL, une autodidacte spécialisée dans le droit du travail des femmes et des enfants, ces listes sont remplacées par des labels, permettant de distinguer les biens jugés acceptables des autres. La « Ligue sociale d'acheteurs » (LSA) est créée en France en 1902 par des femmes de la haute bourgeoisie et de la noblesse, puis rapidement soutenue par des membres du catholicisme social puis des mouvements chrétiens plus largement (incluant des protestants). La ligue affiche néanmoins dans ses statuts être ni confessionnelle, ni politique.

Si les outils employés (boycotts, labels) ne sont pas inédits, la nouveauté de ces ligues réside dans le fait que leurs membres visent avant tout à aider les ouvriers et non à défendre leurs propres intérêts. Les labels ne sont pas envisagés comme de simples vecteurs d'information : élaborés par des « experts », ces outils transmettent à des consommateurs estimés ignorants, un jugement sur la moralité supposée de leurs comportements d'achat. La NCL se considère comme un « mouvement d'éducation » (Chessel, 2004, p. 32) ayant pour devoir de « réveiller » les consommateurs (idem, p. 38).

2) Répondre à de nouveaux enjeux

Si la mobilisation de labels ou de logos à des fins politiques n'est pas récente, les enjeux portés évoluent tout au long du XXe siècle. Différentes initiatives émergent dans le domaine de la protection de l'environnement. L'agriculture biologique naît d'une protestation

[36] La précision de ces dates est sujette à désaccords (Glickman, 2004).

à l'encontre de l'agriculture intensive qui se met en place dans les années 1950-1960[37]. Les premiers labels écologiques se développent à la fin des années 1970 à l'initiative des pouvoirs publics (Dubuisson-Quellier, 2009a). Le label « Blue Angel » est lancé en 1977 par l'Agence fédérale de l'environnement allemande, de même que la marque « NF-environnement », créée par l'Agence française de normalisation en 1991 (Cochoy, 2000). Des démarches privées se déploient en parallèle, initiées par des entreprises ou des associations militantes. C'est le cas de la marque Green Seal créée en 1989 aux Etats-Unis ou de Déméter en Suisse, Allemagne et Autriche. Une deuxième génération d'éco-labels émerge dans les années 1990 de partenariats entre divers acteurs tels que des industriels, exportateurs, distributeurs et militants, souvent soutenus par les pouvoirs publics (Dubuisson-Quellier, 2009a). Certains acquièrent une portée internationale, tels que le FSC (Forest Stewardship Council) créé en 1993 pour la certification de la forêt, ou le MSC (Marine Stewardship Council) élaboré en 1996 pour la pêche (Boström et Klintman, 2008). Des initiatives se multiplient également autour de la dénonciation des injustices économiques et sociales, dans la lignée des premiers labels du XIXe siècle. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les mouvements de commerce équitable apparus à partir des années 1970[38].

3) Les supports d'un nouveau mode d'engagement politique ?

D'après l'enquête menée par le CREDOC en 2006 sur les pratiques et représentations de la consommation engagée, 44 % des Français disent tenir compte des engagements de citoyenneté des entreprises quand ils achètent un produit. Parmi eux 61% sont prêts à payer un supplément allant jusqu'à 5% du prix du produit. Il semblerait donc que la consommation ait un véritable potentiel d'action politique, en dépit du décalage existant inévitablement entre déclarations et pratiques (Dubuisson-Quellier, 2009a).

Pour la politiste M. Micheletti, l'usage de labels ou de logos dans un but de consommation engagée (à distinguer de simples pratiques de consommation pouvant également s'appuyer sur des signes de qualité) traduit une façon particulière de faire de la politique. Le développement de ces pratiques répondrait au fait que les citoyens se détournent

[37] L'histoire de l'agriculture biologique et de ses dispositifs socio-techniques sera exposée plus en détail dans le chapitre 3.

[38] L'histoire du commerce équitable est également présentée au chapitre 3.

des formes traditionnelles de la politique au profit de types d'engagements « moins chronophages, bureaucratiques et hiérarchiques » (Micheletti, 2011, p. 29). Plus souples, ces formes d'implication permettraient de dépasser la vision d'A. O. Hirschman (1982) d'une alternance entre action publique et repli sur la sphère privée puisqu'elles associent investissement privé et action publique (Dubuisson-Quellier, 2009a). Aux côtés des modalités d' « exit », « voice » et « loyalty » (Hirschman, 1970) émergerait une nouvelle possibilité qui pourrait être désignée comme « entry » ou « adhesion » (Cochoy, 2008).

M. Micheletti propose le terme d' « action collective individualisée » pour rendre compte de cette nouvelle conception de l'action citoyenne (Micheletti, 2003). Elle s'oppose à l'action collective traditionnelle, s'appuyant sur des organisations telles que des groupes d'intérêts ou partis politiques et leur délégant une part de responsabilité. L'action collective individualisée à l'inverse, n'implique pas d'adhésion à une structure. L'influence y est obtenue au travers d'un militantisme quotidien, local, mobilisant parfois des technologies telles qu'Internet (Micheletti, 2011). S'inscrivant dans ces nouveaux modes d'action, le recours à des dispositifs tels que des labels ou logos semble ainsi ouvrir de nouvelles perspectives d'engagement politique et de transformation sociale.

Des voix s'élèvent néanmoins pour nuancer ce constat optimiste et mettent en avant les risques existant à « abandonner la politique aux marchés » (Cochoy, 2008). La possibilité de passer par le marché pour atteindre des objectifs politiques, en particulier sociaux et écologiques, se heurte à l'exigence démocratique de soumettre ces derniers à l'assentiment collectif. Tout comme la consommation ordinaire, les achats engagés privilégient les choix individuels sur les formes institutionnelles et collectives de décision (Cochoy, 2008). A l'inverse du processus électoral, où tous les citoyens ont en théorie le même pouvoir de décision, l'acte de consommation est lié à des pouvoirs de décision largement dépendants du pouvoir d'achat de chacun. La très faible participation des consommateurs à la création des dispositifs de qualité qui les concernent, est en outre régulièrement soulignée (Boström et Klintman, 2008 ; Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004 ; Gadrey, 2008). Une redistribution du pouvoir de décision entre producteurs et consommateurs supposerait de ne pas limiter le choix de ces derniers aux caractéristiques des produits mais de l'élargir aux conditions de production et de mise en marché (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004). Des tentatives d'instauration de tels espaces d'engagement politique sont précisément en cours au sein de

l'économie solidaire, sous la forme des « systèmes participatifs de garantie », étudiés par la suite[39] .

La création de circuits courts de distribution avec abonnement pour une saison à un panier de légumes a néanmoins déjà été identifiée comme un mode alternatif d'engagement politique des consommateurs (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004). Deux conditions nécessaires à un véritable engagement politique sont identifiées et vérifiées pour le cas étudié : la durée, d'une part, et l'inscription collective à travers le partage des modalités de décisions liées aux choix productifs, d'autre part. L'engagement est rendu durable en particulier grâce à l'abonnement pour une saison entière. L'inscription collective passe par la participation des consommateurs réunis en association à des décisions de nature politique, portant sur les choix environnementaux, techniques et économiques, en matière de production. L'association apparaît ainsi fournir le cadre d'un engagement politique. Cette forme de soutien des consommateurs à l'agriculture biologique se distingue, d'après les auteures, de l'achat de produits labellisés « Agriculture Biologique » en grande distribution. Cette dernière est en effet associée à un engagement de type « délégation » : les consommateurs délèguent à un dispositif (le label AB en l'occurrence, mais le même constat peut être fait dans le cas d'un logo de commerce équitable) la tâche de leur garantir certaines conditions de production. L'abonnement saisonnier à un panier de légumes biologiques est à l'inverse désigné comme engagement de type « implication », dans la mesure où il donne aux consommateurs accès aux négociations concernant les choix productifs et marchands (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004).

L'économie solidaire relève de la consommation engagée (sans en épuiser pour autant toutes les pratiques). Au regard des derniers travaux présentés, les dispositifs de qualité faisant l'objet de cette thèse peuvent donc être interprétés comme les supports d'une action politique des consommateurs par le marché. Différents types d'engagements des consommateurs semblent cependant envisageables en fonction du type de dispositif concerné, allant de l'implication (cas des AMAP) à la délégation (label).

En dépit des déplacements opérés par chacun des courants de recherches présentés, plusieurs points de convergence peuvent être dégagés. Ces dispositifs sont analysés comme résolvant une situation d'incertitude lors de l'échange, que cette situation soit un cas particulier (économie des singularités, des conventions) ou au contraire une situation

[39] Voir chapitre 4.

« normale » (économie des qualités, sociologie des dispositifs socio-techniques construisant les marchés). Cette incertitude peut n'être que factuelle, au sein d'une même conception du bien commun. Elle semble néanmoins souvent porter sur la convention de qualité à retenir pour juger d'un produit.

Venant résoudre ces difficultés, les dispositifs de qualité sont porteurs de choix en termes de valeurs. Ils participent activement à la concurrence des entreprises en participant à la qualification/requalification des produits, à la captation des acheteurs et à la construction des acteurs de l'échange. Ces dispositifs sont eux-mêmes en concurrence pour attirer et conserver la confiance des consommateurs. Leur mobilisation peut également servir de support à une action politique par le marché.

L'accent a jusqu'ici porté sur les différents usages qui peuvent être faits, par les consommateurs, des dispositifs matériels présents lors des échanges. Un changement de regard pour s'intéresser à la construction sociale de ces outils par ceux qui en sont à l'origine met au jour de nouvelles pistes de réflexion pour l'analyse à venir des dispositifs de qualité de l'économie solidaire.

IV- Des dispositifs socialement construits

A l'inverse des travaux sur les usages des dispositifs présents lors des échanges, différentes recherches en sciences sociales font de la construction sociale de ces objets leur principal centre d'intérêt (Boström et Klintman, 2008 ; Dubuisson-Quellier et Neuville, 2003 ; François, 2011 ; Lelong et Mallard, 2000). Ce faisant, le point de vue du consommateur, souvent privilégié, cède la place à celui du producteur. On présentera tout d'abord les travaux de sociologie économique traitant de la construction sociale des dispositifs présents lors des échanges, puis ceux qui relevant des sciences politiques, mettent l'accent sur les rapports de force en présence.

A- Le regard de la sociologie économique : séquence volontariste, création du collectif et dimension politique

Trois aspects ressortent des travaux sociologiques portant sur la construction des dispositifs présents lors des échanges : la séquence volontariste qui initie le dispositif, la création de collectif qui l'accompagne et enfin la dimension politique présente tout au long du processus.

1) La séquence volontariste : une création délibérée des acteurs

Paru en 2011, l'ouvrage collectif *Vie et mort des institutions marchandes* (François, 2011) met l'accent sur la nécessité d'étudier le processus de construction sociale (la « genèse ») des dispositifs présents dans les interactions marchandes. S'appuyant sur les néo-institutionnalistes, les contributions désignent leur objet sous le terme d'institution, au sens de « système dominant d'éléments interdépendants, formels et informels –traditions, croyances partagées, conventions, normes et règles – par rapport auxquelles les acteurs orientent leurs actions quand ils poursuivent leurs intérêts » (Nee, 2005, p.55, cité par François, 2011, p. 14). Ces institutions incluent en particulier les labels, les certifications et les mentions. Les auteurs ne s'intéressent pas ici à l'ensemble des échanges mais uniquement à ceux relevant du marché.

Le regard adopté est microsociologique : comprendre comment un nom ou un objet devient une institution passe par la compréhension de la façon dont des acteurs en viennent à faire jouer le rôle d'institution à ce nom ou à cet objet. Leurs raisons d'agir sont multiples et doivent être renvoyées à l'élucidation empirique de chaque terrain. Des motifs différents peuvent porter plusieurs acteurs à faire jouer le même rôle au même nom, au même principe ou classement. Trois mécanismes ressortent des études de cas de cet ouvrage, sans pour autant constituer une typologie.

Reprenant les travaux de P. DiMaggio (1988), les auteurs soulignent tout d'abord que la création d'une institution peut être l'objet d'une entreprise délibérée des acteurs marchands, désignés comme « entrepreneurs institutionnels ». Ceux-ci mobilisent les ressources dont ils disposent pour établir les institutions et leur conférer du pouvoir. Le succès de l'entreprise dépend notamment de la capacité de ces acteurs à rassembler autour d'eux différents alliés.

Les institutions promues sont celles qui correspondent aux intérêts de leurs promoteurs. Ces derniers luttent en outre contre l'émergence de celles pouvant les desservir.

L'ensemble de ce processus constitue une séquence volontariste, au sens de N. Fligstein (1996, 2001). Un problème récurrent est tout d'abord identifié par des acteurs, qui se concertent ensuite pour définir une solution ; elle-même finalement inscrite dans un dispositif. Celui-ci peut être associé à un mécanisme de garantie coercitive ou non (le contrôle par un organisme tiers en est un exemple). Son succès (c'est-à-dire son devenir comme institution) dépend du fait qu'une masse critique d'acteurs économiques l'adopte comme solution au problème. Dans le chapitre de C. Ollivier (2011) consacré aux architectes d'intérieur, le CFAI (Centre de Formation des Architectes d'Intérieur) est un exemple d'entrepreneur institutionnel. Cette organisation tente de promouvoir sa certification comme institution de référence pour tout acteur aspirant à se dire architecte d'intérieur. La contribution de P. Barraud de Lagerie illustre également cette perspective tout en portant sur un objet proche de ceux qui nous intéressent : la norme ISO 26 000 sur la responsabilité sociale. L'analyse s'intéresse à la séquence volontariste qui conduit à la création de cette norme. La capacité des entrepreneurs institutionnels à réunir différents acteurs adoptant l'institution comme telle est soulignée. L'enquête insiste sur le rôle fondamental des anticipations des parties prenantes dans le succès ou non d'une norme potentielle (Barraud de Lagerie, 2011).

Le deuxième mécanisme susceptible d'expliquer comment les acteurs peuvent faire jouer à un nom ou à un principe le rôle d'institution renvoie aux « dynamiques spéculaires » (ou de miroir). Le plus souvent, seuls quelques acteurs commencent à faire jouer un rôle institutionnel à un nom. Puis progressivement, le cercle de ceux qui l'utilisent ainsi s'étend. Une communauté de plus en plus large se sert de ce nom comme d'une institution. Ce mécanisme est illustré par l'étude des « capitaux-risqueurs » (Champenois, 2011). Ces derniers adoptent tel ou tel critère pour juger du potentiel d'un dossier qui leur est soumis, en s'appuyant sur les critères utilisés par leurs partenaires potentiels ou concurrents.

L'apprentissage constitue le troisième et dernier mécanisme mis au jour par cet ouvrage. Au niveau individuel, la genèse de l'institution se joue en effet dans le processus par lequel un individu apprend à l'utiliser. Inculqué par un centre de formation prônant sa certification dans le cas des architectes d'intérieurs, cet apprentissage passe par la lecture des écrits de leurs prédécesseurs dans le cas des capitaux-risqueurs.

2) Le travail de cadrage et la construction d'un collectif

Les études portant sur la construction sociale des dispositifs présents lors des échanges font également apparaître le lien existant entre ce processus et la création d'un collectif. Il s'agit en particulier d'un des résultats de l'ouvrage de S. Dubuisson-Quellier et J.-P. Neuville, *Juger pour échanger*, paru en 2003. Traitant des « dispositifs de cadrage du jugement » permettant l'échange, les contributions s'intéressent aux labels, certificats ou encore cahiers des charges.

La notion de « cadrage » renvoie au fait que les acteurs de l'échange ont besoin d'avoir un « cadre » commun pour échanger. Dans la lignée des travaux présentés précédemment, les auteurs considèrent que l'échange ne peut avoir lieu sans un accord entre les partenaires sur la qualification de la chose échangée. Les différentes contributions analysent ainsi les modalités de production de ces accords et des jugements qui constituent le cadrage collectif. En d'autres termes, comment il est possible de passer de l'individuel (le jugement) à l'interindividuel (l'accord).

Le cadrage collectif passe par trois moyens. La constitution d'un collectif rassemblant les acteurs qui souhaitent stabiliser les caractéristiques d'une activité ou d'un produit, est le premier d'entre eux. La création d'une organisation est tout autant l'origine que le résultat de la mise en place des dispositifs. Le deuxième moyen par lequel s'effectue le cadrage est la production au sein du collectif d'une série d'accords concernant le contenu de l'activité. Le dernier moyen enfin, est le développement d'instruments permettant la mise en œuvre des jugements individuels à l'égard de l'activité ou de son résultat (un logo, par exemple). Le cadre ainsi créé au sein du collectif peut ensuite être mobilisé pour la formation du jugement individuel. Le lien existant entre label et construction d'un collectif est également souligné par Y. Dalla Pria dans un travail ultérieur sur l'émergence et le déclin des labels « Silicon Alley » et « Silicon Sentier » (Dalla Pria, 2011).

Les chartes et certifications s'accompagnant d'un label ou d'un logo sont envisagées dans cette perspective, comme à la fois issues du travail de cadrage collectif et représentant des formes d'encadrement des activités. Précisant le contenu et les exigences de ces dernières, ces dispositifs équipent le jugement individuel. L'interprétation en termes de fonction d'information est renouvelée par l'attention portée au processus de création du collectif auxquels ces dispositifs participent.

3) La dimension « politique » de la construction des normes

La dimension « politique » de la construction des normes est le dernier aspect souligné par les recherches portant sur ce processus. C'est ce qu'indique en particulier un numéro spécial de la revue *Réseaux* consacré à la fabrication des normes (Lelong et Mallard, 2000). Celui-ci traite de la façon dont des collectifs ou des organisations sont mobilisés de façon à rendre possibles ces modes de coordination des activités. L'analyse porte à la fois sur ce que *font* les normes (en quoi elles sont des dispositifs de coordination) et ce qui *fait* les normes (leur construction).

Les articles insistent sur la nécessité de prendre en compte les champs de pouvoir et les stratégies d'individus en jeu dans la normalisation. Ils se placent ainsi dans la lignée des travaux de M. Olshan (1993) mettant au jour au sein de l'ANSI[40], la surreprésentation systématique des intérêts privés par rapport à ceux du secteur public. C'est le cas par exemple de la contribution de F. Cochoy (2000) sur l'invention de la norme NF. La façon dont l'AFNOR[41] incorpore la figure du client dans les discussions, comme moyen de redéfinir son propre rôle et de pérenniser son intervention, y est décrite avec minutie. L'étude par A. Mallard du processus d'écriture des normes met de même en évidence les stratégies divergentes des parties prenantes, à travers la comparaison de deux normes mises en place pour un même objet technique, un analyseur de gaz d'échappements (Mallard, 2000).

Sur un terrain plus proche du nôtre, l'enquête de P. Barraud de Lagerie citée plus haut mentionne l'existence de conflits entre les protagonistes instaurant la norme ISO 26000. Lancée en 2005, la construction de cette norme vise deux objectifs : donner une définition unique de la responsabilité sociale et favoriser l'engagement des entreprises dans des démarches conformes à cette catégorie. Aucun accord n'existe quant aux pratiques relevant ou non de la responsabilité sociale. L'enquête souligne le « caractère éminemment politique » du processus de normalisation (Barraud de Lagerie, 2011, p. 181), fait d'alliances, de coups de forces et de stratégies pour promouvoir une définition ou une autre. Le consensus s'établit progressivement au prix de sacrifices des différentes parties en présence et de l'accord sur le fait que la norme ISO 26 000 ne donnera pas lieu à une certification. La recherche de S. Dubuisson-Quellier sur la mytiliculture, déjà citée, souligne de même la stratégie de

[40]American National Standard Institute, équivalent de l'AFNOR aux Etats-Unis.
[41] Agence française de normalisation, cf encadré 2

producteurs souhaitant imposer leur propre définition de la qualité des moules, à l'aide d'une appellation (Dubuisson-Quellier, 2003).

Insistant sur les jeux d'acteurs à l'origine de la construction de dispositifs normatifs, ces études rejoignent la perspective de N. Fligstein selon laquelle les institutions marchandes répondent à un problème qui n'est pas seulement informationnel, mais s'apparente plutôt à celui de la survie des acteurs. Ces institutions sont le résultat des rapports de force existant entre les trois protagonistes collectifs du capitalisme occidental : l'Etat, les entreprises et les travailleurs. Elles permettent de réguler le jeu concurrentiel qui se déroule entre eux, de telle sorte que le marché soit viable (François, 2008).

Se penchant également sur la construction sociale des dispositifs marchands, des travaux de sciences politiques adoptent un point de vue macrosocial pour insister encore davantage sur les luttes d'intérêts en présence.

B- Le regard des sciences politiques : régulation et conflits d'intérêts

Les sciences politiques n'envisagent pas les dispositifs marchands comme outils pour pallier avant tout un manque d'information. Le fait que ces instruments puissent être destinés à l'orientation des consommateurs apparaît de même secondaire. L'accent est mis d'une part sur le rôle de ces dispositifs en termes de régulation ou de gouvernance, et d'autre part sur les rapports de force entre les individus et groupes à l'origine de ces outils. Concernant les usages, le point de vue se déplace donc d'une question d'information à un problème de régulation. Concernant les individus observés, on opère un déplacement des utilisateurs finaux (consommateurs) aux initiateurs (entreprises, ONG, pouvoirs publics…).

1) Les outils d'une nouvelle forme de régulation : la gouvernance

Analysant les motifs de développement de nouvelles certifications depuis les années 1990, la politologue Michele Micheletti diagnostique une faiblesse de la régulation étatique (Micheleti, 2004). Selon cette auteure, les créateurs des dispositifs de qualité considèrent que la régulation par la politique publique a perdu en efficacité. Les causes de cet affaiblissement seraient à trouver dans l'accélération du libre-échange, le développement des firmes

multinationales ou encore dans l'existence de problèmes ne pouvant par nature être résolus au sein de frontières nationales (les questions environnementales en particulier). Les membres de la société civile sont incités à rediriger leurs demandes de nouvelles politiques vers des modes d'action passant par le marché. Le développement des certifications incarnerait le passage d'une approche en termes de « gouvernement » à une approche en termes de « gouvernance ». Celle-ci correspond à une régulation en réseau, impliquant des acteurs gouvernementaux, semi-gouvernementaux, non-gouvernementaux et privés. Ces protagonistes élargissent leur champ de responsabilités traditionnel pour résoudre ensemble des problèmes communs.

Cette perspective rejoint celle de travaux économiques qui identifient les écolabels à une nouvelle génération d'instruments de régulation environnementale, se situant dans la continuité de régulations plus traditionnelles : par l'Etat (approche « command and control »), ou par le marché (internalisation des externalités négatives, notamment par les taxes) (Grolleau, Mzoughi et Thiébaut, 2004).

Une recherche menée par Benajmin Cashore, Graeme Auld et Deanna Newson sur le label FSC (Forest Stewardship Council) illustre cette approche (Cashore et al, 2003). Le FSC est créé en 1993 suite à la médiatisation de la déforestation de la forêt tropicale et à l'échec du Sommet de la Terre de la même année à créer une convention mondiale sur la forêt. Le WWF et d'autres groupes environnementaux transnationaux décident de passer par un dispositif de marché pour conduire les propriétaires de forêts et les entreprises liées à la forêt à garantir que leurs produits proviennent de forêts « durables ». Le programme FSC implique la création de groupes de travail régionaux ou nationaux responsables du développement d'indicateurs spécifiques et de modes de vérifications assurant l'application locale des principes sociaux et environnementaux défendus.

Pour ces auteurs, la certification est « un système de gouvernance non étatique et piloté par le marché »[42] (Cashore, 2002). Quatre éléments la caractérisent. Le premier est la place attribuée aux gouvernements, jugés d'aucune utilité et sans pouvoir de sanction en cas de non-conformité. Il s'agit d'acteurs de la gouvernance au même titre que d'autres parties prenantes (entreprises, propriétaires forestiers…). La certification est d'usage volontaire. La deuxième caractéristique de cette forme de régulation est l'implication de « publics externes » tels que des compagnies et propriétaires forestiers (cibles de la certification), ainsi que des groupes à visée sociale ou environnementale, des acheteurs de produits en bois. Ces publics

[42] « Non-state market driven (NSMD) governance system ».

doivent prendre en charge leur propre décision d'évaluation concernant la conformité. La place laissée au marché constitue la troisième caractéristique. Le public détient son pouvoir d'action du fait de l'existence d'un marché. De plus, le FSC certifie l'ensemble de la chaîne de traçabilité pour les entreprises souhaitant acheter et vendre des produits certifiés. La présence d'une procédure de vérification de la conformité des entités régulées est la dernière caractéristique de ce mode de gouvernance. Des entreprises d'audit externe mènent des contrôles obligatoires auprès des acteurs de la chaîne de production.

Soutenue par les producteurs et les consommateurs, la certification FSC est très rapidement concurrencée par d'autres certifications, soutenues quant à elles par l'industrie et les propriétaires forestiers, dont elles portent le point de vue. Il s'agit aux Etats-Unis de l'AF&PA du programme SFI (Sustainable Forestry Initiative) et en Europe du PEFC (Pan European Forest Certification). Pour les auteurs de cette recherche, la certification de la forêt renvoie avant tout à la restructuration de relations de pouvoir entre des intérêts en concurrence pour l'utilisation et l'exploitation des ressources mondiales de la forêt. Ce constat incite à se pencher plus avant sur les conflits d'intérêts qui peuvent sous-tendre la création de certifications.

2) La construction des labels comme produit de lutte d'intérêts

Étudiant sept types de labels écologiques (« green standards ») aux Etats-Unis et en Suède, M. Boström et M. Klintman (2008) envisagent l'élaboration de ces dispositifs comme une interaction entre des acteurs aux intérêts divergents. Celle-ci consiste à traduire des complexités sociales et environnementales en des termes simples. Dès lors, se pose la question du choix des informations occultées ou retenues ainsi que des acteurs ayant un pouvoir de décision, de consultation ou non. Les champs observés sont l'alimentation biologique, la certification de la forêt, les organismes génétiquement modifiés, l'électricité verte, les fonds éthiques et écologiques et la labellisation du papier.

Trois aspects des luttes d'intérêts conduisant à un label nous semblent devoir être présentés : les affrontements en termes de cadrage, les divergences sur les conceptions du consommateur et du contrôle, et enfin les acteurs en présence.

Affrontements en termes de cadrage

La notion de cadrage mobilisée ici rejoint celle mise en avant dans les travaux sociologiques soulignant la nécessité d'un cadre commun pour rendre l'échange possible (Dubuisson-Quellier et Neuville, 2003). M. Boström et M. Klintman insistent néanmoins sur le fait que le cadrage correspond à la réduction d'une réalité complexe à l'outil plus simple qu'est le label. De multiples voies sont possibles. L'exemple de la certification du poisson en Suède en est une illustration. Rien n'impose d'emblée ce que doit concerner un label sur le poisson : doit-on prendre en compte la provenance de stocks durables, qui minimisent la pêche accidentelle d'autres espèces, une pêche qui ne nuise pas à l'environnement, les conditions de transformation et de préparation du poisson, ou le fait que la pêche soit locale ? Un cadre est une perspective à partir de laquelle donner du sens à une situation problématique et/ou mal définie et agir sur elle.

Le travail de cadrage peut porter sur le contenu du label ou les buts poursuivis par celui-ci. Dans le premier cas, il s'agit de délimiter des frontières entre biens certifiés et biens classiques. Le principe de différenciation peut être celui de l'optimisation : les produits labellisés sont ceux présentant un optimum. Le label permet également de signaler les produits les meilleurs (selon les critères choisis) disponibles sur un marché. Il peut dans une autre perspective traduire un principe de précaution : sont exclus un maximum d'aspects jusqu'à ce qu'ils soient prouvés être sans danger. La politique de label peut à l'inverse, inclure un maximum d'aspects jusqu'à ce que leur dangerosité soit démontrée (c'est la raison pour laquelle, par exemple, la Food and Drug Administration[43] refuse la mise en place d'un label obligatoire sur les OGM). Le cadrage peut encore s'effectuer à partir de principes généraux tels que la biodiversité, la propreté (une électricité « propre »), le naturel. Ces cadrages généraux donnent lieu à une grande flexibilité dans l'interprétation des critères et procédures autorisés.

Dans le cas où le cadrage porte sur les buts poursuivis par le label, les acteurs doivent élaborer une compréhension commune de leurs objectifs. Ce processus consiste à transformer des points de vue différents en un label uniformisé, comme l'illustre la situation des « big three » aux Etats-Unis. Il était question, en 1997, d'autoriser l'irradiation des aliments, l'utilisation des eaux usées et les OGM dans le label bio. Suite à une forte mobilisation à son

[43] Service du gouvernement américain responsable des denrées alimentaires et des médicaments.

encontre, la proposition est retirée. Le débat confrontait deux cadres distincts : l'un fondé sur le principe de nature et une approche prudente, l'autre pro-entreprise et optimiste en terme de technologies. Le débat a ensuite été recadré en un enjeu démocratique, celui de la liberté de choix des consommateurs, ce qu'aucun des deux cadres n'a osé refuser.

Divergences sur les conceptions des consommateurs et du contrôle

Les luttes qui aboutissent à la création d'une certification mettent en lumière différentes conceptions des consommateurs et du contrôle qui peuvent être associées au dispositif. M. Boström et M. Klintman positionnent en effet les labels étudiés selon deux pôles, selon qu'il s'agit de fournir à un consommateur confiant une information simple permettant de faire un choix rapide, ou de proposer à un consommateur réflexif des données détaillées sur les conditions de production du bien ou du service.

La nécessité et la forme d'un contrôle associé au dispositif posent également question. Le fondement de la crédibilité semble résider dans l'existence d'un contrôle indépendant exercé sur le producteur ou le vendeur concernant l'application de critères de qualité. Cependant, le manque de transparence est une critique fréquemment formulée à l'encontre des labels, en particulier concernant les fonds éthiques ou écologiques. Des revendications croissantes réclament la diffusion de plus d'informations que celles actuellement transmises par les labels. Les audits (vérifications du contrôle exercé par l'entreprise) et inspections (contrôles directs) ont pour objectif de créer de la confiance lorsque la transparence n'apparaît pas suffisante. L'audit peut également comprendre des parties prenantes extérieures dans l'étape du contrôle. Des organisations militantes suédoises très impliquées dans la mise en place du label FSC suédois de certification de la forêt contrôlent par exemple la performance effective des compagnies forestières. On ne constate cependant pas en Suède et aux Etats-Unis la mise en place d'institutions de labellisation permettant aux simples consommateurs de vérifier le comportement des entreprises certifiées. De telles procédures existent dans d'autres pays, à l'état embryonnaire, sous la forme de « Systèmes participatifs de garantie », ce qui sera développé plus loin.

Acteurs en présence

Un grand nombre des organisations étudiées par M. Boström et M. Klintman incluent des acteurs émanant de l'État, du marché et de la société civile. Les cas de labellisation pilotée uniquement par des organisations militantes (« social movement organisations » : associations, ONG, groupements liés à la défense d'une cause...) sont très rares. La labellisation peut être pilotée par des entreprises, sans représentation ou consultation d'autres parties prenantes. Ce type de procédé se retrouve fréquemment dans le domaine des fonds éthiques. Un certain nombre de labels proviennent de collectifs regroupant mouvements sociaux et entreprises. La répartition des différents intérêts en jeu peut être à l'origine de scissions et de la mise en place d'un autre label (cas de la certification de la forêt, divisée entre FSC et SFI aux Etats-Unis par exemple).

Il ne semble pas que la composition du collectif ait une influence déterminante sur le contenu du label. Ce constat s'explique par plusieurs raisons : les standards concurrents sont dans une certaine mesure, mutuellement dépendants et finissent par voir leurs exigences se rapprocher à terme. De même, les mouvements sociaux les plus puissants exercent une influence sur l'élaboration d'une certification, même lorsqu'ils n'ont pas été inclus formellement dans le processus de décision : il est plus facile d'exclure des acteurs que d'occulter leurs arguments... Les deux parties prenantes les plus actives dans la fixation des critères des certifications sont les entreprises et les ONG. La représentation et la participation des consommateurs sont faibles. En définitive, la forme organisationnelle adoptée paraît jouer moins sur la poursuite de buts particuliers que sur la crédibilité et la légitimité du futur standard.

La défiance réciproque des acteurs représente l'un des défis majeurs à surmonter lors de l'élaboration d'un label. Se suspectant mutuellement d'avoir des intentions cachées, les uns et les autres hésitent à entrer dans le processus de décision. La référence à la « science » peut être invoquée pour convaincre de la validité d'un point de vue. Néanmoins, celle-ci ne suffit pas à résoudre les controverses et à créer de la confiance, comme vient en témoigner l'exemple de la labellisation des OGM aux Etats-Unis. Les pro-OGM se réclament dans un premier temps de la science, puis affirment que les études scientifiques sont incertaines lorsqu'il est question d'introduire un label signalant la présence d'OGM...

Conclusion

Le tour d'horizon des théories de la qualité et des dispositifs associés que nous venons d'effectuer met en lumière les insuffisances d'une approche en termes de transmission informationnelle à destination des consommateurs pour étudier notre objet. Le regard de l'économie standard est progressivement enrichi par différents courants des sciences sociales. Aux incertitudes de fait s'ajoute la possibilité d'une incertitude de technique ou de jugement, induisant le recours fréquent aux prescripteurs.

L'économie des singularités approfondit les situations d'incertitude radicale sur la qualité et met au jour la mobilisation de dispositifs de jugement lorsque la qualité prime sur les prix dans le choix. Avec l'affirmation de la pluralité des conceptions de la qualité par la théorie des conventions, le dispositif choisi inscrit son utilisateur dans une forme de bien commun, au sein de laquelle la qualification du bien ou service devient possible. L'hypothèse d'une qualité intrinsèque au produit est écartée, de même que celle du partage d'un même ordre de préférences par tous les acteurs de l'échange. Les dispositifs de qualité ont tant pour effet de contribuer à la qualification des biens et services auxquels ils s'appliquent, que d'orienter les consommateurs dans leurs jugements. Ces outils apparaissent comme les supports de choix en termes de valeurs.

Pour l'économie des qualités et les travaux portant sur la construction sociale des marchés, la notion d'incertitude doit être abandonnée, de même que la division des marchés qu'elle entraine, au profit d'une approche globale de la qualification de l'ensemble des produits. Les dispositifs socio-techniques sont dès lors envisagés comme contribuant à la formation de l'ensemble des échanges, à travers leurs rôles en termes de qualification, de calcul, de captation ou encore de construction des figures marchandes (consommateur, producteur). Par cette place centrale, ces outils peuvent être mis à profit comme supports d'une consommation poursuivant des objectifs politiques.

Un dernier ensemble de travaux s'intéresse moins aux usages de ces dispositifs qu'à leur construction sociale. La séquence volontariste qui en est à l'origine est mise au jour, de même que la construction de collectif qui l'accompagne et la forte dimension politique présente tout au long de ce processus. Ce dernier aspect est approfondi par des recherches en sciences politiques, soulignant le rôle des dispositifs de qualité dans l'instauration de nouvelles formes de régulation publique et les luttes d'intérêts qui s'y déroulent. Le chapitre

suivant indiquera les directions théoriques et la méthodologie suivies par notre recherche pour l’analyse des dispositifs de qualité de l’économie solidaire.

Ch. 2 Des dispositifs élaborés et utilisés par des producteurs

De la perspective de dispositifs informationnels destinés aux consommateurs à celle d'outils mis en place par différents acteurs (entreprises, ONG…) pour faire valoir leurs intérêts, les sciences sociales ont proposé plusieurs types d'approches des labels et logos. Celles qui seront retenues pour l'étude des dispositifs de qualité d'économie solidaire seront tout d'abord exposées, avant de préciser le terrain d'enquête choisi, la méthodologie adoptée et ses limites. Ce chapitre sera ainsi consacré à la présentation des choix théoriques et méthodologiques effectués pour éclairer le paradoxe soulevé en introduction, de la confusion créée par la multiplication de dispositifs censés orienter les acheteurs.

I- Trois perspectives de recherche et une incertitude… quant à l'incertitude

Trois perspectives complémentaires amendent le regard initialement posé sur les dispositifs de qualité comme supports d'information. La première souligne le rôle de ces objets et démarches en termes de transmission de valeurs (et non pas de données factuelles sur une qualité préexistante). La deuxième étudie leur construction sociale. La troisième enfin, peu présente mais apparaissant malgré tout à la lecture de ces travaux, renvoie aux usages qui peuvent être faits de ces dispositifs par les producteurs et non plus par les seuls consommateurs. Ces approches semblent particulièrement intéressantes pour approfondir l'analyse des dispositifs de qualité de l'économie solidaire et répondre au paradoxe indiqué en introduction. Les grandes lignes de ces perspectives seront rappelées avant d'évoquer un désaccord parcourant ces travaux, quant à la place de l'incertitude sur la qualité.

A- Analyser la conception de la qualité, les valeurs, véhiculées par les dispositifs

Une partie des travaux présentés s'accorde sur le fait que les usages des labels et logos ne se limitent pas à la transmission d'une information sur une qualité supposée préexistante au bien ou service. Ces dispositifs véhiculent également un jugement sur celui-ci et participent à sa qualification. Ces objets et démarches sont, en d'autres termes, porteurs d'une certaine conception de la qualité et donc de choix en termes de valeurs. Abordée par A. Hatchuel (1995) et par l'économie des singularités (Karpik, 1989), cette voie est particulièrement approfondie par l'économie des conventions (Eymard-Duvernay, 1989). Tandis que les deux premiers mettent l'accent sur le rôle des dispositifs dans les échanges, cette dernière attache une attention particulière aux définitions de la qualité portées par les labels et les logos. La mobilisation d'un dispositif paraît liée au passage d'une conception de la qualité (industrielle, domestique…) à une autre. La recherche de B. Sylvander sur la certification obligatoire en agriculture biologique confirme la fécondité de cette approche pour le secteur qui nous intéresse. L'analyse des conventions de qualité sous-jacentes aux chartes, certifications et systèmes participatifs semble être une perspective intéressante pour appréhender la diversité de ces dispositifs au sein de l'économie solidaire.

B- Étudier la construction sociale des dispositifs de qualité

La construction sociale des dispositifs de qualité est la deuxième direction susceptible d'apporter de nouveaux éléments de connaissance sur ces objets. Il s'agit d'une approche nettement moins mobilisée que celle traitant de leurs usages par les consommateurs. Elle s'avère pourtant particulièrement intéressante pour s'écarter de la perspective problématique du rôle de ces dispositifs en termes de résolution d'incertitude. L'analyse de leur construction sociale renvoie à l'élucidation de la « séquence volontariste » qui conduit à leur mise en place. Il s'agit de retracer l'historique de chaque dispositif de qualité et de retrouver les acteurs individuels et collectifs qui en sont à l'origine. On s'intéressera le cas échéant à la figure de l'entrepreneur institutionnel, aux intentions initiales qui ont conduit à l'élaboration du dispositif, ou encore aux raisons de son éventuelle pérennité.

C- Considérer les usages des dispositifs de qualité par les producteurs

La troisième et dernière direction de recherche mobilisée traite des usages des dispositifs de qualité par les producteurs. La majorité des travaux présentés privilégient l'étude de ceux qu'en font les consommateurs (dans le but de rendre leur choix possible à l'aide d'une information factuelle, d'un jugement…). Lorsqu'ils sont mentionnés, leurs usages par les producteurs sont reliés à l'objectif d'orienter les acheteurs (les capter, les attacher, les détacher, leurs permettre de calculer, de qualifier…). Or certains des travaux exposés au chapitre précédent laissent entrevoir la possibilité d'autres usages par les producteurs. C'est le cas en particulier lorsqu'il est question de consommation engagée. Si les consommateurs ont la possibilité de faire valoir des choix politiques par leurs actes d'achats grâce à la présence de labels et de logos distinctifs sur les produits, n'y a-t-il pas derrière ces « signaux » une production tout aussi engagée ? La recherche sur les mytiliculteurs mentionnée précédemment (Dubuisson-Quellier, 2003) laisse entrevoir une telle perspective. Un ensemble de professionnels élabore une marque collective, dans le but de mettre en avant la spécificité de ses modes et lieux de production ainsi que le goût particulier de ses produits. Un dispositif est mis en place pour proposer une définition de la qualité alternative à celle imposée par la législation. Les travaux de sciences politiques vont à cet égard plus loin encore en présentant les dispositifs de qualité comme issus de luttes entre acteurs cherchant à faire valoir leur intérêts divergents, concernant en particulier l'appropriation et l'exploitation de ressources naturelles telles que le bois (Cashore, 2002 ; Cashore et al, 2003 ; Boström et Klintman, 2008). Ces pistes n'ont pas encore été explorées pour l'étude des dispositifs de qualité de l'économie solidaire et s'avèrent à ce titre, particulièrement intéressantes.

D- Des dispositifs qui résolvent une incertitude ou créent les échanges en général ?

Un désaccord parcourt les travaux présentés au premier chapitre, concernant le fait que les dispositifs présents lors des échanges remédient à une situation d'incertitude particulière ou sont au contraire nécessaires à l'ensemble des échanges. Dans le premier cas, les marchés apparaissent divisés entre des situations avec incertitude (face à des produits socialement

construits comme « singularités » ou lorsque la convention de qualité est incertaine) et des situations sans. Dans le second, il n'y a pas lieu d'opérer une telle distinction, dans la mesure où l'ensemble des produits connaît un processus continu de qualification/requalification. Cette enquête a donc été propice à une interrogation sur les rapports existant entre les dispositifs étudiés et une forme d'incertitude sur la qualité des biens et services. Il convient de se demander le cas échéant si les incertitudes constatées présentent des spécificités justifiant qu'on les distingue de celles liées à la production et aux échanges ordinaires : les biens et services concernés par un dispositif de qualité peuvent-ils être désignés comme « singularités », pour quelles raisons ? Que dire des conventions de qualité auxquelles ils sont associés ?

Ce travail envisage les dispositifs de qualité comme des objets et démarches véhiculant une conception particulière de la qualité -c'est-à-dire un ensemble de valeurs, qu'il s'agit d'analyser. L'enquête s'inscrit dans la poursuite des travaux étudiant la construction sociale des dispositifs présents lors des échanges en tâchant d'élucider la séquence volontariste qui a conduit à leur élaboration. Elle étudie les usages qui peuvent être faits de ces dispositifs par les acteurs individuels et collectifs qui en sont à l'origine. Une attention particulière est prêtée aux conflits d'intérêts et rapports de force qui peuvent entourer aussi bien l'élaboration que l'usage de ces outils. Il convient à présent de préciser le terrain sur lequel porte cette recherche.

II- Terrain d'enquête

L'économie solidaire renvoie à une réalité vaste et mal délimitée. Cette recherche étant principalement de nature qualitative, la représentativité statistique n'a pas été recherchée pour le choix des réseaux retenus. Le critère de sélection à été celui du reflet de la diversité des réseaux de ce secteur, telle qu'elle apparaissait au démarrage de ce travail, en 2008. La définition de B. Eme et J.-L. Laville (2006) qui, bien que ne visant pas à être exhaustive, cite un grand nombre d'initiatives de l'économie solidaire, a servi de point de départ. Les raisons pour lesquelles il a été décidé d'étudier douze dispositifs aux modes de fonctionnement très différents (plutôt qu'un seul en profondeur), seront tout d'abord précisées. Les dispositifs retenus seront ensuite présentés. Les réseaux d'économie solidaire sont mentionnés ici pour

expliquer la façon dont leur dispositif de qualité a été choisi. Leur démarche (l'équité dans le commerce, le maintien d'une agriculture paysanne etc.) sera détaillée dans le chapitre suivant.

A- Regarder les dispositifs dans leur interdépendance

Ce travail ne se concentre pas sur un ou deux dispositifs analysés en profondeur comme cela a pu être déjà fait quant à la norme NF (Cochoy, 2000), la norme ISO 26000[44] (Barraud de Lagerie, 2011) ou les dispositifs de qualité de l'agriculture biologique (Sylvander, 1997) pour ne prendre que quelques exemples. Le choix fait ici est celui d'appréhender les dispositifs de qualité dans leur interdépendance, ce qui implique d'en retenir un nombre assez important. Ce parti-pris repose sur plusieurs fondements. Tout d'abord le souhait d'aborder l'économie solidaire dans sa diversité, pour laisser place à une interrogation sur la cohérence du secteur lui-même. Les premières approches du terrain ont conforté cette décision en soulignant l'interdépendance des dispositifs ; les systèmes participatifs de garantie émergent en particulier en réaction aux certifications par tiers, comme nous le verrons plus loin.

Les recherches déjà réalisées sur les institutions marchandes confirment en outre l'intérêt de ce choix. Pour J. M. Podolny (1993, 2005) les labels (et les marques de façon générale) sont agencés dans un « espace statutaire » hiérarchisé, où les positions occupées se comprennent relativement les unes aux autres. Les statuts des dispositifs de qualité s'interprètent de façon relative, comme ceux de l'ensemble des acteurs des marchés. L'émergence d'un nouveau dispositif est à analyser dans le contexte des démarches de qualité déjà existantes. L'interdépendance des institutions est également soulignée par P. François (2011), s'appuyant sur le philosophe L. Wittgenstein, pour qui une règle n'existe jamais seule mais est toujours prise dans un complexe de règles à analyser. Il semblait donc intéressant d'étudier un ensemble de dispositifs en relation les uns avec les autres, ne serait-ce que du fait de leur appartenance à des réseaux d'un même secteur. L'économie solidaire présente des labels, logos et chartes dans des domaines aussi divers que le commerce équitable, l'agriculture biologique, la finance solidaire, l'insertion par l'activité économique ou encore les systèmes d'échanges locaux ; l'échantillon constitué refléte cette diversité.

[44] Les sigles utilisés sont rappelés dans le glossaire figurant à la fin de la thèse.

Si le choix d'englober un si vaste terrain présente donc un intérêt certain il s'accompagne inévitablement de la difficulté miroir qu'il y a à vouloir parler d'un grand nombre de réseaux (12, au final) en même temps. Ceux-ci ont été répartis comme on le verra, en trois grandes catégories selon le fonctionnement adopté pour leur dispositif. Il n'en reste pas moins que l'exercice est périlleux et ne saurait échapper à certains raccourcis ou approximations lorsqu'une conclusion est tirée pour un ensemble de mouvements malgré tout nécessairement distincts. L'analyse d'un terrain étendu s'est incontestablement faite au détriment de la précision souhaitée pour chacun des réseaux.

B- Diversité des dispositifs : entre institutions et dispositifs ignorés

Les dispositifs de qualité susceptibles d'être retenus apparaissaient de plus comme extrêmement différents. Si plusieurs initiatives d'économie solidaire avaient adopté la certification par tiers avec label ou logo[45] au début de l'enquête (logo Max Havelaar pour le commerce équitable, label AB pour l'agriculture biologique, label Qualirei pour l'insertion par l'activité économique…) d'autres mettaient en place des systèmes en apparence très éloignés, les « systèmes participatifs de garantie » (Nature et Progrès en agriculture biologique, les AMAP parmi les circuits courts, Minga au sein du commerce équitable). D'autres initiatives encore ne disposaient d'aucun de ces dispositifs (les RERS, les SEL, l'ATES….). Ces différences m'ont intriguée. Plutôt que de me limiter à l'étude du dispositif le plus connu, le label (ou logo), il m'a semblé intéressant de me demander également pourquoi de tels choix divisent les réseaux d'économie solidaire.

J'ai ainsi constitué un échantillon de dispositifs de qualité au premier abord assez hétérogènes : des certifications par tiers avec label ou logo, des systèmes participatifs, mais également des « chartes seules ». Cette dernière catégorie était d'emblée la plus problématique. Fallait-il ou non considérer que les réseaux n'ayant mis en place ni certification par tiers ni système participatif n'avaient tout simplement pas de dispositif de qualité ? Les premiers entretiens m'ont amenée à penser les chartes comme des dispositifs de qualité en soi. La charte est en effet intimement liée aux certifications par tiers et aux systèmes participatifs. La mise en place de ces derniers est souvent présentée comme une

[45] Le fonctionnement en sera détaillé plus loin (chapitre 4)

façon de garantir que les principes de la charte sont respectés, comme ce sera développé par la suite.

Les différences en termes de modes de fonctionnement ne sont pas les seules à distinguer les dispositifs retenus. Ces derniers se différencient également par des « puissances » d'action très inégales. Si certains, tel que le label d'agriculture biologique AB ou le logo de commerce équitable Max Havelaar ont une application assurée par des tiers, d'autres, tels que la charte des AMAP ou celle des régies de quartier peinent davantage à se faire respecter. Les premiers peuvent être désignés comme institutions marchandes au sens de V. Nee, de « système[s] dominant[s] d'éléments interdépendants, formels et informels – traditions, croyances partagées, conventions, normes et règles- *par rapport auquel les acteurs orientent leurs actions*[46] quand ils poursuivent leurs intérêts. » (Nee, 2005, p. 55, cité par François, 2011). Les seconds s'apparentent davantage à des dispositifs plus ou moins reconnus ou ignorés. Ces différences seront prises en compte dans l'enquête.

C- Délimiter un terrain

Le premier critère ayant guidé le choix des dispositifs est national. Il répond à la volonté de regarder l'interdépendance des démarches étudiées (supposée plus grande sur un même territoire qu'entre pays) mais également au fait d'étudier l'économie solidaire, secteur déjà hétérogène au sein des frontières nationales. Bien que la comparaison internationale présente un intérêt évident pour ce sujet, il ne m'a pas semblé envisageable dans le cadre d'un travail de thèse de mener tout à la fois une recherche sur différents dispositifs nationaux et une comparaison entre plusieurs pays.

Le choix des réseaux retenus ensuite pour l'étude de leur dispositif repose sur une partie de la définition de l'économie solidaire proposée par B. Eme et J.-L. Laville[47]. Celle-ci débute par la mention d'initiatives reflétant la diversité du secteur : « Commerce équitable, finance solidaire, services de proximité, gestion des services urbains par les habitants, systèmes d'échanges, réseaux d'échanges des savoirs, autoproduction, agriculture durable,

[46] Souligné par nous.

[47] La deuxième partie n'est pas reprise en revanche, définissant ces organisations par leur origines et effets supposés comme « l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (Eme et Laville, 2006, p. 303).

magasins biologiques, cuisines collectives, restaurants interculturels de femmes, tourisme solidaire, création d'activité par les chômeurs » (Eme et Laville, 2006, p. 303).

Dans l'optique de refléter cette diversité, les domaines suivants ont été retenu : le commerce équitable, la finance solidaire, les régies de quartier (faisant référence aux services de proximité et à la gestion des services urbains par les habitants), les systèmes d'échanges locaux, les réseaux d'échanges réciproques des savoirs (correspondant à la fois à l'échange de savoir et de savoir-faire, et à l'autoproduction dans une certaine mesure), l'agriculture biologique (agriculture durable et magasins biologiques), le tourisme solidaire, l'insertion par l'activité économique. Restait ensuite à déterminer les réseaux précis relevant de ces domaines, auprès desquels enquêter.

1) Commerce équitable : Max Havelaar, PFCE, Minga

Retenir des dispositifs de qualité du commerce équitable semblait inévitable en raison du caractère emblématique de cette démarche pour l'économie solidaire. La certification de Max Havelaar a été choisie pour son ancienneté (depuis 1993 en France) et sa visibilité (présent en grande surface). L'opérateur historique Artisans du Monde a en revanche été écarté ; ce réseau a déjà fait l'objet de recherches approfondies (Le Velly, 2011, 2006 ; Gateau, 2007, 2010) et fonctionne en outre avec la certification par tiers associée au logo Max Havelaar pour 60% de ses fournisseurs au sud, en plus de son propre système d'évaluation[48]. La Plateforme du commerce équitable (PFCE) occupe une place à part parmi les réseaux étudiés. Il s'agit à la fois d'un acteur collectif semblable aux autres, disposant d'une charte, et d'un acteur surplombant les autres réseaux. Son objectif est d'être un lieu d'échanges entre opérateurs du commerce équitable et un interlocuteur représentatif du secteur auprès des autorités publiques. La PFCE édite en outre régulièrement un guide (désigné comme « mémento » jusqu'en 2011) qui récapitule les caractéristiques des différents labels et logo du commerce équitable. La plateforme est donc un lieu de réflexion sur les dispositifs de qualité tout autant qu'un acteur à part entière du commerce équitable ; il semblait incontournable d'en rencontrer certains membres. Le réseau Minga a été retenu en raison de son opposition explicite à la certification de Max Havelaar et de sa recherche d'un dispositif alternatif.

[48] http://www.artisansdumonde.org/qui-sommes-nous/garantie-equitable.html (consulté en novembre 2012)

Le logo Ecocert équitable (anciennement ESR : équitable solidaire responsable) créé en 2006, aurait pu également constituer un objet intéressant. Le retenir aurait cependant conduit à une surreprésentation du commerce équitable dans l'échantillon ; il était donc préférable ne pas l'étudier. Sa présence au sein du système formé par les dispositifs de qualité du commerce équitable apparaît néanmoins dans les entretiens menés auprès des membres d'autres réseaux interrogés.

2) Tourisme équitable et solidaire : l'ATES

Dans le domaine du tourisme équitable et solidaire, le choix de l'ATES était immédiat. Seul ce réseau se revendique actuellement en France du tourisme « solidaire ». Le réseau le plus proche, « ATR » (Agir pour un Tourisme Responsable) se veut en effet « responsable » mais non « solidaire ». Son objectif consiste à minimiser les impacts négatifs du tourisme en termes environnementaux et sociaux et non de constituer un fonds de solidarité en faveur du développement, comme le fait l'ATES. L'appartenance à l'économie solidaire a donc représenté le critère de choix déterminant.

3) Agriculture biologique : AB, Nature et Progrès

Pour l'agriculture biologique, deux dispositifs paraissaient d'emblée incontournables. La certification associée au label public AB tout d'abord, en raison de sa diffusion et de la domination qu'il exerce sur le secteur. Le système participatif de garantie associé à la mention Nature et Progrès, ensuite, pour son ancienneté (créé en 1964) et sa recherche d'alternatives à la certification officielle. Très ancien également (depuis 1932 à Munich et déposé au niveau mondial en 1954) le logo Demeter n'a pas été retenu dans la mesure où il ajoute aux cahiers des charges de l'agriculture biologique ceux de la « biodynamie » (rotation des cultures, ferme la plus autonome possible, attention portée au rythme des planètes…[49]), ce qui éloignait trop ce dispositif de ceux de l'agriculture biologique officielle.

[49] http://www.demeter.fr/pdf/brochure.pdf (novembre 2012)

D'autres dispositifs auraient été intéressants à étudier : ce secteur est emblématique de la multiplication des démarches liées à la qualité qui fonde notre réflexion. Créé en 2002 par cinq PME, le logo « Bio Partenaire » (anciennement « Bio équitable ») est attribué par certification par tiers suite au contrôle de l'organisme Ecocert. Tout comme dans le cas du commerce équitable, la volonté de ne pas surreprésenter l'agriculture biologique dans l'échantillon a été privilégiée. Redondant avec le label AB, le label européen n'a pas été retenu non plus ; ces deux dispositifs correspondent au respect des mêmes cahiers des charges européens. Deux ans après la délimitation de ce terrain apparaissait également le logo « Bio Cohérence », mentionné à plusieurs reprises dans les entretiens réalisés avec des acteurs du secteur.

4) Circuits courts de distribution de produits agricoles : les AMAP

Les circuits courts de distribution de produits agricoles ne présentaient pas en 2008 la même pluralité de dispositifs que l'agriculture biologique. Un mode de commercialisation est désigné comme circuit court par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, lorsqu'il s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire[50]. J'ai décidé d'étudier les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), pour le caractère central de ce réseau dans les années 2000 au sein de l'économie solidaire mais également parmi les circuits courts en général. Les AMAP concernent en France en 2011 plus de 66 000 familles (près de 270 000 consommateurs)[51], contre 20 000 familles pour des circuits courts comme « les Jardins de Cocagne » par exemple. Ce dernier réseau associe de plus agriculture durable et insertion par l'activité économique, ce qui ne rendait pas sa démarche comparable à celle des AMAP. Celle-ci porte en effet sur le maintien d'une « agriculture paysanne ». Le fonctionnement des AMAP en réseaux régionaux m'a conduite à étudier en profondeur le réseau d'Ile-de-France, plus facilement accessible géographiquement. Ce choix comportait l'avantage de me permettre de suivre l'élaboration d'un système participatif de garantie ; celui

[50] Rapport du groupe de travail « Circuits courts de commercialisation », mars 2009, http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_du_gt_circuits_courts0409.pdf (novembre 2012)

[51] Chiffres fournis par le MirAMAP : Mouvement interrégional des AMAP, http://mirAMAP.org/IMG/pdf/MIRAMAP_evolution_des_AMAP_maj_22_11_11.pdf (novembre 2012)

de cette région était encore en cours de création lors de la réalisation de l'enquête. Il comportait également l'inconvénient correspondant de ne pas avoir à proximité un système participatif de garantie « rôdé » à analyser.

5) Systèmes d'échanges non marchands : les SEL, les RERS

La définition de l'économie solidaire qui sert de point de départ mentionne les « systèmes d'échanges » et les « réseaux d'échanges des savoirs ». Il n'existait à ma connaissance en France que les Systèmes d'échanges locaux (associations permettant à leurs membres d'échanger à l'aide d'une monnaie fondée sur le temps) et les Réseaux d'Echanges Réciproques des Savoirs (associations organisant entre leurs membres l'échange non marchand et non monétaire de savoirs et savoir-faire). Ces deux réseaux sont donc rentrés dans l'échantillon. Ils répondaient de plus à la volonté de ne pas donner de l'économie solidaire une représentation limitée à ses initiatives les plus étendues et les mieux connues du grand public : le commerce équitable et l'agriculture biologique, voire les AMAP. Ces réseaux présentaient également la particularité de ne pas disposer de dispositif de type label, logo ou mention, mais uniquement une charte, ce qui permettait de s'interroger sur ce fonctionnement. L'échange de services fondé sur le temps s'est par ailleurs développé en France depuis 2011 également sous la forme des « Accorderies », mises en place au Québec depuis 2002[52].

6) Insertion par l'activité économique : CNEI et CNLRQ

Dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, deux réseaux semblaient devoir être étudiés à travers leurs dispositifs de qualité. Le premier est le Conseil National des Entreprises d'Insertion. Créé en 1988, cette fédération de réseaux régionaux (les UREI : Unions régionales des entreprises d'insertion) regroupe 600 entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion[53]. Le dispositif de qualité du CNEI reposait en

[52] http://www.accorderie.fr/
[53] http://www.cnei.org/

2008 sur une charte et un label « Qualirei ». Ce dispositif a été remplacé au cours de l'enquête, par une certification « AFNOR »[54], comme nous le verrons par la suite.

Le Conseil National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ) constitue le deuxième réseau d'insertion par l'activité économique retenu. Le projet des régies de quartier est particulièrement représentatif de l'économie solidaire dans la mesure où y sont associés insertion par l'activité économique, services de proximité et gestion des services urbains par les habitants.

7) Finance solidaire : Finansol

Le dispositif de qualité étudié au titre de la finance solidaire est le logo (dit label) Finansol, attribué pour la première fois en 1997 et concernant 122 placements d'épargne solidaire en 2012[55]. Il s'agit du seul dispositif de ce type en France actuellement. Un logo (dit label) de finance solidaire a été instauré depuis au niveau européen : le « label Fineurosol ». L'association Finansol faisait partie des trois organismes à l'origine de cette initiative.

D- Dispositifs de qualité et réseaux d'économie solidaire retenus

La constitution de l'échantillon repose sur les raisons qui viennent d'être exposées mais n'est ni la seule ni la meilleure possible. Elle répond simplement à la nécessité de restreindre l'éventail des dispositifs et des réseaux qu'il aurait été possible d'étudier, tout en prenant en compte autant que possible la diversité du secteur.

Le tableau suivant récapitule les dispositifs de qualité retenus et les réseaux auxquels ils correspondent. Une brève description de chacun comprend : le type d'initiative auquel se rattache le dispositif (commerce équitable, système d'échange local…), le nom du réseau d'appartenance (Max Havelaar, SEL'idaire…), le nom du dispositif et son mode de fonctionnement (certification par tiers, système participatif, charte seule)[56]. Ils seront présentés plus en détail par les deux chapitres suivants.

---

[54] Agence française de normalisation
[55] http://www.finansol.org/accueil.php
[56] La répartition en modes de fonctionnement et le détail de ces derniers seront expliqués par la suite.

Tableau 1 : Dispositifs de qualité retenus et réseaux d'appartenance

Domaine d'économie solidaire	**Réseau créateur du dispositif**	**Dispositif de qualité**	**Mode de fonctionnement du dispositif**	**Représentation graphique** (logo apposé sur les produits le cas échéant)
Commerce équitable	***Max Havelaar***, Association créée aux Pays-Bas en 1988, en France en 1992	Logo (dit « label ») Max Havelaar	Certification par tiers avec logo	MAX HAVELAAR
Commerce équitable[57]	***Minga***, Association créée en France en 1999.	Système d'analyse des filières (SAF) (ex-Système de garantie et d'amélioration participatif : SGAP) associé à une charte dite « cahier des charges ».	Charte et Système participatif	Minga Agir ensemble pour une économie équitable
Commerce équitable	***PFCE*** *(Plateforme du commerce équitable)* Collectif de promotion du commerce équitable, créé en 1997 en France	Charte de la PFCE	Charte seule	PLATE-FORME POUR LE COMMERCE ÉQUITABLE
Tourisme équitable	***ATES*** *(Association pour le tourisme équitable et solidaire)* Association de promotion du tourisme équitable et	Charte de l'ATES et Evaluations Internes Croisées (EIC)	Charte et Système participatif	ates

[57] Par souci de distinction par rapport à d'autres mouvements de commerce équitable, l'association Minga s'auto-définit comme association pour la promotion d'une « économie » équitable depuis 2010. Je continuerai néanmoins à parler à son sujet de commerce équitable, pour ne pas reprendre à mon compte ces débats et pour souligner que l'association relève bien de l'histoire du commerce équitable en France telle qu'elle se déroule depuis le milieu des années 1970.

	solidaire créée en France en 2006			
Agriculture biologique	***Agriculture biologique*** **reconnue officiellement** en France	*Label AB,* Propriété du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; en application du règlement européen en matière d'agriculture biologique, depuis 1991.	Certification par tiers avec label	
Agriculture biologique	***Nature et Progrès*** Association pour la promotion de l'agriculture biologique créée en 1964	Système participatif de garantie de Nature et Progrès	Charte et Système participatif associé à une mention	
Circuits courts (distribution de produits agricoles)	***AMAP*** *(Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)* Créées en 2001 en France, réseau Ile-de-France créé en 2004	Charte et Système participatif de garantie des AMAP-IdF, devenu « Démarche participative de progrès » en 2012	Charte et Système participatif	
Echanges non marchands	***FORESCO,*** Réseau des RERS, Associations organisant des échanges non marchands et non monétaires de savoirs et savoir-faire, créées au cours des années 1970	Charte des RERS	Charte seule	
Echanges non marchands	***SEL'idaire,*** Réseau des Systèmes d'échanges locaux (*SEL*), Associations organisant des échanges non marchands de biens et services, à l'aide d'une monnaie fondée sur	Charte Esprit du SEL	Charte seule	

	le temps, depuis en 1994.			
Insertion par l'activité économique	***CNEI*** *(Conseil national des entreprises d'insertion),* Fédération créée en 1988 regroupant les entreprises d'insertion	Charte, démarche Qualirei avec « label » Qualirei jusqu'en 2010. Puis démarche qualité AFAQ avec logo AFAQ-EI	Charte et Certification interne au réseau avec logo puis certification par tiers avec logo.	
Insertion par l'activité économique	***CNLRQ*** *(Conseil national de liaison des régies de quartier)* Associations locales de gestion urbaine rassemblant collectivités locales, logeurs sociaux et habitants.	Charte et logo dit « label Régies de quartier ». Démarche de Progrès.	Charte et Système participatif associé à un logo.	
Finance Solidaire	***Finansol***, association fédérant des financeurs solidaires et des établissements financiers fondée en 1995	Logo dit « label Finansol »	Certification par tiers associée à un logo	

III- Méthodologie

Cette thèse repose sur quatre types de sources : des observations, des entretiens semi-directifs, une analyse de documents effectuée pour partie à l'aide du logiciel d'analyse textuelle Alceste et enfin le recueil de données par questionnaire, analysées grâce au logiciel « R ».

A- Observations

Des observations ont été réalisées lors de l'élaboration (le cas échéant) et de la mise en œuvre des dispositifs de qualité retenus. Deux types d'évènements ont été observés, donnant lieu respectivement à des observations « transversales » et « spécifiques ». Leur liste exhaustive figure en annexe.

1) Observations transversales

Le premier cas renvoie à des manifestations concernant plusieurs dispositifs de qualité. Ces observations « transversales » ont porté sur des salons (Salon Marjolaine, Salon Vivre Autrement, Salon Naturally…), les états généraux de l'ESS de 2011 ou encore trois réunions du groupe de travail sur les certifications de l'ESS organisées par le MES[58] et le COORACE[59] de décembre 2010 à avril 2011. Ces observations ont été l'occasion de mener des discussions informelles avec des producteurs ou vendeurs mobilisant un dispositif de qualité pour leurs produits et de recueillir de la documentation.

2) Observations spécifiques

Le deuxième type d'observation concerne l'élaboration ou la mise en œuvre d'un dispositif de qualité. Ces observations « spécifiques » ont concerné des évènements propres à chaque réseau : séminaire international sur l'agriculture biologique organisé par l'Agence Bio au Salon de l'agriculture (2011), réunion d'information pour les porteurs de projet à l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI) d'Ile de France **(**2009), bourse aux projets des Cigales d'Ile de France, membres de Finansol (2009)…

Plusieurs de ces observations spécifiques ont été participantes. C'est le cas par exemple d'une journée de bénévolat chez Max Havelaar (« Grand brunch équitable », de mai

[58] Mouvement pour l'Economie Solidaire

[59] Réseau rassemblant des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et des organismes agréés services à la personne (OASP), créé en 1985 pour la promotion de l'emploi, de l'insertion et du développement de territoires solidaires.

2010) précédée d'une soirée de formation des bénévoles au siège de l'association. Précisons qu'auprès des personnes rencontrées dans ces situations la posture de doctorante n'a jamais été dissimulée. Cela ne comportait en effet aucun intérêt : il ne s'agissait en aucun cas de découvrir une réalité cachée pour la dénoncer mais bien de comprendre l'élaboration de ces dispositifs, les usages qu'en font ceux qui les mettent en place et les valeurs qui les sous-tendent.

Quatre observations participantes méritent plus particulièrement d'être présentées ici; elles concernent les dispositifs de qualité que sont les systèmes participatifs :

-la première est une observation participante de long terme au sein d'une AMAP, de la création de celle-ci à son fonctionnement hebdomadaire pendant deux ans, comme membre du bureau de l'association. Comme mentionné plus haut, une implication dans l'ensemble des réseaux à étudier n'aurait pas été possible. Il a cependant semblé intéressant de ne pas refuser l'opportunité qui s'est présentée fin 2009 de participer à la création d'une AMAP. Cette expérience a permis de saisir de l'intérieur les liens existant entre un projet local et le réseau auquel il se rattache (celui des AMAP-IdF en l'occurrence), ainsi que la place que prend dans cette relation l'adhésion à une charte ou la mise en place d'un système participatif.

-la deuxième est une observation de longue durée du groupe de travail élaborant le système participatif de garantie des AMAP d'Ile-de-France, d'août 2010 à septembre 2011 (5 réunions).

-la troisième observation participante concerne une journée consacrée à un Système participatif : le Système d'analyse des filières (SAF). Celui-ci portait sur une filière viande bovine, organisé en partenariat entre l'association de commerce équitable MINGA et l'ARDEAR[60] Champagnes Ardennes.

-la quatrième observation participante à mentionner plus particulièrement ici a porté sur le Système participatif de l'ATES (tourisme équitable et solidaire). J'ai été invitée au titre d'observatrice (parmi d'autres) aux auditions des « Evaluations internes croisées », qui se déroulent sur une journée.

[60] Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, rassemblant « des paysannes et des paysans, pour majorité membres de la Confédération Paysanne, et d'autres acteurs du monde rural réunis par l'envie de partager leur expérience et leurs savoirs faire pour permettre de maintenir et d'installer des paysans nombreux et de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne. » http://www.agriculturepaysanne.org/qui-sommes-nous?PHPSESSID=a63526d5017c38f000452a7d6a299072 (novembre 2012)

B- Entretiens

Cinquante et un entretiens semi-directifs ont été effectués auprès de membres des réseaux à l'origine d'un dispositif de qualité (39) et de membres de structures adoptant un de ces systèmes (16) (voir la liste des entretiens en annexe)[61] d'avril 2009 à juillet 2012. Dans le cas des réseaux élaborant et/ou mettant en œuvre un dispositif de qualité, j'ai cherché à rencontrer en priorité les personnes les plus en lien avec le dispositif : rédacteurs de charte (souvent également (co-)fondateurs du réseau), responsables de la mise en place d'un système participatif ou encore de la certification ou encore évaluateurs, le cas échéant. Les profils des personnes rencontrées sont de ce fait très variables : directeurs, présidents, salariés, bénévoles ou stagiaires… Leur pouvoir de décision, leur ancienneté ou leur connaissance du réseau sont très différents. Les discours recueillis ne représentent pas le discours officiel des organisations. Cependant, mis au regard les uns des autres et rapprochés des documents diffusés officiellement, ils permettent de reconstituer l'histoire et le fonctionnement des dispositifs de qualité et d'appréhender un ensemble de valeurs véhiculées au sein des réseaux. Les entretiens réalisés avec des membres de structures adoptant un dispositif de qualité ont permis de comparer les discours des membres centraux des réseaux avec ceux d'adhérents moins impliqués dans les collectifs. Tous les entretiens ont été enregistrés et transcrits intégralement.

Deux guides d'entretien ont été utilisés : l'un destiné aux membres de réseaux créateurs et attribuant des dispositifs de qualité, l'autre destiné aux structures adoptant un de ces systèmes. Leur contenu a été marginalement adapté au type d'acteur rencontré et de dispositif de qualité concerné. Le premier guide se compose des grands thèmes suivants : présentations de l'enquêté et de l'organisation, élaboration du dispositif de qualité, principes et valeurs jugés importants ou sources de désaccords dans le réseau, conditions d'attribution/adhésion et de contrôle éventuel, parcours de l'enquêté. Le second guide se compose des thèmes suivants : présentation de la structure et de l'enquêté, objectifs de la

[61] Le décalage entre le nombre total annoncé (51) et la somme des entretiens menés avec les deux populations (39 + 16) est dû à la réalisation de 4 entretiens collectifs (deux personnes étaient présentes chaque fois)

structure, évaluation de son activité, adoption et usage(s) du dispositif de qualité, principes et valeurs jugés importants ou sources de désaccords dans le réseau, parcours de l'enquêté.

Les enquêtés évoqués dans cette thèse ont été rendus anonymes et désignés à l'aide d'un pseudonyme et de leur position vis-à-vis du dispositif de qualité. Les pseudonymes ont été attribués de façon à ce qu'ils concordent avec le prénom de départ en termes de contexte social et local, de génération d'appartenance et de fréquence (Zolesio, 2011). Les prénoms de nombreux salariés des réseaux étudiés ont notamment été remplacés en essayant de garder la connotation évoquée en termes de milieu social favorisé (prénoms rares pour leur génération, anciens, parfois médiévaux). Du fait de la relativement petite taille du milieu étudié certaines personnes sont aisément reconnaissables à leur fonction (fondateur/trice ou président(e) par exemple) pour des gens familiers de ces réseaux. J'ai néanmoins décidé de ne pas en citer les noms afin de préserver leur anonymat autant que possible.

Les extraits d'entretiens sont accompagnés de trois informations : le nom du réseau d'appartenance de la personne interrogée, la position de cette personne au sein du réseau ou par rapport au dispositif de qualité (fondateur, stagiaire en charge du dispositif…) et enfin le dispositif concerné. Les dispositifs sont désignés selon leur fonctionnement : « CPT » pour Certification Par Tiers, « SP » pour Système Participatif, et enfin « Charte seule ». Ce qui donne par exemple pour un salarié de l'ATES, ayant comme dispositif de qualité un système d'évaluation inachevé : (ATES, salarié, SP en cours de création).

C- Sources écrites

Plusieurs sources écrites ont également servi à la réalisation de ce travail : divers documents de présentation des dispositifs de qualité, des articles de journaux spécifiques, des ouvrages monographiques sur les réseaux étudiés ou écrits par leurs fondateurs eux-mêmes.

1) Documents de présentation des dispositifs

Des sources écrites, telles que les sites internet et des brochures de présentations des différents réseaux étudiés, ont complété les entretiens. De nombreux documents de présentation des dispositifs de qualité par leurs réseaux respectifs ont été étudiés ; le logiciel d'analyse textuelle Alceste a été mobilisé pour l'étude des textes des dispositifs de qualité

retenus (chapitre 6). La principale difficulté rencontrée lors de l'utilisation de ce logiciel est l'inégale présentation écrite des dispositifs étudiés. Si certains se présentent d'emblée sous la forme d'un texte analysable (cas des chartes), d'autres renvoient à des cahiers des charges (certification par tiers avec label ou logo) ou à des descriptifs sous formes de livrets, fascicules ou de pages internet (systèmes participatifs). Il a donc fallu rassembler pour chaque dispositif de qualité une présentation écrite susceptible d'être comparée au texte d'une charte. Je reviendrai sur les limites posées par ce choix dans le chapitre 6.

2) Articles de journaux

Certaines informations ont été également recueillies à l'aide de la consultation de journaux, lorsque certains des entretiens souhaités n'ont pas réussi à être obtenus. C'est le cas notamment pour le CNEI, dont l'historique de la création de la certification « Qualirei » et du « label » éponyme a été reconstitué à l'aide de la consultation des numéros du journal interne au réseau, le « CNEI mag », de 1997 à 2002, disponibles en ligne.

De même, des articles de journaux comportant des interviews de personnages centraux que je n'ai pas pu rencontrer ou interroger en entretien, ont parfois servi de sources. C'est le cas notamment d'un numéro Hors-Série de la revue *Altermonde* (Printemps 2009) consacré au tourisme alternatif ou encore d'un article d'*Alternatives économiques* interrogeant une militante croisée à plusieurs reprises (Katixa). Les citations proposées proviennent des entretiens réalisés, sauf mention contraire précisant qu'il s'agit d'un extrait d'article, d'interview, ou de conférence enregistrée.

3) Données de deuxième main, ouvrage des fondateurs

Un dernier type de source écrite a enfin été mobilisé. Il s'agit d'ouvrages portant spécifiquement sur les réseaux étudiés, qu'ils aient été écrits par des universitaires ou par les fondateurs de ces collectifs eux-mêmes. Ces travaux figurent en bibliographie mais on peut citer néanmoins ici la thèse de Solene Piriou (2002) sur l'agriculture biologique, le travail de Jean-Michel Servet sur les SEL (1999), celui de Bernard Schéou (2009) sur le tourisme équitable et solidaire, le rapport de 1995 pour le Plan urbain sur les régies de quartier, l'ouvrage de Claire Lamine (2008) sur les AMAP, pour ce qui est des premiers. Les ouvrages

écrits par des fondateurs de réseaux sont ceux de Jean-Paul Vigier (2003) sur Finansol, de Claire Héber-Suffrin sur les RERS (1981) et enfin de Franz Von Der Hoff et Nico Roozen (2001) sur Max Havelaar.

D- Questionnaire et analyse quantitative

Un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des réseaux dans les derniers temps de l'enquête (mai-juin 2013). Il ne s'agissait pas de faire apparaître de nouveaux résultats par rapport à ceux déjà établis par l'enquête qualitative mais plutôt d'objectiver certaines affirmations et d'atteindre une population plus large que celle auprès de laquelle ont été réalisés les entretiens. Ces derniers ont en effet en grande majorité concerné les membres les plus actifs des collectifs : président(e), dirigeant(e), salariés (parfois stagiaires) en charge d'un système participatif ou encore fondateur/trice du mouvement. Si quelques dirigeants d'associations ou d'entreprises membres ont été interrogés, ces derniers étaient peu nombreux (16 personnes) et choisis au gré des circonstances et des rencontres.

Je souhaitais par ailleurs obtenir une représentation socio-démographique (âge, sexe, niveau et type d'études effectuées, en particulier) des membres de l'économie solidaire. De telles données n'existent en effet actuellement que confondues avec celles des membres de l'économie sociale. L'*Atlas national de l'ESS* (Rousseau *et al.*, 2012) concerne les membres de structures sous statut d'économie sociale -associations, coopératives, mutuelles, fondations- et ne prend pas en compte par exemple des exploitants agricoles relevant de l'agriculture biologique.

Proposé en ligne via « Google Documents », le questionnaire a été diffusé de façon très inégale selon les réseaux en dépit de son faible nombre de questions (6 en tout, auxquelles s'ajoutent 6 questions « sociodémographiques ») dont la liste figure en annexe. Le questionnaire a obtenu 343 réponses. La population visée possède cependant des contours indéfinis (producteurs, importateurs, distributeurs, adhérents des associations, bénévoles, clients etc.), comme c'est le cas d'une grande partie des « publics » (Singly, 2012). Elle ne peut donc conduire à la constitution d'un échantillon « représentatif » au sens statistique. 189 personnes ont répondu sur un total d'environ 2000 adhérents chez Nature et Progrès, ce qui semble satisfaisant. A l'inverse, seules 69 personnes ayant le label AB ont répondu, ce qui est très faible au regard des 20 604 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique AB

en 2010. Ces répondants sont le plus souvent de producteurs de Nature et Progrès ayant également le label AB. L'échantillon spontané formé par les personnes qui ont bien voulu remplir le questionnaire en ligne et manifester ainsi leur intérêt pour le sujet donne néanmoins accès à un public s'estimant proche (si ce n'est membre à part entière) de « l'économie solidaire ».

L'aide que m'ont apportée les collectifs contactés pour diffuser ce questionnaire reflète leur attitude tout au long de mon terrain. Les SEL, les RERS, Nature et Progrès, Minga, les AMAP ou encore l'ATES ont particulièrement bien diffusé à leurs adhérents le lien vers l'enquête sur internet. A l'inverse, l'Agence Bio a laissé mes sollicitations sans réponse et peu d'utilisateurs du seul label AB (contactés directement) ont répondu (un grand nombre des répondants ayant cette certification sont en fait des adhérents de Nature et Progrès). Bien qu'ayant répondu à mes demandes d'entretien de façon satisfaisante, l'association Max Havelaar n'a pas souhaité diffuser le questionnaire aux producteurs ayant son logo. L'association Finansol n'a quant à elle pas répondu à ma demande.

Les différents taux de réponses constatés (voir graphique ci-dessous) sont en partie un résultat en soi. Il n'est sans doute pas un hasard que les moins coopératifs aient été ceux s'appuyant sur la certification par tiers, dispositifs plus institutionnalisés, comme on le verra : AB, le CNEI, Finansol, Max Havelaar. La première question posée était en outre relativement maladroite comme je l'ai compris a posteriori. Demandant aux enquêtés de choisir de prime abord leur « réseau d'appartenance », celle-ci ne parlait qu'à ceux ressentant précisément une « appartenance » à un « réseau ». Or les utilisateurs du label AB ou du logo Max Havelaar envisagent moins que les autres un tel lien avec l'organisme de promotion de leur certification. Ne sachant répondre à cette première question, des entrepreneurs certifiés AB m'ont en effet écrit pour demander des précisions… Du fait de ces difficultés, les données recueillies, inégales selon les réseaux enquêtés, sont à prendre avec prudence et ne sont utilisées qu'en appui à l'enquête de terrain qualitative.

Les réponses au questionnaire ont été traitées principalement à l'aide du logiciel libre « R ». Certains graphiques fournis directement par « Google Documents » ont également été utilisés. Le traitement par « R » a consisté à mettre en forme les données recueillies (reformulation courte des modalités de réponses, traitement des réponses ouvertes (« autres ») par regroupement avec les modalités initiales ou création le cas échéant de nouvelles modalités), à dichotomiser les variables issues de questions à choix multiples. Des variables selon l'appartenance de l'enquêté(e) à un réseau utilisant une certification par tiers (CPT :

oui/non), un système participatif (SP : oui/non) ou ayant une charte seule (CHS : oui/non) ont été créées. Des variables ont également été recodées pour obtenir le plus haut niveau d'études de chaque enquêté(e) ainsi qu'un statut unique par répondant (ces derniers pouvaient cocher à la fois « président » et « membre du CA » par exemple, ce qui au recodage correspond à « président » uniquement.)

Graphique 1 Répartition par réseau des 343 réponses

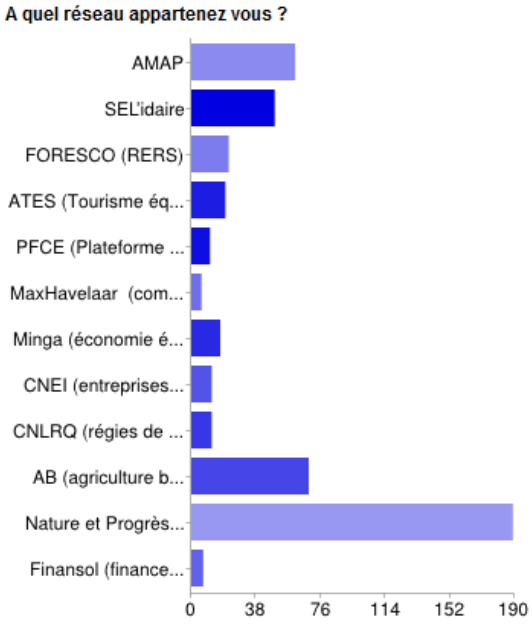

AMAP	61	18%
SEL'idaire	49	14%
FORESCO (RERS)	22	6%
ATES (Tourisme équitable et solidaire)	20	6%
PFCE (Plateforme pour le commerce équitable)	11	3%
MaxHavelaar (commerce équitable certifié Max Havelaar)	6	2%
Minga (économie équitable promue par l'association Minga)	17	5%
CNEI (entreprises d'insertion)	12	3%
CNLRQ (régies de quartiers)	12	3%
AB (agriculture biologique certifiée par le label AB)	69	20%
Nature et Progrès (agriculture biologique promue par l'association Nature et Progrès)	189	55%
Finansol (finance solidaire)	7	2%

Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Google Documents

IV- Conditions de réalisation et limites de l'enquête

Un retour sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête de terrain convient d'être effectué ici. Trois aspects vont être présentés : l'impact d'un terrain en région parisienne, les spécificités propres à l'économie solidaire et enfin mon rapport au terrain de façon plus générale. Un dernier temps sera consacré aux limites et points aveugles de l'enquête.

A- Économie solidaire et région parisienne : avantages, désavantages.

L'économie solidaire n'est pas répartie de façon homogène sur l'ensemble du territoire français. Bien qu'il existe peu de données portant exclusivement sur l'économie solidaire[62], il est possible de se donner une idée de cette répartition à l'aide des données existant pour l'économie « sociale » et solidaire (ESS)[63]. L'Ile-de-France est la région comptant le plus grand nombre d'établissements employeurs de l'ESS (32 422) et d'effectifs salariés dans ce secteur (386 304), devançant d'assez loin la région Rhône-Alpes, en deuxième position (23 932 établissements employeurs de l'ESS et 242 140 salariés) (Observatoire national de l'ESS, 2012).

Le fait d'avoir habité Montreuil pendant les 3 premières années de cette recherche, puis Paris pour les deux suivantes, s'est avéré une aide indéniable pour mener à bien l'enquête de terrain. Montreuil concentre en effet plusieurs des sièges des organisations étudiées : Max Havelaar, l'Agence Bio, Nature et Progrès Ile-de-France. Le siège de Minga s'est déplacé de St Denis à Aubervilliers pendant cette thèse. FORESCO est basé à Évry. Les autres réseaux

[62] Il sera bientôt possible de s'appuyer sur la Base de donnée de l'économie solidaire (BDIS) mise en place par le Mouvement d'Economie Solidaire (MES) pour avoir une idée de la répartition territoriale des activités se reconnaissant dans l'économie solidaire. Cette base de données initiée en 2009 n'a pas encore été remplie par toutes les régions fin 2012.

[63] On notera cependant qu'il ne s'agit là que d'une approximation à prendre avec précaution, dans la mesure où l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire (rattaché au Conseil National des Chambres régionales de l'Economie Sociale), s'appuie en réalité sur une définition de l'ESS renvoyant uniquement aux organisations sous statut d'association, de coopérative, de mutuelle ou de fondation. Les entreprises sous un autre statut, ayant une finalité première solidaire et/ou environnementale (une entreprise de production d'aliments biologiques ou de commerce équitable, ou entreprise d'insertion par l'activité économique par exemple) sont donc exclues de ce décompte. Je retiens néanmoins ces données dans la mesure où les réseaux et structures d'économie solidaire étudiés dans cette thèse sont majoritairement sous statut associatif.

ont leur siège à Paris : l'ATES a ses locaux dans le 14e arrondissement, le CNLRQ dans le 11e, le CNEI dans le 12e, la PFCE dans le 18e, Finansol dans le 13e. Le réseau des AMAP Ile-de-France est situé rue Beaubourg, juste à côté du CNAM où je disposais d'un bureau à plein temps. Organisés localement, les SEL sont rassemblés au sein de l'association « SEL'idaire » pour la promotion de leur démarche. Il s'agit du seul réseau à ne pas disposer d'un lieu de regroupement en Ile-de-France. Son siège est à Montbel en Ariège. Plusieurs de ses membres sont néanmoins à Paris ou en proche banlieue, ce qui a facilité la réalisation des entretiens.

Si le fait d'habiter la région parisienne a facilité les contacts avec les réseaux que je souhaitais étudier, il a également pu constituer une difficulté quant à l'étude en profondeur des systèmes participatifs. Relativement récents, ces dispositifs de qualité sont développés par Nature et Progrès en agriculture biologique depuis les années 1960, mais sont à peine en cours d'élaboration au sein des AMAP d'Ile-de-France et de l'association de commerce équitable Minga. L'observation de leur mise en œuvre nécessitait des déplacements en régions aussi bien dans le cas des AMAP (au sein du réseau Rhône-Alpes, par exemple) que dans le cas de Nature et Progrès. L'association Minga et l'ATES (tourisme) m'ont offert l'opportunité de participer à leur dispositif, respectivement à Chaumont en Haute Marne et à Paris

B- L'économie solidaire, un terrain comme un autre ?

1) Une « double qualité » inattendue

Le caractère hybride de l'économie solidaire, entre secteur économique et mouvement social et a été souligné précédemment. J'ai dû faire face à une autre de ses particularités, plus problématique concernant la façon de mener cette enquête : la relativement forte perméabilité qui existe entre ce domaine et la sphère universitaire. Un nombre important des personnes rencontrées sur le terrain ont en effet un rapport plus ou moins étroit avec la recherche académique et/ou l'enseignement. Deux des enquêtées étaient en thèse de sociologie au moment de l'entretien, une autre en thèse de communication : une salariée de la PFCE, une membre de SEL'idaire, une autre de l'ATES. L'un des administrateurs tenant une place importante dans ce dernier réseau est en outre maître de conférences en économie. Une ancienne salariée du CNLRQ interrogée a obtenu un doctorat au CNAM en sciences de l'éducation. Une personne contactée par téléphone au sujet des RERS est maître de

conférences en phonétique, l'un de fondateurs de Minga est enseignant contractuel de façon régulière à l'université. Mon directeur de thèse est lui-même président d'une régie de quartier… Quand elles n'étaient pas directement en cours de doctorat ou en poste dans l'enseignement supérieur, les personnes rencontrées avaient souvent une expérience de l'université et/ou de la recherche : un master en sociologie, économie ou géographie (salariés de Minga), en agronomie (AMAP, Nature et Progrès), en économie (ATES).

Ce positionnement particulier des enquêtés a pu constituer une aide. Cette thèse suscitait en effet auprès de beaucoup d'entre eux de l'intérêt et parfois même une forme de complicité. Mais il a pu s'agir également d'une difficulté plus ou moins grande à surmonter. Dans les cas les plus simples, la gêne porte sur le positionnement à adopter : peut-on réaliser un entretien « classique » avec un « collègue » dont le sujet de recherche est parfois proche du nôtre en termes de terrain (le développement du tourisme solidaire, le commerce équitable en France…) ? Faut-il renoncer à l'entretien au profit d'une discussion égalitaire ? J'ai répondu à ces interrogations de façon pragmatique… L'entretien commençait tout d'abord par une discussion « entre collègues ». Puis, voyant le dialogue amorcé sur les sujets que je voulais aborder, je finissais par demander avec le plus de détachement possible, s'il était envisageable d'enregistrer malgré tout, les très intéressants propos tenus… Le dialogue se transformait progressivement en entretien. Dans d'autres cas, la barrière entre universitaire et enquêté a semblé impossible à franchir. Un malentendu est apparu en particulier avec une enquêtée doctorante et actrice de terrain. Je pensais avoir pris rendez-vous pour un entretien en bonne et due forme, concernant l'expérience de cette personne comme membre d'un réseau créateur de charte. Je n'excluais pas l'éventualité d'une discussion sur nos recherches respectives en fin d'entrevue. A son arrivée pourtant, l'enquêtée m'interroge sur ma thèse et ne se montre pas disposée à répondre à mes questions, disant avoir compris que nous aurions une conversation « entre collègues » uniquement. L'expérience est assez désagréable. Une autre fois, une personne contactée par téléphone pense devoir me rendre service en qualité d'enseignante et non d'enquêtée. Je suis questionnée sur la méthode adoptée, le choix du terrain, la problématique… Elle me rappelle plusieurs jours après pour savoir où j'en suis de mes réflexions ; l'entretien espéré ne sera pas obtenu.

Si l'on parle souvent de double qualité pour les membres de l'économie sociale (ceux-ci sont à la fois bénéficiaires de l'activité de l'organisation et sociétaires de celle-ci) on évoque moins souvent cette double qualité particulière d'universitaire et d'acteur. Cet aspect se rapporte sans doute principalement aux membres centraux des réseaux d'économie

solidaire : coordinateurs, fondateurs, salariés, administrateurs et non nécessairement aux simples « adhérents ». J'ai en effet majoritairement rencontré des personnes relevant de ces premières catégories en raison de la perspective adoptée : analyser la production et l'usage des dispositifs par ceux qui les élaborent et les mettent en oeuvre.

2) Interroger des réseaux concurrents : de l'intérêt de l'entretien compréhensif.

Une autre caractéristique de l'économie solidaire mérite d'être mentionnée. Par sa proximité avec ce qui peut être désigné comme un mouvement social[64], ce secteur recèle de vives oppositions. Tous les réseaux étudiés possèdent leurs formes de tensions internes ou externes. Les cas emblématiques apparaissent de façon attendue au sein des domaines les plus anciens et les plus institutionnalisés de l'échantillon que sont le commerce équitable et l'agriculture biologique.

La première de ces sphères se caractérise par la coexistence de plusieurs réseaux de taille importante qui œuvrent en parallèle. On peut citer en particulier le réseau Artisans du Monde (qui ne sera pas étudié ici), pionnier de ce secteur en France, à l'origine de la première boutique de commerce équitable en 1974, l'association Max Havelaar pour la promotion du logo éponyme, créée en 1993 en France, ainsi que l'association Minga fondée en 1999 (Bécheur et Toulouse, 2008 ; Gateau, 2010 ; Le Velly, 2006). Formée en 1997, la Plateforme du commerce équitable a été à la fois le lieu du rassemblement de ces mouvements et de leur séparation, comme ce sera précisé plus loin. La même situation existe pour l'agriculture biologique, au sein de laquelle l'acteur historique Nature et Progrès continue de défendre une vision différente de celle promue par le label officiel AB.

Choisir d'interroger à la fois des membres de Max Havelaar et de Minga ou encore des membres de Nature et Progrès et de l'Agence Bio (label AB) n'allait donc pas sans difficultés. En effet, comme l'explique Daniel Bizeul (1998) : « Un terrain marqué par l'antagonisme entre groupes peut faire soupçonner le chercheur d'être un allié ou un acolyte du groupe adverse, ce qui risque de rendre impossible son acceptation, de contrecarrer son recueil d'informations ou d'entraîner des ennuis pour lui-même et pour ceux qui lui apportent de

[64] Ce lien sera discuté au chapitre 7

l'aide. Le chercheur doit prouver qu'il est de bonne foi, qu'il ne mène pas un double jeu,» (Bizeul, 1998, p.9).

Il s'agissait bien entendu de veiller à ne pas prendre partie, au même titre que pour n'importe quelle recherche sociologique. Mais la situation impliquait parfois de s'efforcer de montrer à l'interlocuteur que sa démarche était bien « comprise ». Sans pour autant sur-jouer cette posture, il convenait de neutraliser toutes les suspicions possibles de jugement ou de collusion avec ce qui apparaissait comme « l'autre camp ». La méfiance dont pouvaient faire preuve les enquêtés en début d'entretien n'était neutralisée que par un engagement actif de ma part, visant à susciter celui de mon interlocuteur. Cela n'était possible qu'en n'hésitant pas à manifester un intérêt pour la démarche décrite et une bonne connaissance de celle-ci.

Le vocabulaire lui-même devait être manié avec précaution. Les enquêtés m'en ont rapidement signifié l'importance. Impossible de continuer à parler de « label » Max Havelaar sans prendre le risque de manifester un penchant pour cette association. Ce « logo » n'est en effet pas reconnu officiellement en France comme « label », bien que l'association continue à utiliser cette appellation dans son sens international de « certification par un tiers fonctionnellement indépendant ». Les enquêtés n'hésitaient pas à me rappeler à l'ordre avant même que j'aie véritablement commencé à les interroger, comme le montre cet extrait qui prend place au début de l'entretien avec Victor, un vendeur rencontré sur un salon :

> « -Et tu vas me dire Max Havelaar c'est le label du commerce équitable ?
> -[DR] Moi non, mais les gens disent ça.
> -Les gens de Max Havelaar surtout?
> -[DR] Oui
> -De la même manière que les gens de « AB » disent que le bio c'est AB.
> -[DR] … Non, c'est différent, parce que AB c'est un label…
> -Oui
> -[DR] Alors que Max Havelaar c'est une marque privée, comme [ton entreprise] » (Minga/Nature et Progrès/ AB, gérant de boutique membre, SP/CPT)

Cette posture de neutralité n'était pas qu'apparente : la nécessité de témoigner une sympathie pour chaque réseau s'est accompagnée au cours de cette recherche d'une véritable compréhension des « bonnes raisons » d'agir de chacun. Je rejoins ici Jean-Claude Kauffmann dans l'intérêt porté à l'entretien compréhensif : « Pour parvenir à s'introduire dans l'intimité affective et conceptuelle de son interlocuteur, l'enquêteur doit totalement oublier ses propres opinions et catégories de pensées. Ne penser qu'à une chose : il a un monde à découvrir, plein de richesses inconnues. Chaque univers personnel a ses richesses, qui ont immensément à nous apprendre. Mais pour cela toute attitude de refus ou d'hostilité doit être évitée, quels que soient les idées et comportements de celui qui parle. Il faut seulement

chercher à comprendre, avec amour et considération, avec aussi une intense soif de savoir. » (Kauffmann, 1996 : 2011, p. 51). Au terme de cette enquête aujourd'hui, j'ai plaisir à constater que j'ai réussi à incorporer cette attitude et qu'à la sempiternelle question mondaine posée au sujet de cette thèse, par les curieux : « Alors, qu'est-ce qui *est mieux* comme « label », au final ?! », je n'ai absolument aucune réponse à apporter, sinon celle consistant à détourner le problème sur les enjeux portés par chaque réseau.

3) Remettre le pied dans la porte à chaque nouveau réseau

Justifié plus haut, le choix d'étudier une pluralité de dispositifs associés à autant de réseaux différents, a posé un problème concret d'entrée sur le terrain. Les individus qui se réclament de l' « économie solidaire » sont loin d'être déconnectés les uns des autres ; je reviendrai sur cet aspect tout au long de ce travail. Il n'en reste pas moins que les réseaux qui composent ce secteur et que j'ai choisi d'étudier sont distincts, voire antagonistes. L'entrée réussie du chercheur dans l'un d'entre eux ne garantit donc pas nécessairement la possibilité d'en pénétrer un autre ensuite. L'accès au terrain ne s'est pas effectué selon un effet dit « boule de neige » (Blanchet et Gotman, 1992) ou « d'arborescence » (Beaud et Weber, 2003). Cet effet d'entrainement qui consiste à obtenir de nouveaux entretiens à partir des premiers contacts, restait limité dans le meilleur des cas à une unique association d'économie solidaire. La procédure d'entrée sur le terrain a par conséquent dû être répétée autant de fois que l'échantillon comptait de réseaux (douze).

Certains collectifs se sont avérés relativement faciles d'accès, d'autres nettement moins. Une stratégie probablement payante aurait pu consister à intégrer chaque réseau comme membre ou bénévole. Cela n'était pas envisageable pour deux raisons. La première est que certains des réseaux étudiés n'offrent pas cette possibilité (l'Agence Bio, pour la promotion du label AB) ou difficilement (intégrer le réseau Finansol ou le CNEI nécessite respectivement d'investir de l'argent sur des projets labellisés ou de participer à une entreprise d'insertion…). La seconde raison est la contrainte en termes de temps qu'aurait représenté le fait d'intégrer à la fois une régie de quartier, une AMAP, un SEL, un RERS et de prévoir un voyage touristique solidaire, tout en étant bénévole chez Max Havelaar et adhérente à Nature et Progrès… Cette solution a donc été écartée au profit d'une approche par entretiens et observations ponctuelles, participantes ou non selon les cas.

4) La difficile transmission de la mémoire associative

Ce travail de terrain consistait en partie à recueillir des témoignages d'un passé peu connu : le récit de l'élaboration des dispositifs de qualité. Ces souvenirs du passé, comme l'ensemble de l'histoire des mouvements rencontrés sont mal transmis aux générations de salariés, stagiaires et bénévoles qui se succèdent. Il n'était ainsi pas rare que des membres pourtant centraux d'un réseau me disent ne pas réellement savoir comment ou par qui a été élaborée leur charte, ou encore pour quelles raisons l'adoption d'un tel système plutôt qu'un autre a été décidée. Dans six cas sur les douze il n'a pas été possible de rencontrer directement les personnes à l'origine du dispositif de qualité. Soit parce que l'élaboration remontait à une époque trop lointaine (Nature et Progrès, CNLRQ, Max Havelaar…) soit parce que le dispositif avait été élaboré à un niveau institutionnel plus difficilement accessible, comme dans le cas de la réglementation européenne sur l'agriculture biologique (AB) ou tout simplement parce que je n'ai pas réussi à obtenir les entretiens souhaités (CNEI, FINANSOL). Dans six autres cas, j'ai eu l'opportunité de dialoguer directement avec la ou les initiateurs d'un dispositif : rédacteur(s) de la charte (AMAP, Minga, FORESCO, SEL'idaire) ou élaborateurs d'un système participatif (CNLRQ, Minga, ATES, AMAP)[65].

5) Un objet en perpétuelle évolution… comme tous ?

Une des difficultés de toute recherche empirique consiste à savoir donner une fin à celle-ci, en dépit des évolutions que continue de connaître le terrain. Les dispositifs de qualité de l'économie solidaire sont aujourd'hui dans une phase de bouleversements intenses, rendant encore plus difficile l'arrêt quelque peu « artificiel » de l'enquête. En pleine élaboration dans plusieurs réseaux (AMAP, Minga, et au delà de l'échantillon : Ardear[66]…) les systèmes participatifs n'en sont encore peut-être qu'à leurs débuts et mériteraient de continuer d'être observés et analysés. Des dispositifs proches sont en émergence : « démarche de progrès » des

[65] Certains réseaux correspondent aux deux situations, dans la mesure où leur dispositif est pluriel. C'est le cas par exemple de l'ATES (tourisme équitable et solidaire) : si je n'ai pas rencontré le rédacteur de la charte de ce réseau, j'ai en revanche pu effectuer un entretien avec trois des salariés impliqués dans la mise en place récente d'un système d'évaluation.

[66] Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, regroupant des paysannes et des paysans pour majorité membres de la Confédération Paysanne, ainsi que d'autres acteurs du monde rural.

Régies de quartier, « système d'évaluation » de l'ATES[67]… D'autres sont apparus pendant la recherche ou juste avant son début et n'ont pas pu donner lieu à une étude au même titre que les dispositifs déjà inclus dans l'échantillon : logo d'agriculture biologique « Bio Cohérence », certification « Ecocert équitable », label européen d'agriculture biologique…

Plusieurs groupes de travail continuent par ailleurs de réfléchir aux modalités d'évaluation et/ou de certification de l'économie solidaire : le groupe de travail sur le SPG du réseau des AMAP-IdF, celui du MES/COORACE sur *L'intérêt d'une certification en économie sociale et solidaire* (ESS), celui mis en place par le Conseil Supérieur de l'économie sociale et solidaire, sur *La question d'un label pour l'économie sociale et solidaire,* et animé par Claude Alphandéry, président du Laboratoire de l'ESS. Si cette thèse doit s'arrêter à présent, la réflexion à laquelle elle participe semble elle, bien loin de se refermer.

C- Rapport à l'objet, rapport au terrain

1) Choix du sujet

L'accès au terrain n'a pas été toujours facile, comme évoqué plus haut. Je ne disposais ni de parents ni d'amis dans les réseaux que je souhaitais approcher. Il convient sans doute d'expliciter le choix de ce sujet pour lequel je n'avais pas d'avantage évident tel qu'un accès privilégié au terrain. Ayant grandi dans une famille où il n'était pas envisageable de manger des produits présentant parmi leurs ingrédients une longue liste de colorants et de conservateurs, j'étais sensibilisée depuis longtemps aux problématiques de l'alimentation. Avant l'installation à Montreuil du premier supermarché de produits biologiques en région parisienne[68], en juin 1993, les courses familiales consistaient dans mon souvenir en de longs moments d'examens d'étiquettes visant à traquer les « E-quelque-chose ». Mon environnement familial n'était pourtant ni militant ni véritablement politisé (ces courses d'un style particulier ne s'accompagnaient pas de signatures de pétitions, encore moins de participations à des manifestations ou universités d'été).

[67] Tourisme équitable et solidaire.
[68] http://www.nouveauxrobinson.fr/qui-sommes-nous_fr_03.html

Le fait d'avoir longtemps habité Montreuil n'est probablement pas étranger non plus à l'intérêt que je porte aux démarches en matière de consommation et de production « alternatives ». Dans ma deuxième année d'enseignement supérieur, un cours de sociologie de Marco Oberti évoquant le tiers secteur en Italie, est je crois le point de départ d'un intérêt pour ce thème. Mon sujet de mémoire de Master 2 évolue pourtant d'une question de recherche centrée sur les associations d'aide aux migrants indiens en région parisienne vers celle de l'expérience même de migration de ces personnes. A partir de cette première expérience de recherche, deux éléments permettent de comprendre le choix du sujet de thèse fait ensuite. Le premier est le regret de ne finalement pas avoir étudié d'associations dans le cadre de mon mémoire de Master de recherche. Le second est la poursuite d'un questionnement sur la façon dont se manifeste chez des individus le fait de posséder des valeurs distinctes de celles de la majorité de la population environnante ; que ces valeurs portent sur des modes de vie en général comme dans le cas des migrants, ou des modes de production et de consommation comme dans le cas qui nous intéresse ici.

2) Un intérêt distant : avantages et inconvénients

Si mon intérêt pour ce sujet était bien réel, mon rapport au terrain envisagé était relativement distant. Je n'avais jamais participé à aucun des réseaux étudiés. Seule une connaissance préalable des labels et logos de l'agriculture biologique, et dans une certaine mesure du commerce équitable, m'y rattachait quelque peu. J'y vois a posteriori un point de départ positif : celui de ne pas avoir de parti pris pour un réseau ou un autre parmi ceux s'opposant. Je débutais mon enquête armée avant tout de curiosité à l'égard d'initiatives que je connaissais peu.

Cette position s'accompagnait cependant des problèmes d'accès au terrain que j'ai commencé à évoquer. Ne disposant pas d'intermédiaire auprès des réseaux investigués, j'ai dû me contenter d'une entrée principalement « institutionnelle ». Il ne s'agissait pas réellement d'une difficulté étant donné le sujet choisi, mais l'obtention des entretiens n'en a pas été facilitée. Si certaines associations se sont montrées d'emblée relativement accueillantes (SEL'idaire, FORESCO, AMAP-IdF, Nature-et-Progrès, Minga, Max Havelaar, ATES,

CNLRQ…), d'autres ont laissé mes sollicitations par mail ou téléphone plus souvent sans réponse (CNEI, Agence Bio et FNAB[69], Finansol…).

La plupart des entretiens ont été réalisés avec les figures principales des réseaux (fondateur/trice, directeur/trice, président(e), cheville ouvrière salariée ou bénévole…). Il s'agit de personnes particulièrement investies et réflexives, souvent en lien avec le milieu universitaire, et qui présentent parfois un discours déjà construit par les médias sur leur initiative. Certains de ces entretiens comportaient en outre les limites bien connues de ceux menés avec des « imposants » (Chamboredon *et al.*, 1994 ; Laurens, 2007) : nécessité de faire ses preuves dès les débuts de l'entretien, impossibilité de jouer à l'enquêteur « naïf »… L'abondance d'informations, d'articles et de vidéos disponibles sur internet, en particulier concernant le commerce équitable et l'agriculture biologique demandait un travail préparatoire aux entretiens relativement conséquent, pour ne pas donner l'impression à certains enquêtés « occupés », de perdre leur temps.

D- Limites et points aveugles de l'enquête de terrain

Si les difficultés mentionnées n'ont pas empêché de mener à bien la plus grande partie de l'enquête de terrain fixée, elles sont toutefois à l'origine de quelques limites que je regrette. Celles-ci vont être présentées avant que ne soient également exposés plusieurs points aveugles de ce travail ayant trait aux choix méthodologiques effectués.

1) Limites de l'enquête de terrain

Toutes les demandes d'entretien ou d'observations participantes n'ont pu être satisfaites. J'aurais souhaité au premier abord réaliser le même nombre d'entretiens et d'observations au sein de tous les réseaux étudiés. La grande hétérogénéité des mouvements analysés, aussi bien en termes de taille que de formalisation de l'organisation ou de mode de fonctionnement, n'a cependant pas rendu cet objectif possible. Ce travail de terrain est donc, comme beaucoup d'autres (Zaki, 2006), le résultat de compromis entre des ambitions de

[69] Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique : réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique créé en 1978.

départ et les aléas des réponses à mes sollicitations. L'inégalité de traitement entre réseaux étudiés résulte ainsi de la plus ou moins grande difficulté que j'ai eu à y être accueillie et de la taille différente des réseaux étudiés. A titre d'exemple, FORESCO ne comprend qu'un seul salarié permanent, quand Max Havelaar en compte 38 au début de l'enquête… Le nombre d'entretiens avec un membre de réseau incontournable quant au dispositif de qualité (qu'il/elle soit salarié(e), stagiaire ou bénévole) varie de 1 à 5 selon les cas (voir annexe), revenant à une moyenne de 3 entretiens par réseau. Un entretien a été réalisé pour chacun avec une structure ayant simplement adopté le dispositif concerné, à l'exception de Max Havelaar et du CNEI.

Quelques cas requièrent des précisions. Un seul entretien a été réalisé avec un salarié de Finansol (Finance solidaire), assurant l'interface entre l'association de promotion du logo et le comité l'attribuant. Mes demandes d'entretien aussi bien avec la directrice qu'avec le président de cette association n'ont pas abouti. J'ai par ailleurs rencontré deux personnes du réseau des « Cigales », dans la mesure où ces associations ont participé à la création de l'association Finansol et adopté sa certification pendant un certain temps. Les entretiens réalisés avec ces personnes m'ont ainsi éclairée sur le dispositif de qualité de Finansol.

Le cas du label AB, pour lequel seul un entretien a été réalisé avec une personne officiellement en charge de sa promotion, est différent. Contrairement aux autres dispositifs étudiés, le label AB ne dépend par d'une unique association facilement identifiable. Ce dispositif correspond en effet à la mise en œuvre du règlement européen d'agriculture biologique à partir des années 1990 (voir chapitre 3). Son histoire ne correspond pas à celle d'un unique réseau mais est au contraire le résultat d'interactions entre différentes associations militantes et les pouvoirs publics (Piriou, 2002 ; Sylvander, 1997). Je me suis tournée dans un premier temps vers l' « Agence Bio », responsable de la promotion de ce label en France. Après de nombreuses sollicitations restées sans réponse, j'ai fini par obtenir un entretien avec la chargée de mission pour la gestion de la marque AB par délégation du Ministère de l'agriculture. Mes demandes d'entretien avec la directrice de cette agence ont échoué. Je me suis également manifestée auprès de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, sans succès. Il semblait également très intéressant de rentrer en contact avec Ecocert, un des principaux organismes certificateurs agréés pour l'attribution du label AB. Créé en 1991, Ecocert a contribué au développement de l'agriculture biologique dans les années 1990 en participant à la rédaction des réglementations française et européenne. Là encore, mes sollicitations n'ont pas eu d'effet. L'histoire du label AB et les enjeux qui sont

liés à son émergence m'ont néanmoins été transmis par d'autres voies. Les entretiens réalisés avec des membres de Nature et Progrès, acteur historique de l'agriculture biologique en France, ont mêlé des propos ayant trait aussi bien à AB qu'au système participatif de Nature et Progrès, les deux dispositifs étant étroitement liés. Un des membres de Nature et progrès interrogé avait en outre travaillé deux ans pour Ecocert, comme certificateur et contrôleur (de même que la salariée de l'Agence Bio interrogée). J'ai enfin rencontré lors de salons plusieurs entrepreneurs répondant à la certification AB pour leurs produits et réalisé trois entretiens auprès de producteurs utilisant le label. Lorsque des entretiens qui semblaient importants n'ont pu être obtenus (cas de la directrice de l'Agence Bio, du président du comité d'attribution du logo Finansol ou encore du président et de la directrice de l'association Finansol) j'ai rassemblé et analysé les témoignages des ces personnes, disponibles sur internet dans le cadre d'entretiens accordés à des journalistes.

J'aurais également souhaité réaliser davantage d'observations du fonctionnement des dispositifs de qualité étudiés. Dans le cas de la certification par tiers la tâche s'annonçait difficile, la procédure ne prévoyant pas de participation extérieure à l'enquêteur de l'organisme certificateur. Les contacts ayant de plus été relativement difficiles à établir avec les réseaux répondant à la certification par tiers (Finansol, Agence Bio/Ecocert, Max Havelaar, CNEI) j'ai assez rapidement renoncé à cette possibilité. Des observations de systèmes participatifs semblaient à l'inverse au départ, beaucoup plus probables. Le principe même de ce dispositif comme nous le verrons plus loin est précisément d'inclure de « simples citoyens » dans le processus d'évaluation des initiatives. Ces observations n'ont pourtant pas été beaucoup plus faciles à effectuer. Mes demandes auprès de Nature et Progrès sont au départ restées lettre morte après l'obtention d'un accord de principe. A force d'insistance j'ai obtenu qu'un salarié de la fédération me mette directement en contact avec les commissions se chargeant des évaluations de producteurs en régions. A trois reprises j'ai été prévenue d'une enquête à laquelle ma présence était acceptée entre deux et trois jours avant sa réalisation (à Lyon, en Ariège, dans le Tarn…), rendant impossible mon déplacement.

Chez Minga, mon insistance a fini par aboutir à la participation à un système d' « analyse des filières » lors de la toute dernière année de ce travail. Au sein des AMAP enfin, où j'étais sans doute le mieux intégrée du fait de ma participation à une association locale, ma présence dans le groupe de travail sur les SPG n'a pas abouti à une observation du fait du caractère encore expérimental du dispositif. J'ai enfin été invitée au système participatif de l'ATES (Évaluations Internes Croisées).

Il apparaît également a posteriori que le choix d'un terrain « extensif » plutôt qu'intensif était plus périlleux qu'il n'apparaissait au départ. Il n'était pas souhaitable d'interroger les réseaux les uns après des autres, pour des raisons de durée de la thèse (certaines personnes donnant rendez-vous parfois plusieurs mois après avoir été contactées), mais également de façon à les saisir tous à peu près au même moment. Le choix d'interroger une pluralité de réseaux reposait en effet sur l'hypothèse d'une transversalité des enjeux et des questionnements sur la qualité. Néanmoins, si je ne regrette pas ce choix, celui-ci m'a posé des difficultés pratiques : les entretiens menés en parallèle au sein de réseaux différents impliquaient de se replonger chaque fois dans l'histoire et le fonctionnement de chacun (douze) au moment de l'entretien. Il m'a parfois semblé aborder autant de terrains différents que j'avais sélectionné de réseaux. Il était particulièrement difficile d'envisager d'enchaîner plusieurs d'entretiens au sein de réseaux différents de façon rapprochée, le risque étant grand de mélanger ce que je savais de chacun et de perdre en crédibilité auprès d'enquêtés diplômés et comptant souvent leur temps. Une relativement bonne connaissance préalable du réseau concerné était indispensable.

2) Points aveugles

La thèse qui va être développée comporte certains points aveugles. Elle se fonde sur l'analyse d'entretiens menés avec les membres centraux des réseaux étudiés (fondateurs, coordonnateurs, directeurs…) et moins sur le point de vue de personnes plus périphériques ou ne faisant qu'adopter un dispositif de qualité. J'ai recueilli principalement la parole des personnes les plus engagées dans ces mouvements et il existe souvent –j'y reviendrai au chapitre 8– un décalage entre les premières et ces dernières. Cette thèse ne comporte pas non plus d'analyse du point de vue des consommateurs dans la mesure où il semblait difficile de rajouter ce travail à celui entrepris auprès des producteurs. Or comme cela a été spécifié plus haut, cette perspective semble particulièrement intéressante à aborder. Puisqu'une partie de ce travail développe les différentes conceptions du consommateur sous-jacentes aux modes de fonctionnement de ces démarches et instruments (chapitre 5), il apparaît pertinent de confronter ces représentations aux attentes et usages véritables des acheteurs. Je n'exclus donc pas de m'interroger dans un travail ultérieur sur ces dimensions.

Enfin, l'hétérogénéité de l'économie solidaire, due en particulier à son fort ancrage local, constitue un aspect de ce terrain à garder à l'esprit. En dépit du choix fait d'interroger

principalement les acteurs centraux de l'élaboration et de la mise en œuvre des dispositifs de qualité, je n'ai pu échapper aux problèmes posés par la diversité et l'autonomie des réseaux locaux. Au-delà de l'étude des textes eux-mêmes, les valeurs que j'ai cherché à saisir dans des interprétations ou commentaires qui peuvent en être donnés par des individus, restent dépendantes du contexte local dans lequel évoluent ces derniers. Ce travail doit donc être lu, malgré tout, comme se rapportant aux dispositifs de qualité d'économie solidaire tels qu'ils sont élaborés, mis en œuvre et surtout perçus, par les producteurs et têtes de réseau *d'Ile de France.* Cet élément est particulièrement vrai dans le cas des AMAP (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne), organisées en réseau régionaux largement indépendants. Mon choix pragmatique a été de me rapprocher du réseau de ma région. La conséquence en est un travail valable principalement pour ce réseau et son dispositif de qualité en cours d'élaboration. J'ai néanmoins également étudié la Charte des AMAP (notamment pour l'analyse textuelle) qui, bien qu'ayant été élaborée par le réseau régional Alliance Provence, est reconnue par l'ensemble des réseaux régionaux. J'ai également inclus dans mes entretiens aussi bien le rédacteur de la Charte, qui n'appartient pas au réseau d'Ile-de-France, que le porte-parole du MIRAMAP[70].

Ces remarques préliminaires viennent clore le premier temps de ce travail, consacré à la présentation de la littérature sur les dispositifs de qualité (chapitre 1) et de la méthode adoptée (chapitre 2). La deuxième partie est dédiée à la genèse et au fonctionnement des dispositifs de qualité de l'économie solidaire.

[70] Mouvement interrégional des AMAP

Partie 2 : Genèse et fonctionnement des dispositifs de qualité de l’économie solidaire

Introduction

Les dispositifs de qualité sont fréquemment envisagés comme des outils mis en œuvre par des individus (producteurs et/ou distributeurs, citoyens eux-mêmes) dans le but d'orienter le choix des consommateurs ; que celui-ci renvoie à un acte de consommation individuel ou se double d'une visée politique explicite. L'échange économique serait rendu possible par les informations, les appréciations ou la « garantie de qualité » fournies par le dispositif (chapitre1). Le bien ou service considéré existerait ainsi préalablement à la mise en place du dispositif. Sa qualité serait de même définie *a priori*, mais peu visible pour l'acheteur.

Le cas des dispositifs de qualité de l'économie solidaire paraît en partie remettre en question cette approche. Les biens et services ne semblent pas préexister aux dispositifs qui les concernent : leur qualité (qu'il s'agisse du caractère équitable d'un produit, ou solidaire d'un voyage touristique par exemple) continue d'être définie au cours de la mise en place d'un dispositif de type certification, charte ou système participatif. L'élaboration d'une charte telle celle de l'ATES (tourisme solidaire) donne par exemple lieu à une réflexion sur ce qu'est le tourisme solidaire. La modification d'un dispositif (l'adoption d'une nouvelle loi sur l'agriculture biologique et donc de nouveaux cahiers des charges pour le label AB, la modification d'un standard de commerce équitable…) a pour conséquence de faire évoluer les biens qui en dépendent. Ces dispositifs contribuent ainsi au processus de (re)qualification des produits et permettent qu'un certain degré de stabilisation des caractéristiques de ces produits soit atteint (Callon *et al.*, 2000). La mise en place des dispositifs de qualité apparaît de plus étroitement liée à la consolidation du collectif qui élabore un bien ou service. L'association Max Havelaar est par exemple créée au moment de la création du label éponyme. La « garantie de qualité » qui serait fournie par le dispositif, pose en outre un certain nombre de questions : que signifie « garantir une qualité » au consommateur ? Pourquoi certains biens et services requierent-ils une telle procédure ? Par quels mécanismes s'opère cette « garantie » ? Comment expliquer que certains réseaux n'éprouvent pas le besoin de contrôler ou évaluer formellement les pratiques de leurs membres mais privilégient la signature d'une charte uniquement ? *C'est à cet ensemble de questions que s'attache la deuxième partie de cette thèse, consacrée à la genèse et au fonctionnement des dispositifs de qualité de l'économie solidaire.* Le chapitre 3 analyse la co-construction des dispositifs et des collectifs dont ils émanent. La dimension identitaire des dispositifs de qualité est ainsi soulignée. Le chapitre 4

porte ensuite sur leurs différents modes de fonctionnement au regard de la singularité (Karpik, 2007) des biens, services et projets concernés.

Ch. 3 Co-construction d'un dispositif et d'une identité collective

La conception selon laquelle les dispositifs de qualité seraient élaborés avant tout pour éclairer les acheteurs suppose l'existence préalable de biens et services dont la qualité est définie. Les dispositifs seraient élaborés et attribués dans le but de remplir différents usages concernant l'orientation ou la « captation » (Cochoy, 2004) des consommateurs. Le fait que ces derniers soient décrits comme « perdus » face aux multiples logos présents dans les rayons des supermarchés (introduction générale), incite à se demander si l'élaboration de ces dispositifs répond bien avant tout à « l'urgence » (selon la définition que donne M. Foucault d'un dispositif) de l'orientation des consommateurs. Les dispositifs de qualité sont-ils conçus, une fois les biens et services stabilisés, par des individus désireux d'en signaler les caractéristiques ? Comment et par qui s'effectue cette élaboration ?

L'objectif de ce chapitre est d'analyser la façon dont sont construits les dispositifs de qualité de l'économie solidaire. On étudiera pour cela aussi bien la séquence ayant conduit à la conception d'un dispositif (charte, certification avec label ou logo, système participatif), que les motifs avancés par ses créateurs pour justifier cette mise en place. On s'intéressera également aux mécanismes par lesquels cette élaboration a été amorcée ou rendue possible. En s'appuyant sur un rapide historique des mouvements étudiés, cette perspective permettra tout d'abord de souligner la construction conjointe des dispositifs, de leurs collectifs d'appartenance et des biens et services auxquels ils s'appliquent. L'identification des motifs et mécanismes d'élaboration de ces dispositifs mettra ensuite en évidence leur participation à la construction d'une identité collective et ce, par l'intermédiaire d'une pluralité de canaux : un nombre restreint d'individus particulièrement actifs, une action plus ou moins volontaire des pouvoirs publics, le recours à la formation.

I- Co-construction du dispositif, du mouvement et du bien et/ou service concerné

Un bref historique des réseaux d'économie solidaire permet de retracer l'élaboration de leurs dispositifs de qualité. Celle-ci contribue à la consolidation de ces collectifs ainsi qu'à la qualification des biens et services produits. Les dispositifs de qualité ne viennent pas éclaircir une réalité préexistante mal connue mais participent à la définition et à la structuration des initiatives. La création d'une charte ou d'un « label »[71] concourt à la stabilisation des caractéristiques du bien ou service auquel il s'applique (un produit équitable, un système d'échange local, une régie de quartier etc.). Il contribue ainsi à la construction de sa qualité.

La conception du dispositif accompagne de ce fait également la création du collectif et produit de l'organisation (Dubuisson-Quellier et Neuville, 2003). Plusieurs situations peuvent être distinguées, correspondant chacune plus particulièrement à un type de dispositif bien que de façon non exclusive. La plus fréquente est celle où un dispositif de qualité textuel (charte, le plus souvent) est élaboré pour structurer un mouvement déjà en cours de constitution. La deuxième situation, plus rare, est inverse : le projet de mettre en place un dispositif de qualité est premier et implique de créer un collectif. Elle correspond plutôt à la création d'une certification (AB, Max Havelaar). Dans un dernier cas, le dispositif est élaboré longtemps après la structuration d'un collectif et complète une charte déjà instaurée en amont. Il s'agit principalement des systèmes participatifs.

[71] Des guillemets sont utilisés autour du terme label chaque fois qu'il s'agit de l'usage des acteurs de terrain (synonyme de certification privée avec logo), et non de l'utilisation officielle (voulant que seules des certifications agréées par la puissance publique puissent être désignées de cette façon).

A- Quand le dispositif accompagne la structuration du mouvement

La conception d'un dispositif de qualité est le plus souvent amorcée au moment de la consolidation d'un collectif. A l'origine, un groupe relativement restreint s'est formé autour d'un projet (un réseau d'échanges réciproques des savoirs, une AMAP…). Son extension à de nouveaux membres (ou à de nouvelles structures locales) interroge les fondateurs quant aux frontières du mouvement. L'élaboration d'un dispositif de qualité est amorcée dans le cadre de cette réflexion. Il s'agit en particulier du cas des chartes, mais la création d'une certification avec logo ou d'un système participatif peut parfois également être décidée dans un tel contexte. Dans certaines situations, le réseau en cours de consolidation hésite quant à la forme du dispositif à adopter (charte ou certification).

1) Ecrire une charte lors de la structuration d'un mouvement (MRERS, AMAP, Minga, CNEI)

Les membres d'un collectif en cours de constitution décident de rédiger une charte au moment de l'extension de leur mouvement. C'est ce que révèle l'histoire des Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs (RERS), des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), de l'association de commerce équitable Minga ou encore des entreprises d'insertion (EI).

Bref historique des réseaux d'échanges réciproques de savoirs et de leur charte.

Un Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS) est une association favorisant l'échange non marchand et non monétaire de savoirs entre ses membres. Des réunions périodiques permettent à chacun de faire connaître ses offres et ses demandes de connaissances (apprendre l'anglais et le tricot, enseigner l'espagnol et les échecs, par exemple). Les membres dont les offres et demandes convergent se rencontrent par la suite pour dispenser et recevoir les savoirs souhaités.

A l'origine de cette initiative, Anne N., enseignante, met en place des échanges de savoirs dans sa classe à Orly (Essonne) en 1967, à partir des méthodes pédagogiques « Freinet »[72]. À partir de cette expérience est créé le premier RERS, qui rassemble à la fois l'école primaire et différents acteurs de la ville de 1971 à 1976. Ce réseau fonctionne pendant cinq ans autour de cinq cents personnes de tous âges. La fondatrice et son mari déménagent ensuite à Evry où est fondé un nouveau RERS. Des associations de ce type se développent progressivement en France sur le même modèle au début des années 1980. L'enseignante et l'équipe du premier RERS sont fréquemment sollicitées par les membres des nouveaux RERS. Des rencontres entre réseaux, appelées « inter-réseaux », sont organisées pour mutualiser les expériences. Assez rapidement la question de savoir ce qu'est véritablement un « RERS » aboutit à l'idée de rédiger une charte :

> « A un des premiers inter-réseaux, il y a quelqu'un, d'ailleurs, du réseau d'Evry [le RERS de la fondatrice], qui dit…(…) mais « qu'est-ce qui nous dit que les gens qui font des réseaux, ils font vraiment des réseaux ? Comment rester cohérent avec la philosophie de ces réseaux, avec la démarche pédagogique….Avec l'envie de construire de la citoyenneté…. Comment on reste cohérent ? Il a amené l'idée de faire une charte. La charte a été faite par un inter-réseau tout au début du développement des réseaux. En 1985 » (FORESCO, fondatrice, Charte seule)

Des rencontres inter-Réseaux nationales s'organisent à partir de 1986. Le premier colloque « Réseau d'Échanges Réciproques des Savoirs » a lieu l'année suivante. Le Mouvement des RERS (MRERS) est constitué comme association nationale le 16 mai 1987 à Évry. Le nombre de RERS passe de quatre-vingt-dix en 1988 à près de six cents dix ans plus tard. La charte des RERS est donc élaborée avant même qu'un mouvement officiel ne rassemble les différentes associations locales.

Le MRERS rencontre par la suite des difficultés financières. Sa liquidation judiciaire est prononcée en mai 2009. Une nouvelle structure nationale est créée dans la foulée et dénommée FORESCO. Son objet est de « faciliter le développement des formations réciproques à travers tout le territoire, mettre en œuvre les actions utiles pour ces développements, assurer la circulation de l'information, faire connaître et reconnaître la formation par échanges réciproques de savoirs, lui donner une visibilité nationale »[73].

---

[72] Techniques pédagogiques mises au point par Célestin Freinet à partir des années 1920 et fondées sur l'expression « libre » des enfants (dessin libre, texte libre…).

[73] Document interne de Foresco du 7 juillet 2009, « Aux RERS et à tous les participants aux échanges réciproques de savoirs ».

Naissance des AMAP, naissance de la charte des AMAP

Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) relient un groupe de consommateurs à un producteur (de fruits et légumes le plus souvent). Les premiers préfinancent la production et s'engagent à retirer un panier de produits chaque semaine sur un lieu de distribution convenu. Le second s'engage à fournir ces paniers et à les apporter. Les AMAP s'inspirent de différentes initiatives de distribution de fruits et légumes sans intermédiaire entre producteur et consommateurs (ou « circuits courts ») développées aux Etats-Unis sous le nom de « CSA » (« Community Supported Agriculture ») et au Japon (« Teikkei »).

La première AMAP est créée en France en 2001 dans les Bouches-du-Rhône, à Aubagne. En janvier de cette année là, un couple d'agriculteurs, Gérard et Martine N., présente l'expérience des CSA à un groupe de militants d'ATTAC[74] et de la Confédération paysanne réunis autour du thème de la « mal-bouffe ». L'AMAP est créée à la suite de cette réunion et commence ses distributions de paniers en avril. Le premier réseau régional des AMAP « Alliance Provence », voit le jour en mai. Il est soutenu par un ensemble d'organisations telles que la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique), la Confédération paysanne du Var, ATTAC ou encore une association de consommateurs (Slow Food).

Le projet de rédaction d'une charte arrive assez tôt lors de l'extension du réseau, bien qu'un peu plus tard que dans le cas des RERS. Militant d'ATTAC présent dès la première réunion de 2001 et rapidement entré au CA et au bureau d'Alliance Provence, Luc dit avoir « insisté pour qu'il y ait une charte » dès la fin de l'année 2002. Ce souhait s'explique par la nécessité de surmonter des tensions existant dès les premiers temps du réseau, entre deux objectifs : celui de la préservation de l'agriculture paysanne d'une part, celui de la promotion de l'agriculture biologique d'autre part.

> « Je pense que l'objectif de [certains] c'était de sauver l'agriculture de proximité, sans critère de qualité, en disant aujourd'hui le plus important (…) c'est de s'attaquer à la disparition des exploitations agricoles, c'est ce qui était le point le plus important, crucial notamment…enfin sur toute la France, mais notamment en région PACA, dans les zones périurbaines on n'avait plus de terrains agricoles et donc il fallait accepter des paysans sans trop de critères. (…) On l'a tout de suite compris. Je pense que la grande divergence s'est faite là-dessus en réalité. Et très rapidement après [ces personnes] ne

[74] Association pour la Taxation des Transactions Financière et l'Aide aux Citoyens, fondée en 1998.

> pouvaient plus dire ça. D'une part parce que la bio c'est un principe incontournable pour tout le monde, et surtout pour les consommateurs…(…) Du coup quand j'écris la charte, très rapidement s'est posée la question…parce que moi j'avais mis, dans les deux premiers articles de départ, moi j'ai écrit « on fait référence à la charte de l'agriculture paysanne et à la charte de l'agriculture biologique ». Il y a eu une levée de boucliers de beaucoup de gens. Moi j'ai dit OK, je suis prêt à faire des compromis, mais on a transigé sur ce fameux principe numéro trois, qui est « Pas de pesticides chimiques de synthèse » (AMAP-PACA, adhérent 2, SP)

Après deux réunions de bureau et une AG amendant le texte initialement proposé, la charte est adoptée début 2003. Elle est déposée à l'INPI[75], en même temps que le terme « AMAP », en mai de la même année. Ce bref récit de la création des premières AMAP, de leur réseau et de leur charte, met en avant le fait que le dispositif de qualité n'est pas rajouté à un mouvement déjà structuré et à un projet entièrement prédéfini. L'écriture de la charte permet aux membres de préciser et de stabiliser la définition de leur initiative. La charte contribue à clarifier l'objet du mouvement, en incarnant le compromis trouvé entre des intérêts divergents.

Minga : création et rédaction d'une charte dite « cahier des charges »

Regroupant une centaine de membres, l'association Minga défend une vision du commerce équitable concernant tout type d'échanges, Nord-Nord aussi bien que Nord-Sud. Elle se distingue de plus par son refus de la vente en grande distribution. Le mouvement est créé en 1999 par des amis et des associés de la coopérative de commerce équitable Andines « pour soulager [celle-ci] du travail d'information et de communication », comme l'explique Isabelle, gérante de l'entreprise. Des organisations semblables à Andines à l'étranger rejoignent ensuite le mouvement, le transformant en réseau européen :

> « On croisait les filières pour avoir un poids économique plus important chez nos partenaires et limiter les investissements nécessaires à monter une filière. Il faut trois ans pour monter une filière. On gagnait trois ans d'investissements. (...) Minga est resté un lieu d'échange et de confrontation des pratiques (...) Minga c'est un lieu de réflexion, ça n'a jamais été l'anti-plateforme [du commerce équitable]. Aujourd'hui c'est une organisation politique et professionnelle. » (Minga, gérante d'une entreprise membre 1, SP)

En 2003, les membres de Minga formulent un texte dit « cahier des charges », mais correspondant de fait à une charte. Celui-ci reprend les sept points sur lesquels repose ce que

[75] Institut National de la Propriété Industrielle

l'association présente comme son projet de société. Le décalage entre la création de l'association (1999) et l'élaboration du texte peut s'expliquer par le fait qu'elle n'existe au début qu'autour de la seule entreprise Andines, possédant déjà sa propre charte, comme l'indique Bernard, co-fondateur de Minga :

> « -(DR) y avait déjà des chartes avant Minga ?
> -Bien sûr, chacun avait sa charte. Nous à Andines, on avait une charte. On appelait ça une charte à l'époque. On s'est mis tous ensemble et on a construit…
> -(DR) Il y en a toujours ?
> -Oui mais on appelle ça un cahier des charges. On a construit un cahier des charges qui évolue tout le temps, qui est international, donc il est traduit en 5 langues, il évolue en permanence… (…)
> -(DR) En fonction de quoi ça change ?
> -En fonction des idées des uns et des autres. Des exigences, de notre meilleure compréhension du monde. Par exemple, y a des communautés dans certains pays qui nous ont poussés à être beaucoup plus clairs sur le plan environnemental. Sur le plan énergétique…des transports. Les paysans, les agriculteurs nous ont mis le doigt sur la souveraineté alimentaire, sur toutes ces choses là… (…) Donc voilà y a des gens qui nous ont mis les points sur les « i » puis on a découvert des choses donc on a enrichi le cahier des charges. » (Minga, co-fondateur, SP)

Chez Minga, la charte est rédigée en même temps que l'association s'élargit à de nouvelles structures, au-delà de la seule entreprise initiale. L'extrait d'entretien proposé indique en outre que le texte ne reflète pas un état préexistant du projet porté mais évolue en même temps que celui-ci. Le cadre du commerce équitable envisagé par Minga et le texte sont modifiés de façon concomitante.

Le conseil national des entreprises d'insertion (CNEI), le label Qualirei, la certification AFAQ-AFNOR

Les premières expériences d'insertion par le travail datent du milieu des années 1960 et se développent dans les années 1970. Il s'agit moins d'une réponse à la crise économique que du résultat du reproche adressé au travail social d'être un vecteur d' « assistance » ou de contrôle des populations. L'insertion par l'activité économique est considérée à l'inverse, comme une source d'autonomisation et de responsabilisation (Eme, 2010). La circulaire du 24 avril 1985 initie une expérience d'« entreprises intermédiaires », produisant des biens ou des services aux conditions du marché à partir d'emplois salariés réservés aux jeunes en difficulté sur le marché du travail. La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions fixe le cadre légal d'intervention de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et l'inscrit dans le Code du Travail. Le cadre juridique repose sur trois principes : un conventionnement des structures avec l'Etat, un agrément préalable des publics par le Pôle

emploi et un pilotage local assuré par le conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)[76]. Ces structures sont désignées comme « entreprises d'insertion » (EI) à partir de 1989. Inscrites dans les marchés concurrentiels, ces entreprises emploient des personnes en difficulté auxquelles elles assurent un accompagnement social : jeunes en grande difficulté, chômeurs de longue durée, ou encore allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle. Les EI peuvent avoir différents statuts, commercial (SA, SARL, Scop, SCIC…) ou associatif (cas de la moitié d'entre elles en 2007[77]).

Des entreprises de ce type se multiplient progressivement et s'organisent en réseaux régionaux pour échanger et mutualiser les pratiques. Le premier apparaît en Rhônes-Alpes en novembre 1983 sous le nom d'UREI-Rhônes-Alpes (Union Régionale des Entreprises d'Insertion). L'UREI Ile-de-France naît en 1984. La première réunion nationale a lieu en 1986 (Troussicot, 2005). La suppression du soutien financier et réglementaire de l'Etat aux entreprises intermédiaires en 1986 et son transfert aux partenaires locaux poussent les EI à s'organiser au niveau national. La réunion des représentants des régions en janvier 1988 débouche sur la création du Comité National des Entreprises d'Insertion (CNEI) deux mois plus tard. L'élaboration d'une charte est évoquée dans la foulée. J.-C. Bernier de l'UREI Nord-Pas-de-Calais a animé une partie des débats de l'Assemblée générale constitutive du 23 mars 1988 :

> « En premier lieu, nous avons négocié la Charte, dont nous avons débattu point par point, et qui posait les fondements du concept de l'entreprise d'insertion » (CNEImag, 2004).

Les Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion (ETTI) sont promulguées en 1991. La charte des EI est par la suite modifiée à deux reprises : une première fois en 1996, pour accompagner le passage du mouvement du statut d'association (adopté en 1988) à celui de fédération des unions régionales, puis une deuxième fois en 2003.

La rédaction d'une charte est décidée au moment de l'extension et de la structuration des quatre réseaux dont l'histoire vient d'être retracée (MRERS, réseau des AMAP, Minga, CNEI). La conception d'un tel dispositif accompagne une réflexion concernant le projet du mouvement et la définition du bien ou service proposé. La charte n'est cependant pas le seul dispositif à être élaboré lors de la consolidation d'un collectif.

---

[76] www.cnei.org

[77] MEDEF, CNEI, CNCE-GEIQ, « Entreprises et insertion. Collaborer et coproduire sur le territoire », Fascicule d'information, mai 2008.

2) Créer une certification avec logo ou un système participatif en organisant un collectif (Finansol, Nature et Progrès, CNLRQ)

La création d'un dispositif tel qu'une certification avec logo ou un système participatif peut également être observée lors de la structuration d'un mouvement. C'est le cas du « label » Finansol, de celui des Régies de quartier, de celui des entreprises d'insertion ou encore du système participatif de Nature et Progrès.

Naissance de Finansol, naissance d'un logo dit label.

Apparue en 1995, Finansol est une association fédérant des organisations de finance solidaire en France (financeurs solidaires et établissements financiers). Elle se donne pour objectif la promotion et le développement de l'épargne et de la finance solidaire, ainsi que la garantie du caractère solidaire des placements à l'aide d'un logo. L'un de ses fondateurs et premier président, Jean-Paul Vigier, explique sa création par la nécessité à laquelle faisaient face diverses organisations, associations ou sociétés financières, de trouver des financements pour leurs activités d'accompagnement des entrepreneurs leur empruntant de l'argent (Vigier, 2003). Parmi ses premiers membres figurent le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), la Sidi (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, un investisseur solidaire créé en 1983 par le CCFD), le Fonds France Active (financeur solidaire), les Cigales[78], la Nef[79], Autonomie et Solidarité et Garrigue[80]. Des banques partenaires sont acceptées peu de temps après (la Caisse des dépôts, le Crédit coopératif, le Crédit mutuel, la Crédit lyonnais et les Caisses d'épargne) ainsi que l'Adie[81].

[78] Un club CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire) est une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, …).

[79] La Nef est une société financière créée en 1988, exerçant une double activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédit dans le cadre d'un agrément de la Banque de France.

[80] Autonomie et Solidarité et garrigues sont des sociétés de capital-risque solidaire

[81] L'Adie est l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique, créée en 1989 par Maria Nowack pour développer le microcrédit en France.

Avant même que ces différents membres se soient mis d'accord sur ce qui peut être considéré comme relevant de la finance solidaire ou non, se pose la question de mettre en place un « label », comme l'explique J.-P. Vigier (2003, p. 73)[82] :

> «Nous avions en commun le souci de promouvoir les divers produits financiers et de faire connaître à l'opinion publique les opérateurs solidaires. Pour cela, il fallait trouver un moyen pour distinguer dans la masse des placements financiers ceux qui se voulaient solidaires et offrir aux souscripteurs éventuels l'assurance d'une bonne gestion de ces placements et garantir leur qualité de « solidaire ». Très vite, l'idée de créer un label qui répondrait à ces deux besoins fit son apparition. Ce dernier devrait mettre en évidence l'éthique qui était commune aux membres de Finansol et situer parmi les nombreux types de placement ceux qui participaient vraiment à la pratique de la solidarité. (…) Ce label nous offrait aussi l'avantage de pouvoir présenter aux politiques une définition de ce qu'était l'épargne solidaire et espérer ainsi obtenir des facilités fiscales qui encourageraient ce type de placements. (…) Comment définir ce qui est éthique ? Comment définir ce qui est solidaire ? Comment définir ce qui se veut éthique et solidaire ? Voilà, je vous l'assure, ce qui fut la partie la plus difficile. »

Les membres fondateurs de Finansol cherchent à obtenir une incitation fiscale à l'épargne solidaire. J.-P. Vigier dit avoir dans ce but, rencontré personnellement « tous les ministres de l'Économie ou leurs collaborateurs depuis Jacques Delors jusqu'à ce jour » sans succès (Vigier, 2003, p. 75). Le « label »[83] est envisagé comme une façon de parvenir à cette fin, en précisant l'objet de l'association (et non comme venant afficher un objet clairement défini *a priori*) :

> «Pour cela le label pouvait nous être très utile. On nous reprochait le flou de notre démarche, l'hétérogénéité de nos organismes, l'imprécision de nos définitions. En créant ce label, nous présentions une homogénéité d'objectif, une clarté des principes, une cohérence de nos actions. » (Vigier, 2003, p.76)

La difficulté à établir des critères d'obtention du label, aussi précis que ceux qui peuvent l'être dans le cas des dispositifs alimentaires en particulier (label rouge, AOC…), est présentée par le ministère de l'Économie comme un obstacle à la reconnaissance publique. L'association est néanmoins incitée à poursuivre ses efforts en vue d'un agrément ultérieur. Un « label » est donc mis en place et attribué d'emblée à l'ensemble des membres.

---

[82] Les citations de Jean-Paul Vigier qui suivent sont issues de son ouvrage de 2003, *Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire*, Editions Charles Léopold Mayer, Paris.

[83] Des guillemets seront utilisés pour souligner que le terme est celui employé par l'association mais qu'il n'est pas correct dans la mesure où précisément la certification n'est pas reconnue par l'Etat.

Création des régies de quartier, création d'une charte et d'un logo dit label

L'expérience des régies de quartier naît, tout comme celle des RERS, d'une expérience qui se déroule à la fin des années 1970. Des habitants du quartier de l'Alma Gare, à Roubaix se mobilisent à partir de 1975 pour empêcher la destruction des courées et leur remplacement par des HLM. Une structure est créée dans ce contexte avec pour objectif la gestion des espaces communs du quartier par ses habitants (ménage, laverie collective, par exemple). L'appellation de « régie de quartier » est adoptée par analogie avec la régie d'un théâtre. Son fonctionnement n'est pourtant pas celui des régies qui suivront. Telles qu'elles existent aujourd'hui, celles-ci rassemblent (plutôt qu'opposent comme à Roubaix) les habitants, les élus municipaux et les bailleurs HLM dans un projet commun. C'est avec cette configuration que débute la première véritable régie de quartier à Meaux-Collinet, dirigée par Bruno S.

D'autres régies se mettent en place les années suivantes. Elles sont huit au total en 1988 lorsqu'est créé à Meaux le Comité National de Liaison de Régies de Quartier (CNLRQ) dont Bruno S. devient président. Cette naissance coïncide avec le moment où les régies de quartier commencent à intéresser la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), tout juste instituée par le décret du 28 octobre 1988. Deux ans plus tard, à l'occasion des assises « Banlieues 89 » de Bron de décembre 1990, Michel Rocard propose d'instaurer quatre cents régies de quartier dans les quatre cents quartiers en difficulté recensés par la DIV. Les directeurs des régies de quartier de l'époque craignent que le projet ne soit détourné de ses ambitions initiales et décident de le protéger, comme en témoigne Elias, salarié du réseau :

> « Les six ou sept directeurs mais principalement quand même le directeur de Meaux, qui est devenu président du réseau ensuite, ont considéré qu'il y avait un risque d'instrumentalisation du projet, de logique descendante de création de régies sur les territoires, et non pas une logique ascendante de création par les habitants, porté par une volonté politique locale etc. Du coup, ils ont décidé, un : de déposer un label régie de quartier, de déposer le nom, et un logo, qui est toujours le même, et deux : d'adosser l'attribution de ce label au respect d'une charte. Qu'ils ont rédigée. Donc c'est ça l'histoire de la charte. C'est ça l'histoire de la charte et du label, qui sont étroitement liés en fait. » (CNLRQ, salarié 1, SP)

Le nom et le logo des régies de quartier sont rapidement déposés à l'INPI, tandis que la charte est discutée en assemblée générale. Deux directeurs de régies (Bruno S., directeur de celle de Meaux, et Hervé N. dirigeant celle de Besançon) mettent en forme le texte, adopté définitivement lors de l'assemblée générale du 22 juin 1991. Un « manifeste des régies de quartier » est également rédigé en mai 1993. Il concerne moins le fonctionnement des régies

que leur objectif politique et vient en quelque sorte compléter la charte. C'est ce que précise Elias :

> « Le manifeste lui c'est un texte beaucoup plus politique, enfin politique au sens noble du terme, en termes de vision de société, projet de société, pour les habitants des quartiers populaires….qui est pas si court que ça, ça doit faire trois pages, mais qui pose bien la problématique et l'engagement des acteurs du réseau national en faveur des habitants des quartiers populaires. » (CNLRQ, Salarié 1, SP)

Le manifeste n'a pas été révisé à ce jour. La charte est en revanche revue lors de l'élargissement du projet aux zones rurales, aboutissant à la création de « Régies de territoires » en 2004. Une annexe qui intègre cette nouvelle modalité de régie lui est ajoutée. La charte évolue en même temps que le projet des régies. Sa rédaction est indissociable de la réflexion quant à leur évolution.

Nature et Progrès : mention et premiers systèmes participatifs de garantie en France

L'agriculture biologique émane de trois grands courants de pensée développés respectivement en Suisse, en Allemagne et en Autriche, et en Angleterre. A l'origine du premier, le philosophe Rudolf Steiner énonce des principes pour une « réconciliation » de l'homme et de la nature. De ces travaux émerge la méthode de l'agriculture biodynamique introduite en 1952 en Alsace. Le deuxième courant s'inspire de la définition de l'agriculture organique énoncée par l'agronome et botaniste britannique Albert Howard. Son objectif est la conservation de la fertilité des sols par l'apport de matières organiques compostées. Ses idées sont à l'origine de la Soil Association et du Groupement d'Agriculteurs Biologiques de l'Ouest (GABO) en France en 1959. Le troisième courant, développé par le médecin autrichien Hans Peter Rush et l'homme politique suisse Hans Christian. Muller, tout en s'inspirant des idées de R. Steiner, propose une approche de l'agriculture biologique plus économique que philosophique ou spirituelle (Cazals et Belis-Bergouignan, 2009). Ces trois courants se rejoignent sur leur opposition à la modernisation de l'agriculture telle qu'elle est envisagée dans les années 1950 ; la spécialisation des exploitations et l'utilisation croissante d'engrais et de pesticides chimiques de synthèse sont en particulier vivement critiquées (Piriou, 2002).

De ces fondements émergent plusieurs associations, dont Nature et Progrès. Celle-ci est fondée en 1964 par des médecins, agronomes, vétérinaires et paysans avec pour objectif le développement de l'agrobiologie, un mode de production alternatif à celui de l'agriculture intensive. Le logo de l'association est créé en 1971, un an avant l'élaboration du premier

cahier des charges de l'agriculture biologique. Nature et Progrès participe en 1972 à la création de la fédération mondiale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM). La mention « Nature et Progrès » et la procédure participative qui permet son obtention sont instaurés en 1974. Un règlement pour l'utilisation de la mention est rédigé l'année suivante. Les premiers cahiers des charges sont associés à un système d'enquêtes auprès des producteurs. Des visites sont réalisées par des ingénieurs agronomes. Leur mission est d'observer la conformité des pratiques aux cahiers des charges et de formuler des recommandations. L'enquête est ensuite restituée à une commission locale mixte (COMAC), composée de producteurs et de consommateurs, qui émettent un avis.[84] Les enquêteurs se regroupent en 1978 au sein de l'Association des Conseillers en Agriculture Biologique (ACAB). Celle-ci prend en charge les contrôles à partir de 1985, mais les COMAC restent seules à décider ensuite de l'attribution de la mention Nature et Progrès.

Dans cette association, le « texte fondateur » n'est pas une charte comme dans les cas observés précédemment, mais apparaît plutôt éclaté entre le règlement d'utilisation de la mention et les différents cahiers des charges des produits. La rédaction de ces derniers correspond au moment où le mouvement se structure en vue d'une action concrète : la production et la vente de produits issus de l'agriculture biologique. C'est ce que révèlent les discours sur la création d'une charte en bonne et due forme bien plus tard, en 2003, comme par exemple cet extrait d'entretien de Johan, administrateur :

> «- Il y a eu une évolution d'un mouvement plutôt de réflexion, de questions, à un mouvement où on passe sur du concret, concrètement, en agriculture, comment est-ce qu'on va l'appliquer. Et donc c'est la rédaction du premier cahier des charges.
> - (DR) Il y avait déjà la charte de Nature et Progrès à cette époque là ?
> - Non, elle a été rédigée…grosso modo elle a été extraite des cahiers des charges en 2003. Mais par contre ça a toujours été écrit dans les préambules et dans l'écriture même du cahier des charges, le cahier des charges est une application de la charte. » (Nature et Progrès, administrateur 3, SP)

Un certain nombre d'orientations du mouvement, qui avaient été intégrées dans les préambules des cahiers des charges et sous la forme d'orientations « recommandées » ne peuvent plus figurer dans les cahiers de charges à partir des années 1990. La législation européenne sur l'agriculture biologique préconise en effet l'emploi de cahiers des charges affichant des pratiques interdites ou autorisées. Les recommandations n'y ont plus leur place et sont extraites de ces documents pour être rassemblées sous la forme d'une charte.

---

[84] Le fonctionnement des systèmes participatifs sera décrit plus en détail dans le chapitre suivant.

L’association Nature et Progrès présente donc dès l’origine un dispositif de qualité formé d’une part d’orientations figurant au sein de ses cahiers des charges, et d’autre part d’un système participatif.

3) Hésitations sur la forme du dispositif au début du collectif (SEL, PFCE, ATES)

Pour trois des cas étudiés, la création du dispositif est tout d’abord marquée par une hésitation quant à la forme à adopter. Bien qu’une charte soit rapidement mise en place, la question d’instaurer un « label » se pose en effet dans les premiers temps puis est abandonnée. Dans ces trois situations, c’est davantage le fait d’avoir un dispositif de qualité qui importe, que la forme que celui-ci doit prendre.

Systèmes d’échanges locaux et rédaction de la charte Esprit du SEL

Les Systèmes d’Échanges Locaux (SEL) sont des associations au sein desquelles les adhérents échangent des biens ou services à partir d’une monnaie fondée sur le temps. Leur modèle s’inspire de celui des « LETS » (Local Exchange Trading System) créés en 1983 à Vancouver (Rizzo, 2003). Bien que de premières réflexions autour de ce projet apparaissent en France à la fin des années 1980, le véritable démarrage des SEL semble se rattacher à une rencontre du CIEPAD (Centre International d’Échanges de Pratiques Appliquées au Développement, situé dans l’Hérault et présidé par l’agrobiologiste Pierre Rabhi) intitulée « Semences pour un changement, le rapport à l’économique et à l’argent », en août 1994. Le Britannique Richard Knight y présente en détail les LETS. A l’automne de la même année, deux SEL sont mis en place. L’un est fondé à Viols-le-Fort dans l’Hérault, par des membres du CIEPAD et du réseau d’agriculture biologique de la région. L’autre est créé à Mirepoix dans l’Ariège. Les SEL se multiplient rapidement dans toute la France et atteignent les nombres de trois cents au début de 1998 (Servet, 1999) et de quatre cent soixante-douze en 2013. Une Coordination des SEL est constituée en association le 10 mai 1995 (le nom est modifié pour SEL’idaire en 2003). Un document intitulé « SEL mode d’emploi » est édité dans les premiers temps de la coordination, récapitulant les démarches et recommandations à suivre pour mettre en place un SEL. Ainsi, s’il ne s’agit pas encore d’une charte, un texte normatif est présent dès le démarrage du réseau.

La question de mettre en place un label est évoquée dès novembre 1996 lors d'une rencontre de la coordination (Servet, 1999). Il s'agit d'éviter qu'un groupe sectaire ne puisse créer ou intégrer un SEL, comme cela s'est produit à Colmar ou à Paris. Une charte éthique, dite « Esprit du SEL », est finalement adoptée et diffusée sur le site internet du réseau en janvier 1997. Elle est revue et modifiée entre 2003 et 2004 pour préciser certains termes qui semblent poser problème, comme en témoigne Brigitte :

> « C'était chipoter sur des mots comme « parti politique », là c'est marqué « église ou sectes » (…) Je sais que ça a chipoté... Par exemple la différence entre religion et spiritualité... Ou on accepte la spiritualité, d'où qu'elle vienne, on n'accepte pas l'emprise d'une religion qui va être, qui peut être dogmatique, sectaire et tout ça. Donc ils ont beaucoup travaillé sur certains termes sensibles, des termes sensibles dans les SEL et les partis politiques par exemple... » (SEL'idaire, adhérente 1, Charte)

A travers de telles modifications, le mouvement se met d'accord sur la définition et le fonctionnement d'un SEL : quel doit être la position adoptée face aux partis politiques (apolitiques) ou aux groupes religieux (laïque).

La Plateforme du commerce équitable (PFCE)

La Plateforme du commerce équitable est une association regroupant en 2013, 32 acteurs du commerce équitable français (producteurs, importateurs, distributeurs, ONG…). Elle vise à promouvoir et représenter le secteur tout en offrant à ses membres un espace de concertation. Le projet de sa création démarre au début des années 1990, en partie à la demande du Ministère des Affaires Etrangères. Sollicité par diverses organisations se réclamant du commerce équitable pour des demandes de financement, l'institution souhaite en effet voir émerger un interlocuteur unique. Les membres fondateurs de l'association comptent plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) telles que le CCFD et Handicap International, ainsi que des organisations de commerce équitable comme Max Havelaar, Andines et Artisans du Monde. Constituée en collectif informel en 1997, la Plateforme se structure officiellement en association en 2001. La charte a déjà été adoptée en 1997 et coïncide, pour Sophie, actuelle coordinatrice de la PFCE, avec la naissance du réseau :

> « Pour nous, [la charte] c'est un outil. Ce n'est pas le truc qui mobilise nos énergies. Je pense que ça correspond à un moment historique de l'évolution d'une organisation. A sa naissance ces organisations ont besoin de dire ensemble qui on est. Et une fois qu'on sait qui on est voilà, on fait d'autres choses. » (PFCE, Coordinatrice, Charte)

La question se pose lors de la constitution de la PFCE de savoir si un label doit être créé ou non. Le débat se poursuit pendant plusieurs années et est apparemment tranché en

2006. L'évaluation des membres se fait à leur entrée dans la plateforme mais celle-ci n'assure ensuite ni la garantie ni le contrôle des pratiques. Pascaline, chargée de mission « évaluation » s'en explique :

> « Il y a eu des grands débats quand je suis arrivée en 2006, pour savoir est-ce qu'on fait en sorte que ce système donne lieu à un label ? Le logo de la plateforme. Et les membres ont décidé que ce n'était pas notre… La majorité a décidé qu'on n'était pas un système de garantie et que du coup on ne devrait pas…le logo de la plateforme n'apparaît pas sur les produits par exemple, il est juste mis en avant par les membres qui le veulent sur leur site internet, sur leurs outils de communication, etc. (…) Ce n'est pas un système de garantie qui donne lieu à un label, qui aurait conduit la plateforme à changer de métier. Ça aurait été une organisation complètement différente. Nous, notre rôle, notre fonction initiale c'est de représenter les membres de la plateforme notamment auprès des partenaires institutionnels, pouvoirs publics, notamment pour ces enjeux de régulation. C'est être un regroupement d'acteurs plutôt qu'un système de garantie. » (PFCE, salariée 1, Charte seule)

La charte est révisée en 2008 pour y ajouter davantage de critères environnementaux. La modification du dispositif est concomitante à celle de l'objet du mouvement. Certains membres ont des pratiques ne figurant pas dans la charte ; c'est la décision de s'aligner sur ceux-ci qui entraîne la modification de la charte. L'évolution du dispositif ne reflète pas une réalité établie, mais la volonté d'une partie du mouvement (les salariés et certains des membres notamment) de modifier les pratiques des autres membres. C'est ce qui ressort par exemple du récit que fait Pascaline de la modification de la charte :

> « Je me suis rendue compte, après avoir évalué tous les membres, qu'au niveau environnemental, certains étaient un peu…légers. Et que d'autres au contraire étaient avant-gardistes. Et que nous, à travers notre charte, nos principes qui dataient de 1997, on avait un rôle à jouer pour les tirer vers le haut. Et du coup, en 2008, au regard des pratiques et de l'évolution du secteur du commerce équitable, on a modifié notre charte pour y intégrer des exigences plus importantes. » (PFCE, salariée 1, Charte seule)

Structuration de l'ATES, charte et système d'évaluation

Le regroupement des acteurs du tourisme « éthique » ou « durable » au sein d'un collectif s'effectue à la demande de la Ministre du Tourisme Michèle Demessine à partir de 2001. Un premier forum international du tourisme solidaire (FITS) est organisé en 2003, et réunit tant des représentants des Ministères du Tourisme, et des Affaires étrangères que de

l'UNAT[85] et des opérateurs de tourisme. Un groupe de travail piloté par l'UNAT est créé à cette occasion pour élaborer une grille d'identification des voyages solidaires. Un premier répertoire national des acteurs du tourisme responsable en ressort en 2002. Réunissant des Ministères, experts du tourisme, ONG et associations, un comité de pilotage conçoit l'année suivante une « grille d'identification des voyages du tourisme solidaire »[86]. Vingt associations sont sélectionnées à partir de cette grille, formant le premier réseau national des associations de tourisme solidaire.

La possibilité d'un label est évoquée en 2004, soit à peine un an plus tard. L'organisme de certification Ecocert, spécialisé dans l'agriculture biologique, sollicite en effet ces vingt associations de tourisme solidaire ainsi que le réseau ATR (Agir pour un Tourisme Responsable) pour envisager la réalisation d'une certification du tourisme. Un nouveau groupe de travail se met en place à cette occasion. Les discussions sont interrompues face au constat de grandes divergences entre ATR et les opérateurs associatifs (ces derniers souhaitent porter l'accent sur l'aspect « développement » des destinations). ATR élabore une certification privée par l'intermédiaire du certificateur AFAQ-AFNOR.

Les acteurs associatifs du tourisme solidaire se structurent officiellement en Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (ATES) à l'occasion du deuxième FITS, au Chiapas en 2006. De nouveaux membres postulent pour intégrer l'association au cours de l'année. Accompagné entre autres par la PFCE, un groupe de travail entreprend de rédiger des « documents de référence » pour l'ATES. Le premier texte proposé par ce groupe de travail au conseil d'administration (CA) de l'ATES reçoit un très mauvais accueil, comme le raconte Nicolas, coordinateur du réseau :

> « Ils se réunissaient dans le sud de la France, plusieurs fois, et apparemment ils ont vraiment bossé comme des fous, et ils ont pondu un truc, ça a fait un tollé catastrophique, en conseil d'administration à l'ATES, parce que c'était quelque chose qui était complètement utopique, invérifiable (…) on leur a demandé de revoir leur copie. » (ATES, salarié 1, SP)

Le texte est retravaillé pendant un an, puis validé en CA. La création d'un système d'évaluation des membres est également décidée à la création de l'association et prise en charge par un groupe de travail (Schéou, 2009). Une première version est mise en œuvre par

---

[85] L'Union Nationale des Associations de Tourisme de plein air représente le secteur du tourisme associatif auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, avec « la volonté d'apporter une contribution active au maintien, voire au développement, d'une politique sociale des vacances et du tourisme » (www.unat.asso.fr/)

[86] http://www.tourismesolidaire.org

les associations membres s'évaluant entre elles, en 2008. Le système complet imaginé prévoit néanmoins deux autres volets non encore finalisés : l'évaluation des partenaires locaux de tourisme d'une part, et celle du partenariat entre ceux-ci et l'association voyagiste française d'autre part. Une chargée de mission est embauchée dans le cadre d'un PICRI [87]pour mener à bien l'élaboration et la mise en place de ces deux autres versants de l'évaluation. Une modification de la charte est également envisagée en 2010 pour une meilleure intégration des questions environnementales. Ainsi, bien que la question de créer un label qui s'était posée dans les premiers temps, soit restée en suspens, la nécessité d'une évaluation des membres est restée présente et rapidement appliquée.

N'ayant toutefois pas abandonné l'idée d'une possible certification, l'ATES contacte en parallèle l'organisme certificateur de commerce équitable FLO (Fairtrade Labelling Organization) pour construire son propre référentiel distinct de celui d'ATR (Schéou, 2009). Le groupe de travail qui émane de ce rapprochement rassemble des réseaux de tourisme alternatifs de différents pays et se réunit durant trois ans sans parvenir à un consensus. Les désaccords portent sur le concept même de tourisme équitable (quelle place donner notamment au développement par rapport à l'activité touristique en elle-même ?) et les modalités d'une certification dont le coût reste élevé pour les acteurs associatifs, comme le précise par exemple Nicolas, coordinateur de l'ATES :

> « C'est un projet qui a fait 2006 2007 2008, qui a abouti sur une espèce d'usine à gaz qui coûtait très cher pour la mise en application…donc l'ATES on a dit qu'on continuait de soutenir le projet sachant qu'il n'y avait plus de budget , soutenir le projet tout en se retirant parce que des critères moins exigeants que ce qu'on avait réussi à définir en France et surtout un système qui coûtait très cher. Donc, on les a... Pas lâchés, on leur a dit qu'on continue à être intéressé par votre système mais on ne pourra pas y rentrer à court terme. » (ATES, salarié, SP)

Dans dix cas parmi les douze étudiés, la création du dispositif de qualité accompagne la structuration du collectif. Il s'agit souvent d'un texte, que celui-ci soit d'emblée désigné comme charte, qu'il porte un autre nom (« cahier des charges » dans le cas de Minga) tout en présentant les caractéristiques d'une charte[88], ou qu'il s'agisse de dispositions générales intégrées aux préambules de véritables cahiers des charges, comme pour Nature et Progrès. Ces textes sont le support d'une réflexion portant sur la raison d'être du collectif et la

[87] Partenariat Institution Citoyens pour la Recherche et l'Innovation. Dispositif de recherche financé par la Région Ile-de-France, réunissant laboratoires de recherche publics et organisations de la société civile à but non lucratif.

[88] Voir introduction générale

définition des biens et services qui vont être produits. Ils permettent en particulier de mettre en discussion des divergences et d'élaborer des compromis entre les membres du mouvement. Si le texte n'est pas adopté exactement en même temps qu'est créé le mouvement c'est souvent en raison du temps nécessaire à ces discussions et à la rédaction qui en découle. La charte ou le document de même type est néanmoins signé dans un délai variant de quelques mois (PFCE, CNEI, MRERS…) à deux ans au maximum (ATES, Réseau des AMAP, SELidaire…). Les modifications de ce texte correspondent davantage à une volonté de faire évoluer le mouvement (vers une meilleure prise en compte de critères environnementaux dans le cas de la PFCE, vers une adaptation des régies aux territoires ruraux dans le cas des régies de quartier…) qu'au fait d'acter une évolution qui aurait déjà eu lieu et qu'il conviendrait de visibiliser. Dans trois cas enfin la question de mettre en place une certification, un « label », a été soulevée sans finalement aboutir ; soit qu'elle ait été complètement abandonnée (SEL, PFCE), soit qu'une solution alternative ait été adoptée sous la forme d'un système participatif (ATES).

Dans les deux cas suivants on constate également une interaction entre création d'un dispositif de qualité et structuration du mouvement. Néanmoins, à la différence des situations précédentes, c'est la volonté de créer un dispositif qui est à l'origine du mouvement. Il s'agit uniquement de certifications par tiers avec logo.

B- Quand le collectif se crée pour le dispositif

1) Création de Max Havelaar, une certification avec logo dit label

L'association de commerce équitable Max Havelaar est fondée aux Pays Bas en 1988 par le prêtre ouvrier Frans van der Hoff et l'économiste Nico Roozen. Tous deux œuvrent pour le développement de l'Amérique Latine, le premier au Mexique, le second depuis les Pays-Bas. Rejetant l'aide au développement traditionnelle, qu'ils jugent fondée sur des rapports inégaux, les deux hommes cherchent une alternative pour lutter contre la pauvreté. Le discours de l'un des porte-paroles des paysans mexicains avec lesquels travaille F. Van der Hoff les interpelle : « Nous ne demandons pas la charité. Nous ne sommes pas des mendiants. Payez-nous notre café à un prix juste et nous n'aurons plus besoin de votre aide. » (Roozen et von der Hoff, 2002, p. 11). La vente des produits issus du commerce équitable se limite à

l'époque à des boutiques spécialisées. Roozen et von der Hoff imaginent un élargissement des lieux de distribution aux lieux habituels de consommation tels que les grandes surfaces. De là naît l'idée de faire soit une marque, soit un « label » qui distingue ces produits de ceux dits conventionnels. Le nom choisi le jour même de la rencontre des deux fondateurs fait référence au personnage principal d'un célèbre roman néerlandais luttant pour défendre les droits des populations de l'ancienne colonie indonésienne. Le choix final d'un label n'est pas celui des fondateurs mais provient de la confrontation de ces derniers aux directeurs des grands magasins démarchés. Après plusieurs refus, le directeur de l'un d'entre eux, « Albert Heijn »[89] manifeste de l'intérêt pour le projet Max Havelaar, à la condition qu'il s'agisse d'un label :

> « [Le directeur de Albert Heijn et ses collaborateurs] commencèrent à réaliser qu'une nouvelle marque de café allait apparaître sur le marché, livrée par un nouvel acteur. Ils n'en étaient pas particulièrement heureux. Je reçus alors des nouvelles [du directeur] : « Si ce projet se réalise vraiment, je préfère un label. Nous préférons assurer nous même la régie. » » (Nico Roozen, in Roozen et Van der Hoff, 2002, p. 109)

La création du dispositif s'effectue en collaboration entre la chaîne de magasins et l'ONG à laquelle appartient Nico Roozen, Solidaridad. Le retrait du projet à la dernière minute d'Albert Heijn n'empêche pas sa mise en œuvre. Le premier paquet de café au label Max Havelaar est introduit sur le marché néerlandais le 15 novembre 1988.

L'initiative est imitée dans d'autres pays. Quatre ONG sont à l'origine de l'implantation de l'association en France fin 1992 : le Centre International de Coopération pour le Développement Agricole[90] (CICDA), Ingénieurs sans frontières et Peuples solidaires, rejoints ensuite par le CCFD. L'impulsion part d'un groupe formé par Guy Durand, professeur en agroéconomie et animateur de l'antenne du CICDA à Rennes, de plusieurs élèves membres d'Ingénieur sans frontières et de membres de Peuples Solidaires. Jérôme, salarié de l'association et membre d'Ingénieurs sans frontières, en rend compte de la façon suivante :

> « Leur idée à la base (…) c'est de faire venir des produits de Hollande. Et ils viennent se battre dans les supermarchés pendant un ou deux ans pour les installer dans les supermarchés de Rennes et de la banlieue en fait. (…) Et en fait en 1994 après une ou deux années d'activités il y a eu une discussion au niveau national dans chacune des trois organisations, pour que ça devienne quelque chose d'institutionnel, pour que le nom Max Havelaar soit déposé en France avec une association loi 1901. » (Max Havelaar, salarié 2, CPT)

---

[89] Albert Heijn est un grand groupe de supermarchés néerlandais, plus ou moins équivalent au groupe « Carrefour » pour les Français.

[90] Le CICDA est devenu depuis « Agronomes et vétérinaires sans frontières. »

Les différentes organisations nationales de gestion du logo sont regroupées depuis 1997 au sein de la Fairtrade Labelling Organisation (FLO). Fin 2006 les producteurs du sud, organisés en réseaux continentaux sont devenus membres à part entière et co-gestionnaires au sein du conseil d'administration de FLO. Celle-ci comporte en 2013 dix-neuf organisations nationales représentant le logo et trois réseaux de producteurs du sud (la CLAC pour l'Amérique latine, le NAPP pour l'Asie et Fairtrade Africa pour l'Afrique). D'après l'association française, environ un million et demi de producteurs et de travailleurs bénéficieraient du commerce équitable labellisé Max Havelaar/Fairtrade. Début 2013, il existerait en France près de trois mille six cents produits labellisés, vendus par plus de deux cent vingt entreprises[91].

Contrairement à ce qui a pu être observé pour les mouvements décrits précédemment, l'association Max Havelaar (que ce soit en France ou dans d'autres pays) se développe avec pour objectif la mise en oeuvre d'un dispositif de qualité. Sa mission est aujourd'hui de gérer et de promouvoir la marque privée collective Max Havelaar incarnée par le logo du même nom.

2) Reconnaissance officielle de l'agriculture biologique, création du label AB

Le label d'agriculture biologique AB occupe une place particulière parmi les dispositifs étudiés ici, dans la mesure où il est seul reconnu officiellement par l'Etat. Le label AB étant la propriété du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le collectif qui l'entoure n'est pas une association ou même un ensemble d'acteurs bien délimité. Il existe néanmoins un réseau d'acteurs rassemblés autour de l'utilisation ou la promotion de ce label. Il est donc possible de retracer les étapes de la mise en place de ce dernier et de la formation du collectif lié à son existence, au même titre que cela a été fait pour les autres dispositifs de qualité.

L'agriculture biologique est pensée et portée par le milieu associatif à partir des années 1960 (voir plus haut la création de Nature et Progrès). Au cours de la décennie suivante, la volonté de sortir d'une position marginale se fait sentir et atténue le caractère initialement contestataire du mouvement (Piriou, 2002). Nature et Progrès organise le premier

[91] Données recueillies sur le site de Max Havelaar France en janvier 2013.

salon parisien sur l'agriculture biologique (Salon « Marjolaine ») en 1976 dans le but de gagner en visibilité. Si l'évènement en lui-même divise l'association, ce n'est pas le cas du souhait de reconnaissance officielle de l'agriculture biologique (Piriou, 2002). La volonté d'institutionnaliser l'agriculture biologique est également incarnée par la création en 1980 du CINAB, Comité Interprofessionnel National de l'Agriculture Biologique, s'appuyant sur la loi de 1975 sur les interprofessions. Fondé dans une logique d'ouverture à l'ensemble des courants d'agriculture biologique, le comité vise explicitement à rentrer en dialogue avec les pouvoirs publics.

Le mouvement se structure au niveau international. Lancée en 1977, la réflexion amorcée par l'IFOAM sur la définition d'une réglementation en agriculture biologique aboutit au vote d'un premier cahier des charges par son assemblée générale en 1980. En France, la loi d'orientation agricole de 1980 mentionnant « l'agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse » marque une première avancée vers une reconnaissance officielle. Le décret du 10 mars 1981 instaure la Commission Nationale d'Homologation des cahiers des charges d'Agriculture Biologique (CNHAB) rédigés par le monde associatif (elle est en réalité constituée en 1983). Sa mission principale est d'élaborer un cahier des charges cadre et une définition consensuelle de l'agriculture biologique pour servir de base à l'homologation. Des groupes de travail réunissant des agrobiologistes et des fonctionnaires sont mis en place dans ce but. Les agriculteurs bios réalisent à cette époque moins de 2% de la production agricole française (Cazals et Belis-Bergouignan, 2009).

La CNHAB adopte le terme « agriculture biologique » et décide d'un étiquetage informatif clair des produits correspondant à ce mode de production (Piriou, 2002). Le texte du cahier des charges cadre est écrit en janvier 1984, avant le dépôt d'un logo à l'INPI en septembre de la même année. Le premier cahier des charges privé homologué est celui de Nature et Progrès en 1986. Il cohabite avec une quinzaine d'autres également rédigés par des associations telles que Bio Bourgogne ou Déméter, qui obtiennent leur homologation entre 1988 et 1990. Le décret de 1981 impose aux producteurs le recours à des contrôles indépendants pour vérifier la conformité de leurs pratiques à ces cahiers des charges. Les producteurs dont la conformité est vérifiée sont ensuite autorisés à apposer le logo officiel sur leurs produits (à côté d'un logo privé le cas échéant, comme pour Nature et Progrès). Dès 1985, le CINAB manifeste la volonté de protéger le terme « agriculture biologique ». Sont exigés pour cela l'homologation obligatoire des cahiers de charges se réclamant de

l'agriculture biologique et le renforcement des contrôles. Le terme d' « agriculture biologique » est protégé en 1988 par un amendement à la loi agricole de 1980.

Au niveau européen, le règlement communautaire 2092/91 du 24 juin 1991 reprend en grande partie les principes et définitions des textes législatifs français pour les appliquer d'abord aux productions végétales puis, à partir d'août 2000, aux productions animales[92]. Le label français AB est associé au cahier des charges européen. Les organismes gestionnaires de marque habilités à contrôler et à identifier les produits « bio » abandonnent ce rôle à des organismes de contrôle et de certification indépendants agréés par la Communauté européenne[93]. Né en 1992 à partir de l'ACAB, Ecocert en est le principal et occupe 70 % du marché national de la certification biologique. La labellisation s'accompagne d'une déclaration annuelle obligatoire des opérateurs (agriculteur, préparateur, distributeur, importateur) auprès des pouvoirs publics. Depuis 2003, cette déclaration se fait auprès de l'Agence BIO, groupement d'intérêt public pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, créée en 2001.

Un réseau d'acteurs et d'institutions s'est donc formé progressivement autour du label AB. Il comprend aussi bien les producteurs soumettant leurs produits à la labellisation, que les certificateurs agréés tels qu'Ecocert ou encore la FNAB et l'Agence Bio[94]. Ce collectif informel défend une vision de l'agriculture biologique différente de celle de Nature et Progrès, qu'il s'agisse du mode d'évaluation des producteurs ou des critères couverts par le projet. Les organismes certificateurs agréés, privés et commerciaux, vont à l'encontre du contrôle participatif réalisé jusqu'alors par des commissions de producteurs, de consommateurs, et de transformateurs au sein de Nature et Progrès. En 1995 le syndicat des producteurs Nature et Progrès lance un mouvement de contestation contre le paiement du contrôle de l'agriculture biologique considéré comme une mesure injuste de « non pollueurs payeurs » et lance l'opération « Boycott de la certification de l'agriculture biologique ». L'association connaît une crise : certains membres suivent le boycott, d'autres quittent l'association et rejoignent l'agriculture biologique certifiée.

En 2000 la Commission européenne crée également un logo qui peut être utilisé à titre volontairement par les producteurs suite à une inspection montrant que les méthodes et

---

[92] www.agencebio.org, consulté en septembre 2009

[93] Il s'agit, en France en 2009 des organismes suivants : Aclave, Agrocert, Ecocert, Qualité France, SGS et Ulase.

[94] Le CINAB quant à lui n'est plus actif depuis 1990.

produits concernés répondent aux conditions fixées par les règlements de l'Union européenne. Le premier règlement européen (CEE 2092/91) est modifié en 2007 (CE 834/2007) pour une application à partir du 1er janvier 2009. Une fois encore, la modification du dispositif est à l'origine d'une modification du projet porté (voire des pratiques) plus qu'elle n'en est le reflet. Cette nouvelle réglementation est contestée par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)[95]. Créée en 1978 par des agriculteurs biologiques dans le but de se rassembler au-delà des appartenances de marques, la fédération décide pourtant de se démarquer du label européen en fondant une nouvelle marque : Bio Cohérence. Celle-ci vient en complément de la certification officielle en exigeant le respect d'un cahier des charges affiché comme plus rigoureux (Baqué, 2011).

Le collectif gravitant autour du label AB se reconfigure en fonction des évolutions réglementaires. L'Agence bio est créée seize ans après la création du label. Entre temps, des membres de Nature et Progrès ont rejoint l'agriculture biologique certifiée. Des acteurs qui pendant plusieurs années la soutenaient la délaissent lors de l'adoption du dernier règlement européen : c'est le cas de FNAB, créant sa propre marque privée. L'histoire du label AB, comme celle des autres dispositifs de qualité analysés est de même étroitement liée à la reconfiguration d'un collectif et à la définition d'un projet, l'agriculture dite biologique.

Si la plupart des dispositifs étudiés sont pensés et élaborés en même temps que se structure un collectif (que le dispositif accompagne la formation du mouvement ou que celui-ci se crée pour le dispositif), certains apparaissent pourtant encore plusieurs années après la consolidation du mouvement et viennent s'ajouter à un dispositif déjà présent.

C- Des dispositifs qui s'ajoutent à un dispositif déjà présent

Certains des dispositifs étudiés sont apparus plusieurs années après la structuration du mouvement auquel ils appartiennent. Il s'agit principalement des systèmes participatifs, mais cette situation existe également dans le cas de la charte de Nature et Progrès et de la

[95] Groupement a vocation syndicale sont dont l'objet est « l'étude et la défense des intérêts économiques, matériels, juridiques et moraux de la profession d'agrobiologiste dont elle assure la représentation nationale et internationale » http://www.fnab.org

certification du CNEI. Ces dispositifs sont décrits comme venant « renforcer » ceux mis en place dans un premier temps.

L'élaboration d'un dispositif de qualité longtemps après la consolidation d'un collectif est caractéristique des systèmes participatifs autres que celui de Nature et Progrès. Les différents réseaux régionaux d'AMAP adoptent un système participatif des années après la rédaction de la charte des AMAP (2001). Le réseau Ile-de-France, observé ici, a amorcé la création d'un tel système en 2009. La première année d'expérimentation du système participatif du réseau Rhône Alpes a eu lieu entre mai 2010 et avril 2011. De même, au sein de Minga, la réflexion concernant un système participatif (le « système d'analyse des filières », antérieurement appelé « Système de garantie et d'analyse des pratiques », SGAP) est amorcée en 2005, soit six ans après la fondation de l'association. On retrouve encore un tel décalage dans le cas du Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ), créé en 1988 et au sein duquel la « démarche de progrès » n'est élaborée qu'à partir de 2009. L'Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire (ATES) renvoie à une situation à peine différente : si l'évaluation des membres existe dès sa fondation en 2006 (voir ci-dessus), le système tel qu'il est prévu à l'origine est encore en cours d'élaboration en 2012. Les systèmes participatifs sont donc pour la grande majorité (celui de Nature et Progrès mis à part puisque datant de la fin des années 1960), mis en place de façon plus tardive que les chartes et participent de ce fait dans une bien moindre mesure à la structuration initiale de leur collectif de référence.

Deux autres dispositifs de qualité sont élaborés tardivement par rapport à la structuration du mouvement auquel ils appartiennent, sans pour autant relever des systèmes participatifs. Il s'agit de la charte de Nature et Progrès et de la certification des entreprises d'insertion. La première date de 2003, trente-neuf ans après la création de l'association (voir plus haut, la naissance de Nature et Progrès). Pour le CNEI, le début de la réflexion sur la « labellisation »[96] date de 1997, neuf ans après la fondation de l'association nationale. Une phase expérimentale se déroule à partir de 2000, avant le lancement officiel de la démarche « Qualirei » en 2001. Le label éponyme est attribué aux entreprises à l'issue d'une procédure interne au réseau. En 2009, cinquante-et-une entreprises sont labellisées et soixante-et-onze

[96] Le terme est employé au sein de la fédération et apparaît dans les numéros du CNEImag qui en retracent l'histoire.

entreprises sont en cours de démarche, d'après le CNEI. Il existe à cette date trente-et-un auditeurs en France[97].

Ce dispositif est toutefois remplacé à partir de 2012 par une certification par tiers AFAQ-AFNOR. Si la contribution à l'organisation d'un collectif semble moins importante que dans le cas où les dispositifs sont présents dès les premiers temps d'un réseau, ces deux démarches ne contribuent pas moins à la définition du projet porté. On observe en effet de la même manière une co-construction du dispositif et du bien et/ou service auquel il s'applique. La revue du CNEI[98] mentionne par exemple en décembre 1996 que « le CNEI et plusieurs UREI joignent leurs réflexions pour travailler sur le contenu de la fonction d'insertion des EI, au sein de la commission « Certification de l'objet social des entreprises d'insertion » » (CNEImag n°2, décembre 1996). La commission chargée de l'élaboration du label est le lieu d'une réflexion sur le projet des EI. La création d'un dispositif de qualité ne se limite jamais à la mise en place d'une simple procédure de contrôle de la conformité d'un bien ou service à une définition préexistante. Elle contribue à la définition/redéfinition de ce bien et/ou service.

Plusieurs éléments ressortent de ce tour d'horizon de la construction des dispositifs de qualité. Celle-ci apparaît intimement liée à la vie d'un collectif. On observe l'émergence parallèle d'un bien ou service d'économie solidaire, du dispositif de qualité qui le concerne et d'un groupe d'individus. Celui-ci peut revêtir la forme d'une association ou d'un réseau moins formalisé comme pour le label AB. Dans la plupart des cas, la conception d'un dispositif de qualité est décidée lors de l'extension ou de la structuration du mouvement et accompagne celle-ci. Il s'agit le plus souvent d'une charte. Dans le cas des certifications Max Havelaar et AB, le dispositif est la raison pour laquelle émerge le mouvement. D'autres dispositifs apparaissent encore des années après la consolidation du réseau dont ils relèvent : il s'agit pour la plupart de systèmes participatifs. Deux éléments restent à explorer pour permettre une meilleure compréhension de la genèse de ces objets et démarches : les raisons avancées par les enquêtés pour expliquer cette élaboration et les mécanismes par lesquels celle-ci a été rendue possible.

[97] Document « Le label Qualirei », UREI Rhône-Alpes, juin 2009, disponible en ligne : http://urei-ra.org/ (janvier 2012)

[98] CNEImag, Revue mensuelle du CNEI depuis 1996.

Tableau 2: Dates clés de structuration des collectifs et d'élaboration des dispositifs

Création et Consolidation du collectif			***Elaboration des dispositifs de qualité***		
	Projet initial	**Réseau constitué (« méta-organisation »)**	**1e Charte**	**Certification avec label/logo ou Système participatif**	**Révision éventuelle**
PFCE	Début des années 1990	1997 : Association de fait 2001 : association officielle	1997 : Charte	-	2008 : Ajouts de critères environnementaux
CNEI	Milieu des années 1960 : 1e expériences d'insertion par le travail	1983 : 1er réseau régional en Rhône-Alpes 1988 : CNEI (association des EI) 1996 : CNEI comme Fédération des Unions régionales	1988 : Charte	1997 : Début du travail sur une certification 2000 : Label Qualirei 2012 : Certification AFAQ-AFNOR	1996 : Modification de la charte 2003 : 2e modification
Nature et Progrès	Années 1960 : premières réflexions	1964 : Création de l'association	1972 : Cahiers des charges incluant des orientations de type « charte »	Années 1960 : Enquêtes et COMAC 1971 : Logo	2003 : Charte indépendante des cahiers des charges
Minga	Août 1987 : Création de la société Andines 1999 : Association Minga	A partir de 1999 : Ouverture à de nouvelles structures	2003 : Charte dite « Cahier des charges »	2005 : SGAP, devenu SAF	Evolution progressive
Finansol	-	1995 : Création de l'association	-	1995 : Création d'une certification avec logo	-
CNLRQ	1985 : 1e régie, à Meaux	1988 : CNLRQ (8 régies)	1990 : Charte discutée en AG	1990 : Nom et logo (« label ») déposés à l'INPI	1993 : Manifeste des régies de quartier 2004 :

			22 juin 1991 : Charte adoptée	2009 : Démarche de progrès	Elargissement de la charte aux Régies de territoires
ATES	2001 : 1ers regroupement des acteurs	2006 : ATES (association officielle)	2008 : Mise en place du 1er volet, évaluation des associations	2004 : Discussions (abandonnées) sur un label 2006 : Groupe de travail sur un système d'évaluation	2006-2008 : Travail sur la charte 2008 : adoption de la charte
AB	1980 : CINAB[99] et loi mentionnant l'agriculture « n'utilisant pas de produit chimiques de synthèse »	1981 : CNHAB[100]	-	1984 : Cahier des charges cadre et dépôt d'un logo à l'INPI 1988 : protection du terme « agriculture biologique »	1991 : Règlement européen (CEE 2092/91) 2000 : Label de l'UE 2007 : Modification du règlement européen (CE 834/2007)
AMAP-régional	2001 : 1e AMAP en France 2003 : 1e AMAP en Ile-de-France	2001 : Réseau Alliance Provence Paysans Ecologistes Consommateurs (réseau régional PACA) 2004 : Réseau régional des AMAP Ile de France	Fin 2002 : 1e réflexions sur une charte Fin 2003 : adoption de la charte des AMAP (dépôt à l'INPI avec le terme AMAP)	A partir de 2009 : Système de garantie participatif en cours d'élaboration en Ile-de-France	-
Sel'idaire	1994 : Deux premiers SEL en France	1995 : Coordination des SEL (association) 2003 : devient SEL'idaire	1995 : « SEL mode d'emploi » 1997 : charte « Esprit du SEL »	1996 : 1e réflexions sur un label (abandonnées)	2003-2004 : Modifications de la charte

[99] Comité Interprofessionnel d'Agriculture Biologique
[100] Commission Nationale d'Homologation des Cahiers des Charges d'Agriculture Biologique

Max Havelaar	1988 : Création aux Pays-Bas 1992 : Association de fait en France	1994 : Association française officielle 1997 : FLO, regroupement des associations nationales	-	1988 : Label aux Pays-Bas	-
MRERS/ FOREC O	1971-1976 : 1er RERS	1986 : 1ers inter-réseaux 16 mai 1987 : MRERS	1985 : Adoption de la charte	-	-

II- Une élaboration en réponse à des questions identitaires portée par une pluralité de mécanismes

Les dispositifs de qualité de l'économie solidaire sont instaurés lors de l'extension du collectif dont ils relèvent et contribuent à la structuration de celui-ci. Les raisons invoquées pour justifier leur mise en place renvoient à la résolution de questions d'identité collective. Leur construction est portée par quelques individus particulièrement actifs, souvent en réaction à une action (plus ou moins volontaire) des pouvoirs publics. Le recours à la formation des membres des réseaux est fréquemment employé pour renforcer ou diffuser les dispositifs.

A- Répondre à des questions d'identité collective

La genèse du dispositif de qualité d'un mouvement d'économie solidaire ne peut s'expliquer sans recourir à la question de l'identité collective du mouvement dont il relève (association de commerce équitable, réseau des régies de quartier ou encore mouvement des RERS...). L'identité peut être définie comme « ce dans quoi se reconnaît un individu et ce dans quoi les autres le reconnaissent. Elle est à la fois affirmation d'une ressemblance entre les membres du groupe identitaire et d'une différence avec « les autres » » (Akoun, 1999).

L'identité possède ainsi une dimension « pour soi » et une dimension « pour autrui ». Les raisons invoquées par les membres des réseaux étudiés pour justifier la création d'un dispositif font écho à cette définition. La première[101] est la nécessité d'être reconnu par le public (identité pour autrui). La deuxième est de défendre l'identité existante en luttant contre des « dérives » (identité pour soi et pour autrui). Vient ensuite le souhait de définir collectivement « qui l'on est » (identité pour soi), puis celui de permettre à l'identité d'évoluer.

1) Être reconnu par le public

Un premier ensemble de justifications invoquées pour la création des dispositifs de qualité renvoie à la nécessité d'être reconnu par le public (usagers, consommateurs). Elle renvoie à la dimension de l'identité dirigée vers autrui. Ces motifs de création s'accordent avec les approches de sciences sociales envisageant les labels et logos comme destinés à orienter les consommateurs : l'économie considère que ces outils apportent des informations supplémentaires sur un bien ou service en situation d'information imparfaite, la sociologie les envisage comme prescripteurs d'une information, d'une technique ou encore d'une appréciation (Hatchuel, 1995).

Dans les cas de l'agriculture biologique et du commerce équitable, la nécessité de permettre aux consommateurs de distinguer les produits concernés des produits conventionnels est invoquée comme motif de création des labels et logos, comme l'indique ici Jacques, administrateur :

> « Dans le contexte de l'époque, il fallait qu'il y ait un logo. Puisque pour reconnaître les produits, les choses, il fallait bien qu'il y a un logo.
> -(DR) Vous parlez des consommateurs ?
> -Oui. De reconnaître que ce produit est différent. » (Nature et Progrès, administrateur 2, SP)

La création du logo de commerce équitable Max Havelaar est de même liée à la revendication de petits producteurs de café du Mexique de pouvoir placer leurs produits dans les circuits de la grande distribution tout en les distinguant des produits conventionnels. C'est ce que souligne par exemple Jérôme :

[101] L'ordre ne renvoie à rien d'autre qu'au choix de présentation jugé le plus compréhensible

> « L'appel des producteurs et des coopératives qui viennent, qui se déplacent au début c'est bien pour dire : ce n'est pas suffisant ce que font les boutiques[102]. (...) Ils disent : notre produit est un produit de qualité. Ce qui est une injustice c'est qu'on n'a pas le droit de le vendre partout à l'égal des grands exportateurs des plantations, c'est ça qui est la cause de l'injustice. On voudrait être présent partout et revendiquer, et avoir un signe de reconnaissance qui nous représente aux yeux des consommateurs. » (Max Havelaar, salarié 2, CPT)

N. Roozen et F. Van der Hoff se saisissent de cette revendication et imaginent en réponse la création d'un label :

> « Pour que notre café soit distribué dans les supermarchés, je ne vois que deux solutions : ou nous lançons notre propre marque, ou nous aspirons à un label de qualité pour un café « éthique » ». Un label de qualité qui pourrait servir à différents distributeurs. » (Nico Roozen, in Roozen et Van der Hoff, 2002, p. 12)

La nécessité d'être reconnu par les consommateurs (et donc distingué des produits « conventionnels ») est principalement invoquée comme motif de mise en place d'un label ou logo. Cette justification est également formulée, bien que plus rarement, pour expliquer l'émergence des systèmes participatifs ne s'accompagnant d'aucun logo ou mention. Salarié de Minga, Martin énonce par exemple ce motif pour relater la création du système participatif :

> « L'origine du projet [SP] est importante. De bien comprendre que c'était lié quand même à une problématique d'importateurs. Qui se posaient des questions de comment je peux évaluer, comment je peux montrer aussi aux boutiques, aux clients, bah.... que j'essaie de faire des choses un peu différentes, sur quels critères... » (Minga, Salarié 2, SP)

La reconnaissance par le public n'est cependant pas le seul élément avancé comme motif de création d'un dispositif de qualité.

2) Définir qui l'on est

Un deuxième motif invoqué par les enquêtés est celui de « définir qui l'on est », c'est-à-dire l'identité pour soi du mouvement. Une telle raison est le plus souvent évoquée pour l'écriture d'une charte, mais peut aussi, plus rarement, concerner les autres types de dispositifs. La rédaction d'une charte s'effectue souvent dans les premiers temps d'un collectif. C'est le cas des réseaux d'AMAP, du CNLRQ, du MRERS, comme de SEL'idaire,

[102] Les boutiques spécialisées dans le commerce équitable, avant l'introduction des produits en grande distribution.

ou du CNEI... Le dispositif présent lors de la structuration d'un mouvement peut parfois prendre la forme d'une certification (Finansol) ou d'un système participatif (Nature et Progrès). Dans le cas du MRERS (devenu FORESCO) par exemple, la charte est rédigée au moment où se rassemblent les différents RERS pour fonder un réseau national. C'est ce qu'indique notamment Thierry, salarié du réseau :

> « La charte c'est en 87 quand ils ont décidé de créer le mouvement, il leur fallait un document de référence, au moins qui dise qui on est et ce qu'on fait. Et donc, plutôt que d'avoir un truc qui s'appelle « règlement... machin et tout »…on fait une charte. La première a été faite en 87, avec l'idée que ce soit quelque chose qui puisse être modifié régulièrement en fonction de l'évolution du projet aussi, et elle a été modifiée en 2000/2001. » (FORESCO, Salarié, charte)

Dans le cas des AMAP, une première version de la charte est proposée un an après la création du premier réseau régional en Provence. Le texte est soumis à quelques modifications puis adopté un an plus tard. Il semble accompagner la formation du mouvement, comme en témoigne Abdia, salariée :

> [à propos de la création des AMAP en France] « En gros c'est la rencontre de paysans de la Conf' du Var et de gens d'ATTAC du Var, qui se sont rencontrés, qui parlaient tous d'alimentation d'agriculture, de production, qui se sont dits il faudrait peut-être essayer de faire quelque chose, ... (...) et voilà s'est inventé à ce moment là les AMAP....s'est écrite à ce moment-là la charte des AMAP entre quelques personnes qui ont monté un petit truc... » (AMAP-IdF, Salariée 1, SP)

Les membres associatifs qui ont contribué à la création d'un dispositif de qualité justifient sa mise en place par le besoin de « dire qui ils sont », développer une « identité » :

> « Dans un premier temps, l'essentiel de l'action de FINANSOL est la mise en place de ce label et son attribution. (…) Naturellement ce label n'est pas attribué aux établissements financiers eux-mêmes mais aux produits particuliers dont ils assurent la gestion. Il s'agit, en fait, d'établir et de développer une même *identité*[103] éthique et technique dans la collecte de ressources et dans l'usage qui en est fait. » (Vigier, 1998).

La création d'un dispositif des années après la structuration du collectif peut également correspondre au souci de redéfinir l'identité collective. Invoquant un tel besoin, l'association de promotion de l'agriculture biologique Nature et Progrès rédige une charte quarante ans après sa création, comme en témoigne Bruno, administrateur :

> « La charte, c'est...issu d'un travail collectif, ça date de 2004... Déjà depuis très longtemps à Nature et Progrès il y avait cette démarche un peu de définir qu'est-ce que c'est la démarche de Nature et Progrès... Et en 2004 il y ait eu l'idée de dire, ben on va

[103] Sauf indication contraire, les extraits d'entretiens sont mis en italiques par l'auteure de ces lignes, dans ce chapitre et les suivants.

l'écrire, le mettre vraiment sur un document spécifique qui va être la charte. » (Nature et Progrès, administrateur 1, SP)

La perspective d'adopter un jour une certification avec label ou logo semble même envisagée par FORESCO comme dirigée avant tout vers le mouvement lui même (et non vers un public extérieur) pour conforter l'identité collective, « faire mouvement ». Thierry, salarié de FORESCO, l'évoque de la façon suivante :

> « On a fait ce dépôt à l'INPI[104] [du terme « réseau d'échanges réciproques des savoirs »], et ce n'est pas forcément d'une actualité urgente mais il y a toujours cette idée de… travailler autour de la labellisation est en tout cas d'aller creuser la question (…). En fait, ouais y en a qui rêvent un peu…comme une franchise là… avec un logo-type… Une charte graphique... (Rires) il y en a qui rêvent à ça ! Mais je pense que c'était aussi à un moment donné où il y avait un besoin de… de se reconnaître entre nous quoi. Et de voir qu'il y avait tellement de disparités aussi bien dans….et besoin de faire mouvement, de refaire mouvement quoi ! Et pour ça, on a besoin d'avoir des signes de reconnaissance communs quoi. » (FORESCO, salarié, charte seule)

Réflexion sur l'identité collective et création de dispositif de qualité vont de pair, même lorsque la justification de définir l'identité du mouvement n'est pas explicite. La création d'une nouvelle structure (un « SEL » par exemple), bien que faisant partie d'un mouvement global (« SEL'idaire ») doté d'une charte (la charte nationale, « Esprit du SEL ») peut s'accompagner de l'écriture d'un nouveau texte. Celui-ci correspond à l'identité propre de la structure locale, comme le précise ici Brigitte, adhérente :

> « La charte Esprit du SEL, ce n'est pas notre charte. Il y a des SEL qui ne veulent pas la prendre, ils veulent se faire une charte personnalisée. Par exemple j'ai ramené la charte de [lieu], on leur a dit « il y a une charte qui existe déjà » ils ont dit « oui mais nous on veut la nôtre ». Ils veulent la leur. » (SEL'idaire, adhérente 1, charte seule)

Enfin, longtemps après l'organisation du mouvement, l'élaboration d'un dispositif de qualité supplémentaire tel qu'un système participatif (SP), s'accompagne d'une réflexion sur l'identité collective du mouvement. Vincent a été chargé de concevoir le système participatif des AMAP dans le cadre de son stage de fin d'étude :

> « On travaille avec un groupe de travail [chargé d'élaborer le SP] aussi, qui était constitué pour l'occasion, qui est composé de deux producteurs, d'un certain nombre d'amapiens, il y a trois membres du réseau également (…) Par exemple la dernière fois on a travaillé en groupe sur une déclinaison de la charte, c'est-à-dire on voulait essayer de trouver un squelette qui puisse définir avec un certain nombre de critères, de sous critères, ce que c'est, ce que ça peut être l'AMAP. » (AMAP-IdF, stagiaire en charge du SP)

---

[104] Institut National de la Propriété Intellectuelle

Le groupe de travail chargé de mettre en place le système participatif a débuté sa mission par la mise à plat des critères définissant une AMAP. Le questionnement sur ce que recouvre une telle initiative resurgit régulièrement, au fil des réunions. A la septième, plus d'un an après le début du groupe de travail, les participants ressentent encore le besoin de préciser ce qu'est une AMAP et quel est son objectif (encadré 4).

Encadré 4 : « C'est quoi une AMAP ? »

Observation participante du groupe de travail sur le système participatif d'AMAP-IdF, 22 septembre 2011.

Le groupe de travail sur le système participatif du réseau AMAP-IdF en est à sa septième réunion depuis sa création. Sept personnes se rassemblent en fin de journée au siège de l'association, dans le centre de Paris : Manon, la coordinatrice actuelle (salariée), Abdia, l'ancienne coordinatrice restée active au sein du réseau, deux agriculteurs administrateurs (Olivier et Tony) et trois « amapiens », dont l'observatrice. Les participants arrivent successivement, avec plus ou moins de retard, durant une heure. Chacun a apporté de quoi constituer un rapide buffet ; ces réunions finissant souvent à plus de 22h. Des discussions s'amorcent pendant ce temps informel. Il est question ce soir des « abus ». Certains se plaignent du manque de participation des amapiens au réseau, d'autres (les agriculteurs présents, en particulier) fustigent les agriculteurs qui fonctionnent avec dix AMAP, ou qui refusent de montrer leurs comptes aux adhérents. La conséquence de ces pratiques, précise l'un, est que les amapiens « n'ont aucune idée de la réalité du métier ! ».

La réunion débute enfin. Au tableau blanc accroché sur un des murs de la salle a été rappelé l'objectif de la soirée : faire un outil d'enquête auprès des producteurs qui soit opérationnel. Des documents sont distribués : le questionnaire utilisé par la FADEAR[105] pour son propre système d'évaluation des producteurs, celui construit par le réseau des AMAP Rhône-Alpes et enfin, la charte des AMAP présentée sous forme de fleur. Un nouveau sujet vient retarder la mise en œuvre du programme fixé pour ce soir : les participants discutent, comme à chaque réunion, du but du « Système Participatif de Garantie » (SPG). Un administrateur du réseau, également maraîcher, insiste : « Il ne faut surtout pas de notes ou quoi que ce soit, mais des questions ouvertes », « avec ça les gens se posent des questions qu'ils n'auraient pas pensé se poser, les amapiens en posent au producteur, et le producteur aux amapiens ». Une amapienne renchérit : « c'est une démarche collective de plein de gens qui veulent qu'il y ait des choses qui changent. Et ce questionnaire c'est pour que les gens se sentent concernés…». Manon saisit le questionnaire utilisé dans le réseau Rhône-Alpes : « ça c'est très descriptif, c'est plus un diagnostic, c'est pour un agriculteur qui rentre ». L'administrateur-maraîcher acquiesce : « ce n'est pas du tout ce qu'on veut faire ». Abdia abonde dans le même sens en soulignant que l'objectif du système participatif c'est « de créer le premier lien » entre l'agriculteur et les amapiens.

[105] Fédération des ADEAR, les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural, qui regroupent des paysan-e-s, pour majorité membres de la Confédération Paysanne, et d'autres acteurs du monde rural, dans un but de partage d'expérience et de savoir-faire.

D’une discussion portant sur le rôle du dispositif, sa capacité à exclure ou au contraire à faire réfléchir, les participants dérivent vers un débat sur ce que sont les frontières d’une AMAP. Pour Olivier, maraîcher, « le SPG, c’est pas des règles et des machins, c’est deux ou trois grands principes et le SPG aide à comprendre comment les incarner sur ta ferme. Pour moi, tout est possible, en AMAP, mais si tout le monde est conscient de ce qu’il est en train de faire ». Pour Abdia, le SPG doit être « une mise en discussion », car aujourd’hui « on n’est peut-être pas encore capable de mettre les limites » d’une AMAP, mais on peut « mettre en discussion ». Ces propos font réagir une amapienne, préoccupée depuis le début de la soirée, par les « abus » : « On ne domine plus rien, il y a une inflation des pratiques, on se dit AMAP… Le concept existe déjà de faire des « paniers-choses » on va être récupéré !... par des gens qui ont beaucoup plus de moyens, qui vont trouver plus simple d’aller acheter un panier chez Carrefour. Des paniers faciles, sans problèmes. On est là parce qu’on défend une autre agriculture ! Y a plein de gens qui vont rentrer là dedans parce que c’est plus simple qu’une AMAP mal comprise ! ». Abdia confirme : « oui, mal comprise. Une AMAP ce n’est pas une agriculture respectueuse de l’environnement, c’est une agriculture qui fasse vivre un paysan ».

La réflexion sur les frontières d’un projet, sa définition et ses objectifs, comme dans le cas des AMAP, s’accompagne souvent d’un débat sur ce que représente une « dérive » de l’initiative initiale.

3) Lutter contre les dérives et les récupérations, défendre son identité

La nécessité de lutter contre des « dérives » ou des « récupérations » est également avancée comme motif de création d'un dispositif de qualité. La « dérive », telle que mentionnée par les enquêtés, renvoie au détournement du projet initial par des structures locales. Cela peut correspondre notamment à une situation où une structure utilise le nom de l'initiative (« régie de quartier », « SEL » ou « RERS » par exemple) sans en appliquer le fonctionnement conçu au départ par les fondateurs. Cette justification est invoquée pour les trois types de dispositifs (charte, certification, système participatif). La rédaction de la charte des SEL, décrite par J.-M. Servet, répond à une telle situation : « Pour éviter certaines dérives, une charte éthique des SEL a été proposée. » (Servet, 1999, p. 53). La crainte principale dans ce cas est celle de l’utilisation de l’initiative par des groupes sectaires, comme on l’a vu plus tôt. Les systèmes participatifs sont élaborés suite au même type de préoccupations, comme l’évoque Vincent :

> « -(DR) Est-ce que tu sais pourquoi les AMAP ont choisi de faire des systèmes participatifs de garantie en plus de la charte ?

-À mon avis (...), c'est le.... [fait] de constater simplement qu'il y avait un certain nombre de dérives au sein des AMAP, assez facilement identifiables, et de constater qu'il n'y avait pas d'outils vraiment pour le réseau, autres que la discussion, pas d'outils clairs, des bases théoriques qui permettent ça quoi. Qui permettent de faire un retour aux fondamentaux de ce que doit être une AMAP et de trouver un outil satisfaisant (...) pour permettre de gérer ces dérives-là. » (AMAP-IdF, stagiaire, SP)

De même, le « label » des régies de quartier est décrit comme une assurance contre le non respect du projet, comme l'exprime ici Christian :

« Si on a voulu faire un label c'est parce qu'on voulait que ça [le projet des régies à l'origine, qu'il vient d'expliquer] ce soit respecté. » (CNLRQ, adhérent 2, SP)

La volonté de protéger l'identité du projet s'accompagne parfois d'un dépôt du nom à l'INPI, en même temps qu'est rédigée la charte du mouvement. C'est le cas aussi bien pour les RERS que pour les régies de quartier, ou encore les AMAP comme en témoigne Abdia :

« Les personnes [à l'origine des AMAP] se sont dit « comment est-ce qu'on va essayer de structurer ça, de protéger aussi ça... » (...) c'est allé assez vite à partir de 2001, ils ont déposé le nom AMAP, à ce moment là à l'INPI. » (AMAP-IdF, salariée 1, SP)

La crainte d'une « récupération » peut être évoquée comme motif de mise en place d'un dispositif. Le terme renvoie à un dévoiement du projet d'un type particulier : non plus par de petites structures marginales ne respectant pas les règles originelles (il serait alors question de « dérives »), mais par de grosses structures ou institutions s'emparant du nom de l'initiative et du pouvoir de décision. Il s'agit en premier lieu de l'Etat, comme dans le cas des régies de quartier évoqué ici par Bénédicte :

« Arrive 90, Michel Rocard est ministre et Michel Rocard c'est le 1er Ministère de la Ville, (…) Michel Rocard dit, quatre cents quartiers difficiles déjà, à l'époque c'était quatre cents, on va faire quatre cents régies de quartier. Et à ce moment-là c'est absolument les directeurs militants, accompagnés bien sûr par les présidents, ça c'était quand même plutôt des directeurs, qui ont dit « le gros danger c'est qu'on va devenir un dispositif public! Légiféré. » Donc ils ont eu le culot de vite faire une charte, de bonne heure, et de déposer le label à l'INPI. » (CNLRQ, adhérente 1, SP)

Mais la peur d'une « récupération » peut également s'appliquer à des structures non étatiques, telles que les « gros opérateurs » touristiques, par opposition aux petites structures associatives qui composent l'ATES. Nicolas l'expose ainsi :

« La demande de l'évaluation elle est... Il en va de la crédibilité des membres, de la crédibilité du secteur, parce que la peur, peut-être à juste titre, d'une récupération... Alors qu'on a des militants qui se sont battus pendant trente ans... pour des valeurs, une façon de faire du tourisme... qu'il y ait une récupération des gros opérateurs touristiques les fait flipper, et du coup ça sous-entend ça, un système de garantie. » (ATES, salarié 1, SP)

La création d’un dispositif de qualité venant s’ajouter à une charte préexistante apparaît pour ces réseaux comme un moyen de renforcer la protection d’une identité qui leur semble menacée. Il peut s’agir de la mise en place d’une certification ou d’un système participatif plusieurs années après la création du collectif et la rédaction de la charte. Luc explique par exemple que bien qu’adhérant à la charte des AMAP rédigée en 2001, le réseau AMAP-PACA a ressenti le besoin de disposer d’un « système participatif de garantie »:

> « Pourquoi on est venu au [système participatif] ? Bah ce débat qui nous a tiraillés... Très très vite, un certain nombre de militants, je dirais, beaucoup plus les consommateurs que les producteurs, ont dit : il faut pouvoir *garantir* la démarche. Le concept. Parce qu'il y a des *dérives*.
> -(DR) Déjà la charte c'était dans cet objectif là non ?
> -Oui mais... Comment on garantit l'application de la charte? C'était ça la question. » (AMAP PACA, adhérent 2, SP)

Des motivations telles que la crainte de dérives et/ou d'une récupération par l'Etat sont également relevées par Sylvain Lefevre pour expliquer l'organisation des professions et l'élaboration de codes de bonne conduite dans le domaine de la collecte de fonds à destination du secteur caritatif (Lefevre, 2011, p.44-45).

La genèse des dispositifs de qualité est justifiée par les membres de mouvements qui en sont à l'origine par différents motifs : la nécessité que les biens et services soient distingués des produits « conventionnels » (identité pour autrui), le besoin de définir qui l'on est (identité pour soi), la crainte que le projet initial ne soit dévoyé (du fait de « dérives » ou de récupération par l'État) (identité pour soi et pour autrui). La fonction d'identification par autrui rejoint les analyses habituelles des dispositifs d'équipement du jugement (Cochoy, 2002; Dubuisson-Quellier et Neuville, 2003), notamment dans le but d'attacher les consommateurs aux produits (Callon et al, 2000; Cochoy, 2004). Le rôle joué par ces dispositifs en termes d'identité pour soi (pour le mouvement lui même) semble en revanche moins souvent pris en considération. Il est souligné dans le cas des labels géographiques de « silicon alley » et « silicon sentier » étudiés par Yan Dalla Pria (2011). Il s’agit en effet au départ de dénominations adoptées par des communautés de start-up pour se désigner elles-mêmes avant de devenir un signe distinctif pour l’extérieur. L'émergence de ces appellations accompagne celle de groupes sociaux homogènes, de la même manière que l'élaboration de chartes, certifications et systèmes participatifs est concomitante de la création des réseaux d'économie solidaire.

Si l'on reprend la définition qu'en donne M. Foucault dans les années 1970 et rappelée en introduction, le dispositif est d'abord instauré pour remplir « une fonction stratégique dominante », souvent pour « répondre à une urgence » (Foucault, 1994 [1977], p. 299). Dans les cas des dispositifs de l'économie solidaire étudiés ici, cette « fonction stratégique » ou la situation « urgente » à laquelle il convient de répondre est d'ordre identitaire. Il s'agit de contribuer à fonder, défendre ou signaler une identité collective incertaine.

B- Pluralité des mécanismes de création des dispositifs de qualité

Comme l'indique l'historique retracé plus haut, la création des dispositifs de qualité ne suit pas un schéma unique. Plusieurs mécanismes apparaissent toutefois communs aux différents récits présentés. A l'origine des chartes, certifications ou systèmes participatifs se trouvent tout d'abord un petit nombre d'individus particulièrement actifs dans le mouvement en construction. La puissance publique, à travers l'action de ministres ou d'élus de collectivités locales peut contribuer à la création d'un dispositif, de façon volontaire ou non. Les dispositifs sont enfin souvent mis en place et diffusés à l'aide de formations organisées par leurs organisations de référence.

1) Quelques personnages clés

Un nombre restreint d'individus se trouve généralement à l'origine des dispositifs de qualité. Le processus d'écriture d'une charte à la fondation d'une association se répète dans plusieurs des cas cités : un petit groupe de personnes (jusqu'à cinq ou six) s'accorde sur la nécessité de rédiger un texte de référence. Une première version est écrite par ces mêmes personnes, puis proposée en assemblée générale. Celle-ci peut donner son accord ou demander que le texte soit revu si des désaccords internes au mouvement nécessitent la recherche et la mise par écrit de compromis (cas de l'ATES ou des AMAP notamment).

Ce groupe originel comporte souvent un ou plusieurs membres particulièrement actifs au sein du collectif : le ou les fondateurs, le ou la futur(e) président(e). La charte du CNLRQ est par exemple mise en forme à « deux mains » par les directeurs des deux premières régies de quartier, à partir des réflexions d'un groupe de travail. Celle de l'ATES est écrite par cinq personnes, dont quatre sont présidents ou représentants d'associations opérateurs de tourisme

membres fondateurs du réseau. Le cinquième est stagiaire du réseau et président d'une association de sensibilisation au tourisme responsable. Nicolas évoque leur rédaction commune :

> « Ils se disent (…) il faut vraiment qu'on travaille sur les documents de l'ATES de référence, et là ils se font accompagner donc par la PFCE, (…) et apparemment pareil ça se fait de manière très…*pas amateur mais*…Il y a Yves U., *c'est des individus qui portent ça*, c'est Yves U. qui à l'époque est président de [telle association de tourisme alternatif], qui est aussi vice-président de la PFCE, il doit y avoir Paul. B. qui est président-fondateur de [telle autre association] qui est membre fondateur de l'ATES, et qui est membre de la PFCE (…) il y a Paul R., qui a bossé l'année dernière avec nous, en tant que stagiaire qui est un étudiant, un ingénieur, qui est président [d'une association] à l'époque déjà. [Cette association] étant membre associé de l'ATES. » (ATES, salarié 1, SP)

Le cas des AMAP est emblématique d'une écriture portée par un individu. Bien qu'il se défende d'avoir été tout à fait seul à accomplir cette tâche, Luc revient toujours à la première personne du singulier lorsque la charte est abordée :

> « -(DR) Vous avez dit « quand j'ai rédigé la charte » vous n'étiez quand même pas tout seul, si ?
> -Ah non! En fait moi,... C'est extraordinaire de voir comment ça s'est passé, parce que *moi j'ai* écrit la charte, il y a eu deux réunions de bureau Alliance Provence, on était cinq (…) ... On a fait une proposition en tant que bureau je me rappelle très bien, j'avais animé cette séance en AG, ça a été une bagarre incroyable, impossible de se mettre d'accord sur les articles, et finalement (…) on a voté à l'unanimité. C'est comme ça que ça s'est passé, mais au départ *quand j'ai écrit la charte*, j'ai eu une dizaine de mails de réponse, et globalement... Rien n'a été changé à la périphérie. (…) Alors ça s'est fait, finalement, à la fois avec une discussion en bureau, et puis une dizaine de mails de retour mais elle a été amendée à... Vraiment à la marge quoi. C'est comme ça que ça se fait : il y a quelqu'un qui prend la plume, mais... *Je* suis l'écrivain de la charte mais en même temps ça témoignait de la sensibilité des militants... *Je* ne faisais que réécrire. » (AMAP PACA, adhérent 2, SP)

Le discours de Françoise, salariée de longue date au sein du réseau des entreprises d'insertion reflète également la distinction qui peut exister entre les membres contribuant à la création du dispositif (le bureau, les élus, les « techniciens ») et les autres (« nous »):

> « -(DR) Est-ce que vous savez qui a fait cette charte ?
> -Les administrateurs du CNEI. Elle date d'il y a 10 ans… Elle n'est pas toute jeune... C'était le bureau…à l'époque, du CNEI, qui avait fait la charte…les élus…
> - (DR) Oui ?
> -Pas nous, les techniciens… » (CNEI, salariée, CPT)

Dans la finance solidaire, la tentative de créer un label (officiel) est portée par le principal fondateur et premier président de l'association. C'est de lui que vient l'idée de réunir différentes organisations de finance ou d'épargne solidaire au sein d'une association. C'est à

nouveau lui qui, selon ses dires, s'est déplacé auprès des ministres de l'économie successives pour essayer d'obtenir la reconnaissance d'une certification. Au sein des RERS, l'idée de rédiger une charte émane d'une personne du réseau d'Evry, qui est précisément celui d'Anne, fondatrice du mouvement.

Lors de la révision d'une charte, le même fonctionnement en groupe restreint peut être observé. Une certaine réticence à procéder de façon plus participative peut même être constatée, comme dans le cas des SEL, relaté ici par Brigitte :

> « C'était en 2003, ce re-travail sur la charte, Et en effet,..... Je nous vois encore, on était dans l 'herbe à Salvagnac, la charte, on a passé deux jours à travailler dessus, elle est prête, on est d'accord on va dire qu'elle est bonne, la charte Esprit du SEL *et puis il y a un clampin qui est arrivé* un quart d'heure avant que l'atelier ne se termine, et puis il a dit : « quoi vous décidez que c'est la charte ? Ça ne va pas, vous n'êtes pas représentatifs, c'est quelques SEListes qui ont assez de pognon pour venir aux rencontres, il faut qu'on en discute par mailing list. Pour que tout le monde puisse... (…) L'année suivante on a retravaillé dessus, c'est passé par mailing list et ça a été entériné finalement au bout de deux ans d'efforts. *Parce que à force de vouloir être puristes et démocratiques... C'est bien la démocratie participative, avec un soupçon de dictature, sinon on ne s'en sort jamais !* » (SEL'idaire, adhérente 2, Charte seule)

Au sein d'AMAP-IdF, l'élaboration du système participatif par le groupe de travail observé, correspond au même schéma. Elle est à l'origine impulsée par les membres les plus actifs : des administrateurs, une coordinatrice salariée. Un groupe de travail est formé à partir de volontaires présents à l'Assemblée générale. Six à dix personnes au maximum assistent à ces réunions : la coordinatrice, deux administrateurs (agriculteurs), trois ou quatre « amapiens ». Un stagiaire embauché pour cette mission y participe également pendant un temps. L'avancée de ce groupe de travail est présentée lors de l'Assemblée générale annuelle.

Les dispositifs de qualité étudiés apparaissent ainsi comme conçus principalement par un groupe restreint d'individus, comprenant un ou des salariés mais également le plus souvent, le/la ou les fondateurs/trices du réseau. Ce constat fait écho au rôle central occupé par ces derniers au sein du monde associatif, souligné par une recherche sur ce secteur en Ile-de-France entre 2008 et 2011 (Bevort *et al.*, 2010) : les fondateurs associatifs sont des figures incontournables des structures qu'ils ont créées et parviennent rarement à en partager le pouvoir de décision.

2) Le rôle des pouvoirs publics

Un deuxième mécanisme participe de façon récurrente à la création de dispositif de qualité. Il s'agit de l'intervention d'un ou plusieurs représentants de l'Etat ou de collectivité territoriale. A travers eux, les pouvoirs publics apparaissent comme incitateurs plus ou moins volontaires selon les cas, de l'élaboration des dispositifs de qualité. L'Etat est directement à l'origine de la création d'un seul des dispositifs étudiés, le label d'agriculture biologique AB. Pour S. Piriou (2002) sa création en 1984 est issue d'un rapprochement entre la dynamique globale des pouvoirs publics en matière de qualité et celle initiée par le mouvement de l'agriculture biologique. La CNHAB est le lieu du dialogue entre ces deux parties ; elle permet en effet à toutes les tendances de l'agriculture biologique de dialoguer avec les pouvoirs publics. La mission qui lui est confiée, comme on l'a vu plus haut, est celle de la mise en place d'un cahier des charges cadre, qui aboutit à une certification (contrôle des pratiques, puis autorisation d'apposition du logo). Le soutien volontaire de l'Etat à un dispositif peut également passer par son adoption rapide et médiatisée, comme dans le cas de Max Havelaar. Dès juin 1998, soit cinq ans après la création de l'association en France, l'Assemblée nationale, l'Elysée et Matignon consomment du café labellisé. Des conseils généraux et régionaux puis une trentaine de municipalités rendent ensuite publique leur préférence pour ce type de café (Roozen et Van der Hoff, 2002). Dans le secteur du tourisme éthique[106], le regroupement des opérateurs de tourisme s'effectue à la demande de la Secrétaire d'Etat au Tourisme du gouvernement Jospin en 2001. La consigne renvoie à une identification des acteurs du secteur et à la mise en place d'un interlocuteur unique. L'écriture d'un document de référence établissant les critères de rassemblement qui aboutit à la Charte de l'ATES (2006), en découle. Entretemps, l'action incitatrice de l'Etat est également relayée par un organisme international : l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT, institution de l'ONU en charge du tourisme) recommande en 2003 à ses Etats membres d'instaurer des systèmes de certification du tourisme durable.

Dans un autre cas, celui de la PFCE, l'Etat est à l'origine du regroupement des acteurs d'un domaine émergent, sans pour autant inciter explicitement à la création d'un dispositif de qualité. L'action des pouvoirs publics passe par le Ministère des Affaires Etrangères, comme on l'a vu plus haut. Celui-ci souhaite identifier et rassembler le trop grand nombre d'acteurs

[106] Le terme est employé par les acteurs eux-mêmes

dispersés demandant des financements de façon à disposer d'un seul interlocuteur. Cette demande débouche sur la création de la PFCE et la rédaction de sa charte, une fois écartée la possibilité d'un label.

Dans trois autres cas enfin, la puissance publique apparaît comme déclencheur relativement involontaire de la mise en place d'un dispositif de qualité. Le dépôt à l'INPI du terme « régie de quartier » et du logo qui l'accompagne s'effectue, comme on l'a vu, en 1990, en réaction à la volonté du ministre Michel Rocard de se servir des régies de quartier dans le cadre de la politique de la ville. La création du CNEI en 1988 est de même provoquée par la suppression du soutien financier et réglementaire de l'Etat aux entreprises intermédiaires en 1986 et son transfert aux partenaires locaux. Les EI s'organisent au niveau national pour renforcer leur pouvoir d'action et rédigent une charte. Dans le secteur de l'agriculture biologique, ce sont les politiques de modernisation de l'agriculture, incitant à la mécanisation et la spécialisation des fermes, qui incitent les agriculteurs biologiques à s'organiser. La mobilisation repose à la fois sur la définition de règles communes de production et sur la mise en place de « labels » (Baqué, 2013). La Charte de Nature et Progrès précise en particulier dans son préambule qu'« alors que l'Agriculture Biologique est désormais accessible au plus grand nombre, la fédération Nature et Progrès doit s'engager davantage dans la formulation des idées qui lui sont propres. Face à la normalisation imposée par les structures officielles, l'agroalimentaire et la grande distribution à travers le label AB, il est nécessaire de rappeler que Nature et Progrès propose une démarche globale qui va bien au-delà d'un simple label ». Incluant des cahiers des charges, une mention et le Système participatif de garantie, le dispositif de qualité de l'association est également perçu comme un gage d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics, comme le précise Jacques :

> « En mettant ce cahier des charges derrière cette mention, ça a été un outil, de... *d'autonomisation de Nature et Progrès par rapport au... au reste de la... notamment aux pouvoirs publics*. C'est-à-dire qu'aujourd'hui dans le fonctionnement de Nature et Progrès, et dans son budget, la cotisation que paient les producteurs, pour l'usage de la marque Nature et Progrès, ça représente à peu près un tiers du budget de Nature et Progrès. Donc c'est un tiers d'autofinancement pur. » (Nature et Progrès, administrateur 1, SPG)

La certification Finansol correspond à une situation intermédiaire entre incitation volontaire et non volontaire à la création de dispositifs de qualité pour un secteur. La fondation de l'association n'est pas liée à une intervention de l'Etat. Son principal fondateur précise cependant que si différents ministres de l'économie ont rejeté la reconnaissance

officielle d'un label de la finance solidaire, la rencontre avec l'un d'eux a néanmoins fortement incité à poursuivre l'idée d'une certification :

> « Je demandais une nouvelle fois audience au cabinet de M. Edmond Alphandéry, alors ministre de l'Économie et des Finances. J'y fus reçu au titre de nouveau président de Finansol. Comme j'avais présenté ma requête sur la proposition d'un label, le conseiller technique qui me reçut s'était fait accompagner d'un fonctionnaire du service de législation fiscale et d'un spécialiste des labels. Comme à chaque fois l'accueil fut poli et mes demandes écoutées et scrupuleusement notées. Mais très vite ce fut l'incompréhension. Le spécialiste du label voyait immédiatement un label du style « label rouge » pour les poulets ou appellation «AOC» pour les vins, c'est-à-dire l'expression d'une profession dûment organisée et confrontée à des années d'expérience de production. Ce qui évidemment n'était pas notre cas. (…) Cependant, on me fit comprendre que tout effort pour nous faire connaître et pour concrétiser notre label serait intéressant (…) la création d'un label pour promouvoir l'épargne solidaire nous semblait un outil efficace de promotion et de reconnaissance. » (Vigier, 2003)

La puissance publique peut donc être parfois directement à l'origine d'un dispositif de qualité (cas du label d'agriculture biologique AB). Son action est néanmoins souvent indirecte : en incitant au regroupement des acteurs d'un domaine d'économie solidaire, un ministère déclenche la structuration collective d'un milieu qui s'accompagne de l'élaboration d'un dispositif de qualité. Dans plusieurs autres cas encore, la naissance d'un collectif et d'un dispositif de qualité est initiée en réaction à des lois ou annonces ministérielles. L'Etat apparaît alors comme incitateur involontaire de dispositif.

3) La formation, la « sensibilisation »

Dernier mécanisme récurrent contribuant à la création d'un dispositif de qualité, la formation est utilisée dans plusieurs des réseaux étudiés, tant pour aménager un dispositif en construction que pour le diffuser une fois élaboré. Au sein des RERS, la charte sert de support aux formations, comme le décrit Thierry, salarié :

> « Dans toutes les formations, on reprend la charte toujours en début de formation là, et quand on refait des petits ateliers de lecture autour de la charte il y a encore beaucoup de demandes de modifications mais bon…pour le moment ce n'est pas mis au programme » (FORESCO, salarié, charte seule)

Au sein du CNEI, la formation est un mécanisme utilisé dès la mise en place de la première certification. La demande provient des EI adhérentes au réseau, comme en témoigne une enquête réalisée auprès de ces structures et rapportée par le « CNEImag » du printemps 1999. Celle-ci repose sur l'envoi d'un questionnaire fermé proposant douze thèmes de

formation à plus de deux cents EI dans les régions où aucune formation n'est encore proposée par la fédération. Le troisième thème identifié comme concentrant le plus de demandes est celui des « Normes ISO 9000/9002 et la Certification »[107]. Au sein du comité national, la mise en place d'une certification[108] s'est chaque fois accompagnée de la formation de membres des réseaux régionaux, dont Françoise a fait partie :

> « Moi je suis déléguée régionale de l'UREI, l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion de [région], depuis une quinzaine d'années et donc j'ai été une des premières à être formée dans le cadre de la démarche Qualirei et puis j'ai été formée l'année dernière notamment par l'AFNOR à la démarche de 9001 et aux techniques d'audit pour valider des référentiels de type ISO » (CNEI, Salariée, CPT)

Dans le réseau AMAP-IdF, les avancées de l'élaboration du système participatif sont diffusées via des formations revêtant différentes formes. Il s'agit dans les premiers temps de panneaux retraçant les points fondamentaux de la démarche exposés à l'assemblée générale et présentés par des membres du groupe de travail. Une fois le système plus abouti, une journée lui est entièrement consacrée en 2012 : la « Journée d'automne ». Des administrateurs du réseau exposent le dispositif imaginé devant les adhérents présents. Au sein de Minga, des ateliers thématiques d'une journée intitulés « Un développement durable sans labels est-il possible ?» sont régulièrement consacrés à la comparaison des différents systèmes possibles (certification par tiers/système participatif). Des sessions de présentation du « Système d'analyse des filières » sont également organisées au siège de l'association et ouvertes à un public plus large que les seuls adhérents. Des sessions de formation sur la « démarche de progrès » sont aménagées à destination des directeurs de régie de quartier par le CNLRQ. L'Agence Bio, responsable de la promotion du label AB, et l'association Max Havelaar organisent des évènements de « sensibilisation » à leurs logos respectifs, qui s'apparentent à une formation du public. Le « Printemps bio » est l'occasion de dégustations et conférences donnant des informations sur le label d'agriculture biologique, de même que le stand « AB » présent au salon de l'agriculture. Chez Max Havelaar, les « Grands Brunchs équitables » tenus en plein air donnent lieu à la diffusion de produits certifiés accompagnés d'information sur le logo[109]. Les bénévoles orchestrant la journée sont préalablement formés sur deux jours aux enjeux du commerce équitable « labellisé ». Une partie d'entre eux a ensuite pour tâche

[107] Les deux thèmes arrivés en tête concernent l'accompagnement social d'une part, et la sécurité des chantiers d'autre part.

[108] Deux en tout, la première, avec le label Qualirei, à partir de 2000 puis la seconde AFAQ-AFNOR à partir de 2012.

[109] Voir chapitre 7, encadré : « Observation chez Max Havelaar. « Bruncher » parmi les bananes gonflables. »

de s'asseoir aux tables de petit-déjeuner pour discuter avec le public, pendant que d'autres diffusent de la documentation.

4) Identité et/ou contrôle ?

Les membres des réseaux qui élaborent des dispositifs de qualité décrivent la création de ces derniers comme une réponse à des questions identitaires. Il peut s'agir de manifester l'appartenance à un collectif aux yeux d'un public extérieur, de définir l'identité collective du mouvement ou de la protéger. Ces dispositifs sont mis en place par un nombre restreint d'individus, comprenant le plus souvent le ou les fondateur(s) du réseau considéré. Les pouvoirs publics participent fréquemment à la construction du dispositif, de façon plus ou moins volontaire selon les cas. La formation des adhérents (ou leur « sensibilisation ») est un mécanisme de consolidation, de diffusion, voire de construction du dispositif souvent observé.

L'importance que revêt la dimension identitaire des dispositifs de qualité à leur création pose question. Si l'on en croit Harrison White (2011) il n'est pas d'identité sans recherche de contrôle, c'est-à-dire d'appuis qui permettent à un individu ou à un groupe de se stabiliser et d'agir. La démarche initiée par les membres les plus actifs des réseaux observés[110] pour mettre en place un dispositif de qualité peut ainsi s'apparenter à une recherche de contrôle de l'identité collective. Le dispositif serait envisagé comme un moyen de maîtriser l'évolution du projet initial. Cette piste de réflexion sera approfondie par la suite.

Les accusations de « contrôle » du mouvement, formulées à l'égard de membres associatifs existent néanmoins bel et bien et figurent parmi les sources récurrentes de conflits internes et scissions. Le couple fondateur des AMAP en France fait par exemple l'objet de ce type de reproches et a été amené à créer sa propre structure de diffusion d'information : « Créamap », en marge du réseau national (« Miramap »). La fondatrice des RERS et plusieurs membres de sa famille, contribuant au réseau, ont également pu être critiqués pour leur place centrale notamment en termes de médiatisation. Ces difficultés ne sont pas sans rapport avec la refondation du mouvement (le MRERS devient FORESCO) en 2009. Au sein des SEL, les adhérents rencontrés sont plusieurs à se reprocher de ne pas respecter les décisions collectives. Deux membres « dissidents » ont en particulier initié des réseaux

[110] Ces personnes seront présentées plus en détail au chapitre 8.

parallèles à SELidaire pour développer leur propre vision des SEL. À la Plateforme du commerce équitable (PFCE), des problèmes semblables contribuent au départ de la coopérative Andines en 2001. Les membres fondateurs de l'entreprise reprochent au CCFD et à Max Havelaar la trop grande place prise quant à la gestion des financements publics et à la définition du commerce équitable. Isabelle, co-fondatrice, se souvient de ces difficultés :

> « L'injonction de rentrer dans le rang, d'adopter le discours unique, celui de Max Havelaar... L'argent divise... La plateforme a obtenu des financements qui ont été gérés par Max Havelaar et nous on ne recevait que les tableaux Excel. Il y avait beaucoup d'opacité. (…) On est parti à cause d'un manque de transparence au sein de la gestion de la plateforme, et de la volonté hégémonique. » (Minga, Gérante d'une entreprise membre 1, SP)

S'ils ne sont pas reliés directement à des accusations de contrôle, les dispositifs de qualité sont cependant intimement liés à la définition de l'identité collective des mouvements étudiés. Identité et contrôle étant fortement imbriqués, l'usage des dispositifs de qualité à des fins de contrôle est à envisager. L'analyse des usages de ces dispositifs par la suite (chapitre 7) permettra d'approfondir cette réflexion.

Conclusion

Les dispositifs de qualité de l'économie solidaire sont conçus le plus souvent au moment de la structuration et de l'extension du collectif auquel ils appartiennent. Leur construction accompagne la consolidation du mouvement et la définition du projet porté. Les quelques dispositifs créés plusieurs années après la structuration du collectif viennent appuyer celui instauré à l'origine. Les dispositifs de qualité ne viennent pas apporter de l'information concernant un bien ou service préexistant, mais contribuent à la conception de celui-ci au sein d'un collectif en formation. Il existe une interaction entre l'organisation du mouvement, la définition du bien ou service produit et la création du dispositif qui concerne ce dernier. Les dispositifs observés contribuent à créer du collectif et à définir la qualité des produits auxquels ils s'appliquent.

Les motifs invoqués pour justifier leur mise en place renvoient à la résolution de problèmes liés à l'identité collective du mouvement. Les membres des réseaux interrogés mettent en avant la nécessité d'être reconnus par le public, de définir l'identité du collectif

(« savoir qui on est ») ou encore de lutter contre un dévoiement du projet initial (des « dérives » ou « récupérations »). La construction des dispositifs est portée par un nombre restreint d'individus particulièrement actifs dans le mouvement (fondateurs/trices, futur-e-s président-e-s…) ; les pouvoirs publics jouent fréquemment un rôle de déclencheur plus ou moins volontaires de cette élaboration. La mise en place des chartes, certifications ou systèmes participatifs s'appuie fréquemment sur des séquences de formation. Ce dernier canal de diffusion ainsi que le rôle central de certains individus font écho aux mécanismes mis en évidence dans la genèse des institutions (François, 2011). Il a été indiqué en introduction générale que tous les dispositifs étudiés ne peuvent être désignés comme tels, mais se rapportent au mieux à des « institutions en période d'essai » (dans la mesure où tous ne sont pas utilisés comme des repères efficaces pour l'action). Il n'est donc pas surprenant que des mécanismes de construction semblables puissent être observés. Les individus à l'origine d'un dispositif peuvent être désignés comme des « entrepreneurs institutionnels » (DiMaggio 1988, François, 2011) (que leur projet ait abouti ou non). Nous reviendrons sur le rôle de ces personnes (chapitre 8), après avoir analysé le fonctionnement des dispositifs étudiés et les valeurs qui les sous-tendent.

Ch. 4 Fonctionnement des dispositifs de qualité de l'économie solidaire au regard de l'économie des singularités

Elaborés pour des raisons semblables ayant trait à l'identité collective d'un mouvement en formation, les dispositifs de qualité n'en présentent pas moins différents types de fonctionnement. Les collectifs naissants font progressivement le choix d'avoir plutôt une certification, un système participatif ou uniquement une charte. Si cette décision est rarement prise dès le départ et peut être amenée à évoluer comme on l'a vu, les réseaux se caractérisent à un instant donné par des dispositifs distincts dont le fonctionnement va à présent être explicité[111].

Au sein de l'économie solidaire, les débats entourant le choix d'une forme plutôt qu'une autre font écho à une réflexion académique sur certains des dispositifs permettant au marché de fonctionner de façon générale. Les prescripteurs[112] le plus souvent montrés en exemple présentent en effet un mode d'élaboration et un fonctionnement qui peuvent interroger. Dans un article de 2008, J. Gadrey souligne en particulier que leur conception est le fait de grandes entreprises et ne laisse que très peu de place à la contribution de simples consommateurs. L'auteur s'interroge sur la possible participation de ces derniers à la construction des dispositifs de jugement qui les concernent (Gadrey, 2008).

S'appliquant à tous types de prescripteurs, cette réflexion semble particulièrement pertinente lorsqu'elle concerne des dispositifs de *jugement*, c'est-à-dire proposant des choix en termes de valeurs. Ces derniers ont été particulièrement étudiés par L. Karpik dans le cas des « marchés des singularités », au sein desquels une prescription de jugement (matérialisée par des guides, palmarès, labels etc.) est indispensable à l'orientation des consommateurs. Mais la

[111] Une partie de ce chapitre est parue sous forme d'article dans la *Revue Française de Socio-Economie* en 2012 (consacré uniquement aux CPT et SP) (Rodet, 2012).

[112] Présenté au chapitre 1, le prescripteur désigne un « tiers (autre qu'un intermédiaire marchand) dont l'apport est une condition de fonctionnement de l'échange » (Hatchuel, 1995, p. 4). La prescription peut être de fait (elle fournit une donnée factuelle), de technique (elle élargit l'espace des questions que se pose l'acheteur) ou de jugement (elle fournit une appréciation).

réflexion est sans doute encore davantage à prendre en considération lorsqu'il est question de valeurs politiques comme dans le cas de la consommation engagée (Dubuisson-Quellier, 2009). Celle-ci regroupe comme on l'a vu (chapitre 1) des démarches de consommateurs visant par leurs achats à atteindre des objectifs politiques, notamment sociaux et écologiques (boycott, commerce équitable, attention portée aux pratiques de responsabilité sociale des entreprises…). Ces démarches sont perçues favorablement par certains auteurs (Micheletti, 2003), tandis que d'autres, plus nuancés, pointent l'exigence démocratique de soumettre les objectifs visés au débat public (Cochoy, 2008).

Domaine relevant de la consommation engagée (bien que n'en épuisant pas toutes les pratiques), l'économie solidaire est le lieu de débats similaires. La participation des consommateurs à l'élaboration et à la mise en oeuvre des dispositifs de jugements est en particulier un sujet qui divise. Cette préoccupation est à relier à la création de dispositifs de qualité innovants par rapport à la certification par tiers, les « systèmes participatifs ». *L'objectif de ce chapitre est d'analyser les différents modes de fonctionnement des dispositifs de qualité étudiés.*

On montrera tout d'abord que les différents domaines d'économie solidaire observés (le commerce équitable, l'agriculture biologique, les AMAP etc.) peuvent être étudiés à la lumière de l'économie des singularités, ce qui situera le contexte particulier de ce débat. Puis, on présentera successivement les trois modes de fonctionnement distinguant les dispositifs de qualité d'économie solidaire entre eux. Le choix de n'avoir qu'une « charte seule » et son caractère relativement instable sera tout d'abord exposé. Le fonctionnement de la certification par tiers (CPT), dispositif le mieux connu (et officiellement reconnu) sera ensuite présenté. On développera enfin l'expérience des systèmes participatifs comme dispositifs alternatifs cherchant à rendre collective la formation du jugement.

I- Les biens et services de l'économie solidaire comme singularités

Il convient tout d'abord de montrer en quoi les biens et services étudiés[113] relèvent de l'économie des singularités. Ceci permettra de situer les réflexions entourant leurs dispositifs de qualité dans leur contexte : celui d'une prescription de jugement et de la menace potentielle d'une désingularisation. L'économie des singularités s'intéresse aux situations où l'incertitude sur la qualité des biens ou services est radicale. Dans ces situations, la concurrence par les qualités prime sur la concurrence par les prix, ce qui est indiqué par la recherche du « bon » produit. On verra que les biens et services étudiés remplissent ce critère, avant de montrer qu'ils possèdent également les trois propriétés des singularités : la multidimensionnalité structurée, l'incommensurabilité et la qualité radicalement incertaine

A- La recherche de biens et services produits dans de « bonnes conditions »

Dans quelle mesure les biens et services étudiés relèvent-ils de l'économie des singularités ? Lors de la recherche d'un produit équitable, biologique ou d'un SEL ou d'une AMAP, le consommateur ne cherche pas du café, des tomates, une association d'échanges non monétaires ou un circuit court de distribution, les « moins chers possibles », mais des biens et services d'une certaine qualité. Le choix se porte dans le cas du commerce équitable, sur un bien produit avant tout dans de « bonnes » conditions économiques et sociales. Dans le cas de l'agriculture biologique, il s'agit de trouver avant tout un aliment de « bonne » qualité (nutritive, gustative etc.) produit dans de « bonnes » conditions environnementales. La recherche porte dans le cas des SEL et des AMAP, sur une « bonne » (ou « meilleure ») façon de produire et consommer. En définitive, ces biens et services correspondent pour le consommateur à la recherche de ce qui peut être jugé « bon » ; cette caractéristique portant avant tout sur les conditions économiques, sociales et environnementales de production. La concurrence par les qualités semble donc bien primer sur la concurrence par les prix.

---

[113] Si l'agriculture biologique produit des biens, le commerce équitable et les AMAP fournissent à la fois des biens (aliments) et des services (sensibilisation aux enjeux de l'alimentation et de l'agriculture, lien social, etc.)

B- Des biens et services multidimensionnels, incommensurables et de qualité incertaine

Examinons à présent si les biens et services étudiés présentent les trois propriétés des singularités. La première est la multidimensionnalité structurée. Elle correspond au fait que les caractéristiques d'un bien ou service sont indissociables les unes des autres, contrairement à celles des biens différenciés (Lancaster, 1966). Les produits équitables correspondent à ce cas. Le consommateur ne peut en séparer les composantes : le calcul d'un prix juste (Le Velly, 2008) est par exemple inséparable de l'accompagnement à l'autonomie des producteurs. Il en va de même pour les produits biologiques. La fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) indique ainsi que les principes sur lesquels se base l'agriculture biologique sont ceux de la santé, de l'écologie, de l'équité et du « care » et que ces derniers doivent être mis en œuvre « comme un tout »[114]. De même, les principes mis en avant par la charte des AMAP sont indissociables. Il est par exemple impossible de séparer la « sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne » de la « bonne qualité des produits : gustative, sanitaire et environnementale»[115]. Les AMAP constituent un tout visant à l'objectif ultime du maintien de l'agriculture paysanne. L'entreprise d'insertion (EI) se définit de la même manière « tout à la fois »[116] par quatre composantes indissociables : le public accueilli (« cumul[ant] des difficultés sociales et professionnelles »), le projet social de la structure (faire progresser ces personnes en termes d'insertion, d'accès à l'emploi ou à la formation) son fonctionnement (semblable à celui de toute entreprise du secteur marchand) et enfin son adhésion à la charte des EI.

La deuxième propriété des singularités est de présenter une incertitude radicale sur la qualité du bien, du service ou du projet. Cette incertitude ne peut être levée par la seule information, comme dans le cas d'une incertitude de fait ou de technique (Hatchuel, 1995). Rendre l'échange possible implique de prescrire un jugement. C'est ce qu'il est possible d'observer lors de l'achat d'un produit biologique. Même en disposant d'une description précise du mode de production et de la composition d'un aliment, le consommateur n'est pas

---

114 « the principles are to be used as a whole ». http://www.ifoam.org, décembre 2010.
115 Les citations proviennent de la charte des AMAP.
116 Les citations proviennent de la Charte des Entreprises d'Insertion.

en mesure de tirer des conclusions. Le produit dit biologique promet de respecter la biodiversité ou d'être meilleur pour la santé. Les AMAP et les biens équitables présentent cette incertitude ; même en possession d'une présentation détaillée du processus de production et d'échange, le consommateur ne peut pas dire si l'ensemble peut être qualifié de respectueux de l'environnement, ou encore d'équitable ou non :

> « C'est toujours dur à dire qu'est-ce qui est équitable et qu'est-ce qui n'est pas équitable ? Quand une personne gagne tant, gagne tant... des fois il y a des grands moments de flou. On ne sait pas trop quoi faire de ces données. » (Minga, participant au SGAP comme citoyen[117], SP en cours d'élaboration)

Le même type d'incertitude existe pour les autres domaines étudiés. Qu'est-ce qu'un voyage touristique équitable et solidaire, quelle place relative donner à l'activité touristique et à celle de développement ? Qu'est-ce qu'un placement solidaire ? Dans le cas des régies de quartier, la question porte sur les limites entre l'activité d'une régie et celle d'une entreprise marchande classique :

> « On fait des visites, on rencontre, les structures, on voit un peu... Pour savoir si vraiment ils sont vraiment dans l'économie... Si c'est vraiment de l'économie solidaire, de l'économie sociale et solidaire si ce n'est pas plus de l'économie marchande. Parce que nous on est, c'est quelque chose, les régies de quartier où on articule plusieurs choses : on peut être dans l'économie marchande, on peut être dans l'économie non-marchande…Donc Si vous voulez, les limites sont toujours très... Pas facile, pas toujours facile à déterminer. » (CNLRQ, adhérent 2, SP en cours d'élaboration)

Ces biens et services ont en commun de ne pouvoir être définis par une liste de caractéristiques stabilisées. Leur qualité implique un jugement ; être qualifié d'« équitable », de « solidaire » ou de « biologique » revient à être jugé « plus équitable », « plus solidaire » ou « plus respectueuse de la santé et de l'environnement » que l'économie conventionnelle.

La dernière propriété des singularités est l'incommensurabilité : l'impossibilité de classer un bien par rapport à un autre dans l'absolu. Dans le domaine artistique, il est par exemple impossible d'établir une hiérarchie collective entre Vermeer et Rembrandt (Karpik, 2009). La hiérarchie individuelle est en revanche possible, du fait des multiples classements associés à des points de vue particuliers. Tel produit peut être jugé plus équitable ou plus biologique que tel autre, au regard d'une caractéristique. Il est néanmoins impossible de le dire dans l'absolu. A la multiplicité des classements selon les points de vue, correspond une multiplicité de définitions possibles de ces initiatives. Les tentatives de définition officielle du

[117] Le SPG de Minga inclut diverses parties prenantes dont les « citoyens ». Il s'agit ici de « Vincent », stagiaire en charge du SP des AMAP-IdF, participant à celui de Minga pour s'en inspirer.

commerce équitable en France ont jusqu'à présent échoué. La loi du 2 août 2005 en faveur des PME donne une définition du commerce équitable ne faisant pas consensus[118]. Si l'agriculture biologique répond en revanche en France à une définition publique, celle-ci ne correspond qu'au label officiel AB et non aux mentions privées comme celle de Nature et Progrès. Appartenant à différents réseaux régionaux, les AMAP relèvent quant à elles de conceptions et de mise en œuvre variables. Au sein de SEL'idaire, les débats portent notamment ce qui fait le caractère « local » d'un SEL : s'agit-il d'une proximité géographique ou, à l'heure du numérique, d'une proximité en terme de lien social pouvant reposer sur internet ?

C- Des dispositifs de jugement impersonnels

Les biens et services de l'économie solidaire possèdent les propriétés des singularités ; leur mise sur le marché (ou l'apparition d'autres types de ventes au panier dans le cas des AMAP, d'autres associations d'échanges non monétaires pour ce qui est des SEL et RERS), implique la mobilisation de dispositifs de jugement pour orienter les consommateurs. Ces dispositifs apparaissent sous trois formes : les certifications par tiers (CPT) associées à un label ou logo, les systèmes participatifs (SP) avec mention ou non, et enfin les chartes « seules » (c'est-à-dire n'étant associée à aucun des deux dispositifs précédents). On trouve au sein du commerce équitable aussi bien la première forme (logo de l'association « Max Havelaar » attribué par CPT) que la deuxième (SP de Minga) ou la dernière (Charte de la PFCE). L'agriculture biologique présente les deux premiers types de dispositifs (à la CPT publique décernant le label[119] AB s'oppose le SP de Nature et Progrès). Les réseaux régionaux des AMAP mettent progressivement en place des systèmes participatifs. Les RERS et les SEL se caractérisent par le recours unique à une charte. Nous allons maintenant présenter ces trois formes de dispositifs de jugement selon leur mode de fonctionnement et exposer les désaccords qui expliquent leur coexistence.

---

[118] Voir l'appel à mobilisation « Pour un commerce équitable partout changeons la loi ! », par la Confédération paysanne, Minga et Breizh Ha Reizh : http://www.minga.net/spip.php?article9

[119] En France seules les CPT sont reconnues comme labels par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Tableau 3 : Les réseaux selon leur type de dispositif

Type de dispositif : (par fonctionnement)	**Certification par tiers**	**Système Participatif** (Ou SP en cours d'élaboration)	**Charte seule**
Réseau :	AB Max Havelaar CNEI Finansol	Nature et Progrès Minga CNLRQ AMAP ATES	SEL'idaire FORESCO (RERS) PFCE

II- Un dispositif relativement instable : les chartes « seules »

Les chartes correspondent au premier type de dispositif de qualité rencontré au sein de l'économie solidaire. Lorsqu'elles ne sont adossées à aucun autre dispositif (certification ou système participatif) les chartes n'impliquent ni contrôle ni évaluation formalisée des pratiques. S'il peut apparaître au premier abord comme simple dans son élaboration et sa mise en œuvre, le choix de n'avoir qu'une charte comme dispositif de qualité ne va néanmoins pas sans difficultés.

A- Une base ou un horizon à atteindre : un consensus

Trois des dispositifs de qualité étudiés sont des chartes ne s'accompagnant d'aucun autre dispositif tel qu'une certification ou un système participatif. Il s'agit des dispositifs de la PFCE, de SEL'idaire et de FORESCO (RERS). La charte est décrite par les membres de structures signataires soit comme une « base » de pratiques ou valeurs communes, soit comme un « horizon à atteindre ». En d'autres termes, il s'agit soit du minimum que les structures

pensent avoir concrètement en commun, soit à l'inverse d'un idéal que toutes souhaiteraient atteindre. Que son contenu soit appliqué ou non, la charte rassemble « ce qui fait consensus ».

> « Pour moi [la charte] c'est un document qui permet d'avoir une culture commune….de nos adhérents. Qui permet aussi d'avoir un système d'évaluation[120] à l'entrée et qu'on reste un collectif crédible, ou en tout cas un peu sélect, d'organisations pleinement impliquées dans le commerce équitable. » (PFCE, salariée 2, Charte seule)

> « -Les gens, on leur donne [la charte], ils la lisent avant, ils la lisent après… Ils la lisent un jour... mais… Pour moi ça doit être systématique. Si on doit donner qu'une chose c'est celle-ci. Parce que tout est dit dedans. » (FORESCO, salarié, Charte seule)

La charte peut être perçue comme la base commune à partir de laquelle les structures locales démarrent leur activité et développent ensuite leurs spécificités.

> « Si vous voulez faire le SEL rapidement et que la charte Esprit du SEL[121] vous convient, vous la prenez, quitte à la retravailler après, si vous voulez faire une charte plus personnalisée... Voilà, pas de problème… Et nous on ne valide rien du tout on vérifie rien… Eventuellement si je la relis et que je vois qu'il y a une grosse bourde je vais la signaler… « Il faut formuler plutôt comme ça »… Mais après... La charte Esprit du SEL elle est en open source, la prend qui veut. Et ça arrive que les SEL par exemple la prennent quand ils font la première réunion d'information… C'est la charte Esprit du sel et après les mois passant ils se créent une charte plus personnalisée quoi. Mais il n'y a aucune obligation » (SEL'idaire, adhérente 1, Charte seule)

Contrairement aux certifications par tiers ou aux systèmes de garantie participatifs[122], qui seront présentés par la suite, le fait d'avoir une charte ne renvoie à aucune forme de garantie quant au bien ou service (qu'il s'agisse d'une qualité finale ou d'un mode de production). La signature d'une charte est néanmoins associée à un « engagement » :

> « Pour nous cette charte, elle sert à ça, à être notre base…de vérification des engagements, de nos adhérents. » (PFCE, salariée 1, Charte seule)

La polysémie du terme d'engagement témoigne de l'ambiguïté qui accompagne les chartes. La notion signifie en effet aussi bien « se lier moralement par une promesse » qu' « entreprendre une action, y participer ; se lancer »[123]. La signature d'une charte peut ainsi

---

[120] Dans le cas de la PFCE la charte semble s'adosser à une sorte de système dévaluation mais celui-ci n'intervient qu'à l'arrivée des associations dans le réseau et n'est pas reconduit par la suite.

[121] Charte de l'ensemble des SEL.

[122] Les systèmes de garantie participatifs ont été développés dans les années 1960 par Nature et progrès en agriculture biologique. Il ne s'agit que d'un des types de « systèmes participatifs » étudiés, d'autres n'impliquant aucune forme de « garantie » comme c'est le cas pour le « Système d'analyse des filières » de Minga par exemple.

[123] Dictionnaire Larousse, 2013. La notion d'engagement (et ce à quoi elle renvoie pour les membres des réseaux étudiés) sera discutée au chapitre 8.

aussi bien acter le début d'une démarche que signifier d'ores et déjà le respect des principes concernés.

La mise en place un autre type de dispositif (certification, système participatif) est envisagée comme un « complément », dans le cas où la charte ne serait pas respectée, ce qui se manifeste par le thème récurrent de la multiplication de « dérives » :

> « La charte, ils ont bien dit « esprit du sel », donc ce n'est pas non plus... Si on voit les déontologues, ou les gens qui mettent des chartes dans les entreprises, on en est loin !
> - (DR) Oui, c'est court en plus…
> - C'est un « esprit ». Mais c'est vrai que si un jour il y avait beaucoup de dérives, on serait peut-être amené à faire *quelque chose de plus*...» (SEL'idaire, adhérente 4, Charte seule)

D'autres réseaux possèdent une charte, tout en ayant élaboré, souvent dans un deuxième temps, un système participatif (Nature et Progrès, ATES, AMAP, CNLRQ…) ou une certification (CNEI) (cf tableau 4). Les membres de ces réseaux décrivent de même leur charte comme une « base » commune ou un « objectif à atteindre », un consensus.

> « À un moment donné [une membre] a dit oui enfin de toute façon la charte, c'est un peu n'importe quoi... Ce qui a fait réagir pas mal de gens dans l'assistance en disant « tu ne peux pas dire ça, si jamais il n'y a pas la charte, notre présence notre travail n'a aucun sens à la rigueur tout tombe quoi... ». C'est quand même quelque chose d'important, on ne peut pas dire... que ça ne représente rien, Au contraire *c'est la base* quoi. » (MIRAMAP, porte-parole, SP)

> « Finalement pour moi cette charte quelle que soit son évolution elle a vraiment une valeur de savoir qui on est, vers où on va, de partager des…Une *vision commune* derrière des mots similaires ou des mots différents, enfin tout ce travail-là plutôt qu'une garantie de… » (ATES, salariée 3, Charte et SP en cours d'élaboration)

> « On dit toujours que les régies sont en devenir. Jamais personne, jamais aucune structure, n'applique la charte dans son intégralité. C'est *un objectif à atteindre*, une charte. C'est utopique, c'est un objectif à atteindre. » (CNLRQ, adhérente 1, SP en cours d'élaboration)

Tableau 4 : Détail des types de dispositifs de qualité utilisés par réseau.

Type de fonctionnement global du dispositif ↓	**Détail du dispositif → Réseau ↓**	**Charte**	**Cahiers des charges**	**Audit ou contrôle, décision, par organisme tiers**	**Enquête, visite, décision, participatives**	**Label/logo/ mention**
Certifications par tiers	AB	-	Oui	Oui	-	Oui
	Max Hav.	-	Oui	Oui	-	Oui
	CNEI	Oui	-	Oui	-	Oui
	Finansol	-	Oui	Oui	-	Oui
Systèmes participatifs	Nature et Progrès	Oui	Oui	-	Oui	Oui
	Minga	Oui	-	-	Oui	-
	AMAP	Oui	-	-	Oui	-
	ATES	Oui	-	-	Oui	-
	CNLRQ	Oui	-	-	Oui	Oui
Chartes « seules »	PFCE	Oui	-	-	-	-
	SEL	Oui	-	-	-	-
	FORESCO	Oui	-	-	-	-

B- Ni évaluation, ni contrôle, ni exclusion

Les réseaux qui ont pour dispositif de qualité une charte « seule » se caractérisent par un regard distant vis-à-vis de ce que font les structures locales. L'éventualité d'un contrôle ou d'une évaluation des pratiques locales est rejetée, comme l'explique Betty, membre de SEL'idaire :

> « (DR) N'importe quel groupe peut s'auto-déclarer SEL, il n'y a aucun contrôle ?
> -oui
> -(DR) Il n'y a pas besoin d'appeler SEL'idaire pour dire « je veux monter un SEL dans ma ville ? »
> -Non, non. (…) Non, puisque c'est une structure qui…qui ne prend pas de responsabilité…SEL'idaire (…) Alors il n'y a pas de contrôle au niveau des SEL, il n'y a pas de contrôle, les SEL quand ils adhèrent à Sel'idaire ils ont un formulaire à remplir, mais il n'y a pas de….de vérification des statuts ou des règlements etc. » (SEL'idaire, adhérente 3, Charte seule)

Les enquêtés des réseaux ayant une charte seule opposent souvent la notion de « confiance » à l'éventualité d'un contrôle ou d'une surveillance des structures locales. C'est ce que conclut par exemple Jocelyne, présidente d'un SEL de banlieue parisienne :

> « Dans l'ensemble on va dire que les sels… On reste bien dans la philosophie dans l'éthique du départ. Bon maintenant il peut y avoir effectivement des fois... Des choses qui plaisent plus ou moins (…) mais bon après ça c'est sur… On fait confiance, c'est sur la confiance. De toute façon, les sels *c'est basé sur la confiance*. » (SEL'idaire, présidente d'un SEL, Charte seule)

Ces enquêtés ne parlent pas de confiance dans l'absolu mais bien à une conception interpersonnelle de la confiance, comme on le verra plus loin (chapitre 5). Ce sont les relations entre individus qui sont véritablement mises en comparaison du contrôle, comme moyen de garantir l'identité de l'activité. Ceci n'empêche cependant pas un réseau comme FORESCO d'avoir déposé son nom ainsi que celui de son initiative (les RERS) à l'INPI[124]. Anne, fondatrice du mouvement, a du mal à ne pas admettre l'ambiguïté qu'il y a à déposer un nom, sans exercer de contrôle quant à son utilisation :

> « *On ne joue pas le rôle de contrôleur*. Je vois ça [le dépôt du nom à l'INPI] plutôt comme une incitation à se relier, parce que c'est profitable pour tout le monde. On ne va pas rentrer dans des procès. On ne va pas rentrer dans *le système de contrôle*. C'est vraiment l'idée de rappeler l'histoire. Et ce n'est pas pour dire qu'on est propriétaire, c'est pour dire on peut se relier, et se relier ça va être bénéfique pour tout le monde. On sera gagnant-gagnant. C'est dans cet état d'esprit et en même temps en termes *d'identité*, de dire que ça fait quand même 40 ans qu'on rame, il ne faut pas nous déposséder. » (FORESCO, fondatrice, Charte seule)

La possibilité d'exclure ou sanctionner des membres du réseau qui s'écarteraient trop de la charte est un point particulièrement délicat et semble devoir être évitée au maximum. Ces pratiques sont assimilées à « une régulation dure » par Pascaline, « chargée d'évaluation » de la PFCE, signifiant implicitement que les chartes correspondent à une régulation « molle » :

> « -On le voit bien quand on parle de sanctions. Par exemple dans le cas des évaluations, je me rends compte qu'il y a un membre qui est complètement à côté de la plaque , qui a des pratiques qui ne correspondent pas du tout à la charte. On va prendre beaucoup de temps avant de décider de l'exclure parce que ce n'est pas le but. On ne veut pas être un système de sanctions, sinon on serait encore dans cette logique de *régulation un peu stricte*. Et du coup c'est plutôt accompagner le membre, comprendre ce qui ne va pas. Respecter tel principe et tout ça. Et on va éviter au maximum de rentrer *dans une*

[124] Institut National de la Propriété Industrielle

logique de régulation dure…C’est une des limites. En tout cas c’est un équilibre difficile à trouver.
-(DR) Il n’y a pas d’exclusion du coup ?
-Il n’y en a pas eu. » (PFCE, Salariée 1, Charte)

Comme les quelques extraits d’entretiens qui viennent d’être présentés le suggèrent, le fait de n’avoir comme dispositif de qualité qu’une charte place les membres des collectifs dans une situation instable quant à la préservation de leur projet initial ou de leur « identité ».

C- Un dispositif instable : souplesse et respect de la charte

Le fait de posséder une charte comme seul dispositif de qualité renvoie pour les réseaux à la nécessité de concilier deux exigences en tension. La première est l’affichage public de valeurs et pratiques communes au collectif, résumant un projet initial assez peu flexible (les membres les plus actifs, tels que les fondateurs ou dirigeants n’acceptent pas de voir le projet initial se transformer tout à fait). La seconde est la revendication d’une grande souplesse de fonctionnement, se traduisant par le refus d’exercer un droit de regard sur l’activité concrète des structures locales. Cette difficulté contribue parfois à l’élaboration d’un autre dispositif (certification ou système participatif), comme ça a été le cas pour les AMAP, Minga, l’ATES ou le CNLRQ. Le dépôt à l’INPI du nom de l’initiative (« AMAP », « RERS » etc.) est également un début de réponse possible, comme le relate Thierry, salarié de FORESCO :

« C'est l'histoire de la charte, on s'est beaucoup posé la question, il y a déjà 20 ans, de dire tout le monde utilise, n'importe qui là, peut utiliser « réseau d'échanges réciproques de savoirs », et nous comment est-ce qu'on peut vérifier, puisqu'on voit (des fois on est au courant, mais des fois on l'apprend par la presse) qu'un réseau s'est créé à tel endroit. Qu'est-ce qu'on peut faire par exemple si on voit qu'il n'y a pas de réciprocité, qu’ils font un truc pour les pauvres ? Ou que pour les femmes ? On n’a aucun moyen ! A part, peut-être qu'on peut créer un corps d'inspecteurs des réseaux ! [Rires] Donc à l'époque beaucoup disaient il faudrait qu'on dépose à l’INPI, et tout ça, et puis [la fondatrice], disait on est dans un réseau ouvert, et puis ça appartient à tout le monde, et puis voilà…Quand on a créé FORESCO [la refondation du mouvement] la première chose qu'on a faite, une semaine après, on a déposé à l’INPI le terme « Réseau d'échanges réciproques de savoirs » et le terme « Réseau de formation réciproque et de création collective » donc ces deux termes appartiennent à FORESCO, ils sont déposés. » (FORESCO, salarié, charte seule)

Le difficile équilibre à trouver entre souplesse et maintien du projet initial frôle parfois la contradiction, dans la mesure où le respect de la charte est tout même demandé aux

membres, comme l'explique à nouveau Pascaline, « chargée d'évaluation interne » de la PFCE :

> « C'est toute l'ambiguïté de mon poste depuis le début, c'est que…ça se veut à la fois un système…il a de la valeur…plus je donnerai de la valeur à ce travail, que je rendrai crédible, professionnel, exigeant, plus on s'apparente à un système de garantie. Et donc je suis toujours un peu le cul entre deux chaises entre, vouloir avoir un système viable, exigeant, crédible etc. Et puis ne pas aller trop loin parce que si on va trop loin…on sera…perçus comme un système de garantie. Sachant qu'on l'est, perçu par beaucoup de monde déjà. » (PFCE, Salariée 1, Charte)

Les réseaux reposant sur une « charte seule » apparaissent ainsi dans une position instable ; la possibilité de compléter le dispositif de qualité (par un autre dispositif ou par un dépôt à l'INPI) n'étant jamais totalement écartée. Les certifications par tiers apparaissent à l'inverse comme des dispositifs moins souples dans leur application et moins facilement remis en cause.

III- Un dispositif de jugement classique : la certification par tiers

La certification par tiers (CPT) est le seul dispositif de qualité parmi les trois étudiés ici qui soit reconnu officiellement en France et au niveau européen. Il s'agit d'un dispositif de jugement impersonnel et substantiel (c'est-à-dire ne classant pas les biens ou services les uns par rapports aux autres, mais en indiquant certaines propriétés). Il sera présenté dans cette partie, en soulignant qu'il s'agit d'un dispositif de jugement classique : reposant sur le contrôle des producteurs ou des produits par un tiers indépendant, promettant une certaine qualité et n'impliquant pas directement les consommateurs.

A- Le contrôle par un tiers indépendant

La certification par tiers correspond au contrôle de la production par un organisme indépendant du producteur et du consommateur. Le contrôle porte sur la conformité du produit à un cahier des charges et donne lieu à l'apposition d'un logo ou label sur le produit. Le fonctionnement comprend la possibilité d'une sanction en cas de non-conformité : le retrait

ou la suspension du label ou logo le cas échéant, ou encore l'exclusion du réseau. La certification par tiers est mobilisée en France comme dispositif de qualité pour une partie des biens issus du commerce équitable (réseau Max Havelaar), pour les produits de la finance solidaire (Finansol), pour les produits de l'agriculture biologique officielle (AB), ainsi que pour les entreprises d'insertion (CNEI).

Au sein du commerce équitable, cette certification correspond à l'attribution du logo[125] Max Havelaar. Elle est assurée par l'organisation elle-même jusqu'en 2003. La fédération internationale gestionnaire du logo, FLO, crée à cette date FLO-Cert, un certificateur fonctionnellement indépendant[126], en réponse aux accusations de manque d'indépendance du processus qui lui sont adressées. FLO-Cert a reçu en 2008 l'agrément de conformité à la norme internationale ISO 65 d'un organisme allemand semi-public similaire au COFRAC[127] français (le DAP), proclamant ainsi son indépendance et son impartialité en matière de certification (Blanchet et Carimentrant, 2012). FLO-Cert réalise des inspections annuelles sur la base de deux types de cahiers des charges. Le premier est un cahier des charges général par type d'organisation (producteur, importateur…), le second est spécifique à chaque produit. Lorsqu'elle souhaite obtenir la certification, une organisation de producteurs commence par remplir un dossier de candidature avant de recevoir la visite d'un des inspecteurs de FLO-Cert pendant cinq à dix jours. La décision finale revient au directeur de l'organisme, à partir du rapport d'inspection et en concertation avec un comité de certification. Celui-ci se compose de représentants des producteurs et des acteurs commerciaux, des associations nationales telles que Max Havelaar France, ainsi que d'experts extérieurs. Le comité de contrôle FLO-Cert Paris, certifiant par ailleurs les acteurs économiques français, comprend parmi ses membres un représentant d'association de consommateurs. En dépit de cette représentation, les consommateurs eux mêmes ne sont pas impliqués dans le processus de certification. D'après Max Havelaar France, environ 1,5 million de producteurs et travailleurs bénéficieraient du

[125] Le logo Max Havelaar bien que s'auto-désignant label n'est pas reconnu comme tel en France.

[126] Les critiques du fonctionnement de Flo portent précisément sur le fait que si le fonctionnement du certificateur (Flo-Cert) est indépendant de l'association de promotion du logo (Flo) il a néanmoins été créé par celle-ci.

[127] Association française, fondée en 1994 à Paris et ayant pour but d'accréditer en France des organismes privés ou des laboratoires dépendant de la puissance publique. L'accréditation de l'ensemble des organismes de certification est confiée par l'Etat au COFRAC depuis 2009.

commerce équitable certifié Fairtrade. En 2013, 3600 produits portent ce label et sont vendus par plus de 226 entreprises en France[128].

Décerné pour la première fois en 1997, le « label » Finansol correspond également à une certification par tiers. Son attribution dépend d'une assemblée, le « Comité indépendant du label », constituée de personnalités provenant de différents secteurs : financier, économie sociale et solidaire, syndical ou journalistique. Le comité définit les critères d'attribution de la certification, étudie et décide des nouvelles candidatures, contrôle annuellement les placements ayant déjà le « label » et décide la reconduction de celui-ci ou non. Le travail du comité est préparé par un salarié de l'association qui rencontre au préalable les candidats au label, leur envoie les dossiers et regarde si les candidatures sont conformes. David, ce même salarié, prépare ensuite les réunions du comité du label qu'il co-anime avec son président. Comme chez Max Havelaar, l'attribution du « label » par un organe distinct de l'association elle-même, est un aspect largement mis en avant par David lors de la présentation du dispositif :

> « Finansol c'est une association qui est composée d'une soixantaine de membres à peu près, divers, et donc il aurait été illogique que ce soit l'association, même à travers moi salarié de Finansol, puisque moi en tant que salarié comme mes collègues, on ne fait qu'appliquer la stratégie qui est mise en place par les membres de Finansol, par le conseil d'administration. Donc ça serait quand même assez illogique que ce soit l'association Finansol qui s'auto labellise. En gros les membres de Finansol qui s'auto donnent le label. Ça n'aurait aucune pertinence. Donc du coup, a été créé un organe *indépendant*, le comité du label, qui justement reçoit un mandat de l'association, parce qu'en fait le label Finansol est la propriété de l'association qui a créé ce label mais qui en donne mandat à un comité d'experts *indépendants*, pour justement assurer que les décisions de labellisation soient effectuées en toute *indépendance*. (…) il fallait qu'un salarié assure le lien, mais on insiste vraiment sur cet aspect *indépendant*. » (Finansol, salarié, CPT)

Dans le secteur de l'agriculture biologique, le label AB est un autre exemple de certification par tiers. Propriété du ministère de l'Agriculture, le label est d'utilisation volontaire et correspond à l'application du règlement européen 2092/91 sur la production biologique. Pour être commercialisé comme issu de ce type d'agriculture et présenter le label, un produit doit être contrôlé et certifié par l'un des six organismes agréés par l'État[129] répondant à la norme européenne d'indépendance EN 45011 (déclinaison de la norme

[128] Chiffres communiqués par Damien, salarié de Max Havelaar, correspondant aux chiffres de 2011, derniers chiffres communiqués par l'association sur son site.

[129] Il s'agit des organismes Aclave, Agrocert, Ecocert SA, Qualité France SA, Ulase, SGS ICS.

internationale ISO 65). Les producteurs dont les produits sont labellisés sont contrôlés une fois par an au minimum par un enquêteur, sur rendez-vous, selon les critères définis par un cahier des charges. Des contrôles inopinés sont prévus pour compléter cette rencontre annuelle[130]. Un comité de certification juge ensuite de la conformité ou non du producteur aux cahiers des charges à partir du rapport de l'enquêteur. Ce comité représente l'ensemble des parties prenantes : producteurs, distributeurs, préparateurs ou encore associations de consommateurs. Qu'il soit question de l'enquêteur, du comité, ou de l'organisme certificateur en général, la notion d'indépendance est récurrente dans la description de la procédure de certification par les enquêtés, comme l'illustre cet extrait d'entretien de Christelle, salariée de l'Agence Bio :

> « Les certificateurs sont des organismes privés qui sont agréés par les Etats membres, qui ont obligation depuis plusieurs années aussi d'être accrédités par un autre organisme qui en France est le COFRAC, qui garantit *l'indépendance*, la compétence et l'impartialité des organismes certificateurs, sur la base de la norme EN-45011, qui est une norme spécifique à la certification des produits. (…) Et au niveau de l'enquêteur aussi il y a des critères *d'indépendance*, d'impartialité et de compétences à respecter. Notamment des engagements de confidentialité, des engagements d'impartialité, qui font que si un enquêteur a des relations particulières avec un opérateur il ne peut pas le contrôler par exemple. » (AB, salariée de l'Agence Bio, CPT)

Les entreprises d'insertion disposent également d'une certification par tiers. Le dispositif de qualité du CNEI a connu une évolution comparable à celui de Max Havelaar. Le réseau élabore en effet dans les premiers temps de son existence la démarche Qualirei assortie d'un « label » éponyme attribué par le CNEI lui-même. Il s'agit d'une démarche entièrement interne au réseau. Puis, évoquant la nécessité de gagner en « crédibilité » auprès de ses partenaires, le comité opte en 2010 pour la conception d'une norme « AFAQ-AFNOR ». Elaboré conjointement par l'AFNOR et le CNEI le référentiel qui en découle est la propriété des deux organismes. A nouveau l'indépendance de l'organisme certificateur est soulignée pour expliquer cette évolution, comme ici par Jeanne, salariée du CNEI :

> « Qualirei ça concernait environ 150 entreprises, et là le but c'est de faire dans les trois ans à venir la moitié du réseau. En fait comme beaucoup d'entreprises d'insertion sont aujourd'hui sur des marchés publics, cette certification donnée par un organisme tiers les intéresse beaucoup.
> -(DR)… pour les marchés publics ça change tout ?

[130] Ces contrôles sont en réalité plus ou moins « inopinés » : gérant d'une entreprise n'ayant pas de salarié, Victor ironise sur le fait que le contrôleur « prend rendez-vous » pour ne pas trouver porte close lors du contrôle « inopiné ». Daniel, éleveur, indique en revanche avoir été contrôlé de façon inopinée deux fois déjà, mais en 18 ans de certification AB.

-Voilà
-(DR) Alors que Qualirei n'y donnait pas forcément accès ?
-Eh bien non comme c'était une démarche réseau en fait, et non porté par un organisme je dirais *indépendant*, du coup elles ne la mettaient pas forcément en avant pour les marchés publics. » (CNEI, salariée 2, CPT)

Le nouveau dispositif se décompose en trois grandes étapes. Les EI et ETTI[131] membres du réseau et souhaitant entreprendre de façon volontaire la démarche de certification, prennent contact avec leur union régionale de rattachement (UREI) pour réaliser un premier diagnostic sur leurs pratiques à partir d'une grille de critères. Un rapport mentionnant des orientations pour aller vers la certification est remis à l'EI. Un audit blanc est ensuite réalisé par des enquêtrices formées au sein du réseau et donne lieu à un second rapport proposant des perspectives d'amélioration. L'entreprise peut enfin faire une demande de certification. L'ensemble du processus dure environ une année. La certification est acquise pour trois ans au cours desquels a lieu un audit de renouvellement à 18 mois. Au bout des trois ans, l'entreprise entreprend à nouveau une procédure entière de certification.

A la mobilisation d'un organisme indépendant, vient s'ajouter la notion de contrôle, comme caractéristique systématiquement mise en avant pour décrire la certification par tiers. Max Havelaar France met par exemple en avant le fait que « c'est pour garantir un *contrôle*[132] réellement indépendant que FLO a créé la société FLO-Cert suivant la norme ISO 65[133] ». De même, pour cette employée de FLO-Cert Paris, « les consommateurs veulent pouvoir faire confiance aux *contrôles* réalisés par les organismes de certification, et ce d'autant qu'ils ne peuvent contrôler eux mêmes[134] ». Responsable de la promotion du label AB, l'Agence Bio, indique que « pour être commercialisé comme issu de l'agriculture biologique, tout produit doit avoir été *contrôlé* et certifié par un organisme de *contrôle* agréé par les pouvoirs publics »[135], ou encore que « le ou le(s) *contrôles* annuel(s) (...) portent sur l'ensemble du système de production ». Les organismes de certification sont désignés comme « organismes de *contrôle* ». De même au sein de Finansol, le terme de contrôle est couramment employé :

« le label vous l'avez par tacite reconduction, tous les ans, sous réserve du *contrôle* du label, c'est-à-dire que tous les ans en fin d'année on fait un comité, et on *contrôle* ensemble les produits labellisés. » (Finansol, Salarié, CPT)

---

131 Entreprises de travail temporaire d'insertion
132 Les termes sont mis en italiques par l'auteur.
133 *Max Havelaar*, « La certification des producteurs, un parcours très encadré », www.maxhavelaarfrance.org, mars 2010.
134 Idem.
135 www.agencebio.org, septembre 2009.

Reprenant le vocabulaire employé par l'AFNOR, le CNEI utilise plus volontiers le terme d' « audit » que celui de « contrôle ». Les deux notions sont néanmoins très proches, la première pouvant être définie comme « procédure de contrôle, en comptabilité et gestion. »[136].

Présentée comme renvoyant au « contrôle » de la production par un organisme « indépendant », la certification par tiers ne fait pas intervenir directement les consommateurs dans la formation du jugement. Elle correspond en cela à un dispositif de jugement classique. Nous allons examiner deux autres de ses aspects.

B- Un échange de promesses

Les certifications par tiers présentent au consommateur une promesse de qualité. Comme tout dispositif de jugement, leur objectif est de fournir une appréciation du bien ou service. Celle-ci s'appuie sur une configuration particulière de critères de jugement (Karpik, 2009). La référence fréquente à la notion de « transparence » lors de la présentation des certifications par les organismes qui les mettent en place renvoie en pratique à la mise en avant de *certains* critères, préalablement sélectionnés. Le dispositif de jugement présente un point de vue sur ce que constituent de « bonnes » ou « meilleures » conditions de production. C'est ce qu'explique Jérôme, ancien salarié de Max Havelaar :

> « Le principe de base c'est que, l'outil du commerce équitable ce n'est qu'un outil de transparence, il est là pour dire aux consommateurs quand vous achetez ce produit, (...) vous avez ça, vous savez qu'il y a des conditions de base qui sont là… Et ça doit vous interroger sur celui qui est à côté qui n'en a pas. » (Max Havelaar, ancien salarié, CPT)

Le secteur du commerce équitable en France illustre les divergences de points de vue qui peuvent exister entre dispositifs de jugement. Pour Minga, la notion d'équité dans les échanges renvoie à la prise en compte des conditions de production tout au long d'une filière, dans les pays du sud comme du nord. Pour Max Havelaar en revanche, le commerce équitable se concentre sur les conditions de production des producteurs du sud.

La présentation publique des singularités ne peut se faire que selon un point de vue particulier, impliquant « la sélection arbitraire de certaines dimensions aux dépens de certaines autres » (Karpik, 2007, p. 38). Les dispositifs de jugements coexistant pour une

[136] Dictionnaire Larousse, 2012.

même catégorie de biens ou services (des certifications distinctes comme on en constate en agriculture biologique par exemple) renvoient à une sélection différente des critères de jugement à prendre en compte. Si, pour certaines singularités, ces critères divergents renvoient à des différences de points de vue esthétiques, comme dans le cas de l'art (Karpik, 2007), au sein de l'économie solidaire, ces divergences proviennent de différences de points de vue éthiques[137] (Arnsperger et Van Parijs, 2003 ; Balsiger, 2009). La certification par tiers s'apparente ainsi à un dispositif de jugement classique sur ce deuxième aspect également, proposant une promesse de qualité. Il convient en outre de déterminer à qui s'adresse ce type de certification.

C- Une information simple pour consommateur routinisé

Les certifications par tiers sont conçues pour s'adresser à des consommateurs perçus comme ne remettant pas systématiquement en cause leurs attachements (Callon et al, 2000). Les personnes qui les conçoivent et mettent en œuvre envisagent un consommateur opérant un arbitrage de type « routine » (Dubuisson-Quellier, 2006) : celui-ci utilise une ressource, le logo, qui lui permet d'identifier le produit et ne sait pas expliquer les raisons de son choix de façon précise. Les réseaux adoptant ce type de dispositif de qualité cherchent à réduire la complexité du réel en des termes simples. Les consommateurs ne sont pas supposés vouloir (ou pouvoir) consacrer beaucoup de temps à se former et/ou s'informer sur les critères de certification. L'association de commerce équitable Max Havelaar France manifeste cette vision : à la question de savoir s'il est envisagé de complexifier le logo (en présentant par exemple, différents niveaux de qualité) Jérôme répond :

> « Bien sûr qu'on peut faire des logos et des machins, est-ce que ça aide les gens…La plupart des choses montrent que ça perd les gens. Alors qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on va se faire plaisir en faisant plusieurs logos pour dire « Ah vous voyez : j'ai mis en rouge sur un logo avec un fond différent les entreprises qui étaient meilleures, j'ai mis une autre couleur pour ceux qui étaient avec les petits producteurs par rapport aux plantations, résultat ça a perdu les gens ils ont acheté du conventionnel. » (Max Havelaar, salarié 2, CPT)

[137] Le terme « éthique » est en outre une catégorie indigène très fréquemment mobilisée. Gaétan, salarié d'une association membre de l'ATES précise par exemple : « la charte c'est plus ce qui nous reliait au niveau de l'éthique » (ATES, salarié d'une structure membre, SP en cours d'élaboration).

Cette conception est cohérente avec le fait de ne pas chercher à impliquer les consommateurs dans le processus de certification. Les consommateurs ne sont pas envisagés autrement que dans leur position d'acheteurs. La question même de savoir s'il pourrait en être différemment décontenance Henry, trésorier de cette même association, qui marque un moment de silence. Une reformulation de la question lui est nécessaire avant de pouvoir répondre :

> «-(DR) La question que je me pose, c'est quelle est la place qui est donnée aux consommateurs chez Max Havelaar ?
> -[silence...] la place... qui est donnée aux consommateurs… Chez Max Havelaar…
> -……C'est quoi le rôle du consommateur chez Max Havelaar ?
> -C'est d'acheter les produits du commerce équitable… Je pense qu'on peut dire ça et fermer la parenthèse hein ! » (Max Havelaar, Trésorier, CPT)

Comme les dispositifs de jugements classiques évoqués en introduction, la certification par tiers se fonde sur une contribution asymétrique entre des organisations pourvoyeuses de dispositif de jugement (ici l'association FLO dont dépend Max Havelaar France, la commission européenne pour le label AB, le CNEI et l'AFNOR pour les EI, ou encore l'association Finansol dans le cas de la finance solidaire) et des consommateurs non sollicités pour l'élaboration des dispositifs (ou uniquement parfois à travers les représentants d'associations de consommateurs). Il s'agit par ailleurs d'un dispositif relativement coûteux pour les entreprises et associations qui souhaitent l'adopter.

D- Un dispositif coûteux

Mobilisant un organisme de contrôle extérieur, la certification par tiers s'avère coûteuse à plusieurs niveaux : pour le réseau qui s'en charge, mais également pour ses structures membres devant payer les contrôles réguliers et parfois un droit de licence pour l'utilisation du logo (c'est le cas de Max Havelaar). Il s'agit du reproche le plus largement adressé à ce type de dispositif, aussi bien par les membres de réseaux y souscrivant que de ceux s'y opposant. Salarié de l'ATES, Jonathan voit par exemple dans le coût de la certification par tiers la principale raison ayant conduit à rechercher une autre solution :

> «-Je ne crois pas que il y ait eu de volonté de l'exclure... La certification par tiers, c'est surtout en termes de moyens.
> -(DR) C'est-à-dire?
> -Bénéficier d'une certification par tiers coûterait très cher, on est sur des modèles économiques et sur un secteur qui ne nous permet pas de clairement de faire appel à des certifications. Donc ça, ça été un choix très rapide de dire on ne peut pas, on n'a pas les moyens. Par contre pour ce qui est du système de garantie participative... C'est quelque

chose auquel on s'intéresse énormément en ce moment. » (ATES, salarié, SP en cours d'élaboration)

Loïc, salarié de Minga rencontré lors d'une observation, fait un constat semblable :

> « Au début la réflexion sur la certification par tiers avait été amorcée (autour de la commission AFNOR) mais on s'est vite rendus compte du fait qu'on ne voulait pas ça. *et qu'on n'en avait pas les moyens…* » (Minga, conversation informelle avec un salarié, observation participante du 5/11/12)

N'envisageant pas de changer de dispositif, les membres de Max Havelaar reconnaissent néanmoins le problème financier posé par un tel système. L'association a en effet dû se séparer de la moitié de ses salariés en 2012. Un peu réticent vis-à-vis de ce sujet au premier abord, Henry, trésorier, accepte finalement d'évoquer les difficultés rencontrées par l'association dans ses relations avec l'association internationale FLO[138] d'une part et avec l'organisme certificateur FLO-Cert, d'autre part :

> « -La mise en place du logo et tout ce qui va autour, a créé un peu une usine à gaz. (…) FLO est devenue maintenant une véritable usine à gaz avec un budget de 15, de 12 millions d'euros pour l'année 2011, et 90 salariés à Bonn, et... Une pompe, une pompe à fric vis-à-vis des entités de Max Havelaar dont nous faisons partie. C'est-à-dire que FLO dit : « j'ai besoin de tant pour fonctionner, vous me donnez tant d'ici la fin de l'année. Débrouillez-vous pour les trouver ! ». Alors ça commence à grincer très fort ! (…)
> -(DR) Ce qui explique un peu les restructurations dont vous me parliez ?
> -Ce qui explique les restructurations, et FLO a 60 % de son budget qui vient d'un fonds de dotation... (…) Nous on participe à peu près pour... 7 à 800 000 € par an. Au financement de FLO. A l'heure actuelle. *Parce qu'il y a aussi FLO-Cert, Qui est un organisme indépend… Enfin, qui dépend de FLO*, FLO-Cert est une entité commerciale on peut dire, FLO est une association, FLO-Cert fait la certification. Donc nous on a tenu à avoir un organisme indépendant pour certifier tant les producteurs que les distributeurs. On a pris FLO-Cert, *Ça nous coûte très cher, on n'est pas forcément toujours satisfaits du travail qu'ils font,* mais *au moins on ne peut pas nous dire que nous sommes à la fois juges et partie…* » (Max Havelaar, trésorier, CPT).

Le problème du coût d'un organisme certificateur indépendant se pose d'autant plus quand le travail de celui-ci n'est pas toujours jugé satisfaisant ; ce que déplore à nouveau Henry à l'encontre de l'organisme FLO-Cert :

> « -La façon dont ils [FLO-Cert] procèdent au contrôle, il y aurait à dire mais... Disons que on pourrait sûrement faire mieux...
> -(DR) Qu'est-ce que vous souhaiteriez améliorer par exemple?
> -*Que les contrôles soient plus... systématiques....* que les.....Qu'on ne soit pas dans un système où tout le monde il est beau tout le monde il est gentil... *Si on fait des contrôles*

[138] FLO rassemble les associations de promotion du commerce équitable (semblables à Max Havelaar France) de 21 pays.

c'est pour dire, à un moment, il y en a qui respectent le....système, et il y en a d'autres qui sont dehors. Il ne faut pas hésiter, ceux qui sont dehors, à les mettre dehors. Et ça, c'est difficile, à obtenir. » (Max Havelaar, trésorier, CPT)

Cet extrait d'entretien avec Henry souligne de plus, à nouveau, à quel point le contrôle et la sanction qui y est associée font partie des mécanismes fondamentaux de la certification par tiers. Ces propos contrastent avec ceux des membres des réseaux avec charte seule si réticents vis-à-vis de ces notions.

Encadré 5 : Les coûts de la certification

Il n'est pas facile d'obtenir des précisions sur les coûts de la certification par tiers. Chaque organisme de contrôle possède ses tarifs, mais n'affiche sur son site que la possibilité de réaliser un « devis » sur mesure.
Le coût de l'obtention d'une certification peut comprendre : des frais de dossier, la visite du contrôleur agréé, les droits d'usages de la marque (souvent proportionnels au chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise sur ses produits « labellisés »), ou encore des tests de produits[139].

Deux exemples

Dans les cas qui nous intéressent plus particulièrement, les informations recueillies par exemple concernant le label AB et le logo Max Havelaar sont les suivantes :

AB :
Le label AB n'est associé à aucun droit d'utilisation pour les producteurs. La déclaration à l'Agence Bio, obligatoire, ne comporte pas non plus de frais ; elle s'effectue par internet. Le coût d'une certification AB est donc celui du contrôle annuel par un organisme certificateur. Ce coût dépend pour une exploitation agricole, de sa surface, du nombre de produits certifiés (pour des productions végétales) et/ou de son nombre d'animaux (pour de l'élevage).
A titre d'exemple, Daniel, « herbager », ayant autour de 150 vaches selon les années[140] verse entre 600 et 700 € par an à l'organisme Ecocert (en fonction de son nombre exact de bêtes).

Max Havelaar :
Les droits d'utilisation du logo Max Havelaar s'élèvent à 2% du chiffre d'affaire des entreprises en moyenne, d'après Damien, salarié de l'association. Associés aux coûts de contrôle, ces droits présentent un plancher de 2000 €. Damien indique en effet que le contrôle et les frais qui y sont associés (« l'ouverture de dossier, le suivi, l'appui en communication ») coûtent au minimum cette somme. Ce mécanisme de calcul fait que les plus grosses entreprises labellisées versent nettement plus que ne coûte véritablement le contrôle et « payent » pour les plus petites :

[139] Site du groupe AFNOR : http://www.ecolabels.fr/fr/organismes-partenaires
[140] C'est-à-dire achetant des bovins, qu'il revend après trois ans d'élevage en plein air (dans des « herbages »).

« Le contrôle de Boncafé[141] va durer quatre jours… Effectivement il va nous verser tellement de redevance… 10 % de sa redevance pour le contrôle, c'est-à-dire que sans trahir trop de chiffres, en gros Boncafé va nous verser 30 000 € au titre de son contrôle, …enfin annuellement [le contrôle] c'est quand même beaucoup moins. » (Max Havelaar, salarié 3, CPT)

Au delà de la question du coût de ce type de dispositif, un certain nombre de réseaux d'économie solidaire affichent leur désaccord avec le mode de fonctionnement même de la certification par tiers et élaborent des dispositifs concurrents.

E- Des dispositifs de jugement en concurrence

La certification par tiers est un type de dispositif de jugement contesté. Les réseaux élaborant des dispositifs de qualité distincts au sein d'un même domaine sont en concurrence pour s'attacher les consommateurs ou bénéficiaires de leurs biens et services, mais également de nouveaux producteurs. C'est le sens de l'affirmation d'un grand nombre des enquêtés selon laquelle leur réseau aspire à devenir la « référence » dans son domaine, comme l'évoque par exemple Nicolas, coordinateur de l'ATES :

> « Je pense qu'à terme, on a vocation à devenir le *centre de référence* du tourisme équitable. » (ATES, salarié 1, SP en cours d'élaboration)

Ou encore Betty, précisant que «SEL'idaire c'est l'association nationale….de *référence* des SEL » avant d'ajouter que « dans l'avenir on [SEL'idaire] aura peut-être à répondre, politiquement. ». Les dispositifs de qualité sont de fait en situation de concurrence à plusieurs niveaux : vis-à-vis des consommateurs (Callon *et al.*, 2000 ; Cochoy, 2004), vis-à-vis de leurs membres potentiels (structures locales telles que des entreprises ou associations cherchant à se rattacher à un collectif) et vis-à-vis des pouvoirs publics en recherche d'interlocuteurs.

Au sein des marchés des singularités, la concurrence des dispositifs porte sur les configurations de critères à retenir pour former un jugement sur la qualité. Dans le cas de l'économie solidaire, ces différences de point de vue s'incarnent dans des conflits sur la définition du commerce équitable (Bécheur et Toulouse, 2008 ; Galtier et Diaz-Pedregal, 2009), des AMAP (Lamine, 2008), ou encore de l'agriculture biologique (Baqué, 2012 ;

[141] Très grosse entreprise distributrice de café Max Havelaar dont le nom a été modifié.

Piriou, 2002) Ces divergences seront présentées plus loin (chapitre 6). Les désaccords présentés ici sont d'une autre nature.

La concurrence entre dispositifs porte en effet également en grande partie sur leur élaboration et leur mode de fonctionnement. La certification par tiers prend la forme d'un dispositif classique : elle propose un jugement forgé sans faire appel aux consommateurs et représente une promesse de qualité. Elle s'adresse à des consommateurs supposés « routinisés », s'appuyant sur un logo pour faire leur choix. Son fonctionnement repose sur l'affirmation d'indépendance[142] de l'organisme certificateur et le contrôle associé à la possibilité d'une sanction.

Tous les réseaux étudiés ne formulent pas la nécessité de recourir à un tel dispositif de qualité. Certains préfèrent se reposer sur une charte uniquement pour faire référence à la qualité de leurs biens ou services, comme on l'a vu précédemment (cas de SEL'idaire, FORESCO et de la PFCE). Leurs motivations sont diverses et leurs positions plus ou moins définitives. Si les membres de la PFCE semblent être parvenus à un consensus sur le fait de ne pas développer de dispositif de qualité supplémentaire, les membres RERS demeurent plus indécis. Ceux des SEL en revanche paraissent décidés dans leur rejet d'un trop grand formalisme et d'une possible surveillance de ce que font les structures locales par le réseau, comme le suggère ici Jocelyne :

> « -(DR) Comment est-ce qu'ils [SEL'idaire] peuvent s'assurer que les sels n'utilisent pas le terme SEL un peu à mauvais escient ?
> -Vous savez, c'est des bénévoles qui tiennent ça, donc on ne va pas se mettre à faire comme… justement comme dans la vie courante, à se surveiller les uns les autres ce n'est pas le but hein. Ce n'est pas le but. » (SEL'idaire, présidente d'un SEL, charte seule)

Les réseaux disposant d'une charte « seule » sont cependant confrontés à leur souhait de faire respecter celle-ci, c'est-à-dire de maintenir l'identité du réseau, de s'assurer de la conformité des pratiques des structures locales au projet initial, sans disposer de moyens spécifiques. Un certain nombre d'entre eux sont ainsi conduits à développer un dispositif complémentaire. Contestant le fonctionnement de la certification par tiers, Nature et Progrès, Minga, et les réseaux d'Amap mettent en œuvre des dispositifs de qualité distincts et

[142] Nous ne traitons pas ici de la réalité à laquelle renvoie cette affirmation, la notion d'indépendance des experts étant largement discutée (Berrebi-Hoffman et Lallement, 2009), mais plutôt de l'importance de la mise en avant de ce critère.

innovants : les systèmes participatifs. Des projets de dispositifs comparables sont également en voie d'élaboration aussi bien au sein du tourisme équitable et solidaire (ATES) que des régies de quartier (CNLRQ). Les fondements de ces démarches et leurs modalités de fonctionnement vont à présent être examinés.

IV- Les systèmes participatifs : permettre aux « citoyens » de juger

Les systèmes participatifs se présentent comme des dispositifs alternatifs à la CPT, en réponse à la faible participation des consommateurs dans la conception et la mise en oeuvre des dispositifs de jugement. Les différents positionnements des réseaux participant à cette réflexion seront tout d'abord présentés. Le fonctionnement des dispositifs de qualité participatifs sera ensuite exposé en mettant en avant ce qui les distingue de la CPT : la participation des parties prenantes, l'idéal d'une connaissance « neutre », les compétences attribuées consommateur et l'amélioration des pratiques. On verra enfin que les systèmes participatifs peuvent être envisagés comme forme de résistance face au risque perçu de désingularisation.

A- Du rejet radical au pragmatisme : des positions variées

Les réseaux étudiés ne se positionnent pas tous de la même façon quant à leur recherche de dispositif alternatif. Le mouvement pionnier en France est incontestablement Nature et Progrès, mettant en place des évaluations participatives de ses producteurs dès les années 1970. Le mouvement de commerce équitable Minga et les réseaux régionaux d'AMAP s'inspirent ensuite de cette démarche pour élaborer leur propre dispositif à partir du début des années 2000. Nature et Progrès, Minga ainsi que le premier réseau régional historique des AMAP, Alliance Provence, affichent publiquement et régulièrement leur opposition à la

certification et à la labellisation[143] aux côtés d'autres mouvements. Une déclaration commune est par exemple signée par ces trois associations le 11 février 2008, sous le titre « Contre la consommation dirigée, pour une démarche citoyenne ». Il y est question de la promotion des systèmes participatifs (alors désignés comme « systèmes participatifs *de garantie* », ce qui sera modifié par la suite) :

> « Les termes d'agriculture biologique, de commerce équitable, de textile écologique et d'écoconstruction sont tous récupérés et détournés de leurs buts à des fins mercantiles. L'attribution des logos qui leur correspondent dépend d'une expertise spécialisée nommée certification. Cette expertise ouvrant l'accès aux marchés est devenue un enjeu de première importance bien qu'elle n'incite pas à l'amélioration des pratiques, au contraire »[144]

Les positions de l'ATES (tourisme) et du CNLRQ (régies de quartier) sont plus nuancées. S'il existe bien dans ces deux derniers réseaux une recherche de dispositif participatif, celle-ci s'effectue moins dans une opposition radicale à la certification que dans l'affichage d'une volonté d'adaptation aux « particularités » de leur secteur. Pourtant dans le cas de l'ATES, la création d'une certification a été envisagée dès les débuts du réseau et n'a pas abouti en grande partie pour des raisons de coût : la certification s'avère trop chère à mettre en œuvre pour les petites associations membres.

> « Bien sûr *l'idéal* serait que nous soyons contrôlés par un organisme extérieur pour éviter toute ambiguïté mais le système classique des audits externes est très compliqué à mettre en place et surtout *beaucoup trop cher*, même pour des associations de taille respectable » (ATES, directeur d'une association membre, SP en cours d'élaboration)[145]

Des préoccupations concernant le fait de rendre l'évaluation la plus participative possible se sont greffées dans un second temps, de même qu'une prise de conscience de la possible particularité du service proposé. Ces discours rejoignent ainsi ceux sur l'inadéquation de la standardisation et des mesures chiffrées pour les activités tertiaires en général (Jany-Catrice, 2012). La coproduction du service par l'usager rend en effet difficile la normalisation de l'activité, comme le souligne Jonathan, salarié de l'ATES :

> « C'est que là on est sur un système de garantie de services, et la vraie problématique c'est que le touriste fait partie intégrante du produit. Donc c'est pour ça qu'on ne peut pas, nous, parler de labels en soi… Parce que parler de label sur le tourisme équitable et

---

143 C'est-à-dire la certification officielle assortie d'un logo

144 Minga, Nature et Progrès, Alliance Provence *et al.* « Contre la consommation dirigée, pour une démarche citoyenne », Déclaration collective, 11 février 2008.

145 Citation extraite de l'article de Fabrice Bugnot, « L'assurance d'un voyage solidaire ? », de la revue Altermondes, (2009), Le tourisme en quête de sens, Hors série n°7, Printemps. Les propos sont mis en italiques par l'auteur de la thèse.

solidaire, ça veut dire que tu labellises un touriste ce qui n'est en soit pas possible… ! Voilà. On ne va pas tamponner un touriste ! » (ATES, salarié 2, SP en cours d'élaboration)

La justification du choix d'un type de dispositif par les caractéristiques du service proposé est toutefois à nuancer. Le réseau de tourisme « responsable » (et non « solidaire », c'est-à-dire ne s'impliquant pas dans le développement des zones de destination, mais cherchant à limiter les externalités négatives liées au tourisme), ATR[146], a fait quant à lui le choix d'une certification par tiers (voir chapitre 3). Le fait d'envisager le tourisme comme un service « particulier », nécessitant un dispositif de qualité différent d'une certification par tiers informe ainsi beaucoup plus sur le réseau lui-même (l'ATES) et ses représentations, voire sur les moyens dont il dispose, que sur le tourisme en soi.

Le CNLRQ[147] se trouve dans une situation semblable. Ses membres mettent fréquemment en avant ce qui leur apparaît comme la « spécificité » de leur activité pour expliquer le fait de ne pas employer de certification. Cette « spécificité » n'a pourtant rien d'une contrainte extérieure mais correspond bien au fait de ne pas adhérer aux valeurs liées à la certification. Un réseau proche tel que le CNEI[148] a en particulier fait le choix opposé. Salarié du CNLRQ, Elias décrit la position de son réseau quant à la certification comme résultant d'une *décision*, différente de celle prise par le CNEI :

> « L'attribution du label[149] c'est un peu compliqué parce que... Ce n'est pas des grilles qu'on remplit avec des points et quand on a fait la somme on a le label ou pas. On se base aussi sur des intentions, sur des choses qui sont très subjectives : la conviction que ceux qui sont en face de nous sont des gens honnêtes, que les engagements qu'ils prennent ils vont essayer de les mettre en œuvre, on est aussi conscients que les éléments de la charte pour l'essentiel c'est juste inaccessible…(…) Donc ça ne peut pas être fait par un certificateur externe, ce n'est pas possible quoi. *Pour nous* ce n'est pas possible. (…) Par exemple le CNEI, qui avait une démarche qualité qui s'appelait Qualirei…et ils viennent de changer l'année dernière, ils sont passés sur une norme ISO. AFAQ, ISO. *C'est un choix. Mais pour moi c'est un mauvais choix.* Parce qu'ils sont sur une dimension technique. » (CNLRQ, salarié 1, SP en cours d'élaboration)

---

[146] Agir pour un Tourisme Responsable, http://www.tourisme-responsable.org/.
[147] Régies de quartier
[148] Entreprises d'insertion
[149] Il ne s'agit pas d'un véritable label, mais du terme employé au sein du réseau pour désigner le nom de l'initiative. « Etre une régie de quartier » (avoir le droit d'utiliser le nom déposé) est désigné au sein du réseau comme « avoir le label ». Ce n'est pas un hasard de terminologie : label et identité sont intrinsèquement liés comme on l'a vu au chapitre 3.

En dépit des raisons différentes qui les y ont conduits, les réseaux élaborant un dispositif alternatif à la certification par tiers se rejoignent quant aux aspects principaux de leur démarche.

B- La participation des parties prenantes

La première caractéristique affichée par les collectifs élaborant des systèmes participatifs est la volonté d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le processus d'évaluation (et parfois plus largement de production). Plutôt désignés comme « citoyens » ou « consomm'acteurs » (Dubuisson-Quellier, 2011), les consommateurs sont particulièrement visés par cette ambition. Ce type de dispositifs existe depuis longtemps dans différents pays (latino-américains, en particulier). Le nom de « systèmes de garantie participatifs »[150] leur est attribué en avril 2004 lors d'une rencontre internationale entre organisations de producteurs et de consommateurs au Brésil. En France ce mode de garantie est élaboré par l'association Nature et Progrès au cours des années 1970. L'IFOAM définit ces dispositifs comme « des systèmes d'assurance qualité ancrés localement [qui] certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances[151] ». Visant à garantir le caractère biologique des produits détenteurs de la mention, ce système repose sur l'inspection annuelle des exploitations par un groupe local d'agriculteurs et de consommateurs : une « commission mixte d'agrément et de contrôle » (COMAC). Celle-ci délibère pour l'attribution de la mention, à partir des cahiers des charges établis par la fédération. La réglementation européenne de 1991 puis celle de 2007 en vigueur remettent en cause ce mode de garantie et imposent la certification par tiers. Les COMACS ne sont plus reconnues comme organismes agréés pour l'attribution du label officiel AB, mais sont maintenues par Nature et Progrès pour sa propre mention.

Dans le domaine du commerce équitable, l'association Minga élabore le Système de Garantie et d'Amélioration Participatif (SGAP) à partir de 2009. Cette décision fait suite au

---

[150] Nature et Progrès a par la suite changé cette appellation pour Système *Participatifs* de Garantie et est imité par d'autres réseaux.

[151] Cité par *Nature et Progrès*, « Pour certifier la Bio, les avantages des Systèmes Participatifs de Garantie », www.natureetprogrès.org, mars 2010.

refus par l'association du projet de norme de commerce équitable issu de la commission AFNOR en place de 2002 à 2005. Le système participatif de Minga vise la mise en place d'une commission d'évaluation par filière, constituée des principaux acteurs de celle-ci et de « citoyens », comme l'explique un des fondateurs du collectif :

> « On réunit des commissions d'évaluation, là aussi participatives, c'est-à-dire on réunit les acteurs en question mais aussi des citoyens, des avocats,…des profs…pour évaluer la filière et déterminer un programme d'amélioration des pratiques dans tel ou tel domaine, d'abord pour chaque opérateur et puis aussi ça peut être la totalité de la filière. » (Minga, fondateur, SP)

Il est prévu que le travail d'une commission dure un à deux jours par an et par filière. La commission a pour but de vérifier les informations contenues dans une grille de pré-enquête, avant de déterminer les points forts et faibles de la filière et de définir un programme d'amélioration des pratiques. Le dispositif change de nom pour Système d'analyse des filières (SAF) en 2011 et est en cours d'élaboration (encadré 6) ; tous les membres de Minga ne l'ont pas encore expérimenté.

Les réseaux régionaux d'AMAP mettent également en place des systèmes participatifs. En cours de création en Ile-de-France, ce dispositif a déjà été testé en PACA et en Rhône-Alpes. On constate au sein de ces initiatives l'affichage du même souci de participation des consommateurs, comme l'illustre cet extrait d'entretien d'Arnaud, alors porte-parole du réseau national, Miramap :

> « ça reste un outil à la disposition des producteurs, des groupes de consomm'acteurs, et non pas du réseau pour pouvoir mettre un tampon et dire « moi en tant que... Je décide que ça c'est une AMAP et ça, ça n'en est pas une ». » (Miramap[152], porte-parole, SP)

Au sein des régies de quartier un système semblable, la « Démarche de progrès », est en cours d'élaboration depuis 2009. Le droit d'utiliser le nom déposé (dit « label ») s'obtient néanmoins en amont au moment de l'entrée dans le réseau, lors d'une première procédure d'évaluation du projet de régie. La demande de « labellisation » peut émaner d'une association déjà existante ayant une activité proche de celle des régies sans en avoir le nom. Elle peut également provenir d'un collectif se formant dans le but de créer une régie de quartier. Dans les deux cas, une demande de « labellisation » doit être adressée au CNLRQ, après avoir été signée par les habitants du quartier (ou leurs représentants) et au moins l'un des deux autres partenaires constitutifs d'une régie (élus des collectivités locales ou bailleurs

[152] Mouvement interrégional des AMAP

sociaux). L'implication des habitants du quartier est présentée comme incontournable dès ce premier stade pour obtenir le « label ». Un expert agréé par le réseau est ensuite chargé de mener une procédure d'expertise de trois jours au sein du collectif demandeur de « label ». Une régie « parrain » est également désignée pour accompagner la nouvelle venue d'un point de vue technique. En dépit de la mobilisation d'un « expert » ou « consultant », le CNLRQ se défend de reproduire le modèle de la certification. Deux éléments de différenciation sont mis en avant : l'absence de grille de critères fixe et la participation des habitants au projet. C'est ce que souligne ici Elias :

> « L'expertise du consultant, ce n'est pas un travail d'audit,…voilà… Il n'y a pas une grille, avec des cases à remplir et voilà. C'est plus une analyse du jeu d'acteurs, des stratégies d'acteurs dans le projet, pour vérifier qu'on est bien dans un projet de type régies de quartier, et que les acteurs qui portent le projet tendent vers des éléments de la charte. (...) Notamment que la question de la participation des habitants est intégrée dans le projet, et que à défaut d'être mise en œuvre, parce qu'on sait que c'est difficile, que la démarche est engagée et que l'intention est réelle. Qu'elle ait l'intention d'impliquer des habitants, de les monter en compétence, de les former, au moins que la réflexion est engagée, que la réflexion est sincère, elle est réelle. Et que ça se fera à terme. » (CNLRQ, salarié 1, SP en cours d'élaboration)

Le travail de l'expert consiste à réaliser des entretiens auprès des parties prenantes et à évaluer la capacité de la future régie à remplir son rôle : implication des partenaires publics, développement local, viabilité économique, adéquation au territoire. Un rapport est rédigé à l'issue des trois journées et remis au bureau national du CNLRQ. La régie faisant office de parrain émet également un avis sur la structure en création. La décision de faire de l'association une régie de quartier revient au bureau du CNLRQ.

La « Démarche de progrès » développée depuis 2009 répond quant à elle (par opposition à cette première procédure lors de l'entrée dans le réseau) au souhait de réaliser un bilan d'activité des régies plusieurs années après leur « labellisation ». Le dispositif est d'usage volontaire. Si des consultants accompagnent également la procédure, toutes les parties prenantes sont invitées à y participer -habitants, bailleurs, élus, salariés ou encore conseil d'administration…- comme l'explique Christian, adhérent du réseau :

> « *ça se fait en travaillant avec les gens.* Ce n'est pas quelqu'un qui vient faire une étude dedans, c'est les participants à la régie, c'est-à-dire les salariés, le conseil d'administration, les habitants du quartier, les élus de la ville et les bailleurs sociaux qui vont en cours de réunion, débattre, changer avec, avec des consultants qui vont prendre des notes, qui vont faire des synthèses des rapports… » (CNLRQ, adhérent 1, SP en cours d'élaboration)

A l'ATES le « système d'évaluation » est également encore en cours d'élaboration. Son premier volet, les « évaluations internes croisées » est mis en œuvre en 2008 et consiste en une évaluation des structures membres entre elles. Chaque association analyse tout d'abord ses trois destinations comptant le plus de voyageurs à partir d'une grille de dix critères déclinés en 29 indicateurs. Elle est ensuite évaluée par un groupe de trois autres associations tirées au sort (en prenant garde à ce qu'une structure ne soit pas évaluée par une autre qu'elle a elle-même évaluée). L'évaluation porte sur le dossier constitué et sur un entretien public, en présence d'observateurs extérieurs (et donc sans regard sur ce qui se passe *effectivement* sur place lors des voyages touristiques). Le groupe d'évaluation doit aboutir à une note sur 20. Trois associations ayant obtenu une note inférieure à 13/20 sont étudiées en conseil d'administration lors de la première expérience. Les points faibles portent essentiellement sur le manque d'informations transmises permettant de vérifier les pratiques. Les « contrats d'objectifs » établis suite à cette évaluation indiquent les directions à suivre pour une amélioration des pratiques des associations. La deuxième phase de l'évaluation consiste en un bilan de l'avancée des structures quant aux objectifs fixés. Les salariés de l'ATES envisagent de renouveler les évaluations internes croisées tous les deux à trois ans.

L'objectif de l'ATES est à terme d'aboutir à un système prenant en compte également les attentes des voyageurs et celles des personnes présentes sur place, « au sud », en leur faisant évaluer l'ensemble de la prestation. Ce qu'un salarié de l'association résume par « rendre équitable l'évaluation du tourisme équitable ». Cette étape est encore en cours de construction et a été confiée à Gaëlle, embauchée par le réseau dans le cadre d'un PICRI[153] :

> « Je suis vachement plus dans une démarche de participation…En essayant d'impliquer les acteurs locaux, me dire que ça peut être des outils qui peuvent les aider, qu'ils peuvent s'approprier ces outils et continuer à progresser dans leur pratique, ou du moins avoir un regard sur ce qu'ils font… » (ATES, salariée 3, SP en cours d'élaboration)

Les destinataires des systèmes participatifs ne sont pas principalement les consommateurs comme dans le cas de la certification par tiers, mais l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de production du bien ou service : producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Invitant ces derniers à participer à l'évaluation, la démarche des systèmes participatifs se rapproche de celle de prescripteurs tels que les revues consuméristes étudiées

[153] Partenariat Institution Citoyens pour la Recherche et l'Innovation. Dispositif de recherche financé par la Région Ile-de-France, réunissant laboratoires de recherche publics et organisations de la société civile à but non lucratif.

par A. Mallard (2000). Leur objectif commun est en effet de modifier le mode d'engagement qui lie les consommateurs aux producteurs, en découplant la formation du jugement de l'achat.

Le projet des systèmes participatifs rejoint le questionnement formulé par J. Gadrey évoqué en introduction. Ces dispositifs naissent en effet en partie (au delà de désaccords sur les configurations de critères de jugement) de la crainte de voir les consommateurs exclus de l'élaboration des dispositifs de jugement ; ce qui est parfois formulé par les personnes mettant en place ces dispositifs sous les termes de « réappropriation » de la garantie, ou de l'économie. Contrairement aux dispositifs de jugements habituels, les systèmes participatifs n'ont pas pour objectif de proposer une promesse de qualité, mais de permettre à chacun de « juger soi-même ».

C- L'idéal d'une connaissance permettant de juger soi-même

Les réseaux mettant en œuvre un système participatif critiquent le fait que la certification par tiers propose une connaissance dite « orientée » (une vision de ce qui est « bien » ou « mieux »). La possibilité de laisser chacun juger soi-même est présentée par les enquêtés comme un idéal à atteindre[154]. On retrouve ici l'ambition de former les consommateurs, déjà relevée dans la démarche de prescription des revues consuméristes (Mallard, 2000). C'est ce que souligne Louise, salariée en charge du système participatif chez Minga :

> « [C'est pour] que les gens puissent juger par eux-mêmes. (...) Donner la capacité à juger et à comprendre. C'est ça l'objectif. Ne pas juger soi-même mais donner à comprendre et à juger. (...) comprendre les éléments de rémunération, de comprendre les éléments de l'investissement... (...) les critères environnementaux qui peuvent exister dans l'activité. » (Minga, salariée 3, SP en cours d'élaboration)

Au sein des AMAP, les enquêtés insistent sur leur refus d'un jugement extérieur au profit d'un jugement élaboré collectivement en interne. Stagiaire chargé de l'élaboration du système du réseau Ile-de-France Vincent l'explique de la façon suivante :

> « L'idée qui n'est pas appréciée dans le contrôle c'est (…), le fait que ce soit un cahier des charges qui ne soit pas... Qui soit extérieur, qui arrive comme ça, qui nous arrive sur

[154] Cet idéal peut apparaître aussi dans les discours de la CPT, sans ce que cela se répercute dans le fonctionnement du dispositif.

> le nez. Qui soit décidé par des instances européennes sur lesquelles on n'a aucune prise. Le but du SGP c'est de savoir qu'est-ce qu'on veut faire, d'arriver à définir quels sont nos objectifs. (...) se réapproprier notre garantie.» (Amap IdF, salarié 2, SP en cours d'élaboration)

Le souhait de permettre à chacun de juger « soi-même » s'accompagne d'une exigence de transparence quant à la façon dont sont produits les biens et services. A l'ATES, la « transparence » envers les voyageurs est l'engagement numéro trois sur la charte, juste après « La relation avec les partenaires accueillants et l'organisation des voyages » et « Les engagements en faveur du développement local » et figure sous la forme du titre « La sensibilisation du voyageur, la transparence et la communication ». Le manque de transparence concernant les pratiques d'une association a provoqué l'exclusion de celle-ci lors de la première évaluation interne croisée, comme en fait part Jonathan :

> « La personne, enfin la structure qui a été du coup exclue de l'ATES au terme de ce processus-là, c'est parce qu'il n'a pas fourni les pièces demandées. Ce n'est pas tant sur la pratique en soi, c'est ça qui est assez intéressant, après ça pose aussi, on en est très conscient, les limites de l'évaluation interne croisée… Déjà si on ne peut pas être transparent entre nous comment être crédible et transparent envers les futurs voyageurs envers les institutions envers les partenaires, sachant que c'est un des trois engagements qui est la transparence. » (ATES, salarié 2, SP en cours d'élaboration)

Le présupposé de cette demande de transparence est que les voyageurs sont à mêmes d'utiliser l'information transmise et de « juger » par eux-mêmes :

> « On a quelque part cette chance-là entre guillemets dans le tourisme, c'est que… Quand on annonce des choses au client, comme je te le disais tout à l'heure, il va faire partie du produit, donc il va être à même de juger entre guillemets, par rapport à ce qu'on lui a dit avant le départ, de juger... le décalage entre ce qui a été dit avant le départ, et ce que lui vit clairement sur place. » (ATES, salarié 2, SP en cours d'élaboration)

Le fait de livrer des données censées permettre aux parties prenantes de juger est opposé au fait de faire des promesses, associé à la certification par tiers. C'est particulièrement le cas dans un réseau tel que Minga, radicalement opposé à ce type de dispositif. Salariée de ce réseau, Louise insiste sur cet aspect :

> « On arrête de faire des promesses à tout bout de champ. On assume la construction d'activités, qui se déploient, qui ne sont pas parfaites, qui font partie d'un système économique (...) et on assume aussi qu'on veut partager les problématiques économiques avec le plus grand monde. » (Minga, salariée 3, SP en cours d'élaboration)

Si les réseaux élaborant des systèmes participatifs ont l'ambition de présenter la connaissance la moins orientée possible, ils en reconnaissent la difficulté, du fait de la quantité d'informations à trier. La même jeune femme poursuit ainsi :

> « Le SGAP ce qu'il veut montrer à la base… Il veut montrer directement les données d'étude… Il veut donner accès aux données d'étude… C'est ça qui est travaillé... C'est de trouver la modalité pour donner accès aux données d'enquête directement… sous une forme présentée. » (Minga, salariée 3, SP en cours d'élaboration)

Il existe ainsi une tension entre la volonté de présenter toutes les informations et l'impossibilité que cela représente. Administrateur de Nature et Progrès, Jacques indique que même cette fédération pionnière des systèmes participatifs, n'échappe pas à cette difficulté :

> « L'esprit des choses c'est bien la transparence, l'échange de savoir-faire, le fait que tout le monde ait accès à tout, il faut voir aussi avec une notion de bon sens… Tout le monde ne va pas… Il faut quand même organiser… le débat… et prendre l'aspect technique, l'aspect professionnel, il faut un peu gérer tous les aspects. » (Nature et Progrès, administrateur 2, SP)

A défaut de pouvoir être satisfaite, l'exigence de transparence concernant l'information se transforme en exigence d'honnêteté vis-à-vis du positionnement politique du réseau, comme finit par le dire Louise :

> « La vraie réflexion c'est (...) de donner à comprendre le cadre… et d'assumer un point de vue subjectif. C'est à dire : Minga travaille dans tel et tel cadre, et telle vision politique. » (Minga, salariée 3, SP en cours d'élaboration)

L'idéal affirmé de communiquer une information permettant à tous de juger se heurte ainsi à sa mise en pratique concrète. Ces dispositifs se distinguent également par le fait de s'adresser à des consommateurs pensés comme différents de ceux auxquels la certification par tiers est destinée.

D- Le consommateur-citoyen est compétent

Les réseaux mettant en place un système participatif s'appuient sur une conception de leurs destinataires différente de celle sur laquelle repose la certification par tiers : ils visent des destinataires réflexifs et compétents. Comme dans le cas des mytiliculteurs analysé par S. Dubuisson-Quellier (2003), l'élaboration d'un nouveau dispositif d'équipement des consommateurs repose sur une vision alternative de ces derniers. S'ils emploient parfois par commodité le terme de consommateur, ces réseaux disent s'adresser avant tout à des citoyens. Les rôles sont de fait souvent brouillés : au sein des AMAP, les consommateurs de légumes sont adhérents, distributeurs à tour de rôle, ou encore prestataires du service rendu en terme de

lien social et de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation. Chez Nature et Progrès, Jacques refuse par exemple le terme de consommateur :

> « A Nature et Progrès, les consommateurs n'existent pas. Moi je n'emploie jamais ce mot. Il n'y a pas de consommateurs. On est consommateurs, c'est ceux qui, dans la sphère sociétale, ceux qui achètent. (...) moi je déteste ce mot, on est adhérent à part entière. » (Nature et progrès, administrateur 2, SP)

De même à l'ATES, les voyageurs du tourisme équitable et solidaire sont envisagés comme de possibles partenaires pour l'évaluation des pratiques. Leurs capacités à voir et à juger, de même que leur accord pour le faire sont présupposés :

> « Moi c'est ce que je dis à chaque personne qui me demande, à qui j'explique la charte, je leur dis, si vous passez avec un des membres de l'ATES, il doit être à même de vous dire, voilà dans le prix de votre séjour il y a tant pour -si il prend l'aérien- l'aérien, il y a tant pour les prestations locales, il y a tant pour le fonds de développement, le fonds de développement il va être géré par tel partenaire… Enfin il est géré par tel partenaire… pour tel projet, et le fonctionnement de l'organisation en France. S'il n'est pas à même de vous dire ça déjà, faites remonter l'information parce que c'est un signe que l'engagement n'est pas tenu. » (ATES, salarié 2, SP en cours d'élaboration)

Les membres des réseaux qui élaborent un système participatif estiment les consommateurs désireux de s'informer et de s'impliquer dans les décisions liées à la production. Ils s'adressent à des consommateurs faisant des choix sur la base d'une délibération (Dubuisson-Quellier, 2006) et sollicitant pour cela le plus de ressources possibles (et non uniquement un logo). L'objectif de ces réseaux est ainsi de fournir la connaissance nécessaire à cette implication.

Enfin, les consommateurs sont pensés comme collectivement plus compétents qu'un certificateur. Ancien président de la fédération Nature et Progrès, Johan est également éleveur dans le sud de la France :

> « Nous la critique qu'on formule vis-à-vis du contrôle officiel de certificateurs, c'est leur manque de compétences techniques. (...) Dans la certification par tiers. Parce qu'ils ont d'excellentes compétences méthodologiques (...) mais par contre, techniquement, il leur manque complètement des connaissances techniques et pratiques ». (Nature et progrès, ancien président, SP)

Ancien certificateur d'Ecocert[155], devenu salarié du service d'attribution de la mention Nature et Progrès Bruno poursuit :

> « Ils ont une formation de technicien agricole, ou agronome de base, mais contrôler un vigneron ce n'est pas exactement la même chose que contrôler un maraîcher, chaque

[155] Organisme de contrôle du label AB

production a quand même aussi un certain nombre de spécificités. (...) Alors que dans un système participatif… la compétence collective… Dans le groupe il y a des gens qui ont des compétences dans tel ou tel domaine et qui les mettent au service du groupe. » (Nature et progrès, salarié 1, SP)

Un dernier aspect des systèmes participatifs reste à souligner : la volonté d'améliorer et de ne pas figer les pratiques.

E- Ne pas exclure, ne pas sanctionner : améliorer

Les systèmes participatifs sont décrits comme permettant un accompagnement vers une amélioration des pratiques et se substituant à un contrôle « strict » associé à une sanction. Le *Manuel pratique des SPG*[156] affirme par exemple que : « le but de l'enquête est d'accompagner le producteur, année après année, dans son processus d'amélioration des pratiques. Il ne s'agit pas uniquement de contrôler son activité mais plutôt de stimuler une évolution continue de sa démarche dans le sens de la Charte de Nature et Progrès ». De même, Nature et Progrès Belgique présente sur son site internet les avantages du système participatif par rapport à la CPT : « Du fait de leur devoir d'indépendance, les contrôleurs [de la CPT] ne peuvent, en aucun cas, apporter un conseil technique ou mettre en réseau les professionnels entre eux. Donc, lorsqu'un producteur ne respecte pas le cahier des charges -le Règlement européen ou celui d'un organisme privé- il est directement sanctionné, au lieu d'être conseillé, et ne reçoit pas le label bio[157] ». Cette vision est partagée au sein de Minga et des Amap, comme l'illustrent ces extraits d'entretien, avec Bernard, salarié de la première association d'une part, et Arnaud du Miramap, d'autre part :

« Il faut que l'organisation Minga et notamment son conseil d'administration puisse dire, « telle filière à notre avis elle va dans le bon sens ». Dire, voilà y a des seuils minimum de toute façon, et puis voilà ça va dans le bon sens. Alors à ce moment y aura ce qu'on appelle une « mention » ou une « attestation ». » (Minga, co-fondateur, SP en cours d'élaboration)

« C'est vraiment… un outil de dialogue… Pas du tout de sanctionner ou de… mettre une étiquette, AMAP ou pas AMAP, c'est véritablement pouvoir évaluer avec un outil, avec un langage commun, pouvoir évaluer ses pratiques. Là, pour une fois pas

156 www.natureetprogrès.org, mars 2010
157 www.natpro.be/~natpro/pdf/2009/09_33.pdf, mars 2010.

seulement du côté du producteur mais aussi du côté des groupes de consomm'acteurs. » (Miramap, porte parole, SP en cours d'élaboration)

Il existe au sein des réseaux élaborant et mettant en œuvre des systèmes participatifs une forme de rejet du « contrôle », qui rejoint ce qui a été constaté pour les mouvements s'appuyant sur une charte uniquement. Ce refus de la surveillance et de la sanction est très présent dans des réseaux tels que Minga ou Nature et Progrès qui affirment publiquement leur rejet de la certification et de la labellisation, mais également dans un réseau tel que celui des régies de quartier. C'est ce qu'exprime ici Bénédicte, adhérente de ce mouvement :

«- Moi j'insiste beaucoup, *on n'est pas dans le contrôle,* on est dans la veille, dans l'aide et l'accompagnement. Et la question du contrôle elle revient régulièrement dans le réseau.
-(DR) Ah oui ?
-Régulièrement il y a des gens qui disent « y a telle régie, à tel endroit, elle fait n'importe quoi avec les CES [contrats emplois solidarité], c'est pas sérieux, elle nous…donc il faudrait bien aller contrôle ce qu'elle fait. On ne va pas le prendre comme ça. On va voir. On va aller voir, on va évaluer mais…avec eux. On n'a pas un expert évaluateur. Alors on a mis aussi en marche, depuis deux ans, trois ans, une démarche de progrès. » (CNLRQ, adhérente 1, SP en cours d'élaboration)

Au sein des régies, les problèmes posés par une structure particulière se déplacent sur ses encadrants ; les directeurs font apparemment l'objet d'un important turn-over, ce qui permet de modifier les pratiques d'une régie ou de la rappeler à l'ordre sans pour autant l'exclure du réseau. Nous reviendrons sur le rôle laissé aux salariés dans la construction et la mise en œuvre des dispositifs (chapitre 8).

Ce rejet du contrôle et de la sanction qui potentiellement l'accompagne, correspond à un refus de l'exclusion. Celui-ci se manifeste une fois les structures entrées dans un réseau (les exclusions sont très rares) mais également parfois dès l'acte de candidature d'une association, comme on peut le constater dans le réseau des régies de quartier, à travers le témoignage d'Elias :

«Nous on ne dit jamais non. Quand on ne labellise pas, on diffère toujours la réponse. On peut dire non si on voit que les éléments non pas été travaillés, mais dans un premier temps…enfin, au moment de la première demande, et qu'on s'aperçoit que ça ne le fait pas, on diffère, on ajourne la labellisation en demandant aux porteurs du projet de travailler tel ou tel aspect du projet en disant : voilà là ça ne va pas, cet aspect-là n'est pas suffisamment travaillé, on vous demande de travailler cette dimension-là et de revenir me voir quand vous serez prêt. » (CNLRQ, salarié 1, SP en cours d'élaboration)

Le rejet de la sanction est également tangible au sein de l'ATES, bien qu'une association ait finie par être exclue lors de la première évaluation interne croisée (EIC), pour cause de défaut de transparence :

« Ces critères [de la grille d'évaluation] sont inscrits dans une démarche de progrès. *Pas de sanction pure*, mais une véritable volonté de progresser ensemble.» (ATES, directeur d'une association membre, SP en cours d'élaboration)[158] »

Encadré 6 : Observation participante du système participatif de Minga : le « Système d'Analyse des Filières » (SAF)

L'analyse d'une filière de viande bovine est organisée en Haute Marne, le 5 novembre 2012, en partenariat entre Minga et l'ARDEAR Champagne-Ardenne. Les participants parisiens (l'observatrice d'une part, deux salariés de Minga d'autre part) prennent le train de 6h42 arrivant deux heures et demie plus tard sur place. La journée se déroule à la chambre d'agriculture. L'analyse concerne « Couleur Nature », un magasin de producteurs, et un éleveur de bovins le fournissant. Cinq acteurs de la filière sont attendus : Pierre D.[159], l'éleveur concerné, un autre éleveur de bovins ainsi qu'un paysan associés au magasin, le gérant de Couleur Nature Jean-Louis C., et le directeur de l'abattoir pour cette filière qui ne viendra finalement pas. Quatorze personnes sont réunies autour de tables disposées en « U » : quatre membres de Minga (un administrateur-salarié, un administrateur, deux jeunes salariés), trois de l'ARDEAR (son président, un animateur salarié et une stagiaire étudiante en agronomie), les acteurs de la filière, un ancien conseiller agricole, et enfin l'observatrice. L'ambiance est informelle, le tutoiement généralisé. La journée est animée principalement par un salarié de Minga alors que l'animateur et la stagiaire de l'ARDEAR ont réalisé la synthèse qui sert de base à la l'analyse. C'est la première fois que Minga organise un SAF en collaboration avec l'ARDEAR. On apprendra dans le train du retour par les membres de Minga que le gérant de l'entreprise évaluée (Jean-Louis C.) est un pilier de l'ARDEAR locale. Il n'a donc pas été choisi par hasard ; le SAF est encore dans un période de « test ».

L'animateur de l'ARDEAR, un jeune homme d'une trentaine d'années, ouvre la discussion en présentant les objectifs de la journée. Il s'agit de donner des « éléments de garantie » sur la démarche du magasin Couleur Nature, « sans passer par le label », et « en impliquant les acteurs ». Suite à un rapide tour de table permettant la présentation des participants, l'animateur de Minga présente à son tour le SAF, en apportant des rectifications : il ne s'agit pas de « garantir », car « on aurait bien du mal à trouver des critères de ce qui est « bien » ou « mal » ». Ce point sera rappelé à plusieurs reprises par la suite. Il s'agit plutôt de permettre une meilleure coopération des acteurs d'une filière et la publication des informations sur la qualité auprès du public. L'un de ses collègues ajoute qu'il s'agit de « faire que les citoyens se *réapproprient* la vie économique ». Le premier poursuit : « il existe un projet politique derrière ». Le second précise : « au sens large ».

[158] Citation extraite de l'article de Fabrice Bugnot, « L'assurance d'un voyage solidaire ? », de la revue ALTERMONDES, (2009), *Le tourisme en quête de sens*, Hors série n°7, Printemps. Les propos ont été mis en italiques par l'auteur de la thèse.

[159] Les noms ont été modifiés

L'animateur de Minga rappelle ensuite les quatre étapes du SAF : la première a consisté en un autodiagnostic par les acteurs de la filière, à l'aide d'une grille d'enquête. Celle-ci a permis la rédaction d'une synthèse par des membres de l'ARDEAR (2e étape). Aujourd'hui a lieu l'avant-dernière étape, la commission d'évaluation, avant la publication des données.

Les documents supports de l'analyse ont été envoyés quelques jours plus tôt par la poste aux participants : une synthèse didactique de 29 pages sur la filière (présentation des deux acteurs spécifiquement analysés en cette journée, approche comptable et décomposition des prix), un document de 7 pages résumant sous forme de tableaux des données économiques et financières sur ces deux acteurs, une présentation du SAF, la charte de Minga. Chacun des deux acteurs présente à l'oral son activité, donnant lieu à diverses discussions entre les participants : Faut-il intéresser les salariés au résultat ? Comment garantir une reconnaissance par le salaire ? Comment sont nourries les bêtes élevées ? Que penser des conditions d'abattage (un abattage à la ferme générerait moins de stress, plusieurs pays européens l'autorisent) ? L'éleveur souligne que l'élimination de cette étape réduirait le nombre d'intermédiaires, or « plus il y a d'intermédiaires plus la qualité y perd, parce que le producteur n'a plus de comptes à rendre ». Des questions sont également posées au distributeur sur l'élaboration du prix de vente, et à l'éleveur sur son positionnement par rapport à l'agriculture biologique.

Après un déjeuner dans la même salle, composé de produits provenant directement de Couleur Nature, un autre paysan associé au magasin rejoint les participants. Les discussions se poursuivent l'après-midi autour de questions financières, de réflexions sur la clientèle du magasin, relativement aisée, jeune et féminine (une quarantaine de consommateurs ont été interrogés en amont de la commission). L'impact environnemental de la production est enfin abordé. La question de la qualité de la viande fournie donne lieu à quelques tensions entre le gérant de la boutique et le principal éleveur interrogé. La journée s'achève à 17h30 et aboutit, quelques semaines plus tard, à un nouveau document de synthèse publié sur le site internet de Minga.

Les différentes caractéristiques démarquant les systèmes participatifs des certifications par tiers apparaissent dans les changements de noms que connaissent ces dispositifs depuis leur création. Nature et Progrès parle initialement de Systèmes de garantie participatifs, avant d'opter pour Système *participatif* de garantie de façon à souligner que la participation ne se limite pas à la garantie mais est omniprésente. S'en inspirant, Minga créé tout d'abord le « Système de garantie et *d'amélioration* des pratiques » (SGAP), rajoutant l'idée d'amélioration, puis modifie la dénomination pour « Système d'analyse des filières » (SAF). Cette modification vise non seulement à souligner la prise en compte de la filière de production dans son ensemble, mais également à contester l'idée même de « garantie ». Conservé par plusieurs réseaux régionaux d'AMAP, le terme de Système participatif de garantie est néanmoins remplacé en Ile-de-France en 2012 par « Démarche participative de progrès » (DPP) pour correspondre à la recherche d'améliorations et au rejet de l'idée de garantie.

La création des systèmes participatifs s'accompagne comme on l'a vu d'une critique des dispositifs de jugement classiques que sont les certifications par tiers. Les réseaux qui élaborent les systèmes participatifs refusent l'intervention d'un organisme évaluateur indépendant au profit de la participation des parties prenantes à l'évaluation. Leur ambition est de donner les informations permettant à chacun de juger soi-même, plutôt que de proposer une « promesse » de qualité. Ce souhait s'incarne dans le refus du terme et de l'idée de « garantie ». Les systèmes participatifs correspondent à une volonté de ne pas figer les pratiques mais de les améliorer. Enfin, ces mouvements s'adressent à des citoyens considérés comme réflexifs et compétents. En dépit du caractère encore balbutiant de ces systèmes dans la quasi-totalité des réseaux étudiés (à l'exception de Nature et Progrès dans une certaine mesure[160]) que peut dire la mise en pratique de ces différentes dimensions ?

F- Les obstacles à la mise en pratique

Le projet des systèmes participatifs se heurte à un certain nombre de difficultés lorsqu'il s'agit de son application pratique, comme a commencé à le suggérer la description qui en a été faite. La lourdeur de la procédure à mettre en place et le travail demandé aux salariés en conséquence ne s'accompagnent pas de la large participation annoncée.

1) Lourdeur du processus

La tension existant entre idéal de transparence totale et nécessité de rendre l'information compréhensible et synthétique est un véritable obstacle au bon fonctionnement du système. Les dispositifs tels qu'ils existent aujourd'hui sont accusés d'être « trop lourds » par les enquêtés. Ayant participé au SAF de Minga, Vincent est par exemple plutôt dubitatif quant à la reproduction d'une telle évaluation pour le réseau des AMAP dont il est salarié :

> « -C'est hyper détaillé leur truc ! C'est incroyable, ça réclame un boulot en amont, c'est monstrueux ! Si tu veux ils ont une grille de 400 critères à remplir alors ça leur prend une journée déjà, ils s'intéressent à tous les acteurs de la filière. Moi ça va,

[160] Jusqu'à une date récente, seules les « COMAC », commissions attribuant ou non la mention, étaient véritablement participatives dans ce réseau. Les visites auprès des producteurs commencent à peine à inclure progressivement des producteurs et des consommateurs dans certains réseaux régionaux.

heureusement c'était simple il y avait juste producteur et revendeur, ça faisait deux, sinon on n'y aurait passé une semaine ! (…)
-(DR) Ça a duré une journée entière ?
-Oui une journée entière. Enfin c'était... Moi j'ai envie de dire c'était trop! (…) c'est un boulot tellement faramineux que… Comment est-ce qu'on peut faire ça ? Quand on est un grand réseau, on ne peut pas faire ça. Ils ont dû travailler là-dessus pendant deux mois. » (Minga, participant comme « citoyen », SP)

Le même constat circule discrètement entre les membres des associations de l'ATES lors de la journée d'évaluations internes croisées à laquelle j'ai pu assister (encadré 7). La préparation de la journée a demandé beaucoup de temps aux associations. Trois salariés en position d'évaluateurs me disent avoir organisé trois réunions via « Skype »[161] avec la structure auditionnée, durant trois à quatre heures chacune… Une autre salariée me confie dans le couloir que son mari se plaint des heures supplémentaires non payées qu'elle a dû consacrer à la préparation de l'audition de l'association pour laquelle elle travaille. Stéphane, directeur d'une autre structure est rappelé à l'ordre pour n'avoir pas fourni les documents demandés en amont. Celui-ci invoque le fait qu' « il faudrait deux heures d'un salarié pour mettre tous ces documents sur « Dropbox »[162] ! ». Un grand nombre des associations membres ont d'ailleurs du retard sur la préparation demandée ; neuf sur trente-deux se sont décommandées les jours précédents.

Encadré 7 : Observation du Système participatif de l'ATES, les « Evaluations Internes croisées » (EIC)

L'Association pour le tourisme équitable et solidaire organise pour la deuxième fois de son histoire des « Evaluations internes croisées » entre ses associations membres. La première session avait eu lieu en septembre 2008 à Villeurbanne. Les acteurs de ce tourisme alternatif se retrouvent cette fois dans le 14e arrondissement de Paris. Quatre salles de séminaire aux noms appropriés (Copenhague, Barcelone…) ont été louées pour l'occasion au sein d'un centre international de séjours, le « FIAP Jean Monnet ». Les participants se retrouvent dès 9h30 pour un accueil informel autour du petit déjeuner. Des observateurs ont été conviés au préalable : deux représentants de la « Coalition Internationale pour un Tourisme Responsable »[163], deux autres de la PFCE, une représentante du groupe EARTH[164] et

[161] Logiciel permettant une vidéoconférence par internet.
[162] Logiciel permettant de partager des documents lourds via internet.
[163] Organisation internationale se donnant pour but d'informer et mobiliser les acteurs majeurs du tourisme (professionnels, gouvernements, ONG nationales et internationales) à l'intérêt du concept de Tourisme Responsable » http://www.coalition-tourisme-responsable.org/.
[164] European Alliance for Responsible Tourism and Hospitality, Réseau européen des acteurs du tourisme solidaire et responsable: www.earth-net.eu

l'auteure de ces lignes, en qualité de doctorante. La présence de « voyageurs » a été envisagée, puis écartée pour cette phase. Trois partenaires touristiques du « Sud » étaient invités, dont deux, venant d'Inde, sont absents faute de visa.

Les 34 personnes présentes dès le début de la matinée sont rassemblées dans une grande salle de réunion aux tables disposées en rectangle. L'ambiance est chaleureuse, tous se tutoient, apparemment contents d'être réunis. Les participants et observateurs ont reçu au préalable un livret de 118 pages expliquant le dispositif. Il comprend aussi bien un historique de l'association et de la réflexion sur l'évaluation, que le descriptif du processus en lui-même, les grilles d'évaluation à remplir pour chaque séjour, et les 56 « fiches critères » à partir desquelles évaluer.

Cette session d'évaluation a débuté un an plus tôt. Chaque association est évaluée par trois autres, à partir de ses cinq destinations comptant le plus de voyageurs. Durant la première étape du processus, chaque structure s'est auto-évaluée à partir des 56 critères fournis par le réseau, constituant un dossier envoyé aux associations évaluatrices. Comprenant en particulier les documents sources pour valider les critères, ce dossier est disponible sur internet via une « Dropbox ». Tout ce travail a donné lieu à des échanges de mails et des réunions par « Skype ». La journée est consacrée à la troisième et avant dernière étape du dispositif, les auditions, qui donneront lieu ensuite à un rapport final pour chaque prestataire évalué.

Les associations ont été réparties en 8 groupes. Celles des groupes pairs auditionnent celles des groupes impairs le matin, avant d'inverser pour l'après-midi. La première évaluation à laquelle j'assiste se déroule dans une ambiance studieuse et sereine. Jean[165], l'un des membres évaluateurs, donne le ton de la réunion : « on a trouvé que votre association avait de bonnes pratiques, on avait peu de questions. ». Différents points sont abordés, allant de la prédéfinition des dates de voyages au prix des séjours. Jean juge que certains séjours sont particulièrement chers. Président de l'association évaluée, André répond avec simplicité que le tarif pratiqué est le même que celui de « 90% des séjours au Sénégal ». La discussion se poursuit sans encombre au fur et à mesure de l'évocation de différents critères demandant des précisions.

[165] Les prénoms ont été modifiés.

Evaluation d'une association (deux salariées et un président, à droite) par les membres de trois autres (à gauche).

En salle Copenhague, où je me dirige ensuite, la discussion est plus agitée. Stéphane, directeur de l'association évaluée, a oublié une « fiche signalétique » chez lui et en est désolé. Les évaluateurs sont démunis : « comment on évalue alors ? Avec quelle méthode ? Il y a un boulot qui aurait du être fait, la fiche signalétique et ça n'a pas été fait….on diffère ? ». L'audition a quand même lieu mais dans un climat un peu tendu. Beaucoup de documents font défaut pour témoigner de la réalité des pratiques mises en œuvre. Stéphane explique chaque fois ses actions sans pouvoir en fournir des preuves écrites : « les choses sont faites de manière informelle », « on est sur une relation basée sur de la confiance depuis longtemps »… Les évaluateurs paraissent tiraillés entre leur vision de l'évaluation souple et adaptée à l'hétérogénéité des associations et ce qui apparaît comme leur désir de bien faire. En position d'évaluateur, Pierre soupire tout d'abord en début de réunion : « Il y a l'esprit et la lettre… et si on s'en tient à la lettre on perd l'esprit…». Après plusieurs demandes de justificatifs en vain, son ton devient moins conciliant :

«- il manque certains rapports de mission, il va falloir les faire. C'est du déclaratif là.»

-(Stéphane) oui… je viens d'en faire un…

-donc il manque les dates de tes voyages, on ne les a pas, c'est ça que tu as oublié chez toi ?

-oui…

L'audition se poursuit dans ce climat mitigé. Une autre difficulté émerge autour du critère 38 demandant si l'opérateur « favorise les opportunités de rencontre et d'échange entre les voyageurs, la population et les acteurs de la vie locale ». L'association de Stéphane organise des séjours pour adolescents, au cours desquels de grands jeux sont organisés donnant l'occasion aux jeunes de poser des questions aux « locaux ». Valérie, évaluatrice, se demande si c'est une « vraie » rencontre. Pour Stéphane, celle-ci n'a pas à juger de la « qualité » de la rencontre, mais à prendre acte du fait qu'il y a bien une rencontre. Cette tension me sera encore racontée par Valérie à voix basse en fin d'expérience, comme un des moments difficiles de la journée. Toutes les discussions ne vont pas sans heurts.

Dans une autre salle : évaluation d'une association (salariée et président à droite) par les membres de trois autres (à gauche)

2) Implication des salariés, absence des consommateurs

Conséquence de la charge de travail demandée, les systèmes censés être participatifs reposent en grande partie sur les salariés des associations. Salariée pendant un an du réseau des AMAP-IdF, Manon a souffert de la charge de travail exigée et constate les difficultés également éprouvées par les deux salariées dédiées au système participatif au sein du réseau régional Rhône-Alpes :

> « Avec les deux chargés de missions qui ont été recrutées pour s'occuper du SPG en Rhône-Alpes, c'est quand même deux temps pleins à l'échelle du département pour mettre en place le SPG (…) elles réfléchissent au SPG, à la garantie de l'éthique, mais l'idée d'un outil vraiment SPG, avec des questionnaires etc., elles sont en train de l'abandonner parce qu'*elles se rendent compte que c'est trop difficile.* » (AMAP-IdF, salariée 3, SP)

Mais l'implication demandée aux salariées est également le reflet du peu d'implication des autres parties prenantes, au premier rang desquelles, les « simples citoyens » ou « consommateurs » si souvent invoqués. Les modalités de la participation de ces derniers ne semblent pas encore clairement établies : aucune des observations effectuées ne permettent de constater la participation de véritables « citoyens sélectionnés au hasard ». Au sein de Nature et Progrès, les « citoyens » sont prioritairement des adhérents de l'association. J'ai moi-même été victime de ce peu d'ouverture (chapitre 2), de même que Vincent, salarié des AMAP, m'avouant n'avoir pas réussi non plus à participer à une enquête de ce réseau. Le groupe de travail des AMAP-IdF suivi durant un an est quant à lui de taille réduite (une dizaine de personnes au maximum) et comprend très rarement de « simples amapiens » (les

membres sont par ailleurs chercheurs, engagés politiquement, ou producteurs). Le SAF de Minga ayant fait l'objet d'une observation participante ne comprenait pas non plus de simple consommateur. Les difficultés constatées dans le fonctionnement des COMAC de Nature et Progrès dès les années 1990, sont en outre rapportées par la thèse de S. Piriou (2002) sur l'institutionnalisation de l'agriculture biologique. Celle-ci note en particulier que le collège des consommateurs est « bien souvent composé uniquement de représentants directs ou indirects de Nature et Progrès » (p. 155), en dépit d'une convention signée pour ouvrir aux associations de consommateurs non biologiques, suivie de peu d'effets.

L'éclairage apporté par le questionnaire soumis aux enquêtés est à cet égard intéressant. Les répondants s'étant déclarés « moyennement ou non satisfaits du dispositif proposé par leur réseau » avaient accès à la question « Quelles améliorations de ce dispositif pourraient être envisagées ? »[166] . Six modalités étaient proposées[167]. La réponse « Faire participer plus de gens au dispositif (usagers/clients, partenaires) » (48 %) est celle choisie le plus souvent, après « Améliorer l'évaluation de nos pratiques » (56 %). Elle arrive en outre juste avant la modalité « Donner plus d'informations aux consommateurs, ou une information plus claire » (46 %) (Voir graphique B, en annexe).

Il y a donc loin de l'intention à l'état actuel des systèmes participatifs. Comment comprendre alors la force avec laquelle les membres de ces réseaux défendent ces projets ? Un élément de réponse (parmi d'autres, développés dans les chapitres suivants) peut être fourni par l'attention portée au début de ce chapitre au caractère de « singularité » des biens et services concernés, c'est-à-dire au fait que ces derniers impliquent des choix en termes de valeurs.

G- Résister à la désingularisation ?

En luttant contre l'imposition de critères de jugement fixes au profit d'une constante démarche d'amélioration, les réseaux élaborant les systèmes participatifs semblent résister à

[166] Seules les personnes ayant répondu « non » (3) ou « Moyennement : des améliorations seraient souhaitables » (95) étaient dirigées vers la question portant sur les améliorations. Les réponses à cette dernière concernent donc 98 individus, ayant coché plusieurs modalités.

[167] Le questionnaire figure en annexe. Les modalités de réponse à cette question étaient : Rajouter un logo/label ou améliorer celui existant, Améliorer l'évaluation de nos pratiques, Donner plus d'informations aux consommateurs, ou une information plus claire, Simplifier le dispositif, Rendre le dispositif moins coûteux, Faire participer plus de gens au dispositif, Autre (réponse ouverte).

un risque de désingularisation. Celle-ci désigne la conversion d'une singularité en produit différencié, un processus qui « transforme l'originalité en uniformité » (Karpik, 2007, p. 317). Les réseaux à l'origine des systèmes participatifs refusent en effet la standardisation des produits. Pour Abdia, salariée du réseau des AMAP d'Ile-de-France, le système participatif constitue « un outil qui garantit, qui s'occupe qu'on soit tout le temps dans la démarche, et qu'on ne dise pas « c'est bon on est une AMAP, tout va bien ! » non ! Est-ce qu'on continue à avancer ou pas ? ». Le système participatif n'est pas envisagé comme un outil facilitant le choix du consommateur mais comme un dispositif stimulant la réflexion. C'est ce que défend l'un des cofondateurs de Minga :

> « On a envie de faire un truc qui n'empêche pas de réfléchir au contraire, qui pousse à réfléchir. (...) Et au lieu de mettre si tu veux un signe où les gens « oh ben oui y a la marque, j'ai confiance, j'achète » Nous on ne veut pas de ça. On veut un signe qui incite les gens à réfléchir, à se poser des questions, à aller sur les sites internet pour découvrir les filières, tu vois ? Et apprendre comment fonctionnent les choses. » (Minga, salarié 1, SP en cours d'amélioration)

Ces considérations aboutissent à une sorte de paradoxe : alors que les labels indiquent habituellement une possible singularité, les certifications par tiers semblent ici rejetées au nom de la préservation de la singularité des biens et services d'économie solidaire. Il s'agit d'éviter que ces derniers ne soient transformés en produits différenciés par l'instauration de critères fixes. Ce paradoxe n'est qu'apparent et renvoie à une situation déjà analysée par L. Karpik (2009) dans la présentation des régimes de coordination. Ces derniers désignent sept modèles abstraits renvoyant chacun à une variante particulière du fonctionnement des marchés des singularités. Ces régimes sont construits à partir des différents types de dispositifs de jugement. Ceux étudiés ici (CPT et SP) sont impersonnels et substantiels. Ils renvoient à deux régimes de coordination possibles, selon que le marché sur lequel ils se situent est restreint ou étendu. Un marché restreint renvoie au régime de l'authenticité, un marché étendu, au régime méga. Les réseaux mettant en œuvre les systèmes participatifs (Nature et Progrès, Minga, Réseaux des AMAP…) refusent le recours à la grande distribution. Ils opèrent donc sur un marché restreint et tendent vers le régime de l'authenticité[168]. Les réseaux optant pour la certification par tiers (AB, Max Havelaar…) ont recours à la grande

[168] L. Karpik indique deux autres caractéristiques de ce régime : il s'agit tout d'abord d'un « modèle esthétique » dans la mesure où ce régime est élaboré à partir de biens culturels. Sa transposition à la consommation engagée suggère de parler de modèle « éthique ». La dernière caractéristique est la « logique de l'originalité » ; il conviendrait pour transposer de parler de logique de la « relation interpersonnelle » en référence de même à la personne humaine.

distribution et tendent vers le régime méga[169]. Ce détour par les régimes de coordination permet de comprendre en quoi le refus de la certification par tiers s'apparente à un refus de désingularisation. L. Karpik indique en effet les risques associés au régime méga (caractérisé par un marché étendu et une logique de profit) : « le maintien des singularités et la conquête du marché mondial peuvent devenir contradictoires. Les choix des produits faits au cours du temps, qui permettent sans cesse d'élargir le marché, peuvent aussi provoquer la désingularisation de la marque » (Karpik, 2009, p. 188). Le fait que les réseaux qui mettent en œuvre la certification par tiers renvoient au régime de coordination méga fait ainsi craindre une possible désingularisation des biens et services d'économie solidaire.

En refusant l'imposition d'une norme, les réseaux qui élaborent les systèmes participatifs mettent en avant la construction sociale des biens ou services différenciés à laquelle participe la création de labels ou cahiers des charges publics. Ils indiquent que le commerce équitable, l'agriculture biologique ou les AMAP n'existent pas en soi, ni en soi comme singularités (Jourdain, 2010). La démarche de ces réseaux consiste ainsi à produire symboliquement ces singularités et à convaincre les plus larges fractions de consommateurs. C'est ce qu'illustrent les propos suivants de Bernard, cofondateur de Minga d'une part, et de Jacques, administrateur de Nature et Progrès d'autre part :

> « On s'engage…parce que le commerce équitable n'existe pas. C'est des démarches. Et nous on trouve odieux que des gens nous disent « nous, on fait du commerce équitable. » ça veut dire que tous les autres commerçants par exemple dans la ville ici ce serait tous des pourris, des voleurs, c'est pas vrai. » (Minga, salarié 1, SP en cours d'élaboration)

> « Ils parlent de la bio comme si ça existait, mais la bio n'existe pas vraiment, c'est un rapport de force ! » (Nature et progrès, administrateur 2, SP)

L'opposition qui se dessine entre des réseaux utilisateurs de certification par tiers d'une part et ceux élaborant un système participatif[170] d'autre part, apparaît en définitive comme une divergence quant aux biens et services échangés : s'agit-il de produits au même titre que

[169] Ce régime se caractérise par un marché étendu, l'intensité de la recherche du profit élevé sur le court terme et une « logique de référence à l'originalité ». La transposition de ce régime suggère de parler de « logique de référence à la relation interpersonnelle ».

[170] Ceux ayant une charte uniquement sont, comme précisé plus haut, plus proche des mouvements promouvant les systèmes participatifs.

« n'importe quels autres »[171], ou bien de projets impliquant des choix relevant du bien commun ?

Conclusion

Le choix d'un bien ou service issu de l'économie solidaire correspond à la recherche d'un bien et/ou service produit dans des conditions jugées « bonnes » ou « meilleures » que d'autres. Qu'il s'agisse d'un produit « biologique », d'une association organisant des échanges non-marchand ou d'une entreprise pratiquant l'insertion par l'activité économique, le critère de qualité, sociale et environnementale en particulier, prime sur celui du prix dans le choix effectué. Multidimensionnels, incommensurables et de qualité incertaine, ces biens et services relèvent de l'univers des singularités. Leur mise sur le marché (ou confrontation à d'autres initiatives similaires dans le cas des biens et services non marchands) nécessite la mobilisation de dispositifs de jugement équipant le consommateur (ou l'usager). Reconnue officiellement, la certification par tiers est le type de dispositif le plus répandu. Matérialisée par un logo, elle se fonde sur un contrôle de la production par un organisme indépendant. Elle propose une promesse de qualité, à un consommateur envisagé comme attaché, utilisant le logo comme seule ressource pour faire un choix.

Des dispositifs concurrents, les systèmes participatifs, diffèrent des certifications par tiers tant du point de vue de la configuration de critères de jugement mobilisée, que du point de vue de leur fonctionnement. Cherchant à contrecarrer le risque de voir les consommateurs maintenus « à distance de la construction des marchés et de la qualité » (Gadrey, 2008, p. 387) les réseaux qui élaborent et mettent en œuvre ces dispositifs visent à impliquer les parties prenantes, dont les consommateurs, pensés comme réflexifs et compétents, dans la formation du jugement sur la qualité.

On trouve en économie solidaire une tension entre deux conceptions des dispositifs de qualité. La première est réaliste : les indicateurs forgés mesurent une réalité considérée comme pré-existante ou existante en soi, indépendamment de sa quantification. Le passage de

[171] La question de savoir s'il existe des biens et services ne relevant d'aucun débat sur le bien commun mérite en outre d'être posée, mais n'est pas celle soulevée par les enquêtés.

la mesure individuelle à l'évaluation collective est pensé comme automatique. Cette vision est marquée par la tendance générale à la mesure de la « performance », analysée par F. Jany-Catrice (2012) dans d'autres secteurs, publics et privés. Les réseaux favorables à la certification par tiers tendent vers ce pôle. La seconde conception des dispositifs relevée est constructiviste : les indicateurs sont des construits sociaux susceptibles d'évoluer et amenant les objets évalués à se modifier. Entre ces deux visions plusieurs réseaux cherchent leur propre rapport aux indicateurs et à la qualité : comment la définir, l'évaluer, la (re)présenter.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces expériences non encore achevées quant à la possibilité et aux modalités de mise en œuvre d'une participation des consommateurs aux dispositifs de jugement ? Trois points peuvent être soulignés. Tout d'abord le travail de ces réseaux autour des systèmes participatifs montre que l'ambition de faire participer les consommateurs existe et s'inscrit dans une démarche de résistance face à un risque perçu de désingularisation. Ces initiatives participent ainsi à un ensemble de mouvements agricoles refusant l'homogénéisation des produits et proposant un cadrage alternatif du marché (Dubuisson-Quellier, 2003). En associant la revendication d'une prise en compte de l'hétérogénéité des produits à celle de la participation des consommateurs, ces réseaux soulignent que la détermination de critères de jugement renvoie à des choix politiques en matière d'agriculture et d'alimentation.

Deuxièmement, les systèmes participatifs les plus aboutis actuellement témoignent de la grande complexité d'un tel dispositif quant à sa mise en œuvre. Les réseaux étudiés reconnaissent que leur désir de transmettre l'information la moins orientée relève d'un idéal et correspond en pratique à la nécessité de présenter le point de vue à partir duquel on parle. La participation de l'ensemble des parties prenantes reste pour l'instant l'aspect le moins bien appliqué de ces démarches et leur plus grande limite ; nous y reviendrons dans les deux derniers chapitres.

Enfin, il apparaît que l'extension de ces dispositifs à d'autres domaines dépend en grande partie de représentations sous-jacentes telles que la conception des consommateurs comme réflexifs ou non, ou encore le regard porté sur la notion de « contrôle ». La partie suivante s'attachera à explorer les représentations présentes au fondement des dispositifs étudiés.

Partie 3 Représentations sous-jacentes aux dispositifs

Introduction

L'élaboration des dispositifs de qualité a mis au jour l'interdépendance existant entre la création du dispositif d'une part, et la structuration du mouvement qui en est à l'origine d'autre part. Les chartes, certifications par tiers avec label ou logo (CPT) et systèmes participatifs (SP) apparaissent comme des outils mis en place pour définir et consolider une identité collective. Le fonctionnement des différents dispositifs étudiés a été présenté. La mobilisation du cadre théorique de l'économie des singularités a permis d'éclairer l'élaboration par une partie des réseaux d'économie solidaire, de dispositifs alternatifs à la certification par tiers. Mettant l'accent sur la participation de tous à la formation du jugement, cette recherche de nouveaux dispositifs participe d'une résistance à ce qui est perçu comme un risque de désingularisation : l'imposition, par des instances de normalisation extérieures, de critères de jugement fixes.

La répartition des réseaux étudiés entre deux pôles (ceux optant pour la certification par tiers d'une part, ceux la rejetant au profit du développement des systèmes participatifs ou optant pour une charte uniquement, d'autre part) laisse entrevoir une opposition quant aux représentations qui sous-tendent les dispositifs de qualité. Celles-ci portent en particulier sur le contrôle et l'exclusion ou encore sur les attentes formulées vis-à-vis des consommateurs. La notion de confiance apparaît en outre de façon récurrente dans les discours des enquêtés pour justifier l'adoption d'un fonctionnement spécifique. Les membres des collectifs ayant une charte uniquement affirment que le respect de celle-ci est « basé sur la confiance » et ne nécessite donc pas de garantie supplémentaire. Ceux recourant à la certification par tiers assurent en revanche que celle-ci est un « gage de confiance ». Les enquêtés insistent par ailleurs sur des mécanismes différents pour déterminer ce que recouvre la qualité de leurs biens et services : sont évoqués tour à tour (mais de façon très inégale selon les collectifs) aussi bien les mécanismes marchands, que les relations interpersonnelles, la transparence de l'information, ou encore la mobilisation de standards. La détermination de la qualité paraît renvoyer ainsi, de même que la confiance, à des représentations distinctes selon les mouvements observés.

C'est de l'ensemble de cet « encastrement cognitif » des échanges, qu'il sera question dans cette troisième partie, c'est-à-dire des « valeurs par lesquelles les individus se représentent le monde et agissent en conséquence » (Steiner, 2005, p. 105), conduisant à

l’élaboration ou au choix d’une forme de dispositif plutôt qu’une autre. Le chapitre 5 s’attachera à mettre en lumière en quoi les collectifs se distinguent par leurs définitions distinctes de la confiance. Le suivant traitera des conventions de qualité mobilisées au sein des mouvements.

Ch. 5 Quand la notion de confiance recouvre des conceptions du monde opposées

Les enquêtés ont très souvent recours au terme de « confiance » pour décrire le dispositif de qualité de leur collectif. La notion est aussi bien mobilisée pour expliquer le fonctionnement des dispositifs (« ça repose sur la confiance », « c'est basé sur la confiance ») que leur raison d'être (« ça crée de la confiance », « ça garantit la confiance »). Il s'agit de la première direction qui sera explorée pour l'étude des représentations sous-jacentes à ces outils et démarches. La notion de confiance est de fait intimement liée aux théories concernant les dispositifs présents lors des échanges. On peut la définir avec Simmel ([1908] 2010, p. 356), dans une première approche, comme « une hypothèse sur une conduite future, assez sûre pour que l'on fonde sur elle l'action pratique (…) un état intermédiaire entre le savoir et le non-savoir sur autrui. Celui qui sait tout n'a pas besoin de faire confiance. Celui qui ne sait rien ne peut raisonnablement même pas faire confiance. ». Pour l'analyse économique standard, une confiance réciproque entre individus est nécessaire pour rendre l'échange possible. Cette confiance s'incarne dans l'usage de la monnaie (Orléan, 2009) ou repose sur la croyance des acteurs de l'échange que chacun poursuit ses intérêts (Smith, 1776). Les dispositifs de qualité tels que les « écolabels » sont également envisagés par l'économie (hétérodoxe, cette fois) comme favorisant la confiance des consommateurs en situation d'information imparfaite. Pourtant, comme l'a souligné l'introduction générale, la multiplication des « labels » peut également être accusée de risquer de « miner » la confiance des consommateurs en créant de la confusion. Le terme de confiance paraît employé dans des sens différents sans que des qualificatifs lui soient toujours apposés.

Différentes conceptions de cette notion semblent en effet coexister parmi les réseaux d'économie solidaire et s'incarner dans leurs dispositifs de qualité. A quoi renvoie le terme de confiance lorsqu'il est employé par les enquêtés en référence à un de ces dispositifs ? De quelle façon ces individus cherchent ils à « créer » de la confiance : par du « contrôle » associé à une sanction ou un risque d'exclusion ? Par la mobilisation de contacts interpersonnels, de liens de proximité ? Par de l'expertise supposée indépendante ? Par la création d'institutions ? Quelles implications tirer de la mobilisation de ces représentations

quant au fonctionnement des échanges ? L'emploi de ce terme dans des contextes si variés ne masque-t-il pas d'autres enjeux ?

L'objectif de ce chapitre est de mettre au jour ces représentations distinctes de la confiance et de ses fondements ainsi que leurs effets quant aux échanges. Les différentes définitions possibles de la confiance seront tout d'abord brièvement rappelées. Ce détour théorique permettra d'éclairer les discours singulièrement clivés des enquêtés ; ces derniers évoquent en effet, selon leur réseau d'appartenance, des définitions distinctes de la confiance. Deux ensembles de valeurs divisant les réseaux étudiés seront ensuite présentés, comme fondements des formes de confiance valorisées. Ces « représentations du monde » portent sur l'individu (plus ou moins réflexif ou calculateur), le contrôle et l'expertise (jugés nécessaires ou rejetés) ou encore le marché concurrentiel. Un dernier temps de la réflexion s'attachera à montrer que derrière la question de la forme de confiance mobilisée résident d'autres enjeux tels que le type d'échanges visés (engageant plus ou moins de relations sociales) ou encore le degré de démocratie souhaité.

I- De quelle confiance parlons-nous ?

Les différentes formes de confiance distinguées par les sciences sociales vont tout d'abord être rappelées. Ceci permettra ensuite d'identifier celles le plus souvent mobilisées dans les discours des enquêtés. On s'intéressera enfin à la façon dont, en pratique ces formes de confiance rendent possible les échanges de l'économie solidaire.

A- Confiance institutionnelle, confiance interpersonnelle

Les sciences sociales identifient habituellement trois types de confiance : la confiance « dans l'avenir », la confiance institutionnelle et la confiance interpersonnelle (Véga, 2012). Intéressant plus particulièrement les recherches sur le fonctionnement des échanges, les deux dernières formes apparaissent en pratique le plus souvent liées. Différents facteurs sont envisagés pour expliquer les situations où l'une semble prépondérante par rapport à l'autre : le

plus ou moins grand encastrement social des échanges, l'évolution des sociétés, le contexte de l'échange (distance, type de marché…).

1) Distinction théorique et enchevêtrement pratique

La première forme de confiance distinguée par les sciences sociales est la foi générale dans l'avenir et correspond à la notion d'anticipation chez Keynes (1936). Il s'agit de l'avis que se font les individus sur l'état de l'économie et qui les conduit à investir ou épargner. L'INSEE parle à ce propos du « moral » des ménages et entreprises. Ce n'est pas ce type de confiance qui nous intéresse en particulier ici.

La deuxième forme de confiance renvoie à celle identifiée comme catalyseur des échanges, et que l'on peut désigner comme confiance « interpersonnelle ». Elle rejoint la conception présente implicitement chez Adam Smith et rappelée en introduction. Il s'agit de la croyance partagée par les partenaires de l'échange, qu'aucun ne cherchera à nuire à l'autre. Elle ne repose a priori sur aucun dispositif ou mécanisme spécifique (différentes interprétations de ses conditions de possibilité seront envisagées par la suite). C'est le défaut de ce type de confiance qui engendre, d'après les néo-institutionnalistes, des « coûts de transaction » et nécessite la mobilisation d'intermédiaires entre les acteurs de l'échange. Cette acception, envisagée pour une société de façon globale (et non entre les deux seuls acteurs d'une interaction), semble contenue dans la notion de « capital social » développée par Robert Putnam (1993, 2000), sans pour autant la recouvrir. Pour cet auteur, le capital social est défini comme « les traits de la vie sociale tels que les réseaux, les normes ou la confiance, qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel » (1995, p.67)[172] ou encore comme « les réseaux sociaux et les normes de réciprocité et de confiance qui y sont associées » (Putnam, 2007, p.137[173]). La confiance semble ainsi être soit comprise *dans* le capital social (aux côtés des réseaux et des normes), soit apparaître comme une *conséquence* de celui-ci. Le plus souvent invisible, la confiance interpersonnelle ne manifeste toute son importance que lorsqu'elle fait défaut. C'est là qu'intervient une troisième et dernière forme de confiance.

---

[172] "features of social organization such as networks, norms, and social trust that facilitate coordination and cooperation for mutual benefit."

[173] "social networks and the associated norms of reciprocity and trustworthiness"

Lorsque l'échange se déroule en situation d'asymétrie ou d'incertitude sur l'information, la possibilité d'un vice caché vient rompre la confiance entre les partenaires de la transaction. Des dispositifs intermédiaires (tels que des garanties, marques, ou encore chartes de bonne conduite…) sont mis en place dans le but de recréer la confiance et donc la coopération entre individus. L'approche néo-institutionnaliste (Coase, 1937 ; North, 1990 ; Williamson, 1994), puis différents courants d'économie hétérodoxe et de sociologie économique partent de ce constat pour déceler les dispositifs rendant les échanges possibles. La confiance que l'on place dans les institutions est ainsi la dernière forme de confiance relevée par les sciences sociales. La monnaie ou le contrat en sont emblématiques.

Si pour certains auteurs l'absence de confiance interpersonnelle peut être palliée par la confiance dans les institutions, d'autres travaux ont montré comment en pratique ces deux formes se trouvent entremêlées. C'est ce qu'analysent notamment P. Chantelat et B. Vignal (2002), lors du « Trocathlon », une vente de matériel de sport d'occasion. Il s'agit d'une situation particulièrement propice au défaut de confiance lié à l'asymétrie d'information entre vendeur et acheteur (Akerlof, 1970). L'encadrement des transactions par un agent intermédiaire reconnu comme fiable, l'enseigne Décathlon, vient remédier au défaut de confiance. Les auteurs montrent pourtant que la seule confiance institutionnelle n'est pas suffisante pour assurer le bon déroulement des échanges et s'accompagne d'une coproduction de la confiance par les participants eux-mêmes. Ces derniers s'efforcent de manifester toutes les apparences de l'honnêteté et de ménager la « face » de leurs partenaires (Goffman, 1967). La confiance se trouve ainsi à la fois fondée dans l'institution qu'est le magasin de sport reconnu et dans les contacts interpersonnels. Dans cette perspective, les dispositifs de qualité tels que les certifications par tiers avec logo, les chartes ou les systèmes participatifs, peuvent être envisagés comme des « conditions qui aident à faire confiance » (Le Velly, 2012, p. 70).

En pratique entremêlées, les formes de confiance se trouvent pourtant souvent présentes de façon inégale. La vente d'un produit labellisé apparaît par exemple reposer sur davantage de confiance « institutionnelle », que celle d'un produit ne comportant pas de tel dispositif (dans des contextes identiques). La prédominance d'une forme sur l'autre ou le passage d'une forme de confiance prééminente, à l'autre (suite à la mise en place d'un label) est associée à différents facteurs explicatifs.

2) Facteurs explicatifs supposés de la mobilisation des formes de confiance

Le recours prépondérant à un type de confiance plutôt qu'à un autre peut être expliqué de différentes façons : en fonction du comportement des individus, de l'évolution historique des sociétés, de la distance entre les partenaires de l'échange ou encore de la forme du marché. Ce tour d'horizon permettra par la suite d'évaluer dans quelle mesure les situations observées en économie solidaire concordent avec les théories visant à expliquer la confiance.

La prépondérance d'une forme de confiance interpersonnelle correspond à la situation dans laquelle les acteurs de l'échange se font mutuellement confiance (sans avoir en théorie recours à une institution). Deux ensembles théoriques opposés expliquent cette même situation à partir de conceptions différentes de l'individu. Pour l'économie standard, les individus manifestant cette forme de confiance réalisent un calcul coût/avantage (Williamson, 1994). Ils se font « confiance » dans la mesure où l'opportunité du gain qu'il y a à échanger est plus élevée que le risque encouru.

Pour d'autres auteurs, les individus se faisant confiance peuvent à l'inverse plutôt agir en fonction de leurs liens sociaux, c'est-à-dire du fait que leurs échanges sont « encastrés » socialement[174] (Laurent, 2012). Pour A. Sen (1977), la confiance peut notamment être motivée par la « sympathie » (l'attachement au bien être d'au moins un autre) ou encore par le respect d'un engagement préalable. Pour L. Zucker (1986), la confiance interpersonnelle se divise entre la confiance *« intuitu personae »*, attachée à une personne en fonction de ses caractéristiques propres comme l'appartenance à une famille, une ethnie ou un groupe donné, et la confiance « relationnelle », reposant sur les échanges passés ou la réputation (Mangematin, 1998).

L'évolution historique des sociétés est également un des facteurs fréquemment invoqués pour expliquer la prépondérance d'une forme de confiance sur une autre. La confiance interpersonnelle est ainsi associée aux sociétés archaïques, tandis que la confiance institutionnelle caractériserait les sociétés modernes, plus complexes (Laurent, 2012). La confiance institutionnelle viendrait ainsi se substituer à la confiance interpersonnelle. Etudiant les transformations des structures économiques états-uniennes entre 1840 et 1920, L. Zucker (1986) analyse l'évolution du degré de confiance. L'effacement de la confiance

[174] Nous ne rentrons pas ici dans les débats concernant la notion d'encastrement (Le Velly, 2012) mais la reprenons uniquement pour souligner les différentes dimensions sociales de l'action d'un individu, par opposition à une action uniquement orientée vers le gain économique.

interpersonnelle (du fait de l'immigration massive et du développement d'échanges internationaux de longue distance) serait pallié par la construction d'une confiance institutionnelle (via la production de structures formelles entre les entreprises et en leur sein). Pour le sociologue R. Hardin (2006), les sociétés contemporaines se caractériseraient par davantage d'interactions avec des personnes en lesquelles nous n'avons pas confiance. La confiance interpersonnelle serait de moins en moins nécessaire car remplacée par des institutions. Le recours à un type de confiance plutôt qu'un autre peut ainsi être associé au contexte historique ou au degré de complexité des échanges (les deux étant souvent associés). Il peut également être rapporté à leur contexte spatial.

La distance des partenaires de l'échange est un autre facteur considéré pour expliquer la prééminence d'une forme de confiance sur l'autre. La confiance interpersonnelle est associée à la proximité des partenaires de l'échange, tandis que la confiance institutionnelle est rattachée à leur éloignement. C'est ce que décrit D. Benezech (2011), à partir de l'étude des circuits courts de distribution tels que les AMAP. La labellisation des produits issus de l'agriculture biologique peut être assimilée à une procédure de développement de la confiance institutionnelle. Elle peut cependant, d'après cet auteur, perdre en légitimité dès lors que l'institution qui la porte paraît trop éloignée des consommateurs. La vente directe entre producteurs et consommateurs apparaît alors comme l'établissement d'une confiance davantage interpersonnelle. Labellisation et vente directe se situeraient en opposition, la première associée à l'éloignement des individus et à la confiance institutionnelle, la seconde à la proximité et à la confiance interpersonnelle. Etudiant la vente directe au Japon (les « teikei »), K. Murayama (2008) associe également type de confiance et distance spatiale. Alors qu'une loi oblige à la certification et la labellisation des produits issus de l'agriculture biologique depuis 2000, seul un petit nombre de producteurs de teikei respectent ces normes. Pour l'auteur, un label n'est pas nécessaire pour assurer la confiance des consommateurs dans la mesure où ces derniers connaissent directement les producteurs et leurs pratiques. Les labels se développeraient quand le niveau local fait défaut pour permettre la confiance des consommateurs quant à la qualité des produits. D. Benezech et K. Murayama associent tous deux la confiance interpersonnelle et la confiance institutionnelle respectivement à la proximité et à l'éloignement dans les échanges. Mais alors que dans le premier cas c'est la vente directe qui vient pallier les faiblesses de la labellisation, c'est l'inverse dans le second, où la labellisation prend le relai de la vente directe lorsque l'éloignement grandit. Les deux formes de confiance semblent se substituer l'une l'autre.

La forme de confiance mobilisée peut encore être rattachée au type de marché. S. Dubuisson-Quellier (2003) associe dans cette perspective la confiance institutionnelle à un marché de volume et la confiance interpersonnelle à un marché dit « typique ». Le cas étudié est celui présenté au chapitre 1 de la production de moules faisant l'objet d'une normalisation par une directive européenne pour raisons sanitaires. Dans le cas des produits normalisés, la confiance envers la qualité repose sur la législation européenne, dans le cadre d'un marché de volume ; dans le second cas (produits non normalisés), la confiance est assurée par des dispositifs locaux tels que des stands de vente directe ou des manifestations estivales (tableau 5).

Plusieurs pistes non exclusives sont donc avancées pour expliquer le fait qu'une forme de confiance interpersonnelle ou institutionnelle domine lors d'un échange : le comportement des individus (rationnels en situation d'information parfaite ou imparfaite, ou encore « encastrés » dans des relations sociales), le degré de complexité des échanges, la distance à laquelle s'effectuent les transactions, le type de marché (de volume ou restreint). Comme indiqué en introduction, les membres des réseaux d'économie solidaire analysés ici ont souvent recours à la notion de confiance pour décrire leurs dispositifs de qualité. Voyons à présent comment est évoqué le terme de confiance par ces enquêtés : leur conception de celle-ci fait elle écho à l'une des définitions distinguées par les sciences sociales ? On peut faire l'hypothèse qu'une définition avant tout institutionnelle de la confiance caractérise les réseaux avec certification par tiers (dispositif les plus institutionnalisés, plus contraignants), tandis qu'une définition interpersonnelle de la confiance est davantage avancée par les réseaux ayant une charte seule (disposition moins institutionnalisé car moins contraignant ?) ? Qu'attendre dans ce cas des membres des réseaux élaborateurs de systèmes participatifs ? Les facteurs explicatifs qui viennent d'être exposés coïncident-ils avec les situations concrètes observées (aux échanges éloignés correspondraient par exemple l'utilisation de labels, aux échanges proches, davantage de relations interpersonnelles) ? C'est ce qu'il convient d'analyser à présent, en deux temps. Tout d'abord en soulignant à quel point les discours tenus par les enquêtés apparaissent particulièrement clivés entre confiance interpersonnelle et confiance institutionnelle. Puis, en constatant qu'en pratique institutions et relations se renforcent toujours mutuellement pour créer la confiance nécessaire aux échanges, marchands ou non.

Tableau 5 : Formes de confiance mobilisées et facteurs explicatifs supposés

Forme de confiance dominante → Facteurs supposés ↓	**Confiance interpersonnelle**	**Confiance institutionnelle**
Représentation de l'individu	« Encastré » dans des relations sociales ou : Calculateur rationnel en situation d'information parfaite (économie classique)	Calculateur rationnel (coûts/bénéfices), en situation d'information imparfaite
Complexité, évolution des sociétés	Echanges simples/ sociétés archaïques	Echanges complexes / sociétés modernes.
Distance	Proximité	Eloignement
Marché	Typique	De volume

B- « La » confiance en économie solidaire : des discours clivant les réseaux

Qu'elles viennent de réseaux ayant pour dispositif de qualité une certification par tiers, une charte seule ou un système participatif, les personnes rencontrées mobilisent toutes la notion de confiance pour décrire leur dispositif de qualité. Utilisée sans qualificatif précisant sa nature, la confiance évoquée n'est pourtant pas la même dans tous les réseaux. On l'a vu, la confiance n'est en pratique jamais uniquement interpersonnelle ou institutionnelle (Chantelat et Vignal, 2002). Les discours relevés dans les différents réseaux insistent pourtant sur une forme de confiance particulière : institutionnelle dans le cas des réseaux employant la certification par tiers, interpersonnelle dans le cas des réseaux disposant d'une charte seule ou d'un système participatif.

1) Réseaux ayant une charte ou un système participatif : la confiance évoquée est interpersonnelle

Les membres des réseaux disposant d'une charte seule ou d'un système participatif invoquent la « confiance », sans qualificatif, comme étant au fondement du fonctionnement de leur collectif et de leur dispositif. La confiance à laquelle il est fait référence est interpersonnelle et concerne les membres des réseaux entre eux. Dans l'extrait suivant issu de l'entretien de Jocelyne, présidente d'un SEL (dont une partie a été proposée au chapitre 4 à propos du fonctionnement de ce type d'association), la confiance mentionnée renvoie par exemple, sans le préciser, non à la confiance généralisée (dans l'avenir ou l'état de l'économie par exemple) ou à celle que l'on place dans les institutions, mais à une confiance interpersonnelle :

> « On reste bien dans la philosophie dans l'éthique du départ. Bon, maintenant il peut y avoir effectivement des fois... Des choses qui plaisent plus ou moins mais tout dépend aussi des gens qui dirigent les sels. Mais si eux ils entrent dans un sel pour justement, ils s'engagent quelque part, *bien sûr ce n'est pas écrit on n'a pas de contrat*, mais bon après ça c'est sur… *On fait confiance, c'est sur la confiance. De toute façon, les sels c'est basé sur la confiance.* » (SEL'idaire, présidente d'un SEL, Charte seule)

Le terme de confiance utilisé seul, est opposé à « contrôle » ou « labellisation ». La confiance est dans les discours, comme par exemple ici celui de Martine, membre d'un RERS, ce qui ne repose pas sur une institution :

> « Il n'y a pas de contrôle ou de labellisation donnée par le mouvement national. C'est un mouvement…c'est une confiance qui est faite. Mais je n'ai jamais entendu parler de gens qui faisaient abus de l'appellation. » (FORESCO, référente d'un RERS, Charte seule)

Au sein des réseaux adoptant un système participatif, la confiance est rattachée à la proximité recherchée entre l'ensemble des parties prenantes de la production. Elle renvoie également à la meilleure transmission d'information que permettrait cette relation, formulée en termes de transparence. C'est ce qui apparaît notamment dans ces extraits d'entretiens recueillis aussi bien auprès de Bruno, salarié de Nature et Progrès (agriculture biologique) que de Nicolas de l'ATES (tourisme) :

> « [l'IFOAM] a défini un certain nombre de systèmes participatifs de garantie... [Montre un document] il a défini… les principes… ça reprend un peu tout ça : « La participation à parts égales de tous les acteurs de la filière… ». Donc c'est aussi bien les consommateurs que les professionnels, c'est la *transparence*, donc le producteur dit tout ce qu'il fait et comment il le fait, *c'est la confiance du coup* parce que quand il y a

> transparence il y a confiance, le producteur il nous donne des recettes etc. » (Nature et Progrès, salarié 1, SP)

> « On a dit de toute façon l'idée [de l'évaluation croisée, la première expérience de SP de l'ATES], c'est d'avancer. De faire se rencontrer, de faire se connaître finalement, les membres de l'ATES qui se connaissaient très peu, sur le fond des dossiers, et puis *de se faire confiance* quoi. De travailler *en toute transparence*, et ça on peut le saluer, ça a très bien fonctionné. » (ATES, salarié 1, SP en cours d'élaboration)

On peut noter par ailleurs que si dans le premier cas, la confiance est envisagée entre l'ensemble des parties prenantes, (« tous les acteurs de la filière », dont les consommateurs), elle concerne dans le second cas les associations membres de l'ATES, et non les « touristes »[175].

Dans les réseaux élaborant des systèmes participatifs ou ayant une charte seule, la confiance interpersonnelle est envisagée comme possible parce qu'elle est développée dans un milieu restreint, délimité et s'opposant à l'extérieur. Bruno et Johan, respectivement salarié et ancien président de Nature et Progrès, insistent par exemple sur le fait que la transparence déployée dans le cadre du système participatif repose sur un engagement de confidentialité vis-à-vis de l'extérieur de l'association :

> « L'idée c'est que toute personne qui participe au système de garantie, donc à la COMAC locale, signe un engagement, ce qu'on appelle un engagement de déontologie de confidentialité…euh…c'est-à-dire que la mise à nu, la transparence que le producteur accorde, sur ses pratiques à l'ensemble des personnes, ça reste dans un cercle fermé, il y a des choses qui ne peuvent pas… qu'on ne peut pas derrière utiliser à d'autres fins que le but pour lequel la COMAC a été faite. » (Nature et Progrès, salarié 1, SP)

> « Ça peut vraiment paraître paradoxal, parce qu'on met vachement en avant la transparence qu'on revendique, et en même temps on fait signer une fiche de déontologie de confidentialité. Mais la transparence elle est bien dans la possibilité qu'a toute personne qui souhaite d'adhérer, et s'impliquer dans la démarche, c'est possible. Mais en revanche, pour avoir *un espace de discussion et* de *confiance*, il nous faut… Il faut pouvoir… se délimiter. Pour parler librement, on ne peut pas se mettre à nu n'importe où... » (Nature et Progrès, ancien président, SP)

La confiance à laquelle il est fait référence se rapporte prioritairement aux membres de l'association (en interne donc), et non aux partenaires extérieurs à celle-ci ou aux consommateurs qui ne seraient pas membres. Ce constat vient confirmer le constat établi au

[175] Les touristes doivent adhérer aux associations voyagistes pour bénéficier des voyages proposés, mais non à l'ATES : les « membres de l'ATES » sont les associations elles-mêmes.

chapitre précédent d'une ouverture finalement restreinte des systèmes participatifs. La confiance interpersonnelle prônée n'est pas une confiance entre individus dans l'absolu, mais bien entre membres de l'association.

Le système participatif en cours d'élaboration au sein du CNLRQ[176], se démarque de celui développé originellement chez Nature et progrès dans la mesure où il inclut la participation d'un « consultant », extérieur (chapitre 4). La confiance à laquelle il est fait référence n'en est pas moins interpersonnelle pour autant. Le consultant mobilisé est en effet une personne connue du réseau et n'est pas présenté comme étant interchangeable :

> « Quand on signe la convention avec le cabinet de consultants, c'est un « intuitu personae », c'est directement lié à la personne. C'est soit elle, soit personne. Parce que… Il faut qu'il y ait *une relation de confiance*, il faut que la personne connaisse bien notre réseau, les…les régies… Et on ne peut pas former comme ça tous les quatre matins des consultants. » (CNLRQ, salarié 1, SP en cours d'élaboration).

Au sein des réseaux élaborant des systèmes participatifs, le terme de confiance utilisé sans précision renvoie à une conception interpersonnelle de la confiance : c'est parce que les partenaires de l'échange se connaissent et interagissent à proximité, que des hypothèses sur le comportement d'autrui (selon la définition de Simmel (1908) citée précédemment) peuvent être formulées. Cette insistance sur l'importance des relations interpersonnelles dans l'échange rejoint un phénomène déjà relevé dans de nombreuses initiatives visant à « consommer autrement », telles que le glanage, la valorisation des produits faits soi-même, ou encore la vente directe (la vente à la ferme par exemple). Ces formes de consommation ont en effet en commun de refuser des modes d'échanges forgés sur l'anonymat et l'impersonnalité (grandes surfaces) au profit de pratiques davantage créatrices de lien social (Lallement, 2010). Les discours relevés au sein de réseaux mobilisant la certification par tiers ne partagent pas ce positionnement et font référence à une autre forme de confiance.

2) Réseaux utilisant la certification par tiers : la confiance évoquée est institutionnelle

Le terme de confiance peut de la même manière être employé sans qualificatif tout en faisant référence cette fois à une conception institutionnelle. C'est ce qu'il est possible de

[176] Régies de quartier

relever dans les réponses des enquêtés appartenant à des réseaux utilisant la certification par tiers, tels que celui de l'agriculture officielle AB :

> « La réglementation a été mise en place au niveau national et européen c'est justement parce que ça ne marchait pas si bien que ça, que n'importe qui pouvait se revendiquer bio, et tout le monde n'était pas sous cahier des charges Nature et Progrès, il fallait bien légiférer un minimum pour qu'il n'y ait plus tout et n'importe quoi qui se fasse. Donc cette harmonisation là, elle a été bénéfique parce *qu'elle a apporté la confiance au consommateur*. (…) On voit bien aujourd'hui…. *la confiance du consommateur* elle est très fragile. La moindre crise, la confiance est perdue. » (AB, Salariée 1, CPT)

La confiance mentionnée ici est envisagée comme découlant des législations française et européenne. Elle se rapporte avant tout au consommateur, et non à l'ensemble des professionnels engagés dans la production et la distribution des produits issus de l'agriculture biologique. On retrouve également dans ce discours la conception d'une confiance dont la nature évolue selon les liens entretenus entre les partenaires de l'échange. En cas de proximité, la confiance peut se fonder sur des liens interpersonnels, lorsque l'échange se caractérise à l'inverse par un éloignement des partenaires, la confiance ne peut reposer que sur une institution, pour éviter le risque « inévitable » de fraude :

> « Si vous connaissez le producteur vous lui faites confiance, O.K. mais à partir du moment où vous sortez de la vente directe, et que vous êtes avec des intermédiaires, il ne faut pas se leurrer, hein, si vous avez des intermédiaires non contrôlés ça dérape très, très vite. » (AB, Salariée 1, CPT)

Mais la confiance qui permet les échanges ne repose pas uniquement sur l'institution qu'est la certification, dans les discours des membres de réseaux avec CPT. Il s'agit également d'une confiance entendue comme la croyance que chacun veille à ses intérêts telle que définie chez A. Smith (1776) et rappelée en introduction :

> « Jusqu'à un certain seuil le préfinancement [de la production par les entreprises distributrices] ça aide à…solidifier la relation avec les producteurs. A vraiment faire en sorte que petit à petit le producteur et l'acheteur prennent confiance l'un et l'autre…le producteur fasse toujours la même qualité, la réserve pour cet acheteur là puisqu'il le préfinance (…) Jusqu'à un certain niveau ça solidifie la relation. » (Max Havelaar, salarié 2, CPT).

Une dernière acception de la confiance ressort des discours des enquêtés de façon plus marginale mais transversale aux réseaux étudiés : la confiance « attachement ».

3) Une signification transversale : la confiance-attachement du consommateur

Du fait de son utilisation sans qualificatif, le terme de confiance peut également se trouver employé dans des acceptions différentes au sein d'un même réseau. Elle peut ainsi

parfois faire référence au comportement d'attachement du consommateur à un produit, à l'opposé de la réflexivité. Le consommateur qui « fait confiance » est supposé ne pas « réfléchir ». Ce type d'emploi fait écho à la distinction établie par M. Callon *et al.* (2000) entre consommateur attaché (faisant « confiance » selon les termes de enquêtés) et consommateur réflexif (remettant en cause ses attachements, « réfléchissant » selon ces mêmes discours). C'est le sens dans lequel Bernard, salarié et co-fondateur de Minga emploie ci-dessous le terme de confiance. C'est aussi une façon, pour ce pourfendeur de la certification par tiers, de rejeter la conception institutionnelle de la confiance, pour sa moindre capacité supposée à inciter à la réflexion :

> « Au lieu de mettre si tu veux un signe où les gens « oh ben oui y a la marque », oui y a la marque, *j'ai confiance,* j'achète : nous on ne veut pas de ça. On veut un signe qui amène les gens à réfléchir, à se poser des questions, à aller sur les sites internet pour découvrir les filières » (Minga, salarié 1, SP en cours d'élaboration)

Si la personne qui fonde ses choix sur une certification est dit confiante dans cette acception, c'est parce que ce dispositif n'est pas prévu pour que les consommateurs s'interrogent sur les critères d'élaboration de la norme. La certification par tiers est un dispositif de jugement classique : son objectif est d'attacher le consommateur à un produit (ou service, ou projet) en le détachant de ceux proposés par les concurrents. Une fois « routinisé » (Callon *et al.* 2000) le consommateur n'est plus supposé réfléchir à ce sur quoi repose le dispositif de qualité. Cette vision de la certification par tiers est partagée aussi bien par ceux qui défendent ce type de dispositif (Jérôme, de Max Havelaar, ci-dessous) que par ceux qui le critiquent (Victor, de Nature et Progrès et Minga, tout en ayant AB) :

> « L'outil du commerce équitable ce n'est qu'un outil de transparence (…) ça doit vous interroger sur celui qui est à côté qui n'en a pas. (…). Si vous achetez ça vous savez à quelles conditions c'est fait. Ce n'est pas parfait, mais au moins vous avez ça. Il y en a plein d'autres vous ne savez pas. » (Max Havelaar, salarié 2, CPT)

> « Le AB ça vous garantit que c'est biologique dans le sens où il n'y a pas de produits chimiques. C'est tout. Ça ne regarde pas l'environnement, ça ne regarde pas l'écosystème, et tout ça. Nature et Progrès ça va plus loin que ça. C'est une association, un système associatif dont aussi l'objectif c'est que n'importe qui peut participer. On appelle les gens à participer à cette action de garantie. Par exemple vous en tant que consommateur vous pouvez participer à une enquête, visiter avec un enquêteur un producteur voir comment il travaille, vérifier s'il fait tout ce qu'il faut et tout. Alors que avec Ecocert [organisme certificateur] que vous ne pouvez pas, ou avec AB. C'est tout... ça reste dans le logo et *vous êtes obligés de faire confiance* point. C'est aussi ça. » (AB, Nature et Progrès et Minga, gérant de boutique, CPT et SP)

On retrouve le même usage du terme de confiance pour « absence de réflexion et de remise en cause des attachements » également dans un réseau utilisant la certification par tiers comme Finansol. Le fondateur de ce réseau relate les débuts de celui-ci en opposant la période des années 1980 marquée par une absence de réflexion des investisseurs sur leurs placements, à la période suivante :

> « Au début des années quatre-vingt, l'argent roi régnait. (…) C'est à cette époque qu'a commencé le changement majeur dans la mentalité des actionnaires qui jusqu'alors acceptaient des dividendes modérés et surtout qui, *faisant confiance, restaient fidèles dans leurs investissements.* À partir de ce tournant des années quatre-vingt, profitant du libéralisme total prôné par Ronald Reagan et Margaret Thatcher, l'objectif avéré et proclamé de ces nouveaux investisseurs de « faire de l'argent » le plus possible et le plus vite possible aux dépends des intérêts de l'entreprise elle-même et évidemment des salariés va bouleverser totalement les règles tacites du capitalisme d'entreprise. (…) C'est la constatation de cette situation qui avait poussé mon visiteur (…) à chercher des formes de placement satisfaisant son sens de l'éthique, refusant que son argent, au travers des banques, soit utilisé à financer des entreprises ou des opérations financières qui, aux dépens des salariés et au risque d'une dépréciation de l'environnement, recherchent le profit maximum. » (Vigier, 2003)

La certification proposée ensuite en réaction par Finansol, repose pourtant on l'a vu, sur le même mécanisme : l'attachement à un logo dont les critères sous-jacents ne sont plus censés être remis en cause par les consommateurs. L'acception de la confiance comme « attachement du consommateur » est utilisée par l'ensemble des réseaux, quel que soit leur dispositif de qualité. Elle ne constitue donc pas un élément particulièrement éclairant pour l'analyse des différentes conceptions de la confiance distinguant les collectifs étudiés.

Au-delà de cette référence plus marginale à la confiance « attachement », les discours tenus par les enquêtés se distinguent singulièrement par leur utilisation du terme de confiance. Les membres de réseaux élaborant des systèmes participatifs ou ayant une charte seule insistent sur l'importance que joue dans leur collectif la confiance, entendue comme interpersonnelle. Ceux des réseaux utilisant la certification par tiers soulignent le rôle de la confiance institutionnelle dans leur démarche. Regardons à présent ce qu'il en est des contextes réels d'échange et de la confiance mobilisée en pratique par les réseaux étudiés.

C- La confiance en pratique, en économie solidaire

La différence significative dans la mobilisation de la notion de confiance par les membres des réseaux étudiés porte sur le fait que les uns (CPT) l'emploient en référence à sa

forme institutionnelle tandis que les autres (SP, chartes seules) en référence à sa forme interpersonnelle. Ces discours ont lieu en référence à des échanges se déroulant dans les contextes attendus : les relations sont valorisées pour des échanges de proximité et peu complexes, les institutions pour des échanges distants et plus complexes. L'observation montre bien pourtant qu'en pratique et notamment dans les interactions, la confiance se construit toujours à la conjonction des facteurs interpersonnels et institutionnels.

1) Des discours qui recoupent les facteurs explicatifs attendus

La valorisation d'une forme de confiance ou l'autre prend place autour des échanges se déroulant dans les contextes attendus et rappelés précédemment. Les enquêtés mettant en avant une conception interpersonnelle de la confiance réalisent des échanges simples (peu intermédiés) dans des contextes locaux. Les réseaux qui élaborent des systèmes participatifs ou ont une charte seule (Nature et progrès, Minga, AMAP…) sont de taille relativement plus petite que ceux recourant à la certification par tiers (AB, Max Havelaar…) : tandis que Minga rassemble 58 entreprises en 2013, Max Havelaar France en regroupe par exemple 200. De même, Nature et Progrès et son système participatif concernent 2000 membres (tous n'étant pas producteurs, puisque l'association accepte tout type de membre, y compris des consommateurs), quand le label AB concerne 20 604 exploitations agricoles (sans même prendre en compte les transformateurs labellisés).

Les premières apparaissent de même plus propices à la proximité des acteurs de l'échange : il s'agit d'associations locales (AMAP, SEL, RERS) ou de taille réduire (voyagistes membres de l'ATES), de producteurs privilégiant la distribution locale ou sur des salons de leurs produits (Nature et Progrès) par opposition à la grande distribution, ou encore de petites entreprises (membres de Minga). A l'inverse, les organisations utilisant la certification par tiers sont souvent de taille plus importante et œuvrent sur des marchés plus vastes en passant notamment par la grande distribution (entreprises « labellisées » Max Havelaar ou AB). De même, les réseaux faisant référence à la confiance interpersonnelle peuvent être considérés comme relativement peu complexes, dans la mesure où elles ne mobilisent que peu ou pas d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs : il s'agit en particulier d'initiatives non marchandes telles que les SEL ou les RERS, ou encore de vente directe (AMAP)…

La mise en avant de la confiance institutionnelle dans les discours correspond aux réseaux mettant en œuvre des échanges relativement complexes, caractérisés par l'éloignement des partenaires de la transaction, et/ou visant des marchés de volume. La référence à la confiance interpersonnelle apparaît à l'inverse dans des réseaux organisant des échanges relativement plus simples (non ou peu intermédiés), caractérisés par la proximité des partenaires de l'échange, et/ou visant des marchés locaux. Ces discours reflètent-ils pour autant la réalité de la confiance mobilisée lors des échanges ?

2) La confiance à la conjonction de facteurs institutionnels et interpersonnels

Le fait que certains enquêtés valorisent la confiance interpersonnelle, tandis que d'autres évoquent avant tout la confiance institutionnelle pour permettre les échanges, relève du discours de ces individus et non de leurs pratiques. Ces propos témoignent des valeurs véhiculées au sein de chaque mouvement. Les réseaux disposant d'une charte seule, et a fortiori ceux développant un système participatif, ne s'appuient pas uniquement sur leurs relations lors de leurs échanges, puisque ces dispositifs de qualité sont mis en place. Ces derniers sont comme on l'a signalé plus haut, des « conditions qui aident à faire confiance » (Le Velly, 2012, p. 70). La confiance naît à la conjonction de facteurs institutionnels (charte, système participatif) et interpersonnels (membres du réseau entre eux).

Au sein des SEL, une tension illustre bien l'ambiguïté qui entoure le terme de confiance et ses fondements multiples. Un SEL des « selistes internautes » a été créé par une des membres du réseau. Alors que les SEL « classiques » sont des associations locales où des membres se rencontrent physiquement pour échanger des biens et services, ce SEL fonctionne uniquement par internet. Les contacts entre ses membres ne reposent donc pas nécessairement sur une proximité géographique. Les personnes peuvent ne jamais s'être rencontrées. Se démarquant des SEL traditionnels qui forment le réseau, cette structure est contestée par de nombreux membres du collectif. Le problème se cristallise notamment autour du système d'échange d'hébergement existant entre les membres des SEL, la « route des SEL ». Les membres d'une association locale peuvent se faire héberger chez un membre d'un autre SEL

de France, participant à la route des SEL, moyennant un certain nombre d'unités[177]. Or les organisateurs de la route des SEL se montrent réticents face aux selistes particuliers du SEL par internet. L'un des enjeux porte notamment sur la question de savoir si on peut faire « confiance » aux membres du SEL des sélistes internautes, sans les avoir rencontrés, comme l'explique sa fondatrice :

> « Je trouve que c'est injuste que la route des SEL se permette de dire…le SEL des selistes internautes on ne peut pas… Ces selistes là, le fait qu'ils ne fassent pas partie d'un SEL local, on ne peut pas… On ne peut pas trop faire confiance à ces selistes là. Les SEL ne peuvent pas répondre des gens, d'autre part, comment faire confiance, c'est-à dire, les selistes bon… Entre eux quand ils font un échange au niveau de la route des sels, ils ne se connaissent pas non plus… Ils font partie simplement du SEL… Et les responsables du SEL ne peuvent donner aucune garantie sur un seliste parce que les choses peuvent se passer très bien comme elles peuvent se passer très mal…très mal avec quelqu'un qu'on connaît très bien. Et qui est très gentil… » (SEL'idaire, adhérente 3, Charte seule)

Cette tension indique en creux la position répandue dans le réseau national : il est possible d'avoir confiance en des personnes que l'on ne connaît pas (et donc de les héberger chez soi), s'il s'agit de membres d'une association locale rattachée au réseau national. La confiance que l'on peut avoir envers ces individus est interpersonnelle mais déléguée : les membres font confiance aux autres membres qui connaissent cette personne en vis-à-vis. La raison pour laquelle cette confiance peut être déléguée est que les personnes sont membres de structures adhérant au même réseau national. La confiance interpersonnelle s'appuie bien sur une confiance institutionnelle. La secrétaire de La route des SEL parle ainsi du fait que l'on « n'arrive pas chez des étrangers » :

> « -[le principe le plus important de la route des SEL] c'est quand même la convivialité ; de ne pas arriver chez des étrangers, ça passerait avant le côté « économie ».
> (DR) -D'accord. Mais c'est marrant que vous disiez « ne pas arriver chez des étrangers » parce que dans la route des sels, tout le monde ne peut pas se connaître ?
> -Bien sûr mais les gens savent qu'il y a un certain état d'esprit. D'ailleurs la majorité des gens donne tout de suite leurs clés aux personnes qu'ils reçoivent.
> -(DR) C'est étonnant non ?
> -Oui oui, il y a une *confiance* assez incroyable et puis localement je vois, on est une région touristique, où les gens font des locations, et ce n'est pas du tout la même… Le même esprit. Même les gens qui ont des chambres d'hôtes n'ont pas la même attitude quand ils reçoivent des gens du SEL. » (SEL'idaire, adhérente 2, Charte seule)

[177] Ces unités sont gagnées par les « selistes » au cours des échanges de biens et services dans leur réseau local d'appartenance. Une nuitée correspond à 60 « grains de sel » (monnaie de la route des SEL), soit une heure de travail au sein d'un SEL.

Ce n’est pas directement l’adhésion à la charte qui crée ici la confiance envers les personnes que l’on est susceptible d’héberger chez soi, mais le fait que celles-ci sont membres d’une structure locale, elle-même membre du réseau. La confiance apparaît donc naître d’une conjonction de facteurs : les relations de vis-à-vis au sein d’une association locale, elle-même membre d’un réseau national, existant quant à lui en partie du fait de l’adhésion des structures locales à une même charte. C’est en outre sur la base de cette « confiance » que les rapports marchands sont minimisés, le coût en unités d’une nuitée étant particulièrement bas comme le précise Brigitte, des SEL :

> « Pour loger une nuitée, donc ce n'est pas… ce n'est pas… gratuit, mais une nuitée c'est 60 grains, C'est-à-dire une heure de travail dans un SEL, c'est presque rien. *C'est sur la base de la confiance*. » (SEL’idaire, adhérente 1, charte seule)

Cité précédemment (I, B, 1), Johan de Nature et Progrès précise que :

> « Pour avoir *un espace de discussion et* de *confiance* (…) Il faut pouvoir… se délimiter. Pour parler librement, on ne peut pas se mettre à nu n'importe où... ». (Nature et Progrès, ancien président, SP)

La confiance interpersonnelle existe vis-à-vis des individus adhérents de Nature et Progrès, ayant signé la charte. Lors d’une de mes tentatives de participation au système participatif, Amaury, un salarié, répète à plusieurs reprises que « ce sera possible, si [j’accepte] de signer un document indiquant que [je respecte] les valeurs de la charte de Nature et Progrès ». Les chartes et les systèmes participatifs contribuent à délimiter la frontière à l’intérieur de laquelle peut se déployer la confiance interpersonnelle.

Le rapport entre confiance interpersonnelle et confiance institutionnelle fonctionne dans les deux sens. Dans le cas des SEL présenté, la confiance interpersonnelle s’appuie sur la confiance institutionnelle. Mais l’inverse est également vrai : l’élaboration d’un dispositif de qualité censé construire de la confiance institutionnelle s’appuie également sur de la confiance interpersonnelle. Sans cette dernière, les informations requises restent très difficiles à obtenir. C’est ce qu’explique Gabriel, salarié d’une entreprise membre de Minga, à propos de l’élaboration du système participatif :

> «- Dans ce système de garantie participative on essaie un peu d'analyser aussi ce qui se passe. Donc, ce n'est pas facile mais en même temps, on l'aborde. Voilà. Après il y a des questions qui sont beaucoup plus difficiles (…)
> -(DR) Ce serait quoi par exemple ?
> -Et bien tout ce qui est rapport un peu, le côté économique de l'entreprise, de son fonctionnement parce que derrière y a une question de choix stratégiques... C'est toujours difficile d'analyser la stratégie d'une entreprise quand on n'est pas sur son terrain. Donc ça veut dire *multiplier les échanges*, pour mieux comprendre… la stratégie de l'entreprise (…) il y a aussi, comme je vous dis, la difficulté de récolter des réponses

pour plusieurs raisons : ça peut être simplement *un problème de confiance*, ça arrive, parfois on rencontre des projets, bon, quand on commence à travailler avec des gens depuis six mois/un an, sur le terrain économique c'est une nouvelle relation qui se tisse *on n'a pas la confiance*, je veux dire « on n'a pas élevé les cochons ensemble » voilà, tout simplement. On ne peut pas afficher des exigences, et de la même manière je pense que si eux, ils affichaient cette exigence par rapport à nous, on aurait une certaine méfiance. Donc je pense que cette question-là on ne peut pas l'aborder avec n'importe qui, n'importe quand. » (Minga, salarié d'une entreprise membre, SP en cours d'élaboration)

Le cas de l'ATES témoigne de même de l'enchevêtrement de la confiance institutionnelle et de la confiance interpersonnelle. La première se fonde sur la charte de l'ATES, mais également sur les évaluations internes croisées (le système participatif, dont le volet incluant les prestataires du sud n'est pas encore achevé). La seconde réside dans la pérennité des relations entre le réseau, les associations membres et les partenaires locaux :

« Comment intégrer les critères environnementaux dans les critères du tourisme équitable ? (...) il y a un enjeu qui efface tous les autres, c'est le transport aérien. (...). Donc après il n'y a pas 36 solutions : c'est des voyages moins loin (…) La grosse crainte, y compris moi je l'ai, c'est qu'on abandonne nos partenaires... C'est que dans dix ans le kérosène soit taxé, et qu'on n'envoie plus personne au Pérou... Et ils ont besoin de nous… *on leur a fait confiance*, ils nous ont fait *confiance*, ils ont investi, y compris de l'argent, du temps, des compétences, ils auraient pu développer d'autres secteurs d'activité, ils ont développé le tourisme parce qu'on les a accompagnés là-dessus, si demain on leur dit plus de touristes, c'est clairement notre éthique et notre identité qui se perd. » (ATES, salarié 1, SP en cours d'élaboration)

La confiance (c'est-à-dire l'hypothèse sur la conduite future du partenaire avec lequel on échange, si l'on reprend la définition de Simmel citée en introduction) réside ainsi au croisement du collectif et des dispositifs. Le mouvement est consolidé par la mise en place d'une charte, d'une certification ou d'un système participatif, de même que l'existence de ces dispositifs est rendue possible par le collectif humain qui le porte.

Au sein des AMAP, où l'on relève la même insistance quant à l'importance de la confiance interpersonnelle, la rédaction de la charte puis l'élaboration de systèmes participatifs ont été envisagés pour « compléter » les relations sociales comme fondement de la confiance. Principal rédacteur de la charte, Luc relate cette démarche, tout en soulignant les désaccords qui ont pu exister entre membres sur ce sujet sensible. Certains souhaitent en effet limiter la confiance aux relations entre individus, d'autres doutent que cela doit possible :

« L'idée de [tel membre], (…) c'est de dire: c'est la *confiance* entre les producteurs et les consommateurs qui permettra de faire évaluer les pratiques de production. Et ça suffit. C'est ce rêve de dire que ça suffit. Moi, notre idée c'était de dire, les consommateurs ne savent pas ce que c'est. Le mec leur dit : « C'est de l'agriculture raisonnée, c'est tout

comme de la bio »… Des gens qui ne sont pas formés, à l'époque, ils gobaient tout ! C'est-à-dire qu'ils n'avaient aucune capacité de prendre du recul sur ces questions-là ! Et ça c'est vachement intéressant parce que… Cette illusion qu'une simple entente... Je pense qu'elle est très, très importante la confiance, elle est primordiale dans une AMAP… Mais elle ne suffit pas. Elle ne suffit pas. Surtout sur les dérives. » (AMAP, adhérent 2, SP)

L'observation participante du système d'analyse des filières (système participatif) réalisé en partenariat entre Minga et l'ARDEAR Champagne-Ardenne, sur une filière de viande bovine[178], permet de constater de même l'articulation de formes de confiance distinctes à travers la mobilisation de plusieurs dispositifs. Le SAF est en soi un dispositif où prévaut la confiance interpersonnelle : il consiste en la rencontre des parties prenantes d'une filière pour discuter des pratiques de production (et en théorie éventuellement de consommation, bien que ce ne soit pas le cas pour la situation observée). Lorsque les participants abordent l'impact environnemental de la production, l'utilisation effective ou future d'autres dispositifs, plus institutionnalisés, est mentionnée. Le gérant de la boutique souhaite que les maraîchers l'approvisionnant soient à terme tous certifiés « bio » car précise-t-il, « quand les producteurs sont loin, comment vérifier ?»... Un paysan comptant parmi les associés du magasin, rappelle que les producteurs signent d'ores et déjà une charte les engageant à ne pas utiliser de pesticides. La possibilité de se servir du diagnostic « agriculture paysanne » de la Confédération Paysanne[179] est également évoquée. Confiance interpersonnelle et confiance institutionnelle paraissent se compléter via l'articulation des systèmes participatifs, des chartes et des certifications pour une même filière.

Les réseaux favorables à la certification par tiers mettent beaucoup plus rarement en avant l'importance des relations interpersonnelles pour la confiance. La complémentarité entre confiance institutionnelle et interpersonnelle y est néanmoins également présente. J.-P. Bozonnet (2010) montre en particulier à partir de l'Enquête sociale européenne de 2002-2003[180] le lien étroit existant entre les pratiques de buycott et la confiance en autrui. Le buycott est défini comme un acte d'achat ayant « une finalité autre qu'exclusivement économique et liée à un bien collectif social ou environnemental », et est fortement associé à la consommation de produits présentant un label ou logo, éthique ou environnemental. La

[178] Voir Chapitre 4, encadré 6.

[179] Mis en œuvre par la Confédération Paysanne auprès de ses producteurs adhérents, ce diagnostic qui nous a été présenté par ailleurs, s'apparente de fait également à un système participatif.

[180] « European Social Survey ».

confiance en autrui est évaluée à l'aide d'un indice formé à partir de trois questions concernant le fait de « croire que l'on peut faire confiance à la plupart des gens », que ceux-ci « font leur possible pour se conduire correctement » et « qu'ils essaient de rendre service ». Pour cet auteur, le buycott est à la fois fondé sur des valeurs (en l'individu en l'occurrence) mais également sur une démarche rationnelle : ce type d'action n'est en effet efficace que si elle est suivie par un nombre important de citoyens. La confiance en autrui incite donc rationnellement à pratiquer le buycott. Cette pratique reposant souvent sur un dispositif de type certification par tiers avec logo, on peut en conclure que la confiance en autrui incite à l'utilisation d'un tel instrument pour consommer. Si ces remarques portent sur le versant « consommation » de l'échange, on peut légitimement faire l'hypothèse qu'elles s'appliquent également à son versant « production » : les producteurs, importateurs et distributeurs sont davantage susceptibles d'utiliser ce type de dispositif qu'ils ont confiance en autrui. Confiance interpersonnelle et institutionnelle se trouvent là encore étroitement liées.

3) Construire et préserver la confiance dans les interactions : l'exemple des EIC de l'ATES

Les EIC de l'ATES illustrent bien l'articulation entre les dimensions interpersonnelle et institutionnelle de la confiance[181]. Comme dans le cas du « Trocathlon » rappelé plus haut, l'observation d'un système participatif met au jour le fait que la confiance n'émerge pas seule du dispositif institutionnel mais est également créée au cours des interactions qui s'y déroulent. Les participants en sont d'ailleurs conscients : le salarié coordinateur qui m'accueille indique que cette nouvelle vague d'EIC[182] se caractérise par un plus grand degré de formalisation que la précédente (le dispositif est « plus cadré » aujourd'hui, « avec un document », « une grille ») mais qu'il a également pour intérêt majeur de « favoriser les rencontres entre membres et la confiance ».

Les interactions entre membres témoignent en effet de tout le soin déployé pour créer ou maintenir la confiance nécessaire au bon déroulement de la journée, et donc du dispositif global d'évaluation. Lorsqu'ils sont entre eux, les individus en position d'évaluateurs se montrent peu enclins aux compromis. L'évaluation porte dans le cas suivant sur une

[181] Un encadré est consacré à l'observation complète des EIC au Chapitre 4.
[182] La première a eu lieu en 2008 à Villeurbanne.

destination d'Afrique sub-saharienne. Avant l'arrivée des membres de l'opérateur de tourisme évalué, chaque critère est discuté à partir des réponses données dans le dossier d'auto-évaluation :

> « -(Marie[183]) Pour le critère 31, *« L'opérateur sensibilise ses partenaires sur des pratiques de gestion environnementale »*, l'information n'avait pas été trouvée. Elle[184] a répondu en donnant un exemple : le partenaire a reçu un prix pour ses pratiques…Mais qu'elle donne un document ; est-ce qu'elle ne peut pas nous le scanner ?
> -(Sylvie) Oui, qu'elle le scanne. Ça mettrait ma conscience d'évaluateur plus tranquille ! On valide sur quoi sinon ?!
> -(Pierre) Ou alors on dit que le critère est « non-applicable » parce que « le partenaire est meilleur que nous ? »

Une fois la salariée et le président de l'association présents devant les « évaluateurs », les propos sont plus modérés. Les évaluateurs commencent leurs phrases en ne s'adressant pas directement aux évalués mais en se mettant en scène en train de réfléchir (« on a noté… » ou « on dit que… ») et finissent par discuter avec les évalués eux-mêmes de la position à adopter :

> « -(Pierre) Sur le critère 31, *« L'opérateur sensibilise ses partenaires sur des pratiques de gestion environnementale »*, on a noté : « rien n'a été trouvé dans les documents »….on ne sait pas trop…On dit [relit ses notes préparatoires] : « on ne voit pas bien l'impulsion de [l'association] dans la sensibilisation à la préservation de l'environnement…
> -(Marie) …si vous deviez vous évaluer sur ce critère là, vous valideriez…. ? euh… vous mettriez quoi, vous… ? »

Des discussions suivent cette amorce en douceur consistant à poser la question de l'évaluation aux évalués eux-mêmes. Ces derniers réexpliquent la situation : les partenaires sur place ont de très bonnes pratiques environnementales, il n'y a pas lieu de les « sensibiliser » puisqu'ils font déjà un travail jugé très bon. Ils citent comme exemple de bonnes pratiques en matière de ramassage des ordures. Les évaluateurs sont perplexes, légèrement gênés. Marie reprend le même procédé rhétorique : «-Mais si vous deviez vous auto-évaluer, vous, vous mettriez quoi ? ».

Le critère sera finalement validé, mais la même discussion reprend quelques instants plus tard au sujet du droit du travail. A nouveau, les apprentis évaluateurs sont face à l'absence de traces écrites pour prouver les bonnes pratiques de l'association.

---

[183] Les prénoms ont été changés
[184] Valérie, la salariée qui a rempli le dossier d'auto-évaluation

-« (Pierre) Comment vous faites dans un pays où il n'existe pas de droit du travail, où il se passe n'importe quoi, pour justement, ne pas faire n'importe quoi ?
-(Marie) Sachant qu'on ne pense pas que vous faites n'importe quoi hein !! [Rires] »

La question telle que formulée par Pierre aurait pu témoigner d'une forme de suspicion à l'égard des évalués. Elle aurait pu créer de l'embarras si Marie ne l'avait « rattrapée » à l'aide de cette semi-plaisanterie, venant préserver le bon déroulement de l'interaction et la « face » de chacun (Goffman, 1967). Incités à se mettre à la place des évaluateurs, les évalués ne se trouvent pas en réelle difficulté mais discutent avec le groupe de la position à adopter sur leur propre cas. Valérie, salariée de l'association évaluée, réfléchit à voix haute avec Alain, le président :

« -(Valérie) C'est sur la base d'une relation de confiance…
-(Alain) Oui…d'une relation de confiance…
-(Marie) Vous pourriez peut-être l'écrire [les règles qui font office de droit du travail] dans la prochaine convention[185] ?
-(Valérie, perplexe) …on ne peut pas vous prouver quoi que ce soit, c'est vrai….
-(Alain) oui…
-(Marie) On peut peut-être le mettre en « moyen »[186] [ce critère] et vous le ferez pour la prochaine convention ?
-(Valérie) Oui, d'accord. »

D'apparence très calme sur le moment, Valérie me confie ensuite que la discussion sur le critère environnemental l'a plutôt énervée : elle n'aurait pas accepté d'avoir ce critère « non validé ». Je demande si c'est vis-à-vis de ses clients potentiels que ce signe négatif lui aurait posé problème ? Elle répond que ce n'est pas vis-à-vis d'eux mais de ses partenaires au sud, qui font beaucoup d'efforts dans ce domaine et n'auraient pas compris. Le dispositif d'évaluation a également un impact sur les relations entre le prestataire au nord et son partenaire au sud.

Le terme de confiance peut renvoyer aussi bien à la confiance interpersonnelle qu'à la confiance institutionnelle. Les réseaux disposant de charte ou de système participatif font le plus souvent référence à la première. La confiance est décrite comme reliant les professionnels de la production et de la distribution aussi bien que les consommateurs. Les réseaux mobilisant la certification par tiers évoquent principalement une confiance institutionnelle, se rapportant aux seuls consommateurs. La prépondérance d'une forme ou

[185] Il s'agit de la convention qui lie l'opérateur de tourisme français à son partenaire local.
[186] Un critère peut être soit validé (smiley qui sourit), soit « partiellement validé », c'est-à-dire « moyen » (smiley neutre), soit « non validé » (smiley triste), « non applicable » (N/A) ou encore « validé avec repérage d'une bonne pratique » (smiley souriant accompagné du signe « + »).

l'autre dans les discours et en pratique correspond aux situations attendues en termes de contexte réel des échanges (caractérisés ou non par leur complexité, leur éloignement, le type de marché visé…). Il apparaît néanmoins que la confiance n'existe qu'en raison de la présence conjointe de rapports interpersonnels et d'institutions, bien que selon des proportions variables.

L'insistance des uns et des autres sur un type de confiance particulier ne semble donc que partiellement expliquée par les conditions matérielles de l'échange. Les discours recueillis autour de cette notion font davantage apparaître des *représentations du monde* clivant les réseaux étudiés. L'absence de qualificatif quant au type de confiance mentionnée (il s'agit de « La » confiance) témoigne en effet de valeurs communes implicites fortes, susceptibles d'être au fondement des différentes acceptions de la confiance et qu'il s'agit de mettre au jour.

II- Deux représentations différentes du monde au fondement de la confiance

Comme cela a été rappelé en introduction, la confiance ne se fonde pas sur la seule connaissance mais comporte une part de croyance. Elle s'enracine, selon L. Karpik (1996, p. 529) dans « une représentation particulière du monde ». Ce sont ces représentations qui vont être analysées à présent. Les réseaux étudiés sont en effet fortement clivés selon leur approche de certaines notions apparaissant comme au fondement de leur conception de la confiance. La représentation des partenaires de l'échange (producteurs et consommateurs) est la première notion divisant les mouvements analysés. Les deux suivantes ont été abordées comme caractéristiques du fonctionnement de chaque type de dispositif (chapitre 4) et renvoient au contrôle associé à la menace d'une sanction d'une part et à l'expertise d'autre part. La dernière correspond à la représentation du marché concurrentiel.

A- Représentations de l'individu

Les enquêtés présentent des visions des partenaires de l'échanges très différentes d'un réseau à l'autre, en termes de réflexivité mais également de plus ou grande tendance au calcul rationnel coût/bénéfice.

1) Des consommateurs/citoyens réflexifs ou non ?

Les différentes conceptions de la confiance relevées sont associées à des visions différentes des individus auxquels s'adressent les réseaux d'économie solidaire. La description du fonctionnement des dispositifs de qualité a souligné a quel point chacun repose sur une conception distincte des consommateurs. Si la question n'est pas significativement abordée par les réseaux mobilisant une charte seule, elle clive nettement ceux disposant de certification par tiers ou de système participatif. Dans le cas de la certification par tiers, les consommateurs sont envisagés comme « routinisés ». Dans le cas des systèmes participatifs, ces derniers sont à l'inverse pensés comme réflexifs, compétents et désireux de s'informer quant aux produits, services ou projets proposés.

Ces conceptions font écho à l'étude menée par M. Boström et M. Klintman (2008) sur les écolabels états-Uniens et suédois. L'ouvrage propose trois idéaux-types de « labels » en fonction du rôle attribué au consommateur (voir tableau 6). Les deux idéaux-types extrêmes éclairent particulièrement la polarisation des dispositifs de qualité français. L'idéal-type dit de la « Confiance du simple consommateur » représente des labels les plus simples possibles, évitant la confusion de consommateurs dits « confiants » (au sens de peu réflexifs). Ces derniers n'ont qu'une connaissance basique des objectifs affichés par le label. Le but affiché est de motiver le groupe de consommateurs le plus large possible. Les certifications par tiers de Max Havelaar (commerce équitable), AB, Finansol et dans une moindre mesure, le CNEI, tendent vers ce positionnement. Ces organisations se situent, à travers leur dispositif, dans la continuité d'une association telle que la *National Consumer's League* fondée aux États-Unis en 1899 (chapitre 1). D'après l'historienne L. Glickman, les militantes de cette ligue se donnent pour objectif d' « enseigner à un public ignorant, dépassé et largement indifférent, les nouvelles règles de la consommation éthique » (Glickman, 2004, p. 22).

A l'opposé, l'idéal-type de l' « influence du consommateur », forgé par M. Böstrom et M. Klintman, concerne des systèmes de labellisation participatifs au sein desquels des consommateurs participent activement au processus de certification. Ces dispositifs fournissent des informations permettant l'implication de ces derniers et le débat. Le but affiché est de stimuler l'impact des citoyens sur l'économie. Les systèmes participatifs développés en France par Nature et Progrès, Minga, les AMAP et dans une moindre mesure l'ATES ou le CNLRQ tendent vers cet idéal-type.

L'idéal-type médian dit du « Discernement du consommateur » correspond enfin à la co-existence de plusieurs dispositifs en compétition, offrant à des consommateurs réflexifs la possibilité de faire des choix éclairés. Cette position correspond à celle d'un réseau tel que la PFCE qui, bien qu'ayant développé une charte, fait le choix de réunir le plus possible d'acteurs du commerce équitable tout en diffusant les informations permettant de les comparer (notamment via un « Mémento » sur les systèmes de garantie, régulièrement actualisé). Des réseaux tels que SEL'idaire ou FORESCO peuvent dans une moindre mesure se rattacher à cet idéal-type médian ; ces réseaux envisagent en effet les consommateurs comme engagés et réflexifs et se présentent comme co-existant avec différents réseaux au sein desquels les adhérents sont libres de naviguer.

Tableau 6 : Idéaux-types des labels en fonction du rôle attribué au consommateur

Vision du label et du consommateur engagé :	**Confiance du simple consommateur**	**Discernement du consommateur**	**Influence du consommateur**
Cibles	Consommateurs qui font confiance aux politiques de consommation écologique et engagée	Consommateurs engagés éclairés et réflexifs	Consommateurs engagés (dans l'écologie[187]) Participant activement
Types d'instruments	Labels et standards simples	Plusieurs systèmes de labellisation en compétition (comme des partis politiques)	Systèmes de labellisation participatifs
Idée sous-jacente	Pragmatisme : motive	Met en lumière les	Stimuler l'impact des

[187] Pour les cas étudiés par M. Boström et M. Klintman

	de larges groupes de consommateurs en évitant la confusion	incertitudes et les vues divergentes, réduit la naïveté du consommateur	consommateurs, éviter d'avoir des consommateurs passifs et captifs
Type de connaissance	Connaissance basique des objectifs affichés par les labels	Besoin de transparence substantive et procédurale	La connaissance nécessaire comme base de participation et de débat

2) Un individu cherchant à maximiser son intérêt ?

De même, les enquêtés se distinguent selon leur représentation de l'individu comme cherchant avant tout à maximiser son intérêt individuel ou non. Les personnes favorables à la certification par tiers décrivent des partenaires de l'échange (producteur et distributeurs par exemple) recherchant prioritairement leur intérêt (financier) individuel. Cette attitude rendrait la transaction possible et favorable à chacun. Évoquant le préfinancement de la production, versé par les distributeurs aux petits producteurs du sud dans le cadre du commerce équitable, Jérôme, salarié de Max Havelaar souligne par exemple l'aspect avant tout « rentable » de la démarche :

> « Jusqu'à un certain niveau c'est *rentable*, basiquement financièrement, parce *qu'on est dans le monde de la rentabilité qu'on le veuille ou non.*» (Max Havelaar, Salarié 2, CPT)

A l'inverse, les membres des réseaux développant des SP ou disposant de chartes seules, décrivent un individu non uniquement centré sur ses intérêts personnels mais susceptible de prendre en compte des intérêts collectifs. Cette vision est par exemple au fondement du projet des régies de quartier, comme le rappelle Bénédicte :

> « L'idée [de la première régie] était bien que les habitants soient responsables de leur cadre de vie » (CNLRQ, adhérente 1, SP en cours d'élaboration)

Le souhait de plusieurs réseaux de ne pas désigner les partenaires de l'échange comme « consommateurs » ou « producteurs » correspond à cette même conception d'individus qui ne sont pas figés dans des rôles économiques déterminés. Les individus sont pensés capables d'adopter différents points de vue. Pour Bernard, co-fondateur de Minga, le clivage entre producteur et consommateur n'est pas pertinent :

> « Donc y a pas que le producteur dans la vie… et y a pas que le consommateur, y a que des citoyens, qui sont responsables. » (Minga, salarié 1, SP)

Au sein des AMAP, cette conception est d'autant plus visible que le projet prévoit une solidarité des « amapiens » envers le producteur en cas d'aléas climatiques. Les quantités de légumes distribuées chaque semaine ne sont pas fixes (bien que payées forfaitairement à l'avance) mais dépendent de la récolte du producteur. Pierre, adhérent d'une AMAP, présente ce fonctionnement comme se démarquant d'une relation de « clients » :

> « Le principe c'est qu'on garantit la production. On l'achète à l'avance. Et puis s'il y a des poireaux (je dis ça parce que c'est ce qui nous est arrivé) s'il y a les poireaux qui gèlent et que pendant tout un hiver on a que trois sortes de légumes, et puis que ça pèse quatre kilos, et qu'on paye 12€ le panier, bon là c'est dans le contrat, c'est à-dire que nous on assume les pertes etc. On n'est pas remboursés, *il n'y a pas une relation de client*, c'est vraiment *une relation de solidarité* qui est fondamentale, dans les AMAP. » (AMAP-IdF, Adhérent d'une AMAP membre, SP)

C'est également au nom du fait que l'individu poursuit toujours son intérêt individuel que le contrôle est jugé particulièrement nécessaire par les individus approuvant la certification par tiers. Sans contrôle, la fraude est jugée inévitable. Salariée de l'Agence Bio, Christelle justifie ainsi la nécessité de contrôler :

> « Il ne faut pas se leurrer, hein, *si vous avez des intermédiaires non contrôlés ça dérape très, très vite. Le marché étant ce qu'il est*... La fraude elle est... Elle est amplifiée tout de suite. » (AB, salariée 1, CPT)

Une productrice/distributrice de vin, interrogée lors d'un salon, défend de même le label AB par opposition à la mention de Nature et Progrès, en invoquant les différences de niveau de « contrôle » de ces deux dispositifs. Là encore, la fraude est jugée inévitable par Claudine :

> « Par rapport à ceux qui adhèrent à cette mention là [Nature et Progrès]… La mention par elle-même, je trouve qu'elle n'est pas... Elle ne contrôle pas correctement... Parce que moi j'en connais des viticulteurs qui sont Nature et Progrès…*Si vraiment ils contrôlaient ils trouveraient des choses*…! » (AB, productrice/distributrice, CPT)

Cette conception de l'individu, présenté comme avant tout à la recherche de son intérêt individuel et donc susceptible de frauder si la possibilité lui en est laissée, accompagne une conception uniquement institutionnelle de la confiance. Le consommateur est perçu comme ne pouvant faire confiance au producteur que si ce dernier est « contrôlé ». C'est la raison principale pour laquelle Claudine fait labelliser ses produits :

> « -le label ça sert à prouver aux clients comme quoi on est bio, on est contrôlé, *on ne fait pas n'importe quoi*. Ça c'est très important. » (AB, productrice/distributrice, CPT)

Découlant de la représentation de l'individu véhiculée, celle du contrôle (rejeté ou au contraire jugé indispensable) divise également les collectifs étudiés.

B- Le contrôle associé à une sanction

La référence au « contrôle » divise fortement les réseaux étudiés. Ceux disposant d'une charte seule ou d'un système participatif rejettent la référence à ce terme, tandis que les utilisateurs de certification y adhèrent largement. Ces derniers disent chercher à attirer la confiance de leurs destinataires grâce à un dispositif s'appuyant à la fois sur l'indépendance de l'organisme certificateur et sur le contrôle associé à la possibilité d'une sanction (suspension ou perte du label ou logo, exclusion). Le contrôle et la menace de sanction sont valorisés par ces derniers comme gage de « crédibilité ». En témoigne cet échange avec Christelle, de l'Agence Bio (agriculture biologique officielle associée au label AB), à propos des producteurs en AMAP qui ne sont pas certifiés tout en tendant vers le « bio » :

> « -(DR) ils ne veulent pas éventuellement…payer le label, donc ils ont tout un tas de questionnements…là-dessus…
> -Oui mais à ce moment là ils ne peuvent pas utiliser le terme bio c'est très clair
> -(DR) Et de fait ils le font.
> -Et bah…*tant pis il faut les dénoncer* ! [Rires] si on veut conserver la *confiance* du consommateur, il ne faut pas laisser ces pratiques là…il faut que les gens acceptent. Ou ils rentrent dans le jeu ou ils n'y rentrent pas mais ils acceptent de ne pas utiliser à ce moment là, ou ils sont Nature et progrès ou ils sont autre chose mais voilà…. » (AB, salariée 1, CPT)

A l'inverse, Anne, fondatrice de FORESCO (RERS), exprime son malaise vis-à-vis de la notion de contrôle. Bien que la nécessité de faire respecter l'identité des RERS, contenue dans la charte, soit ressentie par les membres interrogés (chapitre 3), l'éventualité d'un contrôle est d'emblée écartée comme ne correspondant pas à la « culture » du réseau :

> « Quand on met en place un label il faut mettre en place ce qui le protège. Dans la charte des réseaux il est écrit qu'on est relié aux autres réseaux. Si vous ne vous reliez pas aux autres réseaux vous ne pouvez pas vous appeler réseaux d'échanges réciproques de savoirs. Mais en même temps ça nous emmènerait dans des systèmes dont on n'a pas les moyens et *qui ne correspondent pas non plus tellement à notre culture*. De *surveiller* de *contrôler*, de dire vous n'êtes pas ceci vous n'êtes pas cela. Alors on a déposé [le nom à l'INPI]… De temps en temps ça nous permet de le dire à des gens. On rappelle que FORESCO est dépositaire, propriétaire du nom. Mais on n'en fait rien. » (FORESCO, fondatrice, charte seule)

La « culture » à laquelle il est fait référence renvoie à la conviction forte d'une opposition entre confiance interpersonnelle et confiance institutionnelle, et à l'adhésion à la première. Ainsi lorsque des précisions sont demandées quant à cette « culture », c'est l'aspect interpersonnel qui est mis en avant :

> « -(DR) Vous avez dit tout à l'heure : on ne va pas contrôler parce que ce n'est pas dans « notre culture », ce serait quoi cette culture ?
> -(…) Une culture de démarche, de construction coopérative, une culture de relations, *c'est l'essentiel, les relations, c'est la seule chose qui compte*….les relations…j'ai pas envie de perdre ça pour se protéger. C'est peut-être naïf mais il me semble que, au niveau où on en est du monde, la confiance c'est plus efficace, que l'autoprotection. La défiance. » (FORESCO, fondatrice, Charte seule)

La divergence des réseaux étudiés quant au contrôle fait apparaître plusieurs éléments. Tout d'abord, bien que ce ne soit pas l'aspect le plus explicitement exprimé par les enquêtés, le coût des contrôles surgit régulièrement au détour d'une phrase. Christelle dit ainsi « ils ne veulent pas (…) *payer* le label », tandis qu'Anne commence par dire « ça nous emmènerait dans des systèmes dont on n'a pas les *moyens* » avant de poursuivre par la question de la « culture » (« et qui ne correspondent pas (…) à notre culture »). Jonathan de l'ATES affirme de même (chapitre 4) :

> « Bénéficier d'une certification par tiers *coûterait très cher*, on est sur des modèles économiques et sur un secteur qui ne nous permet pas, clairement, de faire appel à des certifications ». (ATES, salarié 2, SP en cours d'élaboration)

L'impossibilité matérielle de mettre en place des contrôles est bien présente, bien qu'il ne s'agisse apparemment pas toujours de l'aspect le plus aisément dicible. Les enquêtés mettent en revanche beaucoup plus volontiers en avant la « culture » de leur réseau pour justifier le rejet de tout contrôle. Ce thème sera étudié plus précisément par la suite lorsqu'il sera question des univers de socialisation militante des différents protagonistes de réseaux (chapitre 8). Cette réticence vis-à-vis du contrôle témoigne en tout état de cause de rapports distincts aux représentations que propose l'économie orthodoxe. En économie de la qualité, un standard ou une norme (telles que celles qui sont au fondement des certifications) doivent être mis en œuvre par une surveillance, un contrôle (Laurent, 2012). Les tensions qui ont eu lieu autour de l'élaboration de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale des entreprises, entre 2005 et 2010, illustrent toute l'importance que revêt la question du contrôle pour de nombreux acteurs de la normalisation. Amnesty international claque en effet la porte de ces négociations lorsque qu'il est convenu que la nouvelle norme ISO n'aura pas de caractère contraignant (Bourdon, 2009). Nous ne revenons pas davantage ici sur l'adhésion ou

le rejet à la notion de contrôle ; ce point ayant été précédemment développé comme caractéristique du mode de fonctionnement de chaque dispositif (chapitre 4).

Des représentations divergentes des individus et du contrôle polarisent les réseaux étudiés et sont à relier aux acceptions distinctes de la confiance mises en avant. Dans un cas (réseaux s'appuyant sur la CPT), les consommateurs sont envisagés comme peu réflexifs et préoccupés avant tout par leur intérêt individuel. Le contrôle est fortement valorisé pour éviter les risques jugés inévitables de fraude. La confiance évoquée est institutionnelle. Dans le cas opposé (réseaux élaborant des SP) les consommateurs sont perçus comme désireux de s'impliquer et compétents. Les individus en général sont pensés comme responsables et capables de prendre en compte les intérêts collectifs. Le contrôle apparaît non nécessaire et est explicitement rejeté. La confiance est mentionnée comme avant tout interpersonnelle. Deux autres éléments se rapportant à la confiance recherchée par les réseaux étudiés distinguent les réseaux étudiés : le rapport à l'expertise d'une part, et à l'entreprise marchande, d'autre part.

C- La figure de l'expert

Rejetée vivement par les uns, acceptée sans réserve par les autres, la figure de l'expert divise également nettement les réseaux étudiés. Employé de façon récurrente, le terme renvoie pour tous au sens de « détenteur d'un savoir certifié et d'une compétence éprouvée (…) convoqué pour éclairer le décideur » (Delmas, 2011, p. 5). Dans les réseaux où est employée la certification par tiers, la figure du « sachant » est invoquée comme gage de sérieux du dispositif de qualité. Salariée de l'Agence Bio, Christelle insiste par exemple sur la présence de « personnalités qualifiées » dans le comité qui attribue le label AB au sein des organismes de certification (tels qu'Ecocert notamment) :

> « -Ce comité doit forcément, d'après la norme [EN 45011], comporter l'ensemble des parties prenantes (…) et souvent des *personnalités qualifiées*.
> -(DR) : C'est quoi ?
> -ça va être des chercheurs, des vétérinaires, *des gens qui connaissent bien au niveau technique* la production du bio en l'occurrence. Qui peuvent apporter un jugement *indépendant et juste* par rapport au dossier qui leur est apporté. Qui ne décident pas forcément systématiquement de tout mais, (…) pour les décisions importantes telles que les suspensions de licence, lorsqu'il y a des écarts graves à la réglementation, ils sont souvent consultés pour la décision à prendre… » (AB, salariée 1, CPT)

La connaissance technique est présentée comme « la » connaissance déterminante. A une question sur la place des consommateurs au sein de ces comités, l'enquêtée répond en apportant des précisions sur les personnalités dites qualifiées :

> -(DR) : Et la représentation des consommateurs, ça passe par des associations de consommateurs ?
> -Oui tout à fait, qui délèguent des consommateurs
> -(DR) Les consommateurs pris au hasard, ce sont des membres des associations ?
> -C'est l'association qui gère. Il y en a dans tous les comités de certification des organismes certificateurs bio en France. *J'ai oublié de vous dire aussi dans les personnalités qualifiées* il y avait des membres des chambres d'agriculture par exemple, ou des groupements d'agriculture biologique. Des gens *qui vraiment connaissent bien* le dossier, ça aide toujours à appréhender la situation sur un dossier donné. » (AB, salariée 1, CPT)

L'importance attribuée à l'expert dans les réseaux de la certification par tiers est à rattacher à la vision des consommateurs qui y est véhiculée. C'est en grande partie parce que ces derniers sont estimés peu compétents et peu intéressés quant aux pratiques de production, qu'un expert doit être mobilisé pour leur fournir un jugement. Cette représentation fait à nouveau écho à celles des associations consuméristes états-uniennes du début du XXe siècle. Celles-ci apparaissent tiraillées entre les « initiatives de la base », jugée ignorante par les élites militantes, et « le savoir des experts » (Glickman, 2004, p. 22). Fondée en 1929, *Consumer's Research*, plus importante organisation de consommateurs des Etats-Unis du début des années 1930, oppose également les « consommateurs ignorants » aux « experts éclairés » (op. cit., p. 39). Les leaders de l'association se conçoivent comme des autorités patriarcales chargées de guider les acheteurs. Ces visions circulent encore au sein des collectifs d'économie solidaire étudiés. Si elles ont particulièrement prégnantes dans ceux employant la certification par tiers, elles ne sont pas absentes des autres réseaux.

La figure de l'expert est également invoquée pour son indépendance supposée. C'est au nom de la neutralité recherchée que l'expert peut apparaître comme un des fondements de la confiance recherchée, comme l'indique ici David, de Finansol :

> « On insiste vraiment sur cet aspect *indépendant*. Ce sont des personnalités qui sont représentatives du secteur de la finance solidaire, c'est-à-dire qu'on a des gens issus du milieu de la finance, du journalisme, du milieu associatif, on a quelqu'un qui vient du syndicalisme… Vous voyez on a toutes les composantes du secteur qui sont réunis. Donc des gens *vraiment qui connaissent leur sujet.* » (Finansol, Salarié 1, CPT)

La confiance institutionnelle est présentée dans les réseaux de la CPT comme étant même à l'opposé de la relation interpersonnelle ; s'il y a une possible interconnaissance entre le contrôleur et producteur, le contrôle n'est plus possible :

> « -(DR) : Donc eux, ces comités de certification, ils jugent sur la base d'un dossier qui leur a été remis par l'enquêteur, par un auditeur ?
> -Tout à fait, c'est ça. Et au niveau de l'enquêteur aussi il y a des critères d'indépendance, d'impartialité et de compétence à respecter. Notamment des engagements de confidentialité, des engagements d'impartialité, qui font que si un enquêteur a des relations particulières avec un opérateur il ne peut pas le contrôler ». (AB, salariée 1, CPT)

Au sein des réseaux élaborant des systèmes participatifs, l'expert fait, à l'inverse, l'objet d'un net rejet. Alors que les membres de réseaux utilisant la certification, remplacent souvent le terme d'expert par des expressions telles que « personnalités qualifiés », les enquêtés de ceux élaborant un système participatif mentionnent explicitement l'expression pour la rejeter. C'est ce qu'illustrent les propos de Jacques, de Nature et Progrès :

> « [à propos du SPG] *Y'a pas un expert* qui est là pour dire « voilà moi je vous dis ça c'est conforme, ça ce n'est pas conforme ». Justement par rapport à la certification, nous par exemple dans les produits bio, c'est vraiment là que se démarque la chose, c'est que *ce n'est pas un expert qui dit* ce produit il est bio ou pas bio c'est un groupe de personnes complètement impliquées, des producteurs, des transformateurs, de produits alimentaires *et* les consommateurs qui sont les acteurs de la filière, et qui vont définir ensemble si le produit leur paraît conforme à leurs principes... » (NP, salarié 1, SP)

Le rejet de la figure de l'expert par les membres des réseaux élaborant des systèmes participatifs apparaît à plusieurs titres. La participation des parties prenantes à l'évaluation du produit, service ou projet, est tout d'abord opposée à l'expertise par une personne extérieure au réseau, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. C'est au nom de la participation de tous à la formation du jugement que le recours à un expert est dévalorisé :

> « Ce qui est important c'est qu'il y ait *non pas un expert qui sache*, et qui dise « il faut faire tout comme ci comme ça », non non, ce qui est important c'est que les gens ensemble, décident de quelles compétences va avoir le directeur,(...) l'intérêt c'est que le groupe porteur, donc ce sera principalement les bénévoles, qui vont constituer le CA de la régie, ils sachent quelles sont leurs compétences, et qu'est-ce qu'ils ont besoin comme directeur. (...) » (CNLRQ, adhérente 1, SP en cours d'élaboration)

Le caractère problématique de la neutralité ou de l'extériorité supposée des experts a déjà été discuté à plusieurs reprises (Berrebi-Hoffmann et Lallement, 2009a ; Bardet et Jany-Catrice, 2010). Pour I. Berrebi-Hoffmann et M. Lallement (2009b, p. 6), l'expert moderne semble en particulier moins indépendant que le professionnel ou l'universitaire du siècle passé sollicité au même titre ; il apparaît « plus lié à son public qui est aussi son client (l'Etat, la grande entreprise, un courant citoyen) mais aussi aux normes véhiculées par ses méthodes, gestionnaires, comptables ou relatives à l'action militante. ». Il s'agit d'un argument souvent mis en avant par les membres des réseaux opposés à la certification par tiers. Un ouvrage

coécrit par différentes personnes issues de tels mouvements (Nature et progrès, AMAP, Minga…) dénonce notamment les contradictions du système de labellisation (officielle) de l'agriculture biologique. Alors que celui-ci repose sur la mise en avant d'une confiance fondée sur « l'indépendance » des contrôleurs, ces derniers sont pourtant fortement liés à des entreprises labellisables :

> « Le Cofrac nous dit qu'il « se situe au sommet de l'édifice souhaité par les pouvoirs publics dans la pyramide de la confiance » et nous assure que son rôle consiste à assurer la confiance ». Mais ce système institutionnalise le conflit d'intérêts au cœur du dispositif – ce que le Cofrac avoue lui-même sans ambages : « Tous les organismes d'accréditation utilisent des évaluateurs et des experts dont l'employeur principal est une entité accréditée ou accréditable. Compétence oblige ! » (Lettre du Cofrac, mai 2005, n°25) Où peuvent se nicher l'indépendance et l'impartialité dans un tel dispositif ? » (Baqué, 2012, p.64).

L'expert est également rejeté au nom de la compétence ; les consommateurs ou les pairs étant pensés comme collectivement plus compétents qu'un auditeur ne pouvant être spécialiste de toutes les productions. Lors des enquêtes participatives la relation qui s'établit entre enquêteur et producteur est de plus jugée favorable à une diffusion des compétences. Confiance interpersonnelle et compétences sont présentées comme liées :

> « Après il y avait aussi un enjeu par rapport aux compétences évidemment. Qui sont…dans le contrôle, la rigueur lors des contrôles. Et…là à nouveau ça a rebondi sur la confiance…Oui la notion de compétence lors des contrôles…à titre personnel j'ai été énormément formé…par les producteurs chez qui je faisais des contrôles. Par ce que à partir du moment où on crée un *lien de confiance* avec la personne enquêtée, contrôlée eh bien du coup la personne…nous explique son mode de fonctionnement, après ça nous permet d'avoir une vision globale de son truc... Après c'est à nous d'être vigilant par rapport... aux espaces d'ombre je dirais. » (Nature et progrès, administrateur 3, SP)

Le fait que l'expert extérieur au réseau ne soit pas jugé plus compétent que les membres explique probablement, chez les réseaux critiques de la notion, l'utilisation plus fréquente du mot « expert » lui-même et non de périphrases (comme dans les réseaux liés à la CPT, parlant de personnes « qualifiées ») : le mot peut ainsi apparaître détaché de sa référence à la connaissance ou au savoir, et dévalorisé. Cette division est caractéristique de la remise en cause récente de la figure de l'expert par la revendication des savoirs profanes ou citoyens (Berrebi-Hoffmann et Lallement, 2009a ; Delmas, 2011). Les réseaux élaborant des systèmes participatifs cherchent de façon générale à faire éclater les frontières traditionnelles entre experts et profanes. Le producteur peut être à tour de rôle évaluateur puis évalué (Nature et Progrès), le touriste donnant son avis sur la prestation touristique pourrait se voir demander des comptes sur sa façon de voyager (ATES). Le consommateur serait de même susceptible

d'être interrogé à terme sur sa façon de consommer (utilisation et recyclage du produit) dans le SAF de Minga. Son nom même s'efface peu à peu au profit d'autres appellations plus transversales : citoyen (Nature et progrès, Minga), consomm'acteur (Amap), seliste (SEL)…

> «- Le « consommateur » que nous on préfère appeler « citoyen », et qui est associé au travail d'évaluation, mais qui lui aussi est évalué.
> -(DR) mais concrètement, comment ?
> -dans les commissions, le producteur a le droit lui aussi de poser des questions au citoyen
> -(DR) sur son revenu, son budget...?
> -oui. Sur ce que devient le produit aussi, parce que à ce moment là le citoyen devient un bout de la filière aussi : est-ce qu'il recycle le produit ? Est-ce qu'il fait le tri sélectif ? Lui aussi est acteur. » (Minga, gérante d'une entreprise membre 1, SP)

Le brouillage consensuel de la frontière expert/profane dans les réseaux élaborant des systèmes participatifs n'est pourtant pas si simplement vérifié en pratique. Ces collectifs ont en effet fréquemment recours à des universitaires : il existe une forte interpénétration du milieu de l'économie solidaire et de celui de la recherche (chapitre 2). Les rôles attribués aux membres de l'un ou de l'autre ne sont en outre pas attribués de façon indifférente et traduisent la reconnaissance de l'existence de « personnalités qualifiées ». Ainsi pour la poursuite de la mise en place du système participatif, suite aux premières évaluations croisées des associations, l'ATES mobilise un de ses adhérents qui est chercheur, et une doctorante :

> « Nous à ce moment là, on a lancé au même moment, avec un de nos membres administrateur chercheur, dont c'est le métier, *on avait des compétences en interne*, on a déposé un appel à projets à la région Ile-de-France, comme PICRI, et donc moi j'ai travaillé sur le volet administratif et *lui sur le volet scientifique* et puis en fait ça tombait au même moment, on a été retenu par la région. Donc *c'est Yves U. [le chercheur] qui a rédigé le projet pour la partie scientifique*, et moi pour la partie administrative. Au même moment on a lancé le recrutement d'une thésarde, au [centre de recherche] et puis au même moment on intervenait avec Yves U. au forum international du tourisme solidaire, pour témoigner à l'échelle internationale de notre démarche très empirique, qui a ses limites, mais qui a le mérite de lancer quelque chose. » (ATES, coordinateur, SP en cours d'élaboration)

La référence au chercheur par ce salarié vient illustrer le fait qu'il y a des « compétences » internes à l'association. Il est intéressant de souligner en outre la répartition du travail entre cet universitaire, chargé de la « partie scientifique », et le coordinateur du réseau qui bien qu'étant diplômé de l'IEP de Lille, se charge de la « partie administrative ».

Même au sein d'une association explicitement critique de la certification par tiers comme Nature et Progrès, il n'est pas question de ne faire reposer les visites de producteurs que sur les seuls adhérents consommateurs. Des « professionnels », c'est-à-dire un ou deux autres producteurs, sont également sollicités pour chaque visite :

> « Et puis la particularité effectivement de Nature et Progrès c'est qu'il y a un système participatif de garantie. C'est-à-dire que les citoyens... donc les consommateurs, participent à la labellisation des agriculteurs. Il y a des comités qui organisent effectivement des visites et qui organisent la certification. Parce que si vous voulez, ce n'est pas *que* des experts... C'est la particularité justement de Nature et Progrès, c'est qu'il y a aussi d'autres... Les consommateurs viennent aussi faire les visites *avec évidemment... Des professionnels.* » (Nature et Progrès, Bénévole, SP)

Les dispositifs de qualité, de même que tous les « écolabels », sont construits à la fois à partir de valeurs et de connaissances techniques ; ils sont le résultat d'une co-production entre enjeux politiques et scientifiques. Leur élaboration requiert donc différentes formes d'expertises aussi bien scientifiques que profanes (Boström et Klintman, 2008), si tant est que la frontière entre elles puisse être véritablement tracée. Le rejet affiché de « l'expert » n'est pas un refus total du savoir scientifique ou académique. Il s'agit plutôt d'une insistance quant à la prise en compte des connaissances profanes et de la valeur de la participation de tous, au nom de la dimension politique des décisions engagées (chapitre 4).

A la représentation d'individus réflexifs non uniquement préoccupés de leur intérêt individuel et au rejet du contrôle, vient s'ajouter le refus de la figure de l'expert, au nom des compétences collectives et des enjeux politiques impliqués. On peut ainsi se demander si au final le rejet affiché n'est pas celui de la représentation dominante de l'économie ? Celle-ci renvoie de façon schématique (c'est-à-dire telle qu'elle apparaît en creux dans les discours qui la critiquent), à des échanges focalisés sur leur dimension marchande lucrative. Se déroulant dans un seul ordre de grandeur, ces échanges sont déconnectés de tout choix en termes de valeurs : l'expert peut énoncer le seul jugement qui vaille. Les partenaires de ces échanges seraient d'une part des individus non réflexifs demandeurs d'une information simple, et d'autre part des producteurs à la recherche de leur intérêt individuel que seul le « contrôle » pourrait empêcher de frauder. Les références faites au marché concurrentiel témoignent d'un rapport plus ou moins critique des réseaux à cette représentation à gros traits du modèle économique dominant.

D- Représentations du marché concurrentiel

Les collectifs étudiés se distinguent en effet par leur position d'adhésion modérée (réseaux avec certification par tiers) ou de rejet radical (systèmes participatifs) vis-à-vis des

représentations classiques du marché. Il s'agit là encore de deux pôles, entre lesquels se trouvent des collectifs moins explicitement positionnés, tels que l'ATES ou le CNLRQ[188].

Pour l'approche dominante de l'économie, les acteurs du marché sont rationnels et se caractérisent par un même ordre de préférences : la qualité des biens est universelle. Dans les réseaux utilisateurs de certifications par tiers, les discours des enquêtés font écho à ce modèle, en ne mentionnant pas la possibilité d'une pluralité de valeurs ou d'ordres de grandeur. L'éventualité d'une multiplicité de conceptions de l'équité (commerce équitable) ou de ce que pourrait être l'agriculture biologique, n'est par exemple pas évoquée. Cette représentation se manifeste dans la référence à l'expert détenteur de « la » connaissance (technique) présentée comme la seule qui vaille. Elle ressort également lors qu'il est question d'une possible unification des dispositifs de qualité. La multiplication des dispositifs n'est associée qu'à une recherche de niche économique de la part des producteurs. Elle n'est pas rattachée à la possibilité de désaccords quant aux critères à retenir (au « cadrage » de la certification). L'extrait d'entretien suivant, auprès de Claudine, dont les produits sont certifiés « AB », en est une illustration :

> « -Pourquoi il y a eu plusieurs mentions ? C'est le bizness ! Pourquoi il n'y a pas eu qu'une mention ? Au lieu d'en avoir plusieurs ? Bah oui, parce qu'ils ne se sont jamais entendus, parce que c'était toujours tirer l'un vers l'autre, voilà. C'est pour ça que la bio n'a pas avancé. La bio elle aurait avancé beaucoup plus vite s'il y avait eu qu'une mention. On aurait payé à une mention, pas à plusieurs. » (AB, productrice/distributrice, CPT)

La représentation classique du marché chez les membres de réseaux favorables à la certification par tiers apparaît également à travers une adhésion explicite au mécanisme de la concurrence. Comme l'explique Jérôme, de l'association Max Havelaar :

> « Honnêtement je ne pourrais pas travailler dans le commerce équitable et être contre la concurrence, je n'ai pas de problème avec la concurrence entre le petit et le grand, le problème c'est quand la concurrence ne se fait pas sur des bases loyales et le potentiel qu'a chaque acteur. » (Max Havelaar, Salarié 2, CPT)

A l'inverse, les individus membres de réseaux développant un SP ou signataires d'une charte seule, se présentent comme extérieurs au monde « des échanges commerciaux ». Il s'agit d'une position d'autant plus visible qu'elle est défendue dans un réseau d'échanges non marchands tels que celui des SEL :

[188] Voir chapitre 4, IV, A.

> « La charte, ils ont bien dit « esprit du sel », donc ce n'est pas non plus... Si on voit les déontologues, ou les *gens qui mettent des chartes dans les entreprises, on en est loin* !
> - (DR) Oui, c'est court en plus…
> - C'est un « esprit ». Mais c'est vrai que si un jour il y avait beaucoup de dérives, on serait peut-être amené à faire quelque chose de plus... Mais *on n'est pas dans des échanges commerciaux…* » (SEL'idaire, adhérente 4, Charte seule)

On note à partir de cet extrait d'entretien auprès d'une membre de SEL'idaire la correspondance qui transparaît entre le fait de mettre en place un dispositif plus lourd, et les « échanges commerciaux » ou encore les « déontologues en entreprise ». En ayant uniquement une charte pour résumer « l'esprit » général de la démarche, les membres des SEL se conçoivent en opposition au monde de l'entreprise marchande. Un extrait du « Bulletin Mensuel des SEL », à propos de la mise à jour de la charte, illustre précisément le lien effectué entre les relations interpersonnelles, le refus du marché et la revendication d'un adhérent prenant en compte des intérêts de tous. Il est question de savoir quel article doit figurer en premier dans le texte :

> « Alors, pas de doute : il faut affirmer en tout premier lieu que « *le lien est plus important* que le bien » (sous entendu : le SEL *n'est pas un « marché »*, ni un « vide grenier » où l'intérêt est d'abord pour l'objet avec le souci de l'acquérir *en privilégiant son propre intérêt* : on prend en compte aussi celui de « l'autre ».) »[189].

Au sein des RERS, le même type de représentation oppose d'un côté le monde « marchand », des « entreprises » et des « banques » auquel est associé la confiance institutionnelle, à celui du « don » supposé lié à la confiance interpersonnelle. C'est ce qui ressort par exemple de l'entretien mené avec Anne, fondatrice de ce collectif :

> « Il vaut mieux être perdant parce qu'on est gagnant tellement de fois dans *la relation de confiance*…. Mais bon *je ne suis pas dans la zone de la banque, de l'entreprise, des marchés*… On n'est pas dans la même zone : *moi je suis dans la zone du don*. Voilà je pense qu'on est dans cette culture-là, une culture de démarche, de réciprocité. » (FORESCO, fondatrice, Charte seule)

Les discours des enquêtés se répartissent entre deux pôles correspondant à deux conceptions de la confiance distinctes : confiance interpersonnelle pour les réseaux élaborant un système participatif ou détenteurs d'une charte seule, confiance institutionnelle pour ceux employant la certification par tiers. La confiance sur laquelle reposent leurs dispositifs de qualité n'en est pas moins, en pratique, le produit de facteurs relationnels et institutionnels,

[189] Xavier N., « Nouvelle Charte : De « Brouillon 3 » à « Esprit du SEL » Version 2013 », *Bulletin Mensuel des SEL*, Avril 2013, n°8, p.9. Le commentaire entre parenthèses provient de l'article.

bien que selon des équilibres différents. Le fait qu'une conception de la confiance soit mise en avant dans les entretiens est significatif d'un ensemble de représentations qui clivent les réseaux étudiés. Celles-ci concernent les comportements et motivations des partenaires de l'échange, les notions de contrôle et d'expertise, ainsi que de façon plus générale, la vision classique du marché.

Tableau 7 : Formes de confiance prépondérantes et représentations du monde

Formes de confiance → **Représentations ↓**	**Confiance interpersonnelle**	**Confiance institutionnelle**
…de l'individu	Compétent, réflexif, prenant en compte des intérêts individuels et collectifs	Individu cherchant à maximiser son intérêt en situation d'information imparfaite. Moins compétent qu'un expert, peu réflexif (ou ne souhaitant pas toujours l'être)
…du contrôle	Négative	Positive (crédibilité) et nécessaire (risque de fraude)
…de l'expertise	Négative et non nécessaire (remplacée par les compétences collectives des citoyens)	Positive et nécessaire (répondre à des questions « techniques »)
…du marché	Négative (renvoie à l'entreprise et à la banque, aux échanges « commerciaux »)	Positive (rentabilité, concurrence sur des bases « loyales »)

Le lien constaté sur notre terrain entre valorisation d'une forme de confiance et représentations plus ou moins proches du modèle économique dominant, fait écho à l'un des résultat de l'étude sur la confiance réalisée par le CEVIPOF en 2011 (Le Roux, Perrineau et Chanvril, 2011). Ces auteurs établissent en effet une relation entre adhésion au libéralisme économique et confiance dans les institutions. Une échelle d'attitude mesurant le libéralisme économique a été construite à partir de questions posées à un échantillon de 1501 personnes, représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas)[190]. Les

[190] Les questions fondant l'échelle d'attitude sont les suivantes : « Aujourd'hui les entreprises cherchent seulement à faire des profits, plus qu'à améliorer la qualité de leurs produits » (plutôt pas, pas du tout d'accord) , « Aujourd'hui les grandes entreprises s'entendent entre elles pour maintenir leurs prix à un niveau anormalement élevé » (pas du tout d'accord), « Pouvez vous me dire si vous êtes tout à fait, plutôt pas, ou pas du tout d'accord

auteurs observent que l'adhésion au libéralisme économique mesurée par cette échelle d'attitude est plus élevée lorsqu'il y a confiance dans les institutions. Parmi les individus classés comme confiants dans les institutions et méfiants envers les gens, 67 % paraissent adhérer au libéralisme économique tel que mesuré par l'échelle d'attitude. A l'inverse, parmi les individus classés méfiants envers les institutions et confiants envers les gens, 65 % paraissent ne pas adhérer au libéralisme économique, tel que mesuré par l'échelle d'attitude. Ces résultats sont cohérents avec les entretiens réalisés auprès des membres de l'économie solidaire.

Les formes de confiance mobilisées sont en pratique articulées entre elles. Au sein d'un collectif donné une forme institutionnelle ou interpersonnelle prévaut cependant, à travers la mise en place d'un dispositif plus ou moins institutionnalisé[191]. Cette prépondérance parait tout autant liée aux conditions réelles de l'échange (distance, complexité…) qu'aux représentations qui viennent d'être dégagées.

Rattacher la forme de confiance mobilisée au contexte concret des échanges comme le font certains travaux décrivant à quelles conditions (échanges locaux/distants par exemple) correspond quel type de confiance (interpersonnelle/institutionnelle), paraît insatisfaisant. Il semble problématique d'envisager que la forme de confiance adoptée ne fait que suivre les conditions dans lesquelles se déroulent les échanges (la confiance interpersonnelle serait caractéristique d'échanges simples et locaux, et vouée à être remplacée par la confiance institutionnelle dès que les échanges se complexifient ou s'éloignent). Les représentations divergentes mises au jour indiquent qu'un collectif ne change pas de type de confiance prépondérante (ne met pas en place un label là où prévalait les relations interpersonnelles) du fait d'une volonté d'étendre la portée géographique de ses échanges. Les entretiens recueillis indiquent que ce sont plutôt les représentations qu'ont les membres de ces collectifs (de l'individu, du contrôle, du marché etc.) qui les incitent à privilégier une certaine forme de confiance (davantage interpersonnelle ou institutionnelle) et du même fait, plutôt un certain contexte d'échange (plus ou moins simple/complexe, local/distant).

---

avec l'affirmation suivante : « pour établir la justice sociale, il faudrait prendre aux riches pour donner aux pauvres » (plutôt d'accord, plutôt pas, pas du tout d'accord).

[191] Les dispositifs de qualité sont qualifiés de plus ou moins « institutionnalisés » selon les critères d'une institution que sont le fait d'être extérieures aux individus et contraignantes (Durkheim, 1894). Les chartes seules paraissent ainsi moins institutionnalisées (moins extérieures aux individus parce que plus facilement modifiables, et peu contraignantes), que les SP et a fortiori les CPT.

Faire reposer les échanges prioritairement sur des relations interpersonnelles ou des institutions, a en outre un impact sur la nature même de ces échanges. Le fait de recourir plutôt à une forme de confiance ou à une autre peut être jugé plus adéquat pour certains biens et services ou certains types d'échanges (impliquant ou non les consommateurs dans les choix de production par exemple). La partie suivante s'attachera à analyser en quoi un type de confiance peut également être désiré en fonction du type d'échange souhaité (des types de biens échangés ou du degré de démocratie économique visé par exemple).

III- Quelle confiance pour quels échanges ?

Le lien entre conceptions de la confiance et représentations du monde n'est pas univoque. Si les représentations influencent le type de confiance et la forme de dispositif de qualité privilégiés, les dispositifs incarnent également des représentations contribuant par la suite à façonner les visions du monde des citoyens (Jany-Catrice, 2012). Ces dispositifs permettent en outre de donner plus ou moins de capacités d'action aux acteurs des échanges (Dubuisson-Quellier, 2009b ; Escala, 2006). La forme de confiance adoptée de façon prépondérante a donc un impact sur la nature et le fonctionnement des échanges.

Le dernier temps de ce chapitre sera consacré à l'analyse de la relation existant entre confiance et types d'échanges. On montrera qu'une forme de confiance peut être privilégiée pour les effets qu'elle produit sur les échanges. Le recours à la confiance interpersonnelle dans le but de rendre possible une plus grande implication des consommateurs sera tout d'abord mis au jour. La confiance à mobiliser pour la gestion des biens communs sera ensuite analysée, avant de présenter les liens existants entre forme de confiance et démocratie économique.

A- Confiance interpersonnelle et implication des consommateurs

La confiance interpersonnelle peut être recherchée pour répondre à des enjeux face auxquels la seule confiance institutionnelle ne paraît pas adaptée. C'est le cas lorsque des individus affichent la volonté de ne pas être passifs dans leur consommation mais de

participer aux décisions concernant la production ou le déroulement des échanges. Cette revendication d'une plus grande implication est soulignée par de nombreux travaux. Il peut s'agir de la volonté de se saisir du marché comme support d'action politique (Dubuisson-Quellier, 2009a ; Micheletti, 2003, 2004) ou encore du souhait d'être plus actif dans la production des biens et services consommés. E. Lallement (2010), indique par exemple que cette intention anime les consommateurs pratiquant la vente directe ou encore les adeptes du « faire soi-même ».

Le désir de « reprendre en main » la consommation vise à la fois les objectifs poursuivis par la production, en termes de qualité sanitaire des produits dans le cas du faire soi-même, mais également la façon dont se déroulent les échanges. Ces démarches visent notamment à réintroduire du lien social dans les échanges pour lutter contre des formes de consommation jugées dépersonnalisées et anonymisées telles que celles incarnées par la grande distribution. Les personnes élaborant les systèmes participatifs ou adhérant à une charte seule affichent ce même souhait de plus de lien social. Le dispositif de qualité -le système participatif ou la charte- contribue à créer un espace où la confiance entre individus est facilitée. La confiance interpersonnelle (bien qu'appuyée sur cette institution) est ainsi valorisée pour sa capacité à favoriser les relations sociales d'une part[192], et la participation des consommateurs à l'orientation de la production d'autre part. Ces objectifs apparaissent dans les extraits d'entretiens suivants, auprès de Christian, du CNRLQ et de Pascaline, de la PFCE :

> « Le *but* de la régie de quartier *c'est le lien social*. C'est comment on peut faire vivre ensemble des gens qui ont des coutumes, des habitudes différentes. Comment on peut à travers une structure qui est sur place, en les faisant se rencontrer... Au sein d'une structure associative, comment on peut les mettre ensemble » (CNLRQ, Adhérent 2, SP en cours d'élaboration)

> « Dans le commerce équitable il y a cette *exigence d'avoir des relations sur le long terme*, des relations dans le temps. » (PFCE, Salariée 1, Charte seule)

Le système participatif de Nature et Progrès a progressivement élargi la participation de l'ensemble des adhérents (producteurs, consommateurs) aux visites des fermes (et non plus

[192] Ce qui peut paraître légèrement tautologique sans l'être tout à fait : faire reposer les échanges avant tout sur les relations (et non sur l'institution que serait un label) appelle à davantage de relations sociales, et au renforcement de celles-ci dans les collectifs créés à cette occasion. L'opposition entre les réseaux AB et Nature et Progrès est patente : dans le premier cas (CPT) les agriculteurs ne se sentent pas appartenir à un réseau (cf chapitre 2, le problème de la première question maladroite du questionnaire soumis sur l'appartenance à un réseau) tandis que l'appartenance à un mouvement ne pose aucun problème dans le second cas.

seulement aux commissions d'évaluation, les COMAC). Johan présente ce changement explicitement en rapport avec la volonté de renforcer les occasions de création de lien social :

> « Le fait d'avoir des échanges entre tous les adhérents... permettait *de créer beaucoup plus de liens et de force dans le collectif* qu'une personne qui va partout, dans ce cas le système de garantie ne fait pas *le ciment, le lien* entre les adhérents, mais un lien plus faible. Ça permet de renforcer ce lien là ». (Nature et Progrès, ancien président, SP)

Les membres de réseaux optant pour un système participatif ou une charte seule valorisent également la confiance interpersonnelle dans les échanges pour la capacité supposée des contacts humains à favoriser la réflexivité sur les pratiques de production. Le chapitre 3 sur la genèse des dispositifs de qualité a montré de quelle manière la naissance de ces outils répond en partie à un besoin de réflexion quant à l'identité du mouvement en création. Salarié du réseau des AMAP-IdF, Vincent explique ainsi le caractère complémentaire de dispositifs institutionnels et relationnels, autrement dit d'une confiance institutionnelle et interpersonnelle, au sein du réseau :

> « L'avantage du logo AB pour l'instant c'est qu'il apporte une garantie forte, aux consommateurs, qui n'ont pas les moyens de demander aux producteurs qu'est ce qu'il fait. Il y a de la confiance sur ce logo ça c'est clair. Et beaucoup de producteurs en ont besoin. Enfin… des producteurs ont des groupes en AMAP, ils ont aussi des marchés etc. D'autres modes de commercialisation. Et ce logo là, il est très utile pour eux. Et… *mais ce logo-là n'apporte rien en terme de discussions sur les pratiques*. Et les pratiques d'un producteur en AMAP ce n'est pas que les pratiques aux champs, *c'est aussi les pratiques qu'il a avec ses groupes, c'est aussi est-ce qu'il emploie du monde est-ce qu'il va créer des emplois est ce que... Est-ce qu'il fait des efforts en termes d'autonomie énergétique par exemple enfin ou sur l'eau, la qualité de l'eau*, quelles choses il fait, il y a plein de choses auxquelles le logo AB ne s'intéresse même pas » (AMAP-IdF, salarié 2, SP)

La confiance interpersonnelle n'apparaît ainsi plus comme le strict équivalent de la confiance institutionnelle. Ces deux formes ne sont pas interchangeables. L'établissement d'une forme de confiance interpersonnelle pour permettre les échanges (bien qu'articulée à de la confiance institutionnelle) est revendiqué pour sa capacité à favoriser l'implication des consommateurs, le lien social et la réflexivité.

B- Confiance interpersonnelle et institutionnelle pour la gestion des biens communs

Le désir de participer aux décisions concernant la production apparaît d'autant plus légitime lorsqu'il est question de gestion des biens communs. Pour l'économiste E. Ostrom, la prise en main des enjeux collectifs par les citoyens eux-mêmes est une question de légitimité mais également d'efficacité. Selon cet auteur, la communication directe favorise la confiance. Il convient donc de laisser les usagers créer leurs propres systèmes de gouvernance, c'est-à-dire de « laisser les acteurs discuter entre eux pour élaborer leurs propres règles de fonctionnement » (Ostrom, 1990, 2011). E. Ostrom analyse comment éviter la « tragédie des biens communs » (Hardin, 1968) selon laquelle les ressources communes en libre accès (telles que des pâturages, des zones de pêche, mais également le climat ou la connaissance…) finissent par être surexploitées. Se fiant uniquement à leur intérêt individuel, leurs usagers y puisent sans limite, ce qui maximise leurs gains tout en augmentant le coût pour la collectivité (jusqu'à la disparition éventuelle de la ressource). Pour pallier ce phénomène, cet auteur préconise à partir de nombreuses études de cas, de se calquer sur les communautés qui parviennent à gérer durablement leurs ressources communes en créant des institutions à petite échelle, adaptées au contexte local. Huit principes fondamentaux sont énoncés : les droits d'accès doivent être clairement définis, les avantages doivent être proportionnels aux coûts assumés, des procédures doivent être mises en place pour faire des choix collectifs, des règles de supervision et de surveillance doivent être appliquées, des mécanismes de résolution des conflits doivent être institués, l'Etat doit reconnaître l'organisation en place et enfin, l'ensemble du système doit être organisé à plusieurs niveaux (comme des « poupées gigognes »). Le point le plus important demeure le fait de laisser les acteurs dialoguer entre eux pour créer ensemble leurs règles de fonctionnement (Holland, Sene, 2010). Le type de fonctionnement prôné possède des ressemblances avec l'idéal visé par les systèmes participatifs.

La mobilisation de la confiance interpersonnelle (qui découle de la communication directe) est un élément clé de la gestion des biens communs selon E. Ostrom. Il ne s'agit pas du seul élément nécessaire au dépassement de la tragédie des communs : la mise en place d'un dispositif est requise. De plus le cadre local est également préconisé, liant une fois de plus proximité et confiance interpersonnelle. Néanmoins, ce système répond au problème particulier de la gestion des biens communs, que la seule mobilisation d'une forme

institutionnelle de confiance ne saurait résoudre. On note par ailleurs que ce dispositif inclut également l'instauration d'une surveillance associée à la possibilité d'une sanction. Cette tâche de contrôle est cependant attribuée aux acteurs eux-mêmes et non déléguée à un acteur extérieur ou à l'Etat.

Au-delà des limites qui ont pu être soulignées quant à la réalisation concrète de cette forme de gestion des biens, telles que la non prise en compte des rapports sociaux (Harribey, 2011), cette analyse a le mérite de souligner l'importance de la confiance interpersonnelle pour résoudre des questions spécifiques. Si la confiance interpersonnelle apparaît bien liée à une gestion locale des biens et services, elle ne semble pas être une forme amenée à être dépassée par la confiance institutionnelle à mesure que les situations se complexifient. La mobilisation de la confiance interpersonnelle, en complémentarité avec un dispositif institutionnel, se présente au contraire comme solution face aux problèmes complexes que posent les biens communs.

C- Confiance et démocratie

La confiance qui rend les échanges possibles résulte d'un enchevêtrement de facteurs institutionnels et relationnels à équilibre variable. La question de savoir quel type de confiance prévaut (institutionnelle dans le cas des CPT, interpersonnelle dans le cas des chartes ou SP) renvoie à la question de la forme de démocratie recherchée, permettant plus ou moins d'implication des parties prenantes.

1) Implication ou délégation

La participation des parties prenantes aux décisions concernant la production peut emprunter différents canaux allant de la représentation à l'implication directe. La confiance institutionnelle s'apparente à une forme de délégation. C'est en particulier la définition qu'en donne L. Karpik, pour qui la confiance (institutionnelle) s'apparente à une « relation de délégation ancrée dans le symbolique » (Karpik, 2009, p. 174). Dans le projet des systèmes participatifs, la confiance conférée au dispositif repose toujours sur une relation de délégation, mais d'un degré moindre qu'au sein de la certification par tiers : chaque consommateur ne participe pas à chaque évaluation par un système participatif, mais a la possibilité d'alterner

entre participation et délégation en faveur de pairs. La participation aux décisions économiques adopte une forme plus proche de celle de la démocratie participative.

Dans le cas de la consommation de légumes bio, le recours au label AB pour choisir des produits s'apparente à une délégation, tandis que l'adhésion à une AMAP correspond à une implication (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004). L'adhésion à Nature et Progrès et la participation aux systèmes participatifs de garantie sont une autre forme de participation à la décision en matière d'agriculture biologique. En optant pour une forme ou l'autre, les producteurs d'aliments issus de ce type d'agriculture n'optent pas seulement pour une forme de confiance, mais proposent deux formes distinctes d'implication politique aux consommateurs. La même alternative se retrouve dans d'autres domaines de l'économie solidaire : entre le recours au label Max Havelaar (délégation) ou la participation au SAF de Minga (implication), pour ce qui est du commerce équitable[193], ou encore entre le fait de se fier au label Finansol ou de préférer participer à une Cigales[194] dans le champ de la finance solidaire.

Or les dispositifs de qualité contribuent à attribuer un rôle aux consommateurs en leur donnant plus ou moins de marge de manœuvre (Dubuisson-Quellier, 2009b). En s'appuyant sur la représentation d'un consommateur réflexif ou routinisé, plus ou moins demandeur d'information ou attentif à des enjeux dépassant ses seuls intérêts, les producteurs de dispositifs concourent à la création de ces consommateurs. Deux extraits d'entretiens dans le domaine du commerce équitable permettent d'illustrer ces oppositions entre conceptions des consommateurs ainsi que leurs effets sur les dispositifs proposés. Dans les deux cas les acheteurs ne sont pas pensés comme d'emblée bien informés, et la connaissance à transmettre est jugée complexe. Cependant, comme on l'a vu, les membres de Max Havelaar envisagent les individus comme se fiant aux standards (peu réflexifs) et demandeurs d'une information simple, tandis que ceux de Minga s'adressent à des individus perçus comme plus réflexifs et potentiellement compétents. Salarié de Max Havelaar, Alain en tire la conclusion que la tâche est trop compliquée et doit être laissée à l'initiative des consommateurs, s'ils le souhaitent :

> « Le problème si vous voulez c'est que…. Expliquer, oui bien sûr. Mais est-ce que c'est sur un petit paquet de café, qu'on peut dire….Tout ce que je suis en train de vous dire depuis une heure, 1h30. Ça c'est notre difficulté si vous voulez. On n'est pas sur une démarche qui s'explique en 10 secondes à la radio quoi… La preuve c'est que ça fait 1h30 qu'on parle et on aurait de quoi en parler encore 1h30. [Soupir] (…) Donc il y a

[193] Ou d' « économie » équitable si l'on reprend le terme désormais privilégié par Minga.
[194] Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire.

> des aspects économiques, qui sont centraux, des aspects sociaux, parce que souvent dans ces pays-là, l'État n'est pas très présent…Des aspects environnementaux, on les a évoqués, qui deviennent à un moment donné très liés aux deux autres, [soupir] il y a des aspects de démocratie, il y a des aspects….politiques puisqu'au bout d'un moment ces organisations, elles deviennent visibles, elles prennent du pouvoir, elles deviennent aussi des interlocuteurs pour les pouvoirs publics, locaux, régionaux, parfois nationaux….Comment voulez-vous expliquer ça sur un paquet de café ? (…) Rien n'empêche quelqu'un de venir sur le site de Max Havelaar s'il veut en savoir plus, voir, découvrir ce qu'il y a derrière etc. » (Max Havelaar, salarié 1, CPT)

Pour Isabelle, gérante d'une entreprise membre de Minga à l'inverse, il faut d'autant plus inciter les consommateurs à s'impliquer en créant des outils appropriés, que la tâche est ardue :

> « -[la logique du système participatif] ce n'est pas la même logique que celle de la certification. On n'est pas sur un tampon de plus qu'on va apposer sur un produit et qui permet aux citoyens de se dire « ouf, on est tranquilles ». Nous on veut que les gens se posent de questions, participent etc. Évidemment tout le monde ne va pas le faire, mais quand on aura construit des outils publics ça va faire évoluer un peu. C'est un travail d'éducation populaire. Expliquer comment fonctionne l'économie. C'est ça l'objectif final du SGAP. Se rapproprier l'économie pour l'autonomie, l'indépendance. » (Minga, Gérante d'une entreprise membre 1, SP)

Dans un cas la volonté est de faire participer les consommateurs à la décision économique (quitte à les y aider par de l'éducation populaire) tandis que dans l'autre la prise en compte des consommateurs est pensée sur une base représentative. Chez AB, la participation des acheteurs passe par des associations de consommateurs. Il en est de même chez Max Havelaar, bien que des propositions d'impliquer davantage ces associations aient apparemment échoué, d'après Jérôme :

> « Il y a des associations de consommateurs. Des entités qui sont en lien avec les consommateurs, qui ne sont pas forcément représentatives du consommateur, mais qui sont des gens qui ont leur mot à dire. Et oui ça a été..... une faiblesse du système de ne pas travailler avec les associations de consommateurs depuis le début, parce que ce sont les seules entités, qui sont aujourd'hui véritablement présentes et qui jouent ce rôle fondamental de préserver, et dire les intérêts des consommateurs dans un monde économique compliqué et qui ne sauvegarde pas forcément les intérêts des consommateurs. Maintenant ce qu'il faut savoir, c'est que premièrement il y a eu des offres, même de FLO Il y a deux ans, pour « consumer international » qui est la principale organisation de représentation des associations consommateurs, ils ont 210 membres dans 115 pays dans le monde, nous en France, *Que choisir* et *60 millions de consommateurs* sont membres de ça. Une proposition a été faite qu'ils rentrent au conseil d'administration de Fairtrade, de Flo au niveau international. Ils ont refusé parce qu'ils ont dit, notre défense des intérêts des consommateurs, après avoir consulté leurs membres, est… incompatible avec le fait qu'on puisse faire partie d'un système de label international. On reste extérieur, parce que notre rôle justement, c'est de critiquer de l'extérieur. » (Max Havelaar, salarié 2, CPT)

La conception des consommateurs qui ressort des réseaux mobilisant la CPT rappelle celle développée par l'AFNOR lors de son passage de la certification des produits à la normalisation de ces derniers, et analysée par F. Cochoy (2000). Cherchant à conforter son rôle de normalisateur face à celui des industriels, l'AFNOR s'érige dans les années 1960 en défenseur des consommateurs, tout en présentant ces derniers comme incompétents et dépourvus de capacités d'action de façon à minorer leur implication.

Les réseaux étudiés poursuivent tous de façon plus ou moins explicite l'objectif de donner accès au plus grand nombre à la prise de décision en matière économique. Les types de représentations privilégiées dans chaque réseau ne sont cependant pas sans effet sur la forme prise par cette démocratisation de l'économie.

2) « Ce dont on n'a pas besoin c'est d'un truc pyramidal »

Les systèmes participatifs sont en particulier développés dans l'objectif de permettre la participation d'un plus grand nombre d'acteurs au fonctionnement de l'économie. Cette participation est parfois décrite dans des termes tels que celui de « réappropriation » de l'économie. Les membres des collectifs concernés opposent l'idéal d'une démocratie participative aux représentations classiques du marché. Celles-ci sont à l'inverse associées à la délégation à des organismes de contrôle des choix en matière de consommation, comme le signifie ici Bruno, de Nature et Progrès :

> « Ça fait partie de notre démarche aussi de sortir de ce système marchand qui contrôle, où on paye un organisme qui vienne valider des pratiques. C'est une réappropriation par les acteurs, professionnels et non professionnels, de l'attribution de la garantie bio. » (Nature et Progrès, salarié 1, SP)

La valorisation de la participation la plus directe possible, par opposition à la représentation ou la délégation, apparaît également à travers une réticence envers toute forme de fonctionnement pyramidal. Au sein des SEL par exemple, la proposition de s'organiser en fédération est très mal reçue par une majorité d'adhérents. Betty elle, y est favorable :

> « Moi j'étais très pour, pour organiser, créer une association de reconnaissance des SEL. Qui mette en valeur les SEL, qui reconnaisse les SEL, qui adhéreraient à un certain esprit de « valeurs SEL », donc….j'avais mis [ça] en place l'année dernière. Au début ça s'appelait la « Fédération des SEL de France », et le titre « Fédération » a été mal perçu par les SEL.
> -(DR) Pourquoi ?

-Parce que tout ce qui est fédération à proprement dit, les gens des SEL n'aiment pas. Alors on a transformé ça en « Union des SEL de France ». Pour l'instant c'est au point mort. » (SEL'idaire, adhérente 3, Charte seule)

Parmi les AMAP, l'extension du réseau suscite de même de la méfiance envers un possible fonctionnement hiérarchique, comme en témoigne Pierre :

« Il faut des liens et des échanges horizontaux, entre les différentes AMAP, pour faire progresser ce dispositif particulier qui n'existe pas ailleurs ou en tout cas qui existe sous une forme différente. Donc c'est pour ça qu'on a besoin d'un réseau. *Ce dont on n'a pas besoin c'est…c'est d'un truc pyramidal*, avec des gens qui font de la comm', enfin bon j'exagère, je suis méchant c'est excessif ce que je dis. Mais quelque part on a surtout besoin de contacts entre les AMAP, de contacts avec d'autres producteurs, les producteurs entre eux, les amapiens entre eux, et puis tous ensemble, on a besoin de ça. (…) Mais… *Un réseau qui va être supra*... Au-dessus de notre niveau, il est ce qu'il est, c'est-à-dire qu'il a l'utilité qui correspond à son niveau d'efficience, par rapport à son niveau de proximité par rapport à nous ; *c'est déjà moins proche donc forcément c'est moins efficace*, mais c'est normal, c'est la structure qui veut ça. » (AMAP, adhérent d'une AMAP, SP en cours d'élaboration)

Au sein des RERS le refus de hiérarchie se manifeste également dès la création du collectif. Il y est d'autant plus fort que le projet même des RERS est fondé sur la mise en équivalence des savoirs et des individus. Dès lors, un fonctionnement le plus horizontal possible est privilégié.

« À l'époque, on ne voulait pas se constituer en association. Ça représentait…. Ça s'appuyait sur les représentations d'un certain nombre d'entre nous, pas forcément tous, mais d'un certain nombre de gens qui étaient là, autour de….On ne veut pas de hiérarchisation dans le réseau…. Tout le monde est aussi important et intéressant les uns que les autres….Chacun est aussi important que l'autre, on ne va pas hiérarchiser les savoirs... L'égalité, la parité… Et la représentation que la vie associative refaisait *une verticalité et une hiérarchie*, puisque la hiérarchie c'était le président, le bureau, le conseil d'administration et la base….d'ailleurs on parlait de « la base » dans les associations. Et on s'est dit, on ne veut pas recommencer ça. Et à mon avis on se trompait mais bon…On l'a montré par la suite. Mais c'était pas mal aussi qu'on ait entendu cette peur là. » (FORESCO, fondatrice, Charte seule)

Les mêmes réticences face aux organisations pyramidales se retrouvent encore au CNLRQ. Bénédicte associe par exemple le rejet du contrôle, manifeste dans le réseau, au refus d'adopter un fonctionnement hiérarchique :

« -Il n'y a pas un contrôle régulier, de chacune des régies de quartier par le comité national.
-(DR) Pourquoi ?
-Ah c'est simple : *On n'est pas une fédération.* On est une association des régies de quartier. Le label « Régie de quartier » il appartient à toutes les régies. Dans une fédération vous avez *une super-structure, qui a un pouvoir hiérarchique*, un pouvoir économique…là c'est pas ça. Le label, quant on dit qu'une structure est labellisée, c'est un contrat d'échange, c'est-à-dire que la structure, elle bénéficie de tout ce qu'apporte le label comme reconnaissance officielle, et de ce qu'apporte comme services le comité

national. Et elle-même en échange elle apporte, dans le réseau, elle apporte son expertise, elle apporte sa participation, elle apporte ce réseau d'échanges. *Et le comité national n'est pas une super-structure.* » (CNLRQ, adhérente 1, SP en cours d'élaboration).

Organisée en fédération nationale, Nature et Progrès fait figure d'exception dans le paysage des collectifs fonctionnant avec un système participatif ou une charte seule. Les 26 groupes locaux qu'elle rassemble apparaissent néanmoins relativement autonomes. Chacun organise sa propre COMAC[195]. Par ailleurs, alors que jusqu'en 2009 certaines enquêtes auprès des producteurs étaient encore réalisées par un contrôleur spécialisé dans cette activité (seules les commissions étant obligatoirement participatives), la décision de les ouvrir à toutes les parties prenantes a été prise par les groupes locaux eux-mêmes. Le récit de ce processus par Justine, salariée, témoigne de cette marge de manœuvre et de la valorisation de l'autonomie des groupes :

« Il y a certains groupes qui ont décidé de faire eux-mêmes les enquêtes (…) Et par exemple en Lozère ils ont décidé de les faire eux-mêmes. (…) De tous s'impliquer pour assurer leur garantie. Donc après il y a eu les enquêtes participatives, qui sont apparues aussi.
-(DR) Et maintenant c'est le cas partout? Les enquêtes participatives?
-Quasiment oui. Maintenant on n'a plus de COMAC qui fonctionne avec un enquêteur professionnel, c'est-à-dire une personne qui fait toutes les enquêtes et qui est mandaté pour ça.
-(DR) Ça ne se fait plus?
-Non. Ça ne se fait plus depuis l'an dernier. (…) ça s'est fait comme ça, mais ce n'est pas une décision de la fédération. C'est juste les groupes qui ont senti que c'était le moment... que voilà, qu'il fallait le faire... Ce n'est pas une décision de la fédération. C'est vraiment une décision de groupe. Donc *ça se passe forcément mieux, dans la mesure où c'est une décision locale.* » (Nature et Progrès, Salariée 2, SP)

Le fait de faire prévaloir une forme de confiance ou l'autre, à travers un dispositif de qualité, a des implications quant aux échanges eux-mêmes. Chacune de ces possibilités favorise la mise en place d'une forme de démocratie participative plus ou moins directe. L'efficacité et la légitimité de la participation de tous à la gestion des biens communs est avancée par E. Ostrom. De nombreux auteurs élargissent cette réflexion à un plus large ensemble de domaines concernés par la mise en place d'évaluations et d'indicateurs.

[195] Commission locale évaluation les producteurs.

3) Qui décide de la qualité ?

Les dispositifs de qualité de l'économie solidaire définissent des biens, services et projets, mais contribuent également à leur mesure ou évaluation, bien que de façons variées. La certification par tiers a vocation à mesurer un degré de conformité des biens, services et/ou projets à une norme. Les systèmes participatifs ont pour objectif d'effectuer un bilan servant de base à une décision collective en vue d'une amélioration des pratiques. Si elles ne s'accompagnent d'aucun mécanisme de mesure ou d'évaluation, les chartes seules ont néanmoins pour effet d'incarner un socle de valeurs à partir desquelles une organisation peut être jugée conforme ou non au projet initial du réseau par les membres de celui-ci[196]. Lors de l'élaboration d'un dispositif, les membres d'un collectif définissent ensemble les critères qui seront par la suite retenus pour juger de la qualité d'un bien, service ou projet. Ce processus de cadrage a ainsi abouti par exemple à ce que la définition européenne de l'agriculture biologique (et partant, la certification) ne prenne pas en compte l'impact social de ce mode de production. La création ou destruction d'emplois dans ce secteur ne fait pas partie des critères permettant de juger de la qualité « biologique » d'un produit. Il s'agit à l'inverse d'un critère retenu par l'association Nature et Progrès, soulignant qu' « une agriculture plus écologique nécessite plus de main d'œuvre et plus de paysans »[197]. Les dispositifs de qualité sont ainsi traversés par des enjeux propres aux indicateurs, dans la mesure où ils contribuent à façonner une vision de ce qui mérite d'être mesuré ou non, de ce qui « compte » ou encore de ce qui est « de qualité ».

Or un certain nombre de voix s'élèvent depuis la fin des années 1990 pour souligner la nécessité de ne pas laisser les « simples citoyens » en marge de la construction des indicateurs, qu'il s'agisse de ceux mesurant la richesse (Gadrey, 2012 ; Gardey et Jany-Catrice, 2005 ; Jany-Catrice 2012a et 2012b ; Méda, 1999 ; Viveret, 2004), de ceux visant à orienter le jugement des consommateurs (Gadrey, 2008) ou des normes de production en général (Benezech, 1996). Face à l'expansion de la quantification, notamment dans le domaine de l'action publique, ces auteurs appellent à une réintroduction de la dimension

[196] Tous les membres des réseaux ne s'intéressent pas au fait de savoir si une structure locale respecte ou non la charte. Il s'agit plus particulièrement des membres désignés comme les plus actifs, comme nous le verrons au chapitre 8.

[197] Fédération Nature et Progrès, « Lettre ouverte à Monsieur Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt », 17 décembre 2012, Alès.

politique des données concernant la richesse ou le progrès. Il s'agit de ne pas laisser de tels choix devenir des questions d'expertise, mais de privilégier la mise en place d'espaces de débats. Ces derniers peuvent prendre la forme de « forums hybrides » (Callon, Meadel *et al.* 2000 ; Callon, Lascoumes *et al.* 2001) mêlant représentants de la société civile et spécialistes des questions traitées. L'élaboration de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale des entreprises peut apparaître comme une tentative d'élaboration de dispositif de qualité allant dans ce sens en dépit de ses limites (influence prépondérante des pays développés, notamment anglo-saxons, et absence de pouvoir contraignant) (Capron, 2012). Indiqué au chapitre précédent, le fait d'envisager les biens et services d'économie solidaire comme des singularités invite de même à prendre en compte leur dimension politique et à favoriser la participation des parties prenantes à la détermination de leur qualité. Articulée à des institutions appropriées, la mobilisation de formes de confiance interpersonnelle est envisagée par les membres actifs[198] d'une partie des réseaux d'économie solidaire analysés, comme nécessaire pour avancer dans cette direction.

Conclusion

La confiance est à la fois omniprésente dans les discours des enquêtés décrivant leurs dispositifs de qualité et particulièrement peu définie. Employée sans qualificatif (il s'agit de « la » confiance) elle renvoie pourtant à deux significations distinctes, clivant les réseaux étudiés. Les membres des collectifs élaborant des systèmes participatifs ou utilisant une charte seule, mettent en avant une conception interpersonnelle de la confiance. Au sein des réseaux utilisant la certification par tiers, les enquêtés insistent en revanche sur une conception institutionnelle.

Ces discours fortement différenciés recoupent les situations concrètes habituellement associées à la mobilisation de l'une ou l'autre forme de la confiance. Aux contextes d'échanges distants, complexes (multipliant les intermédiaires), visant un marché de volume, est associée la référence à la confiance institutionnelle. Les contextes d'échanges de

[198] La distinction entre des membres actifs se saisissant de cette dimension politique de leur action, et les autres, sera développée au chapitre 8.

proximité, plus simples (peu ou pas intermédiés) et visant un marché local, sont associés à des discours mentionnant une confiance interpersonnelle.

La confiance nécessaire aux échanges se développe pourtant en pratique à la conjonction de facteurs interpersonnels et institutionnels. La confiance dans les individus s'appuie toujours quoi qu'il en soit sur un dispositif plus ou moins institutionnalisé : les personnes se font confiance à l'intérieur d'un même réseau, par le biais des systèmes participatifs et/ou des chartes. La confiance dans les institutions s'articule de même à de la confiance interpersonnelle : des relations pérennes sont nécessaires à la construction des dispositifs.

La prépondérance d'une forme de confiance sur une autre, dans les pratiques, mais surtout dans les discours, est avant tout significative des ensembles de valeurs ou « représentations du monde » qui distinguent les réseaux étudiés. Leurs divergences portent sur l'individu, le contrôle associé à la menace d'une sanction, l'expertise et enfin le marché concurrentiel. Les différentes formes de dispositifs de qualité étudiés apparaissent ainsi étroitement liées à ces représentations sous-jacentes distinctes. Liée au contexte réel de l'échange (complexité, distance…) et à ces représentations du monde, la forme de confiance mobilisée a également un impact sur le type d'échange souhaité. En élaborant un dispositif de qualité reposant sur tel ou tel type de confiance, les producteurs favorisent des formes d'échanges particulières. La confiance interpersonnelle peut être revendiquée en elle-même, dans le but d'impliquer les consommateurs, de favoriser la réflexivité sur les pratiques économiques, ou encore le lien social. Les membres des réseaux mettant en place des systèmes participatifs poursuivent de tels objectifs. La gestion des biens communs pourrait par ailleurs particulièrement bénéficier, d'après E. Ostrom, de l'articulation de formes interpersonnelle et institutionnelle de confiance. Enfin, la forme privilégiée renvoie directement au type de démocratie souhaité.

La confiance indispensable aux échanges peut reposer sur des institutions ; les producteurs de dispositifs laissent ainsi aux consommateurs comme marge de manœuvre, le seul *buycott* des produits. Les choix en termes de qualité sont délégués à des experts. La confiance peut également reposer de façon prépondérante sur des relations interpersonnelles et favoriser la participation directe des consommateurs aux choix en termes de qualité sociale, environnementale ou encore sanitaire. Des dispositifs adaptés tels que ceux visés par le projet des systèmes participatifs restent à construire et généraliser en pratique. Le système participatif le plus abouti actuellement, celui de Nature et Progrès, ne connaît en effet que 24

déclinaisons (COMAC) sur toute la France en 2013 (et une en Belgique). Le caractère entièrement participatif du système (c'est-à-dire étendu aux visites des producteurs et non aux seules commissions d'évaluation) est en outre particulièrement récent (depuis 2010). Les systèmes participatifs de Minga (SAF) et des AMAP-IdF sont encore trop peu avancés pour tirer des enseignements de leur réalisation concrète.

La confiance fondée sur une institution est fréquemment envisagée dans la littérature en sciences sociales comme venant remplacer la confiance interpersonnelle lorsque la proximité fait défaut. Les collectifs d'économie solidaire étudiés témoignent d'une réalité différente. Lorsque la confiance interpersonnelle prévaut au sein d'un réseau (dans les discours et les pratiques) c'est moins en raison des conditions matérielles des transactions qui s'y déroulent que parce que ce type de confiance est valorisé en soi, pour ses effets quant aux échanges. Les conditions les plus propices à de tels échanges sont privilégiées (proximité, fonctionnement local, nombre d'intermédiaires réduit).

Le choix d'une forme de confiance à travers la mise en place d'un dispositif de qualité dans d'autres domaines, dépend non seulement des représentations du monde partagées par les individus qui en ont l'initiative mais également des objectifs poursuivis. La parution du Rapport Vercamer sur l'Economie Sociale et Solidaire en avril 2010 (Vercamer, 2010), de même que la diffusion de la norme ISO 26 000 en novembre de la même année, témoignent d'une volonté croissante de mettre en place des dispositifs de qualité pour faciliter les décisions en matière sociale et environnementale. Les fonctionnements proposés diffèrent cependant. Préconisant la mise en place de deux labels, l'un pour « l'entrepreneuriat social », l'autre à « finalité sociale et solidaire », le rapport français recommande la CPT et s'appuie sur la représentation d'un public non réflexif demandeur d'une information simple : le dispositif recommandé doit être « accessible et simple », « [ses] critères doivent être précis et pas trop nombreux » (Vercamer, 2010, p. 70). La norme internationale à l'inverse, prône la participation de l'ensemble des parties prenantes d'une organisation à la réflexion concernant sa « responsabilité sociale » et rejette la mise en place d'une certification.

L'entrée par la notion de confiance, récurrente dans les entretiens réalisés, a mis au jour des ensembles de représentations divisant les réseaux étudiés et se reflétant dans le type de dispositif de qualité adopté. Ainsi, la question de savoir quelle forme de confiance est mobilisée dans quel contexte recouvre en définitive des enjeux plus saillants tels que les représentations du monde (au premier rang desquels celles de l'individu) véhiculées et le type d'échanges souhaité. Ces derniers peuvent engager plus ou moins de relations sociales mais

également ouvrir la voie à différentes formes de démocratie. La question de savoir quelles décisions relèvent ou non du débat collectif reste en effet en suspens. Une même notion, telle que celle de qualité, peut être envisagée d'un point de vue purement industriel (en référence à un standard) ou au contraire comme ressortant à chaque évaluation de la délibération d'un collectif représentatif des intérêts en cause. Ces différentes façons d'envisager la qualité et son évaluation feront l'objet du chapitre suivant.

Ch. 6 L'économie solidaire et ses qualités

Les dispositifs de qualité élaborés et mis en œuvre au sein de l'économie solidaire reposent sur des représentations qui divisent les collectifs. Ces derniers se distinguent par des conceptions différentes de la confiance, reposant elles-mêmes sur des représentations distinctes de l'individu, du contrôle, de l'expertise, ou encore du marché. C'est sur la notion de qualité que l'on souhaite se pencher à présent. Il s'agit d'un trait central des dispositifs étudiés.

Comme indiqué en introduction générale, la qualité est définie par l'ISO[199] comme « l'ensemble des caractéristiques d'un produit, d'un processus ou d'un service qui lui confère son aptitude à satisfaire des besoins implicites ou explicites. ». La qualité a une dimension descriptive. Une autre acception possible insiste néanmoins sur son caractère normatif. Il s'agit de « la manière d'être, bonne ou mauvaise, de quelque chose »[200], ou encore « ce qui fait qu'une chose est plus ou moins recommandable »[201]. La notion de qualité apparaît ainsi à la fois descriptive (elle donne à voir des éléments du bien, service ou projet) et normative (elle dit ce qui est bien ou bon, ou juste etc.). Ces deux dimensions sont étroitement liées : la présentation de certains éléments d'un produit plutôt que d'autres opère un tri entre des aspects jugés importants (ou prioritaires) et d'autres moins.

A travers l'élaboration et l'usage des chartes, certifications et systèmes participatifs, les membres des collectifs étudiés mettent en avant différentes caractéristiques de leur activité et différentes façons d'évaluer celle-ci. Ces dispositifs contribuent à opérer un cadrage ; une série d'accords concernant le contenu du bien, service ou projet (Boström et Klintman, 2008 ; Dubuisson-Quellier et Neuville, 2003). Ils participent également lors de leur usage ultérieur à son évaluation, que celle-ci soit formalisée (cas des certifications ou des systèmes participatifs) ou non (les chartes servent de base à une comparaison informelle entre projet collectif initial et réalisation concrète locale). Une conception particulière de la qualité est ainsi proposée.

---

199 International Standard Organization

200 *Le petit Larousse illustré*, 2007.

201 Petit Robert 1993, cité par COESTIER, Bénédicte, MARETTE, Stéphane, (2004), *Économie de la qualité*, Coll. Repères, La Découverte, Paris.

Dans le secteur de l'agriculture biologique, la coexistence de deux dispositifs de qualité, liés aux définitions officielle et non-officielle (associative) de ce mode de production en est une illustration. Pour Nature et Progrès, la limitation de la pollution engendrée par les transports fait partie des points abordés par la charte de la Fédération (« Utiliser des matières premières locales, réduisant ainsi les transports. La vente des produits s'orientera en priorité vers une clientèle locale. », p. 3)[202]. Le règlement européen relatif à la production et à l'étiquetage des produits biologiques de juin 2007 ne mentionne en revanche la question des transports qu'en rapport avec le bien-être animal (« la durée du transport des animaux est réduite au minimum », p. 16)[203]. Le caractère plus ou moins polluant des modes de transports utilisés ou la distance parcourue par les produits figurent ainsi dans les critères de qualité biologique chez Nature et progrès et non au sein de la réglementation européenne.

Largement discutée depuis une quarantaine d'années, la qualité des biens et services reste un sujet d'interrogation pour les sciences sociales. Différentes voies ont été envisagées pour analyser la coordination des actions en situation d'incertitude sur la qualité. Plusieurs dossiers thématiques y ont été consacrés (Cochoy et Dubuisson-Quellier, 2000 ; Lelong et Mallard, 2000a ; Musselin et Paradeise, 2002). Les approches abordant ce problème ont en commun de remettre en cause l'idée d'une qualité universelle sur laquelle repose l'économie standard (Hatchuel, 1995 ; Karpik, 2007 ; Callon *et al.* 2000 ; Callon, 2002 ; Vatin, 2009). Il s'agit d'une perspective développée plus particulièrement par l'économie des conventions, pour laquelle il existe, pour un même objet, une pluralité de conceptions de la qualité possibles (Dupuy *et al.*, 1989).

Les membres de l'économie solidaire revendiquent une production et/ou une consommation « alternative » à celles caractérisant le marché ou l'État (Dubuisson-Quellier, 2009 ; Laville, 2007). On peut faire l'hypothèse de l'existence d'une ou plusieurs conventions de qualité propres à cet univers se voulant contestataire de la production « classique » [204]. L'économie solidaire se distingue-t-elle du marché et de l'État par le rejet des conventions de qualité industrielle et marchande (voire domestique) ? S'appuie-t-elle au contraire sur leur articulation, comme l'idée d'une hybridation des ressources (Eme et Laville, 2006) pourrait le laisser supposer ? Cette sphère d'activité est elle à l'origine de conventions de qualité

[202] Les numéros de pages se rapportent à la charte de la Fédération Nature et progrès

[203] Les numéros de page se rapportent au Règlement (CE) N° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007.

[204] Uniquement suggérée au travers des chapitres précédents, la dimension contestataire des mouvements étudiés sera analysée au chapitre 7.

innovantes ? *Ce chapitre se propose d'étudier les conceptions de la qualité véhiculées par les dispositifs de qualité de l'économie solidaire à la lumière de l'économie des conventions.*

Cette réflexion s'appuiera plus particulièrement sur l'analyse textuelle des dispositifs de qualité de ce secteur à l'aide du logiciel Alceste. La mobilisation d'une diversité de conventions de qualité, parmi lesquelles les conventions industrielles, marchandes et domestiques, sera tout d'abord mise au jour. Des conventions plus spécifiques de l'économie solidaire retiendront ensuite plus particulièrement notre attention. La prise en compte de ces différentes conventions de qualité permettra enfin d'éclairer la diversité des initiatives d'économie solidaire sous un jour nouveau : la coexistence de plusieurs réseaux dans un même domaine (agriculture biologique, commerce équitable) sera rattachée à leurs divergences concernant les conventions mobilisées.

I- Trois conventions de qualité et modes de coordination « classiques »

Une analyse textuelle des dispositifs de qualité par le logiciel Alceste, confirmée par les entretiens et observations réalisés, fait apparaître un secteur marqué par une pluralité de conventions de qualité. Trois d'entre elles ont déjà été mises en évidence comme fondements des modes de coordinations utilisés au sein du secteur privé lucratif : les conventions marchande, industrielle et domestique. On rappellera tout d'abord brièvement les grandes lignes du cadre théorique mobilisé, avant de présenter la façon dont se manifestent ces conventions de qualité.

A- L'économie des conventions et les cités de l'économie des grandeurs comme guide

L'analyse des dispositifs de qualité de l'économie solidaire qui va suivre s'appuie sur un courant de recherche formé par l'économie des conventions, en économie (Eymard-Duvernay, 1989, 2002, 2009), et l'économie des grandeurs, en sociologie (Boltanski et Thévenot, 1991). Ces théories ayant été présentées au chapitre 1 (II, C), on se contentera d'en rappeler ici les éléments essentiels pour la suite. L'économie des conventions met l'accent sur

la pluralité des conceptions de la qualité (des biens, des services, du travail), liée à l'existence au sein des sociétés modernes, d'une pluralité de conceptions du bien commun. Toute coordination entre acteurs nécessite un accord sur ce qu'est la qualité des biens. Chacune des conceptions du bien renvoie à un système d'équivalences : une convention. Les différentes conceptions du bien commun sont incommensurables. Seul un point de vue politique permet de sélectionner entre elles la conception jugée légitime par un acteur (Eymard-Duvernay, 2002). L'économie des grandeurs modélise la pluralité des formes de bien commun à l'aide de six idéaux-types appelés « cités »[205]. Chaque cité est forgée à partir d'un principe d'équivalence (ou de grandeur). La référence à une cité implique la mobilisation d'un de ces principes pour qualifier un bien ou service. Les autres qualifications sont alors exclues.

En pratique pourtant, différents modes de coordination coexistent au sein d'une même entreprise (ou organisation, de façon générale). Les partenaires d'un échange réalisent des compromis entre conventions de qualité pour se coordonner. C'est le cas dans l'exemple déjà mentionné de l'entreprise de fabrication de camembert étudié par M.-T. Letablier et P. Boisard (1989) où coexistent des conceptions domestique et industrielle de la production. Le compromis est réalisé grâce à l'utilisation d'une machine manifestant des caractéristiques de ces deux univers (savoir-faire traditionnel et efficacité industrielle).

Les études menées sur différents terrains permettent de faire apparaître quatre conventions récurrentes en entreprise, pour qualifier les biens, les services et/ou le travail (Favereau et al, 2002 ; Eymard-Duvernay, 2004). A chacune d'entre elles correspond une forme de coordination des actions. La convention marchande désigne un système d'équivalences fondé sur le prix. Les consommateurs sont, à travers le marché, les uniques évaluateurs. La convention industrielle, renvoie à l'inverse, à une entreprise dans laquelle seul l'industriel est évaluateur des biens (les consommateurs s'adaptent). La qualité est évaluée à l'aune de standards. Dans la convention domestique, les produits sont évalués par rapport à un mode de production traditionnel et à partir de l'interconnaissance. La convention de réseau enfin, associe la qualité des produits à leur grande diversité et à une évaluation par les clients. Les travailleurs sont polyvalents et se coordonnent sans passer par la hiérarchie.

Des travaux empiriques sur des organisations d'une même branche montrent également l'existence de modèles d'entreprises rattachés à des principes de jugement de qualité différents : se référant à la loi du marché (entreprises situées en aval de la production), à des

[205] Les caractéristiques des cités sont présentées par l'encadré 3, chapitre 1, II, C.

standards industriels (correspondant plutôt aux entreprises en amont), ou encore à partir de l'origine du produit inscrite dans la marque, renvoyant à une convention domestique (Eymard-Duvernay, 1989). Cette cartographie des conventions constitutives des accords sur la qualification n'est pas exhaustive. Correspondant à l'évolution des grandes formes d'organisation du travail (libéralisme, fordisme, toyotisme…) cette typologie demande à être complétée au fur et à mesure des transformations de l'entreprise (Eymard-Duvernay, 2004).

L'économie solidaire s'avère être un terrain privilégié pour la mise à l'épreuve de cette typologie et son possible enrichissement. Dans le vocabulaire de ce courant de recherches, l'usage des dispositifs de qualité de l'économie solidaire représente à des degrés divers des « épreuves », au cours desquels les biens, services ou projets sont qualifiés. Ces démarches ont pour but de s'accorder sur la qualité des biens, c'est-à-dire leur position relative au sein d'un ordre de grandeur. Il s'agit en particulier du contrôle dans le cas de la certification par tiers ou de l'évaluation collective dans le cas des systèmes participatifs. Dans le domaine de l'agriculture biologique, le recours à la certification obligatoire au début des années 1990 s'accompagne pour B. Sylvander (1997) de la progression d'une convention industrielle au détriment d'une convention domestique. Plus souples, les chartes ne représentent que plus rarement une épreuve. Elles peuvent servir de référence pour l'entrée d'une association dans le mouvement, comme dans le cas des régies de quartier relaté par Cyril, salarié du réseau :

> « [La charte des régies de quartier c'est] un texte d'une certaine actualité, encore vivant, et qui nourrit la réflexion. Ce n'est pas la Bible ! C'est quelque chose qui nous oblige à recentrer notre regard sur nos pratiques. Ça n'est jamais rien d'autre que… Non pas une « mesure » des écarts, parce que on rentre dans des éléments…un peu normatifs, mais oui…On éclaire les pratiques, au regard des textes fondateurs, puisque c'est cette référence au texte qui fait que une régie aujourd'hui est labellisée[206] ou pas, qu'elle est reconnue comme étant un projet utopique mais qui se réalise progressivement. Et ça c'est fondamental. En tout cas c'est ce qui fédère les régies. » (CNLRQ, salarié 2, charte et SP en cours d'élaboration)

Plus généralement, il faut que la non-conformité d'une association locale (ou des pratiques d'un membre) à l'identité collective soit préalablement observée pour que la charte soit mobilisée. Ces documents fondateurs n'en constituent pas moins, au même titre que les

[206] Comme indiqué précédemment il ne s'agit pas d'un véritable label : une association est dite « labellisée régie de quartier » lorsque le CNLRQ donne à celle-ci l'autorisation d'utiliser le nom (déposé) « régie de quartier » et l'intègre ainsi dans le réseau.

certifications et systèmes participatifs, des dispositifs privilégiés pour l'étude des conventions de qualité mobilisées par leurs collectifs.

B- Des conventions marchande, industrielle et domestique

L'économie solidaire apparaît avant tout traversée par une pluralité de conventions de qualité. Elle ne se différencie pas en cela, de secteurs par rapport auxquels elle pourrait se présenter comme « alternative » (le marché, l'État). Tout comme les entreprises privées lucratives ou publiques, les organisations de l'économie solidaire doivent trouver des compromis entre plusieurs conventions de qualité en tension. Celle-ci apparaissent à travers les cinq classes de discours dégagées par l'analyse textuelle des descriptifs des dispositifs de qualité à l'aide du logiciel Alceste (encadré 8).

Parmi les cinq classes de discours dégagées, trois mettent en évidence un vocabulaire se rapportant aux conventions industrielle, marchande et domestique. Les classes seront présentées en fonction des conventions de qualité auxquelles elles font écho et non dans l'ordre des numéros attribués par Alceste. Les classes 3 et 5 seront tout d'abord exposées, dans la mesure où elles évoquent des conventions marchandes et industrielles, déjà mises en évidence par la littérature portant sur les entreprises du secteur privé lucratif. La classe 1 ne sera que brièvement mentionnée dans un premier temps pour son évocation bien que marginale, de la cité domestique.

Encadré 8 : L'utilisation du logiciel Alceste

L'analyse par le logiciel d'analyse textuel Alceste porte sur un corpus de documents correspondant à 12 dispositifs de qualité. L'hétérogénéité de leurs modes de fonctionnement constitue à la fois l'intérêt de l'étude (pourquoi de telles différences de choix de fonctionnement ?) et une difficulté. Le corpus analysé rassemble en effet à la fois des chartes (documents saisis tels quels), des descriptifs de labels ou de systèmes participatifs de garantie (qu'il a fallu délimiter à partir des informations communiquées par les réseaux sur leur site internet ou des fascicules). Le corpus représente 55 pages.

Les textes retenus sont les suivants :

-Agriculture biologique officielle, label AB, CPT : Présentation du label sur le site de l'Agence bio : *La marque AB*[207], 2 pages.

-Agriculture biologique promue par Nature et Progrès, SP : charte de la fédération (3,5 pages) et présentation du SP issue de Van Den Akker, Jordy et Torremocha, Eva (dir.), (2009), *Le Manuel pratique des Systèmes Participatifs de Garantie*, Fédération Nature et Progrès (8 pages).

-Plateforme pour le commerce équitable, PFCE : Charte de la PFCE de 2008 (3 pages).

-Commerce équitable promu par Max Havelaar, CPT : Présentation de la certification en ligne sur le site de l'association[208] : *Le label Max Havelaar la garantie d'un contrôle indépendant tout au long de la chaîne* (3 pages).

-« Economie équitable » promue par Minga, SP : Charte dite « Cahier des charges » de Minga (13 pages) et Présentation du SP en ligne sur le site de l'association[209] (3 pages).

-Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) : charte d'Alliance Provence (6 pages) et présentation du SP d'Alliance Provence[210] disponible en ligne[211] (3 pages).

-Tourisme équitable et solidaire promu par l'ATES : Charte de l'ATES[212] (2 pages).

-Régies de Quartier : Charte nationale des régies de quartier (3 pages) et informations sur l'obtention du logo dit label, en ligne sur le site de l'association (www.cnlrq.org/, avril 2011) (1 page)[213].

-Entreprises d'insertion au sein du CNEI : Charte nationale des EI (2 pages), et informations sur l'obtention du « label Qualirei » disponible sur le site de l'association (2 pages)[214].

-Finance solidaire, association FINANSOL : Information sur la certification et l'obtention du « label » disponible sur le site de l'association[215] (4,5 pages).

---

[207] www.agencebio.org, consulté en avril 2011, de même que l'ensemble des sites indiqués à partir de cet encadré.

[208] www.maxhavelaarfrance.org.

[209] www.minga.net.

[210] Dans le cas des AMAP, le réseau qui a servi de source principale d'observation et d'entretiens est celui d'Ile-de-France. Le réseau PACA (Alliance Provence) est néanmoins à l'origine de la charte reprise au niveau national ainsi que d'un Système participatif beaucoup plus abouti au moment de l'enquête que celui en cours d'élaboration en Ile-de-France. C'est la raison pour laquelle les textes retenus ici sont ceux d'Alliance Provence, dans un but de comparabilité avec les autres réseaux.

[211] www. allianceprovence.org.

[212] Le Système participatif de l'ATES n'existait qu'à l'état de projet au moment de ce travail.

[213] Il en est de même pour la Démarche de progrès des Régies de quartier.

[214] *www.cnei.org.* La certification AFAQ-AFNOR n'avait pas encore remplacé le « label Qualirei » au moment de ce travail.

-Réseaux d'échanges réciproques des savoirs (RERS), association FORESCO : Charte des RERS (1,5 page)

-Systèmes d'échanges locaux, association SEL'idaire : charte Esprit du SEL (Version de 2004) (1 page)

Choix des variables :

Au nombre de 17, les textes sont désignés comme des « unités de contexte initiales » (« u.c.i ») (et non 12, ce qui est le nombre de collectifs étudiés ; les chartes et les descriptifs des systèmes participatifs étant considérés séparément). Chacun de ces textes est identifié par quatre variables.

Les variables retenues pour l'analyse et leurs modalités sont les suivantes :

1) *Réseau* auquel se rapporte le texte (« rs ») : 12 modalités (les 12 réseaux constitutifs du terrain, cf chapitre 2)

2) *Initiative* d'économie solidaire (« init ») : 7 modalités.
-agriculture biologique (« bio ») pour AB et Nature et progrès
-commerce équitable (« ce ») pour Max Havelaar, Minga, la PFCE
-échanges non marchands (« ech ») pour les SEL et les RERS
-tourisme (« tou ») pour l'ATES
-amap (« ama ») pour les AMAP
-insertion par l'activité économique (« iae ») pour le CNEI et le CNLRQ
-finance solidaire (« fin ») pour Finansol

3) Le *type de dispositif* de qualité global auquel se rattache le texte (« sg »)[216]:
-une certification par tiers : « cpt »
-un système participatif avec charte : « spgch »
-une charte seule : « chs »
-charte avec logo : « chlog »

4) le *type de document* (« doc ») :
-charte seule : « ch »
-descriptif d'un système participatif : « spg »
-descriptif d'une certification par tiers : « cpt »
-descriptif de l'obtention d'un logo, d'une mention : « log »

[215] www.finansol.org.
[216] Le code « sg » se rapporte à « système de garantie », nom initialement choisi pour notre objet, et devenu par la suite « dispositif de qualité » pour tenir compte de l'opposition de plusieurs réseaux à l'idée de garantie.

Classes de discours dégagées par Alceste :

L'objectif d'Alceste est de mettre en lumière l'information essentielle contenue dans des données textuelles, en reconstituant des classes de discours, à partir des associations de mots repérées. Les classes obtenues correspondent aux thèmes dominants des textes analysés.

Une analyse du corpus avec pour paramétrage un nombre maximal de classes égal à 7 fait apparaître 5 classes, désignées à partir des termes les plus représentatifs au regard du Khi2[217]. Le pourcentage d'unités de contexte élémentaires classées est de 82% (l'utilisation optimale d'Alceste requiert un pourcentage supérieur à 75% ; l'analyse est donc satisfaisante). Les classes de discours sont présentées à partir de leurs 20 premiers termes les plus représentatifs, dans l'ordre des Khi2 décroissants.

-Classe 1, Enquête civique: commission_mixte, enquête, système_participatif_de_garantie, groupe, rapport, enquêter, réunion, visite, processus, fédératif, participation, évolutif, propre, consomm_acteur, mandater, registre, recueillir, local, terrain.

-Classe 2, Insertion économique et sociale et écologie : social, développement, insertion, econom+[218], territoire, voyage, travail, associat+, engager, environnement, autonom+, respecter, charte, humain, projet, population, priorité, favoriser, partenari+, proximité.

-Classe 3, Contrôle industriel des produits: produit, contrôler, marque, fournir, organisme(s), certifier, voir, standard, label, utiliser, conform+, vérifier, consommat+, certificateur, indépendant, utilisation, garantir, code, achat, agréer

-Classe 4, Évaluation publique des filières : évaluation, filière, citoyen, améliorer, permanence, publi+, internet, garantie, site, privé, évaluer, question, suggestion, collectif, étude, livret, commerçant, commission, information, étape.

-Classe 5, Finance solidaire : épargne, placement, solidaire, finance, épargner, investir, label, avantage, financer, utile, fonde, critère, fiscal, revenu, particulier, financier, éthique, fort, offrir.

Les classes de discours 3 et 5 délimitées par Alceste font écho aux conventions de qualité marchandes et industrielles désormais bien connues. La classe 3 est constituée avant

[217] Employé en sciences sociales, le test du Khi2 ou X^2 permet de déterminer la probabilité que les lignes et les colonnes d'un tableau croisé soient indépendantes. Cette méthode est utilisée par Alceste pour dissocier deux groupes de mots dont les lexiques sont les plus dissemblables possibles. La répétition de cette méthode aboutit à l'obtention de classes stables d'énoncés. La valeur du Khi2 associée ici à chaque terme indique la force du lien entre le mot et la classe. (En d'autres termes, le Khi2 indique les sur- et les sous-représentations d'un mot dans une classe, par rapport à une distribution aléatoire de tous les mots dans les classes).

[218] Les « + » sont indiqués par Alceste pour signifier que le terme est présent sous plusieurs formes très proches. « econom+ » renvoie ainsi aussi bien à « économie » qu'à « économique ».

tout du champ lexical du contrôle et de la production industrielle, se manifestant à travers des termes tels que : produit, contrôler, organisme (de contrôle, de certification, agréé etc.), certifier, standard, label, utiliser, conforme, conformité, vérifier, consommateur, certificateur, garantir, agréer. Ces termes apparaissent dans des passages caractéristiques[219] appelées « unités de contexte élémentaires » par Alceste, tels que :

> « Les labels agricoles et les certificats de conformité sont délivrés par des organismes certificateurs agréés par l'autorité administrative » (AB, descriptif de CPT)
>
> Ou encore :
>
> « Le contrôleur vérifie ce suivi, afin que les chiffres déclarés de l'achat au stock, et du stock à l'échantillon soient cohérents. Le stock enregistré et déclaré est-il conforme avec les résultats de l'inventaire physique? Les quantités d'emballages utilisés portant le logo Max Havelaar correspondent ils aux ventes déclarées ? » (Max Havelaar, descriptif de CPT)

Le vocabulaire de cette classe renvoie à la cité industrielle. Celle-ci se caractérise par le principe d'équivalence qu'est l'efficacité et une grandeur liée à la performance. La forme de l'évidence qui y est associée est celle de la mesure et mobilise des objets tels que les normes et les standards par rapport auxquels la conformité est recherchée. La classe 3 peut être désignée comme « classe du contrôle industriel des produits ». Elle mobilise une convention de qualité industrielle.

La classe 5 présente quant à elle le champ lexical très spécifique de la finance, à travers des mots tels que : épargne(r), placement, finance(r), investir, avantage, fond, fiscal, revenu. Ce vocabulaire renvoie à la cité marchande. Celle-ci se caractérise par une grandeur liée au fait de s'enrichir, de savoir « saisir les opportunités ». Les formes de l'évidence qui y sont associées sont celles de l'argent, du bénéfice, de la rétribution (Nachi, 2006).

Un second champ lexical apparaît également au sein de la classe 5 de façon plus marginale, formé par les mots : label, labelliser, labellisation, critère, utilité. On reconnaît un vocabulaire se rapportant à la cité industrielle, dont les grandes lignes ont été rappelées précédemment. Enfin, les deux termes « solidaire », fortement présent, et « éthique », rappellent les objectifs poursuivis par cette finance particulière et relèvent d'un champ lexical différent sur lequel nous reviendrons plus bas. Une forme caractéristique de cette classe est par exemple :

---

[219] Les formes caractéristiques sont issues du rapport détaillé produit par le logiciel. Il s'agit souvent de fragments de phrases sélectionnés par Alceste : c'est la raison pour laquelle le début peut être absent ou la fin en suspens.

> « Les avantages liés au label Finansol. Offrir une garantie aux épargnants. En contrepartie de leur engagement financier, les particuliers exigent la garantie que leur épargne finance des activités ayant une utilité sociale » (Finansol, descriptif de CPT)

Présentant le vocabulaire très spécifique de la finance solidaire, activité qui se démarque au sein de notre corpus, la classe 5 peut être désignée comme « classe de la finance solidaire ». Elle fait référence à des objectifs « solidaires » et « éthiques », à une convention de qualité marchande (à travers la notion d'enrichissement) et de façon secondaire à une convention industrielle (efficacité liée à la standardisation).

L'analyse des classes de discours 3 et 5 dégagées par Alceste révèle ainsi la présence au sein des dispositifs de qualité étudiés, de références aux conventions de qualité marchande et industrielle. Les rapports ambivalents vis-à-vis du marché de certaines initiatives d'économie solidaire, relevant en particulier du commerce équitable ou des AMAP, ont déjà été soulignés par différentes enquêtes de terrain (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004 ; Le Velly, 2006). Ce résultat vient ainsi confirmer la définition d'un secteur se construisant non pas en stricte opposition au secteur marchand mais dans l'articulation de différents principes, parmi lesquels figurent non seulement la logique industrielle mais également la logique marchande.

Autre convention fréquemment relevée par les recherches sur les conventions de qualité en entreprise, la convention domestique apparaît enfin de façon plus marginale au sein de la classe de discours 1. Cette convention se manifeste d'une part à travers des termes tels que « processus » et « évolutifs », qui se rapportent à une action prolongée dans le temps tenant compte de la situation passée et de son évolution et donc d'une relation à long terme, caractéristique de la cité domestique, et d'autre part, les termes « local », « propres » et « terrain ». La cité domestique se caractérise en effet par le principe d'équivalence qu'est la position hiérarchique d'une personne dans une chaîne de dépendances personnelles. La personne y est définie par sa position dans l'espace et le temps : « chacun se déplace avec ce halo autour de lui, qu'est l'histoire de son rang, de sa famille, de sa lignée patrimoniale, l'espace, le temps et la mémoire occupés dans le village par son ousta (Claverie, Lamaison, 1982, p.84, cité par Boltanski et Thévenot, 1991, p. 116). La grandeur y est associée à l'autorité et la bienveillance. Au sein de la cité domestique, « le lien politique entre les êtres est conçu comme une généralisation du lien de génération conjuguant la tradition et la proximité » (Boltanski, 2009, p. 249). L'attention portée au contexte local et historique dans la cité domestique est ainsi à l'opposé de la standardisation qui prévaut au sein de la cité

industrielle. Une forme caractéristique de la classe 1 présentant un vocabulaire faisant écho à la cité domestique est par exemple :

> « Chaque commission mixte[220] étant locale, son processus de création lui sera propre. » (Nature et Progrès, descriptif de SP)
>
> Ou encore :
>
> « La flexibilité définies depuis une base locale, les commission_mixte sont adaptée aux conditions et circonstances de chaque groupe. (…) L'instauration d'une commission mixte est un processus en continuelle évolution. » (Nature et Progrès, descriptif de SP)

Moins significatifs de cette classe mais tout à fait caractéristiques de la cité domestique se trouvent également les termes : mémoire, savoir, expérience, savoir-faire, qui manifestent la transmission le long de la chaîne de dépendance créée. C'est ce qui apparaît par exemple dans la forme :

> « Les commissions mixtes en formation bénéficient du soutien d'une structure consolidée et ayant beaucoup d'expérience dans l'application des systèmes participatifs de garantie. »[221] (Nature et Progrès, descriptif de SP)
>
> Ou encore :
>
> « C'est lors des réunions de commission mixte, lorsque les problèmes et/ ou solutions rapportes sur le rapport d'enquête sont soulevés, que, au sein du collectif et avec le savoir et savoir-faire de chacun des membres…» (Nature et Progrès, descriptif de SP)

La notion de confiance, bien que n'ayant qu'un khi2 de 12[222], est présente dans cette classe de discours. Les passages qui s'y rapportent ne définissent pas, le plus souvent, de quel type de confiance il s'agit (de même que lors des entretiens). Néanmoins, lorsqu'elle est caractérisée, la confiance est celle qui existe « entre les acteurs », ou encore correspond à « la relation » de confiance. Il s'agit donc bien d'une conception interpersonnelle de la confiance, liée à la cité domestique. Nous reviendrons sur la classe de discours 1 par la suite, pour indiquer une autre convention de qualité y apparaissant plus fortement. Il convient toutefois de préciser que la faible présence de références à la convention domestique dans le corpus analysé par Alceste ne signifie pas que cette convention soit absente des modes de

---

[220] Le terme « commission mixte » correspond à la mise en forme du corpus par l'auteur : afin de rendre comparable les dispositifs de qualité, les termes ne se rapportant qu'à un seul réseau (tel qu'ici « COMAC », les commissions d'attribution de mention chez Nature et Progrès) mais renvoyant à une réalité partagée par plusieurs d'entre eux, ont été remplacés par un terme générique. « Commission mixte » correspond ainsi aussi bien aux COMAC de Nature et Progrès qu'aux commissions du SP de Minga.

[221] La forme des données telles que traitées par Alceste a été respectée : le pluriel des termes n'a pas été rajouté.

[222] Comme précisé plus tôt, la valeur du Khi2 indique la force du lien entre et le mot et la classe. A titre de comparaison, le mot le plus fortement associée à la classe 1, « commission mixte » a un Khi2 de 181 et est suivi du terme « enquête » au Khi2 égal à 96.

coordination de l'économie solidaire, mais simplement que celle-ci est très peu formalisée par écrit. L'insistance des enquêtés quant à l'importance de la confiance interpersonnelle, dont il a été question au chapitre précédent, en est un indicateur. Au sein des régies de quartier, Christian présente par exemple le regard porté par le réseau sur les structures locales comme étant fondé avant tout sur les rencontres interpersonnelles :

> « Ce qui est important pour nous c'est que le label soit bien (…) appliqué à l'intérieur des structures qui l'ont. C'est ça le plus... (…)
> -(DR) Et comment vous vous en assurez ?
> -C'est-à-dire *qu'on fait des visites, on rencontre* les structures, *on voit un peu*... Pour savoir (…) si c'est vraiment de l'économie solidaire, de l'économie sociale et solidaire si ce n'est pas plus de l'économie marchande » (CNRQ, adhérent 2, SP en cours d'élaboration)

Tout comme le secteur privé lucratif analysé à travers ses entreprises, l'économie solidaire apparait traversée par les conventions de qualités industrielle, marchande et domestique. Au sein de ce secteur, la coordination passe aussi bien par les prix que par les standards, ou encore l'interconnaissance (bien qu'à des degrés variables selon les collectifs observés comme on le verra par la suite). Les classes de discours restantes font écho à d'autres conventions de qualité, plus spécifiques de l'économie solidaire.

II- Des conventions plus spécifiques de l'économie solidaire ?

Les premières classes de discours analysées indiquent que les acteurs de l'économie solidaire mobilisent des conventions de qualité plurielles et semblables à celles mises au jour pour les entreprises privées lucratives. Les membres de ce secteur se présentent néanmoins comme contestataires des formes de production « classiques ». Ce positionnement se traduit en partie par la référence à des conventions de qualité spécifiques.

A- Convention de qualité civique, convention de qualité liée à l'opinion

L'analyse des classes de discours dégagées par Alceste (encadré 8) met au jour deux conventions de qualité n'apparaissant pas dans les recherches menées sur les entreprises

d’autres secteurs : une convention de qualité civique, une convention de qualité liée à l’opinion informée.

1) Une convention de qualité civique

Faisant écho à la cité civique, la première convention de qualité plus spécifique de l’économie solidaire peut être désignée comme « convention de qualité civique ». Elle est signalée par la présence, au sein de la classe de discours 1, de plusieurs champs lexicaux (en plus de celui évoquant la cité domestique, présenté auparavant).

Le premier est le champ lexical du « collectif », formé de termes tels que : « commission mixte », « groupe », « réunion », « fédératif », « participation ». Le mot « mandater » y est également présent pour désigner l’enquêteur « mandaté » par l’association. On trouve ce vocabulaire dans des passages caractéristiques de la classe 1 tels que :

> « cette décision se prend, en réunions, avec un nombre suffisant de membres, sur la base de l’analyse du rapport d’enquête des commentaires des enquêteurs des commentaires du producteur, dont la présence est vivement recommandée à la réunion concernant l’ analyse de son dossier, ou, en son absence » (Nature et Progrès, description du SP)

Ce champ lexical renvoie à la cité civique. Celle-ci se caractérise par le principe d'équivalence qu'est le primat du collectif. La grandeur y est associée à la capacité à représenter l'intérêt général.

Un deuxième champ lexical présent dans la classe de discours 1 se rapporte à l'enquête, à travers les termes : enquête, rapport, enquêter, visite, registre, recueillir, attribution (de mention). On note également la présence des termes « système participatif de garantie » et « consomm’acteur », se rapportant aux systèmes participatifs. Le champ lexical de l’enquête associé à des procédures (rapport, registre etc.) peut également être rapproché de la dimension réglementaire et officielle présente au sein du monde civique de l’économie des grandeurs (Boltanski et Thévenot, 1991).

La classe 1 peut être désignée comme « Classe de l'enquête civique ». Si elle fait référence de façon marginale à la convention domestique, comme indiqué plus haut, celle qui la caractérise le plus fortement est la convention de qualité civique.

2) Une convention de qualité liée à l'opinion informée

La deuxième convention de qualité plus spécifique de l'économie solidaire ressortant des classes de discours dégagées par Alceste, peut être désignée comme « convention de qualité liée à l'opinion informée ». Les termes s'y rapportant apparaissent dans la classe 4 et appartiennent au champ lexical de la transparence de l'information et du débat public : « public/publiquement », « internet », « question », « suggestion », « information ». Caractéristique de la classe 4, le passage suivant donne un exemple d'utilisation d'un tel vocabulaire :

> « de s'informer et de diffuser l'information. Seuls cette information partagée et ce débat citoyen ouvert en permanence à l'innovation peuvent apporter une garantie dynamique et démocratique pour une économie équitable. » (Minga, charte)

Les termes « évaluer » et « évaluation » sont également caractéristiques de la classe 4. Il s'agit bien, à travers la diffusion de l'information, de rendre possible l'émission d'un jugement, comme cela apparaît à travers ce passage caractéristique de la classe 4 :

> « apporter de manière publique et permanente la transparence totale des activités par des documents présentant la traçabilité complète des produits et services et rapportant chaque année l'évaluation collective, publiés par le référent de la filière. » (Minga, charte)

Un tel vocabulaire est à rapprocher de celui de la cité de l'opinion. Celle-ci repose sur le principe d'équivalence qu'est l'opinion des autres, du public, ou encore « le nombre de personnes qui accordent leur crédit et leur estime » (Boltanski, 2009). La grandeur y est liée à la notoriété, le mode de relation privilégié est la communication.

Un deuxième champ lexical plus marginal apparaît également au sein de la classe 4, à travers les termes : citoyens, collectif, commission. On retrouve un vocabulaire faisant écho à la cité civique. Le rapprochement de ces champs sémantiques et des cités de l'économie des grandeurs permet de conclure que la classe de discours 4 se rapporte à la cité de l'opinion tout en tendant vers la cité civique. On note par ailleurs que le terme « filière », bien que ne se rapportant pas à ces champs lexicaux, est le deuxième terme de la classe 4 ayant le plus fort khi2, juste après « évaluation ». Cette classe peut donc être nommée classe de « l'évaluation publique des filières ». La convention de qualité originale qui la caractérise peut être désignée comme convention de qualité « liée à l'opinion informée ».

3) Conventions civique et de l'opinion informée au regard des autres conventions de qualité

Une convention de qualité civique et une convention de qualité liée à l'opinion informée peuvent ainsi être dégagées des dispositifs de qualité de l'économie solidaire. Il est possible de les situer au sein de la typologie de François Eymard-Duvernay (2004) mentionnée plus haut. Celle-ci s'organise autour de deux dimensions, selon que l'évaluation est effectuée par le consommateur ou le producteur d'une part, et que l'objet de l'évaluation est un bien ou un service d'autre part (tableau 8).

La convention de qualité civique correspond à l'évaluation de la qualité par un collectif représentatif des parties prenantes, à l'aide d'une procédure formalisée se rapprochant d'une enquête. L'évaluation porte sur des biens et services. Le système de garantie participatif de l'association pour la promotion de l'agriculture biologique, Nature et Progrès, est exemplaire de l'emploi de cette forme de coordination. Les décisions quant à l'attribution de la mention au producteur et aux améliorations que celui-ci doit engager sont prises par délibération au sein des COMAC (collectifs composés de producteurs et de consommateurs).

La deuxième convention de qualité moins connue et ressortant des classes de discours, fait écho à la cité de l'opinion. Elle renvoie à une qualité issue de l'évaluation directe par chacun, grâce à l'information la plus transparente possible. Par l'accent mis sur la filière de production, l'évaluation porte davantage sur des services que sur des biens, ces derniers étant néanmoins également visés. Le projet de système d'analyse des filières de l'association relevant du commerce équitable Minga, incarne la volonté d'aller vers cette forme de coordination.

Tableau 8 : Convention de qualité liée à l'opinion informée et convention civique, au regard de la typologie dressée par F. Eymard-Duvernay (2004, p. 86)

Objet de l'évaluation→ **Evaluateur(s) ↓**	**Evaluation d'un bien**	**Evaluation d'un service**
Evaluation par le producteur	Convention industrielle	Convention domestique
Evaluation par le consommateur	Convention marchande	Convention de réseau
Evaluation par tous (consommateur, producteur, citoyen…)	Convention liée à l'opinion informée	
Evaluation par un collectif représentatif des parties prenantes	Convention civique	

Les conventions civique et liée à l'opinion informée partagent à des degrés différents des références à la cité civique. Elles se rejoignent également dans le fait de ne plus séparer les rôles des producteurs et consommateurs (chapitre 4). Les parties prenantes se trouvent impliquées dans l'évaluation de la qualité de façon indifférenciée[223]. Les réseaux les plus emblématiques de ces conventions, Minga et Nature et Progrès ont d'ailleurs un temps désigné leurs dispositifs de qualité à l'aide de termes très proches, respectivement «système de garantie et d'amélioration participatif » et « système participatif de garantie ». Il semble pourtant pertinent de ne pas faire l'économie d'une distinction entre ces deux types de conventions de qualité. Chacune fait en effet écho à une conception distincte de la démocratie économique : directe (convention de l'opinion informée) ou semi-directe (convention civique)[224]. Cette divergence devient manifeste en 2012 avec le changement de dénomination du dispositif de Minga, devenu « Système d'analyse des filières » (SAF). Le rejet du fait qu'il

[223] Nous nous appuyons ici sur la description des dispositifs telle qu'elle est affichée par les différents réseaux. La mise en pratique de ces principes se confronte à des obstacles tels que la difficulté à présenter une information riche restant lisible, celle qu'ont les collectifs à se passer du recours à des « personnalités qualifiés » ou encore le caractère en définitive peu ouvert aux « simples citoyens » (chapitres 4 et 5).

[224] La classe de discours 3 dont le champ lexical le plus caractéristique a été rapporté à la cité civique, comporte en effet le terme « fédératif », induisant l'idée d'un fonctionnement hiérarchisé. L'association Nature et Progrès, emblématique de cette classe de discours, fonctionne en effet en fédération. Son dispositif de qualité comporte deux types de commissions : les commissions locales (COMAC) et une commission nationale, chargée de trancher les litiges, le CCAM (Chap 4).

soit possible de « garantir » une qualité à un destinataire qui ne serait pas lui-même juge, est manifeste. Animant une présentation du système, Martin, salarié, ne cesse de revenir sur cet aspect :

> « Garantir, c'est se porter garant, c'est ne pas donner accès aux données de l'enquête. C'est « je te dis que c'est bien ». Nous [chez Minga] on ne va pas juger à votre place. La garantie repose sur un cahier des charges. Ça consiste à dire qu'on s'est mis d'accord sur ce qui est bien/pas bien. (…) Ce qui est important pour nous, c'est que les gens aient accès aux données. Après, ils en font ce qu'ils veulent. (…) *Soyez vous-même juges de la qualité de la filière* ». (Salarié de Minga, Journée de présentation du SAF au public, notes d'observation)

Les conventions de qualité qui fondent au sein d'une organisation la qualification des biens, des services et du travail, sont portées non seulement par des objets et procédures (dispositifs de qualité dans le cas qui nous intéresse) mais également par un vocabulaire spécifique : « par exemple, un service public qui veut passer à une gestion plus marchande rebaptise l' « administré » en « client » » (Eymard-Duvernay, 2004, p. 88). De même, le fait d'attribuer un nom particulier aux personnes participant à une initiative d'économie solidaire peut être interprété comme le signe d'une volonté de changement de convention de qualité. Au sein des AMAP par exemple, les adhérents sont dénommés « amapiens » ou « consomm'acteurs ». Dans les SEL, les membres sont des « selistes ». Pour Minga et Nature et Progrès, il est surtout question des « citoyens », faisant explicitement écho à la cité civique et rejetant la distinction courante entre producteurs et consommateurs[225].

Les conventions de qualité dégagées jusqu'à présent se rapportent à des cités mises au jour par L. Boltanski et L. Thévenot (1991) et associées à des modes de coordinations plus ou moins éprouvés. C'est le cas concernant la coordination par les prix, par les standards ou encore par les modes de production traditionnels et l'interconnaissance. La coordination au sein de la cité civique passe par le vote ou la délibération au sein d'un collectif représentatif des parties prenantes, poursuivant l'intérêt général. En évolution constante, la définition de la qualité biologique chez Nature et Progrès tend vers cette forme de coordination, comme l'illustre l'épineuse question du foie gras racontée par Johan, ancien président de la fédération :

> «-Johan : C'est un espace de discussion et de confiance [Nature et Progrès]…C'est pour avoir…c'est pour avoir libre cours au débat, on n'a pas besoin de trancher de suite un

[225] Ce changement de nom contribue tout à la fois à la construction identitaire des collectifs étudiés. Evoquée au chapitre 3 (construction des collectifs et des dispositifs), cette dimension identitaire sera plus longuement explorée au chapitre 7.

> débat. Y a des débats qui courent depuis quinze ans, mais sérieux ! Et c'est bien là une richesse pour nous de découvrir ce genre de débat et de discussions, et de creuser, creuser, creuser, jusqu'à ce qu'à un moment donné, O.K., on puisse trancher, Ça on l'autorise, ça on ne l'autorise pas, et bon après l'idée c'est de ne pas le remettre en question tout le temps! Un exemple c'est un cahier des charges pour le palmipède gras par exemple : Est-ce qu'on fait un cahier des charges pour le foie gras? Eh oui !!! Eh oui, mais dans les groupes du sud de la France, mais c'est... Disons qu'il y a tout un aspect culturel avec, un aspect paysannerie qui va avec, les canards... Ils sont faits pour se gaver et pour faire une migration, faire une migration et pour récupérer, sauf que à un moment donné il y a un gavage… forcé, qui fait que ça devient irréversible, alors jusqu'à quel point c'est réversible et on arrive à le maitriser ? Mais du coup ça c'est un débat... Quand je dis quinze ans... bien pl....Voilà aujourd'hui on n'est pas…on n'a pas de cahier des charges palmipède gras chez nous. Et la bio n'autorise pas le foie gras. Mais bon… (…) Le débat existe toujours. C'est... Parce que *qui* refuse le foie gras à Noël ? [Je me montre du doigt – rires] Du coup, pour la boutade, nous, à la COMAC il y a un gros débat là-dessus, et donc, normalement à la fin *on essaie de finir par un consensus,* et là impossible de finir par un consensus, parce que... Et *donc ça a été un vote*. Le vote a refusé une démarche collective pour aller adopter un cahier des charges. Et donc la fois d'après, le producteur qui était à fond pour, il est arrivé avec du foie gras ! Et du foie gras fermier du coup qui... avec un foie gras industriel, pour qu'on puise goûter la différence, un foie gras qui est fait en deux jours, et un foie gras qui est fait en 28 jours, et... avec du blé bio avec des races qui récupèrent machin... Et donc... Donc il a fait tourner, certains en effet ont refusé, d'autres ont goûté. » (Nature et Progrès, administrateur 3, SP)

Cet extrait illustre à la fois toute la place laissée à la coordination par la discussion collective chez Nature et Progrès, et la tension qui existe entre cette convention (on décide par consensus, ou exceptionnellement, à l'aide d'un vote) et d'autres conventions. La première est la convention de qualité domestique : le foie gras est l'emblème du savoir-faire traditionnel du Sud-Ouest. Johan souligne que ce sont les groupes du sud de la France pour lesquels il y a un « aspect culturel », un « aspect paysannerie » à prendre en compte. Pour faire valoir son point de vue, un producteur favorable à la rédaction du fameux cahier des charges, met l'accent sur le savoir-faire traditionnel, en apportant un foie gras « fermier », « fait en 28 jours », « avec du blé bio ». Sa justification de la nécessité d'un cahier des charges pour le foie gras relève non seulement du registre domestique mais s'érige également en opposition à la convention de qualité industrielle ; la comparaison avec un produit industriel permet de mettre en valeur toute l'importance de la tradition. La raison pour laquelle cette démonstration ne suffit pas à convaincre les personnes présentes est à rechercher dans l'invocation du bien-être animal et de la préservation de la biodiversité (« à un moment donné il y a un gavage… forcé, qui fait que ça devient irréversible »). Cet argument fait écho à une cité verte, dont l'évocation fréquente en économie solidaire sera développée plus loin.

Dans le cadre de la convention de qualité liée à l'opinion informée, la coordination ne repose pas tant sur ce type de délibérations collectives que sur la publicisation de l'information. En pratique, la concrétisation d'un tel dispositif (le système d'analyse des filières de Minga) reste comme on l'a vu, encore à l'état de prototype. Le fait que je n'aie réussi à participer qu'à une seule expérience de « SAF » en dépit de mes demandes répétées illustre la complexité et la lenteur de la réalisation d'un tel projet. J'y étais par ailleurs, la seule véritable « simple citoyenne » de la commission (c'est-à-dire n'ayant absolument aucun lien avec les producteurs enquêtés). L'information issue des journées de commission du Système d'analyse des filières est néanmoins bel et bien disponible sur le site internet de l'association, pour qui désire la consulter.

Confirmée par nos observations et entretiens, l'analyse des dispositifs de qualité par Alceste indique que les collectifs étudiés mobilisent des conventions de qualité marchande, industrielle, civique, de l'opinion informée, et domestique. Celles-ci apparaissent au sein des classes de discours 1, 3, 4 et 5. La classe de discours 2 reste à interpréter.

B- Cité verte, cité de l'inclusion égalitaire, quelle coordination ?

La dernière classe de discours qu'il nous reste à analyser se démarque des précédentes en ce qu'elle semble se rapporter uniquement aux objectifs assignés à l'activité, et non aux moyens employés pour les atteindre, les évaluer ou les garantir. Deux champs lexicaux ressortent particulièrement : celui du développement local et écologique, et celui de l'insertion sociale et économique des personnes.

1) Une classe de discours singulière

La classe 2 comporte tout d'abord un vocabulaire faisant écho à la cité « verte » envisagée par C. Lafaye et L. Thévenot (1993). Au sein de celle-ci, est grand ce qui par ses actions, prouve son souci de l'environnement et concourt à sa protection. Des références à une convention de qualité s'y rapportant apparaissant à travers les mots de la classe 2 tels que : « territoire », « environnement », « respect[er] ». Le passage caractéristique suivant en donne une illustration :

> « privilégier les actes commerciaux qui favorisent une société respectueuse de l'autre, *de la vie de la planète* et des générations futures. » (Nature et Progrès, charte)
>
> Ou encore :
>
> « une production *respectueuse de la nature, de l'environnement et de l' animal* : développement d'une *biodiversité*, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, *gestion économique de l'eau.* » (AMAP, charte)

Le second champ lexical de cette classe est celui de l'insertion économique et sociale des personnes. Il se manifeste par la récurrence de mots tels que : « social », « insertion », « économique(s) », « travail », « autonomie (autonome-s) », « humain », « population », « partenariat ». Ces termes apparaissent dans une forme caractéristique telle que :

> « le maintien d' une cohérence physique et sociale au fur et à mesure du désenclavement, de la requalification du quartier et donc de sa remise en relation avec le reste de la ville » (CNLRQ, charte)
>
> Ou encore :
>
> « exclure le travail forcé et l'esclavage, éliminer le travail des enfants, refuser toute discrimination dans le travail et sa rémunération, territoire, sexe, race, lieu, culture, religion, âge. » (Minga, Charte)

Les termes autonomes et autonomie occupent une place importante dans la classe 2 (encadré 8) [226] : l'intégration économique et sociale des personnes est recherchée tout en visant à éviter les liens de dépendance. On trouve cette idée dans une forme emblématique de la classe 2 telle que :

> « L'autonomie des producteurs. Encourager les producteurs à l'autonomie, en privilégiant la non exclusivité des partenariats commerciaux, la diversification des débouchés, notamment sur le marché local, et le maintien d'une agriculture vivrière et paysanne » (PFCE, charte)

La classe 2 met l'accent sur le développement dans son sens le plus large : social, économique, humain, local et écologique. La conception de la qualité qui en découle est celle de biens, services ou projets qui contribuent au développement dans ces différentes dimensions. Cette classe peut être désignée comme celle de « l'insertion économique et sociale et de l'écologie ».

Elle occupe une place singulière par rapport à celles précédemment étudiées, à plusieurs titres. Cette classe a tout d'abord la particularité de ne pas indiquer de dispositif formalisé pour l'évaluation ou la garantie des biens et services : elle est associée aux chartes

[226] Il s'agit de la 11e forme dans l'ordre des khi2 décroissants, juste après le terme « environnement ».

et non aux descriptifs de certifications ou systèmes participatifs[227]. Il n'est par ailleurs pas possible de la rapporter à une convention de qualité qui prendrait place dans la typologie proposée par F. Eymard-Duvernay (2004) (tableau 8). En effet, s'il est possible de déterminer l'objet évalué à partir de ces dimensions (des biens, services ou projets mesurés selon leur capacité de développement social, économique et écologique), l'évaluateur reste lui indéterminé. Rien n'apparaît quant à l' « épreuve » qui établirait qu'un bien ou service contribue à ce type de développement. Cette situation représente une source potentielle de désaccords, dans la mesure où la réalisation d'épreuves est nécessaire pour gérer les conflits.

Ces champs lexicaux occupent pourtant une place centrale dans les documents analysés. La majorité d'entre eux y font référence (tableau 10). La classe 2 constitue le discours le plus partagé par les collectifs étudiés. Elle incarne une sorte de consensus (ou de « noyau dur ») des initiatives d'économie solidaire, autour des valeurs que sont la préservation de l'environnement et le développement social et économique des personnes. Ces deux ensembles sémantiques peuvent être envisagés comme se rapportant à de nouvelles conventions de qualité, bien que la mise en œuvre de celles-ci pose question, comme on va le voir à présent.

2) La cité verte et son manque d'outil de coordination

Etudiant les conflits qui impliquent des collectifs et des particuliers au sujet de la nature, C. Lafaye et L. Thévenot (1993) envisagent la possibilité d'une cité verte. Ces auteurs testent la possibilité de l'intégration de la nature dans les ordres de justification existants. Par exemple, un mode d'évaluation d'ordre esthétique (cité inspirée) peut être invoqué pour défendre la nature ; l'opposition au passage d'un TGV peut s'appuyer sur l'évocation de la beauté de l'environnement. De même, la valorisation marchande des biens naturels est fréquemment évoquée dans un but écologique, comme vient l'illustrer le marché des droits à polluer.

[227] Les premières variables présentes de façon significative pour cette classe sont « doc_ch », « sg_chlog » et « sg_chs » ; signifiant que cette classe est associée à des textes de charte et/ou de dispositifs de qualité de type charte avec logo ou charte seule. A l'inverse, on trouve parmi les absences significatives associées à cette classe, les variables « doc_spg », « sg_cpt », « doc_cpt » : cette classe de discours est significativement éloignée des descriptifs de systèmes participatifs et des certifications par tiers.

Pour C. Lafaye et L. Thévenot, la nature n'est cependant pas un bien commun réductible aux autres. L'argumentation écologique permet en particulier de critiquer les autres formes de justification et d'en contester la légitimité. L'attention à l'environnement constitue un ordre de grandeur à part entière. Dans cette cité, ce qui est grand est écologique, ou prouve par ses actions son souci de l'environnement. L'état de petit est associé au fait de polluer. Les grands êtres peuvent être des personnes ou des éléments naturels tels que la forêt. On ne s'attardera pas ici sur les arguments avancés par ces auteurs pour indiquer en quoi l'éventualité de cette cité vient bouleverser la grammaire commune aux cités, pour se concentrer sur un point particulier posant problème et qui nous intéresse directement : le manque d'outillage pour servir dans des justifications ordinaires et permettre la mise à l'épreuve. La justification par la cité verte manque d'instrument de qualification pour sa mise en œuvre : il n'existe par exemple pas de consensus sur les seuils acceptables en matière de pollution. Un raisonnement semblable peut être suivi quant à une possible cité « de l'inclusion économique et sociale des personnes »[228] caractéristique de l'économie solidaire.

3) Vers une cité de l'inclusion ?

L'éventualité d'une cité « de l'inclusion économique et sociale des personnes »[229] est indiquée par le vocabulaire restant de la classe 2 une fois mis de côté le champ lexical de l'environnement. En quoi ce vocabulaire pourrait-il manifester une cité à part entière ? Il est possible de tester l'hypothèse selon laquelle l'inclusion économique et sociale de tous peut être invoquée au nom de différents ordres de grandeurs, sans s'y réduire pourtant.

Un discours relevant de la cité domestique (faisant référence au don, à l'interconnaissance, à la position au sein d'une chaîne de dépendance personnelle…) est fréquemment mobilisé par les enquêtés pour justifier l'intégration de tous. On l'a vu au chapitre 5, la confiance interpersonnelle est mise en avant pour refuser le contrôle et une sanction sous forme d'exclusion. De même, des arguments relevant de la cité marchande sont

[228] Le terme d'inclusion est préféré à celui d' « insertion » ou encore de « solidaire » dans la mesure où il apparaît moins chargé de différents sens

[229] Il faudrait en toute rigueur parler d'inclusion économique et sociale des personnes *de façon autonome*. Nous ne préciserons pas systématiquement cet aspect par souci de concision.

mis en avant pour défendre l'intégration économique de tous par le commerce équitable, comme dans ces propos de Damien de Max Havelaar :

> « La vision qu'on a du commerce équitable qui est de pouvoir permettre aux petits producteurs des pays en voie de développement d'avoir *accès au marché*, d'avoir une plus grande *autonomie face aux acheteurs*, et à prendre en main leur avenir de façon plus digne, qui est une définition à peu près commune, des acteurs. » (Max Havelaar, salarié 4, CPT)

Un discours relevant de la cité civique est souvent mobilisé également pour justifier la lutte contre l'exclusion et en proposer les moyens. Les membres de Nature et Progrès, tels qu'ici Bruno, sont coutumiers de ce type d'argument :

> « C'est vrai que l'idée de Nature et Progrès c'est aussi…d'éviter l'exclusion. C'est-à-dire qu'aujourd'hui quand on fait des réflexions, des modifications de cahier des charges etc., *on essaie d'arriver à un consensus... Au moins que tous les adhérents se mettent d'accord*. Tous les adhérents actuels. Après si ça permet à d'autres de nous rejoindre tant mieux enfin... Mais au moins *que déjà on ne mette pas en place quelque chose qui va en exclure de l'association*. (…) Et donc faire évoluer ces règles effectivement c'est la difficulté, c'est des gens qui ont pris des chemins divers, d'arriver à un moment à essayer de les refaire converger. Comme on ne veut pas travailler dans un système d'exclusion... Bah c'est d'arriver à *recréer des discussions, des débats, pour qu'à un moment il y ait le consensus*, on arrive à se décider, à dire oui là on est d'accord pour se mettre des règles supplémentaires. » (Nature et Progrès, administrateur 1, SP)

L'inclusion économique et sociale de tous de façon autonome, ou inclusion « horizontale », peut être considérée comme un ordre de grandeur à part entière dans la mesure où elle n'est pas réductible aux autres ordres. Tous ont en effet pour caractéristique, par définition, de *hiérarchiser* les individus. Or ce qui ressort de cet ordre de grandeur particulier est précisément le refus tant que possible de hiérarchiser les personnes. Il s'agit d'une inclusion économique et sociale sur la base la plus égalitaire envisageable. Ce qui est « grand » dans cette conception du bien commun concerne les biens, services, projets ou collectifs (associations, entreprises…) permettant l'intégration de tous de façon non hiérarchique. Le refus des relations verticales entre individus se manifeste dans des discours insistant sur l'autonomie des personnes au sein de tous les réseaux. Le terme (sous les formes « autonome, autonomes et autonomie ») arrive en onzième position parmi ceux les plus significatifs de la classe 2.

L'objectif de l'intégration de tous de façon autonome ou horizontale vient, de cette façon, fréquemment délégitimer les discours se référant à d'autres ordres de grandeurs. L'inclusion horizontale de tous est revendiquée en opposition au « paternalisme », à la « charité » ou encore à l' « assistance ». La cité domestique se caractérise en effet par la

relation hiérarchique existant entre ses membres et par des rapports de dépendance. Cofondateur et salarié de Minga, Bernard rejette le commerce équitable présent en grandes surfaces au nom de son incapacité à *intégrer* l'ensemble des membres de la chaîne de production :

> « Y a qu'un commerce équitable[230] et en plus c'est uniquement Nord-Sud, et *ça ne tient compte que du producteur*, c'est-à-dire que du premier maillon de la chaîne. C'est-à-dire qu'*à tous les autres maillons on peut faire ce qu'on veut.* » (Minga, salarié 1, SP)

Ce commerce est associé à de la « charité », une relation verticale de dépendance, qui ne permet donc pas l'autonomie des producteurs de matières premières :

> « Il suffit de voir Leclerc en France c'est le champion, le commerce équitable c'est en terme de chiffre d'affaires et *c'est en terme de charité.* Bah…voilà. « Les petits pauvres » » (Minga, salarié 1, SP)

Ce dernier extrait oppose le registre de l'inclusion horizontale (qui apparaît en creux à travers le rejet du rapport aux « petits pauvres ») aux registres marchands (chiffre d'affaire) et domestique (charité).

Les enquêtés soulignent de façon générale leur rejet de l' « assistance » ou d'une activité qui aurait pour objectif de s'occuper des « pauvres ». A l'opposé de ces conceptions se trouve la revendication partout répétée de donner plus « d'autonomie » aux personnes, rejoignant la notion difficilement traduisible d'« *empowerment* », ou encore celle de « capabilités » (Sen, 1979). Seules les relations horizontales (ou permettant de rétablir l'horizontalité entre individus) sont ainsi valorisées dans les discours. Thierry explique ainsi son adhésion aux RERS :

> « Moi si je suis venu dans ce projet, c'est…pour cette histoire de formation réciproque. *Pas pour m'occuper des pauvres* ! [rires] en sachant que c'est intéressant pour les gens qui sont en situation …difficile, de travailler avec eux dans ce système-là, parce que je sais ce que ça va produire. Mais c'est parce que c'est ce projet là quoi. Souvent… Parce qu'on nous dit « oui c'est bien vous valorisez les gens »…Mais on dit, nous on ne se lève pas le matin en se disant : « on va aller valoriser aujourd'hui 10 personnes ! » Nous on ne valorise personne ! C'est les situations qu'on met en place qui *permettent aux personnes de se valoriser elles-mêmes*. Et c'est ça qui est intéressant. C'est pas, je vais, « oh ma pauvre petite… » Non, c'est : j'ai mis en place une situation d'échange de savoir, ou de repérage de savoir, qui permet à cette personne, qui voilà, est au chômage depuis 10 ans, à qui on ne demande plus rien aujourd'hui, de pouvoir exprimer ce qu'elle sait faire, et ce qu'elle pourrait nous apporter. Et le fait qu'elle ait pu faire ça dans cette situation-là, effectivement elle est repartie plus sûre d'elle, valorisée, mais elle s'est valorisée elle (…)…c'est ce qui est intéressant dans ce projet je trouve aussi. Et qui change, beaucoup de travailleurs sociaux l'ont compris, qui change aussi leurs relations

[230] Sous-entendu : « il n'y aurait qu'un seul commerce équitable, qui serait… »

avec leurs…les gens qu'ils voient. (…) On est là pour échanger des savoirs dans un système de formation réciproque, *c'est gratuit*, on ne donne pas d'argent, mais par contre on veillera à ce que chacun ait cette réciprocité. » (FORESCO, salarié, Charte seule)

Dans cet extrait à nouveau, l'inclusion de tous de façon autonome, horizontale (réciprocité, « se valoriser elle-même ») est présentée en opposition à une relation paternaliste relevant de la cité domestique («s'occuper des pauvres », «valoriser les gens », le travail effectué par les travailleurs sociaux).

Ce registre s'oppose également dans ces propos à une convention de qualité marchande (« c'est gratuit »). De façon générale, l'inclusion horizontale de tous est invoquée pour rejeter la coordination par le marché, créatrice d'inégalités économiques. La possibilité même qu'il y ait des « gagnants » et des « perdants » n'est pas conforme à l'intégration égalitaire de tous. C'est ce qu'explique Gabriel, salarié d'un magasin de commerce équitable membre de Minga :

« Quand on dit « commercer », c'est vraiment « commercer » au sens premier, c'est à dire échanger, échanger avec l'autre. (…) Qu'est-ce que c'est que le commerce équitable, ou même l'économie équitable, rendre l'économie équitable. C'est retrouver cette valeur de l'échange dans une... dans une transaction commerciale par exemple. C'est *ne plus avoir cette logique de je dois être le gagnant et l'autre doit être le perdant*. Parce que si vous regardez les définitions premières, dans une relation commerciale vertueuse, il y a deux gagnants, il n'y a pas de perdant, les deux gagnent à échanger avec l'autre... » (Minga, salarié d'une entreprise membre 1, SP)

L'intégration de tous sur une base égalitaire est encore avancée pour délégitimer le système de production industriel, en particulier dans le secteur de l'agriculture biologique associative, chez Nature et Progrès :

« -Bruno : Il y en a certains qui considèrent qu'à partir du moment où Biocoop ou même les Nouveaux Robinsons[231] ont mis en place des centrales d'achat, qui derrière re-dispatchent vers leurs magasins on est passé dans un système... de commercialisation... proche de la grande distribution et du système de la grande distribution. Spécifiquement bio mais voilà. Donc ces discussions, on les a…
- Johan : Après, l'histoire des plates-formes, on ne conteste pas les plates-formes en soi, mais... Il y a des mécanismes économiques dans les plates-formes qui font que *les produits locaux sont défavorisés voire exclus*. Du coup les boutiques locales au lieu d'acheter direct le plus proche possible et bien en fait ils sont… (…) ...il y a des mécaniques à l'œuvre, pour acheter en plate-forme » (Nature et Progrès, Administrateurs 1 et 3, SP)

[231] Biocoop et Les Nouveaux Robinsons sont deux chaînes de supermarchés spécialisés dans la vente de produits issus de l'agriculture biologique.

L'intégration économique et sociale de tous est un principe partagé par l'ensemble des personnes rencontrées, quel que soit leur réseau d'appartenance. Il s'agit, comme toute forme de bien commun (ou convention de qualité) d'un idéal permettant de mesurer les pratiques concrètes. Bien des associations en sont pourtant éloignées, comme le montre une recherche PICRI menée de 2007 à 2010 sur les pratiques associatives en Ile-de-France. Les fondateurs associatifs occupent en particulier une place centrale dans la structure qu'ils ont créé, quel que soit le statut adopté ultérieurement (salariés, anciens présidents…) et ne s'écartent jamais totalement des prises de décision. Les membres associatifs n'apparaissent sur un pied d'égalité ni pour ce qui est des choix d'orientation de l'association ni symboliquement : la structure reste bien souvent associée à son ou ses fondateur(s) (Bevort *et al.*, 2010). Nous reviendrons sur les différences existant entre membres fondateurs, salariés et adhérents, par la suite (chapitre 8).

Cette échelle de grandeur présente quoi qu'il en soit la même difficulté que celle soulevée par C. Lafaye et L. Thévenot s'agissant de la cité verte : le manque d'outils sur lesquels s'appuyer pour sa mise en œuvre. Si la forme de coordination marchande passe par les prix, la forme de coordination industrielle, par les standards, il semble qu'il n'y ait pas d'équivalent pour une possible « cité de l'inclusion horizontale ». Cette absence de mécanisme de coordination associé est sans doute à relier au caractère inachevé des systèmes participatifs mais également à la présence importante d'autres mécanismes de coordination en tension. Le fait que les discours des enquêtés fassent écho à une pluralité de conventions de qualité s'explique peut-être tout autant par la coexistence de différents biens communs que par la nécessité de se coordonner à l'aide des mécanismes immédiatement disponibles : prix, standards…

Les tensions entre ordre de grandeurs sont souvent formulées en termes de questions de « priorités » : quels objectifs convient-il traiter en priorité, faut-il avoir des priorités ? L'extrait d'entretien ci-dessous avec Arnaud, du Miramap (réseau national des AMAP) illustre les tensions traversant ce mouvement. Il s'agit de concilier la volonté initiale de favoriser l' « agriculture paysanne », typique de la cité domestique (les savoir-faire traditionnels, le niveau local, la petite exploitation familiale, l'interconnaissance…), avec la préservation de l'environnement (cité verte) incarnée par le « bio », tout en luttant enfin contre la tendance dite « élitiste » consistant à n'attirer dans les AMAP que des consommateurs aisés (cité de l'inclusion égalitaire) :

> « Pour [deux membres des AMAP] seule importe l'action vis-à-vis du paysan quitte à s'asseoir sur tout le reste, il n'est pas bio ? Ce n'est pas grave, l'important c'est de

soutenir le paysan. La question de la solidarité pour le prix du panier, vis-à-vis des consommateurs démunis etc., ce n'est pas le problème, c'est pas grave, la question c'est avant tout d'aider le paysan. La question c'est de ne pas donner de priorités, de mener ces combats là de façon parallèle, parce que sinon globalement on ira dans le mur comme les réflexions sur le développement durable ont été dans le mur. À la sortie de la Seconde guerre mondiale on fixe l'objectif à l'agriculture de nourrir la France, point barre, elle n'a pas d'autres questions à se poser, l'objectif est de produire toujours plus, pour devenir autosuffisante (…) ça donne quoi ? L'agriculture productiviste. De même, si nous on se fixe un seul objectif, *maintenir les paysans*, (…) il n'y a pas de raison qu'on n'aille pas non plus dans le mur parce qu'on peut très bien se retrouver à développer *une agriculture qui ne soit pas soutenable écologiquement*, à se couper complètement de la population, de certaines populations, à *faire quelque chose d'élitiste* » (Miramap, adhérent, SP)

Enfin, il convient sans doute de souligner une autre difficulté posée par une possible cité de l'inclusion égalitaire. Si celle-ci permet de délégitimer les autres ordres de grandeurs, c'est en partie parce qu'elle contrevient à la définition même d'un ordre de grandeur : hiérarchiser les individus. Une telle cité n'ordonne par définition que les biens, services ou projets, en évaluant leur plus ou moins grande capacité à intégrer économiquement et socialement les personnes, de la façon la plus égalitaire possible.

Tableau 9 : Cités et grandeurs associées

Cités ou mondes	**Principe supérieur commun**	**Grandeur**	**Grands**
Cité inspirée	Inspiration	Singularité, génie, créativité	Grands créateurs
Cité domestique	Tradition, reproduction	Supériorité hiérarchique	Chef, patron, parent
Cité de l'opinion	Réputation	Célébrité, Notoriété	Vedettes, leaders d'opinion
Cité civique	Intérêt général	Agir en vue du bien commun	Personnes collectives (partis, bureaux)
Cité marchande	Concurrence	Posséder des biens désirés par les autres	Hommes d'affaires ; vendeurs, clients, riches

Cité industrielle	Efficacité, performance	Etre expert, mettre en œuvre des méthodes opérationnelles	Professionnels, spécialistes, responsables.
Cité par projet	Réseau	Capacité à gérer ou participer à des projets	Le manager, le chef de projet
Cité « verte »	Ecologie	Etre écologique, protéger ou respecter l'environnement	Ce qui est écologique, les éléments naturels eux-mêmes
Cité « de l'inclusion horizontale »	Intégration de tous les individus dans le respect de leur autonomie	Capacité à intégrer (socialement et économiquement) tous les individus sur une base égalitaire (« empowerment »)	Organisations ouvertes à tous et non hiérarchiques

Source : Boltanski et Thévenot, 1991, ajouts des trois dernières cités par l'auteure.

Différentes conventions de qualité, déjà mises en évidence au sein d'entreprises « classiques » ou davantage spécifiques de l'économie solidaire, ont été mises au jour. Leur coexistence permet d'éclairer la diversité des organisations de ce secteur d'un jour nouveau : ce sera l'objet du dernier temps de cette réflexion.

III- Ce que les conventions de qualité révèlent de la diversité de l'économie solidaire

La prise en considération des conventions sur lesquelles s'appuient les dispositifs de qualité étudiés permet de rendre compte de l'existence de plusieurs réseaux associatifs pour une activité apparemment semblable. Cette coexistence s'accompagne de choix distincts quant aux modes de fonctionnement des dispositifs de qualité adoptés. L'analyse de ces dispositifs met ainsi en évidence les différentes revendications des acteurs de l'économie solidaire en termes de conception de la qualité.

A- Des conventions de qualité distinctes pour des réseaux relevant du même domaine d'activité

Le fait de s'appuyer sur une convention ou une autre n'est pas lié au type d'activité exercée (commerce équitable, agriculture biologique…). La référence à des conventions distinctes permet au contraire de comprendre l'existence de plusieurs réseaux se réclamant d'un même domaine d'activité. L'étude des classes de discours mobilisées par chaque réseau met en lumière ces divergences (tableau 10). Celles-ci se concrétisent par des épreuves différentes pour aboutir à la qualification des produits.

Les deux réseaux d'agriculture biologique étudiés (AB et Nature et Progrès) ne mobilisent par exemple pas les mêmes classes de discours au-delà de la consensuelle classe 2 (développement social, économique et écologique). Le système participatif de Nature et Progrès s'appuie sur la classe 1 de l'enquête civique, tandis que le label AB est associé à la classe 3, du contrôle industriel des produits. Nature et Progrès tend vers la convention de qualité civique et AB vers la convention industrielle. Dans ce dernier réseau, la certification est décrite par Christelle, salariée, comme étant une question de « conformité » (convention industrielle) :

> « pour les entreprises, (…) si elles ont des produits bio, avec toutes les garanties, la traçabilité, les méthodes de production, les recettes, si tout ça est *conforme* ils sont certifiés. » (AB, salariée, CPT)

Victor, dont les produits sont certifiés AB, décrit les contrôles dont il fait l'objet deux fois par an de la même façon :

> « AB, ils regardent les factures, un bilan. Pour voir si tout ce que tu vends, *si ça colle*, voilà au niveau des papiers. C'est tout. C'est déjà pas mal. Ils *vérifient* par rapport à... Imagine je pourrais acheter... Enfin je ne sais pas... Du sucre qui n'est pas bio et le vendre en tant que bio... Ils regardent *si ça colle* par rapport à ce que j'ai vendu et par rapport à ce que j'ai en stock. Comme ça ils voient que tout est… *tout est en règle* tu vois. C'est *un exercice, pas « comptable », mais de numéros, de chiffres. »* (AB, gérant d'une entreprise membre, CPT)

Alors que l'épreuve de qualification porte sur une question de conformité (« si ça colle ») dans le cas du label AB, celle de Nature et Progrès s'apparente à la délibération de différents collectifs, comme l'illustre cet extrait d'entretien auprès de Johan :

> « Amaury [le salarié en charge du SP] s'occupe de tout ce qui est vraiment attribution de la mention, donc il reçoit les rapports d'enquête, ou les *rapports de COMAC*, quand il y a des COMAC, et il voit s'il peut attribuer la mention ou s'il faut passer par *un autre organisme* qui s'appelle de CCAM : Comité de certification et d'attribution de la

> mention, qui est un *collectif*, Il y a *différents collèges* dedans : un collège producteur, un collège transformateur, un collège consommateur, et deux représentants des administrateurs. Donc ça c'est vraiment l'organe qui décide de l'attribution de la mention » (Nature et Progrès, administrateur 3, SP)

Les épreuves permettant de statuer sur la qualité biologique d'un produit diffèrent ainsi par la convention à laquelle elles font écho dans les deux réseaux analysés. Le même constat peut être effectué dans le domaine du commerce équitable.

Les deux mouvements de ce secteur évoquent de même des conventions de qualité distinctes. Le dispositif de l'association Minga mobilise la classe 4, de l'évaluation publique des filières, tandis que celui de l'association Max Havelaar repose sur la classe 3, du contrôle industriel des produits. Le discours de Minga fait écho à la convention liée à l'opinion informée, celui de Max Havelaar, à la convention industrielle. Salarié de Max Havelaar, Alain présente ainsi l'organisation des producteurs « du Sud » en coopérative comme étant incluse dans les « standards » de l'association, en partie pour une question « d'efficacité » (convention industrielle) :

> « une organisation de producteurs, si elle veut rentrer dans le *standard* des organisations de producteurs elle ne peut pas rentrer si elle n'a pas une organisation démocratique et transparente par exemple. Donc ça c'est une base fondamentale. Donc ça si vous voulez *on ne transige pas* là-dessus parce que, pour nous, c'est à la fois …. Comment dire ? C'est à la fois une question de valeurs d'éthique et *une question d'efficacité.* » (Max Havelaar, salarié 1, CPT)

A travers cet extrait, Alain indique en outre le caractère intransigeant de l'épreuve constituée par le contrôle de conformité au « standard » (« on ne transige pas là-dessus »). A l'inverse, chez Minga, Gabriel présente le système participatif comme un moyen de faire passer de l'information (cité de l'opinion informée) et non comme un outil pour « contrôler » les pratiques :

> « le SGAP[232] est déjà un outil de *communication* sur ce qui se passe dans la filière. Ce n'est *pas un outil de marketing* mais vraiment *un outil de communication* vertueuse sur ce qui se passe dans la filière (…) on ne veut pas non plus apparaître comme... « on est un petit peu les contrôleurs et on va contrôler »... » (Minga, salarié d'une boutique membre, SP)

Chez Minga, l'épreuve consiste à donner le plus d'information possible, ou en tout état de cause, l'information demandée par le réseau. C'est ce qu'explique Sandrine :

[232] Ancien nom du système participatif, devenu ensuite le « SAF ».

> « le but c'est déjà de *partager l'évaluation d'une filière* avec les gens, la transparence. Que ce soit à eux de juger aussi une fois que c'est en ligne. Ils ont accès aux informations à la méthode, qui était là, ce qui s'est dit, en gros, j'imagine, parce qu'il faut que ça reste lisible aussi….Voilà en tout cas c'est moins de parti pris…Du parti pris y en a…en terme d'enjeux, de société visée, mais après c'est moins « dogme », il y a un système qui est là et qui met en *transparence* des pratiques. Et les solutions qui sont données par les acteurs pour répondre à tel ou tel problème, condition... » (Minga, Gérante d'une entreprise membre 2, SP)

A des conventions de qualité sous-jacente distinctes correspondent ainsi des épreuves de qualification tout aussi différentes, allant du contrôle de conformité à un standard (Max Havelaar, AB) à la délibération de différents groupes représentatifs des parties prenantes (Nature et Progrès) ou encore à la diffusion sur internet d'informations sur la filière de production (Minga).

Tableau 10 : Réseaux d'économie solidaire et mode de fonctionnement du dispositif de qualité selon les classes de discours et conventions principalement mobilisées

Classe(s) de discours et conventions mobilisée(s) :→ Réseau et mode de fonctionnement de dispositif de qualité : ↓		1, Enquête civique : Convention civique (Conv. domestique)	2, Développement Economique, social, écologique Conventions « verte » et « de l'inclusion égalitaire »	3, Contrôle industriel des produits Convention industrielle	4 Evaluation publique des filières Convention liée à l'opinion informée (Conv. civique)	5, Finance solidaire Convention marchande
Max Havelaar	CPT			X		
Minga	SP		X		X	
PFCE	Charte		X			
ATES	Charte		X			
AB	CPT			X		
Nature et Progrès	SP	X	X			
FORESCO	Charte	X	X			
SEL'idaire	Charte		X			
CNEI	Charte		X			
CNLRQ	Charte	X	X		(X)	
Finansol	CPT					X
AMAP	SP	X	X	X		

Des désaccords apparaissent entre les réseaux étudiés concernant la convention de qualité à retenir pour juger d'un bien, service ou projet. Au sein du secteur privé lucratif, de telles divergences ont été soulignées en particulier concernant la qualité du lait et de la viande, pour lesquels des définitions sanitaire et commerciale s'opposent (Stanziani, 2005). Au sein de l'économie solidaire, les désaccords portant par exemple sur la définition de la qualité « équitable » ou « biologique » se traduisent par des créations de réseaux distincts. Au delà de

ces distinctions, on constate néanmoins la forte mobilisation de la classe 2 du développement social, économique et écologique par la majorité des dispositifs étudiés.

B- Une relation entre les conventions de qualité et le fonctionnement des dispositifs ?

A un même type de biens et services (tels que ceux du commerce équitable par exemple) peuvent correspondre plusieurs définitions de la qualité. S'il n'y a donc pas de relation entre domaine d'activité et convention de qualité, il semble qu'il y ait en revanche un lien entre la convention principalement mobilisée et le choix d'un mode de fonctionnement pour le dispositif de qualité (tableau 10).

Faisant presqu'uniquement référence aux « objectifs de développement » les chartes (PFCE, ATES, SEL'idaire, CNEI), se distinguent des descriptifs de systèmes participatif ou de certification par tiers. Les réseaux adoptant comme mode de fonctionnement une charte seule mettent l'accent sur la finalité de leur activité et ignorent ou rejettent la possibilité de l'évaluation ou de la garantie de la qualité. Ces réseaux se caractérisent par des modes de coordination beaucoup moins formalisés relativement aux autres.

Le choix d'un système participatif ou d'une certification par tiers traduit en revanche la volonté de mettre en œuvre a minima une forme de bilan des activités réalisées. Ces deux modes de fonctionnement s'accompagnent néanmoins de conceptions distinctes de la qualité. Les systèmes participatifs renvoient à la convention civique (classe 1), le cas le plus exemplaire étant celui de Nature et Progrès, ou bien à la convention liée à l'opinion informée (classe 4), dans le cas particulier de Minga. Les systèmes participatifs sont fortement liés aux conventions de qualité civique et liée à l'opinion informée.

Les certifications par tiers apparaissent plus proches de la convention industrielle d'une part (classe 3), ce qu'incarnent les dispositifs d'AB et de Max Havelaar, ou de la convention marchande d'autre part, comme on le voit dans le cas du logo de Finansol (classe 5). Seul dispositif de qualité reconnu officiellement, se traduisant la plupart du temps par des labels ou logos, la certification par tiers renvoie à des conventions de qualité déjà plusieurs fois dégagées au sein d'entreprises du secteur marchand lucratif (conventions industrielle et marchande).

La relation existant entre convention mobilisée et mode de fonctionnement du dispositif peut être visualisée à l'aide de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) produite par Alceste. Représentée sur les graphiques 2, 3 et 4, l'AFC correspond à la projection sur deux axes des classes de discours délimitées par Alceste, des modes de fonctionnement des dispositifs adoptés (certification par tiers : CPT, système participatif : SP, chartes) ainsi que des dispositifs de qualité étudiés eux-mêmes, selon leur réseau d'appartenance[233].

Le graphique 2 « Positionnement des modes de fonctionnement des dispositifs par rapport à leur niveau de formalisation et aux conventions de qualité » représente les deux premiers axes de l'AFC. L'axe 1 explique 33 % de l'inertie et l'axe 2, 27%[234]. On constate une polarisation horizontale (axe 1) entre les conventions civique (Est) et marchande (Ouest). Une deuxième polarisation est représentée verticalement (axe 2) entre des dispositifs à fort niveau de formalisation[235] (les certifications par tiers représentent le plus haut niveau, au Nord) et des dispositifs plus souples (il s'agit des chartes, au Sud – les systèmes participatifs s'accompagnent toujours de chartes, ils représentent donc au milieu un intermédiaire entre chartes seules et certifications). On pourrait également caractériser cet axe à l'aide de la typologie des dispositifs « de jugement » de L. Karpik (2007), comme distinguant les dispositifs les plus impersonnels (au Nord) des plus personnels (au Sud)[236].

Les différences de vocabulaire mobilisé proviennent ainsi en premier lieu du fait de faire référence à une convention de qualité civique ou à une convention de qualité marchande. Dans un second temps, les différences de discours sont expliquées par le fait de proposer un dispositif institutionnalisant ou non des épreuves de qualification des pratiques (ou les biens et services). Dans le premier cas il s'agit de dispositifs ayant un haut degré de formalisation comme les certifications par tiers et dans une moindre mesure les systèmes participatifs. Dans le second cas il s'agit de dispositifs faiblement formalisés tels que les chartes.

---

[233] L'analyse factorielle des correspondances (AFC) est une méthode d'aide à l'analyse des relations entre variables qualitatives mise au point par J.-P. Benzécri dans les années 1960. Elle permet la lecture rapide d'un tableau croisé de grande taille. L'AFC produit un espace à plusieurs dimensions permettant de représenter le maximum d'information dans les premiers axes (*Dictionnaire de sociologie*, Robert/Seuil, 1999).

[234] L'inertie renvoie à l'information représentée par les axes. Les axes choisis par le logiciel maximisent l'information initiale qu'il est possible de représenter dans une projection.

[235] Par « formalisation » il est fait référence au fait que le système de garantie repose sur la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation ou de contrôle complexe (plusieurs étapes) et codifiée. A l'opposé le système souple par excellence est la « charte seule ».

[236] Merci à Samuel Pinaud de m'avoir suggéré cette autre perspective.

Les deux grandes dimensions expliquant les discours mobilisés sont donc les conventions mobilisées (axe 1) et le niveau de formalisation du dispositif adopté (axe 2). La projection des dispositifs de qualité sur ces axes, permet de faire apparaître la position de chaque mode de fonctionnement (graphique 2). Les certifications par tiers se situent nettement du côté de la convention de qualité marchande et d'une assez grande formalisation (nord-ouest du graphique), les systèmes participatifs se positionnent du côté de la convention de qualité civique et d'un niveau de formalisation un peu plus faible (nord-est du graphique). L'emplacement des chartes seules, au sud de l'axe 2 (faible formalisation) n'apparaît que peu lié à l'axe 1 (conventions marchande et civique).

En résumé, les deux premiers axes permettent de situer trois des classes de discours identifiés : la classe (5) de la finance solidaire correspond à un type de dispositif de qualité hautement formalisé et faisant référence au monde marchand (« Label » Finansol). La classe (1) de l'enquête civique correspond à un type de dispositif hautement formalisé et faisant référence à la convention de qualité civique (Système participatif de garantie de Nature et Progrès). La classe du développement économique social et écologique est caractéristique de dispositifs peu formalisés, tendant plutôt vers la convention marchande (Chartes de la Plateforme du commerce équitable, des régies de quartier, du tourisme équitable et solidaire...).

On retrouve sur le graphique 2, le positionnement des systèmes participatifs du côté de la convention de qualité civique, comme l'avait indiqué l'analyse des classes de discours (tableau 10). Les axes 1 et 2 de l'AFC ne permettent pas, en revanche, de visualiser la référence à la seconde convention de qualité inédite, liée à l'opinion informée. La classe de discours 4 (Evaluation publique des filières, en marron), se rapportant à la convention liée à l'opinion informée, de même que la classe de discours 3 (Contrôle industriel des produits, en jaune) se situent en effet au centre du graphique formé par les axes 1 et 2 (graphique 3). Il semble qu'il faille se tourner vers les autres axes de l'AFC pour expliquer leur positionnement. L'axe 3 oppose la production de produits à celle de services et ne permet pas davantage de caractériser les classes de discours 3 et 4. L'axe 4 apparaît en revanche plus intéressant.

Graphique 2 Positionnement des types de dispositifs par rapport à leur niveau de formalisation (Axe 2) et aux conventions de qualité mobilisées (Axe 1)

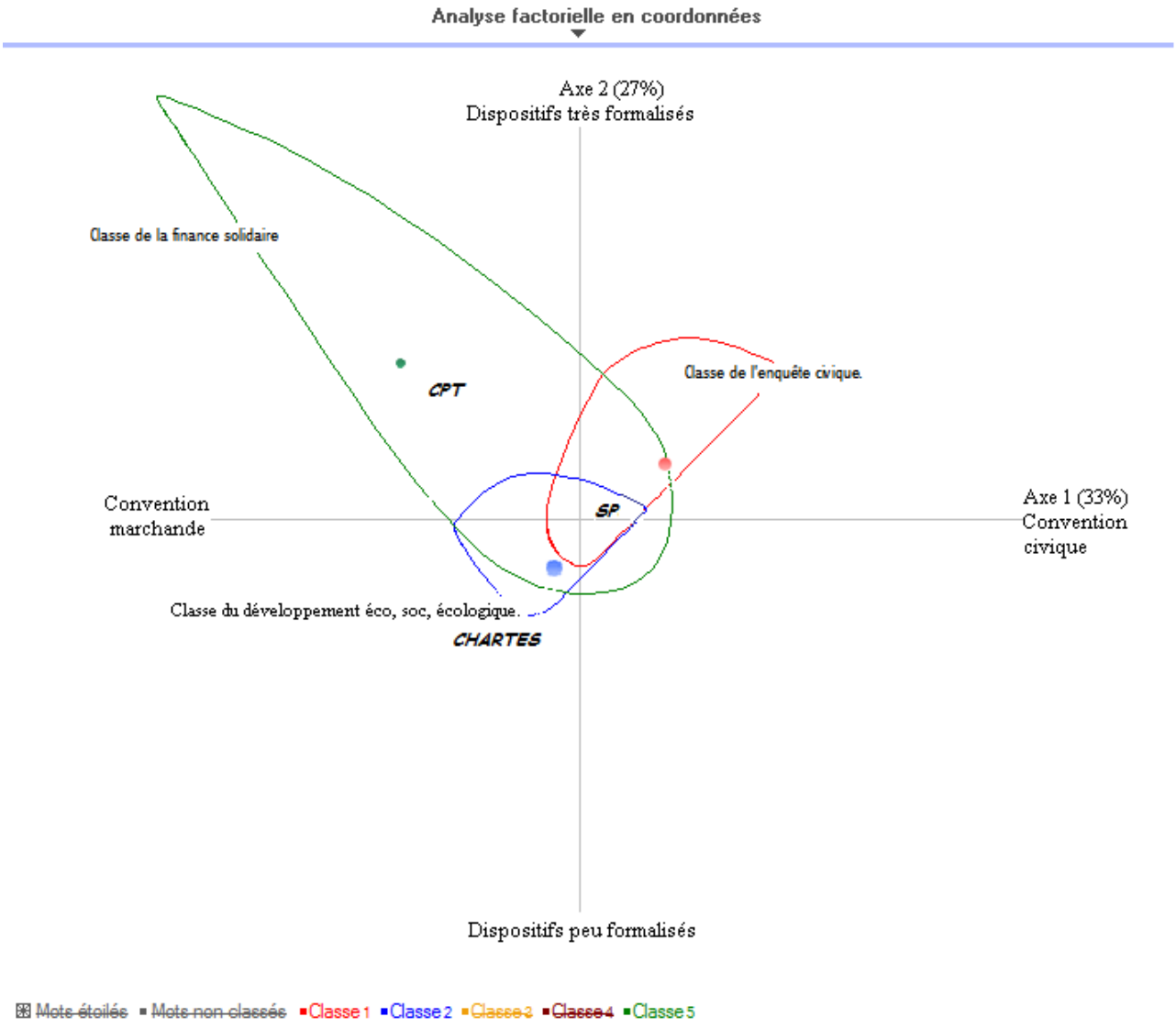

CPT : Certifications par tiers, SP : Systèmes participatifs, Chartes.

Ce graphique ne représente que les classes 1, 2 et 5 par souci de clarté. Voir graphique 3 pour les classes 3 et 4.

Graphique 3 : Positionnement du dispositif de qualité de chaque réseau selon son niveau de formalisation (Axe 2) et les conventions mobilisées (Axe 1).

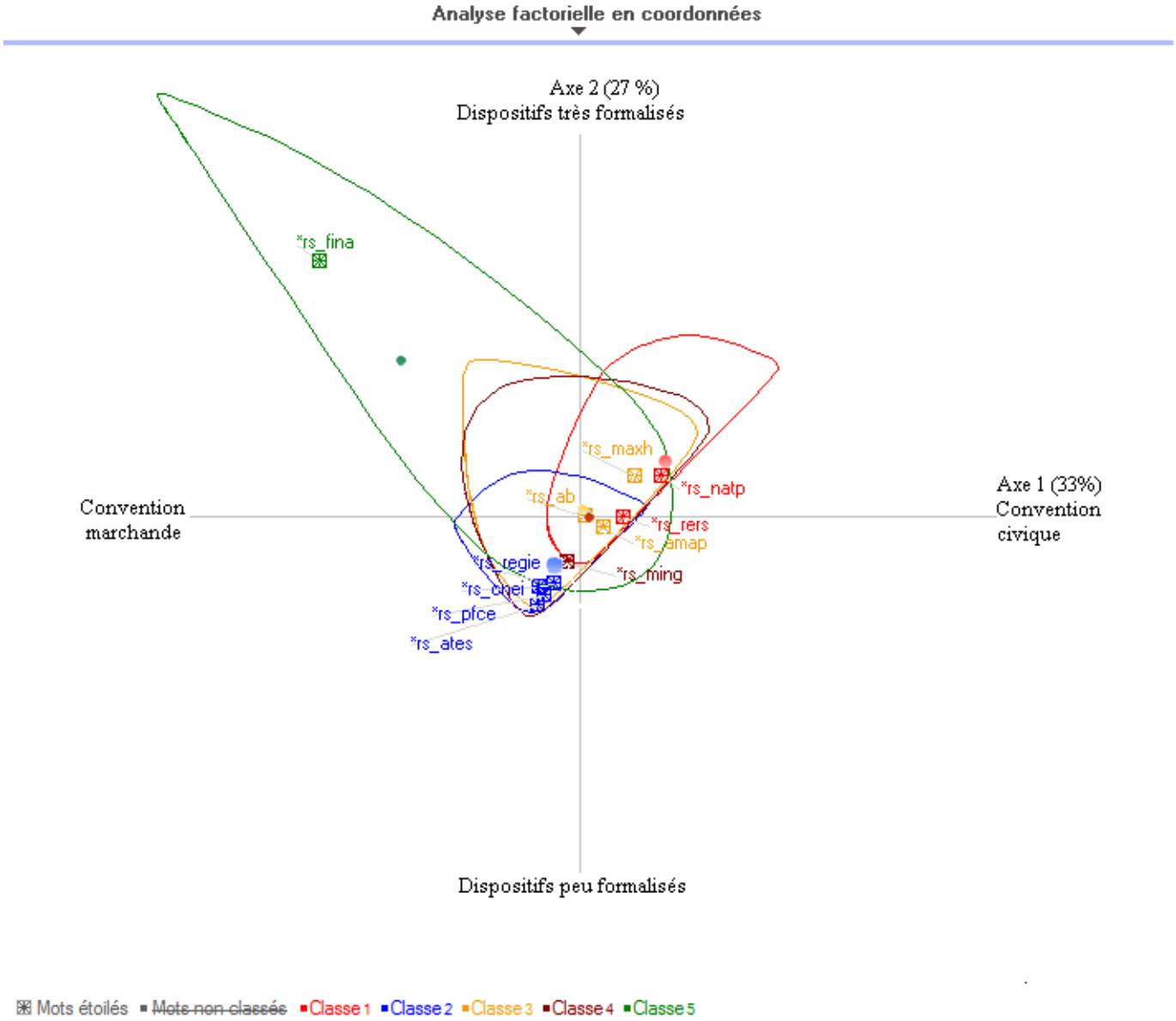

Lecture : « rs_fina » : « dispositif du réseau finansol ». maxh : Max Havelaar, natp : Nature et Progrès, rers : MRERS/FORESCO, amap : AMAP, ab : AB, ming : Minga, regie : Régies de quartiers, cnei : CNEI, pfce : PFCE, ates : ATES.

Seul l'axe 4 permet de positionner les classes de discours du contrôle industriel des produits (classe 3, en jaune) et celle de l'évaluation publique des filières (classe 4, en marron) autrement qu'au centre du graphique et fait apparaître leur opposition. Expliquant 18 % de l'inertie, ce nouvel axe (graphique 4) traduit une opposition entre la convention de qualité liée à l'opinion (Nord) et la convention de qualité industrielle (Sud). Le graphique 4 présente les dispositifs de qualité et leur mode de fonctionnement selon quatre conventions de qualité : industrielle, marchande, civique et liée à l'opinion informée.

L'analyse de la position des modes de fonctionnement des dispositifs de qualité sur ce graphique confirme la référence de la certification par tiers à la convention industrielle et à la convention marchande (quart Sud-Ouest). Les systèmes participatifs se positionnent entre les références à la convention liée à l'opinion informée et à la convention civique. Comme précédemment (graphiques 2 et 3) les chartes seules, positionnées au centre du graphique n'apparaissent que très peu concernées par ces conventions.

L'analyse de la position des réseaux étudiés (graphique 4) montre à nouveau des divergences entre réseaux relevant d'un même domaine d'activité. L'agriculture biologique se trouve partagée entre le réseau AB (CPT), positionné du côté de la convention industrielle et le réseau Nature et Progrès (SP) au centre de l'axe 4 mais plus près de la convention civique sur l'axe 1. Dans le secteur du commerce équitable, le réseau Max Havelaar, positionné du côté de la convention industrielle (CPT) s'oppose au réseau Minga (SP), situé du côté de la convention liée à l'opinion informée. Quel que soit le graphique observé en revanche, la classe 2 du développement social, économique et écologique apparaît au centre des axes : les cités « verte » et « de l'inclusion égalitaire » ne départagent pas les réseaux et documents analysés mais constituent bien leur socle commun.

Graphique 4 : Positionnement des dispositifs de qualité de chaque réseau selon les conventions mobilisées (Axes 1 et 4).

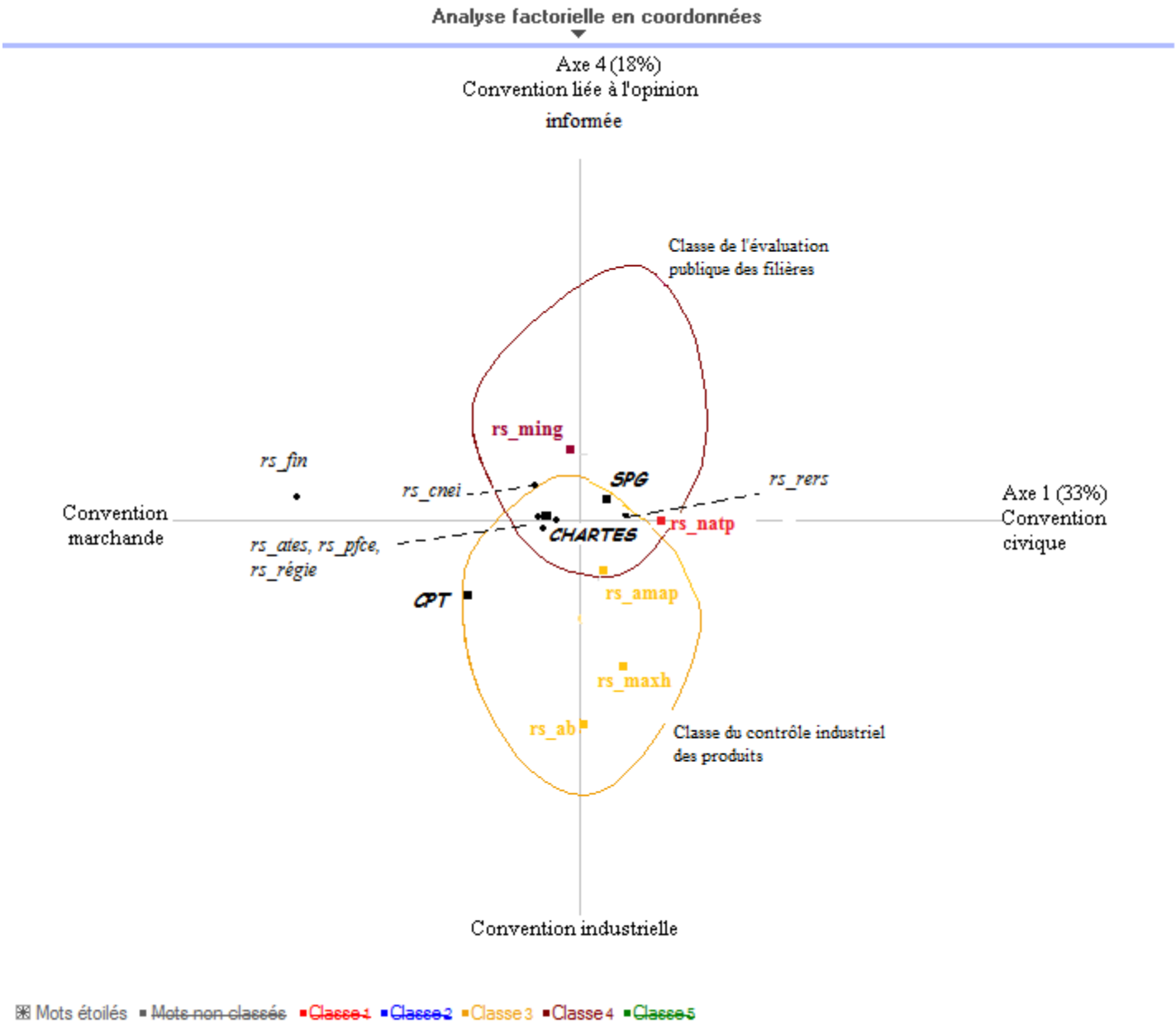

C- Convention civique et niveau de formalisation ?

Si le mode de fonctionnement adopté pour un dispositif de qualité parait lié à la convention mobilisée, une autre relation ressort des AFC réalisées par Alceste. Les dimensions représentées par les axes 1 et 2 ne semblent en effet pas indépendantes (graphique 3). Les réseaux se répartissent tous, à l'exception de celui de Finansol, sur une diagonale allant du sud-ouest du graphique au nord-est de celui-ci. Le graphique révèle ainsi une corrélation entre les deux dimensions représentées par les axes. Il apparaît que plus les réseaux font référence au monde civique, plus le niveau de formalisme de la garantie s'accroît. Le cas extrême étant le système participatif de Nature et Progrès, caractérisé par une très forte référence à la cité civique et un haut niveau de formalisation. Située à l'opposé de cette diagonale, la charte de la PFCE traduit une faible référence à la convention civique et une faible formalisation. Seul le réseau de finance solidaire Finansol ne se situe pas sur cette diagonale et se caractérise à la fois par un fort niveau de formalisation de la garantie (CPT associée à un label) et une forte référence à la convention marchande.

Quelle hypothèse formuler pour interpréter le fait que l'évocation de la convention civique s'accompagne d'un plus haut niveau de formalisation ? Tel qu'il est modélisé, le monde civique comporte une forte dimension réglementaire et formelle (Boltanski et Thévenot, 1991). En effet, « la légalité définit une forme de grandeur particulièrement appréciée dans ce monde. Elle appartient aux textes lorsqu'ils sont réglementaires, ou législatifs, aux représentants lorsqu'ils sont officiels » (Ibid., p.232). Cette forme de légitimité est garantie par des objets et procédures reconnus comme garants de l'intérêt collectif : « pour résister au penchant qui les attire vers le particulier, les êtres moraux du monde civique doivent être stabilisés au moyen d'équipements. La volonté collective dont ils sont issus, qui est d'autant plus grande qu'elle est générale, doit être réellement instrumentée pour pouvoir d'exprimer. » (Ibid., p. 234). Des recherches complémentaires restent à mener pour étudier l'évolution de cette convention de qualité au sein et hors de l'économie solidaire.

D- Evolutions et tensions des conventions de qualité de l'économie solidaire

L'économie solidaire renvoie à des collectifs hétérogènes aux contours non stabilisés mais se rejoignant autour d'un ensemble de valeurs et d'objectifs. Ceux-ci apparaissent bien au sein de classe 2, indiquant la perspective d'un développement économique, social, humain et écologique. Au-delà de cet important substrat commun, ces réseaux sont divisés par les conventions de qualité sur lesquelles repose leur coordination. Ces divergences s'accompagnent de positions variables quant à la nécessité de l'évaluation et/ou de la garantie, c'est-à-dire de l'institutionnalisation d'une épreuve de qualification des biens, services ou projets.

Tout comme les entreprises du secteur privé lucratif, les organisations de l'économie solidaire requièrent la mise en place de conventions pour assurer leur coordination. Portées par des objets et documents tels que les dispositifs de qualité, ces conventions relèvent de visions du bien commun incommensurables entre elles, mais à l'intérieur desquelles la mesure devient possible. La pluralité des modes de fonctionnement des dispositifs de qualité de l'économie solidaire découle de la coexistence de ces différentes visions du bien commun. Celles-ci imbriquent des conventions de qualité particulières, des représentations distinctes des individus évaluant la qualité (producteurs et/ou consommateurs), ainsi que des conceptions opposées des destinataires des dispositifs (réflexifs ou demandeurs d'une information simple ?) et des fondements de la confiance (intervention d'un tiers indépendant ou participation de chacun ?) (Chapitre 5).

Ces conceptions du bien commun et les conventions de qualité qui leur sont liées ne coexistent pas de façon statique. Comme de nombreux travaux l'ont déjà montré, il existe une évolution historique des conventions s'appliquant aux biens, services et entreprises (Boisard et Letablier, 1989 ; Dussuet et Lauzannas, 2007 ; Eymard-Duvernay, 2004 ; Stanziani, 2003 ; Sylvander, 1997). Au sein de l'économie solidaire en France, les tensions entre collectifs porteurs de conventions de qualité différentes peuvent être mises en évidence à travers l'évolution des dispositifs de qualité. Si les systèmes participatifs de garantie existent dans le domaine de l'agriculture biologique depuis les années 1960, seule la certification par tiers indépendant demeure reconnue officiellement, consacrant les conventions industrielle et marchande au détriment de la convention civique. On observe pourtant depuis une dizaine d'année une progression de dispositifs de qualité de type systèmes participatifs, au sein d'une partie du commerce équitable, des réseaux régionaux d'AMAP ou plus récemment chez les

opérateurs de tourisme équitable et solidaire ou les régies de quartier. Après avoir amorcé un « système de garantie et d'amélioration participative » sur le modèle du système de Nature et Progrès, l'association de commerce équitable Minga, a finalement modifié son dispositif dans un sens faisant référence à la convention liée à l'opinion informée. Le déplacement opéré correspond à la volonté de ce réseau de mettre l'accent sur une conception davantage directe de la démocratie économique, par opposition à la conception plus indirecte portée par le système participatif de Nature et Progrès. La recherche de dispositifs de qualité alternatifs par une partie des acteurs de l'économie solidaire traduit la revendication de nouveaux modes de coordination, faisant référence à des conventions civique, liée à l'opinion informée et de l'inclusion économique et sociale « horizontale », au détriment des coordinations fondées sur les seuls liens de dépendance personnelle, les prix ou les standards.

E- Des conventions de qualité cohérentes avec le type de production envisagé

Les conventions sont des « représentations collectives servant de références communes aux agents individuels » (Lévesque et al, 2001, p. 117). La coexistence au sein de l'économie solidaire de réseaux faisant référence davantage à une convention de qualité industrielle (certification par tiers) tandis que d'autres mettent en avant plus volontiers une convention de qualité civique, interroge quant au résultat des évaluations fondées sur ces représentations distinctes. La convention industrielle suggère que l'évaluation d'un produit s'effectue par comparaison avec un standard (une norme) comportant un nombre fini de critères. La convention civique implique, à l'inverse, que l'évaluation d'un produit provient de la délibération d'un groupe recherchant l'intérêt collectif. Dans le deuxième cas, les critères débattus sont potentiellement infinis. Faut-il en déduire que les réseaux employant la certification par tiers poursuivent des objectifs délimités tandis que ceux élaborant des systèmes participatifs ont un projet potentiellement illimité ?

Répondre à cette question revient à s'interroger plus avant sur le projet de chaque collectif. Comme le montre la classe de discours 2 du développement économique, social et écologique, les réseaux d'économie solidaire partagent un ensemble d'objectifs. Certains en ont néanmoins une vision extensive, cherchant à en inclure le plus possible. D'autres ciblent davantage leur action. Dans le second cas les membres des réseaux interrogés parlent de

« priorités ». En d'autres termes, certains mouvements orientent leur action vers un nombre fini d'aspects jugés prioritaires, tandis que d'autres envisagent une action potentiellement infinie. Si tous les mouvements d'économie solidaire analysés souhaitent « faire autrement » (produire, consommer, travailler, autrement que ne le permet le système économique et social actuel), certains veulent faire « un peu » autrement, tandis que d'autres désirent faire « entièrement » autrement.

1) Faire un peu ou entièrement, « autrement » : accords et désaccords

L'ampleur des changements économiques, sociaux et écologiques visés par chaque mouvement est un élément de division entre et à l'intérieur des réseaux, qui apparaît nettement autour des dispositifs de qualité. Cette question rejoint en effet la dimension descriptive de la qualité d'après la définition qui en a été donnée en introduction. Elle concerne les critères qui permettent de définir un bien, service ou projet, tel que le commerce équitable, le tourisme solidaire ou encore un système d'échange local (en amont de toute évaluation ultérieure des projets concrétisés). Cette réflexion se cristallise dans les réseaux autour de la notion de « priorité ».

Dans le domaine du commerce équitable, une association comme Max Havelaar affiche comme « priorité » le fait de modifier les conditions de travail et de commerce des producteurs de matière première « du Sud », comme l'illustre ces propos d'Alain, salarié :

> « À un moment donné il faut se fixer des *priorités*. Nous notre ambition, c'est d'essayer de faire en sorte que…les producteurs défavorisés du Sud aient un plus dans leur conditions de vie, de production etc. Évidemment que…ce qui se passe dans les supermarchés français ce n'est pas forcément l'idéal (…) mais….si on se fixe ça comme objectif, on va se noyer (…) et en France il y a une réglementation du travail, en Europe aussi…Ce n'est pas…(…) On est quand même dans un contexte où ce n'est pas totalement la loi de la jungle. Donc, on se dit, la *priorité* n'est peut-être pas là. Elle est plutôt au Sud. » (Max Havelaar, salarié 1, CPT)

La « qualité équitable » des produits certifiés Max Havelaar se rapporte ainsi aux conditions de travail et d'échange de certains producteurs du « Sud ». L'association s'intéresse à l'impact environnemental de la production, mais sans pour autant en faire une priorité. Les producteurs sont incités à produire selon les règles de l'agriculture biologique et à adopter la certification

AB[237]. Les membres de Minga, insistent quant à eux sur leur préoccupation de l'ensemble de la « filière » : producteur, transporteur, transformateur, distributeur, incluant dans l'idéal également les consommateurs, comme l'explique ici Isabelle, co-fondatrice de l'association :

> « Ce qu'on cherche, c'est à confronter les pratiques tout au long de la filière [trace un trait représentant une filière sur son cahier]. Comment améliorer la recherche d'équité, du producteur au client final. « Consommateur » que nous on préfère appeler « citoyen», et qui est associé au travail d'évaluation, mais qui lui aussi est évalué. » (Minga, gérante d'une entreprise membre 1, SP)

Ce type de divergence peut être résumé en considérant que les membres de Max Havelaar envisagent une action « ciblée » tandis que ceux de Minga visent un changement « extensif ». La même forme de désaccord sépare le réseau de l'agriculture biologique officielle AB de celui de Nature et Progrès. La définition de la qualité biologique des produits porte selon le premier sur la préservation de l'environnement et la non utilisation de produits chimiques de synthèse lors de la production. Le règlement européen (CE) N° 834/2007 du 28 juin 2007 relatif à la production biologique définit celle-ci comme :

> « un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels. » (Règlement (CE) N° 834/2007, p. 2)

La définition de l'agriculture biologique selon Nature et Progrès inclut quant à elle des critères relatifs aux conditions de travail des producteurs. La charte de la fédération appelle ainsi dès sa première page à « un développement de l'agriculture biologique dans le respect de la vie, de l'environnement, et de la justice sociale. ». On peut lire ensuite les propos suivants :

> « Face au biologique intensif et indifférent aux problèmes de la désertification des campagnes, des relations Nord-Sud, des coûts énergétiques, et plus globalement des problèmes écologiques majeurs, il est nécessaire de promouvoir une agriculture biologique paysanne privilégiant les circuits courts de distribution (marchés, coopératives, etc.), une solidarité. » (Nature et Progrès, charte, p. 1)

L'existence de définitions divergentes d'initiatives portant le même nom est particulièrement visible dans les domaines du commerce équitable et de l'agriculture biologique, où coexistent depuis un grand nombre d'années plusieurs réseaux. On retrouve néanmoins des désaccords semblables dans d'autres secteurs. Dans le domaine du tourisme,

[237] 53% des produits labellisées Fairtrade sont également labellisés AB et cette tendance serait en « forte croissance » d'après Damien, salarié de l'association.

l'existence du réseau ATR pour un « tourisme responsable » (cherchant à limiter l'impact négatif du tourisme sans mener d'action de développement) aux côté de l'ATES en est un exemple. Dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, le CNLRQ développe, de même, une vision de son action plus « extensive » (en termes d'éducation populaire, de lien social, de gestion d'un quartier par ses habitants…) que ne le fait le CNEI. La vocation des entreprises d'insertion est en effet d'après leur charte :

> « d'insérer par le travail des personnes en grande difficulté, de leur apporter le savoir-vivre, le savoir-faire, les compétences nécessaires pour accéder, dans les meilleures conditions, au marché de l'emploi classique ; l'EI(TT)[238] n'étant pas pour elles une fin en soi, mais *un tremplin* ». (Charte des EI, p.1)

Dans le cas des AMAP, les désaccords portant sur les critères à inclure ou non dans le projet traversent le réseau et portent sur la priorité à donner au maintien de l'agriculture paysanne par rapport à la diffusion de l'agriculture biologique ou encore à la recherche de plus de mixité sociale au sein du mouvement.

2) Avoir un dispositif en conséquence

Les dispositifs de qualité ne sont pas équivalents face à l'ampleur du changement social souhaité. Privilégier une convention de qualité industrielle, à travers l'adoption de la certification par tiers, est cohérent avec le souhait de délimiter les critères à prendre en compte. La certification par tiers est ainsi privilégiée par des réseaux où le projet porté cible un aspect précis (amélioration de la situation des petits producteurs du Sud, limitation de l'utilisation de produits chimiques de synthèse en agriculture…). Les réseaux employant la certification par tiers sont en outre ceux manifestant le plus d'adhésion aux représentations classiques du marché comme on l'a vu précédemment (chapitre 5), ce qui est cohérent avec le fait de ne pas rechercher un changement économique et social extensif.

Favoriser la référence à une convention de qualité civique ou une convention liée à l'opinion informée, à travers l'élaboration d'un système participatif est de même cohérent avec la volonté de ne pas se donner de « priorité » mais de chercher à inclure le plus de dimensions possible dans le projet porté en laissant toujours ouverte la possibilité que de nouvelles dimensions soient prises en considération.

[238] EI : entreprise d'insertion ; EITT : entreprise d'insertion par le travail temporaire.

Les certifications par tiers et les systèmes participatifs s'opposent sur deux aspects liés : le caractère fini ou non de l'ensemble de critères pris en compte pour juger de la qualité (la non utilisation de produits chimiques de synthèse, l'impact environnemental des transports utilisés, les conditions de travail, la mixité sociale…) d'une part, et la façon de juger du fait que ces critères ont été atteint (à l'aide d'un standard, d'une délibération collective, de l'interconnaissance, en informant pour que chacun juge individuellement…).

Le chapitre 4 envisageait le caractère de singularité des biens, services et projets de l'économie solidaire. Les singularités sont construites de telle sorte qu'elles présentent une multi-dimensionnalité structurée, une incertitude radicale sur la qualité et sont incommensurables. Il n'existe, en d'autres termes, aucun accord collectif stabilisé sur la façon de juger de leur qualité (c'est-à-dire aussi bien sur la liste des critères à retenir que sur la façon d'évaluer s'ils sont atteints – à partir d'une ou plusieurs convention(s) de qualité). Mettre en place une certification par tiers pour un produit revient à stabiliser une liste de critères le définissant (un produit biologique selon AB répond à un nombre fini de points du cahier des charges) [239], et un mode d'évaluation de ces derniers s'appuyant en grande partie sur une convention de qualité industrielle (contrôle par l'organisme certificateur, sous la forme d'une vérification de la conformité au standard). Elaborer un système participatif pour un produit consiste à l'inverse à refuser de stabiliser la liste de critères le définissant (les cahiers des charge de Nature et Progrès s'accompagnent de critères « de progrès » laissant une marge d'évolution potentiellement infinie) et un mode d'évaluation s'appuyant sur des conventions de qualité civique ou de l'opinion informée (débat collectif, diffusion de l'information). Ces dernières conventions ont la particularité, lors de l'évaluation d'un produit, d'accepter la mobilisation de n'importe quelle autre convention de qualité (marchande, industrielle mais peut-être surtout domestique, verte et de l'inclusion horizontale…) pourvu que la liste n'en soit pas figée.

[239] Les normes (publiques) et standards (privés) peuvent bien entendu être révisés de temps à autres ; ils sont néanmoins stables au moment de l'évaluation.

Conclusion

L'économie solidaire est traversée par une pluralité de conceptions de la qualité. L'étude des textes liés aux dispositifs de qualité d'une douzaine de réseaux de ce secteur, choisis pour leur diversité, est à ce titre éclairante. Les classes de discours relevées font écho à six conventions différentes. La mobilisation des conventions industrielle et marchande, confirme le constat déjà effectué d'un secteur qui ne se construit pas en stricte opposition à ces logiques mais plutôt dans l'articulation de plusieurs d'entre elles. Déjà mise au jour dans différents travaux, la convention de qualité domestique apparait également et se traduit dans les discours et les pratiques par une défense de l'interconnaissance, des savoir-faire et de la proximité. Deux conventions de qualité se rapportant à des cités connues émergent encore des classes de discours dégagées par Alceste. La convention de qualité civique correspond à l'évaluation de la qualité par la délibération d'un collectif. Elle s'incarne de façon emblématique dans le système participatif de l'association Nature et Progrès au sein duquel la définition de la qualité passe par le débat aboutissant au consensus ou par le vote. La convention liée à l'opinion informée renvoie à une évaluation par tous de la qualité, à l'aide de l'information la plus transparente possible. L'association Minga est celle qui essaie le plus de s'en rapprocher à l'aide du système d'analyse des filières en cours d'élaboration. La coordination passe dans ce cas par la mise à disposition de tous par internet, d'une information riche (et mise en forme) sur les producteurs évalués. Au sein de ces deux formes de coordination, l'évaluation porte de façon conjointe sur des biens et des services.

Deux derniers champs lexicaux semblent enfin correspondre à deux autres conventions. La première fait écho à la cité verte envisagée par C. Lafaye et L. Thévenot (1993). La seconde peut être désignée comme « cité de l'inclusion horizontale ». La qualité des biens, services, projets ou organisations, y est évaluée à l'aune de leur capacité d'intégration sociale et économique des personnes dans le respect de leur autonomie. Ces deux cités constituent le socle commun des textes analysés. Elles présentent toutes deux la même difficulté pratique de ne pas se traduire par des outils à partir desquels se coordonner.

L'attention portée aux conventions de qualité sur lesquelles s'appuient les dispositifs étudiés apporte un nouvel éclairage sur la diversité des initiatives d'économie solidaire. L'existence de plusieurs réseaux œuvrant dans un même domaine d'activité (commerce équitable et agriculture biologique en particulier) semble en effet liée aux différentes conventions de qualité qui les sous-tendent. L'élaboration des systèmes participatifs

correspond à la recherche de nouvelles conventions de qualité et de modes de coordination s'y référant. La promotion de conceptions de la qualité distinctes de celles le plus souvent utilisées (le prix, le standard, pour l'essentiel) rejoint ainsi la réflexion sur de possibles conceptions alternatives de la richesse. La qualité est en effet, comme indiqué en introduction, à la fois une manière de décrire ce qui est produit et de le juger. Autrement dit, une façon de désigner ce qui est considéré comme richesse dans un contexte donné. Le passage d'une économie de biens à une économie de services avait amorcé la réflexion quant à une réforme du PIB comme indicateur principal de richesse (Gadrey et Jany-Catrice, 2005 ; Méda, 1999). La progression de l'économie sociale et solidaire pourrait accompagner de même une telle dynamique.

La mise en lumière de ces différentes visions de la qualité a enfin été rattachée aux différents projets portés par les collectifs étudiés à travers leurs dispositifs, certains souhaitant produire, travailler et consommer « un peu autrement », tandis que d'autres ambitionnent de faire « entièrement » autrement. La partie suivante s'attachera à poursuivre cette réflexion, à travers l'analyse des usages qui sont fait de ces dispositifs de qualité d'une part, et des profils des individus qui les mettent en place d'autre part.

Partie 4 Usages des dispositifs de qualité par des producteurs engagés

Introduction

Les dispositifs de qualité de l'économie solidaire sont élaborés par les membres les plus actifs d'un collectif en formation, au moment de l'extension et de la structuration de celui-ci. Ils apparaissent comme des réponses aux questions d'identité collective se posant alors, notamment du fait de la crainte qu'ont les créateurs du projet initial de voir celui-ci modifié. La rédaction d'une charte, la mise en place d'une certification ou d'un système participatif sont l'occasion de discussions sur ce qui constitue le cœur et les frontières de l'initiative. Ces dispositifs prennent plusieurs formes selon le mode de fonctionnement adopté. Le choix de n'avoir qu'une charte ne s'accompagnant d'aucune forme d'évaluation ou de contrôle régulier des pratiques correspond à une situation instable. La charte incarne à la fois les valeurs les plus consensuelles du collectif et un idéal de souplesse ne permettant pas de faire respecter ce fond commun lorsque cela semble nécessaire : il s'agit d'un dispositif « instable » (chapitre 4). Correspondant au contrôle de la production par un expert supposé indépendant, les certifications par tiers sont la forme de dispositif de qualité la mieux connue et reconnue (Max Havelaar, AB, Finansol, CNEI). Une partie des réseaux étudiés questionne ou conteste son adéquation à la singularité des biens, services ou projets d'économie solidaire. Multidimensionnels, caractérisés par une incertitude radicale sur leur qualité et incommensurables, les biens, services et projets de l'économie solidaire nécessitent la mobilisation de jugements lors de leur qualification et évaluation. Ces jugements sont d'ordre éthique : ils portent sur ce qui est « équitable » (du commerce, du tourisme..), « juste » (des salaires…), « social » ou « permettant l'insertion » (un mode de production, une forme d'emploi), ou encore « bon pour l'environnement » (une forme d'agriculture). La mise en place de cahiers des charges dans le cadre de la certification par tiers est, dans ce contexte, perçue comme un risque de « normalisation » des pratiques, c'est-à-dire d'évacuation de la controverse au sujet de ces valeurs, au profit de l'affirmation du seul jugement collectif valable. La très faible participation des consommateurs (et parties prenantes de façon générale) à l'élaboration et au fonctionnement de ces dispositifs illustre l'ignorance de cette dimension politique. Plusieurs des réseaux étudiés répondent à cette situation par la conception de dispositifs alternatifs à la certification par tiers, mettant en avant la participation de tous à la formation du jugement collectif et l'évolution des pratiques (Nature

et Progrès, Minga, AMAP, ATES, CNLRQ). Encore expérimentaux dans la plupart des collectifs, les systèmes participatifs soulèvent un grand nombre de difficultés pratiques.

Les dispositifs de qualité sont de plus fondés sur des ensembles de représentations distincts selon chaque type de fonctionnement. L'analyse des conceptions de la confiance sur lesquelles reposent ces démarches (des consommateurs envers les producteurs mais également des partenaires de la production entre eux) met au jour des discours clivés entre collectifs. Les membres de ceux mobilisant une certification par tiers (AB, Max Havellaar, CNEI, Finansol) mettent en avant l'importance d'une confiance avant tout institutionnelle. Les individus appartenant à l'inverse à un collectif ayant une charte seule ou élaborant un système participatif insistent sur la portée de la confiance interpersonnelle. Les pratiques observées dans l'ensemble de ces réseaux articulent pourtant chaque fois ces deux formes de confiance, se renforçant l'une l'autre, bien que l'une des deux prévale souvent (les certifications sont des dispositifs plus institutionnalisés, les chartes moins). L'insistance des discours sur une forme ou l'autre témoigne plus de représentations partagées que d'une réalité des pratiques. Ces représentations portent sur les comportements des individus (producteurs ou consommateurs), jugés réflexifs et désireux de s'informer ou non, sur la notion de contrôle, celle d'expertise et enfin sur le marché concurrentiel. La prépondérance d'une forme de confiance ou l'autre n'est pourtant pas sans effet sur les échanges effectués. L'impact positif en soi de la mobilisation des relations interpersonnelles dans les échanges est souligné par un certain nombre de travaux. De même, l'articulation de formes interpersonnelles et institutionnelles de confiance est suggérée pour une meilleure gestion des biens communs. Le choix de faire prévaloir les institutions ou les relations interpersonnelles pour coordonner les échanges est étroitement lié à la forme de démocratie économique que l'on souhaite mettre en place, plus ou moins participative. Enfin, l'analyse des conventions de qualité auxquelles font référence les dispositifs étudiés a montré la diversité des conceptions de la qualité coexistant au sein de l'économie solidaire. En dépit du partage d'un ensemble de valeurs, les collectifs qui composent ce secteur apparaissent divisés quant à ce qui constitue la qualité d'un bien, service et/ou projet.

L'élaboration d'un dispositif de qualité est initiée par les membres des réseaux pour répondre à une question d'identité collective. Le choix d'un type de fonctionnement renvoie à des représentations partagées et des controverses d'ordre politique. *Qu'en est-il des usages qui en sont faits par la suite ? Renvoient-ils à ces mêmes enjeux ? Si oui, selon quelles modalités ?* C'est à ces interrogations que sera consacrée la dernière partie de ce travail. Les

usages des dispositifs de qualité par les producteurs seront étudiés dans un premier temps, avant d'éclairer qui sont les personnes elles-mêmes, qui élaborent et mettre en œuvre les chartes, certifications et systèmes participatifs.

Ch. 7 Usages économiques et identitaires, usages contestataires : des dispositifs au service de mouvements sociaux

Les labels ou logos sont fréquemment désignés par les sciences sociales comme des dispositifs « équipant les échanges », « orientant les consommateurs » ou encore captant ces derniers (chapitre 1). Ces dispositifs auraient pour objectif et usage principal la résolution d'un problème auquel feraient face les consommateurs. Dans le domaine de l'économie solidaire, l'analyse de la genèse de ces dispositifs a montré que ces derniers sont élaborés et mis en œuvre par des individus pour répondre aux questions d'identité collective qui se posent lorsqu'un mouvement associatif s'étend (chapitre 3). Les certifications, chartes et systèmes participatifs ont à l'origine un usage identitaire pour les producteurs eux-mêmes. (Le terme de « producteur » est entendu au sens le plus large possible de façon à englober l'ensemble des personnes participant à la production, marchande ou non, des biens, services et projets : producteurs de matière première, transformateurs, intermédiaires, distributeurs, ou parfois dans le cas des services que rendent les RERS et SEL, usagers….). La question de savoir si ces dispositifs, une fois créés, sont également maintenus pour les mêmes usages, reste en revanche à poser. *Ce chapitre vise ainsi à élucider quels sont les usages par les producteurs des dispositifs de qualités de l'économie solidaire, une fois que ces derniers sont mis en place.* L'hétérogénéité des dispositifs a été présentée comme renvoyant à des représentations et valeurs sous-jacentes distinctes : il est possible de faire l'hypothèse que la volonté d'affirmer ces valeurs constitue l'un des usages possibles de ces dispositifs. On s'appuiera pour ce chapitre sur les entretiens et observations effectués ainsi que sur un bref questionnaire soumis aux réseaux enquêtés. Un premier temps de la réflexion dégagera deux grands types d'usages, indissociables en pratique. Les usages économiques seront analysés en soulignant le rôle particulier joué par les distributeurs[240]. Les usages identitaires seront également développés, aussi bien en direction des producteurs eux-mêmes que vers l'extérieur du

[240] Par opposition aux importateurs ou producteurs de matière première ou transformateurs.

mouvement. Un deuxième temps de la réflexion sera ensuite consacré à l'analyse des réseaux d'économie solidaire comme mouvements sociaux, de façon à envisager les dispositifs de qualité dans le cadre d'une stratégie d'action collective.

I- Des usages économiques et identitaires

L'usage des dispositifs de qualité le plus souvent mis en avant est celui d'attirer les consommateurs. Dans le cas des dispositifs étudiés, cet usage, bien qu'existant, ne semble pas être le seul. L'utilisation des dispositifs de qualité par les producteurs est, de plus, différenciée selon les collectifs observés. Deux grands types d'usages peuvent néanmoins être dégagés. Les premiers peuvent être qualifiés « d'économiques » dans la mesure où ils renvoient à la recherche de consommateurs ou de partenaires commerciaux (et concernent avant tout les initiatives marchandes). Ils correspondent aux usages d'attraction (ou de « captation » selon F. Cochoy, 2004) des acheteurs. A ces usages s'ajoutent des usages « identitaires », tournés vers la préservation ou la reconstruction d'une identité collective. Ressortant des entretiens et observations réalisés, ces pratiques seront enfin mises en regard des réponses apportées au questionnaire.

A- Usages économiques : informer, attirer, capter ?

Les usages « économiques » des dispositifs de qualité concernent avant tout les collectifs réalisant des échanges marchands[241] : les associations de commerce équitable Max Havelaar et Minga, celle de tourisme équitable et solidaire, l'ATES, les acteurs de l'agriculture biologique AB, l'association Nature et Progrès (agriculture biologique non officielle), les entreprises d'insertion, les régies de quartier, le réseau de finance solidaire

[241] Il serait possible d'envisager des usages « économiques » concernant des initiatives non marchandes (l'économie serait à prendre dans son sens substantif, comme l'organisation de la subsistance des membres d'un groupe social (Polanyi, 1957)). De fait les membres des SEL, des RERS ou de la PFCE ne mettent pas autant d'énergie que les autres réseaux à trouver de nouveaux partenaires pour réaliser des échanges économiques et sociaux et n'utilisent que rarement leurs dispositifs de qualité (charte) dans ce but.

Finansol et dans une certaine mesure les AMAP. (Sont donc exclus de ces préoccupations les SEL, les RERS, et la PFCE).

Chez Max Havelaar, la certification par tiers est étroitement associée au logo et n'a de sens que parce qu'elle débouche sur son obtention. Il s'agit pour les producteurs (de matière première mais également les transformateurs, les distributeurs…), à travers le contrôle, d'acquérir au final le « label » qu'il sera possible d'apposer sur les produits. Ce symbole différencie ensuite les produits Max Havelaar des produits « conventionnels » dans les rayons des grandes surfaces. C'est le sens de la création de l'association (chapitre 3). L'observation participante d'un événement de « sensibilisation » du public organisé par l'association (encadré 9) témoigne de l'utilisation du logo comme de n'importe quelle marque commerciale, à des fins de communication (le livret remis aux bénévoles annonce que « Tout l'enjeu de l'événement est de sensibiliser le maximum de personnes en toute convivialité et de donner une bonne image du commerce équitable »). On retrouve là le type de situation observée par S. Lefevre (2010) à propos de la collecte d'argent par de grandes ONG : les techniques du monde marchand lucratif (marketing, publicité…) sont mises au service de causes critiques de ce même monde. Pourtant, si les collectes décrites par cet auteur ne vont pas sans poser des problèmes éthiques à leurs protagonistes qui n'ont de cesse de se rappeler la cause pour laquelle ils agissent, de tels cas de conscience n'ont pas été observés chez Max Havelaar lors du « Grand brunch équitable » (encadré ci-dessous). L'utilisation marchande du logo va de soi et côtoie l'affichage de sponsors tels que Carrefour ou Starbucks. A la fin de l'évènement quelques bénévoles soulignent cependant ce qui apparaît comme du gaspillage : les denrées ont été offertes par les « entreprises partenaires » (c'est-à-dire utilisant le logo) en nombre très important et beaucoup sont distribuées aux bénévoles en fin de journée, ou jetées lorsqu'elles sont périssables comme c'est le cas pour les glaces. Cette utilisation du dispositif est cohérente avec des résultats indiqués plus haut : l'adhésion au mécanisme du marché concurrentiel et à une représentation des consommateurs comme peu réflexifs et cherchant prioritairement leur intérêt individuel (chapitre 5) et l'importance des conventions industrielle et marchande comme fondement du dispositif de qualité de cette association (chapitre 6).

Encadré 9 : Observation chez Max Havelaar. « Bruncher » parmi les bananes gonflables.

Un « Grand brunch équitable » est organisé par l'association Max Havelaar samedi 8 mai 2010 au Parc de la Villette à Paris. Un appel à bénévoles a été lancé plusieurs semaines plus tôt ; j'en profite pour aller voir l'association et son « label » de plus près.

L'investissement demandé aux bénévoles est assez important et comporte la participation à une soirée de préparation au siège de l'association à Montreuil, la visite du lieu la veille de l'évènement et enfin, une journée entière de présence, de 9h30 à 19h, comprenant le rangement une fois le public parti. En guise de récompense, les bonnes âmes sont invitées le soir à un concert privé « gratuit » au Cabaret Sauvage.

Des tentes ont été installées sur une grande pelouse du parc. Au milieu sont disposées de grandes tables rectangulaires entourées de bancs, sur lesquels sont à disposition différentes pâtes à tartiner affichant le logo. Des bénévoles ont pour mission d'attirer le public venant se promener dans le parc vers le lieu du « brunch ». Je fais partie de cette première équipe et me poste à une entrée du parc, munie d'une liasse de questionnaires. Posant quelques rapides questions sur le commerce équitable, ces derniers servent surtout de prétexte pour entrer en contact avec le public de façon à le diriger vers l'évènement. Plus près des tables, d'autres bénévoles portent sur leur dos une banane gonflable affichant le logo et orientent cette fois les personnes arrivant vers une file d'attente qui mène au self. Saisissant un plateau, le promeneur attiré est ensuite approvisionné en différentes denrées labellisées : petits gâteaux, jus de fruits, thé ou encore café. L'équipe de bénévoles désignés comme les « tchatcheurs », dont je fais également partie un temps, a pour tâche de passer entre les tables et de s'y asseoir un moment pour « sensibiliser » le public déjeunant au commerce équitable.

La mobilisation est organisée comme un événement marketing classique : aucune mention n'est faite me semble-t-il du statut associatif de Max Havelaar (bien que celui ci ait été rappelé aux bénévoles lors de la réunion de préparation). L'objectif principal est de donner aux consommateurs « une vision de plus de produits [équitables] que ce qu'ils connaissent » comme l'explique une bénévole dans un des « spots » vidéos diffusés pour l'occasion. « Cela permet de voir toute la gamme de produits » ajoute-t-elle encore. Durant toute l'après-midi, une salariée parle au micro comme le ferait toute animatrice de grand magasin, se promenant entre les animations et décrivant ce qu'elle découvre au gré de ses passages. Le logo Max Havelaar est partout : sur les t-shirts des salariés et bénévoles, sur les tabliers, sur les bananes gonflables, sur les produits, sur les affiches, sur les stands...

Le mot d'ordre est celui de « permettre aux petits producteurs du sud de vivre dignement » (comme le mentionnent différents supports de communication : affiches, livrets, prospectus). Lorsque que la possibilité de « changer le monde » est évoquée, celle-ci s'accompagne d'une référence au plaisir et à la consommation des produits, comme dans le slogan de la journée, affiché en grosses lettres un peu partout : « Avec plus de 3000 produits équitables, variez les plaisirs, changez le monde ». Il n'est pas question d'exploitation, de dominés ou de dominants, comme on pourrait à l'inverse l'entendre auprès de membres de l'association Minga. Il s'agit de rendre le commerce « plus juste ». Un bénévole qui s'est rendu dans des exploitations et a eu l'occasion de parler avec des producteurs raconte de quelle façon le commerce équitable permet d'aider ces derniers, de construire des écoles, des routes. Un producteur de miel du Mexique, invité pour l'occasion, témoigne devant une caméra : « pour nous c'est très important que le consommateur français demande notre miel parce que c'est une manière d'avoir une relation plus proche entre les consommateurs et les producteurs, et de cette manière, le marché peut se développer ».

Le label d'agriculture biologique AB est utilisé de la même façon. Chargée de la communication autour de cette certification, l'Agence Bio présente le label comme « le point de repère des consommateurs-acheteurs de produits bio[242]. Ce même organisme indique que « D'après le baromètre CSA/Agence Bio 2012, 93% des Français connaissent la marque AB et 80% des consommateurs l'utilisent comme repère lors de l'achat de produits biologiques.»[243]. S'adressant aux producteurs, le site cette agence détaille les démarches à entreprendre pour produire en agriculture biologique et met en avant le rôle de repère du logo : « L'étiquetage des produits biologiques permet d'assurer au consommateur que le produit respecte les règles de la production et de la transformation biologiques »[244]. Pour Christelle, salariée de l'agence, le logo constitue un élément de différenciation pour les producteurs :

> « C'est vraiment ce qui…attire vraiment l'œil dans les rayons bio, ou pas bio d'ailleurs, dans les grandes surfaces…donc c'est un élément de distinction très important pour la filière. Le logo européen le deviendra très certainement mais comme il n'est pas encore assez connu…il faut lui laisser le temps. » (AB, salariée de l'Agence bio 1, CPT)

Importateur et distributeur de produits d'Equateur, Victor explique que le fait de ne pas avoir de certification (et donc de logo) lui a posé des problèmes de commercialisation au démarrage de son activité :

> « J'ai commencé sans me dire « il faut que ce soit bio ». J'ai commencé vraiment... Je suis allé voir les paysans, ils faisaient des produits, voilà, je voyais que c'était bien, et tout, donc j'ai acheté. Je ne me suis pas posé de questions « ouais je vais mettre un signe AB ou autre ». J'ai commencé sans... Voilà. Juste en produits quoi. Je ne connaissais pas ce qui se passait au niveau commercial ou quoi que ce soit. Et, ...bah c'est petit à petit que je me suis rendu compte que pour vendre il n'y avait plus d'épiceries. Tu vois, ça n'existe plus les épiceries. Et je me suis dit je vends, mais à qui je vends ? À qui je vais vendre aussi ? Je voyais un magasin, je rentrais. Et puis, j'ai compris qu'il n'y avait pas où vendre les produits. C'était que les épiceries indépendantes ont été remplacées par des magasins bios. Donc forcément je rentrais dans les magasins bios proposer mes produits qui n'étaient pas avec un label, donc ça posait problème.» (AB et Nature et Progrès, gérant d'une entreprise membre, CPT et SP)

---

[242] Agence Bio, *Dossier de presse : la bio poursuit son développement*. En ligne sur le site de l'Agence bio : www.agencebio.org, janvier 2011.

[243] http://www.agencebio.org/la-marque-ab, juin 2013.

[244] http://www.agencebio.org/letiquetage-des-produits-biologiques, juin 2013.

Une productrice déjà membre de Nature et progrès lui recommande d'adhérer à l'association. Importés d'Equateur, les produits vendus par Victor ne relèvent d'aucune « COMAC » française par définition, et conduisent Nature et Progrès à innover. L'association met en place un partenariat encore expérimental avec des groupes de producteurs équatoriens réalisant les enquêtes sur place. Pourtant, la mention obtenue ne suffit pas encore pour que Victor puisse commercialiser convenablement ses produits, comme il le raconte par la suite :

> « -(DR) Pourquoi vous avez voulu avoir AB en plus ?
> - Parce que à l'époque... Il y a des magasins qui demandent l'AB.
> -(DR) C'est pour pouvoir distribuer dans certains magasins ?
> -Oui
> -(DR) Genre les Biocoop[245], les trucs comme ça ?
> -Oui les Biocoop, pas toutes, mais la plupart. Même, c'est assez drôle, il y en a qui disent, par exemple le directeur du magasin : « je sais que Nature et Progrès c'est mieux, c'est plus exigeant et tout, mais… Il faut avoir AB »
> -(DR) Comment ils le justifient ?
> -Ils disent : « les clients ne connaissent pas »
> -(DR) « les clients ne connaissent pas » ?
> -C'est ce qu'ils disent eux, mais après dans leur charte, il faut que ce soit AB aussi.
> -(DR) Dans la charte du magasin ?
> -Oui, de la Biocoop. Ce n'est que récemment, depuis quelques mois ils ont changé enfin, ils reconnaissent Nature et Progrès comme acteur de la bio. C'est-à-dire que même si Nature et Progrès était là même avant Biocoop, comme ce n'est pas officiel Nature et Progrès, ils disent on ne peut pas dire que « Nature et Progrès c'est bio ». Même s'ils le savent. Ils disent : « Nous, il faut AB pour pouvoir dire que c'est bio ». Parce que c'est officiel. C'est pour ça. Donc voilà. Quand je voulais faire ça, parce que les producteurs de sucre ils sont certifiés, les producteurs de quinoa aussi, et certains producteurs de café aussi, voilà, je suis rentré avec Écocert pour avoir la mention [AB]…» (AB et Nature et Progrès, gérant d'une entreprise membre 2, CPT et SP)

Importatrice et vendeuse de tissus en soie venant d'Asie, Sandrine a eu le même type de difficultés lors du lancement de son activité, avant de se tourner vers Minga. Les distributeurs lui demandent des produits certifiés « AB » en invoquant le fait que les consommateurs en auraient besoin :

> « -Si tu te conformes pas à certaines manières de faire du marché dominant, c'est super dur de vendre des produits ! Moi je l'ai vécu aussi avec mon coton. Je m'en rappelle. Donc voilà les tensions entre… La nécessité d'avoir une garantie pour pénétrer certains marchés…
> -(DR) Vis-à-vis des consommateurs ?
> -Vis-à-vis des consommateurs, des collectivités locales, pas seulement des particuliers en fait…(…) je suis intervenue sur une filière de coton vraiment paysanne à toute petite

[245] Réseau de magasins distribuant des produits biologiques et équitable en France, sous forme coopérative.

> échelle (…) ce n'était pas certifié bio même si ça l'était, il n'y avait pas de nécessité pour les productrices, elles ne voyaient pas l'intérêt de payer un surcoût, c'était carrément du non sens, d'être désormais obligées d'augmenter le prix du coton vis-à-vis aussi des consommateurs locaux, qui achetaient le coton indépendamment de savoir si c'était bio ou pas, et elles avaient des pratiques bios et c'était tout ce qui comptait, mais elle n'en faisaient pas un argument marketing, vu que c'était des clients qu'elles avaient aussi depuis longtemps par ailleurs. (…) Me retrouvant avec….C'était une gamme pour bébés, complètement transformée par elles (…) j'ai essayé de la vendre sur ce créneau-là, de raconter l'histoire en long en large et en travers, pour justifier la non labellisation de la chose, et j'avais comme retour des gens qui comprenaient complètement, qui adhéraient complètement, « c'est vachement intéressant ça en dit long, c'est formidable, mais je ne peux pas vous acheter ça parce qu'il n'y a pas le tampon bio ». Ah…« Mes consommateurs ont besoin d'une garantie »…Ben expliquez-leur comme je viens de vous le faire l'histoire sur votre site Internet ! « Ah non non, j'ai pas la place sur mon site internet de marquer ça ! ». Une ou deux fois je me suis énervée parce que c'était un peu systématique : « Non mais attendez, vous mettez en gros sur votre site Internet « Garantie Ecocert, etc. », des rubriques entières… sur les logos machins, les labels machins, et vous n'avez pas une page pour raconter l'histoire d'un produit ? Voire partager une interrogation ? » Enfin voilà. « Ah ben non j'ai pas le temps », ça commençait à les embêter. Donc ce sont deux démarches, il y a une démarche qui consiste à rassurer les consommateurs, et l'autre, à l'interroger. Ce sont deux démarches différentes. » (Minga, gérante d'une entreprise membre 2, SP)

L'obtention de la certification est souvent demandée par les distributeurs, mettant en avant le « besoin de repères » des consommateurs. Il s'agit en réalité également d'une façon de se prémunir eux-mêmes contre d'éventuelles tromperies de la part des importateurs (ou producteurs de matière première).

Au sein des entreprises d'insertion (EI), l'accès à des marchés publics requiert notamment une certification, comme l'explique Françoise, déléguée régionale du réseau des EI :

> « un intérêt aussi [de la certification] pour les entreprises d'insertion, c'est lorsqu'elles s'engagent sur les marchés publics, puisque de plus en plus de donneurs d'ordre, des maîtres d'ouvrage, indiquent des clauses sociales par exemple dans leurs marchés publics, c'est-à-dire qu'elles ont des pratiques sociales enrichies, certifiées, qu'elles ont formalisé les pratiques d'accueil, de formation, d'accompagnement des personnes etc. » (CNEI, Salariée 1, CPT)

Dans le cas des régies de quartier, l'appartenance au réseau, donnant le droit d'utiliser le nom déposé, est conditionnée à la participation des bailleurs locaux et représentants de collectivité locale dans le conseil d'administration. Ces derniers s'engagent dès la création à attribuer des marchés publics à l'association. Ce qui est désigné comme « labellisation » dans ce réseau (c'est-à-dire l'autorisation d'utiliser le nom) est ainsi étroitement lié également à l'accès à un marché.

Les certifications avec label ou logo sont utilisées par les producteurs pour avoir accès à des opportunités économiques : distributeurs de produits réclamant le logo au nom de leurs clients, clients directement ou encore marchés publics. C'est également le cas en partie des systèmes participatifs (Nature et Progrès) bien que dans une moindre mesure. A l'ATES, les évaluations internes croisées comblent en partie, vis-à-vis des voyageurs, l'absence de certification (celle-ci n'ayant pas été choisie pour des raisons explicitées précédemment (chapitres 3 et 4)). Les chartes seules sont les dispositifs les moins concernés par un usage « économique ». Il serait envisageable de considérer les chartes seules comme outils de captation ou d'attachement d'adhérents potentiels, mais les entretiens réalisés ne mentionnent que très rarement cette possibilité. Faisant référence à l'identité collective des mouvements considérés, d'autres types d'usages sont en revanche beaucoup plus fréquemment mis en avant.

B- Usages identitaires. Pérennité des dispositifs : entretenir, réaffirmer l'identité collective

Une fois créés, les dispositifs de qualité apparaissent comme des outils de réflexivité sur l'identité du mouvement. Les enquêtés soulignent l'usage qui en est fait pour surmonter des divergences internes et souder le mouvement autour d'une identité collective. Le rôle simultané d'identité pour autrui mais également pour soi, des chartes, certifications et systèmes participatifs est fréquemment souligné. La dimension identitaire des usages de ces dispositifs rejoint ainsi celle évoquée précédemment quant à leur création (chapitre 3).

1) Un outil de réflexivité sur l'identité du mouvement

Interrogés sur la raison d'être de leur dispositif de qualité, les enquêtés mettent en avant le souhait de disposer d'un outil de réflexion sur ce qu'est ou fait le mouvement. Certains évoquent la nécessité de voir si la réalité est toujours « conforme au projet de départ », comme Christian adhérent du CNLRQ :

> « La démarche de progrès c'est une démarche volontaire de la part des régies de quartier. Une démarche qui cherche, avec des consultants extérieurs, qui permet de revisiter un peu le projet que l'on a dans la régie de quartier pour savoir où on en est…

> C'est revisiter le projet et voir qu'on est toujours bien... Deux ans après, trois ans après on est toujours bien dans le projet régie de quartier. » (CNLRQ, adhérent 2, SP)

D'autres avancent plus généralement le besoin d'une forme de réflexivité sur les pratiques des structures qui composent le mouvement, dans le but de conforter une identité collective. C'est ainsi que Vincent conçoit par exemple le futur système participatif des AMAP :

> « Le but du [système participatif], on pourrait dire que c'est d'abord se fortifier. Se donner des outils pour se fortifier**,** c'est-à-dire, pour savoir qu'est ce qui est fait, pour travailler la transparence des pratiques, échanger sur les pratiques, savoir qu'est-ce qu'on fait vraiment… Sans se contrôler. Pour pouvoir être conscient de nos points à améliorer, des dérives qu'il y a, pour travailler dans une moins grande opacité, quoi, une plus grande transparence. » (AMAP-IdF, stagiaire en charge du SP, SP)

L'adhésion à une charte est présentée de façon semblable par Abdia, salariée du même réseau :

> « L'intérêt d'adhérer à la charte AMAP, (…) c'est de se dire : Pourquoi on fait ce qu'on est en train de faire, c'est quoi l'objectif, et quels moyens on se donne, quelles modalités on met en œuvre, en place, pour atteindre cet objectif là. (…) Donc voilà, pour moi la charte elle pousse à se mettre en questionnement. Et à se mettre en démarche. » (AMAP-IdF, salariée 1, SP)

La réflexion en interne sur les pratiques des structures d'économie solidaire pourrait même paraître plus importante que l'objectif de captation ou d'attachement de consommateurs ou d'obtention de marchés publics, pour justifier d'une certification. Dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, une étude de 2007 recense les motifs d'engagement des entreprises d'insertion (EI) dans la démarche de certification « Qualirei » : le motif « Entrer dans un processus d'amélioration interne » arrive en tête, devant « promouvoir le concept d'EI », « valorisation auprès des partenaires institutionnels » et « valorisation auprès des partenaires commerciaux »[246]. De même une brochure de l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) Rhône-Alpes présente parmi les « points forts » de la démarche d'obtention du label Qualirei « un impact interne indéniable : meilleure communication, démarche fédératrice, projet social mieux partagé » puis « l'intérêt de la prise de recul pour faire un bilan et mettre à plat des années de pratique en engageant un processus d'amélioration continue »[247].

Pour les réseaux qui élaborent les systèmes participatifs en particulier, la réflexivité

---

[246] L'UREI Rhônes-Alpes, « Le label Qualirei » : http://ureira.org/orga_ureira/uploads/public/1726livret_qualirei_en_Rh_Alp_-_juin_2009.pdf

[247] Idem, p.18.

permise par le dispositif dans son ensemble (charte et SP, cf chapitre 4) s'accompagne de l'ambition de faire évoluer l'identité collective. C'est ce qu'explique Justine, salariée en charge du système participatif de Nature et Progrès :

> « La charte elle permet d'aller au delà de ces éléments de base techniques [les cahiers des charges] finalement, avec une réflexion sur l'énergie, sur le naturel, sur le social, sur l'origine, et qui permet de progresser et finalement d'améliorer ses pratiques d'année en année. (…) Par exemple voilà je vais avoir une pratique technique, cet amendement là, cet engrais, il est autorisé par le cahier des charges, mais il vient du Niger et il est... Il cause la déforestation de telle espèce, on essaye de réfléchir là-dessus, est-ce qu'on ne peut pas faire autrement... ». (Nature et Progrès, salariée 2, SP)

Si les dispositifs de qualité sont présentés comme des supports de réflexivité sur les pratiques, pour repenser ou renforcer l'identité collective, ces outils et démarches permettent également de surmonter d'éventuels désaccords susceptibles de menacer cette dernière.

2) Surmonter des divergences internes : souder le mouvement autour d'une identité collective

Les chartes, certifications et systèmes participatifs sont également décrits par les enquêtés comme des éléments de cohésion permettant de surmonter les dissensions internes. Leur fréquent manque de précision, laissant la possibilité d'interprétations multiples, semble préservé dans ce but. Pour Gabriel, la charte de Minga[248] remplit par un exemple un rôle important lors de désaccords :

> « Le cahier des charges, oui on s'en sert, parce que justement c'est l'outil qui nous rappelle tous à nos fondamentaux. Donc lorsqu'il y a des discussions des débats, des réflexions, il y a toujours un moment où on en vient au cahier des charges, où on dit, « on est réunis autour de ça, il faut se le rappeler, donc... C'est ça qu'on partage. » (Minga, salarié d'une boutique membre 1, SP)

La conciliation des avis divergents est également un des objectifs des cahiers des charges et du système participatif chez Nature et Progrès, comme le décrit Justine, salariée responsable du dispositif :

[248] Dite « cahier des charges ».

> « Quand une COMAC[249] émet un avis, ou que le CCAM[250] va attribuer la mention, il va y avoir discussion sur les pratiques de telle ou telle personne... Et à ce moment là il peut y avoir des divergences d'opinion, de pratiques assez fortes, et justement le SGP[251] permet de cadrer ces divergences, dans la mesure où l'un des principes c'est la vision commune, et à Nature et Progrès la vision commune c'est les cahiers des charges, c'est ça qui encadre la production agricole à Nature et Progrès. Donc c'est toujours se référer à la base commune. » (Nature et Progrès, salariée 2, SP)

Les dispositifs de qualité sont parfois identifiés par les enquêtés comme des facteurs de cohésion interne pour le réseau, dans l'absolu, sans qu'aucun désaccord n'ait été identifié en particulier. Ainsi lors de la journée consacrée aux entretiens des « évaluations croisées » (EIC) de l'ATES, les animateurs précisent à différentes reprises que l'intérêt du dispositif est « déjà » que les associations « se rencontrent », puissent « échanger ». Au cours du déjeuner, Sonia, la jeune « volontaire »[252] qui anime l'évènement, me confie sa déception et son agacement face aux quelques associations ne participant pas à la journée ; certaines se sont désistées au dernier moment, d'autres ont refusé d'y prendre part en amont. Le fait de ne pas s'impliquer dans les EIC représente pour elle un problème quant à l'appartenance de ces structures au réseau :

> « [Telle association] n'est pas venue, elle ne veut pas participer, mais si vraiment elle ne le fait pas, ça ne va pas être possible, *elle ne va pas appartenir au collectif* ! ». (ATES, salariée animant les EIC, SP, notes d'observation)

Les dispositifs de qualité ont des usages pour les producteurs eux-mêmes, se rapportant à la redéfinition, réactualisation ou encore à la préservation d'une identité collective menacée par les désaccords. Si ces ajustements identitaires permettent la coordination des producteurs entre eux, ils restent étroitement liés également à l'identité présentée à l'extérieur du mouvement.

---

[249] Commission participative d'évaluation et d'amélioration des producteurs de Nature et Progrès

[250] Comité qui attribue les mentions Nature et Progrès.

[251] Système participatif de Nature et Pogrès

[252] Il s'agit d'un « volontariat de service civique », dispositif public destiné aux jeunes d'au moins 26 ans, et consistant à consacrer entre 24 et 48h par semaine à une association ou collectivité locale, contre une indemnisation de 100 à 700 € par mois, pour 6 à 24 mois.

3) Entre identité pour autrui et identité pour soi

Les dispositifs de qualité paraissent utilisés à des fins internes au réseau, qu'il s'agisse de réfléchir à l'identité de celui-ci ou de se rassembler autour d'une identité collective lors de dissensions[253]. La dimension d'identité pour autrui est néanmoins toujours présente, avant tout pour expliquer le choix d'un label ou logo, comme le précise Christelle de l'Agence Bio :

> « C'est essentiellement un moyen de reconnaissance des produits biologiques. Tout simplement.
> -(DR) Reconnaissance ?
> -Oui. Et de garantie. Parce que le consommateur sait que derrière le logo AB, il y a une réglementation. Voilà. Comme le logo AB est propriété du ministère de l'agriculture quelque part c'est sérieux, on va dire. » (Agence Bio, salariée)

Les signes visuels que sont les labels, logos ou mentions ne sont pas les seuls dispositifs de qualité à renvoyer à la dimension d'identification par autrui. Les systèmes participatifs et chartes sont également envisagés dans ce rôle, bien que de façon moins explicite. Il est par exemple significatif que la charte de FORESCO (les RERS), ou encore celle de la PFCE soient disponibles sur le site de ces associations à la rubrique « Qui sommes-nous ? ». De même, si les systèmes participatifs ne s'accompagnent pas toujours d'un signe extérieur sur les produits, les associations qui les élaborent ont l'ambition de présenter le travail de réflexion accompli sur leur site internet : c'est le cas en particulier de l'association de commerce équitable Minga.

Identités pour autrui et pour soi semblent en définitive toujours mêlées et constituer les deux dimensions indissociables des dispositifs de qualité. Ainsi au sein de l'association de promotion de l'agriculture biologique Nature et Progrès, le fait d'apposer une mention sur les produits est à la fois dirigé vers un public de consommateurs extérieurs et vers les adhérents du réseau eux mêmes. Salariée responsable du système participatif, Justine expose tout d'abord ce premier aspect :

> « -Le logo finalement... Oui il est pour l'extérieur du [système participatif].
> -(DR) L'extérieur, c'est à dire ?

[253] Définie au chapitre 3, la notion d'identité renvoie à « ce dans quoi se reconnaît un individu et ce dans quoi les autres le reconnaissent. Elle est à la fois affirmation d'une ressemblance entre les membres du groupe identitaire et d'une différence avec « les autres » » (Akoun, 1999). Elle a donc une dimension « pour soi » et « pour autrui ».

-Pour Nature et Progrès, c'est pour pouvoir vendre à l'extérieur… juste du réseau. Dans des marchés, dans d'autres départements... Donc il faut une marque de reconnaissance. » (Nature et Progrès, salariée 2, SP)

Celle-ci explique pourtant un peu tard lors de l'entretien que le fait de présenter la mention Nature et Progrès sur les produits est en définitive surtout un acte militant, dans la mesure où la mention n'est reconnue que par un public d'initiés :

« Je pense que c'est un acte militant. D'autant plus militant que ça ferme des portes. Être Nature et Progrès n'ouvre pas les portes des magasins bios vu qu'on n'est pas reconnu comme de l'agriculture biologique.
-(DR) Vous voulez dire qu'il faut avoir le label public [AB] en plus ?
-Oui
-(DR) donc ça coûte aux producteurs plus que ça ne leur rapporte ?
-Euh... Oui je pense. Oui. Pas pour toutes les productions. Mais oui ça coûte plus. Dans tout ce qui est productions où il n'y a pas de label officiel... Par exemple le vin, par exemple les cosmétiques, le sel... Y a quoi d'autre...? C'est à peu près tout... Là je pense que ça peut leur apporter une reconnaissance, parce que c'est une mention qui est reconnue mais pour les autres productions je ne suis pas sûre. Ce n'est plus assez connu dans la société civile pour que... Maintenant ce soit... reconnu et que... Il n'y ait rien à ajouter... Mais ça revient. Les gens ne savent pas trop ce que c'est quand même Nature et Progrès. » (Nature et Progrès, salariée chargée du SP, SP)

De même, si les systèmes participatifs sont souvent présentés comme des supports d'éducation populaire, leurs destinataires ne sont pas seulement les consommateurs, mais les membres du mouvement eux mêmes. Ce constat est par ailleurs cohérent avec la position d'une association comme Minga, qui souhaite ne pas dissocier consommateurs et producteurs, mais s'adresser à tous les citoyens. Martin, salarié, le résume de la façon suivante :

« Le fait de créer ça [le SP], il y a un point de vue derrière, il y a le point de vue de dire voilà il faut donner à comprendre, des éléments qui paraissent importants, de jugement. Euh... Qui ont été compliqués, compliqués d'accès. Qui peut lire un compte de résultat et un bilan ? C'est super compliqué ! (...) Du coup comment on crée de l'information? La finalité elle est de donner à comprendre. D'abord à nous-mêmes... Parce que passer d'un compte de résultat incompréhensible à quelque chose de compréhensible pour la plupart des gens, c'est une épreuve assez compliquée, qu'on renouvelle chaque année en assemblée générale! » (Minga, salarié 2, SP)

Pour Gabriel, salarié d'une boutique de commerce équitable membre de Minga, le système participatif est en premier lieu un outil de réflexion à l'intérieur du réseau et en deuxième lieu seulement, un outil qui permet de mieux communiquer à l'extérieur. Quand on sait quelle est l'identité du mouvement, on l'explique mieux :

« Des outils comme le [système participatif] c'est des outils qui doivent nous aider à nous rendre compte avant tout nous, acteurs, que nous sommes bien dans ce type de démarche, dans la construction de ce type de démarche. Et après, c'est aussi un outil

pour, ben aussi permettre aux gens de l'extérieur d'observer qu'effectivement nos démarches donnent ces effets vertueux. » (Minga, salarié d'une boutique, SP)

Les dispositifs de qualité ont des usages multiples, aussi bien pour les personnes extérieures aux réseaux que pour les membres de ces collectifs eux-mêmes. Peu dissociables en pratique, ces usages contribuent au fonctionnement économique des mouvements étudiés ainsi qu'à la construction de leur identité collective et à leur cohésion interne. Une bonne illustration en est fournie par un extrait de dossier sur la labellisation paru dans le magazine trimestriel des entreprises d'insertion en 2001 :

> « **Pourquoi s'engager dans la labellisation ?**[254] Les grands objectifs du programme avaient été posés par le CNEI en préalable à la création du label. Il s'agissait de permettre aux entreprises d'insertion dotées d'un savoir-faire spécifique en matière d'insertion de faire *reconnaître cette spécificité*[255]. Et à travers cet objectif, d'apporter un contenu précis sur les pratiques sociales, d'engager le réseau dans une démarche d'amélioration de ces pratiques et d'apporter une garantie de qualité vis à vis des partenaires. (…) *L'intérêt est tout d'abord interne* comme le rappellent ces entreprises : la reconnaissance de la qualité de leurs pratiques est *une véritable référence pour tous les salariés*, puisque leurs savoir-faire sont valorisés. C'est aussi, à travers l'audit de labellisation, un moyen d'identifier les axes de progrès (…) Des informations qui contribuent à améliorer *la cohésion d'ensemble de l'entreprise, et donc la cohésion d'équipe autour du projet social et de la mission* que s'est fixée l'EI. (…) *Un énorme bénéfice interne* donc, bien destiné à servir, au final, la mission fondamentale des entreprises d'insertion : réaliser un travail de qualité avec et pour les salariés en insertion. *L'enjeu externe de la démarche est tout aussi essentiel* : les partenaires, au sens le plus large du terme, y trouvent des réponses à leurs interrogations. » (« 2001, L'odyssée de la labellisation », Dossier Labellisation, CNEImag, n°13, Trimestriel, été 2001)

La dimension identitaire des dispositifs de qualité ressort particulièrement bien du questionnaire diffusé à la fin de cette enquête à l'ensemble des réseaux rencontrés.

C- L'éclairage du questionnaire : la dimension identitaire des usages aux côtés de la dimension économique

Identifiés tout d'abord à travers les entretiens, les différents usages possibles des dispositifs ont été formulés sous la forme de modalités de réponses à la question : « D'après

[254] En gras dans le texte.
[255] Les phrases ont été mises en italiques par l'auteure.

vous, le(s) dispositif(s) proposé(s) par votre réseau sert/servent à…» (Les répondants avaient préalablement précisé leur réseau d'appartenance et les dispositifs de qualité s'y rapportant selon eux). A défaut de renseigner sur les pratiques réelles des répondants (les usages effectifs), cette question permet de renseigner sur les représentations que se font les enquêtés de leurs usages des dispositifs.

Dix modalités étaient proposées (tableau 11). La réponse la plus souvent choisie est le fait d'« améliorer les pratiques » (74,3 % des enquêtés ont choisi cette modalité). Elle est suivie par le fait de « réfléchir à ce qu'on fait, qui on est (à l'intérieur de l'entreprise, de l'association) » (69,1%), concernant l'élaboration d'une identité collective.

Les deux modalités suivantes renvoient à des usages économiques et dans une certaine mesure, identitaires : « garantir une qualité » (68,5%) et « donner confiance (aux partenaires, aux bénéficiaires) » (67,3%). Ces usages renvoient à la coordination des échanges économiques et sociaux. Tous deux concernent le fait de pallier une asymétrie d'information : soit en « garantissant » que le produit possède certaines propriétés, soit en rassurant quant aux risques possibles de tricherie ou d'« aléa moral ». Ces modalités peuvent également être rattachées à la constitution d'un collectif et de son identité, comme les entretiens ont pu le signifier. La confiance à laquelle participe le dispositif permet au collectif d'exister (de même que la confiance existe principalement à l'intérieur de ce collectif) (chapitre 5). La construction d'une convention de qualité partagée est également indissociable de la constitution du mouvement (chapitre 3).

Suivent ensuite deux autres modalités se rapportant à l'identité collective du mouvement : « Appartenir à un réseau » (59,5%), « Lutter contre les dérives de l'activité » (51%).

La réponse « montrer aux clients (ou bénéficiaires) que notre activité est particulière » n'est choisie que par 44,6 % des enquêtés. La modalité « Avoir des opportunités économiques » n'est choisie quant à elle que par 21,6 % des enquêtés.

Les deux dernières modalités ayant eu le moins de succès sont « ce dispositif ne me semble pas très utile » (1,5%), et « autre » (2,6%). Le traitement des réponses à cette modalité ouverte a conduit à une catégorie « projet politique explicite ». Les enquêtés l'ayant utilisée ont en effet profité de cette possibilité d'expression pour indiquer des objectifs de changement social. De telles réponses étaient par exemple :

> « Définir une appartenance à un projet politique : l'amélioration citoyenne de la vie de la Cité » (femme, présidente de régie de quartier, +60ans, bac5plus)

«S’impliquer davantage dans une action citoyenne de veille à une garantie de qualité » (homme, jardinier membre du CA de Nature et Progrès, entre 30 et 60 ans, bac1à4)

« Promouvoir la co-responsabilité et la réciprocité entre producteurs et consommateurs » (homme, adhérent d’une AMAP autre que membre du CA, +60ans, bac5plus)

Ce tour d’horizon des usages déclarés par questionnaire souligne l’importance des dimensions identitaire et collective des dispositifs de qualité, apparue en entretien. Les modalités s’y rapportant arrivent, toutes confondues, en tête des réponses choisies. Les usages concernant la coordination des échanges économiques (« garantir une qualité », « donner confiance », « montrer aux clients… ») sont également bien représentés, en dépit du faible score obtenu par la réponse « avoir des opportunités économiques » (21, 6%).

Tableau 11 : D'après vous, le(s) dispositif(s) proposé(s) par votre réseau sert/servent à... (Plusieurs réponses possibles)

Usages déclarés :	**Proportion d'enquêtés ayant choisi cette réponse :**	**Regroupement par type d'usages :**
Améliorer les pratiques	74.3%	Usages économiques et identitaires dans une certaine mesure (réflexivité)
Réfléchir à ce qu'on fait, qui on est	**69.1%**	Usages identitaires
Garantir une qualité	68.5 %	Usages économiques et/ou identitaires (coordination)
Donner confiance	67.3 %	
Appartenir à un réseau	**59.5 %**	Usages identitaires (constitution d'un mouvement)
Lutter contre des dérives	**51.0 %**	
Montrer aux clients que notre activité est particulière	44.6 %	Usages économiques et usages identitaires pour autrui
Avoir accès à des opportunités économiques	21.6 %	Usages économiques
Réponse « autre » recodée en « Projet politique explicite »	2.6 %	-
Ce dispositif ne me semble pas très utile	1.5 %	-

Ces résultats doivent être nuancés par le fait que les réseaux utilisateurs de certification par tiers ont très peu répondu par rapport aux autres. Or le fait d'appartenir à un réseau utilisant la certification par tiers (CPT), élaborant un système participatif (SP) ou doté d'une charte seule n'est pas sans effet sur les usages déclarés. Le tableau 12 indique la façon dont ont répondu les enquêtés selon qu'ils appartenaient ou non à un réseau utilisant la CPT[256] :

[256] Un test du X^2 sous R, donne une valeur de p (probabilité d'obtenir un tel tableau dans le cas où les variables seraient indépendantes) de 0,01104. Les effectifs théoriques de 3 cases sur 20 étant faibles (< 5) l'option « simulate.p.value » de R de la fonction X^2, visant à pallier ce problème, a été utilisée. Elle donne une

Tableau 12 : Usages déclarés, selon l'appartenance à un réseau utilisant la CPT ou non

	Pas CPT	**CPT**	**Total**
Améliorer les pratiques	73.7	26.3	100.0
Appartenir à un réseau	77.0	23.0	100.0
Réfléchir à ce qu'on fait, qui on est	78.5	**21.5**	100.0
Avoir accès à des opportunités économiques	60.8	**39.2**	100.0
Montrer aux clients que notre activité est particulière	73.2	26.8	100.0
Réponse « autre » recodée en « Projet politique explicite »	100.0	0.0	100.0
Lutter contre des dérives	77.1	22.9	100.0
Donner confiance	67.5	**32.5**	100.0
Garantir une qualité	68.9	**31.1**	100.0
Ce dispositif ne me semble pas très utile	80.0	20.0	100.0
Ensemble	**73.1**	**26.9**	**100.0**

Plusieurs réponses étaient possibles. Les enquêtés appartenant à un réseau utilisant une CPT peuvent également parfois appartenir à un réseau ayant un autre type de dispositif.
Lecture : parmi les enquêtés déclarant que le dispositif de leur réseau sert à avoir des opportunités économiques (clients, marchés publics…), 39,2 % appartiennent à un réseau utilisant la CPT.

Les enquêtés qui appartiennent à un réseau utilisant la CPT ont un peu plus souvent déclaré que les dispositifs de qualité servaient à des « usages économiques », ainsi que, de façon plus secondaire, à « garantir une qualité », « donner confiance ». Ces personnes ont également moins souvent déclaré que les dispositifs de qualité avaient pour usage de permettre de « réfléchir à ce que l'on fait, qui l'on est ».

L'importance de la dimension identitaire des dispositifs étudiés (en terme d'identité pour autrui, mais également d'identité pour soi), incite à se pencher sur la construction de l'identité collective des groupes considérés dans son ensemble. Ceci permettra ensuite de préciser la place qu'y occupent les dispositifs de qualité.

valeur de p de 0,01249, soit toujours inférieure à 0, 05%. L'hypothèse d'indépendance des variables « CPT » (appartenir à un réseau utilisant la CPT) et usages (déclarer que les dispositifs servent à…) peut donc être rejetée.

II- Contribuer à la construction identitaire d'un mouvement social ?

Aux côtés des dispositifs de qualité, d'autres éléments témoignent d'une importante démarche de création d'identité collective des réseaux d'économie solidaire. Plusieurs des aspects de cette construction identitaire seront présentés, avant que ne soit indiquée la place centrale occupée par les dispositifs étudiés. Envisager les réseaux d'économie solidaire comme mouvements sociaux permettra enfin de mieux comprendre les différents usages de leurs dispositifs de qualité.

A- Une démarche globale de construction d'identité collective

Plusieurs caractéristiques des initiatives étudiées relèvent de la construction d'une identité collective et incitent à envisager les dispositifs de qualité comme parties prenantes de ce processus. La capacité de l'échange marchand à fournir un espace de construction identitaire apparaît dans plusieurs travaux sur la consommation (Douglas et Isherwood, 1978 ; Dubuisson-Quellier, 2009). Il s'agit ici de s'intéresser à la construction identitaire observable au sein d'un espace de production, que celle-ci soit marchande ou non. Au sein des réseaux étudiés, plusieurs éléments participent à la création d'une nouvelle identité collective : le fait d'attribuer un nom particulier aux membres du groupe (Akerlof et Kranton, 2010), d'utiliser un vocabulaire propre, d'organiser des événements ou célébrations collectives (Akerlof et Kranton, 2010 ; White, 2011), ou encore de dénigrer le monde extérieur au groupe (Rao et al, 2003).

Le fait d'attribuer un nom particulier aux personnes participant à une initiative d'économie solidaire est fréquent. Au sein des AMAP par exemple, les adhérents sont désignés comme « amapiens » ou « consomm'acteurs ». Dans les SEL, les membres sont des « selistes ». Pour Minga et Nature et Progrès, il est surtout question des « citoyens ». Comme le rappellent Akerlof et Kranton, la politique et le militantisme s'appuient souvent sur des changements d'identité pour atteindre leurs objectifs : la révolution française transforme les sujets en « citoyens », la révolution russe en « camarades » (Akerlof et Kranton, 2010). Le

vocabulaire utilisé de manière générale, propre à chaque collectif, traduit une volonté de démarcation vis-à-vis du monde extérieur. Chez Nature et progrès par exemple « on n'exploite pas la terre, on la cultive » (Nature et Progrès, producteur, ancien président de la fédération). Chez Minga, on promeut « l'économie » équitable (et non plus le commerce, ce qui permet de se démarquer ainsi de la Plateforme du commerce équitable et de ses membres).

Les célébrations collectives constituent un autre élément participant à la construction d'une identité de groupe. Prenant souvent la forme associative, les réseaux étudiés ont une obligation de rassemblement annuel sous la forme d'une assemblée générale. Il est néanmoins possible d'observer la fréquence d'autres manifestations ayant pour but de promouvoir les objectifs du groupe ou de donner lieu à des échanges entre membres : les AMAP organisent une fête annuelle, l'association de commerce équitable[257] Minga est à l'initiative d'un « printemps de l'économie équitable », Max Havelaar rassemble des bénévoles à l'occasion de « petits déjeuners », de « brunchs équitables » (encadré 9) ou encore d'une semaine du commerce équitable, FORESCO est à l'origine d'un « prix de la solidarité » et de colloques réguliers...

Le fait d'exagérer les aspects positifs du groupe auquel on appartient et à l'inverse de caricaturer les aspects négatifs des « adversaires » apparaît également comme une stratégie identitaire fréquente (Dalla Pria, 2011 ; Rao et al, 2003). Au sein des AMAP, la confrontation à d'autres types de circuits courts, ou à d'autres filières agricoles militantes organisées en circuits plus longs, peut amener à accentuer les particularités de chacun des projets. C'est ce qu'exprime Abdia, salariée du réseau des AMAP d'Ile-de-France :

> « On a beaucoup de boulot à expliquer ce que c'est que les AMAP et… à défendre une certaine identité pour bien expliquer que ce n'est pas des paniers machins, des paniers trucs... Et du coup... Moi en tout cas c'est comme ça que je le ressens... On est parfois obligés de s'arquer un peu, de s'arc-bouter sur le côté « AMAP AMAP AMAP ». » (AMAP-IdF, salariée 1, SP)

La confrontation des discours de salariées de l'Agence bio (organisation de promotion du label AB) et de l'association Nature et Progrès en est une bonne illustration. La première, Christelle, critique le système de garantie participatif de Nature et Progrès, au titre du manque d'indépendance de la commission évaluant les pratiques des producteurs (COMAC) :

> « Précédemment c'est vrai que les organismes qui mettaient en place le cahier des charges, comme Nature et Progrès et d'autres, assuraient aussi le contrôle, donc étaient à

[257] Auto-désignée désormais comme association pour la promotion de « l'économie équitable »

la fois juge et partie, ce qui pouvait poser des problèmes d'indépendance. Personnellement j'ai vécu l'époque des COMAC, à l'époque, parfois ça pouvait effectivement... C'est difficile quand vous devez juger un voisin par exemple, de le juger ou positivement ou négativement, étant donné les liens affectifs ou simples de connaissance qui peuvent exister » (Agence bio, salariée 1, CPT)

La seconde, Justine (salariée de Nature et Progrès), décrivant cette même commission, n'oublie pas de rappeler également le risque lié à la présence d'un producteur lors de l'enquête, en précisant que c'est la raison pour laquelle des consommateurs sont présents.

« À partir du moment où les COMAC font les enquêtes participatives il y a forcément les consommateurs et des producteurs, ça ne s'est jamais fait qu'il n'y ait que les producteurs qui fassent les enquêtes, il y a toujours l'implication d'un consommateur... Parce que justement les enquêtes participatives, il faut qu'il y ait différents acteurs, différents regards pendant l'enquête, sinon un producteur qui enquête un autre producteur, vu de l'extérieur ce n'est pas crédible non plus...
-(DR) Pourquoi?
-Parce que je pense que ça pourrait s'apparenter à du copinage. C'est souvent une remarque qu'on a, et la présence d'un consommateur ajoute un gage de crédibilité parce que c'est lui le consommateur final aussi, c'est lui qui va remettre en question aussi certaines pratiques. » (Nature et Progrès, salariée 2, SP)

Enfin, la création d'un réseau d'économie solidaire de même que la démarche d'y adhérer ne sont jamais présentées comme liées à un motif marchand. L'adoption d'un dispositif de qualité (certification avec label, signature de charte...) dans le but d'informer ou attacher les consommateurs n'est pas non plus mise en avant, bien que cet usage existe, comme on l'a vu plus haut. Le rôle joué par le réseau en tant que représentant auprès de partenaires institutionnels, est à l'inverse souligné, comme le montrent les extraits ci-dessous à propos du CNRLQ (Bénédicte) puis du réseau des AMAP d'Ile-de-France (Abdia) :

« -(DR) pourquoi ce comité national de liaison ?
-C'est pour harmoniser. Pour que les régies de quartier soient un dispositif national. Qu'ils se reconnaissent et qu'ils s'identifient nationalement. (…) avoir une existence nationale. Vis à vis, du pouvoir politique, du pouvoir économique... (CNLRQ, adhérente 1, SP) »

« Le fait d'être dans un réseau, c'est d'être dans un lieu d'échange, de mutualisation, donc forcément d'être dans un lieu aussi, où tout le monde se demande, où on essaie de se pousser les uns les autres, à être en démarche forcément... Et on ne fait pas que ça je veux dire, le fait de... De créer des outils ou de créer des formations, ben ça permet à ceux qui arrivent de ne pas partir de rien de ne pas réinventer l'eau tiède à chaque fois, enfin il y a aussi ça dans un réseau. Et.....Il y a le côté se reconnaître dans une démarche commune, dans une vision commune. » (AMAP-IdF, salariée 1, SP)

Un ensemble d'éléments concourt ainsi à la construction identitaire des réseaux étudiés. Créés pour répondre à des questions d'identité (la définir, la préserver, la montrer, …)

et utilisés pour conforter ou mettre en réflexion cette identité, les dispositifs de qualité s'inscrivent dans une démarche globale de création et réaffirmation identitaire. Ils n'en occupent pas moins une place bien particulière.

B- Une relation confuse entre l'identité et le dispositif

Les dispositifs de qualité étudiés semblent occuper une place centrale dans la construction identitaire des réseaux d'économie solidaire. Ces objets et démarches incarnent en effet plusieurs aspects constitutifs de l'identité collective. Leurs textes (charte, cahier des charges auquel renvoie une certification par tiers avec label ou logo ou encore texte sur lequel s'appuie un système participatif) constituent une présentation de la cause défendue. Le mode de fonctionnement choisi (certification par tiers, système participatif, charte) traduit également des représentations et des valeurs consensuelles (chapitres 5 et 6). La mise en œuvre de ces dispositifs permet enfin de déterminer quelles organisations appartiennent ou non au réseau. Comme le rappellent G. Akerlof et R. Kranton (2010) à partir des travaux de K. Erikson (1996), les procédures disciplinaires adoptées ou rejetées par une communauté révèlent ses normes et ses frontières. Tout en punissant les individus jugés « déviants », ces démarches définissent les idéaux du groupe. Au sein des mouvements étudiés, le fait de mettre en place ou non des sanctions (telles que le retrait ou la suspension du label, logo ou de la mention, ou encore l'exclusion d'un membre) divise les réseaux, comme on l'a vu.

On observe de plus une confusion fréquente entre le fait de posséder le label ou le logo ou encore d'avoir signé la charte, et le fait de correspondre à une initiative. Le règlement communautaire européen 2092/91 du 24 juin 1991 sur l'agriculture biologique a en particulier contribué à limiter l'appellation de « biologiques » aux seuls produits détenteurs du label AB. L'agriculture dite biologique existe pourtant depuis les années 1960, portée par le milieu associatif, dont fait partie l'association Nature et Progrès, comme le rappelle cette bénévole :

> « Être de la bio depuis le règlement européen, c'est avoir une certification sur le cahier des charges européen point-barre. On peut difficilement se reconnaître dans la bio. Nous on est de la bio parce qu'on est historiquement de la bio, donc tout le monde nous connaît. Mais quelqu'un comme nous qui entrerait il ne pourrait pas se revendiquer de la bio. » (Nature et Progrès, bénévole, SP)

L'entretien mené auprès d'une salariée de l'Agence Bio confirme ces propos. Pendant toute la discussion, Christelle ne cesse de parler d' « agriculture biologique » en faisant référence à l'agriculture labellisée « AB », sans toutefois le préciser. Je finis par le lui demander :

> « -(DR) Quand vous dites « agriculture biologique », vous parlez de l'agriculture biologique *certifiée AB* ?
> -Euh... Oui bien sûr, puisque le terme biologique est protégé, le terme « bio » est protégé par la réglementation européenne de l'agriculture biologique. (...)
> -(DR) Un produit qui n'a que la mention Nature et Progrès, c'est quoi pour vous ?
> -C'est un produit Nature et Progrès. » (AB, salariée de l'agence bio, CPT)

De même, au sein des AMAP, la charte paraît tenir un rôle déterminant dans la désignation des structures appartenant au mouvement ou non, comme le suggère ici Luc :

> « Ce qu'on est en train de se dire, c'est déjà si le producteur et l'AMAP ne signent pas la charte ils ne font pas partie [des AMAP]. C'est déjà ça. C'est le minimum en termes d'engagement dans les AMAP. Avant même de faire des enquêtes. (…) Vraiment, le dénominateur commun, c'est la charte. » (AMAP, adhérent 2, SP)

Les collectifs étudiés mettent en œuvre différents éléments de construction identitaire, parmi lesquels les dispositifs de qualité occupent une place centrale. Il serait néanmoins dommage de n'y voir que l'espace de construction identitaire permis par les échanges économiques et sociaux réalisés, sans étudier le contexte particulier de ces derniers. La production analysée s'effectue en effet dans le cadre spécifique de réseaux pouvant être envisagés comme des mouvements sociaux.

C- Les initiatives d'économie solidaire comme mouvements sociaux

Les dispositifs de qualité apparaissent comme les éléments centraux de la construction identitaire (collective) des réseaux observés. Etudier le contexte dans lequel s'effectuent leurs échanges permet de préciser encore cette analyse. L'économie solidaire n'est en effet pas une sphère de production tout à fait comme les autres : les réseaux qui la composent entretiennent des liens étroits avec différentes formes de militantisme.

1) S’opposer à différentes formes de dominations

Les initiatives d’économie solidaire peuvent être envisagées comme des mouvements sociaux pris dans une acception large, c'est-à-dire des mobilisations collectives contestant « différentes formes de domination socialement instituées, qu'elles soient liées ou non à l’État ou à d’autres institutions telles que la famille, l’Église, le marché » (Ancelovici et Rousseau, 2009). Cette définition se démarque ainsi en partie de celle d' Erik Neveu selon laquelle un mouvement social reposerait sur les quatre critères suivants : une action en commun, concertée et coordonnée (1), qui mette en avant des revendications ou la défense d'une « cause » (2), adressant ces revendications à un adversaire bien identifié (employeur, gouvernement, autorités européennes) dans une logique de conflit (3), enfin dont la prise de parole ne serait pas enfermée dans les procédures d'expression et de représentation organisées par les pouvoirs publics ou l'autorité hiérarchique (Neveu, 2007). Dans la lignée de Marcos Ancelovici et Stéphanie Rousseau (2009) la définition retenue ici élargit le troisième critère mentionné : les réseaux d'économie solidaire étudiés relèvent des mouvements sociaux dans la mesure où tous contestent « différentes formes de domination socialement instituées », bien que leurs revendications ne s'adressent pas toujours à « un adversaire bien identifié ». Une telle définition est par ailleurs en accord avec les précautions formulées par Lilian Mathieu (2004 ; 2012) quant à la description d’un mouvement social. Un tel phénomène doit présenter selon cet auteur des dimensions collectives, conflictuelles et orientées vers le changement social. Ces traits sont également autant d’enjeux de la pratique contestataire : la constitution du collectif n’est jamais totalement acquise, de même que les fins poursuivies sont souvent disparates et objets de débats internes.

La désignation de l’économie « sociale et solidaire » comme mouvement social a déjà été proposée par un certain nombre de travaux (Groux, 2009 ; Pleyers, 2011), bien que le *Dictionnaire des mouvements sociaux* (Fillieule et al, 2009) ne se saisisse de ce thème qu’à travers l’entrée « consommation engagée » (Balsiger, 2009). Parlant d’économie sociale dans une acception englobant l’économie solidaire, Guy Groux (2009) propose en particulier de considérer ce secteur comme un authentique mouvement social. Cet auteur reprend pour cela la définition d’Alain Touraine (1973) d’un phénomène visant à agir sur la société en tant que telle. C’est ce qu’entreprennent d’après G. Groux les membres de l’économie sociale et solidaire en en ayant l’ambition d’agir sur le « capitalisme omniprésent » (Groux, p. 146) non seulement à travers des activités telles que l’insertion sociale, l’épargne solidaire ou le

commerce équitable, mais également en favorisant la démocratie participative.

Les mouvements d'économie solidaire ont de plus la caractéristique commune aux mouvements sociaux d'être nés à la faveur d'une crise (Fillieule, 2010 ; Tarrow, 1995). Celles-ci sont plus ou moins délimitées dans le temps. Il s'agit dans le cas de l'extension de l'agriculture biologique, des crises alimentaires à répétition se succédant depuis le début des années 1990 : crise dite de la « vache folle » de mars 1996, crises de surproduction chroniques liées à la Politique Agricole Commune de l'Union européenne (Piriou, 2002). Ce contexte, mêlé à la crise structurelle du monde paysan (Mendras, 1967) et à la crise conjoncturelle de la menace d'expropriation de deux agriculteurs près de Toulon en 2001[258], est également celui de la naissance des AMAP. Dans le cas du commerce équitable, la création de Max Havelaar et de son logo aux Pays-Bas est déclenchée par la crise des cours du café (Roozen, Van der Hoff, 2001). Les régies de quartier émergent quant à elles à la faveur de crises urbaines, au sein de quartiers en situation difficile au début des années 1980, dans l'élan de la politique de la ville et du développement de l'insertion par l'activité économique (Plan urbain, 1985). Les RERS peuvent également être resitués dans les transformations qui touchent le système scolaire en France, perçues par beaucoup comme une situation de crise à surmonter (Dubet, 2004, 2010 ; Héber-Sufrin et Héber-Sufrin, 1981).

2) Des revendications matérialistes et post-matérialistes

Les mouvements de l'économie solidaire portent aussi bien des revendications matérialistes que « post-matérialistes ». Les premières sont souvent associées aux « anciens » et les secondes aux « nouveaux » mouvements sociaux (Touraine, 1973 ; Melucci 1978), bien que la frontière entre ces formes d'action collective soit largement discutée (Agrikolianski et al, 2009 ; Chabanet, 2009 ; Mathieu, 2004 ; Neveu, 2007). Les revendications portées par les réseaux étudiés sont tout d'abord en grande partie « matérialistes » : elles portent fréquemment sur de meilleures conditions de travail et d'emploi. Elles concernent l'obtention de meilleurs revenus pour les « petits producteurs du sud » (Max Havelaar) ou pour les acteurs de la production en général (Minga, PFCE), mais également pour les agriculteurs ou paysans (Nature et Progrès, AMAP). La revendication que chacun puisse tirer de son travail

[258] Le couple d'agriculteurs fondant la 1e AMAP, mentionnés au chapitre 3.

un revenu « décent » est largement partagée. Les conditions d'emploi font également partie des demandes formulées : il s'agit par exemple de formaliser un contrat de travail pour les partenaires touristiques du sud dans le cas ATES. Par son ambition de financer des projets appartenant eux-mêmes à l'économie (sociale et) solidaire, l'association Finansol participe à travers sa certification à de telles revendications collectives.

D'autres aspirations, pouvant être qualifiées plutôt de « post-matérialistes » (Bell, 1973 ; Inglehart, 1977), sont également portées par les collectifs étudiés à travers leurs dispositifs de qualité. Les critères du commerce équitable favorisent la démocratie économique par le regroupement des producteurs au sein de coopératives. L'attention à l'environnement est largement consensuelle. La revendication de davantage de lien social (par des contacts directs entre les gens lors des échanges ou par la limitation des intermédiaires) est également portée de façon transversale. Si FORESCO (les RERS) est le réseau mettant le plus l'accent sur les savoirs, l'éducation populaire est également un thème partagé par un grand nombre des collectifs étudiés. Il s'agit d'un thème particulièrement important au sein de collectifs de tourisme ou de commerce équitable tels que l'ATES ou Minga.

3) Des causes transversales

Un point commun rapprochant plus particulièrement l'économie solidaire de « nouveaux mouvements sociaux » concerne le caractère transversal des causes défendues. Un rapprochement s'opère en effet entre les horizons visés par les collectifs étudiés. Le chapitre 6 a mis au jour un ensemble de valeurs communes à l'économie solidaire, concernant aussi bien l'écologie que l'inclusion économique et sociale de tous. Les collectifs se distinguent entre eux par l'ampleur du changement souhaité (« ciblé » ou « extensif ») mais également par les cibles précises sur lesquelles porte leur action. Si le commerce équitable chez Max Havelaar met l'accent sur l'inclusion économique des producteurs défavorisés du « sud », les RERS ont pour objectif l'inclusion sociale de personnes du « nord ». Les AMAP comprennent dans leur projet initial la préservation d'une forme d'agriculture traditionnelle (« paysanne ») tandis que les régies de quartier oeuvrent avant tout à l'intégration économique et à la participation des habitants à la vie de leur quartier.

En dépit de leur « spécialisation » initiale dans une cause particulière, les mouvements d'économie solidaire se préoccupent progressivement de nouveaux objectifs. Cet élargissement de la cause poursuivie apparaît au gré de l'évolution des dispositifs de qualité.

Les collectifs observés tendent à des degrés divers à devenir à la fois solidaires avec les plus démunis (ou « équitables »), écologiques (ou « bio »), et attentifs à la diffusion des savoirs (à l' « éducation populaire »). Les produits issus du commerce équitable sont par exemple de plus en plus fréquemment labellisés « bio » : d'après un des salariés de Max Havelaar, 53 % des produits certifiés « Fairtrade »[259] sont également labellisés AB. Le secteur de l'agriculture biologique se rapproche également du commerce équitable. Selon cette même personne, « la plupart des enseignes spécialisées dans le bio ont pris le parti de proposer des produits commerce équitable quand elles le peuvent »[260]. Initialement focalisée sur le développement des pays du « sud », la PFCE a récemment modifié sa charte pour inclure davantage de critères environnementaux. L'intégration de ces nouveaux critères a été bien acceptée par la génération la plus jeune des membres du commerce équitable. Pour les militants plus anciens, mettant l'accent sur le développement, le passage a été plus difficile, comme l'explique Pascaline, qui a piloté ces modifications :

> « -(DR) Il n'y a pas des gens qui disent que le commerce équitable et le bio ce n'est pas pareil ?
> -Si....il y en avait au début du projet environnement qu'on a lancé début 2009/fin 2008... Ou même quand on a refait la charte sur les critères environnementaux mais ça a vite changé en fait (…) c'était par exemple des gens d'Artisans du monde au début qui disaient ça[261], des acteurs historiques...
> -(DR) Des gens d'Artisans du monde ? C'est étonnant...
> -Non non justement, des acteurs historiques, ce sont des acteurs du développement, vraiment tiers-mondiste, vraiment, l'environnement, c'est un autre débat, une autre cause, et on voit que c'est une question de génération aussi... On voit que chez les nouveaux membres, les acteurs qui ont émergé en 2002/2003, l'environnement c'est intrinsèque. Dans leur démarche équitable. Mais Artisans du monde maintenant…enfin c'était un salarié d'Artisans du monde qui m'avait dit ça en 2007 et depuis ils ont fait leur projet sur l'environnement et l'ont intégré dans leur démarche, enfin, heureusement ils ont évolué... (…) Moi quand je te dis environnement je ne pense pas forcément que à l'agriculture biologique et au mode de production, je pense aux transports par exemple, où là on est vraiment attendu pour le coup, le commerce équitable nord-sud, machin, polluant... » (PFCE, salariée 1, charte seule)

Le commerce équitable et le tourisme équitable et solidaire sont de même étroitement liés : la PFCE est membre fondateur de l'ATES. Deux représentantes de la première étaient présentes en tant qu'observatrices lors des évaluations internes croisées (système participatif) des

[259] Appellation internationale du logo Max Havelaar

[260] Entretien vidéo avec le responsable des relations commercial de Max Havelaar disponible en ligne en avril 2013 : http://www.annuairevert.com/biotv248-max-haavelar-commerce-equitable-ou-label-bio.php.

[261] Qui étaient opposés à l'intégration des critères environnementaux dans ceux du commerce équitable.

associations de tourisme. Au sein des AMAP, l'intégration de principes supplémentaires au projet initial est encore la source de désaccords et d'une hétérogénéité importante au sein du mouvement. Certaines AMAP privilégient le projet originel de « maintien de l'agriculture paysanne »[262], reléguant l'agriculture biologique au second plan, tandis que d'autres font de ce dernier aspect un critère primordial. Au sein de ce même mouvement, la question de savoir si les AMAP peuvent rester réservées à une population économiquement favorisée ou doivent nécessairement s'ouvrir à des personnes ayant de plus faibles moyens fait également débat. De telles tensions entre différents principes transversaux se retrouvent également au sein de la finance solidaire. Membres fondateurs de Finansol, les Cigales se définissent comme des « clubs d'investisseurs locaux au service du développement d'entreprises solidaires ». Une partie de leurs membres a pour objectif de financer en priorité des projets relevant eux-mêmes de l'économie solidaire : commerce équitable, agriculture biologique, projet écologique, habitat partagé…Au sein de ce réseau, d'autres membres s'opposent cependant à ce qui apparaît comme un mélange des genres, pour donner la priorité à l'intégration économique des porteurs de projet. C'est ce qu'explique Geneviève, une gérante de Cigales[263] :

> « Nous on se retrouve souvent dans les clubs cigales à avoir des débats, pendant des heures, sur « c'est quoi un projet Cigales ? ». Et à l'assemblée générale l'année dernière, où sont tous les gérants comme moi, de clubs, à l'assemblée générale de l'association régionale des Cigales d'Ile-de-France, on a eu un énorme débat où moi je leur ai dit « Mais arrêtez de me présenter des mecs qui font du commerce équitable ! ». Parce que l'association régionale propose ce qu'on appelle la « bourse aux projets » où elle nous présente une présélection de projets. J'ai dit : « arrêtez, je m'en fous, je veux financer le plombier ! » tu vois ? Je m'en fous complètement que le mec il fasse du commerce équitable. C'est pas mon problème. Je m'en fous. Qu'il pollue et tout ça. *Moi, ma priorité c'est plutôt la partie création d'activité et d'emploi* [elle montre la charte]. Tu vois ? Et ce truc là c'est vachement important. Ça veut dire... Comment dire ? Y a dans les Cigales plusieurs... Comment dire ? Je pense plusieurs, approches, de « c'est quoi l'économie sociale et solidaire? ». (…) Y a des clubs, très, très orientés finance, qui vont éplucher le business plan, etc., voilà [cite le texte de la charte] : « soucieuses de l'efficacité économique et de la réussite financière » et puis y en a d'autres, un peu plus comme nous, qui vont plus travailler par exemple sur une personne. On s'en fout qu'il fasse du... que ce soit vraiment équitable avec la filière super machin, ce qui nous intéresse c'est la personne, sa volonté de s'inscrire dans son quartier, de faire du développement économique local etc. » (Finansol, gérante de Cigales, CPT)

---

[262] Petites exploitations diversifiées, permettant à davantage de producteurs de vivre de l'agriculture (par opposition à l'agriculture intensive). Ce modèle comprend le respect de l'environnement mais sans imposer le mode de production « biologique » : une agriculture « raisonnée », employant ponctuellement certains pesticides peut en remplir les critères.

[263] Le terme prend toujours un « s », même au singulier : il s'agit d'un acronyme (cf glossaire).

Les réseaux d'économie solidaire partagent ainsi avec les « nouveaux mouvements sociaux » ce qui a pu être identifié comme un côté « attrape-tout » (Sommier, 2003), ou encore un « lissage » des causes, bien que cela n'aille pas sans créer des tensions. L'ensemble des causes défendues renvoie néanmoins à un socle commun aux frontières non définies mais gravitant autour de l'intégration économique et sociale et de l'écologie (chapitre 6). Ces objectifs sont affichés par les membres les plus actifs comme clairement politiques, bien qu'à distance de tout rattachement partisan.

4) Avoir une action politique sans « faire de la politique »

Les membres actifs des réseaux d'économie solidaire affirment porter des revendications politiques, bien que le terme fasse l'objet d'une grande prudence, liée à la peur d'être assimilé à ce qui est désigné comme la politique « partisane » : les collectifs étudiés n'affichent pas d'affiliation à un parti politique et rejettent même le plus souvent l'éventualité d'une telle appartenance. Ils se rapprochent en cela du mouvement anti-publicitaire analysé par S. Dubuisson-Quellier et J. Barrier (2007). Gérante d'une boutique de commerce équitable membre du réseau Minga, Sandrine m'a été recommandée par plusieurs personnes du réseau pour réaliser un entretien. Elle est présentée par ces personnes comme ayant des avis tranchés et les exposant « facilement ». Elle fait partie des « membres actifs » bien qu'elle ne soit pas à l'origine de Minga mais arrivée dans le réseau dans les premiers temps de sa création. Je lui demande de préciser l'idée, répétée par l'ensemble des membres (salariés du réseau ou de boutiques membres, adhérents…) que Minga serait une organisation « professionnelle et politique ». Elle expose sa vision de la politique « non partisane » mise en œuvre au sein du réseau :

> « -(DR) Tu dis « politique » ? En quoi c'est politique ?
> -Parce que cette « équité », qu'importe le nom qu'on met dessus, justice sociale etc…. Ce sont quand même des enjeux qui engagent un peu tout le monde, tous les plans individuels, collectifs…. Responsabilité. La responsabilité est forcément partagée. Aucun individu ne peut être responsable d'un monde plus écologique [rires] ! Le collectif c'est une affaire de citoyenneté, de politique. (…) *C'est pas une politique partisane. C'est pas quelque chose qui doit nous engager à adhérer ou créer des partenariats avec telle branche politique,* ou telle autre. Nous ce qui nous intéressait c'était de partager, je me répète, des problématiques, des enjeux, des intérêts. Avec les mêmes types d'organisations. Tant qu'un enjeu est partagé il faut y travailler ensemble. Qu'est-ce qui nous rassemble, quel est l'objet de travail, qu'est-ce qui nous rassemble vraiment sur quoi est-ce qu'il faut qu'on travaille ? » (Minga, gérante d'une entreprise membre 2, SP)

Si le caractère politique de l'action de ces mouvements est affiché à des degrés divers, on le trouve pourtant revendiqué par l'ensemble des membres actifs quel que soit leur réseau d'appartenance. Un collectif peu institutionnalisé comme celui des RERS ne fait par exemple pas exception, comme l'explique Thierry, qui y est salarié :

> « Pour moi c'est politique. Oui. Pour moi on fait de la politique. Mais pas de la politique…on va dire, allez, trans-courants, trans-partis... Et encore pas tous hein, parce que y en a... Je ne vois pas en quoi on pourrait se retrouver sur notre charte et nos valeurs voilà, tout ce qui extrême, aussi bien à gauche qu'à droite. Je... Après nous on ne choisit pas les gens qui viennent. On ne leur demande pas leur parti. Et je suis sûr que c'est assez mélangé dans les gens qui viennent, le jour où ils vont voter. Nos racines, en tous les cas, effectivement, elles viennent de... Les gens qui ont fondé ça, et ceux qui en sont à l'origine ils viennent, moi je ne l'entends plus ça, aujourd'hui mais, il y a une époque, il y a 20 ans : « ah ouais c'est un truc de cathos de gauche ça encore ! ». « De gauche », si vous voulez, « cathos », moi c'est pas mon milieu... » (FORESCO, salarié, charte seule)

La peur d'être un jour ou l'autre affilié à un parti politique se traduit également par l'accueil méfiant réservé aux subventions publiques. Pierre, adhérent d'une AMAP locale en Île-de-France, l'explique en ces termes :

> « Exemple, l'AMAP Île-de-France [le réseau régional] est subventionnée, c'est très bien d'être subventionné, mais... euh... C'est à double tranchant, quand on est subventionné on est un petit peu moins indépendant, surtout par rapport à des questions d'éthique, des questions de fond, des questions économiques, mais les questions de fond. Un jour on a reçu un courrier... d'un gars du bureau de l'AMAP Île-de-France, qui a carrément fait de la propagande pour les élections, les élections européennes, Pour la liste... Ça devait être les Verts, sûrement… Je pense qu'au bout d'un moment il y a un problème. Il y a un problème d'une structure qui reçoit de plus en plus de subventions, et qui finalement va perdre petit à petit sa capacité de... Je ne vais pas dire de lutte ou de résistance…» (AMAP-Ile-de-France, Membre d'une AMAP, SP)

Le rejet de l'affiliation à tout parti politique figure dans plusieurs des chartes étudiées. La charte « Esprit du Sel » indique par exemple :

> « Le Système d ˙échange local qui se réfère à la présente charte dite « Esprit du SEL », exprime sa volonté de :
> -expérimenter et développer des pratiques d'échanges estimés en unités locales, sans argent, de manière loyale et équitable, au sein d'un territoire de proximité ;
> -faire vivre des valeurs solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social et la réciprocité au sein du groupe ;
> -fonctionner de manière démocratique et participative au moyen de structures transparentes et autogérées, *en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques* et de mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs ;
> -œuvrer dans le respect des équilibres naturels tout en favorisant l'épanouissement des participants, dans le respect du rythme personnel de chacun. » (Charte des SEL)

Les membres actifs de ces mouvements ont pourtant très souvent des préférences politiques (partisanes) claires, comme on le verra au chapitre suivant. Ces préférences ne s'affichent pas au niveau collectif, bien que les réseaux d'économie solidaire puissent de temps à autres prendre publiquement position sur différents sujets. Minga et Nature et Progrès signent par exemple en 2007, aux côté de la Confédération Paysanne, une « contribution aux débats du COPOLCO[264] », intitulée « Priorité à la souveraineté alimentaire des peuples et à la préservation de la bio-diversité ». Minga prend parfois position sur des sujets éloignés des questions qui l'intéressent directement. C'est le cas en juin 2013 lorsque l'association publie sur son site un communiqué condamnant le déversement de lisier par un syndicat d'agriculteurs sur des terres agricoles où s'étaient installés des gens du voyage.[265]

Tous les réseaux étudiés n'envisagent pas de telles déclarations avec la même évidence. Si Minga est présenté publiquement par ses membres comme une « organisation politique et professionnelle », ce n'est pas le cas d'un réseau tel que celui des SEL ou celui des RERS. Au sein des RERS, la possibilité de s'engager publiquement dans des causes débordant l'éducation au sens strict fait débat, comme l'explique Thierry :

> « Moi ce qui m'a souvent gêné dans notre mouvement, …c'est que, sur des grands faits de société où souvent les mouvements associatifs nationaux, fédérations, s'engagent, prennent position, on ne prenne pas position. Parce qu'on me répond « oui mais tu comprends... » (ça va peut-être changer avec FORESCO, avec tout ce qui se passe, on va peut-être s'engager[266]) mais quand même... Je me souviens qu'on avait eu un débat il y a longtemps, quand on avait eu des problèmes de... C'était la rue de Rennes, « Droit au logement », ça fait longtemps... Beaucoup de mouvements, *Culture et liberté*, les autres, ils ont pris position, ils ont signé des pétitions, et nous en CA des réseaux d'échanges réciproques de savoirs, « ah mais nous non ne peut pas parce que nous… nous on est ouverts à tout le monde, on n'est pas une fédération... On n'est pas ceci » Et moi ça me gêne. Parce que... C'est là où des fois je pense qu'on peut ne pas être pris au sérieux parce qu'on est à côté. On est à côté, mais on fait des choses super intéressantes sur ces domaines là... C'est peut être ça le plus important d'ailleurs... Plutôt que d'aller avec des banderoles... ! » (FORESCO, Salarié 1, charte seule)

Les explications données par les enquêtés de la dimension politique de leur action, soulignent que leurs mouvements se préoccupent d'équité, de justice sociale ou encore d'écologie, sans pour autant se rattacher aux canaux politiques institutionnalisés.

---

[264] Comité de l'ISO pour la politique en matière de consommation chargé de la promotion des intérêts des consommateurs dans la normalisation.

[265] Minga, URAVIF et HALEM, « Gens du voyage, dérapage syndical de la FDSEA Ile-de-France », juin 2013.

[266] C'est-à-dire avec la refondation de l'association, anciennement « MRERS ».

L'affirmation « c'est politique » chez ces personnes renvoie ainsi au sens étymologique du terme, concernant ce qui touche à la Cité, au gouvernement du groupe (Braud, 2002). Les réseaux d'économie solidaire rejoignent là aussi les mouvements sociaux plus classiques, dans leur dimension anti-institutionnelle, en particulier du fait de leur opposition au champ politique (Mathieu, 2012).

5) Des réseaux transnationaux ?

Dernière caractéristique rapprochant les collectifs étudiés de mouvements sociaux : leur capacité à tisser des liens à l'échelle internationale. Souvent présentée comme concomitante de la déstabilisation du niveau national en matière de décisions politiques, la transnationalisation des luttes n'est pas un phénomène récent (Mathieu, 2004 ; Siméant, 2010). Les tentatives d'internationalisation, plus souvent amorcées qu'abouties, correspondent au contraire à une caractéristique classique des mouvements sociaux. Une possible internationalisation croissante des répertoires d'action a pourtant fait l'objet de réflexion dans le champ des recherches sur les « nouveaux mouvements sociaux », Erik Neveu (2005) faisant notamment l'hypothèse d'un « espace supranational » de la contestation.

Valorisant souvent le niveau local, les initiatives d'économie solidaire étudiées correspondent pourtant à ce schéma ; les réseaux nationaux cherchant en effet fréquemment à se relier à des collectifs semblables d'autres pays. Ces rapprochements s'accompagnent de démarches pour internationaliser les dispositifs de qualité. La fédération mondiale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) voit par exemple le jour en 1972, à partir du rapprochement de Nature et Progrès, de la Soil Association[267], de l'association de biodynamie suédoise, de la Soil association d'Afrique du sud et de Rodale Press[268] (Piriou, 2002). L'IFOAM contribue à la création de dispositifs internationaux : son assemblée générale vote un premier cahier des charges pour la réglementation de cette agriculture au niveau mondial en 1980. La fédération prend également position publiquement sur différentes questions agricoles : les mouvements d'agriculture biologique se déclarent opposés aux organismes génétiquement modifiés lors de la 12e conférence de l'IFOAM en 1998. Dans le domaine du commerce équitable, l'association Max Havelaar France appartient au réseau FLO

[267] Association créée en 1946 au Royaume Uni pour la promotion de l'agriculture biologique
[268] Editeur états-unien spécialisé dans les questions sanitaires.

rassemblant 21 associations nationales comparables. Si les noms de ces dernières sont encore distincts (Max Havelaar, Fairtrade, Transfair…) leurs logos sont harmonisés depuis 2002. Le logo de Max Havelaar est ainsi d'ores et déjà international. Le réseau FLO est lui-même rattaché à différents réseaux européens (EFTA, NEWS, FINE) et à l'organisation internationale du commerce équitable, WFTO[269], créé en 1989.

L'ATES est membre fondateur du réseau européen EARTH (European Alliance for Responsible Tourism and Hospitality), de même que le MIRAMAP a contribué à la création du réseau international des initiatives semblables aux AMAP, URGENCI. Le CNLRQ est également membre de l'Association Européenne des réseaux et régies de quartier (AERDQ). L'association Finansol a contribué en 2005 à la déclinaison européenne de son modèle : le projet Fineurosol[270], mettant en place un label européen de finance solidaire. Le CNEI est fondateur et membre du réseau européen des entreprises d'insertion ENSIE[271]. Les Systèmes d'échanges locaux sont recensés par le réseau « Unilets » des systèmes équivalents dans le monde[272]. Loin d'être des micro-initiatives cantonnées au niveau local, les démarches d'économie solidaire cherchent au contraire à étendre leurs relations à l'échelle internationale.

Les collectifs étudiés sont des mouvements sociaux ou présentent en tout état de cause un certain nombre d'activités en relevant. Un réseau peut en effet, selon les activités menées, relever ou non de l'espace des mouvements sociaux (Mathieu, 2012). La construction d'identité collective précédemment décrite peut ainsi être envisagée comme directement liée à la stratégie d'action collective des mouvements d'économie solidaire. Les actions protestataires sont en effet le lieu d'un travail identitaire (collectif aussi bien qu'individuel, ces deux dimensions étant liées, bien que nous ne traitions pas de la seconde dans ce chapitre) : « La capacité d'un groupe à se doter d'une identité forte et valorisante -fût-elle imaginée- constitue une ressource de première importance pour que ses membres intériorisent une vision de leur potentiel d'action, que le collectif s'exprime dans l'espace public » (Neveu, 1996, p. 82). Quels est le rôle des dispositifs de qualité au sein de cette construction et de l'économie solidaire envisagée comme mouvement social ?

---

[269] World Fair Trade Organizations (anciennement IFAT).
[270] http://www.fineurosol.org
[271] http://ensie.x004.xtrasite.be/Ensie/tabid/828/language/fr/Default.aspx
[272] http://www.unilets.org/index.asp#whatsinaname

D- Des dispositifs pour agir : les dispositifs de qualité comme modes d'action

Regarder la dimension contestataire des collectifs considérés invite à envisager les dispositifs de qualité comme les modes d'actions particuliers de mouvements sociaux. L'élaboration d'une certification par des organisations non gouvernementales dans un but politique a déjà été mise en évidence. C'est le cas de la création du standard FSC (Forest Stewardship Council) sur la forêt, initiée par le WWF[273] et différents groupes transnationaux en 1993 (Cashore *et al.*, 2003). La création de cette certification a pour objectif de pallier l'échec du Sommet de la Terre de la même année à faire émerger une convention mondiale sur la forêt. Les groupes environnementaux présents cherchent à remédier à la défaillance étatique par le recours à des mécanismes marchands. Dans le cas de l'économie solidaire, les dispositifs de qualité peuvent être analysés comme faisant pleinement partie du répertoire d'action des mouvements étudiés.

1) Modes d'actions et répertoire tactique de l'économie solidaire

Proposé par Charles Tilly (1986 ; 2006) le concept de répertoire d'action fait référence au fait qu' « en un temps et en un lieu donné, les gens apprennent un nombre limité de moyens pour se faire entendre et s'y cantonnent le plus souvent. Ces modes d'action évoluent lentement sous l'effet de l'expérience accumulée et des contraintes extérieures. Mais dans le temps court, ces contraintes limitent les choix disponibles pour les contestataires officiels » (Tilly, 2006, pp. 4-5, cité par Fillieule 2010, p. 77). Les répertoires d'action se décomposent en cinq niveaux possibles, qu'il est possible de classer du plus petit au plus englobant (Fillieule, 2010) : les actions (crier, chanter, marcher…), les interactions (ajoutant à l'action son contexte historique et son destinataire), les performances (des séquences d'interactions apprises par les protestataires) et les épisodes ou « évènements protestataires » (combinaisons de performances). Les répertoires de contestation correspondent enfin à l'ensemble des performances et interactions auxquelles les individus peuvent avoir recours à un moment

[273] World Wide Fund for Nature, Fonds mondial pour la nature. Organisation non gouvernementale de protection de la nature fondée en 1973.

donné.

Recensant ces différents échelons analytiques, O. Fillieule (2010, p. 81) situe « tous les modes d'action tournant autour de la consommation engagée, du boycott et du buycott » dans le registre des performances. Ces modes d'actions côtoient dans cette catégorie des séquences telles que les rassemblements statiques, des défilés ou encore des occupations de la voie publique. Le point de vue adopté ici invite à désigner l'élaboration et l'usage des certifications, chartes et systèmes participatifs de l'économie solidaire comme des modes d'actions de la « production » engagée. Il ne s'agit pas de nier l'action des consommateurs qui soucieux de l'impact politique de leurs achats, se saisissent des modes d'action à leur disposition, mais plutôt de prendre en considération également les individus qui rendent possibles ces mêmes modes d'action.

La consommation engagée (mêlant acte de consommation et considérations politiques) serait en effet dans bien des cas impossible sans l'intervention en amont de producteurs proposant de nouveaux espaces de participation politique à travers les échanges. Dans le cas étudié, ces espaces de participation sont construits à l'aide de dispositifs de qualité. Ces pratiques de consommation sont souvent envisagées comme des actes avant tout individuels, comme l'indique le succès de l'expression « action collective individualisée » de M. Micheletti (2003). Or ces pratiques émergent en grande partie grâce au travail de mobilisation d'organisations collectives. Celui-ci a été analysée dans le cas du mouvement anti-publicitaire (Dubuisson-Quellier et Barrier, 2007) et de la campagne pour des vêtements « propres » (c'est-à dire produits dans des conditions de travail « décentes ») (Balsiger, 2010). La protestation anti-publicitaire est caractéristique des actions collectives néo-consuméristes se fondant sur des engagements individualisés. L'analyse de ce mouvement révèle pourtant l'important travail mené par des organisations centralisées pour rendre solidaires les actions individuelles. Cette mobilisation passe par l'invention de nouveaux modes d'action tels que le « barbouillage » des affiches publicitaires à l'aide de bombes de peinture ou encore le « déboulonnage » des panneaux de publicité pour en retirer les affiches. Les différentes pratiques du registre de l'action anti-publicitaire sont relayées par des feuilles d'information ou le bouche-à-oreille et se diffusent pour créer un répertoire commun reconnaissable comme celui du mouvement. Dans le cas de la campagne pour des vêtements « propres », la mobilisation des consommateurs par des organisations centralisées passe par la diffusion de plans indiquant les boutiques « éthiques », la signature de pétitions ou encore la distribution de cartes postales à envoyer aux détaillants de vêtements.

Egalement notable au sein de l'économie solidaire, l'activité de mise en cohérence des actions individuelles par des organisations collectives s'appuie sur les dispositifs de qualité. Les certifications, chartes et systèmes participatifs côtoient au sein des collectifs d'économie solidaire d'autres formes d'action moins spécifiques : la diffusion publique de communiqués, la signature de pétitions, ou encore la participation aux Forums sociaux mondiaux. Des communiqués sont notamment diffusés par Minga sur des sujets tels que la certification par tiers ou l'huile de Palme[274]. La lettre ouverte « Alimentons l'Europe », destinée à attirer l'attention des candidats aux élections européennes de mai 2009 sur des questions d'alimentation et d'agriculture est signée par cette association ainsi que par Nature et Progrès et les AMAP[275]. Le Forum social mondial de 2013 à Tunis comptait parmi ses membres la Route des SEL (sous-division des SEL), le SEL audonien (St-Ouen), mais également et surtout le Mouvement pour l'économie solidaire (MES) auquel adhèrent le CNLRQ et six associations régionales d'économie solidaire[276]. A tire d'exemple, l'association correspondante en Nord-Pas-de-Calais, l'APES, rassemble des boutiques distribuant des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique, des SEL, des entreprises d'insertion, l'union régionale des régies de quartier, l'association locale des Cigales et celle des AMAP, ou encore Nature et Progrès[277]. La participation au Forums Sociaux mondiaux (FSE) n'est en outre pas récente : dix ans plus tôt, lors du Forum de 2003, E. Agrikolianski *et al.* (2005) classent dans la catégorie « économie solidaire » neuf des 278 organisations participantes du comité d'initiative français.

L'usage des certifications, chartes et systèmes participatifs appartient au « répertoire tactique » de l'économie solidaire. Développée par C. Tilly (1986, 2006) à partir du milieu des années 1980, cette notion désigne l'agencement de performances et d'interactions, propre à un groupe social. Au groupe des enseignants ou à celui des agriculteurs correspondent des « répertoires tactiques » distincts. Ces répertoires propres à des groupes sociaux s'inscrivent

---

[274] Minga, diffuse régulièrement via internet des « communiqués », pour se positionner dans le secteur du commerce équitable (« Agir ensemble pour une *économie*[274] équitable », 2008), ou encore contre la certification par tiers (« Contre la tentation normalisatrice de l'économie sociale et solidaire : un virus mortel », 2007, « La certification « agriculture biologique » ou « commerce équitable » : un marché au détriment de la biodiversité et des droits de l'Homme. », 2010).

[275] www.alimentonsleurope. eu

[276] Pour une présentation détaillée d'une association régionale d'économie solidaire à travers le cas de l'ADEPES en Midi-Pyrénées, voir DARBUS, Fanny, (2009) *Pratiques et praticiens de l'économie sociale et solidaire,* (2000-2007), Thèse de doctorat de Sociologie, sous la direction de F. Lebaron, EHESS.

[277] Dix ans plus tôt, lors du Forum Social Européen de 2003, E. Agrikolianski *et al.* (2005) classent 9 organisations du Comité d'initiative français, dans la catégorie « économie solidaire ».

dans le répertoire de contestation global d'une époque, mais également dans un contexte culturel, voire conjoncturel, qui définit le cadre des interactions entre contestataires ainsi que leurs cibles (Fillieule, 1997). L'élaboration et l'usage de dispositifs de qualité apparaissent dans cette perspective comme des modes d'actions relevant du répertoire tactique des entrepreneurs (au sens économique) de l'économie solidaire. Deux administrateurs de Nature et Progrès présentent ainsi l'adhésion à cette association de promotion de l'agriculture biologique et l'obtention de sa mention comme relevant avant tout du militantisme. Avoir la mention, c'est « soutenir un mouvement social » :

> -Johan : La mention Nature et Progrès c'est souvent... Enfin ça dépend. Pour les petits producteurs ça peut être une mention et ça peut être leur seule grille identifiant je dirais. Mais... Dès que c'est des plus gros producteurs ou des entreprises, qui vendent un tout petit peu plus loin ou en voyant plus grand, en général ils ont la certification AB. Et en plus la mention Nature et Progrès. Et donc... Les notions de fraude peuvent se trouver... On a peu de cas de fraude, en fait on n'a pas de cas de fraude. Puisque c'est une démarche volontaire. Et... L'enjeu par rapport au marché est faible. Je dirais... C'est une volonté de se distinguer sur le marché mais... *C'est se faire reconnaître comme démarche... C'est soutenir un mouvement social*. C'est pour ça que c'est ambivalent.
> -(DR) Mais ça coûte cher quand même d'avoir les deux [le label officiel AB et la mention Nature et Progrès] ? Il faut vraiment le percevoir comme une démarche militante?
> -Oui c'est une démarche militante, c'est ça.
> -(DR) Parce que, à la limite, ça fait perdre des parts de marché non ? Ça fait augmenter le prix du produit?
> -Johan : Oui tout à fait. Tout comme les petits producteurs qui… qui prennent la mention Nature et progrès qui n'en n'auraient pas besoin en vente directe.
> -Bruno : après c'est vrai que dans les groupes locaux... Par rapport au nombre d'adhérents aussi, indirectement, même si ça n'est pas une volonté de Nature et Progrès de fonctionner par un système de parrainage, on constate que ça se fait beaucoup, En fait quelqu'un avant d'adhérer à Nature et Progrès, il y a plein de monde autour de lui qui le connaissent, il s'est installé, on a assisté à l'installation, Quand il adhère à Nature et Progrès... C'est la suite logique. » (Nature et Progrès, administrateurs 1 et 3, SP)

Les certifications, chartes et systèmes participatifs incarnent cependant des formes d'actions très différentes selon les réseaux. Leur élaboration repose, comme on l'a vu précédemment, sur des représentations distinctes de l'individu, qui ont un impact direct sur le mode d'action proposé. Ces représentations participent du « cadre culturel » (cultural frame) jouant un rôle dans le choix des modes d'action des organisations visant une action collective (Taylor et Van Dyke, 2004). Dans le cas des réseaux mettant en œuvre la certification par tiers, les producteurs et consommateurs sont envisagés comme proches de l' « homo œconomicus », c'est-à-dire (avant tout) à la recherche de leur intérêt individuel, demandeurs d'une information simple et peu désireux de s'impliquer au-delà de l'acte de production ou

d'achat. Le mode d'action proposé dans ce cas renvoie à ce que M. Micheletti (2003) désigne comme « action collective individualisée » : l'action collective naît de l'agrégation des actions individuelles. L'absence de véritable sentiment d'appartenance à un collectif se traduit par ailleurs dans les réponses au questionnaire proposé : les producteurs certifiés Max Havelaar et AB uniquement[278] ayant été beaucoup plus difficiles à atteindre. La première question était à cet égard formulée de façon maladroite puisqu'elle demandait aux répondant de cocher leur « réseau d'appartenance ». Plusieurs producteurs ou consommateurs utilisant AB ou Max Havelaar, ne sachant quoi répondre à cette première requête, m'ont contactée par email pour avoir des explications… Il est possible de supposer que d'autres ont renoncé à remplir le questionnaire en buttant sur la première question, ne se sentant par concernés par « l'appartenance à un réseau ».

Dans le cas des systèmes participatifs (Nature et Progrès, Minga, AMAP, ATES[279]), les producteurs et consommateurs sont envisagés comme soucieux de l'intérêt collectif, demandeurs de l'information la plus complète possible et susceptibles de s'impliquer au-delà de leur acte économique. Cette représentation se traduit par la proposition d'un mode d'action collectif, à travers l'adhésion à une association, la participation aux enquêtes chez les producteurs (ou opérateurs de tourisme) et à la délibération collective qui s'ensuit. Les systèmes participatifs sont présentés par les réseaux qui les élaborent comme des outils de mobilisation des « citoyens » sur des sujets revendiqués comme politiques et ne pouvant, par conséquent, être laissés à des organismes de certification privés. L'association Minga diffuse par exemple le 3 mai 2010 un communiqué dénonçant le recours à des organismes certificateurs privés sur le commerce équitable et l'agriculture biologique, proposant comme alternative, son système participatif :

> « Depuis plusieurs années, les gouvernements se déchargent de plus en plus sur des organismes privés des missions qui sont normalement les siennes, notamment pour le respect de la législation en matière de consommation. Ces organismes de certification, positionnés sur l'agriculture biologique et le commerce équitable, sont les reflets du désengagement des gouvernements de la sphère économique et sociale. Les certifications réduisent à un argument de vente l'engagement pour des pratiques agricoles plus respectueuses de la biodiversité et des pratiques commerciales plus

[278] C'est-à-dire n'ayant pas également la mention Nature et Progrès. Les membres de Nature et Progrès ont été très nombreux à répondre. Or la réglementation sur l'agriculture biologique lie l'utilisation du terme agriculture biologique au label officiel « AB ». Une grande partie des membres de Nature et Progrès ont donc à la fois la mention de cette association et le label officiel.

[279] On pourrait ajouter le CNLRQ, réseau des régies de quartier, bien que son système participatif soit encore véritablement peu abouti.

équitables. (…) les organismes de certification nous servent encore la vieille promesse libérale d'un monde merveilleux régulé par la seule grâce du consommateur éclairé par des logos pourtant opaques. (…) Loin du jeu des promesses et de leur justification, le seul engagement qui tienne est celui de comprendre que derrière un prix il y a des coûts, des matières tirées d'environnements à préserver et des gens qui travaillent, légitimement soucieux d'être respectés. *C'est le sens de l'action que mènent les membres de Minga pour une évaluation collective des pratiques économiques par les clients, les fournisseurs, les travailleurs, les communautés*. [une note de bas de page renvoie au texte suivant :] Dans la lignée des SGP, Minga met en œuvre un Système de Garantie et d'Amélioration Participatif qui mobilise les acteurs concernés, clients y compris, autour de l'évaluation d'une filière. Pour en savoir plus: http://www.minga.net/spip.php?rubrique56 » (Minga, Communiqué de mai 2010)[280]

Le cas des chartes seules se rapproche de celui des systèmes participatifs, comme on l'a déjà vu à plusieurs reprises. La conception de l'individu qui sous-tend les réseaux tels que celui des SEL ou celui des RERS est comparable à celle que l'on observe dans les collectifs développant des systèmes participatifs. L'investissement collectif demandé est moindre dans la mesure où aucun système d'évaluation des pratiques n'est mis en œuvre. Les personnes engagées dans ces mouvements adhèrent cependant à une association locale où l'interconnaissance est forte, et manifestent ainsi leur adhésion à un collectif.

2) Entre contestation et reconnaissance étatique

Les répertoires tactiques sont le produit d'une co-construction permanente entre structure étatique et mouvements protestataires d'après O. Fillieule (2010). On l'a vu au chapitre 3, l'Etat ou les collectivités locales ne sont jamais loin lors de la création d'une certification (Finansol, AB…) ou même de l'écriture d'une charte, souvent accompagnée d'un dépôt de nom à l'INPI (RERS, régies de quartier…). Reconnaître officiellement un dispositif de qualité ou l'instituer comme cela s'est passé pour l'agriculture biologique s'inscrit dans une dynamique d'intégration de la critique sociale par l'Etat. Une telle pratique s'apparente à la création de ministères spécialisés dans une cause suite à des actions collectives (Neveu, 1996). Aux ministères créés dans les années soixante-dix (pour les droits des femmes, contre les discriminations ou encore pour l'environnement) succède la création d'un secrétariat d'État à l'économie solidaire en 2000, celle d'un ministre délégué à l'Économie sociale et

[280] Minga, « La certification «agriculture biologique» ou «commerce équitable»: un marché au détriment de la biodiversité et des droits de l'Homme », Communiqué, 3 mai 2010.

solidaire en 2012. Les réflexions autour de l'élaboration de différents labels de commerce équitable (Commission AFNOR de 2002 à 2005) ou « d'économie sociale » (Rapport Vercamer de 2010) sont à resituer dans le même processus, de même que le projet de loi sur l'ESS en cours d'examen en juillet 2013. Les rapports avec la puissance publique sont toujours ambivalents. Pour ces administrateurs de Nature et Progrès par exemple, la « reconnaissance » par l'État reste un horizon envisageable, en dépit de ses risques :

> -Johan : Dans le monde de l'agriculture biologique nous on considère que... la reconnaissance officielle du système participatif de Nature et Progrès serait un plus, ...pour l'agriculture biologique et serait complémentaire à la certification par tiers. (…)
> - Bruno : Alors après, ce débat interne au sein de Nature et Progrès il n'est pas tranché. On travaille pour l'instant vers la reconnaissance officielle, mais il y a encore certains contradicteurs qui disent : « Voilà le cahier des charges de la bio, on l'a voulu, on s'est battu pour qu'il devienne public... Il a été complètement dénaturé, on est obligé de le reconstruire... derrière. » Voilà. La peur est de faire la même chose. Dire : « On va se battre pour la reconnaissance des systèmes participatifs... Et puis quand ils vont être reconnus, ça ne va pas… être exactement ce qu'on a voulu, et au final on va être obligés de recommencer… » Ou du moins de garder notre spécificité, ou de ressortir de la reconnaissance publique.
> -Johan : Mais c'est sûr que notre système participatif…si…reconnaissance officielle il y aurait…il serait déformé. Il y aurait des exigences supplémentaires qui seraient demandées. Ça c'est sûr. Mais…Je pense quand même qu'il y a un impact social positif à ce que ce soit reconnu. Tout comme la reconnaissance officielle de la bio a eu un impact positif sur la société. Même si à Nature et Progrès on continue à militer pour autre chose pour que ça aille plus loin... Moi j'assimile souvent à une entreprise qui lance de nouveaux produits, la société civile elle lance de nouvelles idées et donc l'agriculture biologique a été lancée, O.K. C'est bien… Mais derrière il faut travailler à d'autres produits, d'autres idées et pour *renouveler le débat et pour que l'évolution de la société... que la société évolue*. Et dans cette idée-là *le système participatif peut aider la société... à évoluer.*
> -Bruno : Pour une amélioration même des lois etc. L'idée nous, l'objectif de Nature et Progrès, c'est que... Il y ait une reconnaissance citoyenne quoi. Enfin sociétale. Qu'on peut faire de la garantie autrement que par une certification par tiers. Que les consommateurs sortent de cette idée, cherchent absolument le : « Contrôlé par ». Qu'on sorte que ce système-là. Et *la reconnaissance officielle peut être un moyen d'interpeller la société là dessus.* Peut être *un moyen de faire reconnaître auprès de la société, un autre système.* (…) Comme aujourd'hui l'agriculture biologique, effectivement, la reconnaissance officielle elle a permis... Elle a donné une légitimité à l'agriculture biologique qui fait que les consommateurs s'y sont intéressés. (Nature et Progrès, Administrateurs 1 et 3, SP)

Les formes d'expertises et de recours au droit mobilisées par les collectifs d'économie solidaire apparaissent bien souvent de même comme des manières de garder l'Etat à distance. L'élaboration et l'usage de dispositifs de qualité par leurs membres les plus actifs participent du recours croissant à ces pratiques expertes et/ou juridiques identifié dans de nombreux espaces sociaux depuis la fin des années 1960 (Agrikolianski *et al.*, 2010 ; Lima, 2009). Les

systèmes participatifs sont pensés par leurs initiateurs comme les lieux privilégiés de l'émergence d'une expertise profane et collective (chapitre 4 et 5). L'usage d'une certification par tiers avec label ou logo (AB, Max Havelaar, CNEI, Finansol) correspond en revanche à la mobilisation d'experts spécialisés pour la défense d'une cause (Mathieu, 2004). L'expert « indépendant » est ainsi perçu comme un gage de légitimité supérieure pour faire progresser des revendications. Autre forme de mobilisation du droit, le dépôt à l'INPI (RERS, AMAP, Régies de quartier) apparaît comme une protection juridique contre l'Etat (Régies de quartier) ou d'autres associations comparables susceptibles de s'emparer de la ressource symbolique que constitue le nom, lorsque celui-ci a atteint un certain niveau de notoriété (Amap, RERS).

Comme toute forme de critique sociale, celle portée par l'économie solidaire oscille entre contestation et risque d'institutionnalisation ou de « récupération ». Ainsi comme le rappelle I. Sommier : « Boltanski et Chiapello montrent (…) très bien que le capitalisme se ressource à sa critique et que l'on ne peut pas analyser la politique contestataire indépendamment de ce contre quoi cette politique s'érige. De la même façon que le capitalisme s'est ressourcé aux dispositions issues de 68, il commence déjà à se ressourcer à la critique « alter » avec les labels verts, les chartes de respect des salariés, etc. Il y a ainsi un isomorphisme de la contestation et du capitalisme que l'on retrouve notamment dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans la forme réticulaire ainsi que dans l'association grandissante entre savoir et pouvoir. » (Costey et Perdoncin, 2006, p. 173). Les dispositifs de qualité sont pris dans cette tension et peuvent incarner aussi bien une critique sociale (l'exemple le plus typique étant le SP de Minga) qu'une intégration de celle-ci par l'Etat (label AB). La reconnaissance officielle est elle-même ambivalente : elle met en lumière les revendications portées et comporte tout à la fois la menace du dévoiement de celles-ci. Les adhérents de Nature et Progrès ont en particulier été fortement déçus par la reconnaissance de l'agriculture biologique à travers la création du label AB.

L'analyse des usages des dispositifs de qualité fait ainsi apparaître le rôle de ces derniers comme modes d'action des producteurs de l'économie solidaire. Les usages des répertoires tactiques peuvent être répartis en deux catégories analytiques le plus souvent imbriquées (Balsiger, 2010) : un usage « substantiel »[281] d'une part, renvoyant ici au fait de rendre possible à travers les échanges des choix politiques, et un usage « interne » ou de « mobilisation » d'autre part, renvoyant à la création d'une identité collective entre les

[281] « substantive use» (Balsiger, 2010)

membres du groupe. C'est ce deuxième usage qui va être étudié à présent.

E- Des dispositifs pour mobiliser : cadrer l'expérience, théoriser une nouvelle identité pour faire vivre le mouvement social

La prise en compte de la dimension contestataire des activités d'économie solidaire permet de replacer les usages des dispositifs de qualité dans le contexte d'une action collective. Ces modes d'actions sont utilisés par les membres actifs des réseaux pour agir (porter des revendications, notamment vis-à-vis de l'Etat) mais également pour mobiliser des individus autour de leur cause. Cette mobilisation passe par un cadrage de l'expérience contestataire et la théorisation d'une nouvelle identité.

1) Cadrer l'expérience contestataire

Les chartes, certifications et systèmes participatifs opèrent un double cadrage, portant non seulement sur les caractéristiques du bien, service ou projet, mais également sur l'expérience contestataire qui l'accompagne. Reprise d'Erwing Goffman (1974), la notion de cadres de l'expérience renvoie aux principes à partir desquels les individus donnent du sens aux situations qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Au sein d'un mouvement social, l'adoption d'un cadre d'injustice permet aux individus d'envisager la mobilisation (Mathieu, 2004). Un alignement des cadres de l'expérience de chacun est nécessaire pour créer l'action collective.

Plusieurs des textes correspondant aux dispositifs étudiés (qu'il s'agisse du texte même d'une charte ou du descriptif d'un système participatif, ou encore d'une certification) débutent par une dénonciation de la situation économique et sociale française ou mondiale. Les premières pages de la charte de Nature et Progrès en sont une illustration :

> « Face au *biologique intensif et indifférent aux problèmes de la désertification des campagnes, des relations Nord-Sud, des coûts énergétiques, et plus globalement des problèmes écologiques majeurs*, il est nécessaire de promouvoir une agriculture biologique paysanne privilégiant les circuits courts de distribution (marchés, coopératives, etc.), une solidarité. Lorsqu'ils sont indispensables, les circuits plus longs doivent s'appuyer sur une solidarité urbains-ruraux et des échanges équitables susceptibles d'inverser les logiques marchandes destructrices pour la paysannerie et

l'environnement. *La biodiversité de tous les organismes vivants est en voie de destruction*, pas seulement à cause des menaces que font courir les OGM, mais aussi à cause du *système économique et financier dominant qui condamne également tous les paysans* de la planète. A travers nos actes de consommation, d'échanges et de production, c'est la recherche d'un projet de société plus juste, plus respectueux de la Vie et de tous les habitants de la planète qui donne toute sa cohérence à la démarche de la fédération Nature & Progrès. Aussi le tissu associatif, l'économie solidaire, et l'engagement dans les combats sociaux et environnementaux doivent être privilégiés.
(…) La fédération Nature & Progrès, notamment au travers de ses groupes régionaux, s'engage à (…) remettre du sens dans les circuits plus longs de transformation et de distribution en substituant aux *flux de marchandises désincarnées* l'échange entre personnes mettant en pratique à chaque étape les mêmes valeurs. (Nature et Progrès, charte)

La charte de Minga (dite « cahier des charges ») est de même tout à fait explicite et débute par deux pages de critique économique et sociale qu'il ne serait pas possible de citer entièrement ici, mais dont on peut lire quelques extraits parlants (encadré 10).

Encadré 10 : Un « cahier des charges » aux allures de tract de manifestation

Extrait de la charte de Minga.

« I.2. Préambule : Pourquoi ce Cahier des charges ?
La société d'aujourd'hui, en voie de mondialisation est fondée sur la course au profit. Le choix des produits, les modes de productions, les prix, les systèmes d'échanges et les moyens d'information, sont de plus en plus concentrés dans les mains de quelques multinationales gérées (essentiellement) sur une base financière à court terme sans égard pour la vie de l'entreprise à long terme et encore moins pour le personnel et l'environnement social et physique. Nous, citoyens, avons de moins en moins de pouvoir sur notre propre vie économique, culturelle, sociale et politique.
Cette concentration accélérée des capitaux et des entreprises de transformation, de transport, de distribution et d'information, a pour cause et conséquence un productivisme matérialiste qui, tout en détruisant et gaspillant les ressources naturelles non renouvelables, ne répond plus aux besoins fondamentaux de la grande majorité des populations. Bien au contraire nous nous retrouvons dans des situations de plus en plus paradoxales, avec d'un côté ce productivisme qui engendre une consommation exacerbée, un marketing omniprésent et une manipulation médiatique sans précédent, et d'un autre côté, l'exploitation accrue des salariés, enfants compris, par une rémunération de plus en plus basse du travail, des conditions de vie souvent inhumaines, voire d'esclavage. Nous vivons aussi l'accélération des délocalisations économiques sauvages, l'uniformisation culturelle, la disparition de millions de petites et moyennes entreprises, le chômage, la précarité, les famines, les exodes, l'insécurité sanitaire et sociale, les guerres pour l'acquisition de marchés...

Aujourd'hui la vie même de la planète en est gravement menacée, tant sur le plan humain que sur le plan écologique.

Mais cette évolution n'est pas inéluctable : elle engendre dans le monde entier des mouvements de résistance et une multitude d'alternatives populaires, tant sur le plan économique que politique.[282]

Nous, citoyens, salariés, responsables ou représentants de structures professionnelles dans tous les secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire), chômeurs, étudiants ou retraités, femmes / hommes « au foyer », sommes aussi toutes et tous impliqués dans cette même société.

Nous, signataires de ce Cahier des Charges, nous efforçons de reprendre la maîtrise de notre vie, en particulier de notre activité professionnelle, pour construire une économie au service de tous, durable, équitable, organisée, régulée démocratiquement et respectueuse de l'environnement. Dans ce but, il nous paraît indispensable que la démarche vers une économie équitable ne soit pas limitée au consommateur et au producteur, mais qu'elle soit celle de tous les acteurs, producteurs, transporteurs, transformateurs, commerçants et clients … »

La critique portée par les dispositifs concerne parfois directement la certification par tiers, comme dans le cas du préambule de la charte de Nature et Progrès :

> « Alors que l'Agriculture Biologique est désormais accessible au plus grand nombre, la fédération Nature & Progrès doit s'engager davantage dans la formulation des idées qui lui sont propres. Face à la normalisation imposée par les structures officielles, l'agroalimentaire et la grande distribution à travers le label AB, il est nécessaire de rappeler que Nature & Progrès propose une démarche globale qui va bien au-delà d'un simple label. » (Nature et Progrès, Charte)

La dénonciation de la situation économique et sociale globale apparaît parfois en creux, comme dans le préambule de la charte des AMAP intitulé « Philosophie générale ». A travers ce paragraphe introductif, l'association sous-entend que l'agriculture telle qu'elle est pratiquée actuellement n'est pas durable, que les villes et les campagnes ne sont pas solidaires, et qu'enfin les consommateurs ne sont en mesure ni de manger sainement à un prix juste et accessible, ni de définir et contrôler ce qu'ils consomment :

> « 1. Philosophie générale :
> La charte d'Alliance Provence[283] sur les AMAP est un document de référence définissant les valeurs, les principes et les engagements auxquels doivent souscrire les associations désirant être reconnues comme AMAP auprès d'Alliance Provence.

[282] En gras dans le texte.

[283] Le réseau PACA des AMAP est le 1er à s'être constitué, il est propriétaire du nom déposé à l'INPI et à l'origine de la charte reprise ensuite par les autres réseaux régionaux.

> L'association Alliance Provence a pour objectif principal de développer et animer le réseau des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP). Elle souhaite contribuer au développement d'une agriculture durable et à la mise en place d'une économie solidaire entre villes et campagnes. Elle souhaite permettre aux consommateurs de manger sainement à un prix juste et accessible et qu'ils puissent définir et contrôler ce qu'ils ont dans leur assiette. Elle souhaite que ces consommateurs deviennent des **consomm'acteurs**[284]. (Alliance Provence, Charte des AMAP)

De même au sein des réseaux mettant en œuvre la certification par tiers, les documents de présentation du dispositif comprennent systématiquement une part de dénonciation de la situation économique et sociale comme motif de l'action entreprise. Chez Max Havelaar par exemple, le mémento distribué aux bénévoles chargés de parler de l'association de promotion du « label » débute de la façon suivante :

> « Pourquoi un commerce équitable ?
> Ces deux dernières décennies, les échanges commerciaux internationaux se sont multipliés aux dépens des pays du Sud, creusant les inégalités entre les hommes et menaçant l'équilibre planétaire. Le volume du commerce mondial est aujourd'hui 14 fois supérieur à ce qu'il était en 1950. Dans le même temps, la planète a perdu environ 30% de ses richesses naturelles. 1,3 milliards de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (2$ par jour par personne). 20% des individus les plus pauvres se partagent 1% du revenu mondial. Des millions d'ouvriers et de petits cultivateurs des pays en développement vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Dans le commerce international conventionnel, ces producteurs sont confrontés aux problèmes suivants : Prix mondiaux des matières premières bas et fluctuants, Manque de connaissance des marchés, Manque de capital, Rapports de force défavorables, grande dépendance vis-à-vis des intermédiaires. Cette situation pénalise les petits producteurs du Sud et leur permet à peine de survivre. Le commerce équitable, en proposant un système commercial plus juste, centré sur le respect des droits humains, tente de rétablir l'équilibre et permet aux petits producteurs du Sud de sortir de la misère et de vivre dignement de leur travail. » (Max Havelaar, Mémento pour les bénévoles, 2007)

Par les textes qui les constituent ou les présentent, les dispositifs de qualité de l'économie solidaire opèrent ainsi un cadrage non seulement du bien, service ou projet mais également de l'expérience contestataire à laquelle celui-ci participe. Ces revendications n'ont pas pour unique objectif de toucher les consommateurs, mais bien également, comme on vient de le voir avec cet extrait de mémento de Max Havelaar, d'autres personnes plus proches de la production telles qu'ici les bénévoles, quand ce ne sont pas les producteurs eux-mêmes comme chez Nature et Progrès ou Minga. A travers ces dispositifs, les réseaux d'économie solidaire participent à la critique sociale contre les formes de dominations associées aux

[284] En gras dans le texte.

relations marchandes : dénonciation de ce qui est perçu comme de l'iniquité dans les échanges à différentes échelles (commerce équitable, Nature et Progrès, AMAP, ATES, CNEI, CNLRQ, Finansol…), de la domination des échanges monétarisés (SEL, RERS, AMAP…), de la dégradation de l'environnement entrainée par le capitalisme actuel (tous réseaux…). Les usages des dispositifs de qualité en termes de mobilisation rejoignent également la dimension identitaire mise au jour plus haut.

2) Théoriser une nouvelle identité pour faire vivre le mouvement social

Les dispositifs de qualité occupent une place centrale dans la construction identitaire des collectifs d'économie solidaire. L'importance de cet usage apparaît d'autant plus que les réseaux sont envisagés dans leur dimension contestataire. Les chartes, certifications et systèmes participatifs participent à ce qui peut être désigné comme la « théorisation » d'une nouvelle identité (Rao *et al.* 2003). Dans le cas de l'émergence de la nouvelle cuisine française entre les années 1970 et le milieu des années 1990, étudiée par H. Rao, P. Monin et R. Durand (2003), cette « théorisation » est décrite comme un des éléments incitant les chefs à abandonner la cuisine classique au profit du nouveau courant. Elle est mesurée à l'aune du nombre d'articles de journalistes gastronomiques décrivant et promouvant la nouvelle cuisine chaque année. La théorisation apparaît comme « une source de changement d'échelle » du mouvement, dans la mesure où « sans théorisation, les similarités entre militants et les recrues potentielles peuvent être latentes plutôt que manifestes et les manifestations locales et innovations incapables de se répandre » (Rao *et al.*, p 837)[285].

Les dispositifs de qualité de l'économie solidaire étudiés jouent ce rôle : sans label, logo, mention, charte ou système participatif, les structures locales se développeraient indépendamment les unes des autres, dans des sens parfois divergents, comme le risque de « dérives » fréquemment mentionné le signale. La juxtaposition d'initiatives parfois comparables mais parfois également très éloignées et ne partageant qu'un même nom ne formerait pas un collectif. Le deuxième paragraphe de la charte de Nature et Progrès indique explicitement l'assignation de cet objectif au texte qui va suivre :

[285] Traduit par nous.

> « Cette charte s'adresse à tous les adhérents. Elle doit être le *ciment qui unit* dans le respect de l'éthique de la fédération, consommateurs, paysans, transformateurs…Son acceptation, ou mieux son appropriation, est un acte volontaire. L'application au plus près des principes préconisés permettra à Nature & Progrès de *conforter son identité*. **»** (Nature et Progrès, charte)

Les mouvements sociaux sont des moments privilégiés de construction d'identité individuelle et collective (Neveu, 1996 ; Voegtli, 2010). Comme le rappelle P. Braud, « le sentiment de partager avec d'autres une identité commune favorise la diffusion au sein du groupe d'opinions convergentes sur la légitimité de l'action collective. Réciproquement, l'action collective menée en commun ou au nom du groupe relance le sentiment identitaire parce qu'elle focalise l'attention sur des enjeux communs et qu'ensuite elle inscrit dans les mentalités le souvenir des luttes menées ensemble. » (Braud, 2002, p.315). Envisager les initiatives d'économie solidaire dans leur dimension contestataire permet de mieux comprendre l'usage identitaire des dispositifs de qualité : ceux-ci s'inscrivent dans une stratégie d'action collective, permettant au mouvement d'exister et si possible de s'étendre.

Cet usage semble d'autant plus important que la dimension de mouvement social des initiatives d'économie solidaire n'est pas évidente. En effet, seule une partie des membres des réseaux considérés tente de faire vivre un mouvement social, en rappelant qu'il existe une cible à « combattre », ou plus exactement des formes de domination contre lesquelles résister. Ces membres actifs, dont certains peuvent être qualifiés d'« entrepreneurs de protestation » (Mac Carthy et Zald, 1977) seront présentés au chapitre suivant. Bien que ces causes soient diffuses comme on l'a rappelé, certaines sont plus particulièrement mises en avant par chaque réseau : il s'agit du commerce ou du tourisme international tels qu'ils sont pratiqués actuellement, de l'utilisation jugée omniprésente de l'argent dans les échanges (les SEL), de la conception majoritaire de l'éducation et de la formation (les RERS), de l'agriculture intensive (agriculture biologique et AMAP) ou encore du fonctionnement actuel du marché du travail (CNEI, CNLRQ). La prise en compte de la dimension contestataire des réseaux étudiés ne serait pas complète si on omettait de regarder le positionnement des collectifs les uns par rapport aux autres et par rapport à l'ensemble des mouvements sociaux plus largement.

F- Des dispositifs pour se positionner dans l'espace de l'économie solidaire

Le choix d'un mode d'action est à rattacher aux effets de positionnement des mouvements les uns par rapport aux autres, à leur concurrence, de même qu'à des objectifs de construction collective et de représentation publique (Fillieule, 2009 ; Mathieu, 2012). Les réseaux étudiés appartiennent à l'espace constitué par l'économie solidaire, recoupant lui-même largement celui des mouvements sociaux. Proposée par L. Mathieu (2012), la désignation d'un « espace des mouvements sociaux » se rapproche de la théorie des champs de P. Bourdieu. L. Mathieu envisage ainsi l'univers que forment les mouvements sociaux comme « un espace structuré de positions » (pp. 29-30). Cette approche renonce cependant à identifier un principe unique de définition de ces positions (une liste des capitaux dont la distribution inégale définirait les positions relatives).

Observer les réseaux d'économie solidaire dans leur espace commun, mais également dans celui des mouvements sociaux plus généralement, permet de mettre en évidence l'usage des dispositifs de qualité en termes de positionnement. Les enquêtés soulignent l'importance pour eux de voir leur réseau devenir l'institution « de référence » auprès du public le plus large et des partenaires institutionnels. La concurrence pour ce statut se fait entre mouvements différents d'un même domaine, tels que l'ATES et ATR pour le tourisme, ou entre Minga et Max Havelaar/PFCE[286] pour le commerce équitable. Nicolas explique ainsi sa vision pour l'avenir de l'association :

> « On est reconnu maintenant aussi, C'était aussi une des missions qui étaient visées au départ par l 'ATES et qui n'a été assumée finalement que récemment, on est en train de devenir quand même une *institution de référence*, *On n'est pas qu'un syndicat de voyagistes*. Du coup on est sollicité par, par exemple le ministère des finances, qui est en train de vouloir réglementer le commerce équitable, enfin de travailler là-dessus, et on a eu la chance d'être invités. (…) On ne représente pas l'exclusivité de l'offre et de la demande, mais quand même on est assez représentatifs. (…) Je pense qu'à terme, on a vocation à devenir le *centre de référence* du tourisme équitable. (…) peut-être qu'on est à l'échelle micro mais je pense qu'on doit aussi faire du lobbying, on doit être puissant et on doit être un réseau qui regroupe pas mal d'initiatives derrière le tourisme équitable et pas que les voyages et les voyagistes. (…) ça pourrait être intéressant qu'à l'ATES, on puisse regrouper, une multitude d'initiatives une diversité d'acteurs.» (ATES, salarié 1, SP)

[286] Max Havelaar est membre de la PFCE mais en est l'acteur le plus important.

La concurrence existe également entre sous-groupes d'un même collectif cherchant à être « LE » représentant du mouvement. Au sein des SEL, des sous-groupes construisent leur propre collectif, tel que celui des « selistes internautes » mentionné précédemment, mais également le groupe « SEL Terre », en marge de Sel'idaire, monté par un adhérent dissident et contesté. Au sein des AMAP, le couple d'agriculteurs à l'origine du mouvement a développé son propre collectif, le Créamap, distinct du mouvement national, le Miramap. La charte est vue par exemple par Arnaud, comme l'outil qui permettrait éventuellement de réconcilier ces deux tendances, mais sans succès :

> « -(DR) Comment c'est prévu d'articuler Créamap et Miramap ?
> -On a laissé tomber. Ce n'est pas du tout jouable. Alors qu'il y avait la place. Créamap c'est bien, Ils ont tout à fait leur place mais il faut au préalable qu'ils se mettent d'accord sur ce qu'on a appelé le socle commun. Et le socle commun c'est la charte et aussi une vision de l'histoire des valeurs de partage et puis aussi une volonté de travailler ensemble. Sur différents points. S'il n'y a pas ça à la rigueur il n'y a aucun intérêt à intégrer le Miramap. Parce que si c'est juste pour pouvoir venir se chamailler et dire que « c'est à moi, ce n'est pas à toi » etc. C'est pour ça qu'on en a appelé à ce socle commun, c'est pour dire : il y a déjà ça, ceux qui ne sont pas d'accord là-dessus, à la rigueur ils font leur truc de leur côté, ce n'est pas grave et au moins à partir de ça, on va pouvoir faire des choses, construire. »
> -(DR) Créamap en fait c'est [les agriculteurs fondateurs de la 1e AMAP] ?
> -Oui parce qu'en fait, c'est « centre de ressources pour l'essaimage des AMAP », c'est constitué en association loi 1901. C'est intéressant d'aller sur le site. En plus en toute humilité l'adresse c'est « amap-france.org » (ou « .fr » je ne sais plus.) Alors qu'ils n'ont pas de représentativité. (…) » (Miramap, adhérent, SP)

La concurrence entre réseaux porte sur l'appropriation des ressources symboliques de chaque mouvement : le nom de l'initiative (SEL, AMAP, commerce équitable…) et le capital de notoriété acquis au fil des années. Le dispositif de qualité joue ainsi une fois encore un rôle central puisque les certifications, chartes et/ou systèmes participatifs permettent de déterminer qui est en droit ou non d'utiliser ces ressources. Celles-ci s'apparentent parfois à une « réputation », transférable d'une association à une autre (Chauvin, 2010) du seul fait de partager le même logo. Ainsi le fait que de nouveaux biens, services ou projets obtiennent une certification peut conduire d'autres acteurs précédemment certifiés à se retirer du dispositif. C'est ce qui s'est produit récemment dans le domaine du commerce équitable, qui a vu un acteur important tel qu'« Alter Eco » se retirer du système de certification Max Havelaar en alléguant que l'utilisation du logo par des marques de distributeurs (Carrefour, Leclerc, etc.)

lui était nuisible en terme d'image[287]. Eric, Directeur Filière de cette entreprise, s'en explique lors d'un entretien pour un site de « consommateurs engagés » :

> -Eric : Beaucoup de marques proposent des produits portant le logo Max Havelaar, des hard discounters, des marques de distributeurs, des industriels, cela permet à la démarche Fairtrade d'avoir plus de visibilité. De notre côté, nous sommes une entreprise historique du commerce équitable, des spécialistes. (…) Nous avons besoin de *prouver notre différence et notre unicité vis-à-vis d'autres acteurs moins jusqu'au-boutistes dans la démarche. (…)*
> -(site Ekitinfo) Est-ce qu'Alter Eco envisage de travailler avec d'autres labels ou de mettre en avant son propre système de certification ?
> -Eric : Depuis 2001 nous ne cessons de mettre en place des outils (cahiers des charges, (…)…) et des moyens pour cadrer notre action, notre démarche, analyser l'impact social, économique, environnemental et suivre le développement des organisations de producteurs partenaires. Nous avons *des engagements forts qui vont au-delà de certains standards* (…). Nous ne nous sommes jamais cachés derrière telle ou telle certification en estimant que *le rôle d'un acteur engagé du commerce équitable c'est de créer du lien avec les producteurs*, de suivre les coopératives, de donner aux consommateurs des garanties et des informations précises sur l'impact de notre activité, de son acte d'achat. (…) aucun logo ne viendra prendre la place laissée. Ce serait participer un peu plus à la confusion qui existe malheureusement entre toutes ces garanties « concurrentes ». »
> (Site Ekitinfo, Entretien avec le Directeur Filière d'Alter Eco, entreprise aux produits anciennement certifiés Max Havelaar, CPT)

Le type même de dispositif de qualité adopté par un réseau (certification par tiers, charte seule, système participatif, nouveau ou ancien logo partagé par d'autres associations) est à resituer par rapport au positionnement souhaité dans l'espace de l'économie solidaire. Ainsi dans le domaine du commerce équitable à nouveau, la création du « label » Max Havelaar est une innovation par rapport au système d'Artisans du monde, acteur historique de ce secteur. Celui-ci relève de la filière dit « spécialisée » (par opposition à ce qui est désormais désigné comme la filière « labellisée ») et se caractérise par la vente des produits en boutiques consacrées au commerce équitable, et non en grande surface (Le Velly, 2006 ; Gateau, 2007). Le dispositif instauré par Max Havelaar consiste à l'inverse à rendre possible la vente des produits aux côtés de produits « conventionnels », comme le rappelle par exemple Jérôme :

> « On ne peut pas mélanger ces trois initiatives dont vous parliez, Andines, Artisans du monde et Max Havelaar. L'initiative de Max Havelaar même si ce n'est pas forcément toujours…ça se retrouve de manière affichée, ça ne se retrouve pas toujours de manière revendiquée, heureusement, c'est quand même un contrepoint à l'initiative des boutiques magasins du monde, il ne faut pas l'oublier. » (Max Havelaar, salarié 2, CPT)

[287] http://www.ekitinfo.org/journal/alter-eco-retire-le-label-max-havelaar-de-ses-thes-et-jus, novembre 2012

L’arrivée du réseau Minga (dont Andines est à l’origine) dans ce domaine participe de cette dynamique de différenciation en amorçant la création d’un système participatif, rejetant là encore le système antérieur (la certification par tiers avec logo).

Le positionnement des réseaux d’économie solidaire est lié à des formes de concurrence mais également d’alliances. On l’a vu plus haut, il n’est pas rare de voir différents réseaux co-signer un communiqué public. Les réseaux élaborant des systèmes participatifs échangent autour de ces dispositifs, comme lors du salon Marjolaine de 2011, où une réunion au sujet de ces dispositifs rassemblait entre autres des membres de la PFCE, des AMAP, de Minga et de Nature et progrès. Association rassemblant des acteurs du tourisme, l’ATES conserve une forte proximité avec la PFCE qui est un de ses membres fondateurs, comme l’explique Nicolas :

> « Nous on a souhaité aussi faire partie du mouvement du commerce équitable, certains ne comprennent pas, mais nous on pense que c'est important pour avoir du poids au sein du mouvement du commerce équitable, en France, de rentrer dans le réseau. Eux nous ont accompagnés, c'est vrai qu'on a nos spécificités avec le tourisme, mais ça nous a semblé intéressant aussi de les accompagner dans la définition des conditions du commerce équitable. » (ATES, salarié 1, SP)

La prise en compte de la dimension contestataire (mouvements sociaux) des réseaux d’économie solidaire met en lumière une nouvelle facette de leurs dispositifs de qualité. Leurs différents usages, économiques et identitaires, s’inscrivent dans des stratégies d’action collective. Au sein de celles-ci, les chartes, certifications et systèmes participatifs apparaissent comme des modes d’action pour faire valoir des revendications, mobiliser des individus et se positionner vis-à-vis des mouvements concurrents.

Conclusion

Les dispositifs de qualité font l’objet de différents usages par les entrepreneurs de l’économie solidaire. La mise au jour, aux côtés des usages économiques, d’usages identitaires souligne que ces dispositifs ne sont pas mis en oeuvre uniquement en direction des consommateurs mais également des producteurs eux-mêmes en vue de constituer un collectif. L’analyse de leurs réseaux comme mouvements sociaux inscrit ces usages (indissociables en

pratique) dans des stratégies d'action collective. Les dispositifs de qualité appartiennent au répertoire tactique des producteurs de l'économie solidaire.

Introduire la question de l'identité permet d'envisager les dispositifs de qualité de l'économie solidaire à nouveaux frais. Leur genèse apparaît liée à la nécessité de résoudre différents problèmes liés à l'identité du collectif considéré (chapitre 3) : identité pour autrui (comment être reconnu par le public ?) mais également pour soi même (comment définir ce qu'est le réseau ?) ou encore préservation du projet initial face aux possibles risques de dérives ou récupérations. Une fois créés, ces dispositifs entretiennent ou réaffirment l'identité collective. Ils peuvent constituer un outil de réflexivité quant à l'identité du mouvement et/ou permettre de surmonter des dissensions internes. Dans leur ensemble, les dispositifs de qualité sont décrits par les enquêtés comme situés toujours à la frontière entre identité pour soi et pour autrui. Ils s'inscrivent dans une recherche plus globale (incluant également d'autres moyens) d'identité collective impulsée par les membres actifs des réseaux étudiés. Créant du collectif, les chartes, certifications et systèmes participatifs semblent mis en place pour faire exister les initiatives d'économie solidaire comme mouvements sociaux, c'est-à-dire comme mobilisations collectives, contestant « différentes formes de domination socialement instituées » (Ancelovici et Rousseau, 2009).

Ces dispositifs n'apparaissent donc pas comme destinés uniquement aux consommateurs mais également aux membres des réseaux qui les élaborent : producteurs, bénévoles, salariés, importateurs... Si ces deux regards ne sont pas incompatibles, force est de constater que les usages identitaires et contestataires des dispositifs ne facilitent pas nécessairement leur utilisation par les consommateurs. Dans les domaines de l'agriculture biologique et du commerce équitable en particulier, les enjeux de positionnement liés à ces dispositifs conduisent à la multiplication de ces derniers (les réseaux cherchant à se distinguer les uns des autres) et à la « confusion des consommateurs » si régulièrement soulignée (introduction générale).

Cette perspective permet d'éclairer plusieurs points. Elle contribue en premier lieu à expliquer le fait que le rôle d'orientation des consommateurs attribué à ces dispositifs ne semble pas parfaitement rempli. Elle permet en deuxième lieu de comprendre l'échec des tentatives d'harmonisation des labels et logos (dans les secteurs du commerce équitable suite à la commission AFNOR de 2002 à 2005, dans l'agriculture biologique à partir de la réglementation européenne de 1991, dans le tourisme dit « éthique » à partir de 2001). Enfin l'attention portée aux dimensions identitaires et contestataires des dispositifs de qualité offre

également un regard nouveau sur les propositions récentes de mise en place de nouveaux labels dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (Rapport Vercamer, sur l'Economie Sociale et Solidaire paru en avril 2010 (Vercamer, 2010)), comme en témoigne Justine, de Nature et Progrès :

> « On perd un peu de liberté aussi en étant reconnu d'un côté parce que justement on doit répondre à certaines règles, à certaines normes, et si ces normes-là elles sont décrétées par des gens qui ne nous connaissent pas, qui ne connaissent pas le terrain... Ça fait comme tout ce qui est normé quoi ! Une perte d'identité. » (Nature et Progrès, salariée 2, SP) »

Il apparaît en effet difficile pour une partie des individus interrogés d'envisager la mise en place de tels dispositifs, et donc la détermination de ce qui leur apparaît être leur identité sociale, « par le haut ».

Ce chapitre a enfin mis en lumière le fait que les réseaux étudiés recoupent la nébuleuse des formes prises actuellement par la critique sociale contre le marché (Dubuisson-Quellier et Barrier, 2007). Les mots d'ordre de ces collectifs reprennent le cadrage idéologique altermondialiste insistant sur la « perte de pouvoir des individus face au marché ». Leurs membres les plus actifs insistent sur le rôle des dispositifs de qualité en termes de « réappropriation » de l'évaluation ou de la décision quant aux formes de production et de consommation. Ces salariés ou bénévoles s'efforcent de donner au mouvement une identité collective. A leurs côtés, des membres moins militants, mais participant à une initiative locale (AMAP, SEL, régie de quartier...) ne perçoivent pas toujours clairement l'enjeu défendu, ni l'identité collective ou l'utilité d'adhérer à un réseau national. Ces différents positionnements des membres qui élaborent et mettent en œuvre les dispositifs seront étudiés au chapitre suivant.

Ch. 8 Les producteurs engagés et les autres : des dispositifs au croisement d'attentes divergentes

Créés en réponse aux questions d'identité collective qui se posent lors de la croissance d'un mouvement, les dispositifs de qualité participent d'une démarche contestataire. Les chartes, certifications et systèmes participatifs expriment différentes critiques et revendications envers le fonctionnement économique et social actuel. Un grand nombre des enquêtés avance la dimension politique, bien que « non partisane », de leur action[288].

Mais les dispositifs de qualité sont également mis en œuvre par d'autres membres des mouvements, plus éloignés du projet militant initial. Ceux-ci n'en participent pas moins à l'activité régulière des collectifs, du fait de leur contribution aux échanges marchands ou non qui se déroulent dans ces réseaux. Les travaux consacrés à la consommation engagée indiquent que les individus qui mobilisent les dispositifs de qualité n'ont pas toujours une connaissance précise de leurs contenus (Dubuisson-Quellier, 2009). Le même constat peut être effectué pour une partie des membres des réseaux d'économie solidaire, qui privilégie une activité économique au sens substantiel (Polanyi, 1957 ; Caillé, 2007), quand elle n'ignore pas entièrement le potentiel contestataire de son collectif.

Les réseaux étudiés se composent ainsi de membres aux motivations diverses. Le positionnement de l'économie solidaire à la frontière entre secteur économique et espace militant ne fait que renforcer l'hétérogénéité de ses participants. Cette situation est une source de difficulté pour l'élaboration et l'usage des dispositifs de qualité (tous les membres ne souhaitant pas attribuer le même objectif ou les mêmes critères à un dispositif en cours d'élaboration). Mais on peut également faire l'hypothèse que de tels dispositifs constituent une forme de réponse à l'hétérogénéité du collectif. En effet, comme on l'a vu à plusieurs reprises, ces chartes, certifications et systèmes participatifs sont sollicités par les membres des réseaux dans le but de résoudre des désaccords ou de renforcer la cohésion interne faisant défaut.

[288] Dans ce chapitre, comme précédemment, la référence à la dimension « politique » de l'économie solidaire ou de l'action des enquêtés, renvoie au sens étymologique du terme, concernant ce qui touche à la Cité, au gouvernement du groupe (Braud, 2002).

L'analyse de cette dernière facette des dispositifs de qualité –comme intimement liés à la cohésion d'un groupe social fortement hétérogène– nécessite de se pencher plus avant sur les caractéristiques des personnes qui les élaborent et les mettent en œuvre. Émergeant en cours d'enquête ce questionnement n'avait pas initialement orienté le travail de terrain. Les questions qui permettent de comprendre plus en profondeur les trajectoires et motivations des enquêtés ont été formulées au fur et à mesure de la recherche. Une analyse complète des dispositifs de qualité requiert, comme cela s'est imposé au cours de cette thèse, de prendre en considération les décalages réciproques des membres des collectifs étudiés. C'est ce qui sera entrepris à l'aide du matériau disponible ainsi que de données concernant les enquêtés, recueillies sur internet a posteriori (entretiens vidéos, CV, sites personnels).

Ce chapitre est donc consacré à l'analyse des profils des individus qui élaborent et mettent en œuvre les dispositifs, à l'impact de leur hétérogénéité et aux usages que ces dispositifs peuvent avoir en retour, pour gérer la diversité des sensibilités. Deux catégories de personnes seront pour cela distinguées, à l'aide de deux critères : l'affichage explicite (ou non) d'une volonté de changement social d'une part, et la contribution (ou non) à l'existence d'un réseau à l'échelle régionale ou nationale, d'autre part. La première catégorie est celle des membres actifs[289] ou « producteurs engagés ». Elle concerne les individus mettant en avant la dimension contestataire de leur action, c'est-à-dire manifestant « toute forme de participation *durable* à une action collective visant la défense ou la promotion d'une cause » (Sawicki et Siméant, 2009)[290]. Ces membres participent en outre activement à l'existence de leur réseau régional ou national. La seconde catégorie de membres correspond aux « simples » adhérents, producteurs, consommateurs ou usagers. Ces personnes affichent avant tout leur participation à des échanges économiques et sociaux plutôt qu'une volonté de changement social. Leur participation à un réseau régional ou national est rare voire inexistante. Il est donc nécessaire ici, pour comprendre les différents positionnements des membres de ne pas nous limiter au seul périmètre de la production mais d'inclure également dans notre réflexion des membres moins impliqués dans les collectifs, notamment parce qu'ils n'en sont parfois que

[289] La dimension « active » est à entendre en rapport avec la construction d'un collectif dans le cadre d'une action contestataire et non dans l'absolu. Les « simples adhérents » ne sont par contraste « moins actifs », qu'en regard de cette dimension.

[290] Comme précédemment, le terme de « producteur » est à envisager au sens le plus large possible des individus concourant à la production des biens et/ou services : ces personnes peuvent être effectivement producteurs (d'aliments, d'artisanat, de services…) mais également fondateurs, bénévoles ou salariés des réseaux.

« consommateurs » ou « usagers ». Cette prise en compte est d'autant plus nécessaire que dans plusieurs des mouvements étudiés, la limite entre « production » et « consommation » n'est pas entièrement pertinente et correspond davantage à des actions qu'à des acteurs. C'est particulièrement le cas dans les SEL, les RERS ou encore les AMAP, comme nous avons pu le voir.

Au sein de la catégorie des membres actifs ou « producteurs engagés », on accordera une attention particulière aux fondateurs et aux salariés en charge d'un dispositif de qualité, regroupés sous le terme d'« entrepreneurs de cause »[291] (tableau 13). Une première partie s'attachera ainsi à souligner la centralité de ces quelques individus clés pour la création et la diffusion des dispositifs. D'autres membres actifs seront présentés dans un deuxième temps : il s'agit de personnes arrivées parfois plus tardivement, mais ayant progressivement pris une place importante au sein des réseaux et affirmant la dimension militante de leur action. Le décalage entre l'ensemble de ces producteurs engagés (fondateurs, salariés en charge des dispositifs, et « autres membres actifs ») et la majorité de « simples adhérents » (producteurs, consommateurs, usagers…) sera ensuite présenté pour souligner, dans une dernière partie, en quoi les dispositifs de qualité subissent et canalisent tout à la fois la coexistence de ces groupes.

[291] Selon le terme employé en sciences politiques pour désigner des personnes se mobilisant pour qu'un phénomène social soit considéré comme un problème public, d'après le terme « entrepreneur de morale » proposé par H. Becker (1963). On pourrait également parler d'entrepreneurs de mobilisation ou de protestation.

Tableau 13 Individus élaborant et/ou mettant en œuvre les dispositifs de qualité

<table>
<tr><th colspan="3">Membres actifs : des producteurs engagés</th><th>« Simples adhérents » : producteurs, usagers, consommateurs</th></tr>
<tr><th colspan="2">Entrepreneurs de cause</th><th>Autres membres actifs</th><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Fondateurs,

(qu'ils soient salariés ou non)</td><td>Salariés non fondateurs

(salariés du réseau, arrivés plus tardivement, élaborant ou promouvant un dispositif de qualité)</td><td>Personnes impliquées dans l'initiative d'économie solidaire, affichant leur militantisme. Participant au réseau régional ou national sans toutefois en être des piliers.

(peuvent être aussi bien actifs dans le réseau national que dans une structure locale)</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td><td>Personnes affichant avant tout leur participation aux échanges et pas ou peu d'objectifs militants. Participation au réseau régional ou national faible ou inexistante.

(membres des AMAP, producteurs de commerce équitable, certains directeurs ou encadrants de régie de quartier….)</td></tr>
</table>

I- Les entrepreneurs de cause : des individus marquant fortement les dispositifs collectifs

A l'origine des dispositifs de qualité, comme de leurs mouvements d'appartenance, se trouve généralement un nombre restreint d'individus (chapitre 3)[292]. Parmi ceux-ci se distinguent même souvent une ou deux figures tutélaires. Ces personnes qui portent le mouvement peuvent être qualifiés d' « entrepreneurs de cause » ou « de protestation » au sens de J. D. Mac Carthy et M. Zald (1977) : des individus ayant un rôle décisif dans l'apparition et la structuration des mobilisations, collectant des ressources diverses (telles que du temps et de l'argent en particulier) pour les mettre au service du mouvement social. Ils jouent également un rôle décisif en termes de théorisation de la nouvelle identité du mouvement ou

[292] (II, B, 1)

encore de son projet (les deux étant indissociables). Il s'agit des fondateurs des collectifs, d'une part, et des salariés non fondateurs qui sont en charge des dispositifs, d'autre part.

A- Des fondateurs militants

Les réseaux d'économie solidaire étudiés sont tous marqués par une forte personnification. Ces collectifs ne se distinguent pas en cela du monde associatif plus généralement, au sein duquel la centralité des membres fondateurs a déjà été soulignée (Bevort *et al.*, 2010). L'importance attribuée aux personnes qui sont à l'origine des mouvements entre en tension avec l'idéal d'horizontalité qui y est prôné. Ces individus se caractérisent en outre par une implication forte dans les initiatives dont ils sont à l'origine pouvant mener à des conflits parfois violents autour de l'appropriation des ressources matérielles et symboliques en jeu. Caractérisées par des expériences militantes préalables, les trajectoires des fondateurs se reflètent dans les cadres d'interprétation incarnés par les dispositifs de qualité.

1) Prééminence des fondateurs

Les fondateurs des réseaux bénéficient d'une forte légitimité qui dépasse leur seul collectif. De telles personnes peuvent être désignées comme des « personnalités » : il s'agit de membres qui « sans nécessairement être les représentants officiels, disposent d'une forte influence et dont le renom et la légitimité sont très élevés au sein de l'espace des mouvements sociaux » (Mathieu, 2012, pp. 27-28). Les fondateurs ne sont plus toujours actifs au sein des collectifs observés. C'est le cas lorsque les mouvements sont anciens, comme Nature et Progrès, créé en 1964. C'est également ce qu'il est possible de constater lorsque les figures emblématiques de ces collectifs étaient déjà relativement âgées lors de leur création, comme pour le réseau des SEL (un agriculteur ariégeois), ou encore celui de l'ATES, dont le premier président est aujourd'hui retraité. Il peut s'agir également de situations où l'une des personnes centrales à la fondation est partie suite à des difficultés avec le réseau, comme dans le cas du CNLRQ, dont le principal initiateur a repris des activités extérieures au mouvement.

Plusieurs des fondateurs sont cependant encore très présents, si ce n'est incontournables, au sein des mouvements qu'ils ont créés. L'association de commerce

équitable Minga reste par exemple indissociable des deux co-fondateurs de la société Andines autour de laquelle elle s'est créée. L'une d'entre eux est l'actuelle gérante de l'entreprise, le second y est salarié à mi-temps en même temps que de Minga. Les RERS correspondent à ce même type de configuration, dans laquelle, la fondatrice, Anne N. demeure la personne à laquelle est identifiée le réseau, en dépit de changements de présidence. Cette place centrale a été à l'origine d'un conflit entre elle et une présidente lui succédant ; cette dernière ne parvenant pas à trouver sa place à côté de cette « personnalité » historique, comme le raconte Anne N. elle-même :

> « On a rendez-vous avec un conseiller de Martine Aubry, ministre des Affaires sociales. Donc on me demande d'y aller avec elle [la présidente]. Je n'allais plus dans les affaires comme ça mais là on me demande d'y aller avec elle. (…) Et on voit arriver le conseiller de madame Aubry. On est quatre et il s'avance vers moi et me dit « bonjour madame N. » et moi je dis « Vous me connaissez ? Comment vous me connaissez ? » Il me dit, je suis maire de [telle ville] par ailleurs, vous êtes venue y faire une conférence et j'étais là. Bon d'accord. Donc on entre dans son bureau, on est resté là une heure et demie, et pendant une heure et demie – elle était la présidente – pendant une heure et demie il n'a parlé qu'à moi… » (Foresco, fondatrice, Charte seule)

Au sein des AMAP la volonté du couple fondateur de l'initiative en France de conserver une place centrale dans le mouvement a rapidement posé problème. Ces deux personnes n'en sont pas moins toujours actives au sein du réseau régional provençal. Luc, à l'origine de la charte des AMAP regrette l'importance qu'ont pris un temps ces membres fondateurs et le fait que leur récit occulte le travail collectif réalisé :

> « C'était [les AMAP] certes déclenché par quelqu'un qui était Gérard N. à l'époque, qui a quand même beaucoup promu le système, mais... avec un environnement de soutien de structures important. Et ça il l'a complètement effacé cette histoire. D'ailleurs pour lui c'est une histoire personnelle, alors qu'en fait il y avait dans Alliance Provence qu'on a créée en mai 2001, toute une série... Il n'y avait que des réseaux. Il y avait... La Confédération paysanne... (…) Il y avait Slow food, une organisation de consommateurs... Voilà. C'est intéressant de savoir que c'était quand même ancré dans un soutien d'organisations agricoles d'organisations de consommateurs et…ATTAC également... C'est un peu l'origine. » (AMAP, adhérent 2, SP)

Les fondateurs des mouvements d'économie solidaire ont une place centrale au sein des réseaux qu'ils ont créés. Ils peuvent se voir attribuer différentes fonctions et passent souvent de l'une à l'autre : bénévole, président(e), secrétaire générale, souvent salarié(e) à un moment ou à un autre. Ces personnes sont des entrepreneurs de protestation au sens de J. Mc Carthy et M. Zald (1977) dans la mesure où ils jouent le rôle de porte-parole et d'organisateurs des mouvements. Une grande partie de leur énergie y est consacrée, comme le souligne Anne N., fondatrice des RERS :

> « Moi, ça faisait 20 ans que je me baladais partout ça avait pris sur ma vie de famille, sur ma santé et tout, mais il y avait du coup beaucoup de gens qui me connaissaient parce que je représentais quelque chose…elle était la présidente mais ils venaient me voir d'abord. C'était d'abord vers moi que tous les gens qui étaient là venaient… moi je n'ai pas assez mesuré…mais je la présentais, je disais : « je vous présente…nous avons une super présidente…tatata »…je n'ai pas vu que sans doute c'était difficile…que ça pouvait créer une forme de rivalité. Quoi faire de ça ? Comment il aurait fallu faire autrement ? » (Foresco, fondatrice, Charte seule)

La forte personnification est d'autant plus problématique qu'elle entre en contradiction avec les idéaux d'horizontalité véhiculés par ces réseaux. Les conflits apparaissent lorsqu'il est question de partager le pouvoir de décision avec des membres arrivés plus récemment dans le réseau, mettant au jour la difficile mise en pratique du fonctionnement égalitaire valorisé.

2) Contradiction entre personnification et désir d'horizontalité

L'importance prise par les membres fondateurs entre en contradiction avec les idéaux d'horizontalité et d'autonomie accordée aux structures membres et mis au jour précédemment (chapitres 4 et 5). Plusieurs des réseaux d'économie solidaire se caractérisent ainsi par des conflits mettant en cause leurs figures emblématiques. Ces tensions ont pour objet l'identité du mouvement mais également la répartition des ressources matérielles (subventions publiques…) et symboliques (notoriété de l'initiative) qui y sont en jeu. Les conflits vont parfois jusqu'à des scissions et des départs. Plusieurs réseaux sont marqués par des antagonismes forts impliquant leurs membres fondateurs : les AMAP, les RERS, la PFCE, le CNRLQ. On se contentera de présenter ici les deux premiers à titre d'exemple.

Au sein des AMAP, le couple fondateur de l'initiative en France est décrit par plusieurs autres membres comme ayant du mal à partager la représentation du mouvement et les décisions le concernant. Ces deux personnes s'opposent notamment à la constitution d'un réseau national formalisé, cinq ans après le démarrage des AMAP, comme l'explique une des personnes à l'initiative de ce qui est finalement devenu le « Miramap » :

> « En 2006 il y a eu une tentative justement pour mettre en place une coordination interrégionale (…) Il se trouve que cette tentative a avorté parce que la réunion qui a eu lieu autour de ça a été très houleuse et les personnes qui étaient présentes ont tout fait pour que ça ne se passe pas. En l'occurrence essentiellement Gérard et Martine N. Donc les initiateurs du mouvement. (…) Il y a eu beaucoup de disputes, de conflits entre certaines personnes... Et donc ils voulaient s'opposer au fait que comment dire? Pour eux les AMAP c'est leur bébé : « Nous avons créé les AMAP, nous avons essaimé ensuite ce concept partout en France, toutes les AMAP qui existent à l'heure actuelle,

c'est grâce à nous, et à la rigueur si quelqu'un a quelque chose à dire sur les AMAP c'est nous, et personne d'autre ». » (Miramap, adhérent, SP)

Le mouvement Foresco (réseau des RERS), émane également de l'expérience d'un couple, au sein d'une ville de grande banlieue parisienne au début des années 1970 (chapitre 3). Institutrice, Anne N. est plus particulièrement à l'origine de l'initiative qu'elle teste au sein de sa classe, bien que son mari, élu local en charge des affaires sociales se charge de la soutenir. Le mouvement apparaît peu à peu marqué par leur famille (en 2013, l'unique salarié du réseau se trouve notamment être leur gendre). Au cours des années 1990, des conflits divisent le réseau tournant autour de la place prise par cette famille et Anne N. en particulier :

> « En 96 ou 95 je quitte la fonction de secrétaire générale du mouvement et je prends pendant un an la fonction de présidente. Je quitte un an après. Et là des gens commencent à se bagarrer, il y a des conflits de positionnement, de posture, de place, des tensions fortes y compris ici, dans l'équipe des salariés. (…) Des conflits…donc c'est un retrait mais c'est pas vraiment un retrait parce que je reste présente, physiquement mais aussi symboliquement. Je suis responsable pédagogique, je suis responsable des formations, les formations dans un mouvement qui se veut sans hiérarchisation, devenir formateur dans le mouvement des réseaux, je ne m'en suis aperçue qu'après, ça représente une promotion. C'est plus de la promotion d'être formateur que d'être au CA. Je ne m'en étais pas aperçue. Il y avait une hiérarchisation quand même. C'est de la reconnaissance. » (Foresco, fondatrice, Charte seule)

La place prise par les fondateurs apparaît comme source de conflits fréquents. Les adhérents « de base » désignent ainsi souvent des conflits entre organisations comme des « conflits de personnes ». Si les deux conflits qui viennent d'être évoqués semblent provoqués par des tensions autour de l'appropriation des ressources symboliques (la paternité et le contrôle du projet), certains mêlent à égalité ressources symboliques, sociales et matérielles. La scission de la PFCE implique notamment aussi bien des désaccords sur la définition du commerce équitable que sur la répartition des subventions attribuées par le ministère des Affaires étrangères. La violence de ces conflits est un bon révélateur de l'implication émotionnelle des entrepreneurs de cause.

3) L'implication des entrepreneurs de cause révélée par leurs conflits

Les conflits qui traversent parfois les réseaux d'économie solidaire sont décrits par les enquêtés comme particulièrement violents moralement. Au sein du commerce équitable, la PFCE rassemblait à l'origine aussi bien l'association Max Havelaar que l'entreprise Andines

(qui fonde ensuite le réseau Minga). Cette dernière finit par se retirer du collectif suite à un conflit portant entre autres sur la répartition des subventions publiques attribuées au mouvement. Pour la gérante de l'entreprise, le départ de celle-ci est justifié aussi bien par le refus de se plier à la définition du commerce équitable prônée par Max Havelaar que par l'opacité de gestion des ressources financières :

> « -Il y avait beaucoup d'opacité. Nous on est parti parce qu'on ne voulait plus de l'opacité, des menaces...
> -(DR) Des menaces ?
> -L'injonction de rentrer dans le rang, d'adopter le discours unique, celui de Max Havelaar... L'argent divise... La plateforme a obtenu des financements qui ont été gérés par Max Havelaar et nous on ne recevait que les tableaux Excel. Il y avait beaucoup d'opacité.
> -C'est parce qu'ils avaient beaucoup de financements qu'ils ont « phagocyté »?
> -non... Oui... (…) On est partis à cause d'un manque de transparence au sein de la gestion de la plateforme, et de la volonté hégémonique. » (Minga, gérante d'une structure membre, SP)

Le commerce équitable, comme toute cause, est un espace de lutte entre organisations pour l'imposition d'une définition (Mathieu, 2012). Les membres fondateurs sont les figures de proue de ces conflits qui s'appuient en particulier sur les dispositifs de qualité comme éléments de distinction entre réseaux concurrents. Les conflits de ce type entre réseaux sont beaucoup plus fortement ressentis par les membres les plus actifs, tandis que les salariés arrivés plus récemment ou les adhérents plus lointains ne perçoivent pas toujours les raisons des oppositions qu'ils constatent. Chargée de réaliser un « mémento » des différents « labels » et logos du commerce équitable, une jeune salariée de la PFCE mentionne Minga et se trouve confrontée à l'opposition ferme de cette association :

> « On a identifié tous les acteurs du commerce équitable en Île-de-France, les réseaux, les indépendants, et forcément on a mis les acteurs membres de Minga, et là, courrier de Minga, « nous refusons d'être cités dans un travail réalisé par la plateforme » (...) ils nous détestent, c'est viscéral, c'est historique, enfin tu as vu... Tu as dû entendre parler des différents enjeux derrière... les raisons. Pour moi qui sont essentiellement économiques… Mais voilà, *ça pourra peut-être changer aussi avec les personnes, c'est peut-être une question de génération, ce sont des gens* effectivement je n'étais pas là en 2002/2003 quand ils sont partis, mais si on regarde les comptes-rendus de C.A. essentiellement, on voit que *c'était beaucoup d'affects*... Je pense que *les gens qui ont vécu cette période-là ont été assez blessés*, et *ceux qui ont vécu l'AFNOR aussi*... Pareil ils en parlent chaque fois comme *une espèce de traumatisme*..... » (PFCE, salariée 1, Charte seule)

Un salarié de Max Havelaar fait le même constat de la violence avec laquelle se sont opposés les membres fondateurs de ces réseaux lors du conflit qui les a opposés quelques années auparavant :

> « Donc ces acteurs-là, jusqu'à ce qu'il y ait *un renouvellement complet de la génération de leurs dirigeants* il n'y a rien qui se passera tant que les gens n'auront pas changé. Parce que les gens en sont venus aux mains... Les gens ne pouvaient pas imaginer, les gens de l'époque, être dans une même salle, encore aujourd'hui. (…) Un réseau vieux comme Artisans du monde, qui date des années 70 a failli vraiment mettre la clé sous la porte avec toute la boutique derrière. Ce que ça représente pour des gens comme ça... [Le co-fondateur], c'est sa vie, ce qu'il a créé autour d'Andines etc. » (Max Havelaar, salarié 2, CPT)

Les fondateurs des mouvements observés se caractérisent par l'importance de leur place au sein des réseaux. Leur difficulté à s'en retirer pour laisser d'autres membres s'impliquer est une source fréquente de difficultés. La violence des conflits qu'ils peuvent susciter témoigne de leur implication au sein de l'économie solidaire. Celle-ci est à relier au fait qu'ils se présentent avant tout comme militants et poursuivent en cela une trajectoire marquée par différents engagements préalables.

4) Parcours des fondateurs : le militantisme avant l'entrepreneuriat

Les entrepreneurs de cause que sont les fondateurs ont été marqués par des expériences militantes antérieures. C'est moins l'exercice d'une activité économique qui a conduit ces personnes à s'intéresser ensuite à des pratiques plus respectueuses de l'environnement ou à l'équité des conditions de production, que l'inverse. C'est davantage le fait d'avoir préalablement incorporé des dispositions à la contestation et de les avoir actualisées dans différentes expériences militantes qui a amené ces individus à développer une activité au sein de l'économie solidaire. Ces personnes possèdent ainsi une forme de « capital militant » : des apprentissages conférés par le militantisme, des compétences importées de l'extérieur et d'autres apprises sur le tas, qui s'acquièrent en grande partie dans le champ politique et l'univers scolaire, et peuvent se reconvertir ailleurs (Matonti et Poupeau, 2004). Il semble néanmoins judicieux de privilégier avec L. Mathieu (2012) les termes de « dispositions » et « compétences » à la contestation. Ces derniers soulignent en effet de façon plus précise le rôle joué à la fois par la socialisation de ces individus et par les situations rencontrées, dans leur processus d'engagement.

Les rapides présentations des milieux de socialisation militante des entrepreneurs de protestation de l'économie solidaire qui vont suivre ne sont pas exhaustives. Elles n'ont pas pour objectif de retracer les trajectoires militantes de ces personnages clé ou les « conséquences biographiques de leurs engagements » (Fillieule, 2009). Elles visent avant

tout à mettre au jour les grandes lignes de leurs sources d'inspiration idéologiques ou encore les origines de leur « cadres d'interprétation », c'est-à-dire la manière dont ils « interprètent des évènements et des situations de manière à mobiliser des adhérents potentiels » (Snow et al, 1986)[293]. Cette mise en contexte permettra de souligner l'implication militante de ces figures emblématiques, au-delà de leur seule création d'activité (échanges de services ou de savoirs, tourisme, agriculture etc.). Ces précisions permettront ensuite de mettre en lumière le décalage existant entre ces personnes porteuses d'un projet militant et les « simples adhérents » de leurs mouvements.

Un grand nombre des entrepreneurs de cause évoquent dans leur trajectoire passée l'influence de « mai 1968 », d'une socialisation au sein de la gauche française, de l'économie sociale au sein strict (association, coopératives, mutuelles) ou encore des mouvements chrétiens. Fondatrice de FORESCO, Anne N. relate dès le début de l'entretien l'influence qu'a eue sur elle l'appartenance de son père au mouvement mutualiste :

> « Moi je suis *la fille d'un grand mutualiste* et donc toute mon enfance…(…) on entendait parler sans arrêt à la maison de la « Tutélaire »[294] parce qu'il en a été le secrétaire général puis le président d'honneur sur son vieil âge…de la Tutélaire. Et puis des gens qui étaient militants de l'action catholique. Qui étaient donc quand même... Je pense qu'il y a quand même beaucoup de gens au moins de nos âges, de mon âge qui sont dans ces affaires là, qui ont, qui sont issus de…Qui ont été, parce que moi je ne le suis plus, mais qui ont été des chrétiens progressistes. (…) C'était vraiment des mouvements d'éducation populaire, et pour agir. Pour se transformer soi-même et transformer le monde. Moi j'ai baigné là-dedans. C'est sans doute une des racines [des RERS]. Des lectures. Autour de la pédagogie, Freinet, Frère, Ivan Illitch, et puis le club de prévention qui était, qu'on avait fondé avec des amis... Mon mari, qui est autour de la question…On était jeune, 26/25 ans, et la question c'était, c'était après 68, et…c'était… Tout ce qui n'est pas accessible à tous… Ce n'est pas notre tasse de thé ! » (FORESCO, fondatrice, charte seule)

Le mari de cette institutrice est par ailleurs élu PS aux affaires sociales de la ville dans laquelle elle enseigne. Cet environnement où se mêlent des influences militantes de gauche

---

[293] La référence à cette notion ne signifie pas que nous reprenions à notre compte l'idée qu'un alignement des cadres d'interprétation serait un préalable à la mobilisation ou le résultat d'une volonté consciente des entrepreneurs de cause. L'objet de ce chapitre est bien au contraire de montrer combien coexistent au sein des réseaux étudiés des cadres d'interprétation distincts, qui n'empêchent pas pour autant ces mouvements d'exister comme tels. Pour une discussion concernant les difficultés posées par les « cadres d'interprétations » voir L. Mathieu, 2012, pp. 254-261.

[294] La Tutélaire - fondée par Jules Poinsot – est une mutuelle qui reçoit l'agrément du ministère du Travail en 1907. Alors appelée « Tutélaire des sous-agents et ouvriers commissionnés des Postes, des Télégraphes et des Téléphones », elle propose aux postiers des « petites catégories » (facteurs n'ayant pas le statut d'agent) une couverture complémentaire en cas de mise en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité. http://www.tutelaire.fr/tutelaire/presentation/histoiremutuelle.htm

est celui qui donne naissance au projet des RERS. L'entrepreneuse de protestation qui en est à l'origine n'est pas uniquement une institutrice aux prises avec des difficultés pédagogiques mais possède déjà des dispositions contestataires, c'est-à-dire à la fois un rapport critique au monde et une inclination à l'action collective (Mathieu, 2012). Le fait d'être nommée dans une classe de grande banlieue au sein de laquelle les enfants sont présentés « par ce qu'ils n'ont pas, ne sont pas, ne font pas, ne peuvent pas, ne savent pas »[295] est la situation (ou l'une des situations) qui permet ensuite à ces dispositions de s'actualiser par l'engagement dans le projet des RERS. Outre ces origines militantes (mutualistes, chrétiennes, socialistes etc.) perceptibles à travers la trajectoire de sa fondatrice, le mouvement des RERS entretient des liens avec le mouvement altermondialiste[296] notamment à travers la participation d'Anne N. au Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse (FAIR) auquel participent plusieurs membres de la famille Whitaker, initiatrice du Forum Social Mondial.

Plusieurs militants politiques sont également à la création des SEL en France. Parmi les fondateurs du premier figurent aussi bien un agriculteur biologique ariégeois qu'une conseillère municipale Verte, très impliquée dans l'association « Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs »[297]. Des personnalités de gauche telles que Pierre Rabhi, Serge Latouche, Denis Clerc (journaliste à *Alternatives Economiques*) ou encore Alain Lipietz ont contribué à la diffusion de l'initiative[298]. Entre 1995 et 2002, la coordination des Systèmes d'Echange Locaux d'Île-de-France, regroupant une trentaine d'associations, est par ailleurs mise en place par une jeune femme proche de l'UDF[299], et aujourd'hui chef de cabinet d'une mairie de grande banlieue parisienne. De même que pour le projet des RERS, celui des SEL ne saurait se résumer à la mise en place d'échanges non marchands déconnectés de la vie militante et politique. Ses fondateurs sont avant tout des militants.

Les personnalités à l'origine du mouvement des AMAP sont quant à elles étroitement liées aussi bien à l'altermondialisme qu'à la Confédération Paysanne (chapitre 3). Membre de l'association ATTAC, le principal rédacteur de la charte est par ailleurs de la famille du

---

[295] Selon les termes d'Anne N., lors de l'entretien.

[296] Ces différentes formes de militantisme n'étant pas indépendantes les unes des autres, comme le montre en particulier I.Sommier *et al*., 2008.

[297] Alliance Paysans Ecologiste Consommateurs est avec d'autres organisations, à l'origine de la première AMAP. Nous reviendrons sur les liens existant entre les différents réseaux d'économie solidaire plus bas.

[298] Revue *Silence*, disponible dans les articles de presse de SELidaire, en ligne : www.selidaire.org.

[299] « Union pour la démocratie française », fédération de partis politiques français de centre droit fondée en 1978, aujourd'hui membre fondateur du Mouvement démocrate (MoDem), auquel ses responsabilités ont été déléguées en 2007.

socialiste Claude Alphandéry, et se décrit lui-même comme ayant eu un parcours politique « d'extrême-gauche » :

> « Mon parcours, c'est un parcours politique, je dirais, d'extrême gauche…après 1968. Quand même déjà assez politisé. Ce qui est intéressant c'est que j'ai arrêté de militer je dirais à la fin des années 1970, comme beaucoup de gens au moment de la crise de l'extrême gauche. Et que j'ai repris finalement le militantisme associatif au travers de projets solidaires. Parce que ma femme a lancé un truc qui s'appelait Les jardins de Marie[300], qui était le développement de jardins solidaires (…) et finalement moi j'étais militant d'ATTAC assez rapidement, et c'est à travers ATTAC que…j'ai participé au lancement de la première AMAP. » (AMAP, rédacteur de la charte, SP)

Le cofondateur de l'association de commerce équitable Minga affiche de même ses préférences politiques à gauche de l'échiquier politique et cite au cours de l'entretien aussi bien Proudhon que Bakounine. Présent également dès le démarrage de cette association, son président est militant au parti écologiste depuis les années 1990.

L'association Max Havelaar trouve son origine comme on l'a vu précédemment dans la rencontre du prêtre ouvrier Franz van der Hoff et de l'économiste Nico Roozen. L'origine chrétienne du mouvement apparaît également lors de la création de son antenne française, à laquelle contribue le CCFD[301]. A l'origine de l'association se trouve donc moins l'influence de partis politiques que d'ONG de solidarité internationale (il s'agit, outre le CCFD, des ONG CICDA[302], Ingénieurs sans frontières, Peuples solidaires). Les entrepreneurs de cause au fondement de Max Havelaar se définissent par ailleurs de façon plus modérée politiquement que ne font d'autres réseaux d'économie solidaire observés, comme le précise ce bénévole, trésorier de l'association depuis une dizaine d'années :

> « Le concept a une dimension politique bien évidemment. Que Max Havelaar France ait une position politique non. Au niveau du conseil d'administration et autre, *toutes les sensibilités politiques sont représentées. À part l'extrême droite... L'extrême droite et l'extrême gauche. La majorité des membres du conseil d'administration sont plutôt des gens qui sont de sensibilité de gauche*. Ça ne veut pas dire que les gens de droite sont totalement désintéressés, enfin n'ont pas d'intérêt pour le commerce équitable. Je dirais. Surtout pas, parce qu'au niveau des consommateurs je pense que si on faisait une analyse, une enquête, je pense que les consommateurs qui ont une sensibilité de droite ne sont sûrement pas, pas forcément minoritaires. Beaucoup de gens, notamment des gens... catholiques, bourgeois, qui ont le souci [baisse la voix] de [inaudible]... Moi dans mes amis je le vois...» (Max Havelaar, trésorier, CPT)

---

[300] Le nom a été modifié

[301] Comité Catholique contre la faim et pour le développement

[302] Centre international de coopération pour le développement agricole, devenu « Agronomes et vétérinaires sans frontières »

Au fondement de l'association et du « label » Finansol, se trouve Jean-Paul Vigier, premier président de l'association et président du comité qui délivre annuellement la certification. Rédacteur du livre *Une finance solidaire et innovante. Lettre ouverte aux chrétiens qui veulent changer l'économie*, celui-ci affiche son appartenance aux mouvements chrétiens. Il est possible de lire les propos suivants sur la quatrième de couverture de l'ouvrage :

> « L'éclatement brutal du système bancaire mondial continue de propager ses ondes destructrices, surtout dans les pays en voie de développement et dans certains États qui restent fragiles. Il importe de comprendre les mécanismes financiers, mais aussi les idéologies et les comportements des sociétés et des individus qui en sont la cause. Tous sont d'accord pour réformer le capitalisme et réglementer davantage les mécanismes financiers et bancaires. Est-ce suffisant ? Ne faut-il pas également changer les mentalités, la manière de vivre de chacun ? Si l'Église catholique n'a pas une théorie économique, elle propose des orientations inspirées par l'Évangile et adaptées aux divers contextes sociaux. Aujourd'hui, des chrétiens mettent en oeuvre des institutions financières régies par une éthique rigoureuse qui privilégie les plus démunis. Individuellement, chacun est invité à se conformer à ses convictions ses pratiques de consommation, d'épargne, d'investissement, de tourisme. Comme Benoît XVI l'affirme : « Acheter est non seulement un acte économique, mais toujours aussi un acte moral. ». Cette crise n'est-elle pas alors une opportunité, une occasion pour les chrétiens et toutes les personnes de bonne volonté de montrer qu'en changeant de références et de modes de vie, on peut vraiment changer le monde ? » (Vigier, 2009)

Un ancien journaliste aux revues « Liaisons sociales Magazine» et « Défis – créer son entreprise », Benoît Granger, contribue également à la fondation de Finansol. Au début des années 90, celui-ci rejoint la Fondation France Active[303], pour y créer et diriger la SIFA, la société d'investissement France Active, qu'il dirige pendant sept ans[304]. La fondation est présidée successivement par les socialistes Claude Alphandéry et Christian Sautter (respectivement de 1990 à 2001 puis jusqu'à aujourd'hui). Claude Alphandéry est par ailleurs président du Conseil national pour l'insertion par l'activité économique (CNIAE), dont relève le CNEI (réseau des entreprises d'insertion), à partir de 1991.

Les fondateurs des mouvements d'économie solidaire présentent des dispositions et compétences pour l'action collective provenant d'origines diverses : socialistes, mutualistes, chrétiennes, écologistes. Ces personnes recoupent largement la nébuleuse altermondialiste dont le développement à partir de la reconversion d'organisations et de causes anciennes (telles que la solidarité internationale, l'anti-impérialisme, le syndicalisme ouvrier et paysan

---

[303] Association pour l'insertion par l'activité économique, créée en 1988.
[304] Site personnel : http://benoit.granger.micfin.eu/

ou encore la défense de l'environnement…) a déjà été souligné (Agrikolianski, 2007). O. Fillieule souligne dans quelle mesure la gauche américaine a fonctionné dans les années 1960 comme une agence de « développement éthique » en formant politiquement les individus qui portent ensuite les causes des années 1970 et 1980 (Fillieule, 2009, p. 138). De même en France, la gauche des années 1970 a contribué à façonner les entrepreneurs de protestation de l'économie solidaire qui oeuvrent à partir des années 1990. Ces origines politiques et militantes plus largement ne doivent pas occulter également les liens étroits entretenus avec les mouvements chrétiens. Cette influence passe notamment par une ONG incontournable, le CCFD-Terre Solidaire. Celle-ci s'est engagée dans la démarche du commerce équitable et a contribué aussi bien à son développement en France (notamment via la création de Solidar'Monde et la participation au C.A de Max Havelaar) qu'à sa structuration : l'ONG est membre fondateur de la Plateforme Française du Commerce Equitable[305]. Cette dernière a elle-même contribué ensuite à la création de l'Association pour le tourisme équitable et solidaire (ATES) et de Finansol.

5) Cadres d'interprétation incarnés par les dispositifs : entre étatisme associatif et libéralisme associatif

Ces mouvements entretiennent ainsi, au moins au niveau de leurs fondateurs, des relations avec d'autres formes de critique sociale et avec des causes défendues de manière plus institutionnalisées telles que l'écologie, les mouvements chrétiens ou encore les mouvements altermondialistes. Ces liens permettent de penser à nouveau frais les valeurs sous-jacentes aux dispositifs de qualité mises au jour au chapitre 5.

La proximité qu'il est possible de constater entre les valeurs prônées par les réseaux ayant une charte seule ou élaborant un système participatif d'une part, et celles d'un mouvement altermondialiste tel qu'ATTAC d'autre part, est ainsi loin d'être un hasard. Pour M. Ancelovici (2004) ce dernier mouvement se caractérise en effet par un « étatisme associatif » (p. 55), combinant une aversion pour le marché avec une foi dans la démocratie participative, l'interventionnisme étatique et la figure emblématique du « citoyen ». Ces thèmes s'avèrent particulièrement saillants également comme on l'a vu, au sein des discours

[305] Site du CCFD http://ccfd-terresolidaire.org/ewb_pages/m/motcle-commerce_equitable.php

des collectifs ayant une unique charte ou un système participatif (chapitre 5). De même, l'affirmation de faire de la politique « non partisane » ou encore d'avoir une action politique sans être « rattaché à un parti » fait également écho au slogan altermondialiste à succès « faire de la politique autrement » (Sommier *et al*, 2008)[306].

Les réseaux mettant en oeuvre une certification par tiers (Max Havelar, AB, CNEI, Finansol) se distinguent de ce cadre d'interprétation par une moindre foi dans la figure du citoyen, de même que par une plus grande acceptation des mécanismes marchands (chapitre 5). Ces collectifs et leurs membres apparaissent plus proches du libéralisme associatif incarné par le parti socialiste à partir de 1988, préconisant un retrait de l'Etat compensé par une participation accrue de la société civile via les PME, associations civiques et collectivités locales (Ancelovici, 2004).

Une correspondance semble se dégager entre les cadres d'interprétation altermondialistes et le développement de systèmes participatifs d'une part, et des cadres d'interprétation plus proches du libéralisme associatif ou centristes et la certification par tiers, d'autre part. Les représentations sous-jacentes aux dispositifs des mouvements paraissent ainsi faire écho aux trajectoires militantes de leurs fondateurs. Cette relation demanderait à être précisée à l'aide de recherches plus approfondies : les mouvements étudiés ne sont pas homogènes et sont formés dès leur création, par des membres ayant des intérêts et origines diverses, souvent en tension. Le seul exemple des AMAP déjà mentionné en est une illustration éclairante : dès la formation du mouvement, s'affrontent une tendance issue de la Confédération paysanne (visant à la préservation de petites exploitations agricoles) et une tendance écologiste défendant l'agriculture biologique. L'influence de quelques personnages clés engagés dans différentes formes d'action collective, n'en demeure pas moins essentielle pour comprendre l'élaboration des dispositifs de qualité et l'orientation générale prise par chaque mouvement. Pour ces personnes, la visée en grande partie politique de l'action du mouvement est incontestable (chapitre 7). Elles ne sont pourtant pas les seules à porter cette dimension contestataire, également soutenue par l'action indispensable des salariés.

[306] Outre le fait que la délimitation d'avec le champ politique soit un thème récurrent des mouvements sociaux de façon générale (Mathieu, 2012).

B- Incontournables salariés non fondateurs

Tous les réseaux étudiés à l'exception de celui des SEL, disposent d'un ou plusieurs salariés. Ces derniers ont en charge l'animation ou la coordination du réseau, mais également l'élaboration et la promotion des dispositifs de qualité. Présentant une certaine homogénéité en termes d'âge, de diplômes ou d'origine sociale, ces personnes sont les véritables chevilles ouvrières des dispositifs.

1) Des dispositifs mis en place par de jeunes salariés diplômés

La majorité des réseaux étudiés disposent d'une équipe de plusieurs salariés. Seul le réseau des SEL n'en comporte pas, tandis que FORESCO n'a qu'un seul salarié au moment de l'entretien (tout en en ayant eu davantage à l'époque du MRERS). Il n'est pas rare de trouver parmi les salariés un(e) chargé(e) de mission ou un(e) stagiaire dédié au dispositif. C'était le cas à l'ATES et à la PFCE, chez Minga, Nature et Progrès et au CNLRQ ou encore au sein du réseau des AMAP-IdF (stagiaire). Responsables d'un élément clé de l'identité du collectif, ces salariés doivent composer à la fois avec les fondateurs et avec l'ensemble des adhérents, dont les attentes diffèrent comme on le verra plus loin.

Les réseaux les plus proches de la puissance publique semblent davantage encore guidés par leurs salariés, dans la mesure où leur création n'est pas marquée par une figure unique de « fondateur ». C'est le cas de la Plateforme pour le commerce équitable qui, née en partie à la demande du Ministère des Affaires Etrangères, correspond au rassemblement de plusieurs associations. La PFCE est ainsi identifiée au sein de l'économie solidaire par les jeunes salariées trentenaires qui s'y succèdent comme coordinatrices et servent d'interlocutrices aux organisations de commerce équitable membres. La Plateforme compte quatre salariés permanents et engage régulièrement des stagiaires. Constituée de même à la demande d'un Ministère (celui du Tourisme), l'ATES est portée en très grande partie par Nicolas, son salarié coordinateur. Un enseignant chercheur en économie spécialisé dans la question du tourisme alternatif en est également une figure importante, notamment concernant le travail de théorisation de l'association. Le cas de la certification officielle sur l'agriculture biologique AB est à nouveau à part puisqu'il s'agit d'un dispositif entièrement public : l'Agence bio qui en assure la promotion repose exclusivement sur une équipe de 16 salariés

en 2013[307]. Max Havelaar France fonctionne à l'aide d'une équipe de 25 salariés (la plus nombreuse parmi les réseaux étudiés). La fédération Nature et Progrès en compte sept, dont une « animatrice technique et SPG ». Huit salariés font fonctionner le CNLRQ, de même que Finansol et le CNEI. Le réseau des AMAP-Ile-de France s'organise autour de deux à trois salariés (sans compter un(e) stagiaire) selon les époques[308], quand Minga fonctionne avec deux à quatre salariés (dont un à mi temps).

Ces salariés ont en commun d'être le plus souvent trentenaires et fortement diplômés. Les données issues du questionnaire en témoignent. Si les répondants sont tous fortement diplômés (85,7 % d'entre eux ont le bac ou un niveau d'études supérieur[309]), les salariés le sont encore davantage. Ils sont en effet 43,6 % à déclarer avoir le niveau « Bac +5 ou plus », quand les « Adhérents, bénévoles, consommateurs, usagers » sont 31,5 % à le déclarer. Il s'agit en partie d'un effet de génération, les salariés étant également plus jeunes que l'ensemble des répondants : 25, 6% des salariés ont moins de trente ans tandis que seuls 9,4 % de l'ensemble des répondants relèvent de cette catégorie[310] (Annexes, Tableau C).

Si tous présentent de grandes ressemblances en termes de profils socio-démographiques, les salariés en charge de systèmes participatifs ou de chartes seules et ceux responsables des certifications par tiers semblent toutefois se différencier par le type d'études suivies.

2) Les salariés des systèmes participatifs et des chartes seules

Les salariés chargés explicitement de la mise en œuvre d'un système participatif ou d'une charte seule présentent des profils semblables : trentenaires, diplômés en sciences sociales, sciences politiques, agronomie ou environnement, et issus de familles ayant un certain capital culturel. Il s'agit par ailleurs à parité de femmes et d'hommes. Ces salariés ont peu d'expérience professionnelle préalable ; le poste dans lequel ils se trouvent au moment de

[307] Le réseau qui entoure AB ne se limite pas à l'Agence bio, mais ni la FNAB ni Ecocert n'ont répondu à nos sollicitations (chapitre 2).

[308] Il s'agit d'un réseau « régional » et non national, contrairement à ceux cités précédemment. Les AMAP mettent en effet en place leurs systèmes participatifs au sein des réseaux régionaux et non à l'échelle nationale.

[309] Ces chiffres sont à comparer avec les données nationales : 91% de l'échantillon a 30 ans ou plus ; le taux de bacheliers ou plus pour les 45-54 ans en 2011 est de 34% pour les femmes et 39,8 % pour les hommes (Insee) (l'échantillon est par ailleurs relativement mixte). Les tableaux dont sont issues ces données et les suivantes sont en annexe (plus haut niveau de diplôme obtenu, domaine d'étude, âge, sexe).

[310] Les tranches d'âges proposées par le questionnaire (Moins de 30, Entre 30 et 60, Plus de 60) ne permettent pas de déterminer exactement la part des « trentenaires » chez les salariés ; le fait que les moins de trente ans soient surreprésentés chez les salariés est néanmoins un indicateur de la jeunesse de ces derniers.

l'entretien étant souvent leur premier véritable emploi, quand il ne s'agit pas d'un stage de fin d'études. Ils ont souvent eu l'occasion de séjourner ou d'effectuer une partie de leurs études à l'étranger.

Dans le réseau des AMAP-IdF par exemple, deux salariées coordinatrices se succèdent au moment où je réalise mon terrain. Toutes deux ont environ une trentaine d'années. La première, Abdia, est diplômée de l'école d'ingénieurs agronomes « AgroParisTech » et de l'EHESS où elle a réalisé un master 2 en anthropologie. Avant d'être coordinatrice du réseau pendant trois ans et demi, Abdia a travaillé à la Fadear, l'organisme de formation de la Confédération paysanne, puis pour des ONG de développement agricole. Son parcours est à la fois associatif et militant. Manon, la seconde coordinatrice, a effectué ses études à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Lyon et effectué une année de césure au Pérou. Chargé du système participatif pour six mois, Vincent réalise quant à lui au moment de l'entretien son stage de fin d'études pour Montpellier Supagro, autre école d'ingénieurs agronomes.

Au sein de l'ATES, le salarié coordinateur, Nicolas, est également diplômé d'un IEP (Lille), de même que Sonia (IEP de Paris), la « volontaire en service civique[311] » engagée en 2013 pour s'occuper des évaluations internes croisées. La stagiaire chargée de l'élaboration du système participatif est quant à elle doctorante en sociologie sur le tourisme éthique et profite de cet emploi pour réaliser son enquête de terrain.

Le CNRLQ se démarque des réseaux qui viennent d'être évoqués dans la mesure où la création de la « Démarche de progrès » n'a pas été associée à un(e) salarié(e) en particulier. La possibilité de créer un poste spécifique pour cette mission a même fait l'objet de tensions, comme on le verra ultérieurement. On trouve néanmoins au sein du comité de liaison une équipe de salariés. Bien que nous ne disposions pas d'informations sur l'ensemble de ces personnes, il est possible de constater qu'Audrey, restée un an et demi au sein du réseau pour s'occuper de la formation (et donc comme elle le précise, de la diffusion du « projet » des régies) possède le même type de profil que ceux qui viennent d'être décrits. Après deux ans de classe préparatoire littéraire et une maîtrise de lettres modernes, Audrey a obtenu un DESS en expertise coopération éducation et formation avant de réaliser un doctorat de sciences de l'éducation. Son parcours comprend également un an d'études au Québec.

[311] Le volontariat de service civique est un dispositif public destiné aux jeunes d'au moins 26 ans, et consiste à consacrer entre 24 et 48h par semaine à une association ou collectivité locale, contre une indemnisation de 100 à 700 € par mois, pour 6 à 24 mois.

Les trois salariés de Minga[312] sont de même âgés d'une trentaine d'années. Martin a fait de la sociologie à l'université, Loïc de la géographie et « un peu de gestion ». Ce dernier a tout d'abord participé à une coopérative de commerce équitable avant de diriger une antenne de l'ONG Oxfam puis d'être salarié par Minga. Embauchée spécifiquement pour travailler sur le système participatif, Louise a quant à elle une licence d'économie et une maîtrise en relations internationales. Chez Nature et Progrès, la chargée de mission pour le système participatif est également une jeune salariée trentenaire. Justine a fait un IUT d'environnement puis un master de gestion de milieu aquatique, avant d'adhérer à Nature et Progrès et d'y être embauchée.

A la PFCE, les profils des salariées rencontrées se caractérisent à nouveau par un haut de niveau de formation et un rapport familier à l'international. Coordinatrice du réseau depuis 2009, Sophie a fait une maîtrise d'économie appliquée à Dauphine, où elle dit découvrir et apprécier la sociologie et l'anthropologie. Elle part ensuite étudier le « développement » à la *London School of Economics*, ce qui lui permet de travailler sept ans en Grande-Bretagne comme éditrice sur des questions de développement, d'environnement et de relations internationales. Elle rentre enfin à la PFCE après un passage par le CCFD. La seconde salariée rencontrée, Pascaline, a une licence de droit et un master en sciences politiques et relations internationales ; elle était en thèse de sociologie sur la régulation du commerce équitable au moment de l'entretien.

L'unique salarié de FORESCO présente un profil distinct dans la mesure où il ne s'agit pas d'un salarié recruté dans le cadre d'un besoin de personnel sur une mission particulière, mais plutôt d'un adhérent militant ayant trouvé à s'employer dans l'association. Son profil est dans cette mesure plus proche de celui des fondateurs que de celui des salariés qui viennent d'être présentés. Thierry est en outre le gendre de la fondatrice du réseau, dont la famille est, comme on l'a vu, très présente au sein du collectif. Son parcours professionnel est indissociable du militantisme :

> « Ça fait 20 ans que je suis dans l'histoire des RERS, c'était en 91. Moi j'ai une formation en comptabilité, en droit et donc en sciences de l'éducation... Voilà. Donc ça me sert bien, les trois pour faire les dossiers de subventions, voilà. Après, j'ai travaillé quelques années à l'AFPA, (…) J'ai aussi travaillé à l'ANPE, enfin à la chambre de commerce (…) J'ai fait un peu de comptabilité, et j'ai été aussi dans une association de lutte contre l'illettrisme. Et c'est à cette époque-là que j'ai connu les réseaux en fait. *J'ai essayé, j'ai persisté pour venir travailler là-dedans.* Donc je commençais à être

[312] A l'exclusion du salarié fondateur, présenté plus haut.

animateur salarié du réseau d'Angoulême (…). Et puis dans les années 96 je suis venu travailler sur Evry, parce qu'il y a eu une opportunité, je me suis marié à Evry voilà. [rires] Et Je suis resté huit ans comme coordinateur du réseau d'Évry. Mais j'étais toujours vacataire formateur ici. (…) Mais autrement je suis aussi impliqué dans d'autres associations, je suis... président de mon conseil de quartier dans mon quartier d'Evry, voilà, j'ai une vie en dehors des réseaux aussi ! Mais une vie associative principalement. [Soupir] Enfin depuis toujours. J'ai commencé quand j'avais... Mais je l'ai dit, j'ai passé mon enfance chez les Francas[313], donc je ne sais pas si c'est ce qui m'a formaté, ou dans les centres de loisirs, le mercredi, le mois de juillet, de l'âge de cinq ans à l'âge de 14/15 ans. Il y a peut-être... Je suis sûr même que ça fait quelque chose. » (FORESCO, salarié, charte seule)

Les jeunes salariés mettant en place les systèmes participatifs semblent de plus issus de familles relativement aisées, disposant de capital culturel. Les données recueillies sur ce sujet confortent l'impression qui pouvait déjà se former du fait du haut niveau d'études des salariés. Les parents d'Audrey travaillent l'un dans le tourisme, l'autre dans la fonction publique (catégorie A). Ceux de Martin (Minga) sont tous deux architectes, tandis que ceux de Loïc (Minga également) sont médecins. Manon a quant à elle des parents indépendants propriétaire d'un pressing pour l'un, et institutrice devenue formatrice en IUFM pour l'autre. Sans être pour autant très éloignés de ces descriptions, les salariés en charge de la certification par tiers ont des profils légèrement distincts.

3) Les salariés de la certification par tiers

Nous disposons de moins d'informations sur les salariés des réseaux mettant en œuvre la certification par tiers que sur ceux des systèmes participatifs ou chartes seules. Les trajectoires des premiers semblent cependant beaucoup plus nettement marquées par l'apprentissage du commerce et de la gestion (écoles de commerce, marketing, économie-gestion) que par les sciences humaines[314]. On retrouve en revanche la même familiarité avec l'international.

Aucun poste n'est attribué spécifiquement concernant le « label » chez Max Havelaar. Un des salariés semble néanmoins détenir une influence notable quant aux décisions prises : Jérôme est décrit par un de ses collègues salarié depuis cinq ans comme « le maître à penser

[313] Mouvement d'éducation populaire laïque fondé en 1944.

[314] Cette différence n'a pas pu être confirmée par le questionnaire : les salariés des réseaux employant la certification par tiers étant trop peu nombreux à répondre.

de l'association » et le « porte-parole des producteurs », cumulant « beaucoup de missions différentes ». Diplômé de l'IEP de Paris, Jérôme y a suivi un master 2 en marketing, finance et stratégie d'entreprise, après avoir réalisé un double cursus entre l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) et l'*University College* de Dublin. Sa carrière professionnelle débute par un poste de consultant en « conduite du changement » pendant quatre ans avant de se poursuivre par celui de directeur des affaires internationales chez Max Havelaar. Les fonctions de porte-parole de l'association sur les enjeux internationaux du système de garantie de commerce équitable FLO et de plaidoyer lui sont en particulier confiées dans ce cadre. Sa découverte de l'association passe par un engagement de quinze ans (comme président, administrateur puis simple bénévole) au sein d'Ingénieurs sans frontières, l'une des ONG à l'origine de Max Havelaar. Il est par ailleurs également bénévole dans une ONG d'aide aux PME d'Afrique sahélienne.

Damien, second jeune salarié rencontré chez Max Havelaar[315] a également suivi un parcours lié au commerce et au marketing. Se jugeant « peu scolaire » tout en étant issu d'une famille où l'on fait « des études longues », le jeune homme dit avoir envisagé son parcours de façon stratégique :

> « J'ai fait des langues, j'ai fait mon IUT de techniques de commercialisation à Tour, je suis parti en Angleterre faire mon « B.A », mon Bachelor of Arts, en management et marketing, et voilà. Et après j'ai fait des stages et des trucs. Pas d'école de commerce parce que je ne voulais absolument pas payer pour un répertoire (…)…enfin payer autant en tout cas ! (…) Donc IUT, une voie très fac, quoi….des langues, beaucoup de langues pour pouvoir être un peu plus autonome…et puis des notions, mais en fait que j'ai appris vraiment sur le tas…(…) Je ne suis pas un grand scolaire ! J'ai des frères et soeur qui ont fait des études longues… » (Max Havelaar, salarié 3, CPT)

Salarié de Finansol en charge des relations entre l'association et le comité attribuant le « label », David a quant à lui fait une maîtrise d'économie-gestion à l'université puis un stage de fin d'études à la « Mission développement durable et qualité » à la Caisse des dépôts.

La seule salariée ayant accepté de me rencontrer à l'Agence Bio diffère des exemples précédents. Travaillant à l'Agence depuis sa création en 2001, Christelle a davantage d'expérience professionnelle et se présente comme moins militante. Ayant étudié à l'école d'ingénieurs agronomes de Purpan[316], fondée par des agriculteurs et des éducateurs jésuites en 1919, elle rentre par la suite chez Ecocert comme contrôleur, où elle réalise notamment des

[315] Deux autres personnes de l'association ont été rencontrées en entretien : le trésorier (septuagénaire) et un salarié âgé d'une cinquantaine d'années.

[316] L'École d'ingénieurs de Purpan (EIP, anciennement *ESAP* : École supérieure d'agriculture de Purpan)

enquêtes pour Nature et progrès, puis travaille un temps au « Syntra Bio », syndicat des transformateurs en agriculture biologique. Au CNEI, la salariée responsable de la mise en place de la certification par tiers a un peu moins de trente ans au moment de son embauche en 2008, après des études de droit économie et gestion à l'université puis un master de droit à Assas[317].

L'ensemble des salariés en charge des dispositifs de qualité présente des caractéristiques comparables en termes d'âge, de niveau d'étude et d'ouverture à l'international. Les salariés responsables des certifications par tiers ont cependant effectué des études davantage tournées vers le commerce (école de commerce, marketing, gestion) et le monde marchand. Les salariés auxquels sont confiés les systèmes participatifs et les chartes seules (PFCE) se caractérisent en revanche par des études portant davantage sur les sciences humaines et sociales ou politiques. Bien que nous disposions d'informations portant sur un trop petit nombre d'individus pour tirer des conclusions satisfaisantes, il est possible de constater que ces parcours différents font écho aux approches opposées du monde marchand relevés au chapitre 5. Les individus mettant en œuvre les certifications par tiers tiennent un discours favorable aux mécanismes de la concurrence marchande, tandis que ceux élaborant les systèmes participatifs se distinguent comme on l'a vu, par un net rejet du monde de l'entreprise lucrative. Tous ont néanmoins en commun un fort capital culturel et des expériences à l'étranger qui les rapprochent du profil des « consommateurs engagés » ou encore des « altermondialistes » dégagés par différents travaux, comme on va le voir à présent.

4) Des salariés engagés et altermondialistes ?

Les salariés en charges de l'élaboration et de la mise en place d'un dispositif de qualité présentent un profil différent de celui des fondateurs. Plus diplômés, disposant de moins d'expérience militante préalable à leur embauche dans le réseau, ces trentenaires présentent des profils proches de ceux relevés concernant les « consommateurs engagés ». Etudiant la consommation « citoyenne » (boycott et buycott), l'enquête « conditions de vie et aspirations des Français » du CREDOC de mars 2007 indiquait en effet le rôle moteur de quatre groupes

[317] N'ayant pas répondu à nos multiples demandes d'entretien celle-ci ne fait pas partie des enquêtés…

sociaux pour la diffusion de ces pratiques : les hauts revenus, les diplômés du supérieur, les étudiants, les habitants de grosses agglomérations. L'enquête souligne en outre l'importance du « capital culturel » dans l'appétence à consommer ce type de produits. On retrouve en outre chez ces salariés un rapport privilégié à l'international déjà relevé concernant la base sociale des mouvements altermondialistes (Agrikolianski et Sommier, 2005). Les travaux analysant ces militants soulignent l'influence qu'a eue sur eux la multiplication de séjours longs à l'étranger, la maîtrise des langues, la mobilité professionnelle croissante et notent de même, un fort capital culturel.

Si les jeunes salariés semblent avoir eu moins d'engagements militants préalables que les fondateurs (mais sans doute en partie du fait de leur âge), ils n'en sont pas moins de véritables militants des réseaux qui les emploient. La frontière entre militants-bénévoles et salariés est largement poreuse. Manon, salariée des AMAP, de même que les trois autres salariées employées en même temps qu'elle, et l'une l'ayant précédée (Katixa, dont le portrait apparaît encadré 13) étaient militantes en tant que bénévoles du réseau avant d'en être salariées. A une question portant sur ce que « défend » le réseau des AMAP (l'idée ayant été évoquée plus tôt par l'enquêtée), Manon répond en présentant d'abord « la position des salariés » :

> « -(DR) C'est pour défendre quoi ?
> -Pour défendre l'installation en Île-de-France. Ouais….L'installation de paysans bios en Île-de-France. Mais en même temps je sais que quand je dis ça... Ça porte la position des salariés (je me comprends en tant qu'ancienne salariée avec Camille et Constance), parce que la nouvelle du coup je ne connais pas sa position. Et puis de quelques administrateurs. » (AMAP-IdF, salariée 3, SP)

Au sein des AMAP-IdF l'engagement politique paraît même davantage porté par les salariés que par les administrateurs. Ces derniers sont en partie des agriculteurs[318], éloignés des préoccupations militantes de leurs salariés, comme l'explique à nouveau Manon :

> « Nous [les salariées] ç'a été une des luttes depuis que je suis là c'est : « c'est quoi la vision stratégique du réseau ? » Dans quelle direction est-ce qu'on avance ? Et on est où dans 5 ans, dans 10 ans à quoi on sert etc. ? Et quand on a réussi à obtenir une réponse des administrateurs en octobre, parce qu'ils s'étaient réunis, pour la vision stratégique, ils ont sorti une espèce de feuille de route sur « il faut améliorer la communication interne du réseau »…et pour moi ce n'est pas une vision stratégique ça…(…) mais quand tu leur dis ils ne comprennent pas. Et il y a un vrai manque de vision politique aujourd'hui de la part des administrateurs ». (AMAP-IdF, salariée 3, SP)

[318] Le conseil d'administration du réseau des AMAP- Île-de-France se compose d'un collège de six producteurs et d'un collège de sept membres de groupes en AMAP.

Les préférences politiques des salariés paraissent moins affichées que celles des fondateurs. Lorsqu'elles ont pu être recueillies ces affinités semblent néanmoins cohérentes avec celles relevées précédemment. On retrouve en particulier auprès des salariés chargés de la mise en place des dispositifs de qualité la proximité avec le mouvement écologiste. Au sein de Minga, la journée d'observation participante au SAF est l'occasion d'interroger de façon informelle les deux jeunes salariés présents sur leurs parcours. Salarié chez Minga depuis dix ans, Martin évoque son début de vie professionnelle comme documentaliste chez les Verts et ajoute également « [venir] d'une famille communiste ». Loïc (Minga) précise que ses grands-parents étaient ouvriers mais que sa famille a « un côté catholique ». Détenteurs d'un fort capital culturel, les salariés qui élaborent et promeuvent les dispositifs de qualité ne sont pas arrivés dans ce premier véritable emploi au gré de leurs expériences professionnelles, mais cherchaient à s'insérer dans un milieu militant, comme on le verra par la suite. Ils se rapprochent en cela des membres actifs plus généralement : gérants ou salariés de boutiques ou encore directeurs de régies de quartier, exerçant leur activité avec une forte conscience du projet politique de leur réseau d'appartenance.

II- Les membres actifs plus largement : concilier engagement et vie professionnelle

Les mouvements d'économie solidaire se composent également d'autres membres actifs qui, sans élaborer ou promouvoir directement les dispositifs de qualité (au sein du réseau national ou régional) les mettent en œuvre et se disent impliqués dans un projet de changement social. Il peut s'agir d'autres salariés, de bénévoles, ou de membres des structures adhérant au réseau national : gérants de boutiques équitables, producteurs en agriculture biologique, ou encore « amapiens »…Ces personnes ont un niveau de diplôme élevé et militent dans d'autres organisations. Les récits de leur parcours témoignent d'une volonté de concilier engagements et vie professionnelle (même dans le cas où elles sont restées bénévoles de l'économie solidaire) dans une recherche de cohérence. Ces membres actifs appartiennent fréquemment à plusieurs des réseaux analysés et se connaissent le plus souvent, attestant ainsi de l'espace social formé par l'économie solidaire.

A- D'autres membres actifs, militants et à fort capital culturel

Effectué pour les jeunes salariés qui prennent en charge l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs de qualité, le constat d'un niveau d'études élevé et de la proximité avec différentes formes de militantisme, vaut également pour les autres membres actifs rencontrés dans les réseaux d'économie solidaire.

1) Un niveau d'études élevé

Les autres membres actifs des réseaux d'économie solidaire se caractérisent souvent, de même que les salariés qui viennent d'être présentés, par des parcours scolaires longs et/ou prestigieux (masters, grandes écoles). Salarié d'une entreprise membre de Minga, Gabriel est par exemple diplômé de l'école d'ingénieurs « Centrale » de Nantes. La porte-parole bénévole de la coordination des SEL d'Île-de-France est diplômée de l'ESCP[319]. L'une de membres de l'équipe nationale d'animation des RERS, par ailleurs membre de trois RERS différents de région parisienne et retraitée au moment de l'entretien, a fait des études de chimie appliquée, de psychologie, et un DEA de philosophie.

Lorsqu'ils sont bénévoles, ces membres actifs exercent souvent une profession intellectuelle. Pierre, membre militant d'une AMAP, très impliqué dans le réseau associatif de sa ville plus généralement, est instituteur. Françoise, très active dans un réseau d'échange des savoirs de région parisienne, où elle aime particulièrement organiser des sorties documentées au théâtre, est psychologue de profession. Le porte-parole du Miramap est officier de la marine nationale. Figure centrale du réseau Île-de-France, André, l'un des administrateurs de Nature et Progrès, est diplômé d'une école d'ingénieurs agronomes tandis que l'ancien président de la fédération possède un DESS en productions animales et végétales. Les bénévoles de Max Havelaar croisés lors de l'observation participante du « Grand brunch équitable » sont le plus souvent issus d'écoles de commerce ou d'ingénieur (encadré 11).

[319] Ecole supérieure de commerce de Paris.

Encadré 11 : Les bénévoles de Max Havelaar

Les bénévoles qui participent au « Grand Brunch équitable » organisé par Max Havelaar ont pour la très grande majorité autour de 30 ans. Au détour de conversations informelles je comprends qu'ils ont fait de « petites et moyennes » écoles de commerce ou d'ingénieur (école d'électricité à Nancy, ESC Rouen, IESEG de Lille, entre autres…). Il s'agit pour certains de bénévoles du WWF, ou de « Paris équitable », association parisienne de promotion du logo Max Havelaar. Plusieurs me disent être là parce qu'ils connaissent un ou plusieurs salariés de l'association. Rien d'étonnant donc à ce qu'ils aient des profils semblables.

Leur connaissance de Max Havelaar en revanche, est approximative. Je ne trouve parmi ces bénévoles aucun militant chevronné tel que j'ai pu en croiser chez Minga, Nature et Progrès ou dans les AMAP. Deux des personnes rencontrées sont plutôt intéressées par le « développement durable » (l'une est militante au WWF, l'autre travaille dans la partie développement durable de « Leroy Merlin »). Ces bénévoles sont souvent venus entre amis, à deux, trois, ou quatre. Un autre travaille pour « Le Coq sportif », plutôt « du côté commercial » me dit-il, après avoir tout d'abord fait une école d'ingénieur et travaillé dans ce domaine pour la même entreprise. Ce jeune bénévole voit Minga comme des « radicaux », « limite dangereux »... Même s'il reconnaît qu'au final « c'est bien qu'ils existent aussi »... (Mais est-ce parce que j'ai dit pour le faire parler, qu'ils avaient une démarche « plutôt intéressante » ?) La salariée responsable des bénévoles avait quant à elle brièvement retracé son parcours lors de la soirée de formation, elle a un profil comparable d'étudiante sortie de petite ou moyenne école de commerce. Son récit présente son arrivée chez Max Havelaar comme « par hasard », au gré des entretiens d'embauche, pas nécessairement par conviction.

La fille qui travaille chez Leroy Merlin est à côté de moi à la fin de la journée, alors qu'il reste beaucoup de nourriture que se partagent les bénévoles. Celle-ci me dit à ce sujet que « c'est mieux que l'année dernière, où des SDF étaient venus se servir, parce qu'on n'est pas là pour ça, quoi... », « On n'est pas les restos du cœur... ».

(Max Havelaar, notes d'observation participante, « Grand brunch équitable »).

Les études suivies par ces « autres membres actifs » concordent avec celles des jeunes salariées relevés précédemment. Les membres actifs des réseaux élaborant des systèmes participatifs ou ayant une charte seule se caractérisent par des études relevant le plus souvent des sciences humaines et sociales, parfois des sciences de l'ingénieur, tandis que les bénévoles observés chez Max Havelaar sortent le plus souvent d'écoles de commerce (parfois également d'écoles d'ingénieur, mais complétées de formation ou emplois commerciaux). Nous ne disposons cependant pas d'assez de données sur les parcours scolaires des membres de l'économie solidaire pour véritablement attester de cette relation, qui demanderait à être précisée[320].

[320] La passation du questionnaire n'a pas permis de tester cette relation pour deux raisons : d'une part du fait du trop faible taux de réponse des réseaux employant la certification par tiers, d'autre part parce ce que les

Le haut niveau de formation de l'ensemble des membres actifs ne fait en revanche aucun doute. L'importance croissante du capital scolaire dans le milieu militant a déjà été souligné (Matonti et Poupeau, 2004 ; Rimbert, 2004). Le parcours de ces enquêtés corrobore l'idée selon laquelle le capital militant s'acquerrait de plus en plus via des compétences scolaires (Matonti et Poupeau, 2004). Qu'ils soient salariés ou bénévoles, les membres actifs des réseaux d'économie solidaire ont en commun d'avoir un fort capital culturel lié aux diplômes mais également des engagements extérieurs au secteur.

2) Proximités politiques et militantes plus larges

Les membres actifs des réseaux se caractérisent par d'autres engagements politiques et/ou militants que celui manifesté dans l'économie solidaire. Leurs récits viennent en particulier confirmer les liens entre l'institutionnalisation de l'économie solidaire et le parti Verts mis en lumière par F. Darbus (2009, 2012). Pour cette auteure, l'institutionnalisation de l' « économie sociale et solidaire » (et donc de l'économie solidaire aux côtés de l'économie sociale) est indissociable de la montée électorale de ce parti. Le premier Secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire Guy Hascoët (de 2000 à 2002) est un conseiller municipal du parti écologiste à Lille, fortement impliqué dans la vie associative et ayant participé à la création du parti en 1984. Les liens entre ce parti et l'économie solidaire sont encore visibles aujourd'hui au sein des réseaux observés, comme l'évocation des engagements des fondateurs et salariés en charge des dispositifs l'a montré plus haut. Ces affinités se retrouvent pour les autres membres actifs. Le premier président du réseau des AMAP-IdF était par exemple sur une liste « Europe écologie » aux élections régionales de mars 2010, de même qu'une des participantes régulières du groupe de travail sur le système participatif et membre du bureau de ce même réseau. Le porte-parole du Miramap affirme également en entretien sa proximité avec ce parti en dépit du fait que sa profession lui empêche toute affiliation partisane. Au sein des SEL, cette relation est de même confirmée par plusieurs des membres actifs interrogés, tels que Claudine :

membres relevant de cette catégorie et ayant néanmoins répondu étaient souvent également membre d'un réseau élaborant un système participatif (c'est en particulier le cas d'un grand nombre de répondants membres de Nature et Progrès ayant également le label « AB »).

> « -…dans les textes, c’est apolitique. Après c'est vrai qu’on regroupe beaucoup de militants d’Europe écologie…Chez nous on a beaucoup de personnes d’Amnesty International…on a…Après chaque SEL a un peu sa teinte. » (SEL’idaire, adhérente 2, Charte seule)

Soulignée plus haut, l’influence des mouvements chrétiens dans la socialisation des entrepreneurs de cause est également perceptible au niveau des autres membres actifs. Très impliqué au CNLRQ, Christian présente son attachement à l’éducation populaire comme directement lié à son passage par le « patronage » lorsqu’il était jeune et précise par ailleurs que ses parents étaient « de gauche » :

> « Il y a quelque chose qui disparaît aujourd’hui de nos sociétés, qui disparaît des quartiers, c’est l’éducation populaire. C’est comment on éduque les gens. On n’a plus tout ça ! L’éducation populaire qui était donnée par les mouvements de…jeunesse, qui était donnée par les patronages à l’époque… A l’époque, tous les enfants ! Mes parents étaient de gauche, mais moi j’allais au patronage ! Mon père n’a pas voulu que je fasse ma communion mais…j’allais au patronage ! » (CNLRQ, bénévole, SP en cours d’élaboration)

L’arrivée des enquêtés dans l’économie solidaire ne semble néanmoins pas uniquement liée à ces proximités militantes (autrement dit au rapport critique au monde et à l’inclination à l’action collective qu’elles ont pu susciter). Les récits de leurs parcours mettent au jour des expériences de désillusion quant à leurs études ou précédents emplois, les conduisant à chercher une activité plus en lien avec leurs « convictions ».

B- Parcours d’autres membres actifs : du malaise à l’engagement

Lorsqu’ils retracent le parcours qui a précédé leur engagement dans un réseau, ces enquêtés remontent parfois jusqu’à leurs études, parfois jusqu’à un emploi qui a provoqué chez eux un sentiment de malaise. La participation à une initiative d’économie solidaire apparaît alors comme une mise en cohérence de convictions et de pratiques.

1) Au moment des études : choisir une voie en cohérence avec des convictions

Parfois le sentiment de malaise dont font état les autres membres actifs comme préalable à l’engagement, est présenté comme remontant aux études. Ces enquêtés s’apparentent alors fortement aux jeunes salariés présentés plus haut qui, dès leur parcours

dans l'enseignement supérieur cherchent à s'engager dans une voie leur permettant de concilier vie professionnelle et militantisme. C'est le cas d'Olivier, administrateur du réseau des AMAP-IdF et maraîcher. Né à Versailles en 1974 et ayant presque entièrement grandi dans une ville de la proche banlieue ouest de Paris, Olivier a des parents qui « ne sont pas agriculteurs » et sont relativement aisés : ces derniers ont pu « bien [l'] aider financièrement » à reprendre des études lorsque nécessaire. Plusieurs éléments de son parcours paraissent avoir joué en faveur de son engagement futur : la rencontre avec un jeune agriculteur biologique à l'adolescence, son ennui en BTS action commerciale avant de reprendre des études agricoles, lors desquelles il rencontre Emmanuel, dont le père a une ferme. Olivier avait des réticences à l'égard des emplois auxquels le destinait son premier BTS, mais également envers l'agriculture conventionnelle :

> « j'ai choisi l'agriculture parce que ça m'intéressait et en même temps je ne voyais pas trop de projet professionnel parce que…j'y connaissais rien et que le peu que j'avais vu c'était la politique agricole tout ça, ça avait l'air d'être la « mafia »…les embrouilles, les produits chimiques (soupir) enfin ouais, ça ne m'attirait pas vraiment et en même temps je me disais, il doit y avoir quelque chose quand même…j'ai pas envie de travailler dans l'informatique ou dans le commerce, ou dans je ne sais pas quoi parce que ça ne me paraît pas…pas viable à long terme, pas *fiable*…(…) après qu'on m'ait dit que je serais chef de rayon chez Auchan dans mon BTS action commerciale, on m'a dit [dans le BTS agricole] bah tu seras « chef de rayon dans une coopérative ! Pour vendre des produits chimiques…et ce sera super bien parce que t'auras un boulot…bien payé ? Non, même pas….même pas bien payé. ». Donc voilà, je suis sorti de là avec mon BTS, ça m'a vachement intéressé, de faire des études, c'était la première fois que j'étais motivé un peu, par ce que j'apprenais, et…donc j'ai eu mon BTS, bien avec mention tout ça, et puis voilà, et quand je suis sorti j'ai fait « bon bah du travail ? » donc ANPE agricole, et j'ai pas trouvé grand-chose d'intéressant. » (AMAP-IdF, paysan administrateur rencontré lors de l'observation participante au réseau, entretien vidéo disponible en ligne[321])

Le père de son ami Emmanuel est militant à la Confédération paysanne et y rencontre un jeune maraîcher des Yvelines, Tony, qui deviendra par la suite également membre actif des AMAP-IdF :

> « [Le père de mon ami Emmanuel] a rencontré [Tony], qui est venu les voir, super motivé, et « voilà, la Conf'[322] machin, ça y est je suis néorural, je suis installé, quand est-ce qu'on fait la révolution ? Quand est-ce qu'on fait tout péter ??! » Il lui a dit : « Ouh là calme toi, qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce que tu fais ? ». « Je fais du maraîchage bio ». Il n'y avait pas les AMAP à l'époque, il vendait sur les marchés.

[321] Vidéo mise en ligne par le site chrétiensindignonsnous sur www.dailymotion.com.
[322] Confédération paysanne.

(AMAP-IdF, paysan administrateur rencontré lors de l'observation participante au réseau, entretien vidéo disponible en ligne[323])

La rencontre avec Tony, militant de la Confédération paysanne, marque le début de l'engagement d'Olivier dans les AMAP, d'abord comme agriculteur puis également comme administrateur très impliqué. Tous deux contribuent à plusieurs reprises au groupe de travail sur le système participatif du réseau. Leur présence autour de la table contraste avec celle des quelques amapiens-consommateurs qui s'y associent parfois. Leurs réflexions introduisent dans les débats des références explicitement politiques ou militantes (en lien avec la Confédération paysanne). Ainsi lors d'une discussion où il est question de faire figurer dans le dispositif la façon dont est calculé le revenu du producteur, Olivier souligne l'importance de la question :

> « C'est limite politique. Est-ce que je suis dans un système libéral et je veux « travailler plus pour gagner plus » ou est-ce que je suis dans le système AMAP où je gagne toujours la même chose, une bonne ou une mauvaise année ? C'est une question d'opinion politique. » (AMAP-IdF, administrateur maraîcher, note d'observation du groupe de travail sur le SP)

D'autres membres actifs encore font mention d'un épisode décevant de leur vie professionnelle les ayant incités à trouver une autre activité.

2) Un changement de vie professionnelle

Un grand nombre des enquêtés associent leurs débuts dans une initiative d'économie solidaire à une expérience problématique, le plus souvent professionnelle. Certains disent ne pas s'être « reconnus » dans leur premier emploi, ne pas s'y « sentir ». La nouvelle activité entreprise est présentée à l'inverse comme étant plus cohérente avec leur identité subjective. Les enquêtés sont nombreux à dire se « reconnaître » dans leur nouvelle occupation. L'expérience d'André, ancien steward adhérant à Nature et Progrès dès les débuts du mouvement, en est une bonne illustration :

> « J'étais, dans les années 70, steward dans une compagnie aérienne. *Et je ne me suis pas senti mentalement de rester dans ces hôtels de luxe à coté de...* au Kenya ou en Amérique centrale ou aux États-Unis... Je me disais : « Il y a quand même quelque chose... ». Enfin je ne sais pas c'était diffus... Je l'exprime peut-être différemment...

[323] Vidéo mise en ligne par le site chrétiensindignonsnous sur www.dailymotion.com.

Donc je me suis trouvé sans rien faire à ce moment-là, en ayant cherché des livres, des trucs comme ça, pour parfaire... à 21 ans, un truc comme ça ou 22... J'ai rencontré un petit peu la logique de Nature et Progrès... de... de toutes... de la revendication d'une alter... (…) C'est pour ça que j'ai adhéré à Nature et Progrès, comme adhérent de base. (…) J'ai continué avec Nature et Progrès... d'être... d'aller [au salon] Marjolaine, d'adhérer, d'être abonné à la revue… Je n'ai peut-être pas adhéré toutes les années... (...) Et puis je suis devenu informaticien. Quand j'ai été un peu établi dans les années 90 je suis revenu à Nature et Progrès en Île-de-France, et... Voilà. J'ai continué, je suis devenu après administrateur fédéral. Et actuellement je suis donc président du groupe Île-de-France. Et administrateur fédéral. Je suis à la retraite. *Ma problématique personnelle, c'est que si on dit que je suis informaticien, ça ne représente pas ce que je suis*... Et donc on pourrait dire que je suis un informaticien qui aurait découvert l'écologie, en fait, c'est plutôt l'inverse : *je suis un Nature et Progrès qui pour des raisons X est devenu informaticien* pour faire bouillir la marmite, et qui *in fine*, quand… l'univers s'est un peu éclairci, est revenu dans le mouvement. » (Nature et Progrès, administrateur 2, SP)

L'expérience évoquée comme préalable à l'engagement dans l'économie solidaire s'apparente parfois à une véritable « rupture biographique ». Entendue au sens de M. Voegtli la notion renvoie à un « point de bifurcation dans la carrière d'un acteur social et qui, de manière plus ou moins totale et plus ou moins institutionnalisée, constitue un moment décisif, révélé par un incident, dans la conception de soi » (Voegtli, 2004, p. 148). La situation rencontrée par Victor, membre de Minga et de Nature et Progrès, tout en ayant le label AB, en est une bonne illustration. Ce jeune homme commence sa carrière professionnelle dans la recherche agroalimentaire, spécialisé dans le secteur de la boulangerie. Assez rapidement, les pratiques qu'il observe ou doit parfois lui-même exécuter, lui posent des problèmes qu'il qualifie d' « éthiques ». De là émerge son désir de reconversion, jusqu'à sa rencontre avec l'un des co-fondateurs de Minga, au cours d'un salon (encadré 12).

Encadré 12 : La reconversion de Victor

J'étais dans la recherche, dans cette boîte là. Dans les protéines de blé. Je bossais avec d'un côté la partie production, de l'autre côté la partie développement de produits, et un petit peu avec des clients, les clients c'étaient Kraft… les gros quoi, Nestlé, tout ça. (…) c'est vachement impressionnant au niveau connaissances et tout… C'est vraiment super quoi. *Par contre au niveau du fond… quoi… éthique, du truc, c'est vraiment… c'est horrible.* Ça pose beaucoup de questions. (…) A un moment donné la boîte a été rachetée et puis le PDG il s'est dit : « Maintenant on va baisser les coûts de production. » Donc il y a des mini-projets qui sortent pour baisser les coûts de production à l'usine. Et... Un des projets c'était de... Comme c'est des produits secs, il faut les sécher. Donc ça coûte cher de sécher un produit. Ils avaient l'idée de... Ils... En fait, ils... [a l'air gêné] de toute façon bon, voilà quoi...

-(DR) C'est pas du journalisme hein !

-Ouais d'accord ouais... Donc en fait ils ont une turbine électrique qui fonctionne au gaz, qui produit de l'électricité pour l'usine, une turbine, comme une turbine d'avion, énorme.

Et, donc ça brûle le gaz, et le gaz sort à 1000 degrés, comme souffle de chaleur. Donc ils branchent le pot d'échappement de la turbine pour faire sécher les produits avec ça. En mélangeant avec de l'air pour avoir une température bonne. Ils n'ont pas à chauffer l'air, c'est les gaz d'échappements qui chauffent... Et ça c'est en contact avec le produit. (…)... Ça m'a dégoûté, l'histoire de la turbine... Surtout qu'après je faisais des essais avec... Pour voir le produit, s'il avait changé ou pas... par rapport au produit normal... et ça changeait les propriétés (…) Dans la dernière réunion je leur dis : « Bon voilà ça change quand même, donc il ne faudrait pas utiliser ça. » En fait ils avaient déjà décidé de l'utiliser de toute façon… Je pose la question : « et qu'est-ce qui se passe avec le pot d'échappement ? On est en train d'envoyer des gaz toxiques quoi ». On me dit « mais non mais non, c'est du CH4, le produit de combustion c'est que du méthane, c'est… ça change rien, c'est pas nocif, et de toute façon tout le monde le fait ! » (…)

-(DR) Tu es parti à cause de ça ?

-Là, j'ai commencé à partir. Ça a pris un petit moment. (…) Après j'ai commencé à voir plein de trucs qui n'allaient pas du tout. Enfin du tout. *Au niveau éthique*, même au niveau interne, par rapport au respect des employés (…). Après je suis allé à l'INDB[324] à Rouen, j'étais déjà dans un esprit de chercher quelque chose, je me disais, sois je pars en Equateur ou au Brésil ou… au Costa Rica, soit je fais quelque chose d'autre, voilà quoi. Je cherchais, j'ai trouvé le salon de Minga, je suis allé voir, et je me suis dit c'est là dedans qu'il faut que je fasse quelque chose. (…) »

(Minga, Gérant d'une entreprise membre 3, SP)

Des expériences comparables à celles d'André ou de Victor se retrouvent dans plusieurs réseaux. Au sein du CNLRQ, la principale personne responsable de l'élaboration du système participatif, la « démarche de progrès », présente son entrée dans le secteur de l'insertion par l'activité économique comme une reconversion prévisible :

> « J'ai un diplôme…agricole en fait. De conseiller de gestion. Bac +4. J'ai été conseiller de gestion pendant 10 ans (...), et *j'en avais ras-le-bol de conseiller des…gros agriculteurs sur le plan fiscal*. Et à un moment donné, j'ai décidé de partir en province avec une activité agricole, ce que j'ai fait pendant deux ans, et c'est à travers ça que j'ai accueilli dans le cadre de cette activité agricole, qui était de l'élevage de chèvres en fait, des jeunes….délinquants pour faire simple, je dirais, avec des copains éducs [éducateurs spécialisés], [et c'est à travers ça] que j'ai investi le réseau d'insertion par l'activité économique. (…) *J'ai jamais été destiné à être finalement un vendeur d'engrais quoi !* » (CNLRQ, salarié 2, SP en cours d'élaboration)

De même Gabriel, salarié d'une boutique membre de Minga présente son changement de voie professionnelle en termes de cohérence et d'identité, tout comme sa décision d'adhérer à Minga plutôt qu'à la PFCE :

> « Les jeunes Français qui ont rencontré Maria, ma collègue, qui ont été séduits par le projet, je peux vous dire, j'en fais partie, c'est des jeunes qui ont été diplômés mais qui

[324] Institut national de la boulangerie

ont eu quand même du mal à trouver du boulot. Du mal pour plusieurs raisons : peut-être qu'il y a une question de travail sur eux mais il y a aussi un problème *d'identification par rapport à ce qu'on attendait d'eux, par rapport à ce que la société enfin au modèle social qu'on leur proposait*, voilà. Ils ne s'identifiaient pas à ce modèle social. C'est-à-dire que pour eux il y a un problème dans la société française. Et donc, il y a un désir de changement par rapport à ça, de transformation. Donc…moi quand je regarde le message de la PFCE dans son ensemble, je ne reconnais pas, je ne lis pas de manière claire ce désir de transformation profonde de la société. *Donc je ne m'y reconnais pas….véritablement*. Alors que chez Minga, ça se lit assez clairement. (…) Au sortir de [mon] école, je me suis beaucoup cherché. J'ai travaillé très peu de temps dans l'informatique et j'ai assez vite compris que c'était une situation confortable financièrement qui avait beaucoup d'avenir, mais qui ne me plaisait pas forcément psychologiquement. Euh... Pour dire les choses assez doucement. (…) c'est un peu comme ça que je suis arrivé là dedans et depuis, j'y suis encore. Donc... ça doit m'aller plutôt pas mal. En tout cas, en termes psychologiques, ça me va vachement mieux que l'informatique ! (…) Dans ma construction personnelle, j'estime avoir beaucoup avancé. En tout cas avancé dans la direction où *je me reconnais un peu plus*. » (Minga, salarié d'une structure membre, SP)

Même dans un réseau institutionnalisé comme celui de l'agriculture biologique officielle, la démarche est parfois associée à une question d'identité individuelle, au fait de se « reconnaître » ou non dans une activité. Le récit de ce jeune agriculteur utilisant le label AB, lors d'une journée de réflexion sur l'agriculture biologique, en est un exemple :

> « Avant de m'installer, je me suis questionné sur l'agriculture, et *l'agriculture que je connaissais autour de moi ne me convenait pas*. Je ne savais pas ce que j'allais faire quand je me suis installé. Et juste avant mon installation j'ai eu l'occasion de faire un stage sur une ferme, c'était une ferme bio en fait, et j'ai découvert l'agriculture biologique, et bien plus, c'est ce que je dis souvent. Et je me suis dit : « Voilà, c'est peut-être une réponse à ce que je cherchais ». J'ai commencé à convertir cette ferme. Et je me suis dit « qu'est-ce que je peux faire aujourd'hui pour changer tout ça parce que moi *je ne me reconnaissais pas* dans la coopérative qu'il y a à côté de chez moi. » (AB, agriculteur, CPT)[325]

Les moments de questionnement mis en avant par les enquêtés pour raconter leur entrée dans l'économie solidaire mobilisent différents registres d'émotion. L'indignation devant une conduite qui n'apparaît pas éthique dans le cas de Victor (face aux procédés utilisés en boulangerie), un malaise plus diffus dans le cas d'André (descendre dans des hôtels de luxes), ou encore une insatisfaction dans le cas de Gabriel. Ces évocations font écho aux fortes émotions qui semblent accompagner les crises vécues parfois les fondateurs et exposées

- [325] Témoignages d'agriculteurs bio (AB) lors du séminaire FNAB du 20 mars 2012 sur la recherche action "nouvelle économie de la bio", en ligne sur le site de la FNAB ; publié le 3 mai 2012, consulté le 12 juin 2012.

précédemment. L'analyse du rôle des émotions dans la formation puis la pérennité des mouvements sociaux fait l'objet d'un intérêt croissant à partir des années 1980 (Sommier, 2009). Développer ce thème ici nous entraînerait trop loin de notre objet. Cette voie apparaît néanmoins féconde pour des analyses ultérieures de l'économie solidaire comme mouvement social.

Les membres actifs rencontrés décrivent leur implication dans une initiative d'économie solidaire comme résultant à la fois de leur socialisation, de leurs expériences malheureuses des études ou de la vie professionnelle, et de la rencontre avec les représentants d'un collectif. Créés par des fondateurs déjà engagés, les réseaux d'économie solidaire agrègent par la suite des individus se questionnant sur leurs choix professionnels et recherchant un emploi (ou une activité bénévole menant si possible à un emploi) en accord avec ces questionnements. C'est en ce sens qu'il est possible de dire que les personnes qui élaborent les dispositifs de qualité, et une partie de celles qui les mettent en œuvre, sont « engagées ».

C- L'engagement des membres actifs

Tous les membres jugés « actifs » ne présentent pas le même degré d'implication dans la cause à laquelle ils participent. Une salariée de Max Havelaar préparant les bénévoles au « Grand Brunch équitable » apparaît peu impliquée dans la cause du commerce équitable, au regard de salariés rencontrés par ailleurs (encadré 11). Celle-ci n'en reste pas moins une membre active du réseau qui l'emploie. Son engagement apparaît en particulier supérieur à celui des « simples adhérents » qui seront présentés plus bas. Par ailleurs, au sein de la même association (Max Havelaar), le récit de Damien, mentionné plus haut, correspond à l'inverse à l'expérience de salarié souhaitant explicitement concilier intérêt pour le commerce équitable et vie professionnelle. Les mouvements sociaux réunissent en leur sein des individus aux degrés et raisons d'engagements divers. Un éclaircissement sur la notion d'engagement s'impose ici.

1) L'engagement comme ligne d'action cohérente avec des paris subsidiaires

Le terme d'engagement peut être utilisé d'après H. Becker (2006) pour rendre compte de la « cohérence » des comportements, c'est-à-dire de comportements persistant dans le temps, considérés par un individu comme lui permettant de poursuivre un même objectif. Un individu engagé est, pour cet auteur, quelqu'un qui « agit de manière à impliquer directement dans son action certains de ses autres intérêts, au départ étrangers à l'action dans laquelle il s'engage. Par ses propres actions antérieures, il a mis en jeu une chose à laquelle il tient, et qui n'a au départ aucun rapport avec son enchaînement présent d'actions, en étant cohérent dans son comportement présent. Les conséquences de l'incohérence seraient tellement coûteuses, que l'incohérence dans l'attitude de marchandage n'est plus une alternative praticable » (idem, p. 183). L'idée de la cohérence d'une ligne d'action implique également que l'individu rejette des alternatives réalisables (rejeter l'élaboration d'un système participatif au profit d'une certification par exemple).

En d'autres termes, l'individu engagé est celui qui a fait un « pari subsidiaire » (« side bet »), qui l'engage à agir de façon cohérente. Il peut s'agir aussi bien d'une décision volontaire prise avant l'action que d'un ensemble de valeurs (propres à son groupe social d'appartenance par exemple, et donc comparable à des dispositions acquises au cours de la socialisation) et qui sous-tend l'action. Parmi les mécanismes sociaux par lesquels les individus prennent des paris subsidiaires, H. Becker mentionne l'existence d'attentes culturelles généralisées impliquant des sanctions pour ceux qui les transgressent[326], la mise en œuvre d'arrangements administratifs impersonnels (des règles propres à un milieu), des processus d'ajustement individuel aux positions sociales[327], ou encore des interactions de face à face[328]. Une ligne d'action cohérente est souvent fondée sur plus d'un type de pari subsidiaire.

Les membres actifs des réseaux d'économie solidaire apparaissent au regard de cette définition engagés à plusieurs titres : par les dispositions intégrées au cours de leur socialisation (au sein de milieux à gauche de l'échiquier politique, de mouvements chrétiens,

[326] L'auteur cite l'exemple du domaine du travail, dans lequel il est attendu qu'un individu ne change pas trop souvent d'emploi au risque d'être jugé comme indigne de confiance et de mettre en péril sa réputation.

[327] H. Becker indique que lorsqu'un individu a suffisamment bien adapté son comportement à un environnement – professionnel par exemple– il lui devient beaucoup plus coûteux d'en changer.

[328] Un individu ayant un jour prétendu être un certain type de personne (honnête par exemple) se trouve « engagé » dans ce rôle.

etc.), par leurs expériences étudiantes et/ou professionnelles, puis par les dispositifs de qualité qu'ils contribuent à élaborer et/ou mettre en œuvre (les trois se renforçant mutuellement). L'engagement des membres actifs rejoint celui constaté par V. Jérôme quant aux élus qui ont porté l'institutionnalisation de l'économie solidaire dans les années 1980 puis 2000 : « Pour les élus interrogé/e/s, la rencontre avec l'économie sociale et solidaire est ainsi vécue comme un prolongement cohérent de leur parcours de vie ou comme une révélation même tardive, liée à des rencontres ou à des prises de conscience économiques liées à leur parcours professionnel. » (Jérôme, 2007, p. 60).

Les paris subsidiaires sont contractés en amont de l'entrée dans un réseau d'économie solidaire et renforcés par celle-ci. Leur impact sur les pratiques peut être illustré par les tensions auxquelles font face les réseaux élaborant les systèmes participatifs. Face au constat partagé par tous de la difficulté de mise en œuvre du dispositif de l'ATES[329], personne ne semble envisager de remise en cause de la démarche. Présente comme observatrice, Sophie, coordinatrice de la PFCE, me fait part de son très grand étonnement, mêlé d'une légère ironie. Celle-ci ne pense pas que l'expérience se renouvellera, au vu du nombre d'associations absentes ou n'ayant pas réuni l'ensemble des documents demandés. Sophie s'interroge sur les réticences qu'ont ces acteurs associatifs vis-à-vis de la certification par tiers, qu'à son avis pour la plupart, « ils ne connaissent pas », mais qu'ils refusent parce qu'il existe « un tel blocage idéologique ».

Au sein des AMAP, Manon formule en termes de dilemme la tension existant entre le pari, fait par les membres de son réseau, d'un fonctionnement interpersonnel et non marchand (les « valeurs » qu'elle évoque) et la lourdeur que nécessite un système participatif :

> « Soit il faut mettre en place toute une armada de moyens et tu mets en place *un truc hyper lourd* et qui ne correspondrait pas non plus *aux valeurs* de pas mal de monde dans les AMAP (…) …Soit abandonner l'idée et tu fais un truc ultra light mais après *comment tu fais pour ne pas perdre ton… tes valeurs là-dedans* ? » (AMAP-IdF, salariée 3, SP)

Les dispositifs de qualité participent de l'« engagement » des membres actifs à suivre une ligne d'action cohérente avec des « paris subsidiaires » contractés préalablement. Ils en indiquent également les contradictions, comme le montre le dilemme évoqué par Manon. Parmi les paris subsidiaires pris, figurent un certain nombre de représentations mises au jour au chapitre 5 : le rejet ou l'adhésion au contrôle, à l'expertise ou encore aux mécanismes de la

[329] Les « Evaluations internes croisées », chapitre 4, encadré 6.

concurrence marchande, la valorisation d'une forme de confiance (interpersonnelle ou institutionnelle).

2) Relation entre profil des membres actifs et paris subsidiaires : l'exemple de la confiance

Les profils des membres actifs présentés peuvent être reliés aux représentations circulant dans les réseaux, c'est-à-dire à certains de leurs « paris subsidiaires », telles que les conceptions de la confiance sous-jacentes aux dispositifs mises en avant au chapitre 5. Une étude menée par le CEVIPOF en 2011 établit en effet des correspondances entre caractéristiques socio-démographiques des individus et types de confiance, à partir d'un échantillon représentatif de la population française (Le Roux, Perrineau, Chanvril *et al.*, 2011).

La confiance de façon globale touche davantage les milieux aisés et dotés en diplômes. L'étude distingue différentes formes de confiance/défiance : la confiance politique (envers divers rôles et institutions politiques), la confiance institutionnelle (envers différentes institutions publiques et privées telles que les hôpitaux, la police, les médias, les syndicats, l'OMC), la confiance économique (envers des entreprises publiques et privées, des banques), la confiance sociétale (envers les voisins, les gens en général, les étrangers), la confiance individuelle (sentiment de bonheur personnel, responsabilité personnelle, confiance en son avenir). Cinq catégories de population peuvent être distinguées selon leurs types de confiance. Deux d'entre elles se caractérisent par une forte ou très forte défiance sur différents plans (politique, économique, interpersonnel..). Trois autres catégories mettent en avant des formes différentes de confiance (Le Roux et Perrineau, 2011).

Les « défiants altruistes » (28% de l'échantillon) affichent de la défiance politique, institutionnelle et économique mais également une forte confiance sociétale (correspondant à ce que nous avons appelé plus tôt confiance « interpersonnelle »). Cette catégorie affiche de plus une forte surreprésentation des sympathisants du PS et d'Europe écologie (et une forte sous-représentation des sympathisants UMP). Par sa valorisation prépondérante de la confiance inter-personnelle, cette classe d'individus s'apparente à celle des personnes mettant en œuvre les systèmes participatifs ou chartes seules (chapitre 5). On retrouve dans cette catégorie de même, la proximité au parti Europe-Ecologie (ou des «Verts ») constatée en particulier au sein des AMAP (SP), de Nature et Progrès (SP), les SEL (chartes seules). La

sympathie pour le parti socialiste semble plus difficilement interprétable car elle n'apparaît pas au regard de notre étude de terrain comme aussi discriminante entre les réseaux. Il s'agit en outre d'une catégorie caractérisée par une forte présence d'individus ayant un diplôme supérieur à Bac +2.

La catégorie des « confiants distants » (15% de l'échantillon) rassemble des individus manifestant de la confiance politique (sauf vis-à-vis des partis), économique, institutionnelle tout en montrant une sorte de méfiance sociétale (méfiance « de la proximité »). Ces caractéristiques distinguent clairement ces individus de ceux valorisant les systèmes participatifs et chartes seules. Les auteurs indiquent en outre que cette classe connaît une surreprésentation des sympathisants de l'UMP. Bien que les préférences politiques des membres des réseaux de la certification par tiers soient moins affichées que pour les autres réseaux, les témoignages d'enquêtés évoquant des collectifs plus « modérés » politiquement ou plus « centristes » incitent à rapprocher la catégorie des « confiants distants » des individus favorables à la certification par tiers[330].

La dernière catégorie de population dite « confiante » regroupe les « hyperconfiants altruistes » (25% de l'échantillon). Ces personnes présentent une très grande confiance sur tous les plans (donc aussi bien institutionnelle qu'interpersonnelle, selon la distinction faite au chapitre 5). Les individus proches de l'UMP et du Nouveau Centre y sont surreprésentés, de même que les diplômés du supérieur et les personnes âgées de 65 ans et plus. Cette catégorie s'accorde mal avec les membres actifs rencontrés au sein de l'économie solidaire. Il est possible de faire l'hypothèse qu'une partie de ces personnes est disséminée comme « simples adhérents » dans différentes initiatives relevant de la certification par tiers : Finansol, CNEI, AB, Max Havelaar. Celles-ci semblent en effet souvent comporter des adhérents plus âgés et plus souvent à droite sur l'échiquier politique, mais cette relation demanderait de disposer de plus d'informations pour être étayée.

Du fait de leurs parcours scolaires, de leurs proximités avec différents autres réseaux militants et de leur forme d'engagement, les « autres membres actifs » présentent des profils proches non seulement entre eux, mais également proches de ceux des jeunes salariés qui élaborent les dispositifs. Se connaissant souvent et appartenant simultanément à plusieurs

[330] Le fait qu'aucun des membres actifs rencontrés ou évoqués par les enquêtés ne se présente comme proche d'un parti de droite ne doit pas faire oublier l'intérêt que peuvent porter ces partis et leur membres pour l'économie solidaire. Une illustration en est fournie entre autres, par le fait que Jean Sarkozy a fait de l'économie sociale et solidaire un de ses thèmes privilégiés (en tant que 7e vice-président de l'assemblée départementale des Hauts-de Seine, chargé de l'économie sociale et solidaire).

réseaux, ces bénévoles et salariés évoluent dans l'espace social de l'économie solidaire et le constituent.

D- Passages d'un réseau à l'autre et multi-appartenances : l'espace social des membres actifs

1) Un tout petit espace : interconnexion et multi-appartenances

Les membres actifs adhèrent fréquemment à plusieurs réseaux, de façon simultanée ou successive. Un grand nombre d'entre eux se connaissent, même sans avoir jamais appartenu au même collectif. Les fondateurs sont connus comme « personnalités », les salariés sont régulièrement amenés à se croiser lors de rassemblements impliquant plusieurs réseaux (salons, États généraux de l'ESS, groupes de travail transversaux sur les systèmes participatifs…). Ces multi-appartenances et interconnaissances indiquent l'existence d'un espace social de l'économie solidaire au sein duquel évoluent les membres actifs[331].

Au sein de Minga, Sandrine (gérante de boutique), mais également Martin (salarié) et Bernard (cofondateur) sont membres d'une AMAP. C'est également le cas de Guy, membre actif des Cigales (réseau membre de Finansol). Le SEL de Saint-Denis est par ailleurs membre de Minga, illustrant les liens se tissant entre différentes initiatives d'économie solidaire au niveau municipal. Ces relations apparaissent naturelles à deux salariés de Minga pour qui « [les SEL] participent aussi à de nouvelles formes d'échanges, de production et de consommation » (Minga, salariés 2 et 3, SP). Administrateur de Nature et Progrès, Bruno était précédemment contrôleur pour Ecocert (attribuant le label AB) et membre de Minga. Les coordonnées de Damien, salarié chez Max Havelaar, m'ont été transmises par Jonathan, rencontré à l'ATES alors qu'il y était salarié. Celui-ci travaillait précédemment chez Alteréco

[331] Nous parlons bien d'espace social et non pas de champ, pour insister sur la dimension de mouvement social présentée au chapitre 7, au sens qu'en donne L. Mathieu (2012). Les mouvements sociaux ne constituent pas un champ dans la mesure où cet univers est lui-même par définition aux marges du champ politique. La prétention à l'occupation du pouvoir politique fait évoluer les animateurs des mouvements sociaux en professionnels de la politique. Reprenant la métaphore religieuse utilisée par Bourdieu (1981) pour expliquer la notion de champ, L. Mathieu indique ainsi que les mouvements sociaux sont aux partis et à la politique ce que les magiciens sont aux prêtres et à la religion ; des intervenants qui « répond[ent] au coup par coup à des demandes partielles et immédiates » (idem, p.13).

(boutique de commerce équitable anciennement certifiée). Je constate deux ans après notre entretien sa récente embauche au réseau des AMAP-IdF…

Encadré 13 : Katixa, une « ultra-militante »

Katixa est militante dans plusieurs des réseaux étudiés. Son parcours n'est pas représentatif de celui des salariés ou bénévoles rencontrés, mais constitue davantage l'archétype de la militante « totale », comme on peut en rencontrer parfois, à l'opposé des « simples-adhérents » à l'engagement distancié. Son implication dans l'économie solidaire passe selon les époques par des activités bénévoles ou salariées. Manon, salariée des AMAP, la décrit comme une des « ultra-militants ».

Le parcours initial de Katixa correspond à celui de la plupart des salariés rencontrés : diplômée et ayant une certaine familiarité avec l'international. Après un bac scientifique au lycée français de Hambourg en Allemagne, elle obtient un DESS de gestion et marketing franco-allemand. Elle travaille en parallèle pour un organisme de colonies de vacances. Elle quitte ensuite cet emploi pour se consacrer à des activités associatives : « J'ai toujours été très militante et je souhaitais mieux concilier vie professionnelle et engagement personnel », explique-t-elle dans un magazine l'interrogeant sur son parcours[332] . Sur le site de réseau professionnel « Viadeo », Katixa se décrit comme « écolo-décroissante-altercycliste-amapienne-militante ;)) franco-germano-breto tarnaise… ». Katixa est trésorière de Nature et Progrès et adhérente du réseau des AMAP-IdF où elle occupe un poste de salariée pendant un an, avant d'être embauchée comme secrétaire polyvalente au sein de l'association écologiste « Les Amis de la Terre ». Elle participe par ailleurs activement à une association de lutte contre les OGM et entreprend depuis 2012 une formation en naturopathie.

Le portrait de Katixa est emblématique de la présence dans les réseaux d'économie solidaire de membres actifs chevronnés se trouvant fréquemment en porte-à-faux vis-à-vis des « simples adhérents ». Ainsi, croisée lors du Salon Marjolaine où elle tient le stand de Nature et Progrès, celle-ci me confie avoir récemment eu un problème dans son AMAP : la présidente lui reproche d'être « trop militante », en lui « fai[sant] remarquer que tout le monde n'est pas comme ça »…

L'importante interconnaissance constatée n'est néanmoins pas répartie de façon homogène : certains réseaux sont plus proches que d'autres.

2) Des dispositifs révélateurs de positionnements différents

Les dispositifs de qualité sont les révélateurs des positionnements des réseaux dans l'espace de l'économie solidaire : les systèmes participatifs sont développés en opposition à la certification par tiers, rejetée comme relevant du monde marchand (chapitre 4). A l'inverse,

[332] *Alternatives économiques*, 2011, n°47.

les réseaux mettant en œuvre la certification et ses labels ou logos se positionnent avant tout en opposition aux produits « conventionnels » (non équitables, non biologiques etc.) et posent un regard dubitatif quant aux objectifs jugés utopiques des systèmes participatifs.

Ces positionnements de réseaux se traduisent en termes de rencontres possibles des membres actifs. Si les membres des AMAP, de Minga et de Nature et Progrès sont proches dans l'espace social de l'économie solidaire (ces trois réseaux mettent en place des systèmes participatifs), ils sont en revanche plus éloignés des membres de Max Havelaar ou des salariés de l'Agence bio (certification par tiers). Salarié de Minga, Martin me confie ne « jamais croiser les membres de Max Havelaar » qui « ne sont pas dans les mêmes cercles »[333]. Rejoignant cette remarque, un bénévole du « Grand brunch équitable » organisé par Max Havelaar m'avoue quant à lui ne pas bien connaître les membres Minga tout en suggérant qu'il s'agit de « radicaux»[334]. Un temps hésitante quant au dispositif à adopter entre certification et système participatif (chapitre 3), l'ATES occupe une position médiane : il n'est pas surprenant qu'un de ses membres actifs (Jonathan) connaisse un salarié de Max Havelaar, puis soit embauché plus tard par les AMAP.

3) L'économie solidaire existe (je l'ai rencontrée)

L'existence d'un secteur « à part » désigné comme « économie solidaire » est régulièrement questionnée. Un certain nombre de travaux s'en réclamant sont dénoncés comme trop hagiographiques (Darbus, 2009). Comme on l'a souligné en introduction générale, ces approches posent de plus le problème de mal distinguer l'objet (un ensemble d'associations et d'entreprises) et la théorie (une économie « sociale et solidaire » au même titre qu'il existe une économie « hétérodoxe », qui s'intéresserait spécifiquement aux liens entre démocratie et économie). La dénonciation des travaux portant sur « l'économie solidaire » vient également de recherches pointant les conditions d'emploi précaires auxquelles font face les salariés de ce secteur, en contradiction avec les idéaux de respect humain prônés (Hély et Simonet, 2008 ; Hély, 2009). Si ces remarques doivent être entendues et discutées (notre terrain tendrait bien à les confirmer), il serait dommage qu'elles en viennent à nier l'existence de l'espace social formé par l'économie solidaire. Celui-ci se

[333] Observation participante du SAF de Minga, 5 novembre 2012
[334] Observation participante du « Grand brunch équitable » Max Havelaar, 8 mai 2010

compose des membres plus ou moins actifs des collectifs observés, qui interagissent, se connaissent et se reconnaissent, tout en passant d'un réseau à l'autre ou en multipliant leurs appartenances, comme l'illustre cette réflexion du rédacteur de la charte des AMAP :

> « Il y a beaucoup de gens du SEL qui sont venus à l'AMAP par exemple. J'ai été très sensibilisé par l'économie solidaire… Après il se trouve que, c'est marrant, ça fait un petit peu un tout, parce que mon père faisait ça… Ma femme elle faisait les jardins solidaires et c'est lui qui a monté le « Labo de l'ESS » et qui est à l'initiative des Etats généraux, Claude Alphandéry… En fait on a quand même une action concertée quoi ! Oui. Du coup… Je pense que lui aussi a été pas mal influencé par nous, parce qu'il était très « Insertion par l'activité économique »…puisqu'il était président du CNIAE[335] » » (AMAP, rédacteur de la charte, SP)

Cet espace est en outre celui d'individus ayant en commun, comme on l'a vu, certaines formes de socialisation (militantisme, types d'études) sources de dispositions et de compétences à la contestation. Ces membres partagent souvent le fait d'avoir été confrontés à des situations problématiques (malaises lors des études ou rupture biographique au cours de la vie professionnelle) ayant permis à ces dispositions de s'actualiser dans des pratiques au sein de l'économie solidaire. Ce sont les individus formant cet espace social qui élaborent, mettent en œuvre et proposent des visions antagonistes des dispositifs de qualité ; bien plus que les adhérents « plus périphériques » qui participent cependant aux mêmes initiatives.

III- Décalages entre les membres actifs et les autres adhérents : des dispositifs marqués par une diversité d'attentes

L'économie solidaire ne repose pas uniquement sur les membres actifs qui viennent d'être décrits, mais également sur des adhérents à l'implication moins visible, plus éphémère ou peu contestataire. En effet, comme le précisent F. Sawicki et J. Siméant (2009, p. 7), « les mobilisations ne reposent pas uniquement sur ceux qui les entreprennent et que l'on peut imaginer les plus *engagés* : la réussite d'une mobilisation, c'est aussi que s'y agrégent, en plus des convaincus, des acteurs dont la mobilisation est pensée dans un temps court. ». Il convient donc également de prendre en considération ces autres membres. Du fait des choix

[335] Conseil national de l'insertion par l'activité économique, dont relèvent le CNEI, conseil national des entreprises d'insertion et le CNLRQ, conseil national de liaison des régies de quartier.

méthodologiques effectués (chapitre 2), nous ne pouvons cependant que peu nous appuyer sur la parole des consommateurs ou « simples adhérents » eux-mêmes. Ainsi les conclusions quant au positionnement de ces individus au sein des réseaux proviennent aussi bien des entretiens qui ont pu être réalisés avec de telles personnes (une quinzaine), que d'observations (au sein des AMAP avant tout, mais également de Minga, de Max Havelaar et de l'ATES) et des entretiens effectués en majorité avec des membres actifs. Ces matériaux vont dans le sens d'un engagement militant moindre des « simples adhérents » à la fois en temps et en implication personnelle, créant un décalage avec les attentes des membres actifs. Les dispositifs de qualité portent la marque de ces positionnements en tension, tout en étant également mobilisés dans le but de les concilier.

A- Décalages entre les membres actifs et les autres

Une grande partie des membres des réseaux étudiés ne s'implique pas dans la vie du collectif. Leur participation à l'économie solidaire passe avant tout par l'activité qu'ils y réalisent pour elle-même et de façon secondaire, ou moins explicitée, dans un but de changement social plus global. Les membres les plus engagés regrettent ce positionnement, qu'ils perçoivent comme un manque de militantisme. La faible participation de la majorité des membres à la vie du collectif fait au final reposer sur les salariés beaucoup des décisions stratégiques des réseaux, au premier rang desquelles celles concernant les dispositifs de qualité.

1) Lorsque l'activité de la structure passe (bien) avant le projet militant

Une partie des membres est perçue par les plus actifs comme beaucoup moins consciente du projet de changement social du réseau et nettement moins impliquée dans la vie du collectif national ou régional. Les entretiens réalisés et les conversations informelles recueillies lors d'observations auprès de ces membres confirment en partie cette impression. Il est par exemple intéressant de mettre en regard les discours des membres actifs du CNLRQ (cités plus haut) avec cet extrait d'entretien auprès d'Armance, salariée d'une régie de quartier de banlieue parisienne :

> « -(DR) Si je vous demandais ce qui est pour vous l'apport principal, la raison d'être vraiment de cette régie ?
> -C'est l'insertion sociale et professionnelle, c'est vraiment ça, que ce soit insertion sociale et professionnelle.
> -(DR) Mais dans ce cas là, qu'est ce qui vous différencie d'une entreprise d'insertion par l'activité économique ?
> -Bah que, en général, les entreprises d'insertion elles n'ont pas le volet insertion sociale.
> -(DR) D'accord… Comment il se manifeste concrètement ce volet ?
> -Ça passe avant tout par... Déjà l'atelier d'entraide et de solidarité, on est quand même, on est vraiment là sur des questions d'insertion sociale et professionnelle des habitants dans la vie de leur quartier (…) on essaie de les sensibiliser au projet de l'association, quand y a le repas de quartier... Tous les salariés et habitants sont invités, on va participer à la fête de la ville aussi, on essaie de sensibiliser les salariés aussi sur ces questions là. » (CNLRQ, salariée d'une structure locale, SP)

Au cours de l'entretien, Armance ne mentionne pas la question de la « réappropriation » du quartier par ses habitants, comme on peut l'entendre chez les membres actifs. L'évocation d'un « projet politique » fait avant tout référence au rôle qu'a joué la mairie dans la création de la structure, bien que cette salariée finisse par mentionner également, mais dans un deuxième temps, la présence des deux autres acteurs nécessaires à la création d'une régie de quartier :

> « Les régies de quartier, c'est quand même avant tout un projet politique sur un territoire, donc en 2002 c'est la municipalité… Ça a été une volonté de la municipalité… Des bailleurs sociaux et des habitants de créer une régie de quartier ». (CNLRQ, salariée d'une structure locale, SP)

Tout comme Armance, d'autres membres des réseaux d'économie solidaire mettent avant tout en exergue leur activité économique et/ou sociale. Lorsqu'elle est mentionnée, la participation à une forme de militantisme apparaît au second plan. Rencontré lors d'une observation, le gérant d'une boutique de produits issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique me confie se sentir « militant, mais pas extrémiste ». Cet ancien pasteur de région parisienne dit connaître la différence entre Max Havelaar et Minga, mais ne pas s'en soucier : il « prend les deux ». Lui serait d'ailleurs pour un « label commun ». Sa connaissance des différents réseaux atteint certaines limites, visibles notamment lors de sa confusion entre la certification « Bio Cohérence » et la mention Nature et Progrès (« Nature et Progrès, c'est récent, ça a été créé en réaction à l'harmonisation européenne »[336]). A quelques

[336] Notes d'observation, marché du commerce équitable en banlieue parisienne, 5 avril 2009. Nature et Progrès date de 1964 ; en revanche « Bio Cohérence » est effectivement née d'une réaction à l'harmonisation de la législation européenne.

mètres de lui, l'un des co-fondateurs de Minga me propose ensuite de m'asseoir à ses côtés pour discuter. Insistant sur la différence, selon lui abyssale, entre Max Havelaar et Minga, Bernard répète à plusieurs reprises : « Nous, on est des militants. On est des mi-li-tants. On ne fait pas la charité. »[337]. [Sous entendu : contrairement à Max Havelaar.] Le même type de décalage s'observe au sein des SEL. Alors que Claudine, membre active du réseau, souligne que les SEL sont « quand même, dans l'anti-consommation », Jocelyne, présidente d'un SEL de banlieue parisienne, met à distance toute forme de militantisme :

> « Moi je ne fais pas ça pour faire de la politique. Moi je fais ça pour améliorer la vie de moi-même, et des autres, et pour faire des connaissances, aller vers des gens que je n'aurais probablement jamais rencontrés pour X raisons, parce qu'ils ne sont pas dans mon quartier, parce qu'ils ont une autre… Comment dire ? Façon de, de vivre. Ils sont plus riches, ils sont moins riches ils ne sont peut-être pas du même parti que moi. On s'en fiche hein ! » (SEL'idaire, membre d'une structure locale, Charte seule).

Fondateur et gérant d'une entreprise de commerce équitable membre de la PFCE, Matthieu minimise également la possible dimension politique de son action :

> «-(DR) En montant cette boîte vous aviez un projet économique, vous aviez un projet politique ?
> -Politique ? Politique, non. Humain, à la limite. Politique non, jamais.
> -(DR) Vous n'avez pas le sentiment que c'est un peu politique ?
> -Si ça l'est, mais moi non. Sinon oui, ça l'est, bien sûr que ça l'est.
> -(DR) Alors pourquoi vous non ?
> -J'sais pas ! Peut-être simplement pour protéger les acquis... Je ne sais pas… On a des supers partenaires avec lesquels on s'entend bien, on bosse bien et… Voilà, c'est ça qui m'intéresse. » (PFCE, gérant d'une entreprise membre, Charte seule)

Il existe un décalage entre d'une part, les fondateurs des réseaux et leurs membres actifs plus généralement, insistant sur la dimension militante de leur démarche, et les « autres membres », moins impliqués dans le collectif, pour lesquels l'activité réalisée (échanges marchands ou non, insertion par l'activité économique…) prime. Ces visions divergentes de l'initiative d'économie solidaire, à laquelle tous participent pourtant, se traduisent en particulier par une perception différente des dissensions entre réseaux. Alors que les membres actifs pointent des conflits de « visions du monde » ou de définition (du commerce équitable par exemple), les membres plus périphériques tels que le vendeur de produits équitables et biologiques mentionné plus tôt s'interrogent sur le fait qu'il n'y ait pas de « label unique ».

[337] Idem.

Ces décalages ont également pour conséquence de rendre difficile la mobilisation des structures locales par les membres actifs pour faire vivre le collectif. A l'assemblée générale annuelle 2011 du réseau des AMAP-Île-de-France, qui regroupe les membres les plus impliqués des AMAP locales, l'une des premières questions posées par la salle, suite à la présentation des rapports moraux et financier du réseau, illustre bien ces divergences :

> «-(un homme, dans la salle) Comment répondre aux amapiens qui demandent à quoi sert l'adhésion au réseau ?
> -(un administrateur du réseau) : c'est pour avoir un poids dans le débat public, en étant quantifiable, que les institutions nous identifient ! » (AG AMAP-IdF, notes d'observation, mars 2011)

La question de savoir « pourquoi » une structure locale (une AMAP, mais également un SEL, un RERS etc.) adhère à un réseau national est sans doute un des indices les plus saillants du décalage existant entre les membres les plus actifs et les autres. Les « simples » adhérents s'interrogent régulièrement sur ce à quoi « sert » le paiement d'une cotisation à un réseau. Les membres les plus actifs s'efforcent alors d'expliquer le projet contestataire porté et l'intérêt qu'il y a à « être nombreux » pour le soutenir. Olivier se souvient par exemple, de sa première certification « AB » :

> « Après il y a eu juste le choix de la certification bio. Ça, nous [mon associé et moi], on n'était pas prêts. À la limite on était juste prêts à être en bio sans se faire certifier et c'est plus *pour des raisons politiques* un peu, que Tony nous a convaincu encore de se dire : « C'est bien les gars, mais on est au début de la bio, alors s'il y a des bio qui ne disent même pas qu'ils sont bio, comment on va faire pour être reconnus un jour ? Ils vont dire : « C'est un gars dans un coin… » Non non, on est 10 000, on est 100 000… ! » Donc c'était plus pour ça. Pour un prix relativement raisonnable de…350 euros à l'époque, par an. » (AB, paysan également administrateur du réseau des AMAP-IdF, rencontré lors de l'observation participante au réseau, entretien vidéo disponible en ligne)

L'AMAP à laquelle j'ai participé à l'occasion de ce travail de recherche était en cours de création en 2009. La question de l'adhésion au réseau Île-de-France s'est posée dès les premiers temps. Ne sachant qu'en penser, ni comment présenter le sujet aux autres adhérents, les membres du bureau[338] se sont alors adressés à moi, identifiée comme « doctorante maîtrisant l'économie solidaire » pour une présentation en bonne et due forme du réseau, lors de l'Assemblée générale. Je me suis attachée à remplir cette mission, non sans quelques arrière-pensées quant à mon positionnement entre observatrice et participante.

[338] Dont je faisais moi-même partie.

Salariée du réseau AMAP-IdF, Manon relate également une expérience de décalage entre sa représentation du projet des AMAP et celle des « simples adhérents » :

> -Je pense qu'il y a pas mal de gens qui respectent la charte et qui n'adhèrent pas au réseau.
> -(DR) Pourquoi à ton avis ?
> -Parce qu'ils n'en voient pas l'intérêt, parce qu'ils sont vachement dans une posture de prestation de services : « Qu'est-ce que ça nous apporte d'adhérer au réseau ? » Et… Il y en a qui adhèrent la première ou la deuxième année, parce que ça les aide à la création. Et après ils n'adhèrent plus. J'ai eu énormément de coups de fil demandant : « Qu'est-ce que ça nous apporte d'adhérer au réseau ? ». Et là, si tu ne parles pas de l'assurance[339], tu es sûr qu'ils n'adhèrent pas. Mais c'est vraiment caricatural. Début décembre j'ai lancé une interamap nord et Yvelines[340] et il y avait un gars, Paul V. qui est assez investi, vraiment militant, qui a motivé la création de l'interamap etc., à un moment il prend la parole, il m'a tuée (…) il dit : « Non mais ce qui est vraiment bien avec le réseau, moi je trouve que c'est fondamental, que le réseau existe, c'est l'assurance ! ». Ah bah super !! Et une demi-heure après : « Mais vraiment l'autre chose qui est vraiment bien avec le réseau, c'est le site Internet ! Ça nous donne de la visibilité ! » Et là t'es là, bah super quoi… À ce moment là il n'y a pas besoin d'un réseau régional… Structuré avec des salariés etc. Tu fais un blog et c'est tout. Et la dimension politique etc. ils ne l'ont pas du tout !! » (AMAP-IdF, salariée 3, SP)

De tels décalages sont perçus par les membres les plus engagés des réseaux comme un manque de militantisme de la part de la majorité des adhérents. Or comme on le voit dans cet extrait, Manon reconnaît également que l'adhérent cité (Paul) est « assez investi, vraiment militant ». Le problème pointé ne réside donc pas dans le manque d'investissement de Paul dans l'absolu, mais dans le fait que son investissement est *local* et ne comprend pas, ou peu, de visée à plus grande échelle. L'observation indique par ailleurs qu'il existe davantage un continuum entre les membres les plus actifs et les « simples adhérents », ignorants de tout projet de changement social. C'est plus d'autant plus le cas que le passage d'une catégorie à l'autre peut s'avérer progressif, comme en atteste l'expérience d'Olivier citée plus tôt (celui-ci ne souhaitait pas tout d'abord obtenir le label AB, puis devient militant très engagé dans la défense de l'agriculture biologique et des AMAP). La caricature présentée par les membres les plus actifs (opposant leur position de militants politiques à celle d'adhérents ignorant cette dimension) est à la hauteur de leur investissement et de la déception qu'ils éprouvent à ne pas retrouver le même chez l'ensemble des membres.

[339] L'assurance responsabilité civile pour les lieux de distribution et de réunion ainsi que pour les activités associatives à la ferme est comprise dans l'adhésion.
[340] Réunion des AMAP d'un secteur géographique.

2) Des membres actifs qui souhaiteraient plus de militantisme

Les positionnements distincts des producteurs engagés d'une part et des simples adhérents, producteurs, usagers ou consommateurs, d'autre part, se traduisent par une différence d'investissement temporel dans les collectifs. La volonté d'horizontalité et le refus fréquent de la hiérarchie ne suffisent pas à créer un mouvement où tous les adhérents s'impliquent à égalité. On retrouve, dans les réseaux d'économie solidaire, la même contradiction entre idéaux égalitaires et pratiques différenciées que celle relevée dans les réseaux altermondialistes plus largement (Pleyers, 2009).

Au sein des AMAP, le clivage entre des membres très militants, multipliant les engagements dans différents réseaux, et la majorité des membres, rend difficile la mise en place du réseau au-delà du niveau régional. Comme l'explique Luc, les membres actifs sont ceux qui acceptent de donner du temps bénévole (qu'ils soient effectivement bénévoles, ou… salariés) :

> « Finalement la majorité des amapiens (…) se situe beaucoup au niveau de la relation locale. Et on n'a pas ce renouvellement militant (…) On a beaucoup de gens qui participent dans les AMAP, beaucoup moins au niveau régional, de moins en moins au niveau national et encore moins au niveau international. Donc… ça c'est valable pour l'économie solidaire, pour… pour tout. Parce que les gens qui sont impliqués au niveau national, finalement ce sont des gens qui donnent beaucoup de temps bénévole… avec des motivations différentes, mais on va les retrouver partout. On va les retrouver dans ATTAC, dans les AMAP, dans l'économie solidaire… ils sont très peu nombreux. » (AMAP, rédacteur de la charte, SP)

Présentant sa participation aux AMAP comme étant avant tout le fruit d'un engagement, Luc se sent en décalage avec une partie des membres des réseaux qu'il considère à l'écart de préoccupations militantes :

> « Globalement il y a beaucoup de citoyens qui se regroupent [dans les AMAP] qui ne sont pas forcément conscients qu'ils font partie à la fois de l'économie solidaire et éventuellement qu'ils peuvent faire partie d'un projet de transformation sociale. Moi oui. Mais je pense que c'est parce que je suis militant, derrière ça, moi, l'AMAP, elle m'intéresse pour ça. J'ai participé à la création des AMAP… pour ça. Pas pour faire une initiative locale. Mais c'est plus un point de vue de militant. » (AMAP, rédacteur de la charte, SP)

Membre d'un RERS local, Martine tient un discours très similaire :

> « Si je suis venue c'est parce que vraiment je la ressens dans mon âme cette charte, je l'aime beaucoup. (…) J'ai beaucoup milité du côté de la Palestine, des Palestiniens, et à un moment donné je me suis rendu compte que ça m'écrasait et que pour changer le monde il fallait d'abord que je change ma cité (…) je suis arrivée là à un moment donné

> et c'est là que ça prend sens dans ma vie. Mais bon ce n'est pas le cas de tous les gens qui viennent, c'est mon parcours je crois. » (RERS, référente d'un RERS, Charte seule)

De même, au sein des régies de quartier, cette ancienne salariée souligne le décalage ressenti entre les salariés du réseau national et les directeurs de régies, quant à la connaissance du projet porté par la charte :

> « La régie de quartier c'est plus cet objet social d'appropriation… à destination des habitants, voilà. Donc la charte elle dit tout ça, le manifeste il dit tout ça… Mais il y a combien de directeurs qui sont à côté de la plaque ! Y a combien de directeurs qui l'ont lue ? Combien de directeurs qui sont à fond dans le truc ? Y en a pas tant que ça…» (CNLRQ, salariée 3, SP en cours d'élaboration)

La plus faible implication d'une partie des membres dans l'action militante et la vie du collectif en général est régulièrement présentée comme le résultat d'un « manque de temps ». C'est ce qu'affirme Matthieu par exemple :

> « On est trois salariés, une toute petite équipe et la plate-forme [la PFCE] c'est vraiment un lieu de recherche, de réflexion... Il y a des tonnes d'info qu'on reçoit par mail, Vraiment des tonnes, je n'arrive même pas à tout lire, Donc participer à des ateliers encore moins, et oui on a une présence physique quasi nulle.
> -(DR) Vous allez à l'AG [assemblée générale] ?
> -On va à l'AG, et encore pas tout le temps, alors qu'on est censé être membre acteur. En termes de temps c'est hyper contraignant. » (PFCE, gérant d'une structure membre, charte seule)

De même Audrey, salariée du CNLRQ pendant un an et demi, attribue le peu d'intérêt des directeurs de régie pour le projet politique du réseau à la difficile conciliation de l'activité économique et du militantisme, du fait du temps requis par ces deux dimensions :

> « T'as plein de mecs [des directeurs de régie] qui s'en fichent, qui cherchent les marchés... D'abord parce qu'il y a une grosse pression économique, parce que c'est difficile, c'est difficile de faire vivre… Déjà une association c'est difficile, de conserver les marchés c'est difficile, de faire travailler les gens c'est extrêmement difficile, de garder les partenaires, c'est difficile… Quand on va te rajouter en plus la couche « n'oubliez pas le projet des régies de quartier qui est quand même…! » les mecs ils font [sur un ton lassé] « ben ça va, je travaille déjà non stop et en plus, tu voudrais que je fasse du gnagna… T'es gentille mais… Voilà quoi !» » (CNLRQ, salariée 3, SP)

Lors des évaluations internes croisées de l'ATES, plusieurs des membres d'associations de tourisme mettent également en avant le manque de temps comme cause de leur faible implication dans la préparation du système participatif. Mais cette explication n'est pas entièrement satisfaisante. Le temps nécessaire au militantisme est, comme le soulignait Luc plus haut, un temps avant tout bénévole, que certains prennent en plus du temps consacré à leur activité professionnelle. L'engagement ne se décrète pas, mais relève d'un délicat

équilibre entre dispositions, compétences et confrontation à une situation concrète (Mathieu, 2012). Les membres non ou peu militants de l'économie solidaire apparaissent ainsi comme ne disposant pas des dispositions et compétences nécessaires à l'action collective. Ce sont les dimensions économiques (au sens substantiel) et sociales (création de lien) de ces mouvements qui les ont attirés avant tout. Il serait intéressant pour pousser plus loin cette réflexion de disposer de plus d'informations sur les parcours des membres moins militants de façon à pouvoir les comparer avec ceux des membres plus actifs.

L'argument d'un « changement de génération » de militants est parfois également invoqué pour expliquer ces différences de positionnement, comme le suggère un salarié des AMAP :

> « Dans tout groupe AMAP, il y a ce qu'on appelle le noyau dur, il y a différentes générations tu sais. D'adhérents, d'amapiens. Abdia a dû le dire, Pendant l'évolution du réseau, ça s'est vu, au début c'était des militants pur jus, puis ensuite des militants un peu élargis, et puis là, maintenant, dans le groupe on constate une grande majorité de personnes qui ne sont pas du tout ni militantes, ni forcément intéressées politiquement parlant à tout ce qui touche à l'AMAP. Qui sont des *consommateurs*. C'est avec ces gens-là qu'on travaille. Ça c'est les différentes générations qui se sont vues. Et qui ont une influence un peu sur une *dépolitisation* de... Du réseau quoi. C'est toujours un peu... Quand on parle de politique dans le *réseau c'est toujours un combat de certains membres fondateurs pour arriver à politiser, politiser, politiser*... Parce que la grande majorité des cotisants [amapiens et agriculteurs] ne sont pas politisés du tout. » (AMAP-IdF, stagiaire, SP)

L'explication du changement de générations ne semble pas beaucoup plus convaincante que celle du temps pour expliquer la plus faible politisation ressentie chez les nouveaux membres. D'une part, parce qu'elle revient à enchanter le passé comme le regard porté sur les mouvements sociaux y conduit souvent. Or, comme on l'a vu, des membres actifs trentenaires, bénévoles ou salariés, sont présents et politisés dans tous les réseaux. D'autre part, parce que le démarrage des réseaux étudiés est systématiquement porté par des groupes très restreints d'individus militants. L'extension de ces initiatives entraîne inévitablement l'ouverture à des membres moins engagés et aux motivations plus diversifiées.

La croissance des réseaux pose ainsi le problème récurrent de l'acceptation ou non d'adhérents jugés « moins militants ». Membre actif d'une AMAP locale, Pierre déplore également ce qu'il perçoit comme un manque de militantisme de la part d'une majorité d'adhérents. L'extension du mouvement n'est pas perçue favorablement si elle ne s'effectue pas par le recrutement de membres jugés « suffisamment » militants, ce qui lui paraît peu probable :

> « Pour moi, une AMAP, c'est un truc militant. Et pour beaucoup de gens, c'est pas un truc militant. Donc à un moment donné, il peut y avoir un clash. Soit que le truc militant il ne devienne plus militant. Et donc les militants se barrent, et ça devient un « Campanier », ça devient un « Panier du Val de Loire »[341], ou ça devient un truc très militant. Mais ça il faudrait des conditions particulières pour que ce soit très militant. Il y a peu de chance. Mais moi ce que j'ai peur c'est qu'il y ait un clash, peut-être justement c'est peut-être lié à un problème structurel lié à la croissance. Des AMAP. Quelque part les AMAP s'institutionnalisent. Maintenant, je veux dire, on voit AMAP partout. Même dans le Figaro bientôt je suis sûr ! Bientôt dans le Figaro y aura les AMAP ! » (AMAP-IdF, membre d'un AMAP locale, SP)

Exprimée par plusieurs membres actifs, la crainte de l'extension des réseaux à des membres jugés moins militants entre en contradiction avec l'idéal d'éducation populaire fréquemment mis en avant. L'éducation populaire des « citoyens » est pourtant systématiquement évoquée comme raison d'être des systèmes participatifs… La possibilité que l'entrée dans le réseau de ces nouveaux adhérents les conduise à davantage de réflexion et de militantisme n'est pas toujours évoquée pour répondre à ce dilemme, et donne lieu à débat, comme l'explique Luc :

> « On ne sélectionne pas les consommateurs en fonction de leur implication. Sinon, on n'aurait eu personne, seulement des militants ! Mais il y avait une tendance aussi, des militants au départ, qui disaient : « Il faut privilégier les consommateurs qui sont impliqués. » » (AMAP, rédacteur de la charte, SP)

Le fait qu'une grande partie des membres ne partagent pas la dimension contestataire des initiatives d'économie solidaire initialement voulue par leurs fondateurs a pour conséquence de mettre les salariés en position délicate.

3) Les salariés face aux différentes attentes des membres

La présence dans les réseaux d'un grand nombre de membres tournés avant tout vers la pratique quotidienne des activités attribue aux salariés de grandes responsabilités. Ces derniers peuvent être eux-mêmes fortement engagés et disposent alors d'une importante marge de manœuvre pour mettre en pratique leur vision de l'initiative. La situation est plus inconfortable lorsque les salariés ne souhaitent pas avoir ce rôle mais désirent conserver une

[341] Les Campagniers et Paniers du Val de Loire sont des paniers de légumes biologiques distribués aux consommateurs mais ne s'accompagnant pas de la démarche de soutien à l'agriculture paysanne prônée au sein des AMAP (paiement à l'avance de la récolte d'une saison ou de l'année, solidarité en cas d'aléas climatique, agriculture de proximité etc.)

place de membre parmi d'autres, ou encore prennent au sérieux leur fonction de salarié *au service* d'un collectif associatif.

Au sein du réseau des AMAP-IdF, deux coordinatrices se succèdent en trois ans et demi. La première, Abdia, a travaillé précédemment à la Condéfération paysanne, dont elle dit partager les valeurs. Sa présence à la tête du réseau régional se traduit par la diffusion des pratiques militantes qu'elle met en œuvre par ailleurs. Le groupe de travail sur le système participatif (qui se réunit régulièrement au siège de l'association régionale et auquel je participe) invite sur sa proposition une salariée de la Fadear[342]. Celle-ci présente aux membres du groupe le « diagnostic agriculture paysanne » de sa fédération, en guise d'inspiration pour l'élaboration d'un dispositif propre aux AMAP. Des difficultés émergent au sein de l'association régionale des AMAP lorsque Manon succède à Abdia. Moins militante bien que sensible aux questions agricoles, cette deuxième salariée n'est pas passée par la Confédération paysanne et ne souhaite pas prendre de décisions sans consulter le reste du collectif. Manon désire rester dans le rôle de salariée du réseau, c'est-à-dire d'exécutante de la volonté du conseil d'administration ou de l'ensemble des adhérents. Aux prises avec des difficultés pratiques, les membres des AMAP locales ne cessent de lui demander de statuer sur ce qu'il « convient de faire ou non ». Manon ne se sent pas la légitimité nécessaire pour cela, au contraire de l'animatrice précédente :

> « C'était elle [Abdia] qui avait porté ce travail-là [le SP] quand elle était salariée, tu sentais… Enfin moi, quand je suis arrivée je sentais que tout reposait sur elle. Et que moi ce n'était pas comme ça que j'envisageais le groupe de travail ou la vie collective. Et que du coup, je pense que je n'ai pas non plus réussi à trouver ma place. À chaque fois que je disais quelque chose dans ce groupe de travail-là, ou que je faisais quelque chose, je me posais la question de : est ce que ça va être validé par Abdia ? Entre guillemets….[baisse la voix] je caricature un peu mais…(…) c'est quelqu'un qui a une grosse légitimité parce qu'elle a travaillé à la Fadear, que l'agriculture paysanne elle connaît ça sur le bout des doigts, qu'elle est restée trois ans au réseau (…) à la base, je suis une militante du mouvement des AMAP. Mais pas militante dans le sens caricatural du terme, enfin j'espère pas. Moi, ce qui m'intéresse dans le mouvement des AMAP et dans toute forme de militantisme, c'est la part… qui est laissée un peu au libre arbitre de chacun. Je suis vraiment contre tout dogmatisme et contre toute feuille de route un peu trop cadrée en disant il faut faire comme si ou comme ça. » (AMAP-IdF, salariée 3, SP)

Essayer de s'en tenir à sa fiche de poste (concernant « l'animation de la vie associative » par exemple) lorsqu'on travaille dans un réseau de ce type, place un salarié en position délicate :

[342] Organisme de formation de la Confédération paysanne

les adhérents des structures locales ne semblent pas ressentir le besoin de participer aux décisions, mais demandent des « consignes », comme l'explique à nouveau Manon :

> « Le réseau des AMAP Île-de-France a envie d'être dans un truc transversal et quand tu écoutes les producteurs, les consommateurs, les adhérents, c'est un peu : « Si, vous êtes la police… ». Moi on me regardait en me demandant : « Que pense le réseau ? » !! Mais je n'en sais rien !!!! Moi je peux te donner mon avis, je peux te donner l'avis un peu des administrateurs, enfin de ceux que je connais... » (AMAP IdF, salariée 3, SP)

Au sein de l'ATES, une autre salariée se retrouve seule à devoir prendre les décisions concernant l'élaboration du dispositif de qualité qu'on lui confie. Recrutée sur cette mission qui doit lui permettre de réaliser le terrain de son travail de thèse, Gaëlle me confie plus tard ne pas avoir eu de définition précise de ce qui était attendu par les membres du réseau :

> « -(DR) Qu'est-ce qu'on t'a dit quand on t'a envoyée pour ta mission…. ? On ne t'a pas donné des instructions ?
> - …
> -On t'a dit « trouve nous un système d'évaluation » ?
> -Euh…ouais. Franchement, honnêtement, j'ai eu un comité de pilotage en mars. (…) Je devais faire d'abord une mission dans chaque continent, et après je devais refaire une mission pour faire des tests de l'outil… Donc franchement *on ne m'a rien… dit de très précis sur ce qu'il fallait que je fasse. C'est moi qui ai tout proposé.* Je suis allée voir des partenaires, j'ai essayé de développer des outils… Ouais non… Je n'ai pas vraiment eu d'indications sur ce que je devais chercher ou quoi… Tu vois ? Encore une fois je pense que c'était aussi parce que les associations elles n'ont pas vraiment besoin de se pencher… Elles veulent avoir un système d'évaluation *mais après, de là à consacrer du temps*… » (ATES, salariée 3, SP)

Les salariés des réseaux observés sont souvent pris entre des fondateurs distants ou un conseil d'administration peu présent, et des adhérents tout aussi absents en plus d'apparaître peu investis dans le projet militant. La tâche finit ainsi par leur incomber de définir en grande partie eux-mêmes les orientations à prendre. Lorsqu'ils s'en accommodent et manifestent au-delà de leur fiche de poste un engagement militant, le réseau paraît fonctionner. Cela ne semble néanmoins possible qu'à l'aide de nombreuses heures supplémentaires non payées, comme cela m'a été rapporté par plusieurs personnes. Comme de nombreuses associations embauchant des salariés, les réseaux étudiés ne parviennent pas à délimiter la frontière entre travail rémunéré et bénévolat (Hély et Simonet, 2008). Lorsqu'en revanche, les salarié-e-s se montrent plus scrupuleux quant au respect du fonctionnement démocratique de l'association et hésitent ou refusent de prendre des décisions seuls, le fonctionnement du réseau s'en trouve affecté.

Au sein des régies de quartier, la question de l'élaboration de la démarche de progrès renvoie encore à une configuration différente : la question même de savoir *qui* peut en piloter

la mise en place, et notamment si un poste de salarié peut y être dédié, est créatrice de tensions. On peut faire l'hypothèse que la plus grande taille du réseau et son nombre important de membres actifs et salariés (par rapport au réseau des AMAP-IdF et à l'ATES en particulier) est à l'origine de cette plus grande difficulté à déléguer le fonctionnement du dispositif de qualité à une seule personne. Le trop grand nombre de membres cherchant à s'impliquer est paradoxalement aussi un problème à surmonter ; d'autant plus quand toutes n'ont pas la même vision de l'activité du réseau. Les dispositifs de qualité apparaissent comme les résultantes des décalages existant entre des membres aux motivations différentes.

B- Des dispositifs marqués par l'hétérogénéité des membres

L'hétérogénéité des membres des réseaux qui vient d'être décrite, en termes de trajectoires, de types de socialisation ou d'attentes quand à la participation au collectif se répercute sur les dispositifs de qualité. Ceux-ci sont, comme on l'a vu, étroitement liés à la définition, à la réflexion et au maintien d'une identité collective. La difficulté à trouver une identité pour chaque mouvement se répercute ainsi sur l'élaboration des chartes, certifications ou systèmes participatifs. Ces dispositifs sont marqués par cette diversité à deux niveaux. Ils en portent tout d'abord les conséquences : dans la lenteur de leur mise en place (ces derniers « subissant » en quelque sorte la pluralité des attentes) et dans le résultat même de leur élaboration (entre dispositif commercial et militant). Mais ils sont également pensés et mis en œuvre en partie dans le but de surmonter l'hétérogénéité des membres, c'est-à-dire l'accepter tout en la limitant.

1) Des dispositifs qui « subissent » cette hétérogénéité

Les différents positionnements des membres des réseaux observés (tournés davantage vers l'activité locale ou la contestation sociale) rendent le choix d'un dispositif de qualité difficile. La lenteur de mise en place des systèmes participatifs en est un des symptômes. La mise en place du « SPG » des AMAP Île-de-France était déjà amorcée au début de ce travail de recherche en 2008 et non encore achevée à son terme en 2013… Cette lenteur pourrait être attribuée à la nouveauté du système à mettre en place. De tels systèmes existaient cependant déjà par ailleurs de façon plus aboutie, chez Nature et Progrès, ou au sein des réseaux

régionaux Rhône-Alpes et PACA, et auraient pu servir de modèle ; un stagiaire a été envoyé dans ces mouvements régionaux en 2009 pour s'en inspirer. L'observation participante du groupe de travail chargé de l'élaboration du dispositif conduit plutôt à attribuer comme cause à ces délais à la fois le turn-over des participants et la diversité des attentes des membres. Ces deux facteurs sont de plus liés : c'est parce que le réseau des AMAP-IdF est formé de « simples adhérents » nettement moins militants en regard de ses membres fondateurs que le turn-over est important et que la participation aux groupes de travail n'est ni massive ni régulière. Le groupe chargé d'élaborer le système participatif ne comprenait, comme on l'a vu, qu'une minorité de « simples amapiens » et son avancée dépendait également largement de l'implication de la (ou des, selon les époques) salariée(s) (cf encadré 4, chapitre 3). Le stagiaire en charge du système participatif en Île-de-France rapporte dans quelle mesure la mise en place du système en région PACA a été elle-même entravée par des « débats » :

> « Ils [en PACA] ont eu beaucoup de soucis, de débats internes, *avec ces problèmes de critères* là, avec des choses qui sont latentes dans le réseau des AMAP : bio, pas bio, ce genre de choses. *Est-ce qu'on peut exclure des gens ou est-ce qu'il faut au contraire brasser large pour accompagner les gens*, accompagner les producteurs pour les accompagner vers la bio etc. » (AMAP-IdF, stagiaire, SP)

Au sein du CNLRQ, plusieurs tendances coexistent quant à la finalité à attribuer à la démarche de progrès ou à la façon de la mettre en place. Certains souhaitent que le dispositif soit le résultat d'une véritable participation des habitants à partir de groupes de travail (ce qui en pratique est très difficile à réaliser en raison de la faible implication des « simples adhérents »), d'autres se contenteraient d'une commission rassemblant plusieurs membres actifs. Les tensions révèlent également les enjeux de pouvoir associés au dispositif. Comme l'explique cette ancienne salariée, la « démarche de progrès » en cours d'élaboration touche au projet des régies :

> « [Un membre du réseau] se voyait déjà…il voyait déjà un peu qu'il allait avoir un poste en lien avec la démarche de progrès au sein du CNLRQ, qu'on allait faire une création de poste pour un chargé de mission spéciale démarche de progrès au sein du CNLRQ et qui aurait une responsabilité nationale. Et pour [un second membre] il était hors de question que ça se passe comme ça.
> -(DR) Pourquoi ?
> -Parce que pour lui, ce n'était pas concevable qu'il y ait en gros ce « bébé » « dans le bébé ». Ou cette zone de pouvoir dans sa zone... (…) De laisser [le premier] (…) se faire un poste au niveau national… qui en plus touche le label tu vois ? (…) Je crois qu'ils en sont même venus à des choses assez violentes, en… en bureau… En disant (…) « il n'y aura PAS de poste. Stop. Stop le délire. Il n'y a pas de poste pour ça et ce n'est pas comme ça que doit se passer une régie de quartier. » (…)
> -(DR) Tu as dit « et qui en plus touche le label », comme si le label c'était un point stratégique particulier ?

-Ouais… ben…. oui parce que c’est, comment dirais-je ? C'est vrai qu'on le défend. C'est vrai qu'au CNLRQ, on a de plus ce discours là où le projet est lié au label et que si le label... Si tu touches au label, quelque part tu touches au projet. Donc, le label dans l'idée, il est quand même garant du projet. » (CNLRQ, salariée 3, SP)

Les membres actifs tentent d’utiliser les dispositifs de qualité pour faire prendre à leur mouvement une orientation plus contestataire. Très impliqué au niveau local dans plusieurs associations traitant d’agriculture paysanne et d’alimentation biologique, Pierre a activement contribué au dessin d’un nouveau logo pour le réseau des AMAP-IdF. L’écart entre les attentes des différents membres du réseau apparaît avec une acuité particulière au moment du choix définitif :

« -ils [le réseau IdF] ont lancé un concours pour un logo et il y a des amapiens qui ont proposé, et il se trouve que c'est le logo que nous on a proposé qui a été accepté, et on n'en a plus entendu parler. On ne l'a plus vu sur les documents etc. Et un jour on a eu un petit message comme quoi le logo eh bien finalement ils avaient oublié de définir des critères, ils s'étaient plantés, ils avaient oublié de définir des critères pour choisir ce logo, et donc il y avait des nouveaux critères et le logo, il ne rentrait pas dans ces nouveaux critères. Ils ont re-sollicité les gens, donc, un an après, et en fait le logo qui est sorti est un logo complètement… Nous, *c'était un poing avec un poireau*... Oui c'est ça, un poing, avec un poireau. Donc c'était... C'était forcément un truc militant. Eux, *ça leur a fait peur ils nous ont dit « c'est connoté politiquement... Voilà, voilà* ». » (AMAP-IdF, membre actif d’une Amap locale, SP)

Illustration 3 Les logos comme reflets de différentes attentes

Logo que souhaitaient Pierre et les membres actifs de son AMAP	Logo finalement adopté

La recherche menée par I. Sommier *et al.* (2005), sur le Forum social européen (FSE) de 2003 met au jour un épisode comparable. Les auteurs indiquent que pour les organisateurs du forum interrogés, le moment de plus grande tension lors de la préparation de l’évènement concerne la discussion sur le choix du logo et de la charte graphique de la manifestation. Face à la difficulté à trancher par consensus, un vote est finalement décidé à titre exceptionnel. Cet

incident illustre, pour ces auteurs, l'hétérogénéité des membres du FSE et la difficulté qui s'ensuit pour représenter la manifestation par un symbole commun. Présentant de même une grande diversité (et ce en partie du fait des recoupements existant avec l'altermondialisme), les mouvements d'économie solidaire observés ici se trouvent confrontés à la même difficulté et à la nécessité de canaliser cette diversité.

2) Des dispositifs pour canaliser l'hétérogénéité

Les dispositifs de qualité sont souvent présentés à l'intérieur des mouvements comme mis en place pour gérer des « dérives » (chapitre 3). La mise en lumière des décalages existants entre différents types de membres fait apparaître les dispositifs de qualité comme des moyens de gérer la diversité des nouveaux arrivants, parfois ressentie comme « gênante » par les plus anciens. Ainsi, le rédacteur de la charte des AMAP présente explicitement la création d'un système participatif comme une réponse à la pluralité parfois problématique des « simples adhérents » :

> « [la majorité des adhérents] ce ne sont pas des militants d'ATTAC ou de l'économie solidaire… On a des militants bio « puristes », qui ne sont pas dans l'économie solidaire, des tendances complètement… Depuis longtemps j'étais au conseil de surveillance de la Biocoop à côté de chez moi, très liée au mouvement bio. Dedans, on a des mouvements extrêmement sectaires. Des gens qui sont… On peut avoir des tendances de droite… qui ne sont absolument pas sur la solidarité mais… sur « manger sain ». Donc moi je crois que l'idée…pourquoi on en est venu au SPG ?… Bah c'est ce débat qui nous a tiraillés : très, très vite, un certain nombre de militants, je dirais, beaucoup plus les consommateurs [d'AMAP] que les producteurs [agriculteurs], ont dit : il faut pouvoir garantir la démarche. Le concept. Parce qu'il y a des dérives. » (AMAP, rédacteur de la charte, SP)

Exposant les raisons pour lesquelles la création d'un système participatif a été envisagée, le stagiaire qui en a la charge, Vincent, évoque le constat de « dérives » et donne l'exemple d'une AMAP au sein de laquelle les adhérents achètent ponctuellement d'autres produits que ceux de leur producteur attitré, et ce, sans contrat régulier. Je demande en quoi cette pratique pose problème :

> « Il y a la crainte que la généralisation de ce mode de fonctionnement là ce soit préjudiciable à terme aux producteurs par exemple. Je prends un exemple, on a un groupe en AMAP qui a plusieurs partenaires. Le fait qu'il y ait des déséquilibres entre les partenaires, qu'il y ait genre, des contrats, pas de contrat, ça fragilise beaucoup le groupe en tant que tel. Dans le sens où, *les gens qui sont dans le groupe ne perçoivent plus*... Comment dire ?... C'est une histoire d'ambition, en fait *de faire vivre un peu ce que ça a de fort, le projet AMAP*, le fait qu'il y ait plein... Des partenariats très

> déséquilibrés ça fragilise même les producteurs qui sont dans des vrais contrats AMAP. Ça le fragilise en ce que les gens qui sont dans des groupes, se disent voilà, je ne vois pas pourquoi on devrait se faire ch… avec notre producteur en AMAP alors que ça marche très bien avec d'autres producteurs, Avec qui on n'a pas vraiment de contrats. » (AMAP-IdF, stagiaire en charge du SP, SP)

La réponse de Vincent met en avant la crainte qu'ont beaucoup de membres actifs de voir les nouveaux adhérents participer à l'initiative pour des motivations personnelles et sans en pérenniser le projet militant initial. Le dispositif de qualité est alors envisagé comme un garde-fou à l'encontre des adhérents mêmes du mouvement, et non pas seulement comme élément de distinction par rapport à des initiatives extérieures marchandes (telles que les « paniers » distribués par les magasins biologiques, sans soutien régulier à un agriculteur, ni attention à la provenance locale des produits).

Si les membres les plus actifs pensent les dispositifs de qualité comme des moyens de préserver une certaine homogénéité interne (en excluant les nouveaux adhérents jugés inappropriés), ils tentent également de leur conférer une forme de souplesse. Les dispositifs de qualité doivent accepter une certaine hétérogénéité des membres, au risque de voir les mouvements ne plus attirer de nouvelles recrues. Reflétant la recherche d'identité collective d'un mouvement, l'écriture d'une charte doit ainsi prendre en compte différentes sensibilités. C'est ce que raconte Luc, ayant eu à formuler la première version du texte pour les AMAP mais se défendant de n'y avoir mis que ses propres conceptions :

> « ça témoignait de la sensibilité des militants… Je ne faisais que réécrire. J'ai fait un peu un croisement entre ce qu'il y avait dans le commerce équitable, ce qu'il y avait dans l'agriculture biologique, et ce qu'il y avait dans l'agriculture paysanne. Voilà. Et j'ai fait un mixte. » (AMAP, rédacteur de la charte, SP)

Des années après la création de cette charte, le flou qui caractérise certains points apparaît à la fois comme une difficulté à surmonter et une nécessité permettant l'intégration d'un grand nombre de membres aux sensibilités et pratiques distinctes. C'est ce qu'exprime à nouveau Vincent :

> «-Donc on n'a pas de cahier des charges, on a cette base-là [la charte], cette base-là qui n'est pas claire et qui pose un certain nombre de soucis.
> -(DR) Et vous n'en voulez pas [de cahier des charges] ?
> -Pff... Politiquement ce serait un gros bordel! Ce serait un gros bordel!
> -(DR) Pourquoi?
> -Parce que *ça nécessiterait de clarifier* un certain nombre de choses, comme bio/ pas bio... Qui sont des débats latents mais… Explosifs! Et puis c'est clair que les AMAP sont... *un peu construites sur ces flous là qui permettent d'intégrer pas mal de gens*. Il n'y a pas une base théorique qui est claire, mais c'est à la fois ce qui permet au réseau AMAP d'avoir pu intégrer tant de monde. C'est clair si on devait... comptabiliser, par

> exemple, rien que dans le réseau île de France, qui est strictement AMAP ou pas strictement AMAP, même par rapport à cette charte, il y a énormément de dérives (…)… À mon avis, les gens flipperaient un peu de se dire : « Voilà, si on regarde concrètement les choses, on a 95 % des gens qui ne rentrent pas dans les clous... » Et donc c'est par rapport à ça quoi. On a un peu peur de redéfinir ce que c'est qu'une AMAP. Et ce flou, enfin on s'en accommode, parce que c'est ce qui a permis au réseau de s'accroître. » (AMAP-IdF, stagiaire chargé du SP, SP)

Coordinatrice des AMAP-IdF pendant trois ans, Abdia présente de même les dispositifs de qualité du réseau (charte, système participatif) comme des outils à la fois de prise en compte et de limitation de cette diversité :

> «-On y pense [à ré-écrire la charte] mais la boîte de Pandore qu'on va ouvrir là si on y touche! Mais on finira par y arriver, enfin par y venir... Mais peut-être pas avec un mouvement aussi jeune quoi... Et aussi diversifié. (…) Comment on fait pour *cadrer suffisamment l'esprit, définir un périmètre, qui soit bien clair, mais qui respecte la diversité,* c'est toute la quadrature du cercle. C'est le truc passionnant de faire un SGP... C'est une prise de tête aussi. » (AMAP-IdF, salariée 1, SP)

Pour Audrey, ancienne salariée du CNLRQ mentionnée précédemment, la « démarche de progrès » a été pensée dans le but de faire vivre le projet politique, ayant tendance à passer au second plan, derrière les objectifs économiques de court terme. Le dispositif de qualité apparaît comme l'outil des fondateurs et des membres actifs plus généralement (incarnés par le CA, les salariés du CNLRQ) pour maintenir le projet politique au sein des régies locales :

> « A un moment, quand on est soit dans une phase de progression, qu'on a grandi très vite ou au contraire dans une phase de stagnation, *qu'on a un peu perdu le projet, on a peut être un peu perdu de vue pourquoi on fait les choses*… On s'est peut-être éloigné des préoccupations, des objectifs premiers qui sont la participation des habitants etc., et je crois que la démarche de progrès a été conçue dans ce sens là, de revisiter le... Le label, du coup, des régies de quartier, *pour reprendre en main le projet*, pour reprendre la main sur le projet, parce que bien souvent dans la pratique *on se fait dépasser par…par oui, toute l'activité économique, par le quotidien*, moi je vois tous les problèmes de gestion qu'ont les directeurs, avec l'instauration du dialogue de gestion, même quand t'arrives tu débarques, tu dois tenir une comptabilité et tu n'es pas un spécialiste… Punaise ! Parce que les directeurs ils ont des passés d'éduc' spé[343] [sic], voilà quoi ! Quand ils arrivent et qu'ils doivent tenir une comptabilité, les payes, les… Tout ça ! Qu'ils doivent contacter un commissaire aux comptes et machin !! Oh ils nagent les gars quoi ! Donc tu te perds, c'est obligé qu'à un moment tu te perdes, et *le CNLRQ ils sont là, les gens, le CA et tout ça, sont constamment dans le rappel du projet.* Si eux ne le font pas, personne ne le fera. » (CNLRQ, salariée 3, SP)

[343] Educateurs spécialisés.

Le rappel du « projet des régies de quartier» se fait au niveau du réseau national, dans une perspective descendante, des salariés du réseau aux directeurs de régies locales, notamment à l'occasion des formations. La démarche de progrès s'inscrit dans la confrontation de deux populations aux priorités distinctes : les salariés, d'un côté, dont la mission est de faire vivre un réseau porteur de projet militant, et les directeurs de régie, de l'autre, présentés comme plus préoccupés de la gestion au quotidien de leur structure. En tant que salariée chargée de la formation, Audrey s'est trouvée à ses débuts en position inconfortable, entre les salariés militants plus anciens et les directeurs de régie :

> « Au début quand je suis arrivée au siège je me suis sentie un peu… Pas agressée mais un petit peu oppressée… Par cette question du « projet » quoi. C'était toujours « le projet le projet le projet le projet le projet » ! Et en même temps j'étais, évidemment, sur le pôle, le pôle où il faut parler du projet puisque c'est le pôle formation, donc si ce n'est pas là… Qu'on en parle, c'est nulle part ailleurs ! Mais au début ça a été dur ! Et en fait petit à petit j'ai compris que c'était essentiel parce que si ce n'est pas là, ici, qu'on en cause, on n'en cause nulle part ailleurs ! (…) Et c'est le quotidien, l'activité, je dirais, économique qui prend le dessus. Donc c'est forcé, et on a beaucoup de mal à faire passer ça. » (CNLRQ, salariée 3, SP)

La démarche de progrès des régies de quartier est en effet présentée par un des ses principaux architectes comme servant l'objectif de diffuser le projet politique du réseau auprès des structures locales :

> « Pour nous, l'ambition [de la démarche de progrès] c'est un outil pour les adhérents du réseau, au service du réseau, pour tirer les structures vers le haut, *valoriser le projet politique*, le rendre plus lisible, en capacité d'évoluer. » (CNLRQ, salarié 2, SP en cours d'élaboration)

Enfin, l'insistance d'un certain nombre d'enquêtés sur le rôle des chartes et systèmes participatifs (et non des certifications) de leur mouvement plus largement, en termes d'éducation populaire, laisse apparaître un autre type d'attente pesant sur ces dispositifs. Les chartes et les systèmes participatifs caractérisent les réseaux les plus proches de l'altermondialisme et érigeant comme on l'a vu plus haut, la figure du « citoyen » en idéal. Face à ce qui est perçu comme un manque d'implication politique des adhérents, les membres actifs nourrissent ainsi l'espoir que leurs dispositifs de qualité susciteront davantage de militantisme. Ces discours sont parfois teintés de légers échos paternalistes voire avant-gardistes, opposant des adhérents presque ignorants aux membres actifs supposés pouvoir leur apporter la possibilité de « réfléchir ». A la question de savoir ce qu'Abdia entend lorsqu'elle parle de l'« éducation populaire » liée à la charte et au SPG, celle-ci répond :

> « Faire que les citoyens qui mangent et qui produisent, puisqu'il s'agit d'eux, se demandent vraiment qu'est-ce qu'ils mangent et qu'est-ce qu'ils produisent et en quoi ça

> les lie... etc. (…) La charte est l'outil, on échange à un moment donné dans certaines commissions, il est vachement intéressant. Parce que ça met les gens en mouvement, en réflexion, en questionnement et si tu leur donnes les opportunités de continuer cette réflexion par exemple avec un SGP, tu les emmènes un peu plus loin, tu leur fais faire une démarche. » (AMAP-IdF, Salariée 1, SP)

Cette position ne semble pas refléter les souhaits de l'ensemble des membres des AMAP. Le décalage entre les membres actifs et les « autres amapiens » apparaît sur ce même point dans l'échange suivant, recueilli lors du groupe de travail sur le système participatif :

> « Olivier : le SPG ça permet à des consommateurs de se poser des questions qu'ils ne s'étaient jamais posées…
> Abdia : la question de fond c'est : « À quoi ça sert de faire des AMAP ? » À conscientiser les gens ! Eduquer, poser les bonnes questions. C'est de l'éducation populaire. Là on est vachement dans le rôle des AMAP. C'est avant tout de faire réfléchir les gens.
> -Jean-Claude, amapien-consommateur : ça ne peut pas être que ça. On *utilise* l'éducation populaire pour aller dans le sens d'une agriculture alternative. Le système ne peut pas être perpétuellement dans l'interrogation, mais on doit montrer que le système alternatif fonctionne.
> Abdia : Pour moi l'objectif c'est la prise de conscience d'abord. Le fait que les fermes alternatives fonctionnent, ça dit tout.
> -Marie, autre amapienne : *On a vu à l'AG que ce n'est pas partagé.*
> -Jean-Claude : ce sont deux types de démarches. Pour être dans la démarche que dit Abdia, *ça ne peut être que des militants. Et ça ne vient pas comme ça !*
> -Abdia : oui, il faut faire de l'éducation populaire. » (Notes d'observation du groupe de travail sur le SPG, 23 juin 2011)

Être militant nécessite des dispositions et des compétences permettant de « se reconnaître » dans un mouvement. La question de l'engagement de personnes dépourvues de celles-ci et attirées principalement par les activités non militantes des réseaux (le désir de manger « sainement » dans le cas des AMAP, pas exemple) se pose pour les entrepreneurs de cause élaborant des systèmes participatifs (ou ayant une charte, dans une moindre mesure). La question de savoir dans quelle mesure ces dispositifs sont véritablement en capacité se susciter un tel engagement reste en suspens. Ayant moins d'attentes quant aux capacités réflexives de ceux qu'ils désignent comme les consommateurs, les membres actifs des réseaux prônant la certification par tiers restent à l'écart de ce questionnement.

Conclusion

Comme c'est le cas pour les mouvements sociaux en général, l'économie solidaire se constitue d'une diversité de membres aux motivations distinctes. Cette hétérogénéité est renforcée par l'équilibre dans lequel se situe le secteur, entre action collective et activités économiques et sociales. Les dispositifs de qualité reflètent à plusieurs titres les différences de positionnement des individus qui constituent l'économie solidaire.

Ces dispositifs sont tout d'abord initiés et élaborés par les membres les plus militants, souhaitant atteindre des objectifs politiques (en termes d'équité sociale ou d'écologie) par le biais des échanges. Au premier rang de ces « entrepreneurs de cause » se trouvent les fondateurs des réseaux, ayant bénéficié d'une socialisation militante et convaincus de la dimension politique de leur projet. Entre « étatisme associatif » et « libéralisme associatif », les cadres d'interprétations sous-jacents aux chartes, systèmes participatifs et certifications par tiers font écho aux trajectoires passées de ces personnes clés, au sein de mouvements plus ou moins à gauche. D'autres entrepreneurs de cause sont incarnés par les jeunes salariés des mouvements, aux profils étonnamment semblables. Commençant à peine leur vie professionnelle, ces salariés sont fortement diplômés et sont parvenus à travers cet emploi à concilier intérêt pour le militantisme et vie professionnelle. Bien que devant être approfondie, la différence de domaine d'études constatée entre ceux en charge des systèmes participatifs et chartes, d'une part (plus de sciences humaines, sociales et politiques) et ceux responsables des certifications par tiers (davantage d'études de commerce, gestion, marketing), indique une différence de recrutement de ces membres par les fondateurs.

Les mouvements d'économie solidaire comprennent également d'autres membres actifs qui, sans être impliqués directement dans la création des dispositifs ou l'animation du collectif, affirment leurs motivations militantes. Ces derniers présentent des profils proches de ceux des jeunes salariés, c'est-à-dire à la fois un niveau d'étude élevé et une familiarité vis-à-vis de l'international. Leurs parcours traduisent la volonté de concilier identité subjective, engagement militant et vie professionnelle. Ce désir émerge dès les études ou parfois à l'occasion d'un évènement déclenchant un changement d'emploi. Qu'ils soient salariés ou « autres membres actifs », l'ensemble de ces militants formule l'engagement en terme de recherche de cohérence entre activités et « convictions » ou « identité ». Appartenant à plusieurs mouvements d'économie solidaire et manifestant une forte interconnaissance, ces membres coexistent au sein de l'espace social formé par le secteur.

A leurs côtés pourtant, d'autres membres de ces mêmes réseaux cherchent avant tout à réaliser des échanges en eux-mêmes (achats des légumes, rencontre de personnes via l'échange des savoirs…). Comme tout mouvement social, le secteur étudié ici présente différentes catégories de membres, aux logiques et degrés d'investissement différents dont la confrontation peut mener à l'incompréhension. Les membres actifs regrettent ainsi ce qu'ils interprètent comme un manque d'implication ou de militantisme, de la part des « simples adhérents », quand il serait également possible d'y voir plutôt l'absence de dispositions et compétences à l'action collective. Les salariés subissent fréquemment les conséquences de cette situation en se voyant implicitement déléguer des responsabilités supérieures à ce qu'exige leur fonction, en particulier les décisions concernant le collectif.

Les dispositifs de qualité traduisent ces décalages de positionnement. Comme attributs d'identité collective dont l'émergence correspond à la recherche d'une relative homogénéité du groupe social, ces outils sont entravés dans leur élaboration par la diversité des attentes dont ils font l'objet : différences de critères mais également d'objectifs plus ou moins commerciaux ou militants. Les dispositifs de qualité sont également mobilisés pour canaliser l'hétérogénéité des membres des réseaux. Les membres les plus militants souhaitent en faire des outils de mobilisation des adhérents, voire d'exclusion de ceux jugés les moins appropriés à la poursuite de leur projet politique. D'autres membres plus consensuels jouent de la flexibilité permise par l'imprécision de ces dispositifs pour parvenir à mobiliser un grand nombre de membres à défaut de membres grandement mobilisés.

Conclusion générale

En présentant les différentes dimensions des dispositifs de qualité de l'économie solidaire (genèse, représentations sous-jacentes, usages, acteurs individuels et collectifs), il s'agissait d'éclairer un paradoxe : celui de la confusion créée par la multiplication d'outils supposés faciliter les choix. Les chartes, certifications et systèmes participatifs, sont élaborés par des individus pour constituer un collectif et promouvoir à travers des échanges économiques et sociaux un ensemble de valeurs se voulant alternatives à celles de l'économie classique. Ces dispositifs permettent en outre un positionnement des réseaux les uns par rapport aux autres. Ils constituent enfin des moyens d'action et de mobilisation. Les dispositifs de qualité ont donc des usages en direction des consommateurs et partenaires extérieurs aux réseaux, mais également en direction des membres des collectifs eux-mêmes. Si ces deux dimensions ne sont pas incompatibles, force est de constater que les usages identitaires et contestataires des dispositifs ne facilitent pas toujours leur utilisation par les consommateurs.

L'économie solidaire offre l'illustration d'un secteur où se développent des dispositifs de qualité nombreux et originaux à double titre : d'une part parce qu'ils présentent des fonctionnements variés, et d'autre part dans la mesure où sont concernés aussi bien des échanges marchands que non marchands. En incluant l'analyse des chartes et des systèmes participatifs, ce cas met en exergue les enjeux existant derrière les dispositifs les plus connus : les certifications par tiers (ou « labels »[344]). L'élaboration des « systèmes participatifs »[345] souligne le souhait d'une partie des membres de l'économie solidaire de posséder des dispositifs alternatifs. Le choix fait par d'autres mouvements de ne disposer que d'une charte fait ressortir en creux le rôle des certifications ou systèmes participatifs.

Cette thèse a mis au jour les enjeux que recouvrent ces dispositifs pour les acteurs individuels et collectifs qui les élaborent et les mettent en œuvre. Elle a également été l'occasion de souligner l'intérêt d'un regard sociologique pour l'analyse des objets et démarches traditionnellement laissés aux sciences économiques. Cette recherche a enfin fourni des éléments de réflexion quant à la mise en place de nouveaux dispositifs de qualité dans divers secteurs, en particulier l'économie sociale et/ou solidaire. Ces aspects vont être développés à présent, après avoir rappelé les principaux résultats de l'enquête.

---

[344] Au sens usuel du terme.

[345] Systèmes de garantie participatifs de Nature et Progrès, Système d'analyse des filières de Minga, Démarche de Progrès des régies de quartier, Démarche participative de progrès des AMAP-IdF, Evaluations internes croisées de l'ATES.

Des dispositifs pour rassembler, exprimer et se positionner, agir et mobiliser

Si les dispositifs de qualité ne sont pas des outils suffisants à l'orientation des consommateurs, c'est qu'ils n'y sont pas uniquement destinés. Ces objets et démarches sont conçus par les membres les plus actifs des réseaux pour se rassembler autour d'une identité collective et promouvoir un ensemble de valeurs et de pratiques se voulant alternatives à celles de l'économie classique. Ces dispositifs reflètent les positionnements des réseaux de l'économie solidaire les uns par rapport aux autres. Ils s'inscrivent dans la stratégie contestataire de producteurs engagés cherchant par leur intermédiaire à agir et à mobiliser.

Rassembler autour d'une identité collective

La genèse des dispositifs de qualité est étroitement liée à la constitution d'un collectif. Certains accompagnent l'extension et la structuration d'un mouvement (chartes des RERS, de Minga, des AMAP, du CNEI, certification de Finansol, SP de Nature et Progrès et des régies de quartier). La forme même du dispositif à adopter peut faire l'objet de discussions avant de se stabiliser pour un temps (ATES, SEL, PFCE). D'autres dispositifs sont à l'origine de la création d'un collectif (Max Havelaar, label AB). Un dernier cas apparaît lorsque, plusieurs années après la consolidation de ces mouvements, des dispositifs s'ajoutent à ceux déjà présents (SP de Minga, des AMAP et des régies de quartier, charte de Nature et Progrès et CPT du CNEI). Ces dispositifs sont présentés comme venant « renforcer » ceux mis en place dans un premier temps.

La mise en place d'un dispositif de qualité est décrit par les enquêtés comme une réponse aux questions d'identité collective induites par l'extension du mouvement. Le dispositif est envisagé comme moyen d'être « reconnu du public » et de définir en interne l'identité du collectif (« savoir qui l'on est »). Cette volonté s'accompagne d'une méfiance à l'égard de ce qui est désigné comme des « dérives » : le risque que le projet initial ne soit dévoyé. La création des dispositifs de qualité passe par plusieurs canaux. Le premier est l'intervention de quelques personnes clés (les fondateurs du mouvement, mais pas

uniquement), prenant par exemple la plume pour écrire une première version de la charte, souvent conservée. Le deuxième mécanisme de création des dispositifs renvoie à l'intervention des pouvoirs publics, entreprenant cette mise en place (AB), y incitant (ATES, Finansol, PFCE), ou y conduisant involontairement (CNEI, CNLRQ). L'organisation de formations (AMAP, RERS, régies de quartier, Minga) ou de sessions de « sensibilisation » (Printemps bio, Grand brunch équitable) apparait enfin également comme des canaux de construction ou de consolidation des dispositifs. L'élaboration de ces derniers contribue à définir les biens, les services mais aussi des projets (régie de quartier, AMAP…) auxquels ils s'appliquent : élaborer un système participatif pour les AMAP, requiert avant tout de se demander collectivement ce qu'est « une AMAP ».

Les dispositifs analysés ne sont ni uniquement orientés vers le marché (plusieurs initiatives sont non marchandes) ni uniquement dirigés vers les consommateurs ou partenaires commerciaux extérieurs aux collectifs. La mise en place de telles démarches répond également à un besoin de réflexivité et de cohésion interne, et non seulement à des fonctions de coordination des échanges ou de la production.

Exprimer (ou non) une singularité

Les dispositifs de qualité relèvent de différents fonctionnements. Les chartes formalisent le consensus unissant différentes structures rassemblées en réseau : le noyau dur ou l'horizon à atteindre. Ce dispositif allie deux exigences en tension : celle d'afficher une identité collective relativement forte et le refus d'instaurer un mécanisme de régulation quant au respect de cette identité. Il s'agit d'un dispositif instable.

La certification par tiers renvoie à l'inverse à la vérification de la conformité des pratiques à une norme, par un organisme considéré comme indépendant. Une sanction est prévue en cas de non-conformité. Elle s'apparente à un dispositif de jugement « classique » au sens de L. Karpik : un outil formulant une promesse de qualité (une « garantie ») à un consommateur envisagé comme demandeur d'une information simple. Il s'agit d'un dispositif relativement coûteux pour les producteurs. Ce type de dispositif ne prévoit pas d'impliquer les parties prenantes (autres producteurs ou « pairs », consommateurs, distributeurs, etc.) dans l'évaluation et le jugement de la qualité.

Une partie des réseaux d'économie solidaire élaborent des « systèmes participatifs » en guise d'alternative. Leurs membres revendiquent la possibilité de faire participer l'ensemble des parties prenantes à l'évaluation des pratiques de production et à la formulation des jugements sur la qualité. Ces enquêtés envisagent les consommateurs comme demandeurs d'une information fouillée et désireux de contribuer à un débat public sur les modes de production. Ils rejettent la possibilité d'une exclusion comme sanction au profit de l'amélioration des pratiques. S'il n'est pas toujours aussi explicitement formulé, le coût financier de la certification par tiers est néanmoins bel et bien également un argument pour envisager d'autres dispositifs.

Initiés dès les années 1970 par l'association Nature et Progrès, les systèmes participatifs demeurent encore en France au stade de l'expérimentation. Tels que conçus actuellement, ces dispositifs sont lourds à mettre en place, requérant un temps et des moyens humains importants. Leur mise en œuvre repose de ce fait en grande partie sur les salariés des réseaux, plus que sur les associations membres ou *a fortiori* leurs bénéficiaires. L'opiniâtreté de ces collectifs à créer un dispositif alternatif est à replacer (outre les raisons financières) dans les luttes de définitions qui entourent les initiatives d'économie solidaire. Celles-ci impliquent la mobilisation de *jugements*. La question de savoir ce qui est « équitable », « solidaire » (commerce, tourisme…), « créateur de lien social » (SEL, régies de quartier, circuit court…), ou « écologique » (agriculture) revient en effet à déterminer ce qui est « plus » équitable, solidaire, créateur de lien social ou écologique, que l'économie conventionnelle. Il n'existe actuellement pas d'accord collectif quant à une liste de critères guidant ce jugement. Si certains biens et services relèvent d'une telle définition dans le cadre de leur réseau (Max Havelaar, CNEI, Finansol…) ou juridiquement (AB), celle-ci ne fait pas consensus à l'échelle nationale. Le projet des systèmes participatifs s'inscrit dans la revendication par une partie des réseaux d'économie solidaire de préserver le caractère de singularité de ces biens, services et projets. Il s'agit, en d'autres termes, de conserver leur incommensurabilité et de ne pas occulter les controverses qui président à leur définition et leur évaluation. L'affirmation de la dimension politique de ces biens, services et projets pose la question du degré de démocratie qui accompagne leur production.

Exprimer une vision du monde, se positionner

Les fonctionnements adoptés pour les dispositifs renvoient à des représentations du monde qui divisent les réseaux d'économie solidaire. Mobilisée par les enquêtés selon diverses acceptions, les formes de confiance évoquées en sont un indice. Pour les membres des réseaux employant la CPT, la confiance est envisagée comme avant tout institutionnelle. Les réseaux dotés d'une charte seule ou élaborant un système participatif mettent à l'inverse en avant une conception interpersonnelle de la confiance. Dans l'ensemble des cas observés pourtant, cette « hypothèse faite sur la conduite d'autrui » (Simmel, 1908) repose en pratique à la fois sur des facteurs institutionnels *et* interpersonnels. Les dispositifs de qualité sont dans tous les réseaux des facteurs qui aident à faire confiance : les chartes, certifications ou systèmes participatifs délimitent les frontières à l'intérieur desquelles la confiance interpersonnelle peut opérer.

Une forme de confiance prédomine néanmoins sur l'autre selon les cas. Les certifications par tiers sont des dispositifs plus institutionnalisés (plus contraignants, plus difficilement modifiables par les individus) que les systèmes participatifs ou *a fortiori* les chartes. L'emploi d'une certification par tiers fait reposer les échanges sur davantage de confiance institutionnelle que relationnelle. C'est inversement vrai pour les systèmes participatifs ou les chartes. Ces approches distinctes sont à relier aux visions du monde divergentes qui ressortent des discours des enquêtés. Ces désaccords portent sur la conception d'un individu (consommateur, producteur…) plus ou moins réflexif ou calculateur en fonction de son intérêt individuel (par opposition à un intérêt collectif). Des positions opposées vis-à-vis du contrôle et de l'expertise en découlent (jugés d'autant plus nécessaires que l'individu apparaît avant tout préoccupé par son intérêt individuel et peu réflexif). La perception positive ou négative des mécanismes marchands et concurrentiels divise également les réseaux. Le type de confiance privilégié ne semble ainsi pas résulter avant tout du contexte dans lequel se déroulent les échanges économiques et sociaux (proximité/éloignement, échanges simples ou complexes). Les visions du monde véhiculées au sein des collectifs jouent un rôle important dans la prééminence d'une conception de la confiance.

Le fait de privilégier des échanges impliquant plus ou moins de relations ou d'institutions découle enfin de l'objectif assigné à ces échanges. Les réseaux élaborant un système participatif ou ayant une charte seule valorisent les relations interpersonnelles pour elles-mêmes (et non uniquement comme moyen de réaliser des échanges économiques), et/ou

pour leur capacité à favoriser l'implication des consommateurs, la réflexivité et le lien social. La confiance institutionnelle est fréquemment envisagée en sciences sociales comme se substituant à la confiance interpersonnelle lorsque la proximité fait défaut. Dans le cas des collectifs analysés c'est moins en raison du contexte réel des transactions que la confiance interpersonnelle prévaut, que parce que ce type de confiance est valorisé en soi. Les conditions les plus propices à de tels échanges sont alors recherchées (proximité, fonctionnement local, nombre d'intermédiaires réduit). De même, les enquêtés des réseaux de la certification par tiers valorisent la confiance institutionnelle en elle-même : l'indépendance attribuée au certificateur est perçue comme le meilleur facteur de confiance. L'intervention des pairs dans l'évaluation n'est en revanche pas considérée fiable.

Les dispositifs distinguent en outre les collectifs par la conception de la qualité mise en avant. Leur présentation par les enquêtés ainsi que l'analyse de textes s'y rapportant à l'aide du logiciel Alceste, ont permis de distinguer six conventions de qualité. Les références aux conventions industrielle, marchande et domestique confirment le constat d'un secteur ne se construisant pas en opposition au secteur privé lucratif mais dans l'articulation de différentes dimensions. Plus spécifiques de l'économie solidaire, des conventions de qualité désignées comme « civique » d'une part, et « liée à l'opinion informée », d'autre part, se dégagent également. La première correspond à l'évaluation de la qualité par la délibération d'un collectif et s'incarne de façon emblématique dans le système participatif de Nature et Progrès. La deuxième renvoie à une évaluation de la qualité par tous, à l'aide de l'information la plus transparente possible. Le projet de système d'analyse des filières de Minga est celui qui s'en approche le plus. La coordination envisagée passerait par la mise à disposition sur internet d'une information riche sur les producteurs. Les références à deux autres cités constituent enfin les dimensions les plus consensuelles des dispositifs analysés. Il s'agit de l'évocation d'une cité écologique d'une part, et d'une cité de « l'inclusion horizontale » d'autre part. Au sein de cette dernière, la qualité des biens, services, projets ou organisations est évaluée à l'aune de leur capacité d'intégration sociale et économique des personnes dans le respect de leur autonomie. Les références à ces cités présentent la même difficulté pratique de ne pas se traduire par des outils de coordination. L'existence de plusieurs réseaux pour un même domaine d'activités (commerce équitable et agriculture biologique en particulier) peut être rapportée à des conceptions de la qualité différentes. Les réseaux élaborant des systèmes participatifs apparaissent en particulier à la recherche de nouvelles conventions et des modes

de coordination associés. L'emploi d'un type de dispositif ou un autre contribue à positionner les réseaux les uns par rapport aux autres dans l'espace de l'économie solidaire.

Des dispositifs pour agir et mobiliser

Pour les acteurs individuels et collectifs qui les élaborent, les dispositifs de qualité ont des usages identitaires et économiques le cas échéant (recherche de consommateurs, de partenaires commerciaux, de marchés etc.). L'entretien ou la réaffirmation d'une identité collective s'effectue en particulier grâce à la réflexivité permise par ces dispositifs. Ces derniers sont également mobilisés pour surmonter les inévitables désaccords internes aux réseaux. Les dispositifs de qualité sont des facteurs d'identité pour autrui et pour soi. Cette dimension s'inscrit dans une démarche plus globale de construction identitaire. Celle-ci passe par l'emploi d'un vocabulaire propre ou encore par l'organisation de manifestations collectives. Souvent confondus avec l'initiative même (être bio c'est « avoir le label AB », être une AMAP c'est signer la charte etc.), les dispositifs de qualité occupent une place centrale dans cette construction.

La création d'une identité collective représente un enjeu en particulier pour les membres souhaitant affirmer la dimension contestataire de leur réseau, son caractère de mouvement social. Indissociables en pratique, les usages économiques et identitaires relevés s'inscrivent dans une stratégie d'action collective. Les dispositifs de qualité appartiennent au répertoire tactique des producteurs de l'économie solidaire. Les membres les plus actifs affirment ainsi mener « une action politique » (au sens le plus large de gouvernement de la « Cité », du groupe social) « sans faire de la politique » (institutionnelle ou partisane). Par l'affirmation de valeurs et d'objectifs écologiques, de réduction des inégalités économiques ou encore d'intégration sociale, leur démarche s'inscrit dans l'ensemble hétérogène des critiques du système économique et social d'inspiration néo-libérale. Les dispositifs de qualité sont, dans cette perspective, aussi bien des outils pour *agir* que pour *mobiliser* par le cadrage de la contestation et la théorisation d'une nouvelle identité.

Ces actions sont d'autant plus nécessaires que tous les membres des réseaux d'économie solidaire ne partagent pas cette visée contestataire. Les réseaux étudiés se divisent en effet entre des membres actifs (affirmant leur contribution à un changement social qui dépasse le niveau local) et de « simples adhérents ». Parmi les premiers se trouvent les

« entrepreneurs de cause » : fondateurs militant souvent de longue date dans différentes organisations à gauche de l'échiquier politique, mais également jeunes salariés des réseaux, fortement diplômés. D'autres membres actifs œuvrent également au sein de l'économie solidaire sans s'impliquer autant dans l'organisation du collectif. Gérant de boutiques « équitables » et/ou « biologiques », adhérent d'une AMAP locale, ces individus partagent avec les salariés des réseaux le fait de chercher à allier convictions et projet professionnel. Appartenant à plusieurs mouvements du secteur et manifestant une forte interconnaissance, ces individus coexistent au sein de l'espace social de l'économie solidaire.

L'ensemble de ces « membres actifs » se trouve en décalage vis-à-vis des autres membres de l'économie solidaire. « Simples adhérents », consommateurs, adhérents d'une AMAP, mais parfois également gérants de boutique ou encadrants de régie de quartier, ces derniers participent à l'économie solidaire avant tout pour les biens et services qu'ils y échangent (échanges de savoirs, achats de légumes…) ou les emplois dont ils bénéficient. S'il est difficile de n'y voir absolument aucune une volonté de changement social (comment faire de l'insertion par l'activité économique ou du commerce équitable sans cela ?) celle-ci est plus « locale » que globale, ou moins explicitée (« Moi je ne fais pas ça pour faire de la politique. Je fais ça pour améliorer la vie de moi-même et des autres » dit Jocelyne, d'un SEL). Ces individus semblent présenter moins de dispositions à l'action collective que les membres les plus actifs.

Les dispositifs de qualité traduisent les différences de sensibilités et positionnement des membres des réseaux. Leur lente mise en place provient en partie de la confrontation des attentes qu'ils suscitent (en termes de définition des initiatives mais également d'usages du dispositif : marchands, identitaires, ou explicitement contestataires). Ces outils et démarches sont également mobilisés pour canaliser l'hétérogénéité des membres des réseaux. Les plus militants souhaitent en faire des facteurs de mobilisation des adhérents voire d'exclusion de ceux jugés les moins en phase avec leur projet politique. D'autres membres jouent de la flexibilité permise par l'imprécision des dispositifs pour recruter le plus grand nombre de membres possible, invoquant le rôle « d'éducation populaire » que jouera ensuite le réseau.

Les chartes, certifications par tiers et systèmes participatifs sont élaborés par les membres les plus actifs des réseaux pour se rassembler autour d'une identité collective. A travers ces dispositifs, ces « producteurs engagés » expriment non seulement des valeurs alternatives à celles de l'économie standard, mais également des représentations distinguant les réseaux entre eux. Ces outils et démarches sont des moyens d'agir et de mobiliser. Ils

délimitent les frontières entre l'intérieur et l'extérieur du mouvement. Sans chartes, certifications par tiers ou systèmes participatifs, les initiatives locales se développeraient les unes à côté des autres sans identité collective et donc sans constituer un mouvement.

Les dispositifs de qualité se trouvent ainsi au croisement des trois dimensions de la formulation d'une identité collective par les mouvements sociaux, telles que définies par A. Melucci (1989) : *l'expression* des buts de l'action, les moyens mis à disposition pour *agir*, les rapports à l'environnement (aussi bien vis-à-vis de l'extérieur qu'à l'intérieur du mouvement : *rassembler, mobiliser*). Les producteurs qui les élaborent sont « engagés » à plusieurs titres. Ils le sont de façon militante, par les « paris subsidiaires » contractés en amont et du fait de leur volonté de contribuer à un mouvement social. Mais ils le sont également par ces dispositifs mêmes, qui les engagent au respect d'un certain nombre de valeurs et de pratiques.

Sociologie économique, sociologie politique de l'économie

Appartenant à l'économie solidaire, les dispositifs de qualité étudiés sont élaborés dans un domaine partagé entre activité économique et mouvement social. Leur analyse contribue néanmoins à une réflexion plus globale sur les dispositifs présents lors des échanges, marchands ou non. En soulignant que ces outils et démarches expriment des conceptions diverses de la qualité, de la confiance et de ce qui la fonde, le cas étudié ici rejoint les travaux plaidant pour une meilleure prise en compte des valeurs en économie. L'attention portée à la dimension identitaire des dispositifs de qualité (dans leur genèse et leurs usages) abonde également dans le sens des travaux remettant la notion d'identité à l'honneur pour la compréhension des phénomènes économiques[346]. Un auteur tel que Mark Granovetter insiste en particulier sur l'importance de prendre en considération des dimensions telles que « la confiance et la coopération », ainsi que « le pouvoir et l'obéissance » pour comprendre les interactions humaines : « La confiance et le pouvoir établissent un pont entre les intérêts et l'action. Cela découle notamment du fait que les normes et les identités résultent de l'interaction et la structurent cognitivement et émotionnellement d'une manière qui échappe aux seuls intérêts personnels et de ce que les acteurs attribuent effectivement à ces

[346] Au sens le plus large, ou substantiel, de production et distribution de biens et services.

normes et à ces identités un rôle central lorsqu'ils définissent leurs intérêts personnels » (Granovetter, 2008, pp.224-225). De même, pour Richard Swedberg, le rôle central joué par les valeurs dans la vie économique est une idée que « la sociologie économique doit accepter si elle ne veut pas perdre contact avec la réalité.» (Swedberg, 2006, p.89). Cet auteur précise enfin qu'une manière d'introduire des valeurs serait de « passer par l'intermédiaire des « ordres de grandeur » traités par Boltanski et Thévenot » (idem.). C'est ce qui a été proposé ici à travers l'analyse des conventions de qualité sous-jacentes aux chartes, certifications et systèmes participatifs de l'économie solidaire.

Le choix de ce secteur comme terrain d'enquête a en outre permis d'examiner le rôle de dispositifs présents lors d'échanges aussi bien marchands que non marchands. Cette perspective permet d'observer ce que des dispositifs relevant de ces deux types d'échanges ont en commun. Elle met ainsi d'autant plus en lumière les usages non marchands de dispositifs œuvrant sur les marchés. En ne présupposant pas que les dispositifs qui peuplent les marchés ont avant tout ou uniquement des usages *marchands,* cette thèse a ainsi pris au sérieux la démarche consistant à analyser sociologiquement les objets traditionnellement étudiés par la discipline économique (la production, la consommation, le marché). Les dispositifs de qualité ont également des usages identitaires, militants, politiques. Les labels, logos et mentions ne sont pas uniquement des indicateurs pour les acheteurs. Ce sont les « étendards » d'individus désireux de promouvoir certaines valeurs telles que l'environnement, le lien social, l'insertion économique et sociale ou davantage d'équité dans les échanges. La publicisation de dimensions jugées trop peu valorisées peut également se faire de façon plus discrète : les réseaux ne mettant pas en place d'autre dispositif que leur charte en sont l'exemple.

Prenant en considération les enjeux normatifs sous-jacents aux dispositifs, la sociologie économique se rapproche d'une sociologie politique ; c'est-à-dire d'une sociologie étudiant « la dynamique des rapports de forces politiques qui traversent la société globale, étude envisagée à partir d'une observation des pratiques » (Braud, 2002, p.16). Pour M.-E. Chessel et F. Cochoy (2004b, p. 9) la prise en compte de la consommation « politique » pourrait s'avérer « une première étape vers la reconnaissance du fait que toute consommation, est, à sa manière, une pratique de nature politique ». Dans cette perspective, poursuivent ces auteurs, « parler de « politisation du marché » serait, au mieux un pléonasme, au pire un non sens, pour la simple raison que le marché est depuis toujours et de part en part, un espace éminemment politique : tout choix, qu'il soit guidé par des motifs axiologiques ou matériels,

participe aux déplacements de rapports de force et à la définition d'un monde commun ». Consommation et production n'étant que les deux faces d'une même pratique, ces propos s'appliquent tout aussi justement à la production, comme pratique politique.

Quelques éléments de réflexion quant à la pertinence des « labels »

Quels enseignements tirer de ce travail quant à la multiplication des dispositifs de qualité et aux injonctions publiques à la création de nouveaux labels ? Si la question concerne en premier lieu l'économie « sociale et solidaire » (avec l'incitation à l'élaboration de labels d'utilité sociale, de commerce équitable, d'économie sociale, d'entreprise sociale…) elle la dépasse pourtant largement et semble caractéristique du capitalisme contemporain. Pour M.-E. Chessel et F. Cochoy en effet, le consumérisme politique d'aujourd'hui serait davantage outillé que la plupart des formes qui l'ont précédé (Chessel et Cochoy, 2004b). De nombreux dispositifs comparables à ceux qui viennent d'être analysés sont encore en cours de réflexion. Deux exemples issus respectivement du domaine de la restauration et de l'économie sociale et solidaire en général indiquent le caractère transversal des enjeux soulevés par le cas analysé.

Un label « fait maison » dans la restauration…pour quelle qualité ?

Dans le domaine de la restauration, un label « fait maison » est en cours de discussion depuis juin 2013 dans le cadre du projet de loi relatif à la consommation. Le futur dispositif est présenté par la ministre du Tourisme Sylvia Pinel ainsi que par les médias comme visant à « mieux informer les consommateurs et promouvoir la qualité dans la restauration »[347]. Toute la difficulté réside dans la deuxième partie de l'affirmation : que recouvre la « qualité » à promouvoir ? Les débats sur le sujet donnent un aperçu des conceptions en présence. Le ministère propose de « valoriser les plats cuisinés sur place à partir de produits bruts ». Si l'objectif paraît au premier abord simple, sa mise en pratique révèle des failles. Le journal *The*

[347] Communiqué du ministère du Tourisme, http://www.artisanat-commerce-tourisme.gouv.fr/dix-priorites-pour-restauration

Huffington Post rapporte par exemple les propos du député (PS), Thomas Thévenoud : « Si vous servez une île flottante, et que vous achetez d'un côté l'île, de l'autre la crème anglaise et que vous rajoutez un peu de caramel dessus, c'est du fait maison ou pas? »[348]. Celui-ci soumet un amendement selon lequel seuls peuvent prétendre au titre de plats « faits maison » ceux qui ont fait l'objet d'une « préparation sur place à partir de produits bruts, c'est à dire des produits alimentaires *n'ayant fait l'objet d'aucun ajout chimique ou gustatif*[349]». Il demande en outre que soit précisé « *l'origine* des poissons en indiquant s'il s'agit de poissons d'élevage ou bien de poissons sauvages ». La composition des produits utilisés et leur mode de production entrent en ligne de compte dans ces suggestions. Le député se soucie également *d'emploi* et *d'environnement*, mettant en avant le fait qu'une telle façon de cuisiner requiert davantage de main d'œuvre et le recours à une production locale. Une autre députée (PS) Pascale Got, propose quant à elle un label « artisan-restaurateur » pour la « protection du consommateur, sauvegarde et *valorisation d'un savoir-faire* »[350]. Plus que les registres sanitaires, économiques (emploi), ou environnementaux, évoqués précédemment, c'est le registre domestique (tradition, savoir faire) qui est invoqué ici. La députée mentionne par exemple le « pays de la gastronomie », la « dimension artisanale » et les « techniques culinaires spécifiques » qu'il conviendrait de valoriser. Tout le monde ne s'oppose pas au registre industriel pour les mêmes raisons.

Ce projet de label pour la restauration rejoint ainsi les mêmes problématiques en termes de définition de la qualité que celles évoquées précédemment. Cet exemple indique de même la présence de forts enjeux identitaires. À l'évocation du pays de la « gastronomie », Pascale Got déplore les « dérives » qui y seraient constatées[351]. À la même époque, un restaurateur opposé au projet, jugé insuffisant, affirmait à la radio[352]: « les fast-food pourront l'afficher aussi, du moment qu'ils font un hamburger avec du steak cru, des tomates crues etc… ». La volonté d'afficher certaines valeurs se trouve confrontée à la crainte d'être *identifié* avec des acteurs dont on réprouve certaines pratiques. Cette même personne déplore de plus que le label ait été « élaboré sans concertation avec les intéressés, notamment les

---

[348] « « Fait maison » : le nouveau label permettra-t-il vraiment de savoir ce qu'on mange ? », Huffington Post, 25 juin 2013.

[349] Ces propos et les suivants sont mis en italiques par l'auteure de ces lignes.

[350] Pascale Got, « Artisan-restaurateur, pour que chacun abatte ses cartes », *Huffington Post*, 18 juin 2013. http://www.huffingtonpost.fr/pascale-got/label-artisan-restaurateur_b_3453691.html.

[351] Idem.

[352] France Info, juin 2013.

syndicats » et ait un caractère non contraignant : « Il faut des contrôles et que ce soit obligatoire ! [D'afficher la provenance] ». Les thèmes de la participation et du contrôle font partie du débat.

Un précédent label, « maître restaurateur », avait déjà été mis en place en 2009 pour les restaurants « cuisin[ant] maison à partir de produits bruts de qualité et avec une main d' œuvre professionnelle ». A travers ces propositions de label, les restaurateurs mais également les députés et les citoyens intéressés à la question, confrontent leurs visions d'une alimentation « de bonne qualité ». L'information du consommateur semble presque oubliée. Le journal *The Huffington post* conclut en juin 2013 : « Fin 2011, soit trois ans et demi après sa création, le titre de « maître restaurateur » restait inconnu de 9 Français sur 10, selon une étude BVA. Pas sûr donc, que le consommateur y voit véritablement plus clair.»[353] Peut-être conviendrait-il de dissocier ce qui relève du débat de société sur la qualité (de l'alimentation, du travail, lorsqu'il est question de label équitable, ou encore de l'environnement etc.) et ce qui relève de la forme prise par la communication sur la qualité (logo, site internet…).

Un label d'utilité sociale

Dans le domaine de l'économie « sociale et solidaire » à nouveau, la perspective d'un « label d'utilité sociale » a donné lieu à de nombreux travaux. Tout d'abord mobilisée en France pour désigner l'apport des organisations de l'économie sociale et solidaire, et justifier ainsi leur traitement particulier en termes de fiscalité ou de subventions publiques, la notion d'utilité sociale a ensuite donné lieu à des interprétations plurielles (Rodet, 2008). Trois grandes définitions peuvent être dégagées. La première est celle découlant de l'approche fiscale : une organisation serait « d'utilité sociale » lorsqu'elle répond à des besoins peu ou non satisfaits par le marché et l'État. L'utilité sociale correspondrait ainsi au fait de pallier les défaillances des secteurs privé lucratif et public (Euillet, 2004). Appliquée pour justifier le bien-fondé d'organisations de l'économie sociale et solidaire (importantes parce qu'étant « d'utilité sociale ») la notion place ce secteur dans une position « par défaut ». Ses structures se trouvent contraintes à l'innovation permanente pour ne pas être jugées « inutiles

[353] « « Fait maison » : le nouveau label permettra-t-il vraiment de savoir ce qu'on mange ? », *Huffington Post*, 25 juin 2013.

socialement » une fois leur activité prise en charge par le marché ou l'Etat (Noguès, 2003). De nombreux membres de l'économie solidaire rejettent cette définition et cherchent à définir l'utilité sociale comme la spécificité d'un secteur à part entière, produisant d'une façon originale, que les deux autres secteurs ne peuvent imiter. Cette définition est reprise par un ensemble de travaux académiques examinant les propriétés singulières de l'économie sociale et solidaire (Parodi, 1999 ; Gadrey, 2004 ; Lipietz, 2000). La difficulté à établir un consensus quand aux critères à retenir et la crainte que des indicateurs figés ne paralysent les structures concernées conduisent certains (acteurs aussi bien que chercheurs) à plaider pour une troisième acception. L'utilité sociale pourrait renvoyer à une notion flexible, caractérisée par des conditions de production locales et démocratiques, plutôt que par son contenu.

Les enjeux entourant ce sujet recoupent ainsi ceux mis en évidence par cette thèse. A une première définition, demandée entre autres par les pouvoirs publics dans un but de régulation, s'oppose une deuxième, revendiquée avant tout par les professionnels de l'économie sociale et solidaire. Ceux-ci plaident pour une définition n'assimilant par leurs activités à celles d'autres secteurs (en leur assignant un rôle « par défaut ») mais affirmant à l'inverse leur originalité et leur identité collective. Faisant écho aux critiques portées à l'encontre de la certification par tiers, ces acteurs craignent néanmoins de figer les pratiques par l'instauration d'une liste de critères. La revendication d'une utilité sociale déterminée au niveau local par délibération entre parties prenantes rejoint le projet de systèmes participatifs.

Plutôt que de retenir une telle conception, le projet de loi sur l'Economie sociale et solidaire (ESS) examiné à l'été 2013 retient une acception fermée de l'utilité sociale : « Sont considérées comme poursuivant un objectif d'utilité sociale, au sens de la présente loi, les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des deux conditions suivantes : 1° Elles ont pour but d'apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité, soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle. Ces personnes peuvent être des salariés, des clients, des membres, des adhérents ou des bénéficiaires de l'entreprise ; 2° Elles ont pour objectif de contribuer à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ou de concourir au développement durable »[354]. La composante démocratique, chère aux organisations historiques de l'ESS, a ainsi été doublement oubliée par ce projet de loi : d'une part, dans la mesure où le caractère démocratique ou non de la gestion des futures

[354] http://www.senat.fr/leg/pjl12-805.pdf

organisations concernées n'y figure pas (c'est l'objet des principales critiques du projet), d'autre part, car la notion d'utilité sociale y est réduite à une liste de caractéristiques, et non délibérée localement.

La création d'un « label d'utilité sociale » rejoint ainsi les questions soulevées par les dispositifs de qualité analysés. Ce rapprochement est d'autant plus fondé que les notions d'utilité sociale et de qualité renvoient toutes deux à la même interrogation fondamentale sur la détermination de la valeur et l'élaboration de nouveaux indicateurs de richesse. Les instruments d'évaluation des biens, services (ou projets) et les indicateurs qui en découlent configurent la perception de ce qui compte (Jany-Catrice, 2012a). Ils influencent à plus ou moins long terme les choix faits en termes de production et de consommation. Comme le formule A. Hatchuel, « la figure du prescripteur, lorsqu'elle contribue à la formation des préférences, met bien en évidence la nature « prescrite » de la valeur : la production de celle-ci par une construction mentale active reconstruisant des schémas culturels » (Hatchuel, 1995, p. 218).

Les certifications par tiers avec label ou logo présentent, à leur échelle, les difficultés associées à un indicateur tel que le PIB (Méda, 1999, 2012). Construits dans un contexte précis, par quelques d'acteurs non représentatifs de la société civile, ces dispositifs naturalisent sous des noms se diffusant à grande vitesse (« la » bio, « le » commerce équitable, « la » finance solidaire ou « l »'insertion par l'activité économique) des notions aux enjeux politiques non négligeables. Les réseaux qui choisissent de s'abstenir de tels dispositifs montrent pourtant toute l'importance de disposer de tels repères pour la coordination. La démarche des réseaux élaborant les systèmes participatifs contribue à rendre visibles les conditions d'élaboration de ces dispositifs et les controverses sur lesquels ils reposent. Elle s'apparente au « régime délibératif » évoqué par F. Jany-Catrice (2012) comme dispositif de coordination au sein duquel les citoyens seraient engagés dans une réflexion collective sur les biens communs à identifier, valoriser, préserver. Les systèmes participatifs tels qu'ils existent ou sont expérimentés actuellement ont du mal à constituer ces espaces de débats : leur idéal de participation ne s'étend que dans les limites étroitement surveillées des réseaux. L'implication des membres en interne n'atteint pas, de plus, le niveau envisagé par le projet. La volonté de réflexivité et de débat qui en est à l'origine peut néanmoins servir d'appui à la création de véritables espaces ouverts de confrontation des conceptions du bien commun, encore à construire.

Bibliographie

AGAMBEN, Giorgio, (2007), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Rivages, Paris.

AGRIKOLIANSKI, Eric, (2007), « L'altermondialisme en temps de crise. Réflexions sur un déclin annoncé », *Mouvements*, vol.2, n°50, pp. 33-41.

AGRIKOLIANSKI, Eric, SOMMIER, Isabelle, (dir.), (2005), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, La Dispute, Paris.

AGRIKOLIANSKI, Eric, SOMMIER, Isabelle, FILLIEULE, Olivier, (dir.), (2010), *Penser les mouvements sociaux*, Coll. Recherches, La Découverte, Paris.

AHRNE, Göran, BRUNSSON, Nils, (2008), *Meta-Organizations*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham UK and Northampton MA, USA.

AKERLOF, George, A., (1970), « The Market For "Lemons" », *Quarterly Journal of Economics*, 84, (3), pp. 488-500.

AKERLOF, George, A., KRANTON, Rachel, E. (2010) *Identity economics*, Princeton University Press, Princeton (N. J.).

AKOUN, André, (1999), « Identité », *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, Paris.

ALTERMONDES, (2009), *Le tourisme en quête de sens*, Hors série n°7, Printemps.

ALTERNATIVES ECONOMIQUES, (2011), *La richesse autrement*, Hors-série poche, n°48, mars.

ALTERNATIVES ECONOMIQUES, (2010), *L'Insertion par l'Activité Economique*, Hors-série poche, n°44, mai.

ANCELOVICI, Marcos, (2004), « Attac et le renouveau de l'antilibéralisme », *Raisons politiques*, n°16, novembre, pp.45-59.

ANCELOVICI, Marcos, ROUSSEAU, Stéphanie, (2009), « Les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle ». Dossier « Les mouvements sociaux au-delà de l'État », *Sociologie et société*, vol. 41, n°2, automne, pp. 5-14.

ANSELME, Michel, AUBERTEL, Patrice, BEHAR, Daniel, GILLIO, Claire, (dir.), (1995), *Les régies de quartier expériences et développement, regards de chercheurs*, Programme de recherches financé par la Délégation Interministérielle à la Ville et le Comité National de Liaison des Régies de Quartiers.

ARNSPERGER Christian, VAN PARIJS Philippe (2003), *Éthique économique et sociale*, La découverte, Paris.

BALLET, Jérôme, CARIMENTRAND, Aurélie, (2006a), « La consommation engagée et l'institutionnalisation économique du commerce équitable », *Economie et solidarité*, vol. 37, n°2, pp.42-56.

BALLET, Jérôme, CARIMENTRAND, Aurélie, (2006b), « Le commerce équitable : des labels à l'éthique relationnelle », Communication au GDR Economie et sociologie « Les Marchés Alimentaires », Montpellier, 23 et 24 mars.

BALSIGER, Philip, (2010), « Making Political Consumers: The Tactical Action Repertoire of a Campaign for Clean Clothes. », *Social Movement Studies*, vol. 9, n°3, august, pp. 311-329.

BALSIGER, Philip, (2009), « Consommation engagée », in FILLIEULE, Olivier, MATHIEU, Lilian, PECHU, Cécile, (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences-Po, Paris.

BAQUÉ, Philippe, (2012), *La bio entre business et projet de société*, Contre-feux, Agone.

BAQUÉ, Philippe, (2011), « Florissante industrie de l'agriculture biologique », in *Le Monde Diplomatique*, février.

BARDET, Fabrice, JANY-CATRICE, Florence, (2010), « Introduction », Dossier : Les politiques de quantification, *Revue Française de socio-économie*, n°5.

BARRAUD DE LAGERIE, Pauline, (2011), « Quand l'efficacité anticipée d'une institution entrave sa pleine genèse » in FRANCOIS, Pierre (dir.) (2011), *Vie et mort des institutions marchandes*, Presses de Sciences-Po, Paris.

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, (2003), *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, Paris.

BECHEUR, Amina, TOULOUSE, Nil, (2008), *Le commerce équitable, entre utopie et marché*, Vuibert, Paris.

BECKER, Howard, S., (2006 [1977 pour la version originale]), « Notes sur le concept d'engagement », *Tracés, Revue de sciences humaines*, n°11, ENS Editions, Lyon.

BECKER, Howard, S., (1963), *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, The Free Press, New York.

BELIS-BERGOUIGNAN, Clarisse, CAZALS, Marie-Claude, (2009), « Mondes de production et protection de l'environnement dans deux filières agricoles », *Économie rurale*, n°313-314, n° 5, octobre, pp. 38-54.

BELL, Daniel, (1973), *The Coming of Post-Industrial Society: A Venture in Social Forecasting*. Basic Books, New York.

BENEZECH, Danièle, (2011), « La confiance entre les partenaires de l'échange, au delà des labels », in AMENMIYA, Hiroko, (Ed.), *Du tekkei aux AMAP, Le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*, pp. 303-316.

BENEZECH, Danièle, (1996), « La norme : une convention structurant les interrelations technologiques et industrielles », *Revue d'économie industrielle*, vol.75, n°1, pp. 27-43.

BENGHOZI, Pierre-Jean, HENRY, Eric, RAVIX, Joël-Thomas, ROMANI, Paul-Marie, SEGRESTIN, Denis, (dir.), (1996a), « Normalisation et organisation de l'industrie », *Revue d'économie industrielle*, vol. 75, n°1, (Dossier).

BENGHOZI, Pierre-Jean, HENRY, Eric, RAVIX, Joël-Thomas, ROMANI, Paul-Marie, SEGRESTIN, Denis, (1996b), « Introduction - La normalisation : enjeux industriels et scientifiques », *Revue d'économie industrielle*, vol. 75, n°1, pp. 15-25.

BERREBI-HOFFMANN, Isabelle, LALLEMENT, Michel, (dir.), (2009a), « Dossier : A quoi servent les experts ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°126, PUF, Paris.

BERREBI-HOFFMANN, Isabelle, LALLEMENT, Michel, (2009b), « A quoi servent les experts ? Introduction. », in BERREBI-HOFFMANN, Isabelle, LALLEMENT, Michel, (2009a), (dir.), « Dossier : A quoi servent les experts ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°126, PUF, Paris.

BEUSCART, Jean-Samuel, PEERBAYE, Ashveen, (2006), « Introduction », Dossier : Les dispositifs, *Terrains et Travaux*, pp. 3-15.

BEVORT, Antoine, LALLEMENT, Michel, (2006), *Le capital social, Performance, équité et réciprocité*, Coll. Recherches, La découverte/MAUSS, Paris.

BEVORT, Antoine, (2002), *Pour une démocratie participative*, Presses de Sciences-Po, Paris.

BEVORT, Antoine, WORMS Jean-Pierre, BEGUE Muriel, RODET Diane, TRENTA, Arnaud, (2010), *Liens sociaux, pratiques des associations, action publique, en Île-de-France, un monde en changement*, Rapport final sur la recherche PICRI, février.

BIZEUL, Daniel, (1998), « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, n°39, (4), pp. 751-787.

BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne, (1992, [2006 pour la 3e édition]), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Coll. 128, Armand Colin, Paris.

BLANCHET, Vivien, CARIMENTRAND, Aurelie, (dir.), (2012), *Dictionnaire du commerce équitable*, Quae, Versailles.

BOISARD, Pierre, LETABLIER, Marie-Thérèse, (1989), « Un compromis d'innovation entre tradition et standardisation dans l'industrie laitière », in BOLTANSKI, Luc, THEVENOT, Laurent, *Justesse et justice dans le travail*, Cahiers du CEE.

BOLTANSKI, Luc, (2009), *De la critique, Précis de sociologie de l'émancipation.* Gallimard, Paris.

BOLTANSKI, Luc, THEVENOT, Laurent, (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.

BOLTANSKI, Luc, THEVENOT, Laurent, (1989), *Justesse et justice dans le travail*, Cahiers du CEE, PUF, Paris.

BOSTRÖM, Magnus, KLINTMAN, Mickael, (2008), *Eco-standard, product labelling and green consumerism*, Palgrave MacMillan, Basingstoke, New York.

BOUGHERARA, Douadia, PIGUET, Virginie, (2008), « Marchés avec coûts d'information sur la qualité des biens : une application aux produits écolabellisés », *Economie & prévision* n°182, n°.1, août, pp. 77-96.

BOUGHERARA Douadia, GROLLEAU, Gilles, THIEBAUT, Luc, (2003), « L'exclusion des produits agroalimentaires du dispositif d'écolabellisation », *Économie rurale* 275, n° 1, pp. 83-90.

BOURDIEU, Pierre, (1981), « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37.

BOURDON, Marie-Claude, (2009), « Socialement ISO », *L'UQAM, Journal de l'université du Québec à Montréal*, vol. 35, n°16, avril.

BOZONNET, Jean-Paul, (2010), « Boycott et Buycott en Europe. Ecocitoyenneté et culture libérale », Dossier : La consommation (tout) contre la société ?, *Sociologies pratiques*, n°20.

BRAUD, Philippe, (2002 pour la 6e ed.), *Sociologie politique*, LGDJ, Paris.

BRICQ, Renaud, (1995), Compte-rendu de « Robert Salais et Michael Storper, *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France »*, *Genèses*, vol. 20, n°1, pp. 170-171.

CAILLE, Alain, (2007), « Présentation » in « Avec Karl Polanyi, contre la société du tout marchand », *Revue du MAUSS*, n°29, premier semestre.

CALLON, Michel, (2002), « Pour en finir avec les incertitudes? » in « Dossier-débat : La qualité », *Sociologie du travail*, n°44, pp. 255-287

CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre, BARTHE, Yannick, (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris.

CALLON, Michel, MEADEL, Cécile, RABEHARIOSA, Vololona, (2000), « L'économie des qualités », *Politix*, vol. 13, n°52.

CALLON, Michel, MUNIESIA, Fabian, (2003), « Les marchés économiques comme dispositifs collectifs de calcul », *Réseaux*, n°122, pp.189-233.

CAPRON, Michel, (2012), « ISO 26000, un processus d'élaboration inédit », *Projet*, n°331, décembre, pp. 56-59.

CASHORE, Benjamin, AULD, Graeme, NEWSON, Deanna, (2003), « Legitimizing Political Consumerism: The Case of Forest Certification in North America and Europe» in MICHELETTI, Michele, DIETLIND Stolle et ANDREAS Follesdal., *Politics, Products, and*

Markets: Exploring Political Consumerism Past and Present, Transaction Publishers, New Jersey.

CAVES, Richard E., PORTER, Michael, E., (1977), « From entry barriers to mobility barriers : conjectural decisions and contrived deterrence to new competition », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 91, pp. 241-261.

CAZALS, Clarisse, BELIS-BERGOUIGNAN, Marie-Claude, (2009), « Mondes de production et protection de l'environnement dans deux filières agricoles », *Economie rurale*, n°313-314, sept-dec.

CEVIPOF, (2011), « La confiance dans tous ses états : les dimensions politique, économique, institutionnelle, sociétale et individuelle de la confiance », *Cahiers du Cevipof*, juillet, n°54, Sciences-Po, Paris.

CHABANET, Didier, (2009), « Nouveaux mouvements sociaux », in FILLIEULE, Olivier, MATHIEU, Lilian, PECHU, Cécile, (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences-Po, Paris.

CHAMBERLIN, Edward, O., (1933), *A Theory of Monopolistic Competition*, Mass., Cambridge.

CHAMBOREDON, Hélène, PAVIS, Fabienne, SURDEZ, Muriel, WILLEMEZ, Laurent, (1994) « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, pp. 114-132.

CHAMPENOIS, Claire, (2011), « Stabilité et transformation des règles », in FRANCOIS, Pierre, (dir.), *Vie et mort des institutions marchandes*, Presses de Sciences-Po, Paris.

CHANTELAT, Pascal, VIGNAL, Bénédicte, (2002) « L'intermédiation du marché de l'occasion. Échange marchand, confiance et interactions sociales », *Sociologie du travail*, n°44, pp.315-336.

CHAUVIN Pierre-Marie, (2010), *Le marché des réputations*, Féret, Bordeaux.

CHESSEL, Marie-Emmanuelle, COCHOY, Franck, (2004a), « Marché et Politique. Autour de la consommation engagée. Dossier. », (dir.), *Sciences de la société*, n°62, mai, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.

CHESSEL, Marie-Emmanuelle, COCHOY, Franck, (2004b), « Autour de la consommation engagée : enjeux historiques et politiques », *Sciences de la société*, n°62, mai, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, pp. 3-14.

CNEImag, (2004), *Les entreprises d'insertion, 25 ans déjà*, n°26, Automne.

COASE, Ronald, (1937), *The Nature of the Firm*, Economica, Blackwell Publishing.

COCHOY, Franck, (2011), *De la curiosité. L'art de la séduction marchande*, rmand Colin, Paris.

COCHOY, Franck, (2008), « Faut-il abandonner la politique aux marchés ? », in *Revue française de sociologie économique*, n°1, pp. 107-129.

COCHOY, Franck, (2004), *La captation des publics : « c'est pour mieux te séduire, mon client* », Presses universitaires du Mirail, Toulouse.

COCHOY, Franck, (2002a), *Une sociologie du packaging ou l'âne de Buridan face au marché,* Puf, Paris

COCHOY, Franck, (2002b), « Une petite histoire du client, ou la progressive normalisation du marché et de l'organisation », *Sociologie du travail*, vol. 44, n°3, pp. 357–380.

COCHOY, Franck, (2000), « De l' « AFNOR » à « NF », ou la progressive marchandisation de la normalisation industrielle », *Réseaux,* vol. 18, n°102, pp. 63-89.

COCHOY, Franck, DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, (dir.), (2000), « Dossier. Les professionnels du marché : vers une sociologie du travail marchand. », *Sociologie du travail*, vol. 42, n°3.

COESTIER, Bénédicte, MARETTE, Stephan, (2004), *Economie de la qualité,* La Découverte, Coll. Repères, Paris.

CONTAMIN, Jean-Gabriel, (2009), « Analyse des cadres », in FILLIEULE, Olivier, MATHIEU, Lilian, PECHU, Cécile, (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux,* Presses de Sciences-Po, Paris, pp. 38-46.

COSTEY, Paul, PERDONCIN, Anton, (2006), « Entretien avec Isabelle Sommier : l'altermondialisme, une nouvelle forme d'engagement ?», *Tracés*, novembre, pp.161-174.

COURRIER DE LA PLANETE, (2008), « Dossier : La consommation engagée », n°87, juil.-sept.

COURRIER DE LA PLANETE, (2008), « Commerce équitable. La crise de croissance ? », n°87, Juill-sept.

DARBUS, Fanny, (2012), « L'institutionnalisation de l'ESS « par le bas » », Communication pour le RT35 de l'AFS, 28 novembre, CNAM, Paris.

DARBUS, Fanny, (2009) *Pratiques et praticiens de l'économie sociale et solidaire,* (2000-2007), Thèse de doctorat de Sociologie, sous la direction de Frédéric Lebaron, EHESS, Paris.

DARBY, Michael, R., KARNI, Edi, (1973), « Free Competition and the Optimal Amount of Fraud », *Journal of Law and Economics*, n°16, pp. 67-88.

DEFOURNY, Jacques, (2006), « Économie sociale », in LAVILLE, Jean-Louis et CATTANI, Antonio David, (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie,* coll. Folio, Gallimard, Paris, p.303-312.

DELMAS, Corinne, (2011), *Sociologie politique de l'expertise*, Repères, La Découverte, Paris.

DIMAGGIO, Paul, J., (1988), « Interests and Agency in Institutional Theory », in ZUCKER, LYNNE, G., (dir.), *Institutional Patterns and Organizations*, Ballinger, Cambridge , pp. 3-32.

DOUGLAS, Mary, ISHERWOOD, Baron, (1978), *The World Of Goods. Towards An Anthropology Of Consumption*, Basic Books, New York.

DRAPERI, Jean-François, (2009), « Economie sociale », *Alternatives Économiques : L'économie sociale de A à Z*, Hors-série n°38 bis.

DUBET, François, (2010), « Sortir de l'idée de crise. Entretien avec Florence Giust-Desprairies », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n°9, janvier, pp. 131-147.

DUBET, François, (2004), *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*, Le Seuil/La République des Idées, Paris.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, (2011), « Le consomm'acteur d'hier à aujourd'hui », *Les Grands Dossiers de Sciences Humaines*, n°22, mars-avril-mai, pp. 72-76.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, (2009a), *La consommation engagée*, Presses de Sciences-Po, Paris.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, (2009b), « Le prestataire, le client, le consommateur. Sociologie d'une relation marchande », *Revue Française de Sociologie*, n°40, vol. 4, pp. 671-688.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, (2009c), « Cible ou ressource : les ambiguïtés de la mobilisation des consommateurs dans la contestation de l'ordre marchand », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n°2, pp. 189-214.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, (2006), « Routine et délibération. Les arbitrages des consommateurs en situation d'achat », *Réseaux*, vol. 24, n°135-136, pp. 253-284.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, (2003), « Confiance et qualité des produits alimentaires : une approche par la sociologie des relations marchandes », *Sociologie du travail*, Numéro spécial : *Agriculture et alimentation*, vol. 45, n°1, pp. 95-111.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, BARRIER, Julien, (2007), « Protester contre le marché : du geste individuel à l'action collective. Le cas du mouvement anti-publicitaire. », *Revue française de science politique*, vol. 57, n°2, pp. 209-237.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, LAMINE, Claire, (2004), « Faire le marché autrement. L'abonnement à un panier de fruits et de légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs », *Sciences de la société*, n ° 62, pp. 144-167.

DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, NEUVILLE, Jean-Philippe, (dir.), (2003), *Juger pour échanger*, Maison des Sciences de l'Homme, Inra, Paris.

DURKHEIM, Emile, (1988 [1895 pour la 1e éd.]), *Les Règles de la méthode sociologique*, Flammarion, Paris.

EME, Bernard, (2010) « Petite histoire de l'insertion par l'économique », in Alternatives économiques Poche, *L'Insertion par l'Activité Economique*, n°44, mai.

EME, Bernard, LAVILLE, Jean-Louis, (2006), « Économie solidaire », in LAVILLE Jean-Louis et CATTANI Antonio David (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, coll. Folio, Gallimard, Paris, pp.303-312.

ERIKSON, Kai, T., (1966), *The Wayward Puritans: A Study in the Sociology of Deviance*, Wiley, New York.

ESCALA, Thierry, (2009), « Les valeurs de la carcasse », in VATIN, François, (dir.), (2009), *Évaluer et valoriser, une sociologie économique de la mesure*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.

ESCALA, Thierry, (2006), « La production d'une figure du producteur. Le cas d'un label rouge. » *Economie rurale*, n°293, mai-juin, pp. 38-54

EUILLET, Alexandra. (2002). « L'utilité sociale, une notion dérivée de celle d'intérêt général », *Revue de droit sanitaire et social*, no 38, avril-juin, p. 207-228.

EYMARD-DUVERNAY, François, (2009), « L'économie des conventions entre économie et sociologie : *l'homo conventionalis* calcule et parle », in STEINER, Philippe, VATIN, François, (dir), *Traité de sociologie économique*, PUF, Paris.

EYMARD-DUVERNAY, François, (2002), « Les qualifications des biens », in *Sociologie du travail*, n°44, « Dossier Débat : La qualité », pp. 267-272.

EYMARD-DUVERNAY, François, (1989), « Conventions de qualité et formes de coordination », in *Revue économique*, vol. 40, n°2, pp. 329-359.

EYMARD-DUVERNAY, François, (1987), « Les entreprises et leurs modèles », Introduction à *Entreprises et produits*, Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, 30, PUF, Paris.

FAIR (2009), «Le « rapport Stiglitz » : un diagnostic lucide, une méthode discutable, des propositions qui ne sont pas a la hauteur des enjeux », note du Forum FAIR, Juillet.

FAVEREAU, Olivier, BIENCOURT, Olivier, EYMARD-DUVERNAY, François, (2002), « Where Do Markets Come From? From (Quality) Conventions! » in EYMARD-DUVERNAY, François, FAVEREAU, Olivier, (eds.), *Conventions and Structures In Economic Organization*, Edward Elgar, Cheltenham, pp. 213-252.

FILLIEULE, Olivier, (2010), « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoire, performances et stratégies d'action », in AGRIKOLIANSKI, Eric, SOMMIER, Isabelle, FILLIEULE, Olivier, *Penser les mouvements sociaux*, Coll. Recherches, La Découverte, Paris.

FILLIEULE, Olivier, (2009), « Conséquences biographiques de l'engagement » in FILLIEULE, Olivier, MATHIEU, Lilian, PECHU, Cécile, (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences-Po, Paris.

FILLIEULE, Olivier, (1997), *Stratégies de la rue*, Presses de la FNSP, Paris.

FILLIEULE, Olivier, MATHIEU, Lilian, PECHU, Cécile, (dir.), (2009), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences-Po, Paris

FLIGSTEIN, Neil, (2001), *The Architecture of Markets*, Princeton University Press, Princeton, (N. J.).

FLIGSTEIN, Neil, (1996), « Markets as Politics: A Political-cultural Approach to Market Institutions », *American Sociological Review*, vol. 61, n°4, pp. 656-673.

FOUCAULT, Michel (1994, [1977]), « Le jeu de Michel Foucault », Dits et écrits, T. II, Gallimard, Paris, pp. 298-329.

FRANCOIS, Pierre, (dir.), (2011), *Vie et mort des institutions marchandes*, Presses de Sciences-Po, Paris.

FRANCOIS, Pierre, (2008), *Sociologie des marchés*, Armand Colin, Paris.

FRANCOIS, Pierre, DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, (2011), « Introduction. Institutions économique et institutions marchandes. Nature, puissance et genèse » in FRANCOIS, Pierre, (dir.), *Vie et mort des institutions marchandes*, Presses de Sciences-Po, Paris, pp. 11-38.

GADREY, Jean, (2012), « Indicateurs. La mainmise des experts », *Projet*, n°331, décembre, pp. 26-32.

GADREY, Jean, (2008), « Le bon, le beau, le grand : entre culture et marchés, les singularités », *Revue Française de Sociologie*, vol. 49, n°2, pp. 379-389.

GADREY, Jean (2004). *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire*, rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE.

GADREY, Jean, JANY-CATRICE, Florence, (2012 [2005 pour la 1e éd.]), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Repères, La Découverte, Paris.

GALTIER, Franck, DIAZ-PEDREGAL, Virginie, (2009), « Le développement du commerce équitable peut-il conduire à une réduction des injustices ? Une réflexion à partir du cas du café », *Cahiers Agricultures*, vol. 19, n°1, pp. 50-57.

GARDIN, Laurent, (2006), *Les initiatives solidaires, la réciprocité face au marché et à l'Etat*, Eres, Paris.

GASMI, Nacer, GROLLEAU, Gilles, (2002), « Economie de l'information versus économie de l'attention ? Une application aux labels agro-alimentaires », Colloque « Systèmes agroalimentaires localisés », Montpellier, 16-18 octobre.

GATEAU, Matthieu, (2010), « De l'embauche à la démission ou les écueils du travail associatif dans les associations locales de solidarité internationale », *Socio-Logos*, n°5, pp. 1-19.

GATEAU, Matthieu, (2007), « Du bouche-à-oreille à l'entretien d'embauche », *Sociologies Pratiques*, n°15, pp. 123-134.

GLICKMAN, Lawrence, B., (2004), « Consommer pour réformer le capitalisme américain. Le citoyen et le consommateur au début du XXe siècle », *Sciences de la société*, mai, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, pp. 17-43.

GODARD, Olivier, (1993), « Stratégies industrielles et convention de l'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés », in *Actes du colloque « Economie et environnement »*, 15-16 février, INSEE.

GOFFMAN, Erwing, (1991, [1974, 1e éd.]), *Les cadres de l'expérience*, Minuit, Paris

GOFFMAN, Erwing, (1967), *Les rites d'interaction*, Minuit, Paris.

GRANOVETTER, Mark, (2008), *Sociologie économique*, Seuil, Paris.

GRENARD, Agnès, (1993), « Normalisation Certification : quelques éléments de définition », *Revue d'économie industrielle*, n°75, pp. 45-60.

GROLLEAU, Gilles, MZOUGHI, Naoufel, THIEBAUT, Luc, (2004), « Les instruments volontaires », *Revue internationale de droit économique*, T. XVIII, vol. 4, n°4.

GROUX, Guy, (2009), « Mouvement social », *Alternatives Économiques, Hors-série n°38 bis : L'économie sociale de A à Z.*

HALPERN, Catherine, (2009), *Identité(s), l'individu, le groupe, la société*, Sciences Humaines Editions, Paris.

HARDIN, Garrett, (1968), « Tragedy of The Commons », *Science*, New Series, vol. 162, n°3859. December, pp. 1243-1248.

HARDIN, Russell, (2006), *Trust*, Polity Press, Cambridge.

HARRIBEY, Jean-Marie, (2011), « Le bien commun est une construction sociale. Apports et limitées d'Elinor Ostrom », L'Economie *Politique*, Janvier, n°41, pp. 98-112.

HATCHUEL, Armand, (1995), « Les marchés à prescripteurs », in JACOB, Annie, VERIN, Hélène, (dir.), *L'inscription sociale du marché*, L'Harmattan, Paris.

HEBER-SUFRIN, Claire, HEBER-SUFRIN, Marc, (1994 [1981 pour la 1e éd.]), *L'école éclatée*, Desclée de Brouwer, Paris.

HELY, Matthieu, (2009), *Les métamorphoses du monde associatif*, coll. « Le lien social », PUF, Paris.

HELY, Matthieu, SIMONET, Maud, (dir.), (2008), « Dossier : Splendeur et misère du monde associatif », *Les mondes du travail*, n°5.

HIRSCHMAN, Albert, O., (1982), *Shifting involvement, private interest and publica action* (*Bonheur privé, action publique*), Princeton University Press, Princeton, (N.J.).

HIRSCHMAN, A. O., (1995 [1970 pour la 1e éd., trad. fr. 1972]) *Défection et prise de parole*, coll. « L'espace du politique », Fayard, Paris.

HOLLAND, Guillaume, SENE, Omar, (2010), "Elinor Ostrom et la Gouvernance Economique," *Revue d'économie politique*, Dalloz, vol.3, pp. 441-452.

INGLEHART, Ronald, (1977), *The Silent Revolution*, Princeton University Press, Princeton, (N.J.).

JAHN, Gabriele, SCHRAMM, Matthias, SPILLER, Achim, (2005), "The Reliability of Certification: Quality Labels as a Consumer Policy Tool", *Journal of Consumer Policy*, n°28, pp. 53-73.

JANY-CATRICE, Florence, (2012a), *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.

JANY-CATRICE, Florence, (2012b), « Quand mesurer devient maladif », *Projet*, n°331, décembre, pp. 6-13.

JEROME, Vanessa, (2007), « Les politiques publiques d'économie sociale et solidaire, un combat d'élu/e/s engagé/e/s pour un autre développement économique », in *Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales*, RTES/CRIDA, Ramonville, pp. 57-66.

JOURDAIN, Anne, (2010), « La construction sociale de la qualité », *Revue française de socio-économie*, Paris.

KARPIK, Lucien, (2009), « Élément de l'économie des singularités », in STEINER, Philippe, VATIN, François (dir.), *Traité de sociologie économique*, PUF.

KARPIK, Lucien, (2008), « De l'existence et de la portée de l'économie des singularités », in *Revue française de sociologie*, 2008/2, vol. 49, pp. 407-421.

KARPIK, Lucien, (2007), *L'économie des singularités*, Gallimard, Paris.

KARPIK, Lucien, (2003), « Postface : les dispositifs de l'économie des singularités », in DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, NEUVILLE, Jean-Philippe, (dir.), *Juger pour échanger*, Maison des Sciences de l'Homme, Inra, Paris.

KARPIK, Lucien, (2002), « Que faire des singularités ?», in « Dossier-Débat: La qualité », Sociologie du travail, n°44, pp. 255-287.

KARPIK, Lucien (2000), « Le Guide rouge Michelin », *Sociologie du travail*, 42, 3, p. 369-389.

KARPIK, Lucien, (1996), « Dispositifs de confiance et engagements crédibles », in *Sociologie du travail*, n°4, pp. 527-550.

KARPIK, Lucien, (1989), « L'économie de la qualité », in *Revue Française de sociologie*, n°30, pp. 187-210.

KAUFMANN, Jean-Claude, (2011 [1996 pour la 1e éd.]), *L'entretien compréhensif*, Armand Colin, Paris.

KEYNES, John M., (1998 [1936 pour la 1e éd.]), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, Paris.

KNIGHT, Frank, (1921), *Risk, Uncertainty and Profit*, A.-H. Kelly, New York.

LAFAYE, Claudette, THEVENOT, Laurent, (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 34, n°4, pp. 495-524.

LALLEMENT, Emmanuelle, (2010), « Ruptures, abandons, déplacements. Ethnologie des pratiques alternatives de consommation et d'échange », Dossier : La consommation (tout) contre la société ?, *Sociologies pratiques,* n°20.

LAMINE, Claire, (2008), *Les AMAP, un nouveau pacte entre producteur et consommateurs ?*, Yves Michel, Gap.

LANCASTER, Kelvin, J. (1966), « A New Approach to Consumer Theory », *Journal of Political Economy,* vol. 74, pp. 132-157.

LAURENS, Sylvain, (2007), « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des "imposants" », *Genèses,* n°69 (4), pp. 112-127.

LAURENT, Eloi, (2012), *Economie de la confiance,* Coll. repères, La Découverte, Paris.

LAVILLE, Jean-Louis, (2010), *Politique de l'association*, Seuil, Paris.

LAVILLE, Jean-Louis, (2004), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris.

LAVILLE, Jean-Louis, CATTANI, Antonio David, (2006), (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie,* coll. Folio, Gallimard, Paris, pp.303-312.

LAVILLE, Jean-Louis, SAINSAULIEU, Renaud, (1997), (dir.), *Sociologie de l'association, Des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, Paris.

LE CROM, Jean-Pierre, (2011), « L'usage du label comme arme syndicale » in LE VELLY, Ronan (dir.) « Dossier : Les enjeux de la consommation engagée », *Problèmes politiques et sociaux,* n°982, mars, La documentation française, Paris, pp. 21-23.

LE ROUX, Brigitte, PERRINEAU, Pascal, (2011), « Les différents types d'électeurs au regard des différents types de confiance », in LE ROUX, Brigitte, PERRINEAU, *et al.*, *La confiance dans tous ses états : les dimensions politique, économique, institutionnelle, sociétale et individuelle de la confiance,* Cahiers du CEVIPOF, n°54, juillet, Sciences Po., Paris.

LE ROY, Alice, (2011), « Plaidoyer pour la complexité. Entretien avec Elinor Ostrom. », *Ecologie et Politique,* n°41, janvier, pp. 112-121.

LE VELLY, Ronan, (2012), *Sociologie du marché*, coll. Repères, La Découverte, Paris.

LE VELLY, Ronan, (2011), (dir.), « Dossier : Les enjeux de la consommation engagée », *Problèmes politiques et sociaux,* n°982, mars, La documentation française, Paris.

LE VELLY, Ronan, (2006), « Le commerce équitable : des échanges marchands contre et dans le marché », *Revue française de sociologie,* vol. 47, n°2.

LEFEBVRE, Sylvain, (2010), *ONG et cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent*, coll. « Partage du savoir », PUF, Paris.

LELONG, Benoît, MALLARD, Alexandre, (2000a), « Dossier : La fabrication des normes », *Réseaux*, vol. 18, n°102, pp. 9-34.

LELONG, Benoît, MALLARD, Alexandre, (2000b), « Présentation. Dossier : la fabrication des normes », *Réseaux*, vol. 18, n°102, pp. 9-34.

LEVESQUE, Benoît, BOURQUES, Gilles, FORGUES, Eric, (dir.), (2001), *La nouvelle sociologie économique: originalité et diversité des approches*, Desclée de Brouwer, Paris.

LIMA, Léa, (2009), « Les frontières de l'expertise », in BERREBI-HOFFMANN, Isabelle, LALLEMENT, Michel, (dir.), « Dossier : A quoi servent les experts ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°126, PUF, Paris, pp. 149-155.

LIPIETZ, Alain, (2001), *Rapport final sur l'entreprise à but social et le tiers-secteur. Sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*. Rapport final relatif à la lettre de mission de Madame la ministre de l'Emploi et de la Solidarité. Consultable en ligne: <http:// lipietz.net>.

MAC CARTHY, John, D., ZALD, Mayer, N., (1977), « Resource Mobilization and Social Movements: a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, pp. 1212-1241.

MALLARD, Alexandre, (2000a), « La presse de consommation et le marché. Enquête sur le tiers consumériste », *Sociologie du travail*, n°42, pp. 391-409

MALLARD, Alexandre, (2000b), « L'écriture des normes », « Dossier : La fabrication des normes », *Réseaux*, vol. 18, n°102, pp.37-61.

MANGEMATIN, Vincent, (1998), « La confiance : un mode de coordination dont l'utilisation dépend de ses conditions de production », in HARRISSON, Denis, MANGEMATIN, Vincent, THUDEROZ, Christian, (dir.), *Confiance et entreprise*, Gaétan Morin, Montréal.

MATHIEU, Lilian, (2012), *L'espace des mouvements sociaux*, Coll. Sociopo, Editions du Croquant, Broissieux.

MATHIEU, Lilian, (2004), *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Coll. « La discorde », Textuel, Paris.

MATONTI, Frédérique, POUPEAU, Franck, (2004), « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 5, n°155, pp. 4-11.

MEDA, Dominique, (2012), « Comment le PIB a pris le pouvoir », *Projet*, n°331, pp. 14-21.

MEDA, Dominique, (1999), *Qu'est-ce que la richesse* ? (réed. 2008, sous le titre *Au-delà du Pib. Pour une autre mesure de la richesse*), Flammarion, Paris.

MELUCCI, Alberto, (1989), *Nomads of the Present*, Temple University Press, Philadelphia.

MELUCCI, Alberto, (1978), « Sociétés en changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et société*, vol. 10, n°2, pp. 37-53.

MENDRAS, Henri, (1965), *La fin des paysans*, Sédéis, Paris.

MICHELLETTI, Michele, (2011), « Une nouvelle forme d'engagement politique », in LE VELLY, Ronan, (dir.) « Dossier : Les enjeux de la consommation engagée », *Problèmes politiques et sociaux,* n°982, mars, La documentation française, Paris, pp.29-31.

MICHELETTI, Michele, (2004), « Le consumérisme politique. Une nouvelle forme de gouvernance transnationale ? », *Sciences de la société,* n°62, mai, pp. 121-123.

MICHELETTI, Michele, (2003), *Political Virtue and Shopping: Individuals, Consumerism, and Collective Action*, Basingstoke, Palgrave, Macmillan.

MICHELETTI, Michele, DIETLIND, Stolle, ANDREAS, Follesdal, (2003), *Politics, Products, and Markets: Exploring Political Consumerism Past and Present*, Transaction Publishers.

MURAYAMA, Katsushige, (2008), "Les *teikkei* au delà des labels" in COURRIER DE LA PLANETE, (2008), « Dossier : La consommation engagée », n°87, Juill-sept.

NEE, Victor, (2005), « The New Institutionalisms in Economics and Sociology », in SMELSER, Neil, J., SWEDBERG, Richard, (dir.), *Handbook of Economic Sociology*, Princeton University Press, Princeton, (N.J.), pp. 49-74

NELSON, Philip, (1970), « Information and Consumer Behavior », *Journal of Political Economy*, n°78, pp. 311-329.

NEVEU, Erik, (2011 [1996 pour la 1e édition]) *Sociologie des mouvements sociaux*, La découverte, Paris.

NEVEU, Erik, (2007), « Conflits sociaux et action collective », *Les mutations de la société française,* La découverte, Paris.

NOGUÈS, Henri (2003). « Économie sociale et solidaire : quelques réflexions à propos de l'utilité sociale », Revue des études coopératives, mutualistes et associatives, no 290, p. 27-40

NORTH, Douglass, (1990), *Institutions, institutional change and economic performance*, Cambridge University Press, Cambridge.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ESS, (2012), *Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions, édition 2012,* CNCRES, http://rtes.fr/IMG/pdf/Panorama_national_ESS_2012_-_CNCRES_basse_def.pdf

OLLIVIER, Carine, (2011), « Naissance et survie d'une institution », in FRANCOIS, Pierre, (dir.), *Vie et mort des institutions marchandes*, Presses de Sciences-Po, Paris.

ORLEAN, André, (2009), « La sociologie économique de la monnaie », in STEINER, Philippe, VATIN, François, (dir.), *Traité de sociologie économique*, PUF, Paris.

OSTROM, Elinor, (1990), *Governing the commons, The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, New York.

PARODI, Maurice (1999), « Les sciences sociales peuvent-elles légitimer les “spécificités méritoires” des associations ? », *in* François BLOCH-LAINÉ (dir.), *Faire société*, Paris, Syros

PIRIOU, Solenne, (2002), *L’institutionnalisation de l’agriculture biologique (1980-2000)*, Thèse de Doctorat de l'ENSAR sous la direction de Christian Mouchet, Rennes.

PLEYERS, Geoffrey, (dir.), (2011), *La consommation critique, Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Desclée de Brouwer, Paris.

PLEYERS, Geoffrey, (2009), « Horizontalité et efficacité dans les réseaux altermondialistes », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n°2, pp. 89-110.

PODOLNY, Joel, M., (2005), *Status Signals. A Sociological Study Of Market Competition*, Princeton University Press, Princeton, (N.J.).

PODOLNY, Joel, M., (1993) « A Status-based Model of Market Competition », *American Journal of Sociology*, 98 (4), pp. 829-872.

POLANYI, Karl, (1983 [1946 pour la 1e éd.]) *La Grande Transformation*, Gallimard, Paris.

POLANYI, Karl, ARENSBERG, Conrad, PEARSON, Harry, (1975 [1957 pour la version originale]), *Les systèmes économiques dans l’histoire et la théorie*, Paris, Larousse.

PUTNAM, Robert, (2007), « E Pluribus Unum: diversity and community in the twenty-first century », *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, n°2, juin, pp. 137-174.

PUTNAM, Robert, (2000), *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, New York.

PUTNAM, Robert, (avec LEONARDI Robert et NANETTI Raffaella), (1993), *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton, (N.J.).

RAO, Hayagreeva, MONIN, Philippe, DURAND, Rodolphe, (2003) “Institutional Change in Toque Ville: Nouvelle Cuisine as an Identity Movement in French Gastronomy”, *American Journal of Sociology*, vol. 108, n°4.

REVUE PROJET, (2012), *Qui décide de ce qui compte ?*, Dossier, n°331, décembre.

RIMBERT, Pierre, CRESPO, Sébastien, (2004), « Devenir syndicaliste ouvrier », in MATONTI, Frédérique, POUPEAU, Franck, (dir.), « Le capital militant. Engagements improbables, apprentissages et techniques de lutte », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 5, n°155, pp. 34-75.

RIZZO, Pantaleo, (2003), *L’Economie sociale et solidaire face aux expérimentations monétaires*, L’Harmattan, Paris.

RODET, Diane, (2012), « Des dispositifs de jugement pour et par les consommateurs ? Les systèmes participatifs de garantie du commerce équitable de l'agriculture biologique et des AMAP », *Revue Française de Socio-Economie*, n°10, pp. 199-217.

RODET, Diane, (2011), « La production engagée : les systèmes de garantie de l'économie solidaire comme réponse aux nouveaux enjeux de l'innovation », Communication au 4e Congrès de l'AFS, RT 12.

RODET, Diane, (2008), « Les définitions de la notion d'utilité sociale », *Économie et Solidarités*, vol. 39, n°1.

ROOZEN, Nico, VON DER HOFF, Francis, (2002, [2001 pour la 1e éd.]), *L'aventure du commerce équitable. Une alternative à la mondialisation par les fondateurs de Max Havelaar*, JC Lattès, Paris.

ROUSSEAU, François, BRALEY, Elisa, (dir.), (2012), *Atlas commenté de l'Economie sociale et solidaire, en France et dans ses régions*, Partenariat entre l'Observatoire national de l'ESS, la CNCRES, et Juris Editions, Paris.

SALAIS, Robert, STORPER, Michael, (1993), *Les mondes de production, enquête sur l'identité économique de la France*. EHESS, Paris.

SAWICKI, Frédéric, (2004), « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », LAGROYE, Jacques, (dir.), *La Politisation*, Belin, Paris.

SAWICKI, Frédéric, SIMEANT, Johanna, (2009), « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, vol 1, n°51, pp. 97-125.

SCHEOU, Bernard, (2009), *Du tourisme durable au tourisme équitable, Quelle éthique pour le tourisme de demain ?*, De Boeck, Bruxelles.

SEN, Amartya, (1979), « Equality of what ? », *The Tanner Lectures on Human Value*, University of Utah Press, Salt Lake City, pp. 195-220.

SERVET, Jean-Michel, (1999), *Une économie sans argent, les Systèmes d'Echange Local*, Seuil, Paris.

SIMEANT, Johanna, (2010), « La transnationalisation de l'action collective », in AGRIKOLIANSKI, Eric, SOMMIER, Isabelle, FILLIEULE, Olivier, (dir.), (2010), *Penser les mouvements sociaux*, Coll. Recherches, La Découverte, Paris.

SIMMEL, Georg, (2010 [1908 pour la 1e éd.]), *Sociologies*, PUF, Paris.

SINGER, Paul, (2006), « Économie solidaire », in LAVILLE, Jean-Louis, CATTANI, Antonio David, (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, coll. Folio, Gallimard, Paris, pp.303-312.

SINGLY (de), François, (2012, 3e éd.), *Le questionnaire*, Coll. L'enquête et ses méthodes, 128, Armand Colin, Paris.

SMITH, Adam, (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, TREMBLAY , Jean-marie, (dir.), Classiques des sciences sociales, Université du Québec à Chicoutimi, 2002, http://classiques.uqac.ca/.

SNOW, David, A., ROCHEFORD, E., Bruke Jr., WORDEN, Steven, K., BENFORD, Robert, D., (1986), « Frame Alignement processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, vol. 51, pp. 461-481.

SOMMIER, Isabelle, (2009), « Emotions », in FILLIEULE, Olivier, MATHIEU, Lilian, PECHU, Cécile, (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences-Po, Paris.

SOMMIER, Isabelle, (2003), *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Champs Flammarion, Paris.

SOMMIER, Isabelle, FILLIEULE, Olivier, AGRIKOLIANSKI, Eric, (dir.), (2008), *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe. Une perspective comparée*, Karthala, Paris.

STANZIANI, Alessandro, (2005), *Histoire de la qualité alimentaire (XIXe-XXe siècle)*, Seuil, Paris.

STANZIANI, Alessandro, (2003), « Produits normes et dynamiques historiques », in « Dossier-Débat (suite) : La qualité, suite », *Sociologie du Travail*, vol. 45, pp. 259–266.

STEINER, Philippe, (2005), *La sociologie économique*, Coll. Repères, La Découverte, Paris.

SWEDBERG, Richard, (2006), « Quand la sociologie économique rencontre l'économie des conventions », in EYMARD-DUVERNAY, François, (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*. Tome 1. Débats., Coll. Recherches. La découverte, Paris.

SYLVANDER, Bertil, LAGRANGE, Louis, MONTICELLI, Christine (2007), « Les signes officiels de qualité et d'origine européens. Quelle insertion dans une économie globalisée », *Economie rurale*, n°299, mai-juin.

SYLVANDER, Bertil, (1997), « Le rôle de la certification dans les changements de régime de coordination : l'agriculture biologique, du réseau à l'industrie », in *Revue d'économie industrielle*, n°80, pp. 47-66.

TARROW, Sidney, (1995), « Cycles of collective action: between moments of madness and the repertoire of contention », in TRAUGOTT, Mark, (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, Durham and London.

TAVOULARIS, Gabriel, (2008), « Les signes officiels de qualité en perte de reconnaissance », *Consommation et modes de vie*, n°112, CREDOC, juin.

TAVOULARIS, Gabriel, RECOURS, Fanette, HEBEL, Pascale, (2007), « Perception de la qualité et des signes officiels de qualité dans le secteur alimentaire », Cahier de Recherche, n°236, CRÉDOC.

TAYLOR, Verta, VAN DYKE, Nella, (2004), « "Get up, stand up": Tatical Repertoire of social movements », in SNOW, David, A., SOULE, Sarah, A., KRIESI, Hanspeter, (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movement*, Oxford, Blackwell, pp. 262-293.

TEIL, Geneviève, (2003), « Buveurs de vin de qualité : une multiplicité d'accords articulés », in DUBUISSON-QUELLIER, Sophie, NEUVILLE, Jean-Pierre, *Juger pour échanger*, Éditions de la MSH, Inra, Paris.

THEVENOT, Laurent, (1988), « Economie et politique de l'entreprise. La confrontation entre des formules d'investissements « industriels » et « domestiques » », in BOLTANSKI, Luc, THEVENOT, Laurent, *Justesse et justice dans le travail*, Cahiers du CEE, PUF, Paris

TILLY, Charles, (2006), *Regimes and Repertoires*, University of Chicago Press, Chicago.

TILLY, Charles, (2005), *Trust and rule*, Cambridge University Press, New York.

TILLY, Charles, (1986), *La France conteste de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris.

TOURAINE, Alain, (1973), *Production de la société*, Paris, Editions du Seuil.

TRENTMANN, Franck, (2008), « Le consommateur en tant que citoyen : synergies et tensions entre bien-être et engagement civique », *L'économie politique*, juillet, pp. 8-12.

TROUSSICOT, Juliette, (2005), « Le comité national des entreprises d'insertion, 25 ans d'entreprises humaines », *Interdépendance*, n°56.

VATIN, François, (dir.), (2009), *Évaluer et valoriser, une sociologie économique de la mesure*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.

VEGA (de la), Xavier, (2012), « L'économie repose-t-elle sur la confiance ? », *Sciences Humaines*, n°240, août-septembre.

VERCAMER, Francis, (2010), « L'Économie Sociale et Solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi », *Rapport sur l'Économie Sociale et Solidaire*, avril.

VIGIER, Jean-Paul, (2003), *Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire*, Editions Charles Léopold Mayer, Paris.

VIGIER, Jean-Paul, (1998), *Finansol, association pour le financement solidaire ou la promotion de l'économie solidaire*, Rapport 1997 de l'association d'économie financière, Montchrestien, Paris.

VIVERET, Patrick, (2010 [2004 pour la 1e éd.]), *Reconsidérer la richesse*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.

VOEGTLI, Michael, (2010), « « Quatre pattes oui, deux pattes, non ! », L'identité collective comme mode d'analyse des entreprises de mouvement social », in AGRIKOLIANSKI, Eric, SOMMIER, Isabelle, FILLIEULE, Olivier, *Penser les mouvements sociaux*, Coll. Recherches, La Découverte, Paris, pp. 203-223.

VOEGTLI, Michael, (2004), « Du Jeu dans le Je : ruptures biographiques et travail de mise en cohérence », *Lien social et politique-RIAC*, n°51.

WEBER, Florence, (2000), « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », *Genèses*, n°41, pp. 85-107.

WHITE, Harisson, (2011), *Identité et contrôle. Une théorie de l'émergence des formations sociales*, EHESS, Paris.

WILLIAMSON, Oliver, E., (1994), « Transaction Cost Economics and Organization Theory », in SMELSER, Neil, J., SWEDBERG, Richard, (Eds.), *The Handbook of Economic Sociology*. Princeton University Press, Russel Sage Fundation, Princeton, (N. J.), pp. 77-108.

ZAKI, Lamia, (2006), « Écrire une thèse en sciences sociales, entre contingences et nécessité », *Genèses*, n°65, (4), pp. 112-125.

ZOLESIO, Emmanuelle, (2011), « Anonymiser les enquêtés », *¿Interrogations ?* , n°12.

ZUCKER, Lynne, G., (1986), « Production of Trust : Institutional Sources of Economic Structure, 1840–1920.", in STAW, Barry, M., CUMMINGS, Larry, L., (dir.), *Research in Organizational Behavior*, Vol 8, JAI Press, Greenwich, pp. 53-111.

Annexes

Tableaux de données issues du questionnaire

Graphique A : Une population mixte, majoritairement entre 30 et 60 ans.

(Age et sexe des répondants au questionnaire)

Qui êtes-vous ?

Vous êtes :

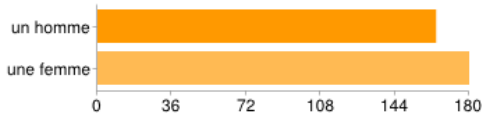

un homme	**164**	48%
une femme	**180**	53%

Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Vous avez...

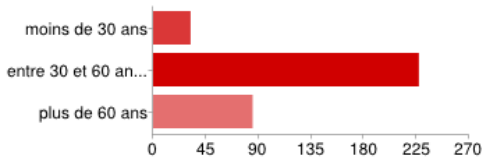

moins de 30 ans	**32**	9%
entre 30 et 60 ans inclus	**227**	66%
plus de 60 ans	**85**	25%

Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Google documents

Graphique B : Des « demandes d'amélioration » en matière d'évaluation des pratiques, de *participation* et *d'information*

Résultat de la question « Quelles améliorations de ce dispositif pourraient être envisagées ? » (Plusieurs réponses possibles).

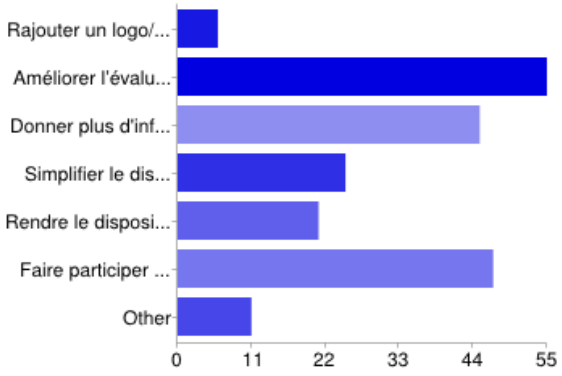

Rajouter un logo/label ou améliorer celui existant	**6**	6%
Améliorer l'évaluation de nos pratiques	**55**	56%
Donner plus d'informations aux consommateurs, ou une information plus claire	**45**	46%
Simplifier le dispositif	**25**	26%
Rendre le dispositif moins coûteux (pour les associations/entreprises)	**21**	21%
Faire participer plus de gens au dispositif (usager/clients, partenaires...)	**47**	48%
Other	**11**	11%

Les utilisateurs peuvent cocher plusieurs cases, donc les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Google documents

NB : Cette question était précédée de la question « Êtes vous satisfait du dispositif proposé par votre réseau ? ». Seules les personnes ayant répondu « non » (3) ou « Moyennement : des améliorations seraient souhaitables » (95) étaient dirigées vers la question portant sur les améliorations. Les réponses à cette dernière concernent donc 98 individus, ayant coché plusieurs modalités.

Tableau A – Des individus très diplômés.

Plus haut niveau d'études atteint par les répondants au questionnaire :

	Nb	**%**
Bac +5 ou plus	106	**30.9**
Bac1 à Bac4 inclus	152	**44.3**
Bac	36	10.5
BEP, CAP, Brevet	24	7.0
Formation « sur le Tas »	22	6.4
Sans réponse	3	0.9
Total	343	100.0

Logiciel R

Tableau B – Des salariés et dirigeants plus diplômés que l'ensemble des membres

Plus hauts niveaux d'étude obtenus selon les statuts :

	Bac+ 5 et plus	**Entre Bac +1 et Bac +4**	**Bac**	**BEP, CAP, Brevet**	**Formation « sur le tas »**	**Total**
Agriculteurs (AB, Nature et Progrès, AMAP)	18.5	33.7	19.6	13.0	15.2	100.0
Directeurs d'association	**50.0**	**50.0**	0.0	0.0	0.0	100.0
Dirigeants d'entreprise (autre qu'agriculteur)	**60.0**	40.0	0.0	0.0	0.0	100.0
Membres de CA (à l'exclusion des autres catégories)	26.1	45.7	17.4	6.5	4.3	100.0
Président (association)	**43.3**	40.0	6.7	6.7	3.3	100.0
Salariés (tous)	**43.6**	**43.6**	2.6	2.6	7.7	100.0
Adhérents, bénévoles, consommateurs, usagers (à l'exclusion des autres catégories)	31.5	**54.6**	6.5	5.6	1.9	100.0
Ensemble	31.3	44.5	10.6	7.1	6.5	100.0

Logiciel R.
NB : La très légère différence entre les totaux ci-dessus et les données du tableau A, provient du recodage de la variable « Statut » qui a exclu quelques répondants de l'échantillon.
Le test du X^2 a été effectué à l'aide de l'option "simulate.p.value" permettant de pallier les trop faibles effectifs de certaines cases. X^2= 60.6804, p-value = 0.0004998.

Tableau C – De jeunes salariés

Âges des répondants en fonction de leur statut (en %).

	Moins de 30 ans	**Entre 30 et 60 ans inclus**	**Plus de 60 ans**	**Ensemble**
Agriculteurs (AB, Nature et Progrès, AMAP)	9.8	81.5	8.7	100.0
Directeurs d'association	0.0	100.0	0.0	100.0
Dirigeants d'entreprise (autre qu'agriculteur)	0.0	100.0	0.0	100.0
Membres de CA (à l'exclusion des autres catégories)	4.3	54.3	41.3	100.0
Président (association)	0.0	36.7	63.3	100.0
Salariés (tous)	**25.6**	66.7	7.7	100.0
Adhérents, bénévoles, consommateurs, usagers (à l'exclusion des autres catégories)	10.0	57.3	32.7	100.0
Ensemble	**9.4**	65.8	24.9	100.0

Logiciel R. Le test du X^2 a été effectué à l'aide de l'option "simulate.p.value" permettant de pallier les trop faibles effectifs de certaines cases. $X^2 = 77.5321$, p-value = 0.0004998

Tableau D – Importance des formations en sciences économiques et sociales

Etudes effectuées (par domaine) en fonction des statuts (en %)

	Agri	**Agro Bio Enviro**	**Eco Comm Droit Fin**	**Sc Hum Soc Pol**	**Trav Soc.**	**Ingé Maths**	**Arts Cult Educ**	**Autres**	**Total**
Agriculteurs (AB, Nature et Progrès, AMAP)	41.2	11.8	18.6	10.8	2.0	3.9	2.9	8.9	100.0
Directeurs d'association	7.1	0.0	**28.6**	**35.7**	**21.4**	0.0	7.1	0.0	100.0
Dirigeants d'entreprise (autre qu'agriculteur)	7.1	7.1	**35.7**	**28.6**	7.1	14.3	0.0	0.0	100.0
Membres de CA (à l'exclusion des autres catégories)	19.0	12.1	17.2	20.7	6.9	20.7	0.0	3.4	100.0
Président (association)	8.6	8.6	20.0	22.9	8.6	25.7	2.9	2.9	100.0
Salariés (tous)	6.0	6.0	20.0	**36.0**	**14.0**	6.0	6.0	6.0	100.0
Adhérents, bénévoles, consommateurs, usagers (à l'exclusion des autres catégories)	18.8	10.9	18.0	25.0	10.2	7.0	3.9	6.2	100.0
Ensemble	21.2	10.0	19.5	22.4	8.2	9.7	3.2	5.7	100.0

Logiciel R.

Le test du X^2 a été effectué à l'aide de l'option "simulate.p.value" permettant de pallier les trop faibles effectifs de certaines cases. $X^2 = 119.9299$, p-value = 0.0009995

Légende (modalités du questionnaire avec regroupements des réponses fréquentes à la modalité « autres ») :

Agri : Agriculture, viticulture, arboriculture, apiculture.
Agro. Bio. Enviro : Agronomie, biologie, sciences de l'environnement
Eco, Comm, Droit, Fin. : Economie, commerce, finance, droit, gestion
Sc. hum. Soc et pol : Sciences humaines sociales et politiques
Trav. Soc : Travail social, prévention spécialisée
Ingé. Maths : Sciences de l'ingénieur, mathématiques (+ chimie, chimie appliquée, informatique, physique)
Arts, cult., éduc. : Arts, culture, éducation, documentation, études littéraires.
Autres : hôtellerie restauration, métiers de la santé, du bâtiment, tourisme.

Glossaire

Les termes marqués par un astérisque figurent eux-mêmes dans le glossaire.

ACAB : Association des Conseillers en Agriculture Biologique créée en 1978 et rassemblant des agronomes et techniciens indépendants intéressés par les techniques agrobiologiques. Ses membres effectuent les contrôles indépendants de la gestion de la marque pour le compte de Nature et Progrès jusqu'en 1991(la décision d'attribution de la mention étant toujours du ressort des COMAC*). Elle donne ensuite naissance à Ecocert* pour effectuer les contrôles et séparer cette tâche de la partie conseil.

AFAQ : Association Française pour l'Amélioration et le management de la Qualité, créée en 1988. L'AFAQ a fusionné en 2004 avec l'Association française de normalisation pour former le « groupe AFNOR* ».

Marque **AFAQ** : Marque de certification et d'évaluation de systèmes de management. Elle propose aux entreprises volontaires la certification ISO 9001. La marque AFAQ est aujourd'hui gérée par la société AFNOR* Certification (du groupe AFNOR*).

AFNOR : Agence Française de Normalisation, créée en 1926 et placée sous la tutelle du Ministère de l'industrie. Organisme officiel français de normalisation, membre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO*) auprès de laquelle elle représente la France. Sa fusion avec l'AFAQ* en 2004 a donné naissance au « Groupe AFNOR ».

Groupe **AFNOR :** Issu de la fusion de l'AFNOR et de l'AFAQ* en 2004 Le groupe se divise en quatre sociétés : AFNOR normalisation, AFNOR certification, AFNOR compétences et AFNOR éditions (voir encadré 2, chapitre 1).

AG : Assemblée générale. Rassemblement de l'ensemble des membres d'une organisation dans le but de prendre des décisions concernant celle-ci. Les AG sont le plus souvent annuelles. Ce mode de fonctionnement est utilisé aussi bien par des associations à but non lucratif que par des entreprises.

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Circuits courts de distribution de produits agricoles.

AMAP-IdF : Réseau des AMAP* d'Ile-de-France

AMAP-PACA ou **Alliance Provence** : réseau des AMAP* en région PACA.

ATES : Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire.

CA : Conseil d'Administration. Groupe de membres d'une organisation (personnes morales ou physiques) élus par son assemblée générale, dans le but d'administrer cette entreprise ou association.

CCFD ou CCFD-Terre Solidaire : Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement. Première organisation non gouvernementale française de développement, fondée en association loi 1901 en 1961 et reconnue d'utilité publique en 1984.

Certification : assurance donnée par écrit de la conformité d'une organisation, d'un processus, d'un service, d'un produit ou de compétences professionnelles à des exigences (cahier des charges techniques, normes…). La certification est le plus souvent comprise comme étant effectuée par un organisme indépendant des parties en causes. On parle alors de « certification par tiers ».

Cigales : Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire. Co-fondateurs du réseau Finansol ayant créé le « label » du même nom. Structures de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de leurs membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, …). Les Clubs sont constitués de cinq à vingt personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun. Ils se réunissent plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de leurs placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises. (http://www.cigales.asso.fr/spip.php?rubrique6)

CNEI : Comité National des Entreprises d'Insertion

CNHAB : Commission Nationale d'Homologation des cahiers des charges de l'Agriculture Biologique, évoquée par le décret du 10 mars 1981 et constituée en mars 1983.

CNIAE : Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique. Créé en 1991, le CNIAE est un lieu d'échange et de concertation pour les réseaux de l'insertion par l'activité économique, et peut être consulté par le gouvernement pour les questions relevant de ce domaine.

CNLRQ : Centre National de Liaison des Régies de Quartier

COFRAC : Comité Français d'Accréditation. Association française fondée en 1994 à Paris ayant pour but d'accréditer en France des organismes privés ou des laboratoires dépendant de la puissance publique. AFNOR* Certification est notamment le premier organisme certificateur français à avoir obtenu une accréditation du COFRAC[355]. L'accréditation de l'ensemble des organismes de certification est confiée par l'Etat au COFRAC depuis 2009.

COMAC : Commission locale Mixte chez Nature et Progrès, composée de producteurs et consommateurs et évaluant un producteur à partir des informations fournies par l'enquête.

CREAMAP : Centre de ressources sur les AMAP*.

CPT : Certification Par Tiers. Contrôle et attribution d'une certification par un organisme indépendant du producteur. (Peut être privée ou publique).

[355] http://www.afnor.org/metiers/certification/accreditations (décembre 2012)

Dispositif de qualité : Terme proposé par l'auteur pour désigner tout instrument et/ou démarche mis en place par un organisme en référence à sa qualité ou celle de ses biens ou services, quelle qu'en soit la finalité précise (la définir, l'évaluer, la garantir, la signaler…).

Écocert : Organisme de certification en agriculture biologique créé en 1991. Obtient l'agrément du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, et celui du Ministère de l'Economie et des Finances l'année suivante. Ecocert est accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC*) au titre de la norme EN 45011 (ou ISO65) en 1996.

EFTA : European Fair Trade Association. Réseau européen des importateurs de produits issus du commerce équitable, créé de façon informelle en 1987 puis formalisé en 1990. Ce réseau regroupe douze centrales d'importation européennes dans neuf pays européens (dont Solidar'Monde en France).

EIC : Evaluations Internes Croisées. Système participatif élaboré par l'ATES*, ayant connu une première vague en 2008 puis une deuxième en 2013.

FADEAR : Fédération des ADEAR, Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, qui regroupent des paysan-e-s, pour majorité membres de la Confédération Paysanne, et d'autres acteurs du monde rural, dans un but de partage d'expérience et de savoir-faire.

FINE : Fondé en 1998, ce réseau informel d'échange d'information réunit les quatre organisations internationales de commerce équitable basées en Europe : FLO*, WFTO* (ex-IFAT*), NEWS!* (aujourd'hui remplacé progressivement par WFTO Europe) et l'EFTA*. FINE possède un bureau du plaidoyer (Advocacy Office) installé à Bruxelles.[356]

FLO : Fairtrade Labelling Organizations est une association mettant en réseau des initiatives de certification par tiers de commerce équitable situées dans plus de 21 pays, dont la France (association Max Havelaar).

FNAB : Fédération nationale d'agriculture biologique, à vocation syndicale, créée en 1978 par des agriculteurs biologiques pour se rassembler au-delà des appartenances de marques.

FORESCO : Réseau des RERS (anciennement MRERS*)

IFAT : International Fair Trade Association**,** fondée en 1989, devenue WFTO* en 2008.

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle

ISO : International Standard Organisation. Organisation internationale de normalisation fondée en 1947 et basée à Genève. Elabore et diffuse les normes internationales mais n'effectue pas les certifications (les contrôles de conformité et agréments sont effectués par des certificateurs nationaux ou régionaux).

[356] Source : http://www.artisansdumonde.org/

Normes ISO : Les normes ISO sont élaborées par un groupe d'experts au sein d'un comité technique. Une fois que le besoin d'une norme a été identifié, ces experts se réunissent pour étudier et trouver un accord sur un projet de norme. Celui-ci est ensuite communiqué aux membres de l'ISO, qui décident de l'adoption de la norme sur une base consensuelle. Parmi les normes de l'ISO les plus connues, figurent les « ISO 9000 », concernant la qualité du management, « ISO 14000 » en matière de mangement environnemental, « ISO 26000 » sur la responsabilité sociale des entreprises ou encore « ISO 65 » sur la compétence et l'indépendance des certificateurs[357].

Label ou label de qualité : Étiquette ou marque spéciale créée par un syndicat professionnel ou un organisme parapublic et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, la qualité et les conditions de fabrication en conformité avec des normes préétablies[358]. L'utilisation du terme label est réservée en France aux signes officiels de reconnaissance la qualité et de l'origine[359]. Le terme est employé dans ce travail avec des guillemets (« label ») lorsqu'il renvoie à l'usage qu'en font les individus rencontrés. Ainsi, les membres des régies de quartier ou de Max Havelaar désignent leur logo comme un « label », bien qu'aucun des deux ne soit officiellement reconnu en France.

MIRAMAP : Mouvement Interrégional des AMAP

MRERS : Mouvement des Réseaux d'Échanges Réciproques des Savoirs, devenu FORESCO*.

NEWS! : Network of European World Shops. Réseau européen des magasins de commerce équitable, créé en 1994, et regroupant 14 fédérations nationales de Magasins du Monde de 13 pays européens.

PICRI : Partenariat Institution Citoyens pour la Recherche et l'Innovation. Dispositif de recherche financé par la Région Ile-de-France, réunissant laboratoires de recherche publics et organisations de la société civile à but non lucratif. Ces partenariats cherchent à favoriser la participation de la société civile à la production des connaissances.

PFCE : Plateforme du Commerce Équitable.

QUALIREI : Logo (dit label) des entreprises d'insertion, interne au CNEI, de 1997 à 2012. Remplacé ensuite par une labellisation par l'AFNOR* (dite « AFAQ*-AFNOR* »).

RERS : Réseaux d'Échanges Réciproques des Savoirs (échanges non marchands, non monétaires).

RQ : Régie de Quartier.

---

[357] *www.**iso**.org/**iso**/fr*
[358] Dictionnaire Larousse, 2013.
[359] http://alimentation.gouv.fr/label-qualite-origine, septembre 2012

SAF : Système d'analyse des filières, mis en place par l'association de commerce équitable Minga. Système participatif. Anciennement « SGAP » : Système de garantie et d'amélioration participatif.

SEL : Systèmes d'échanges locaux (échanges non marchands de biens et services, à l'aide d'une monnaie fondée sur le temps).

SGAP : Système de Garantie et d'Amélioration Participatif, élaboré par l'association de commerce équitable Minga. Devenu « SAF* ».

SP : Systèmes Participatifs. Terme employé par l'auteure (et non les acteurs de terrain) pour rassembler les systèmes participatifs de garantie et tous les systèmes en découlant ou s'y apparentant. Elaborés en référence à la qualité d'une organisation, d'un bien ou d'un service (pour la définir, l'évaluer, la garantir, ou la signaler), ces systèmes ont en commun d'afficher la volonté d'ouvrir l'évaluation des pratiques de production à l'ensemble des parties prenantes (producteurs, consommateurs, fournisseurs, importateurs, citoyens….). Regroupe des systèmes tels que les SPG*, SGAP*, SAF*, Système d'évaluation de l'ATES, Démarche de Progrès des Régies de quartier…

SPG ou SGP : Systèmes Participatifs de Garantie ou Systèmes de Garantie Participatifs. Dispositif de qualité participatif, initié par Nature et Progrès en France.

URGENCI : « Réseau international des initiatives d'Agriculture soutenue par la Communauté ». Association internationale regroupant les réseaux semblables à celui des AMAP dans différents pays[360].

WFTO : World Fair Trade Organization, anciennement « IFAT*», organisation mondiale de commerce équitable, créée en 1989 et regroupant 324 organisations dans plus de 70 pays.

[360] http://www.urgenci.net/

Récapitulatif des enquêtés rencontrés en entretien

Collectif	Pseudonyme	Fonction	Etudes	H/F	Age	Autres données de parcours
Minga	**Bernard**	Salarié 1 ou salarié d'une entreprise membre Secrétaire général de Minga, à mi-temps et salarié à mi-temps de Andines-Scop.	-	H	~60	Fondateur d'Andines, co-fondateur de la PFCE et de Minga.
	Isabelle	Fondatrice et gérante Andines-Scop. Co-fondatrice de Minga, membre du CA de Minga depuis 2008	-	F	~50	-
	Martin	Salarié 2 Depuis 2006, CDI emploi tremplin. Animateur du réseau. Co-anime les formations sur le SP.	Etudes de sociologie à paris 5	H	~30	-
	Louise	Salariée 3 Salariée de 2009 à 2012 en CDI, responsable du SP	Licence éco Maîtrise relations internationales	F	~30	
	Gabriel	Salarié d'une entreprise membre 1	Ecole Centrale de Nantes	H	~30	
	Sandrine	Gérante d'une entreprise membre 2	Maîtrise en montage de projets culturels	F	~40	Double maîtrise inachevée en sciences du langage et en communication. Plusieurs expériences dans le monde associatif.
	Victor	Gérant d'une entreprise membre 3	-	H	~40	A travaillé à l'Institut National De la Boulangerie, dans la recherche sur l'amidon. A également le label AB et la mention Nature et Progrès
CNLRQ	**Bénédicte**	Adhérente 1, Présidente	Mathématiques.	F	~55	Professeur de mathématiques (15 ans), responsable d'animation scientifique puis d'évaluation muséologique à la Cité des Sciences de La Villette (8 ans). Présidente d'un club de prévention.
	Christian	Adhérent 2, Président d'honneur	Apprentissage en aéronautique	H	~60	Dessinateur industriel, préparateur en mécanique.
	Elias	Salarié 1	Education spécialisée, DESS gestion des entreprises, MBA gestion de projets	H	~45	
	Cyril	Salarié 2	Bac +4 conseiller de	H	~45	

			gestion agricole.			
	Audrey	Salarié 3	Lettres, sciences de l'éducation	F	~30	
	Armance	Salariée d'une régie locale. Chargée d'insertion sociale et professionnelle	Maîtrise de sciences et techniques en insertion sociale et développement. M2 développement local et coopération professionnelle.	F	~30	
SEL'idaire	**Brigitte**	Adhérente 1, bénévole	-	F	~50	Femme au foyer
	Claudine	Adhérente 2, bénévole et	-	F	~50	Secrétaire de la Route des SEL
	Betty	Adhérente 3, bénévole	Informatique	F	~55	
	Nadine	Adhérente 4	ESCP	F	~60	Porte parole de la coordination des SEL Idf
	Jocelyne	Présidente de SEL local	-	F	~50	-
Finansol	**David**	Salarié. Responsable de l'observatoire de Finansol depuis fin 2007	Maitrise de gestion, et 3e cycle, en dév. durable, sur la RSE		~35	-
	Guy	Président d'une structure membre (Cigales)	-		~60	Militant associatif depuis les années 1970, dans l'éducation populaire, la défense des locataires, les AMAP etc.
	Geneviève	Gérante d'une structure membre (Cigales)	Bac+5	F	~30	« moi je ne suis pas une militante je bosse dans le privé je n'ai aucun problème avec le système capitaliste, y a pas de souci »
FORESCO	**Anne**	Fondatrice	Institutrice, DEA sciences de l'éducation	F	~65	
	Thierry	Salarié	Formation en comptabilité en droit et en sciences de l'éducation	H	~45	A travaillé à l'AFPA (formation des adultes) et à l'ANPE
	Martine	Référente d'un RERS 1	Psychologie	F	~60	Psychologue
	Thérèse	Référente d'un RERS 2	Licence de psychologie, DEA de philosophie	F	~60	Enseignante de français en CAP, BEP, BTS

PFCE	**Pascaline**	Salariée 1, chargée de mission évaluation	En thèse de socio à l'IRD (DESS relations intn et maîtrise de droit)	F	~30	Co-rédactrice des Mémentos et guides sur les systèmes de garantie du commerce équitable
	Sophie	Salariée 2, Déléguée générale (« coordinatrice » avant) depuis 2009	Économie et anglais LSE (Londres) en développeme nt	F	~35	Est aussi administratrice ATES et WFTO
	Matthieu	Gérant et fondateur d'entreprise de commerce équitable membre,	Fac économie gestion	H	~30	Ancien coopérant au Mali
AMAP	**Abdia**	Salariée 1, coordonnatrice du réseau IdF de début 2008 à mi 2010.	SupAgro Paris spécialité dvpt agricole et M2 anthropologie	F	~30	A travaillé à la Fadear et dans des ONG de développement.
	Vincent	Salarié 2, stagiaire en charge du SP pour le réseau IdF	SupAgro Montpellier	H	24	-
	Manon	Salariée 3, coordonnatrice du réseau IdF de 2011 à 2012	IEP Lyon	F	29	-
	Arnaud	Adhérent	Ecole Navale	H	~35	Porte parole du mouvement national : Miramap. Officier de profession.
	Luc	Adhérent du réseau PACA. Rédacteur de la charte des AMAP	-	H	~60	Co-fondateur du Miramap. Membre d'ATTAC. Profession : Consultant auprès des collectivités locales en achats publics, systèmes d'info. et organisation.
	Pierre	Adhérent d'une AMAP.	Bac +4	H	~50	Professeur des écoles
Nature et Progrès	**Bruno**	Administrateur 1, depuis 2008. Membre du groupe local Aveyron et secrétaire de la COMAC (Référent pour le service professionnel concernant le CA).	École d'ingénieurs agronomes	H	~40	Membre de Minga. Certificateur et contrôleur pendant 2 ans pour Ecocert. Animateur salarié d'un groupement d'agriculteurs bio. Ex salarié du service qui gère l'attribution de la mention, de 2005 à 2007.
	Justine	Salariée en charge du SP pour la fédération	IUT maîtrise de l'environnem ent, études sur le milieu aquatique	F	~30	
	Jacques	Administrateur 2, Président du groupe nature et progrès IdF	Stewart. Informatique.	H	~60	Adhérent depuis 1973. Steward puis maçon puis informaticien, aujourd'hui retraité
	Johan	Administrateur 3. Ancien président de fédération	Bac +5, en productions animales et végétales. études de technicien	H	~40	Enquêteur pour Nature et Progrès pendant sept ans, Impliqué au sein de l'IFOAM pour la défense des SPG. Aujourd'hui éleveur, producteur. Président de COMAC locale.

			conseil en agriculture bio.			
	Victor	Fondateur et gérant de boutique membre	Cf « minga »	H		Egalement membre de Minga et AB.
ATES	**Nicolas**	salarié 1 ou coordinateur	IEP Lille	H	~30	
	Jonathan	Salarié 2. (de fin 2009 à juin 2011 - un an à la date de l'entretien), chargé de mission développement	Sciences économiques et sociale à l'université	H	~30	A travaillé chez Alteréco Stage de 6 mois dans une des asso. de l'ATES puis bénévole pour le réseau 3 mois.
	Gaelle	Salariée 3, en charge de l'élaboration du SP entre 2009 et 2012	En thèse de sociologie	F	~30	
	Michel	Bénévole d'une association membre	-	H	~60	
	Gaétan	Salarié d'une association membre	-	H	~30	
Max Havelaar France	**Alain**	Salarié 1, Directeur des campagnes d'opinion et relations producteurs	-	H	~50	
	Jérôme	Salarié 2, (en toute rigueur ancien salarié mais travaillant encore à son compte pour l'association depuis janvier 2010)	ENSAM et master à l'IEP Paris	H	~30	Bénévole chez Ingénieurs sans frontières. Dir. adjoint en charge de la partie internationale c/ Max Hav. de fin 2006 à mi 2007. Puis plein temps chez FLO jusqu'à fin 2009.
	Damien	Salarié 3	IUT commerce	H	~30	
	Henry	Trésorier	-	H	~70	
AB	**Christelle**	Salariée. Chargée de mission pôle observatoire et notifications	Ecole d'agriculture de Purpan	F	~40	
	Victor	Gérant d'une entreprise membre 1	(cf Minga)			Egalement membre de Minga (cf ci-dessus) et Nature et Progrès
	Claudine	Gérante d'entreprise membre 2	-	F	~45	
	Daniel	Eleveur herbager	Formé par son père, agriculteur	H	~65	
CNEI	**Jeanne**	Salariée 1. Responsable certification	BEP communication, administration secrétariat.	F	~45	A travaillé dans l'humanitaire pendant neuf ans.
	Françoise	Salariée 2. Déléguée régionale UREI	Bac +5 sciences humaines et sociales	F	-	-

Liste des observations

Observations Transversales

Mise en œuvre de plusieurs dispositifs de qualité :

Date	**Évènement**	**Dispositif de qualité concerné**	**Discussions informelles**
20 /03/09	Salon Vivre autrement	-AB, -Mention et SPG de Nature et progrès, -Charte de l'ATES	-Représentant Biocoop -Producteur de chocolat mention Nature et progrès -Vendeur cacahuètes graines apéro, AB, Demeter et Nature et Progrès -Vendeur Pain d'épice AB -Salarié d'une entreprise de tourisme solidaire « Double sens », pas membre de l'ATES -Salarié d'une entreprise de tourisme solidaire membre de l'ATES
5/04/09	Marché du commerce équitable d'une ville de banlieue parisienne	AB, Nature et Progrès, Minga, Max Havelaar.	-Discussion avec un vendeur de produits issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique, -Discussion –suivie d'un entretien enregistré- avec un des cofondateurs de Minga, -Discussion avec un producteur membre de Minga
7/11/09	Salon Marjolaine	-AB (et label bio européen) -mention et SPG Nature et Progrès -Charte de l'ATES	-Producteur de chocolat bio label européen (et non AB) -Salariée d'une entreprise de commerce équitable membre de Minga
1/12/10, 17/01/11 1/ 04/11	Réunions sur les certifications de l'ESS par le MES et le COORACE		
4 /06/11	Salon Naturally	-AB, label bio européen -mention et SPG Nature et Progrès -label Max Havelaar, SGAP Minga	-Militante Nature et Progrès et AMAP, faucheuse OGM. -Importatrice de thé noir commerce équitable (ESR) et labellisé AB, label européen
19/06/11	États généraux de l'ESS – Palais Brogniart	PFCE, Minga, FORESCO	-Salarié d'une entreprise membre de la PFCE, -Salarié d'une entreprise membre de Minga, -Salarié de FORESCO

Observations spécifiques

Élaboration ou mise en œuvre d'un dispositif de qualité

Réseau concerné	Date	Type d'observation	Discussion informelle particulière mentionnée par un chapitre
Max Havelaar	8 Mai 2010	**Observation participante (bénévole)** au « Grand brunch équitable », juillet 2010, précédé d'une soirée de formation des bénévoles au siège de MH	Discussions avec les autres bénévoles
Minga	30 mai 2011	Atelier Minga « Un développement durable sans label »	Discussions avec les salariés
	11 juin 2012	Présentation publique du SAF Système d'analyse des filières (notes dans pochette Minga), au (nouveau) siège, à Aubervilliers	Discussion avec les salariés
	Lundi 5 novembre 2012	**SAF (Système d'analyse des filières)** en partenariat avec l'ARDEAR Champagnes Ardennes – filière viande bovine	Discussion avec le salarié de la région Poitou-Charentes, Loïc.
AMAP	Du 29 novembre 2009 à octobre 2011	**Observation participante au sein d'une AMAP** (de la création à la mise en œuvre du projet)	Discussions avec les membres du bureau et de « simples adhérents »
	Août 2010-septembre 2011	Suivi du **groupe de travail sur les SPG du réseau** des AMAP IdF (**5 réunions**- observation participante)	Discussions avec les maraîchers présents dont Olivier et Tony.
	28 mars 2010	**AG** du réseau des AMAP-IDF	
	9 décembre 2012	Journée d'Automne sur la « **Démarche participative de progrès** » (Ex-SPG)	
AB	23 février 2011	**Salon de l'agriculture** 2011 : séminaire international organisé par l'agence Bio	
Finansol	Jeudi 15 septembre 2009	-Réunion de présentation de **la NEF** (« jeudi découverte de la NEF »)	
	26 septembre 2009	-Bourse aux projets des **Cigales d'Ile de France**	

	7 Novembre 2009	Conférence sur la **finance solidaire** avec le Président de Finansol dans le cadre du Salon Marjolaine	
	6 Octobre 2010	Présentation des **Cigales** à la mairie de Montreuil	
CNEI	21 Septembre 2009	Réunion d'information pour les porteurs de projet à **l'Union régionale des entreprises d'insertion d'Ile de France** (UREI)	
FORESCO (RERS)	Novembre 2011	Conférence de présentation du dernier livre dirigé par la fondatrice à la Cité des sciences et de l'industrie.	
ATES	12 Juin 2013	Observation des auditions de l'**évaluation interne croisée** (système participatif) entre associations	Discussion avec la volontaire animant la journée, Sonia et avec des salariées d'associations : Nicolas, Sophie, Valérie, Stéphane, Alain, Marie, Sylvie, Pierre.

Questionnaire

Version Word du questionnaire diffusé par internet auprès des réseaux, entre avril et juin 2013.

Enquête sur les labels, certifications, systèmes d'évaluation ou de garantie et chartes.

Bonjour, merci d'avoir accepté de remplir ce questionnaire qui ne vous prendra que quelques minutes. Vos réponses sont anonymes, elles n'auront pas d'autre utilisation que de m'aider à finaliser ma thèse. C'est à vous !

1- À quel réseau appartenez-vous ? * Plusieurs réponses possibles

- AMAP
- SEL'idaire
- FORESCO (RERS)
- ATES (Tourisme équitable et solidaire)
- PFCE (Plateforme pour le commerce équitable)
- MaxHavelaar (commerce équitable certifié Max Havelaar)
- Minga (économie équitable promue par l'association Minga)
- CNEI (entreprises d'insertion)
- CNLRQ (régies de quartier)
- AB (vous utilisez le label AB de l'agriculture biologique certifiée)
- Nature et Progrès (agriculture biologique promue par l'association Nature et Progrès)
- Finansol (finance solidaire)

2- Votre réseau propose-t-il un de ces dispositifs ? (vos réseaux, le cas échéant) * (Plusieurs réponses possibles)

- une certification
- un label
- un logo, une mention
- un système participatif de garantie (SPG)
- une démarche de progrès, un système d'évaluation (éventuellement participatifs)
- un système d'analyse des filières (SAF)
- une charte
- je ne sais pas

3-Votre association ou entreprise a-t-elle déjà utilisé un des dispositifs suivants ? (Plusieurs réponses possibles)

- une certification (de produit, de l'entreprise, de l'association...)
- un système participatif de garantie (SPG), une démarche de progrès, un système d'évaluation, système d'analyse des filières
- une certification ET un système participatif (SPG ou démarche de progrès ou système d'évaluation ou système d'analyse des filières)
- non et ce n'est pas prévu (→ allez en 3 bis !)
- non pas encore

3-bis *Vous ne prévoyez pas d'utiliser un dispositif tel qu'une certification, un système participatif ou d'évaluation, d'analyse des filières*.. (si vous le prévoyez allez en question 4 directement)

Pourquoi ?

- Mon réseau n'en propose pas
- C'est trop cher
- Cela prend trop de temps
- Ce n'est pas utile pour mon activité
- Autre :

4- D'après vous, le(s) dispositif(s) proposé(s) par votre réseau sert/servent à ...
(Plusieurs réponses possibles)

- garantir une qualité
- donner confiance (aux clients ou bénéficiaires, aux partenaires)
- améliorer les pratiques
- lutter contre des dérives de l'activité
- appartenir à un réseau
- réfléchir à ce qu'on fait, qui on est (à l'intérieur de l'entreprise, de l'association).
- avoir des opportunités économiques (clients, marchés publics...)
- montrer aux clients (ou bénéficiaires, partenaires) que notre activité est particulière
- ce dispositif ne me semble pas très utile
- Autre :

5- Êtes-vous satisfait du dispositif proposé par votre réseau ? * (quel qu'il soit : charte, label, SPG, démarche de progrès etc...)

- Oui tout à fait (→ allez en question 6 « qui êtes-vous »!)
- Moyennement : des améliorations seraient souhaitables (→ allez en question 5bis !)
- Non (→ allez en question 5bis !)
- Je n'ai pas encore d'avis (→ allez en question 6 « qui êtes-vous »!)

- *→ Vous n'êtes que moyennement ou pas satisfait de ce dispositif*

(Si vous êtes satisfaits, allez directement en question 6)

5 BIS - Quelles améliorations de ce dispositif pourraient être envisagées ? * (plusieurs réponses possibles)

- Rajouter un logo/label ou améliorer celui existant
- Améliorer l'évaluation de nos pratiques
- Donner plus d'informations aux consommateurs, ou une information plus claire
- Simplifier le dispositif
- Rendre le dispositif moins coûteux (pour les associations/entreprises)
- Faire participer plus de gens au dispositif (usager/clients, partenaires...)
- Autre :

- **6- Qui êtes-vous ?**

Vous êtes :

- un homme
- une femme

Vous avez...

- moins de 30 ans
- entre 30 et 60 ans inclus
- plus de 60 ans

Dans votre association ou entreprise vous êtes : *

- directeur/trice
- salarié (autre que directeur/trice)
- président(e)
- membre du conseil d'administration (C.A)
- adhérent/bénévole (autre que président/e ou membre du C.A)
- bénéficiaire/client
- Autre :

Vous appartenez à ce réseau d'économie solidaire depuis:

- moins de 2 ans
- entre 2 et 5 ans
- plus de 5 ans

Votre formation (Une seule réponse possible)

- vous vous êtes formé sur le tas
- BEPC
- BEP/CAP ou équivalent
- Bac ou équivalent
- Entre bac + 1 et bac +4 inclus
- Bac + 5 ou plus

Votre domaine de formation (Plusieurs réponses possibles)

- économie, commerce, finance, droit
- sciences humaines et sociales, sciences politiques
- travail social, prévention spécialisée
- agronomie, biologie, sciences de l'environnement
- agriculture, viticulture, arboriculture
- sciences de l'ingénieur, mathématiques
- Autre :

MERCI beaucoup de votre participation !

Table des matières

Remerciements **3**
Résumé **6**
Résumé en anglais **7**
Sommaire **8**
Liste des annexes **10**
Liste des tableaux **10**
Liste des encadrés **11**

Introduction ***13***
La confusion des consommateurs **16**
Le cas de l'économie solidaire **18**
Des labels et logos aux « dispositifs de qualité » **22**
Du problème social à l'objet sociologique **27**

Partie 1 Comment étudier les « labels » ? ***31***

Ch. 1: Des dispositifs signalant aux consommateurs la qualité ? ***33***

I- Des dispositifs pour évacuer un problème d'information sur la qualité… 34
A- La prise en compte de la qualité en économie 34
1) Une notion difficilement intégrée à l'économie standard 34
2) La qualité pose problème en situation d'information imparfaite 35
B- Les labels comme dispositifs volontaires de régulation de la qualité. 37
1) La régulation de la qualité 37
2) Les labels de l'économie solidaire sous l'angle de l'économie 39
3) Insuffisance des labels pour les biens de confiance 40
II- …ou résoudre différents types d'incertitude sur la qualité 41
A- Le recours aux prescripteurs comme solution à de fréquentes et diverses incertitudes 41
1) Incertitude de fait, de technique, de jugement 41
2) Pouvoir et limites du prescripteur 42
B- Des dispositifs de jugement pour résoudre l'incertitude radicale sur la qualité 43
1) Les biens singuliers 43
2) Les dispositifs de jugement 45
C- Résoudre l'incertitude quant à la convention de qualité 47
1) Pluralité des biens communs et des conventions de qualité 47
2) La pluralité des modèles de production 49
3) L'incertitude sur le principe de qualité 50
4) Dispositifs et conventions de qualité 51
III- Des dispositifs organisant l'ensemble des échanges 54
A- En finir avec les incertitudes et la division des marchés 54
B- Des dispositifs multidimensionnels 55
1) La qualification-requalification et le calcul 56
2) La captation et l'attachement-détachement 57
3) La construction des acteurs de l'échange 58
C- Les dispositifs de la consommation engagée 59
1) Des usages anciens 60
2) Répondre à de nouveaux enjeux 61
3) Les supports d'un nouveau mode d'engagement politique ? 62

IV- Des dispositifs socialement construits **65**
A- Le regard de la sociologie économique : séquence volontariste, création du collectif et dimension politique 66
1) La séquence volontariste : une création délibérée des acteurs 66
2) Le travail de cadrage et la construction d'un collectif 68
3) La dimension «politique » de la construction des normes 69
B- Le regard des sciences politiques : régulation et conflits d'intérêts 70
1) Les outils d'une nouvelle forme de régulation : la gouvernance 70
2) La construction des labels comme produit de lutte d'intérêts 72
Conclusion **76**

Ch. 2 Des dispositifs élaborés et utilisés par des producteurs ***79***

I- Trois perspectives de recherche et une incertitude… quant à l'incertitude **79**
A- Analyser la conception de la qualité, les valeurs, véhiculées par les dispositifs 80
B- Étudier la construction sociale des dispositifs de qualité 80
C- Considérer les usages des dispositifs de qualité par les producteurs 81
D- Des dispositifs qui résolvent une incertitude ou créent les échanges en général ? 81
II- Terrain d'enquête **82**
A- Regarder les dispositifs dans leur interdépendance 83
B- Diversité des dispositifs : entre institutions et dispositifs ignorés 84
C- Délimiter un terrain 85
1) Commerce équitable : Max Havelaar, PFCE, Minga 86
2) Tourisme équitable et solidaire : l'ATES 87
3) Agriculture biologique : AB, Nature et Progrès 87
4) Circuits courts de distribution de produits agricoles : les AMAP 88
5) Systèmes d'échanges non marchands : les SEL, les RERS 89
6) Insertion par l'activité économique : CNEI et CNLRQ 89
7) Finance solidaire : Finansol 90
D- Dispositifs de qualité et réseaux d'économie solidaire retenus 90
III- Méthodologie **93**
A- Observations 94
1) Observations transversales 94
2) Observations spécifiques 94
B- Entretiens 96
C- Sources écrites 97
1) Documents de présentation des dispositifs 97
2) Articles de journaux 98
3) Données de deuxième main, ouvrage des fondateurs 98
D- Questionnaire et analyse quantitative 99
IV- Conditions de réalisation et limites de l'enquête **102**
A- Économie solidaire et région parisienne : avantages, désavantages. 102
B- L'économie solidaire, un terrain comme un autre ? 103
1) Une « double qualité » inattendue 103
2) Interroger des réseaux concurrents : de l'intérêt de l'entretien compréhensif. 105
3) Remettre le pied dans la porte à chaque nouveau réseau 107
4) La difficile transmission de la mémoire associative 108
5) Un objet en perpétuelle évolution… comme tous ? 108
C- Rapport à l'objet, rapport au terrain 109
1) Choix du sujet 109
2) Un intérêt distant : avantages et inconvénients 110
D- Limites et points aveugles de l'enquête de terrain 111
1) Limites de l'enquête de terrain 111
2) Points aveugles 114

Partie 2 : Genèse et fonctionnement des dispositifs de qualité de l'économie solidaire *117*

Introduction *119*

Ch. 3 Co-construction d'un dispositif et d'une identité collective *121*

I- Co-construction du dispositif, du mouvement et du bien ou service concerné 122
A- Quand le dispositif accompagne la structuration du mouvement 123
1) Ecrire une charte lors de la structuration d'un mouvement (MRERS, AMAP, Minga, CNEI) 123
2) Créer une certification avec logo ou un système participatif en organisant un collectif (Finansol, Nature et Progrès, CNLRQ) 129
3) Hésitations sur la forme du dispositif au début du collectif (SEL, PFCE, ATES) 134
B- Quand le collectif se crée pour le dispositif 139
1) Création de Max Havelaar, une certification avec logo dit label 139
2) Reconnaissance officielle de l'agriculture biologique, création du label AB 141
C- Des dispositifs qui s'ajoutent à un dispositif déjà présent 144

II- Une élaboration en réponse à des questions identitaires portée par une pluralité de mécanismes 149
A- Répondre à des questions d'identité collective 149
1) Être reconnu par le public 150
2) Définir qui l'on est 151
3) Lutter contre les dérives et les récupérations, défendre son identité 155
B- Pluralité des mécanismes de création des dispositifs de qualité 158
1) Quelques personnages clés 158
2) Le rôle des pouvoirs publics 161
3) La formation, la « sensibilisation » 163
4) Identité et/ou contrôle ? 165

Conclusion 166

Ch. 4 Fonctionnement des dispositifs de qualité de l'économie solidaire au regard de l'économie des singularités *169*

I- Les biens et services de l'économie solidaire comme singularités 171
A- La recherche de biens et services produits dans de « bonnes conditions » 171
B- Des biens et services multidimensionnels, incommensurables et de qualité incertaine 172
C- Des dispositifs de jugement impersonnels 174

II- Un dispositif relativement instable : les chartes « seules » 175
A- Une base ou un horizon à atteindre : un consensus 175
B- Ni évaluation, ni contrôle, ni exclusion 178
C- Un dispositif instable : souplesse et respect de la charte 180

III- Un dispositif de jugement classique : la certification par tiers 181
A- Le contrôle par un tiers indépendant 181
B- Un échange de promesses 186
C- Une information simple pour consommateur routinisé 187

D- Un dispositif coûteux 188
E- Des dispositifs de jugement en concurrence 191

IV- Les systèmes participatifs : permettre aux « citoyens » de juger 193

A- Du rejet radical au pragmatisme : des positions variées 193
B- La participation des parties prenantes 196
C- L'idéal d'une connaissance permettant de juger soi-même 200
D- Le consommateur-citoyen est compétent 202
E- Ne pas exclure, ne pas sanctionner : améliorer. 204
F- Les obstacles à la mise en pratique 208
1) Lourdeur du processus 208
2) Implication des salariés, absence des consommateurs 212
G- Résister à la désingularisation ? 213

Conclusion 216

Partie 3 Représentations sous-jacentes aux dispositifs 219

Introduction 221

Ch. 5 Quand la notion de confiance recouvre des conceptions du monde opposées 223

I- De quelle confiance parlons-nous ? 224

A- Confiance institutionnelle, confiance interpersonnelle 224
1) Distinction théorique et enchevêtrement pratique 225
2) Facteurs explicatifs supposés de la mobilisation des formes de confiance 227
B- « La » confiance en économie solidaire : des discours clivant les réseaux 230
1) Réseaux ayant une charte ou un système participatif : la confiance évoquée est interpersonnelle 231
2) Réseaux utilisant la certification par tiers : la confiance évoquée est institutionnelle 233
3) Une signification transversale : la confiance-attachement du consommateur 234
C- La confiance en pratique, en économie solidaire 236
1) Des discours qui recoupent les facteurs explicatifs attendus 237
2) La confiance à la conjonction de facteurs institutionnels et interpersonnels 238
3) Construire et préserver la confiance dans les interactions : l'exemple des EIC de l'ATES 243

II- Deux représentations différentes du monde au fondement de la confiance 246

A- Représentations de l'individu 247
1) Des consommateurs/citoyens réflexifs ou non ? 247
2) Un individu cherchant à maximiser son intérêt ? 249
B- Le contrôle associé à une sanction 251
C- La figure de l'expert 253
D- Représentations du marché concurrentiel 258

III- Quelle confiance pour quels échanges ? 263

A- Confiance interpersonnelle et implication des consommateurs 263
B- Confiance interpersonnelle et institutionnelle pour la gestion des biens communs 266
C- Confiance et démocratie 267
1) Implication ou délégation 267
2) « Ce dont on n'a pas besoin c'est d'un truc pyramidal » 270
3) Qui décide de la qualité ? 273

Conclusion 274

Ch. 6 L'économie solidaire et ses qualités 279

I- Trois conventions de qualité et modes de coordination « classiques » 281
A- L'économie des conventions et les cités de l'économie des grandeurs comme guide 281
B- Des Conventions marchande, industrielle et domestique 284
II- Des conventions plus spécifiques de l'économie solidaire ? 291
A- Convention de qualité civique, convention de qualité liée à l'opinion 291
1) Une convention de qualité civique 292
2) Une convention de qualité liée à l'opinion informée 293
3) Conventions civique et de l'opinion informée au regard des autres conventions de qualité 294
B- Cité verte, cité de l'inclusion égalitaire, quelle coordination ? 298
1) Une classe de discours singulière 298
2) La cité verte et son manque d'outil de coordination 300
3) Vers une cité de l'inclusion ? 301
III- Ce que les conventions de qualité révèlent de la diversité de l'économie solidaire 307
A- Des conventions de qualité distinctes pour des réseaux relevant du même domaine d'activité 308
B- Une relation entre les conventions de qualité et le fonctionnement des dispositifs ? 312
C- Convention civique et niveau de formalisation ? 319
D- Evolutions et tensions des conventions de qualité de l'économie solidaire 320
E- Des conventions de qualité cohérentes avec le type de production envisagé 321
1) Faire un peu ou entièrement, « autrement » : accords et désaccords 322
2) Avoir un dispositif en conséquence 324
Conclusion 326

Partie 4 Usages des dispositifs de qualité par des producteurs engagés 329

Introduction 331

Ch. 7 Usages économiques et identitaires, usages contestataires : des dispositifs au service de mouvements sociaux 335

I- Des usages économiques et identitaires 336
A- Usages économiques : informer, attirer, capter ? 336
B- Usages identitaires. Pérennité des dispositifs : entretenir, réaffirmer l'identité collective 342
1) Un outil de réflexivité sur l'identité du mouvement 342
2) Surmonter des divergences internes : souder le mouvement autour d'une identité collective 344
3) Entre identité pour autrui et identité pour soi 346
C- L'éclairage du questionnaire : la dimension identitaire des usages aux côtés de la dimension économique 348
II- Contribuer à la construction identitaire d'un mouvement social ? 353
A- Une démarche globale de construction d'identité collective 353
B- Une relation confuse entre l'identité et le dispositif 356
C- Les initiatives d'économie solidaire comme mouvements sociaux 357
1) S'opposer à différentes formes de dominations 358
2) Des revendications matérialistes et post-matérialistes 359
3) Des causes transversales 360
4) Avoir une action politique sans « faire de la politique » 363
5) Des réseaux transnationaux ? 366
D- Des dispositifs pour agir : les dispositifs de qualité comme modes d'action 368

1) Modes d'actions et répertoire tactique de l'économie solidaire 368
2) Entre contestation et reconnaissance étatique 373
E- Des dispositifs pour mobiliser : cadrer l'expérience, théoriser une nouvelle identité pour faire vivre le mouvement social 376
1) Cadrer l'expérience contestataire 376
2) Théoriser une nouvelle identité pour faire vivre le mouvement social 380
F- Des dispositifs pour se positionner dans l'espace de l'économie solidaire 382

Conclusion 385

Ch. 8 Les producteurs engagés et les autres : des dispositifs au croisement d'attentes divergentes 389

I- Les entrepreneurs de cause : des individus marquant fortement les dispositifs collectifs 392

A- Des fondateurs militants 393
1) Prééminence des fondateurs 393
2) Contradiction entre personnification et désir d'horizontalité 395
3) L'implication des entrepreneurs de cause révélée par leurs conflits 396
4) Parcours des fondateurs : le militantisme avant l'entrepreneuriat 398
5) Cadres d'interprétation incarnés par les dispositifs : entre étatisme associatif et libéralisme associatif 403
B- Incontournables salariés non fondateurs 405
1) Des dispositifs mis en place par de jeunes salariés diplômés 405
2) Les salariés des systèmes participatifs et des chartes seules 406
3) Les salariés de la certification par tiers 409
4) Des salariés engagés et altermondialistes ? 411

II- Les membres actifs plus largement : concilier engagement et vie professionnelle 413

A- D'autres membres actifs, militants et à fort capital culturel 414
1) Un niveau d'études élevé 414
2) Proximités politiques et militantes plus larges 416
B- Parcours d'autres membres actifs : du malaise à l'engagement 417
1) Au moment des études : choisir une voie en cohérence avec des convictions 417
2) Un changement de vie professionnelle 419
C- L'engagement des membres actifs 423
1) L'engagement comme ligne d'action cohérente avec des paris subsidiaires 424
2) Relation entre profil des membres actifs et paris subsidiaires : l'exemple de la confiance 426
D- Passages d'un réseau à l'autre et multi-appartenances : l'espace social des membres actifs 428
1) Un tout petit espace : interconnexion et multi-appartenances 428
2) Des dispositifs révélateurs de positionnements différents 429
3) L'économie solidaire existe (je l'ai rencontrée) 430

III- Décalages entre les membres actifs et les autres adhérents : des dispositifs marqués par une diversité d'attentes 431

A- Décalages entre les membres actifs et les autres 432
1) Lorsque l'activité de la structure passe (bien) avant le projet militant 432
2) Des membres actifs qui souhaiteraient plus de militantisme 437
3) Les salariés face aux différentes attentes des membres 440
B- Des dispositifs marqués par l'hétérogénéité des membres 443
1) Des dispositifs qui « subissent » cette hétérogénéité 443
2) Des dispositifs pour canaliser l'hétérogénéité 446

Conclusion 451

Conclusion générale 453

Des dispositifs pour rassembler, exprimer et se positionner, agir et mobiliser 455

Rassembler autour d'une identité collective 455
Exprimer (ou non) une singularité 456
Exprimer une vision du monde, se positionner 458
Des dispositifs pour agir et mobiliser 460

Sociologie économique, sociologie politique de l'économie 462

Quelques éléments de réflexion quant à la pertinence des « labels » 464

Un label « fait maison » dans la restauration…pour quelle qualité ? 464
Un label d'utilité sociale 466

Bibliographie 470

Table des matières 510

Diane RODET

Une production engagée.

Sociologie des labels, chartes et systèmes participatifs de l'économie solidaire.

Résumé

Cette thèse s'intéresse aux certifications avec « label », chartes et systèmes participatifs de l'économie solidaire, ou « dispositifs de qualité ». Elle contribue à l'analyse sociologique de ces dispositifs, dans un secteur qui connaît leur multiplication et leur diversification depuis les années 1990. L'enquête repose sur des entretiens au sein de douze réseaux (commerce équitable, AMAP, SEL…), des observations, l'analyse de documents et la passation d'un questionnaire. La genèse des dispositifs met en évidence leur rôle dans la construction d'une identité collective. Leur fonctionnement soulève des enjeux démocratiques. Les représentations de la confiance et de la qualité qui les sous-tendent révèlent le positionnement des collectifs vis-à-vis de la production standard et les uns par rapport aux autres. Leurs usages économiques et identitaires s'inscrivent dans la démarche contestataire des membres les plus actifs. L'hétérogénéité entre les attentes de ces derniers et celles des autres adhérents concourt aux difficultés liées à l'instauration des dispositifs de qualité. Ceux-ci ne sont pas uniquement destinés à l'orientation des acheteurs mais également à la promotion, par des producteurs engagés, de valeurs se voulant alternatives à celles de l'économie classique.

Mots clés : économie solidaire, qualité, dispositifs de jugement, prescripteurs, confiance, identité, mouvements sociaux, sociologie économique.

Résumé en anglais

This thesis focuses on solidarity economy's certification labels, charters and participatory systems, as "quality devices". It contributes to the sociological analysis of these devices, in a sector in which they are increasing in number and have become more diverse since the 1990's. This investigation relies on interviews in twelve networks (fair-trade, community-supported agriculture, LETS…), observations, document analysis and the administration of a questionnaire. The history of these measures accounts for the role they play in the construction of a collective identity. The way they operate raises democratic issues. Their underlying representations of confidence and quality reveal the positioning of these networks on standard production and in relation to each other. Their uses as economic and identity-shaping tools need to be viewed as part of a protest strategy adopted by the networks' most active members. Differences in expectations among network members give rise to difficulty in implementing quality measures. They are not only intended to help buyers but also created by committed producers in order to promote values they consider as "alternative" in regards to classical economy.

Keywords: solidarity economy, quality, judgement devices, prescribers, confidence, identity, social movements, economic sociology.